

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE.

HISTOIRE

LITTÉRAIRE

DE LA FRANCE,

OUVRAGE

COMMENCÉ PAR DES RELIGIEUX BÉNÉDICTINS

DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

ET CONTINUÉ

PAR DES MEMBRES DE L'INSTITUT

(ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES).

TOME XXIX.

SUITE DU QUATORZIÈME SIÈCLE.



PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXXV.

AVERTISSEMENT.

Une partie considérable de ce volume est occupée par un écrivain d'une fécondité prodigieuse, qui n'est pas, à la vérité, né sur la terre française, mais qui, reconnu, proclamé chef d'école, eut en France de nombreux disciples, et, chose vraiment singulière, n'exerça pas une influence moins grande, moins durable, par des livres dont il n'est pas l'auteur que par ceux qui lui sont attribués à bon droit.

Bien des années se sont écoulées depuis le moment où M. Littré avait pris à sa charge de rédiger la notice due à Raimond Lulle; mais, souvent distrait de ce travail, il ne l'avait pas terminé quand la mort est venue le frapper. Il nous laissait une analyse étendue des écrits de Raimond que contient une édition inachevée, l'édition de Mayence; nous y avons joint la vie de l'auteur et l'analyse plus succincte de tous les autres écrits qui portent son nom, imprimés ou manuscrits, authentiques ou supposés.

Quoiqu'on eût déjà souvent et prolixement discouru sur ce bizarre personnage, il restait à résoudre bien des questions touchant sa vie et ses œuvres. Nous ne prétendons pas les avoir toutes résolues; mais on reconnaîtra, pensons-nous, que nous avons du moins, en ce qui re-

IMPRIMERIE NATIONALE

garde tant sa vie que ses œuvres, mis à néant beaucoup de fables et d'erreurs que le temps avait accréditées.

Le reste du volume est principalement occupé par des notices plus ou moins rétrospectives. Dans une histoire que l'on s'attache et que l'on doit s'attacher à faire complète, il y a constamment des lacunes à combler. Il n'en peut être autrement. Des catalogues nouveaux de bibliothèques jusqu'alors inexplorées nous révèlent chaque jour l'existence d'œuvres inédites, que nos prédécesseurs sont excusables de n'avoir pas connues; quelquefois même, dans les bibliothèques qui passent pour n'avoir plus de secrets, d'heureux hasards conduisent à des découvertes qui, n'ayant pas d'intérêt pour l'histoire générale, en ont pour cette histoire particulière, où les moindres détails doivent être consignés. Déjà bien des additions, bien des corrections ont été faites à plusieurs tomes de cette histoire, notamment à ceux qui concernent le XIIIe siècle. Nous en avons d'autres à faire encore, et, quand l'occasion nous en sera fournie, nous ne la laisserons pas échapper.

Ces retours vers le passé nous retardent; nous avançons lentement dans le XIVe siècle. Mais, si l'on déplore cette lenteur, qu'on veuille bien ne pas nous la reprocher. Qu'on ne la reproche à personne, pas plus à nos laborieux prédécesseurs qu'à nous-mêmes. Ils ont beaucoup su; nous apprenons au jour le jour des choses qu'ils ont ignorées, et nous sommes très fermement persuadés que nos successeurs auront, eux aussi, le devoir de corriger, de compléter ce que nous aurons dit.

Les auteurs de ce vingt-neuvième volume de l'Histoire littéraire de la France, membres de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres) sont ainsi désignés, à la fin de chaque article, par les lettres initiales de leurs noms :

Ern. R	MM.	Ernest Renan.
B. H.		Barthélemy Hauréau, *éditeur.*
G. P.		Gaston Paris.
L. D.		Léopold Delisle.

NOTICE

SUR

PAULIN PARIS,

Mort le 13 février 1881

UN DES AUTEURS DES TOMES XX-XXVIII DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

Le tome XX de l'Histoire littéraire de la France, publié en 1841, fait véritablement époque dans l'histoire de cette grande œuvre collective. Il s'ouvre par quatre notices sur des membres défunts, c'est-à-dire que, entre le tome XIX et le tome XX, la Commission s'était presque entièrement renouvelée[1]. Le plus ancien de ses membres, M. Lajard, n'avait été élu qu'en 1836; les trois autres, MM. Paulin Paris, Fauriel et Victor Le Clerc, avaient succédé presque en même temps à MM. Daunou, A. Duval et É. David[2]. Avec eux un nouvel esprit était entré dans l'œuvre, une première fois déjà modifiée, des bénédictins; dès le tome XX, cet esprit nouveau se manifeste avec éclat. C'est dans la partie de l'ouvrage consacrée à la littérature vulgaire que le changement est le plus sensible; c'est, en effet, dans ce domaine que s'était surtout produit un mouvement d'idées et d'études qui n'avait guère pénétré dans la Commission académique, composée de membres appartenant encore absolument au XVIIIe siècle par leur instruction et par leur manière de penser, comme par la date de leur naissance. Le point de vue purement historique, auquel on commençait à se placer pour comprendre le passé, ne leur suffisait pas; ils conservaient toujours, en étudiant les actes ou

[1] Presque complètement; en effet, M. de Pastoret avait cessé, dès 1823, de faire partie de la Commission, où Petit-Radel l'avait remplacé; mais comme il n'était mort qu'en 1840, la notice que lui consacra M. Lajard, successeur de Petit-Radel, ne parut que dans le tome XX.

[2] M. Daunou, nommé secrétaire perpétuel le 16 mars 1838, fut d'abord remplacé à la Commission par M. Boissonade; mais celui-ci ne prit jamais part aux travaux. M. Daunou assista aux séances de la Commission jusqu'au 28 septembre 1838; il fut alors définitivement remplacé par M. Paulin Paris.

les écrits du moyen âge, les préoccupations philosophiques, littéraires ou même politiques de leur temps. Pénétrés, d'ailleurs, pour les œuvres classiques de l'antiquité grecque ou romaine et du XVIIe siècle français, d'une admiration exclusive, ils n'abordaient qu'avec prévention la littérature si différente du moyen âge. Enfin, tous n'apportaient pas à cette étude une préparation suffisante : appelés par le vote de leurs confrères à continuer l'œuvre des bénédictins, ils s'étaient mis à ce travail, tout nouveau pour eux, avec le désir de bien faire, mais sans goût personnel et sans curiosité propre. Il est regrettable que le renouvellement de la Commission ne se soit produit que quand elle avait terminé le XIIe siècle, l'époque la plus originale et la plus féconde de notre ancienne littérature, et qui, grâce aux circonstances indiquées plus haut, n'a pas été traitée dans notre Histoire littéraire comme elle aurait mérité de l'être. Heureusement, le XIIIe siècle n'était pas clos quand les nouveaux rédacteurs, élus en 1838, 1839 et 1840, vinrent l'un après l'autre siéger dans la Commission; on en était, il est vrai, arrivé, avec le tome XIX, à l'année 1285, et, dans l'avertissement qui ouvre ce tome, on annonçait que le tome XX comprendrait les quinze dernières années du XIIIe siècle. Mais il en devait être autrement. Grâce au manque de dates précises pour un grand nombre d'œuvres en langue vulgaire, on résolut de terminer l'histoire littéraire du siècle par des notices supplémentaires et des articles collectifs, et les nouveaux rédacteurs, sous la direction de M. Le Clerc, profitèrent largement de l'élasticité naturelle de ces cadres pour remonter jusqu'au commencement du XIIIe siècle et même jusque dans le XIIe, lorsqu'il s'agissait d'ouvrages complètement omis par leurs devanciers. Ainsi se firent, pour compléter le XIIIe siècle, quatre volumes au lieu d'un, qui parurent en quinze années, et qui sont assurément, tant par le sujet des articles que par leur exécution, les plus importants de la collection entière, comme ils en sont les plus épais. Dans l'avertissement du tome XX, on ne prévoyait qu'un volume supplémentaire; dans celui du tome XXI, on annonçait encore que le tome XXII serait «certainement» le dernier; mais le XIIIe siècle ne fut épuisé qu'avec le tome XXIII. C'est la littérature en langue vulgaire qui avait fourni à ces quatre beaux volumes la matière la plus abondante, et c'est M. Paulin Paris qui y avait le plus largement collaboré.

On peut dire que toute sa vie antérieure l'avait préparé à cette collaboration et l'avait désigné, pour y prendre part, au choix que ses con-

frères firent de lui presque aussitôt qu'ils l'eurent admis dans l'Académie. Depuis sa jeunesse, il avait eu la passion de la littérature française, et bien qu'il fût resté, par goût personnel, un très fidèle admirateur des écrivains du XVIIe siècle, comme un très tiède appréciateur des productions de son temps, il s'était plu à explorer dans ses lectures, non seulement le XVIe siècle, mais la période encore à peine reconnue qui le précède, et il était, de proche en proche, remonté jusqu'au XIIe siècle. Il n'essaya que rarement de pénétrer plus haut et plus loin encore, dans les ténèbres du Xe siècle, dans le chaos des temps mérovingiens. Les époques d'origine et de formation, qui, par ce qu'elles ont de mystérieux, d'incomplet et de flottant, exercent sur d'autres une si puissante attraction, l'éloignaient plutôt par là même. Son esprit net et fin aimait ce qui lui paraissait clair, précis et bien limité; il se plaisait à envisager sous cet aspect les sujets qu'il étudiait; il écartait volontiers les recherches qui l'auraient contraint d'employer une autre méthode, et il lui arrivait même parfois de croire l'objet de son étude simple et clair pour tout le monde parce qu'il l'avait rendu tel pour lui, au risque, peut-être, d'en éliminer des éléments importants. Mais cet éloignement pour les hypothèses ambitieuses et les généralisations téméraires, cette tendance à ramener tous les sujets à des points de vue familiers et, si l'on veut, terre à terre, étaient des conditions excellentes pour explorer utilement comme il le fit, bien souvent le premier, l'immense domaine de la littérature française du moyen âge. Déjà les enthousiasmes excessifs, les conclusions prématurées, les exagérations naïves de quelques-uns de ceux qui s'étaient aventurés un peu plus loin que les frontières, avaient éveillé la méfiance ou confirmé les préventions du public; méfiance et préventions devaient céder peu à peu devant la démonstration claire et convaincante de faits dont l'authenticité était solidement établie, et dont la portée, loin d'être grossie outre mesure, était plutôt atténuée. Au reste, les travaux de M. Paulin Paris, dès le début jusqu'à la fin, étaient d'autant mieux faits pour répandre dans le public sérieux la connaissance de notre passé littéraire, qu'il se proposa toujours pour but, en même temps que l'instruction des savants, l'agrément des lecteurs ordinaires : il ne se contenta pas de faire connaître les œuvres de nos vieux écrivains, il s'efforça de les faire aimer, comme lui-même il les aimait; car il prenait à la lecture des épopées, des chansons, des mystères et des chroniques du moyen âge, un vif et réel

plaisir, et il pensait que le public lettré, si on les lui présentait avec quelque adresse, ne les goûterait pas moins que lui. Cette prévision, il faut le dire, ne s'est qu'en partie réalisée.

M. Paulin Paris naquit le 25 mars 1800, dans le département de la Marne, à Avenai, bourg de vignerons, autrefois célèbre par son abbaye de bénédictines. Il était le quatrième de six enfants, dont cinq fils; l'un d'eux, M. Louis Paris, plus jeune de deux ans que Paulin, suivit la même carrière et étudia comme lui l'histoire et la littérature de notre pays; il survit au frère qu'il chérissait, et consacre encore à d'excellents travaux d'histoire locale sa retraite dans le pays de sa naissance. Leur père, né non loin de là, était venu s'établir à Avenai comme notaire. Il se trouvait, avant la Révolution, en relations avec plusieurs grandes familles ayant des terres dans le voisinage, et il eut notamment à s'occuper des intérêts de Mesdames, tantes du roi, qui passaient une partie de l'année à Louvois, tout près d'Avenai. Ces relations assurèrent plus tard à son fils, quand il vint à Paris, ses entrées dans un monde où il conserva jusqu'à la fin de ses jours les plus intimes amitiés, et contribuèrent à donner à ses opinions sur beaucoup de choses le tour qu'elles ont fidèlement gardé. Le notaire d'Avenai envoya son quatrième fils, comme les autres, au lycée de Reims, qui venait d'être constitué. Il s'y trouvait quelques bons maîtres, entre autres l'ancien génovéfain Géruzez; mais là, comme ailleurs, l'enseignement se ressentait encore de la perturbation apportée par la période révolutionnaire. Si le jeune Paulin Paris ne fit pas à Reims des études aussi fortes et aussi méthodiques qu'il l'aurait fallu, la vivacité de son esprit, son ardeur pour la lecture, son goût pour les lettres, s'y manifestèrent, et lui valurent l'amour de ses maîtres, qui lui prédirent dès lors des succès. Ce n'était pas toutefois à la carrière littéraire que son père le destinait : ce fut pour étudier le droit qu'il vint à Paris, quand il eut terminé ses études et fait un stage à Épernai dans l'étude de son frère aîné. Mais pour lui le droit n'était qu'un prétexte; la mort prématurée de son père l'ayant rendu plus indépendant, il renonça, après un ou deux examens, à suivre l'École, et consacra tout son temps à la lecture, toutes ses modiques économies à l'acquisition de livres de littérature et d'histoire. Des travaux pour les libraires, des articles dans les journaux, une petite place qu'il ne garda pas longtemps, des traductions de l'anglais, qu'il avait appris ainsi que l'italien, lui

permirent de faire face aux plus urgentes nécessités de la vie; il faut mentionner à part sa jolie traduction du Don Juan de lord Byron (1827), faite avec amour et enthousiasme, et son premier écrit, Apologie de l'école romantique (1826), dont on aurait tort de prendre le titre trop à la lettre, et qui est surtout intéressant en ce qu'il nous montre le jeune écrivain déjà fort au courant de l'ancienne littérature française et en lisant les productions dans les manuscrits. Il y raconte la joie qu'il éprouva en retrouvant ainsi dans un manuscrit du roman en prose de Lancelot le passage même auquel renvoie Dante dans l'immortel récit de Francesca. Il y rappelle aussi que les œuvres les plus goûtées de la Renaissance italienne, espagnole, anglaise, ont souvent leurs sources dans des romans français du moyen âge, et il reproche vivement à ses compatriotes l'oubli dans lequel ils laissent ce précieux patrimoine, que les étrangers s'approprient en nous l'enviant. Ainsi déjà il avait entamé sur la vieille littérature française des études personnelles, et il est permis de croire qu'il avait conçu le plan que sa vie entière devait réaliser.

Toutefois, il était empêché de se livrer entièrement à ses goûts par des exigences matérielles devenues bien plus impérieuses depuis qu'il avait contracté, en 1826, un mariage où il avait cherché et trouvé le bonheur, mais non la richesse. En 1828, il eut la bonne fortune d'être attaché à la Bibliothèque nationale, d'abord comme simple auxiliaire, puis comme employé, et enfin comme conservateur adjoint au département des manuscrits : ce fut le terme de son avancement. Il était là dans le vrai centre de ses travaux, et il en profita avec une admirable activité. De 1831 à 1880, il tira des manuscrits français confiés à sa garde la matière des publications les plus variées et les plus importantes. Il faut ici se borner à donner le titre des textes historiques et littéraires qu'il publia dans ce long intervalle, presque tous pour la première fois : Berte aux grands pieds (1831), Garin le Loherain (1833-35[1]), le Romancero français (1835), les Grandes Chroniques de France (1836-38), Villehardouin (1838), la Chanson d'Antioche (1848), les Aventures de maître Renart mises en nouveau langage (1861), les Romans de la Table Ronde mis en nouveau langage (1868-1877), le Livre du Voir Dit de Guillaume de Machaut (1877),

[1] Trente ans après (en 1862), il publiait Garin le Loherain mis en nouveau langage; dans ce volume, il a joint au Garin de nombreux extraits des branches suivantes ou grand cycle des Lorrains.

Guillaume de Tyr (1879-80). Dans ces publications étaient représentés l'épopée nationale, presque inconnue avant lui, la poésie lyrique la plus ancienne et la plus originale, l'histoire, les romans d'origine celtique, les contes de Renart, la poésie personnelle et conventionnelle du XIVe siècle; toutes étaient accompagnées de commentaires qui les éclaircissaient et en faisaient comprendre la valeur historique et littéraire. A côté de ces publications de textes, M. Paulin Paris écrivait, toujours en puisant dans les manuscrits de notre incomparable collection, plus d'une dissertation critique, souvent fort importante, comme la Notice (1833) et les Nouvelles Recherches (1850) sur la relation originale des voyages de Marco Polo, les Nouvelles Recherches sur les manuscrits de Joinville (1839), la Notice sur la vie et les ouvrages de Richard de Fournival (1840), les Nouvelles Recherches sur le véritable auteur du Songe du Vergier (1841), les Recherches (1841) et les Nouvelles Recherches sur Ogier le Danois, la leçon sur la Mise en scène des Mystères (1855), la Notice sur la chanson de geste intitulée : le Voyage de Charlemagne à Jérusalem (1859), les Nouvelles Recherches sur la vie de Froissart (1860), le Mémoire sur la chronique de Nennius et l'Histoire des Bretons de Geoffroy de Monmouth, l'Étude sur les différents textes du Roman des Sept Sages (1869), l'Étude sur l'origine et le développement des Romans de la Table Ronde (1872), la Nouvelle Étude sur la Chanson d'Antioche (1878), sans parler de nombreux articles de critique ou de polémique relatifs aux mêmes sujets. Mais, non content de ces études dispersées, il avait entrepris une exploration méthodique et complète des manuscrits du fonds français de la Bibliothèque royale; ce fut l'œuvre qu'il commença sous ce titre : Les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi, et dont il a donné sept volumes, de 1836 à 1848; à cette époque, la modique subvention du Ministère de l'Instruction publique, qui rendait seule possible une publication de ce genre, fut supprimée, et l'ouvrage n'alla pas plus loin; deux volumes nouveaux étaient cependant rédigés et prêts à paraître. A vrai dire, le plan sur lequel l'auteur avait conçu son œuvre ne lui permettait guère, une fois qu'il en eut commencé l'exécution, d'espérer la mener à bonne fin. Il ne prétendait pas donner un simple catalogue raisonné des manuscrits qu'il décrivait; à propos de chacun d'eux, il écrivait sur les ouvrages qui y étaient compris de véritables dissertations historiques ou littéraires, accompagnées souvent d'analyses et d'extraits

d'une longueur absolument variée, suivant sa connaissance du sujet ou l'intérêt qu'il y prenait, et dont quelques-unes occupent des centaines de pages. Cette manière de procéder prêtait à des objections sérieuses au point de vue de la proportion et de l'opportunité; mais elle avait le grand avantage de permettre à l'auteur de traiter avec détail une masse de questions sur lesquelles il avait travaillé, et c'est grâce à elle que les sept volumes des Manuscrits français, outre l'utilité qu'offre le dépouillement d'un millier de manuscrits, gardent pour les érudits un intérêt durable et forment un des titres les plus sérieux de l'auteur à l'estime des juges compétents.

Cette estime se manifesta, bientôt après la publication du premier volume, par le choix que l'Académie des inscriptions et belles-lettres fit, en 1837, de M. Paulin Paris pour remplacer Raynouard. L'année suivante, comme nous l'avons dit, il fut élu membre de la Commission de l'Histoire littéraire de la France, et c'est sur la part qu'il prit à cette grande œuvre qu'il convient surtout d'appeler l'attention. Depuis que cette œuvre existe, elle n'a pas eu d'ouvrier qui y ait apporté aussi longtemps et aussi fructueusement son concours. Il a collaboré à huit volumes successifs (t. XX-XXVIII; mais il faut retrancher le tome XXIV, entièrement dû à MM. Le Clerc et Renan), pendant l'espace de quarante-trois ans, et il n'a pas signé moins du tiers, ou peu s'en faut, des pages dont ils se composent (1848 sur 5917). Il faut ajouter que, si l'accession de M. Paulin Paris fut extrêmement précieuse pour la Commission de l'Histoire littéraire, sa présence dans cette Commission lui fut à lui-même très utile et lui permit de montrer dans leur meilleur emploi et dans leur plus juste mesure toutes ses qualités de savant et d'écrivain. Doué d'un jugement très personnel et souvent très particulier, d'une grande vivacité de conception et parfois d'expression, il se trouva intimement mêlé, dans les conférences d'où sort la rédaction définitive de nos articles, à des esprits très différents du sien, et qui pouvaient d'abord en être séparés par des dissentiments, ou même par des préventions réciproques. Sans rien abandonner de ses opinions et de ses goûts, il s'astreignit à les exprimer dans une forme qui leur assurât l'adhésion de ses confrères, et ceux-ci, de leur côté, ne purent ne pas admettre, sous la forme spirituelle et modérée où elles se présentaient, des appréciations et des manières de voir qui étaient nouvelles ou même suspectes pour plusieurs d'entre eux. Le résultat d'explications et de

concessions mutuelles fut excellent, comme le prouvent ces volumes publiés depuis 1841, dans lesquels on ne veut relever ici rapidement que la part de collaboration de M. Paulin Paris.

Dès le tome XX, cette collaboration se manifeste par quatre articles de première importance, les meilleurs peut-être et les plus solides qui soient sortis de la plume de l'auteur : ils sont consacrés à quatre poètes qui, à des titres divers, comptent parmi les plus remarquables du moyen âge. Jean Bodel est à la fois un renouveleur habile des vieux poèmes épiques déjà sur leur déclin, un poète lyrique très personnel, et l'auteur plein d'originalité d'un drame qui n'a de religieux que le *sanctus ex machina* de la fin, d'un drame fait et joué pour et par les bourgeois de la ville d'Arras, qui mêle dans ses tableaux heurtés le familier et le grotesque avec l'héroïque voisin du sublime, et dont on peut dire que, s'il avait provoqué des imitations et reçu des perfectionnements, il aurait suscité en France un théâtre national d'une puissance et d'une richesse incomparables. L'auteur de l'article donne, par des analyses détaillées, une idée exacte des œuvres de Bodel, et, ce qui est plus important encore, il reporte aux dernières années du XIIe siècle et aux toutes premières du XIIIe l'époque où écrivit le poète, qu'on avait cru jusqu'alors contemporain de saint Louis; c'est un résultat précieux pour notre histoire littéraire et que des recherches récentes ont confirmé. Adam de la Halle naissait dans cette même ville d'Arras une vingtaine d'années après que le pauvre Bodel, atteint de la lèpre, la quittait pour s'enfermer dans un hospice; il devait jeter sur sa patrie encore plus d'éclat. Ses chansons d'amour, dont les paroles et la musique firent l'admiration des contemporains et savent encore nous charmer, n'auraient pas suffi à rendre son nom aussi célèbre qu'il l'est justement devenu; mais ses deux compositions dramatiques, fort différentes d'ailleurs de celle de Bodel, sont des œuvres uniques dans la littérature du moyen âge. Il est impossible de lire le Jeu de la Feuillée, ce mélange de satire mordante, cyniquement personnelle et follement gaie, de spectacle prestigieux et de libre et légère fantaisie, sans penser à Aristophane et à Shakspeare; il est impossible, dans toute la longue et singulière série des essais faits pour procurer aux habitants des villes la jouissance commode de ce que la vie des campagnards et des bergers contient de poésie, de rien trouver de plus aimable, de plus simple, de plus naturel et gracieux que le Jeu de Robin et Marion. M. Paulin

Paris, dans son long article, a peut-être rendu un peu froidement justice aux qualités du bossu d'Arras, et notamment, en jugeant le Jeu de la Feuillée, il s'est montré plus choqué des grossièretés énormes de cette étonnante parade que de la verve prime-sautière et d'aloi tout français qui y éclate d'un bout à l'autre. En revanche, il a parfaitement éclairé la figure si curieuse de Rutebeuf, le poète parisien, sinon de naissance, au moins de séjour et d'esprit, dont l'œuvre multiple, politique, satirique, morale, facétieuse, religieuse, nous révèle l'intensité de la vie littéraire, même en langue vulgaire, dans cette grande ville d'Université, et nous montre les intérêts et les querelles des clercs commençant à passionner les laïques. Plus d'une erreur, plus d'une fausse interprétation, avaient obscurci des points importants de la vie et des œuvres de Rutebeuf; l'auteur de l'article les démêle et les corrige avec une rare sagacité. Adam ou Adenet (plutôt qu'Adenès) le Roi inspirait une sympathie particulière à l'éditeur de Berte aux grands pieds; il reprend ici l'œuvre entière du poète brabançon, Berte, Beuve de Comarcis, les Enfances Ogier et surtout Cléomadès. Ce dernier ouvrage, encore inédit alors, est le meilleur d'Adam; les petits vers accouplés convenaient mieux que les grandes laisses monorimes des chansons de geste à sa facilité un peu banale, comme les aventures romanesques allaient mieux à son imagination que les simples récits et les continuelles batailles des vieux poèmes nationaux.

Le tome XXI (1847) de l'Histoire littéraire est presque entièrement consacré à des œuvres latines; M. Paulin Paris y a peu contribué. Les seuls articles de lui qui méritent d'être signalés sont ceux qui concernent les plus anciens essais faits en français pour écrire l'histoire; ils sont intéressants, mais sur beaucoup de points ils ont été dépassés par les recherches spéciales entreprises depuis lors sur les mêmes sujets.

Le tome XXII (1852), au contraire, appartient pour les trois quarts à M. Paulin Paris. C'est là qu'il écrivit ce grand article sur les Chansons de geste qu'il compléta depuis à deux reprises, dans le tome XXV (1869) et dans le tome XXVI (1873); le tout comprend mille pages et forme la contribution la plus importante que l'auteur ait fournie à notre recueil. Les chansons de geste étaient le domaine propre de M. Paulin Paris. S'il n'avait pas été le premier à en retrouver le nom dans les textes [1],

[1] Ce nom semble apparaître pour la première fois, en 1808, dans le Glossaire de Roquefort; mais on voit, par son ouvrage sur l'État de la poésie française aux

il l'avait parfaitement compris et expliqué, et c'est grâce à lui qu'il est devenu familier à tous. Il avait le premier, au moins en France, imprimé une chanson de geste, et dans ses discussions avec plusieurs savants sur cette question capitale de nos origines littéraires, il avait annoncé, en 1833, qu'il donnerait prochainement une histoire des chansons de geste. C'était un grand dessein et un beau titre : il ne reste que le titre et le dessein. Du moins, dans ces trois grands articles de l'Histoire littéraire, M. Paulin Paris, après une courte mais substantielle introduction, a présenté l'analyse critique de la plupart de nos chansons de geste et livré à ceux qui l'ont suivi dans l'étude de notre ancienne épopée une masse de renseignements, de faits et d'idées dont ils lui seront toujours reconnaissants. On peut reprocher à ces études, bien souvent les premières, en plus d'un cas encore les seules qui aient été faites sur nos vieux poèmes épiques, de ne pas employer assez habituellement la méthode comparative, à laquelle, sur ce terrain comme sur d'autres, la critique doit tant de progrès. L'auteur considère trop isolément et l'ensemble de l'épopée française, et chaque chanson en elle-même, et quelquefois même une rédaction ou un manuscrit de chaque chanson. Mais on devra reconnaître que, si, pour donner son travail au public, il avait dû attendre qu'il eût suffisamment étudié et les diverses épopées desquelles on peut rapprocher la nôtre, et les rapports si complexes, et encore aujourd'hui si peu déterminés, qui existent entre les différents poèmes, s'il eût dû lire toutes les imitations étrangères auxquelles ils ont donné lieu de l'Islande à la Grèce, s'il eût voulu comparer aux manuscrits qui étaient à sa portée tous ceux que conservent les diverses bibliothèques de l'Europe, il aurait terminé sa carrière avant d'avoir livré au public le travail si utile et si fécond qu'il lui a donné, qu'il était seul sans doute en mesure de fournir, et qui a rendu possibles tous ceux qui sont venus depuis. C'est la même raison qui l'empêcha d'essayer de classer les chansons de geste dans un ordre méthodique : il aurait fallu, pour le faire scientifiquement, être maître de tous les points d'origine et d'aboutissement des fils, souvent inextricables, du grand reseau de nos chants épiques. L'ordre alphabé-

XIIe et XIIIe siècles (1815), qu'il ne le comprenait pas bien. L'abbé de la Rue l'explique mieux dans les *Essais sur les bardes, jongleurs et trouvères*, publiés sous ce titre en 1834, mais dont la plupart avaient paru longtemps auparavant dans divers recueils anglais et français.

tique était modeste, mais commode; il permettait, il conseillait même, laissant de côté les recherches trop compliquées, d'étudier chaque chanson en elle-même et de préparer le travail aux investigateurs futurs. M. Paulin Paris, une fois ce plan simple arrêté, se mit à l'œuvre allégrement et produisit bientôt une besogne excellente et considérable. Si l'on songe que la plupart de ces poèmes, dont quelques-uns ont quinze ou vingt mille vers, étaient inédits, on admirera autant la conscience qu'il a mise à les lire et le tact avec lequel il a su d'ordinaire y démêler les quelques traits intéressants qui méritaient d'être cités, que la liberté d'esprit et la légèreté de plume qu'il a gardées pour en rendre compte. Ses analyses, pour être ordinairement fort exactes, n'en sont pas moins pleines d'agrément; il met en relief, avec un sérieux dénué d'exagération et d'emphase, les vraies et mâles beautés que présentent les œuvres si inégales qu'il fait connaître; il sauve par une bonne humeur facile, par une bienveillante ironie, ce qu'elles offrent trop souvent de banal, de puéril, ou même de ridicule et de choquant. On est tout étonné, grâce à son aimable entremise, de pouvoir lire sans ennui les analyses, pourtant fort longues, de poèmes interminables et fastidieux comme Charles le Chauve ou Ciperis de Vinevaux. Quant à lui, la lecture qu'il faisait, la plume à la main, des manuscrits qui les contiennent ne lui était nullement pénible, et ces lents dépouillements ne l'ennuyaient pas. Le vieux français avait pour lui un tel charme que cette forme le faisait passer sur tout ce que le fond pouvait avoir de rebutant ou de monotone, et quand il parcourait ces longues œuvres de notre décadence épique, à la recherche d'un fait précis pour sa soigneuse analyse, à l'affût d'un vers heureux, d'un mot piquant, d'un trait de mœurs pour ses citations, il laissait passer les heures avec une rapidité dont il était lui-même surpris. C'est ce plaisir qu'il éprouvait à composer son travail qui le rend pour les autres d'une lecture si agréable et si facile.

Le tome XXII (1854) s'ouvre par un important article sur le roman de la Rose, auquel il faut joindre la notice sur Jean de Meun, publiée seulement dans le tome XXVIII. Sur l'homme et sur le poème, c'est ce qu'on a écrit jusqu'à présent de plus judicieux et de plus complet. Il reste à faire, pour l'œuvre capitale de Jean de Meun, un travail qui n'a pas été abordé ici, et qui comporte des recherches toutes spéciales, mais qui pourra seul mettre dans tout son jour et dans sa vraie valeur cette œuvre si intéressante à plus d'un titre : c'est l'étude des sources de

l'auteur et le départ de ce qui, dans le roman de la Rose, est pensée originale ou simple compilation. Les articles sur les Lais et les Dits n'ont ni une étendue ni une importance considérables. Il n'en est pas de même du grand article sur les Chansonniers, le plus long et le plus intéressant, après ceux qui touchent la poésie épique, que l'auteur ait fourni. Il était peut-être encore plus neuf à l'époque où il paraissait, et il l'est resté davantage : si on en excepte le vieux Fauchet, on ne s'était occupé qu'assez rarement avant M. Paulin Paris, et on ne s'est pas beaucoup occupé depuis, de notre poésie lyrique des XII[e] et XIII[e] siècles. On avait bien publié, dès le XVIII[e] siècle, les chansons du roi de Navarre et du châtelain de Couci; mais ces exhumations étaient restées fort isolées, et n'ont pas été suivies de beaucoup d'autres. M. Paulin Paris avait eu la bonne fortune de retrouver le premier une forme de poésie lyrique plus ancienne que celle des imitateurs des troubadours, ces chansons presque tout à fait populaires, à moitié épiques par leur sujet, pleines de grâce et de sève, dont il avait orné les premières pages de son Romancero français. Dans l'article de l'Histoire littéraire, il embrassa la poésie lyrique depuis ses productions les plus anciennes jusque vers la fin du XIII[e] siècle, où cette poésie, devenue d'ailleurs de plus en plus factice, cesse tout à coup, pour ne reparaître, longtemps après, que tout à fait changée dans sa forme, dans son esprit et dans ses conditions d'existence. M. Paulin Paris n'étudie pas moins de 180 chansonniers, fixant autant que possible le temps et le lieu où ils ont vécu, donnant une idée de leurs chansons conservées, en citant les passages les plus dignes d'attention; et il faut joindre à ce grand nombre la masse si considérable des chansons anonymes. On doit reconnaître d'ailleurs que les observations qui ont été présentées à propos des articles consacrés à l'épopée seraient ici mieux justifiées encore. Une étude vraiment scientifique de nos poètes lyriques des XII[e] et XIII[e] siècles ne sera possible que quand on aura consulté et classé tous les manuscrits de leurs œuvres, épars dans les bibliothèques de France, d'Angleterre et d'Italie, et qu'on aura ainsi établi une base fixe tant pour le texte que pour l'attribution de leurs pièces. On commence aujourd'hui ce travail, qui ne pourra aboutir que par des efforts longtemps continués. M. Paulin Paris ne pouvait l'entreprendre. Il fournit un dépouillement, suivant l'ordre alphabétique des auteurs présumés, des manuscrits de poésies lyriques conservés dans notre grande bibliothèque, et par là déjà il

rendit un grand service. Il a fait précéder ce dépouillement d'une introduction qu'on pourrait souhaiter plus longue et plus approfondie, mais qui contient en quelques mots la vue très juste du rapport des deux poésies lyriques du nord et du midi de la France. Après avoir constaté que ces deux poésies ont en commun plusieurs genres de pièces, l'auteur remarque (p. 517) que «ces pièces offrent l'observation de règles con-«ventionnelles tellement rigoureuses qu'on ne saurait admettre, dans «deux idiomes distincts, l'invention simultanée de ces règles.» Et il conclut, après des raisonnements fort judicieux (p. 519), «que, vers le «milieu du XIIe siècle, l'art des chanteurs du Midi fit irruption dans les «châteaux du Nord; que ces chants amoureux furent à l'envi répétés et «traduits par nos ménestrels, et que, de ces traductions, on passa fré-«quemment à des imitations plus ou moins libres.» On a essayé depuis de contester ces conclusions; il est probable qu'elles n'ont besoin que d'être précisées davantage, et qu'elles n'en seront que mieux confirmées. On voit que M. Paulin Paris, qui avait jadis vivement défendu contre les envahissements méridionaux la poésie épique du Nord, n'hésitait pas à reconnaître que la France d'oui, tout en ayant eu d'abord une poésie lyrique bien à elle, l'avait peu à peu oubliée ou négligée pour imiter celle qui, dans la France d'oc, jetait alors un si vif éclat, et au foyer de laquelle vint également s'allumer la poésie de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal.

Le tome XXV de l'Histoire littéraire (1869), outre le second article sur les Chansons de geste, contient, de M. Paulin Paris, quatre notices sur le Confesseur de la reine Marguerite, les Chroniques de Saint-Magloire, Pierre de Langetost ou mieux de Langtoft, et le prince arménien Haytoun, notices historiques plutôt que littéraires, et qui ne demandent qu'à être signalées.

Le tome XXVI (1873) renferme le troisième et très important article sur les Chansons de geste; à celles du XIVe siècle cet article en réunit plusieurs qui sont plus anciennes et qui, pour une raison ou pour une autre, avaient été omises précédemment.

Dans le tome XXVII (1877) nous relèverons, outre deux notices sur la vie d'Édouard le Confesseur et l'Histoire de Foulkes Fitz-Warin, un piquant article sur Geffroi, l'auteur du Martyre de saint Bacchus, qu'il n'aurait cependant peut-être pas fallu distinguer de Geffroi de Paris, sur lequel nous aurons à revenir; l'auteur de l'article s'est oc-

IMPRIMERIE NATIONALE

cupé avec complaisance, en bon Champenois, de cette spirituelle facétie de vigneron.

Le tome XXVIII ne fut déposé sur le bureau de l'Académie qu'un mois après la mort de M. Paulin Paris; il y avait encore inséré quatre articles. Nous avons déjà parlé de la notice sur Jean de Meun; les autres concernent le joli poème d'aventures de Floriant et Florete, la vie et les œuvres du traducteur de Pierre Comestor, Guiart des Moulins, et une vie rimée de sainte Catherine; un manuscrit découvert depuis lors en Angleterre nous a appris que l'auteur de cette vie s'appelait Climence et non Dimence, qu'elle était religieuse à Barking en Angleterre, et qu'elle écrivait vers la fin du XIIe siècle et non au commencement du XIVe [1].

M. Paulin Paris nous a encore laissé quelques notices qui trouveront leur place dans les volumes subséquents de l'ouvrage auquel il a si largement et si heureusement collaboré.

Nous n'avons pas voulu interrompre l'exposition de ce qu'il a fait pour ce grand ouvrage en parlant de ce qu'il faisait en dehors. C'est le lieu maintenant de mentionner l'événement le plus important de sa vie littéraire. En 1852, une chaire de langue et littérature françaises du moyen âge fut créée au Collège de France; il y fut appelé bientôt après et, sauf deux interruptions, il la remplit jusqu'en 1872, où, après vingt ans d'un enseignement qui lui avait conquis de nombreuses sympathies et avait répandu l'intelligence et le goût de notre ancienne littérature, il prit sa retraite avec le titre de professeur honoraire; il quittait en même temps son bureau de la Bibliothèque, où, depuis quelque temps, à la suite d'une réorganisation du service, il était déjà en quelque sorte hors du cadre actif. Il ne profita de ces loisirs que lui faisait l'âge que pour travailler avec plus d'ardeur; plusieurs des publications et des mémoires qui ont été mentionnés plus haut appartiennent à cette dernière période de sa vie. Le tableau de son activité littéraire ne serait pas complet si on laissait de côté ses travaux relatifs aux trois derniers siècles de notre histoire et de notre littérature. Dès 1830, il avait publié la Correspondance de Charles IX et de Mandelot à l'occasion de la Saint-Barthélemi; en 1852, il donnait une très piquante notice sur deux romans anecdotiques du temps de Louis XIII; de 1854 à 1860, il entreprenait et menait à bonne fin son admirable édition des

[1] Voyez *Romania*, t. XIII (1884), p. 400.

Historiettes de Tallemant des Réaux, dont le commentaire, aussi plein d'esprit que nourri de faits, révéla à ceux qui ne voyaient en lui qu'un fouilleur du moyen âge sa prodigieuse connaissance de la société et de la littérature du xviie siècle. Une notice sur l'hôtel Lassay (1851), de curieux articles sur le procès de Jean-Baptiste Rousseau (1874), montrèrent qu'il n'était guère moins familier avec celles du xviiie. C'est au xvie siècle qu'il devait consacrer ses derniers efforts. Plus de cinquante ans avant sa mort, il avait formé le plan d'écrire, d'après les témoignages contemporains, non une histoire de François Ier, mais des études sur quelques points de sa vie et de son règne, où il se proposait surtout de réduire à leur juste valeur des légendes, presque toutes de formation récente, trop facilement acceptées par la critique et admises encore aujourd'hui dans nos Histoires de France les plus lues. Ce travail, auquel il fut ramené par hasard, occupa et passionna les dernières années de sa vie : il y portait le même entrain, il s'y absorbait avec la même ardeur qu'il avait fait pendant un demi-siècle pour d'autres études; il l'avait presque achevé quand il sentit l'approche de la mort, et son zèle ne fit que s'en redoubler; il en traçait encore une page, qui devait presque le terminer, l'avant-veille de sa fin, et il put se dire en mourant qu'il avait mis en état de voir le jour le livre qu'il avait écrit avec tant d'amour. Des circonstances fortuites ont jusqu'ici retardé l'apparition de cet ouvrage; mais il aura sans doute paru quand ces lignes seront elles-mêmes publiées, et l'on verra que l'âge n'avait rien fait perdre à la plume qui l'a écrit de son agrément et de sa netteté.

La fin de sa vie avait cependant été soumise à de pénibles épreuves. La première et la plus dure fut la mort, au mois de mars 1865, de celle qui avait été sa compagne pendant près de quarante années et lui avait donné quatre enfants. Bientôt vint la guerre, qui le surprit dans sa maisonnette natale. Son fils, qui le suppléait alors au Collège de France, dut rentrer dans Paris menacé d'investissement, et il resta seul à subir la douleur et l'humiliation d'une nouvelle occupation étrangère dans les mêmes lieux où, enfant, il en avait déjà vu deux. Quelques années après, une maladie douloureuse vint atteindre sa santé, qui, pendant soixante-quinze ans, avait été florissante. Grâce à son excellente constitution, il supporta bien une opération que son âge rendait dangereuse, mais depuis lors il ne retrouva plus le parfait équilibre de ses forces et de ses fonctions; il devint sujet à des fatigues prolongées, qui

inquiétaient sa famille. La dernière atteinte qu'il eut, au commencement de janvier 1881, le frappa profondément lui-même. Il sentit que probablement le terme était arrivé pour lui, et, après un combat intime auquel il n'initia personne, il se résigna simplement. Sa dernière sortie fut pour venir à l'Académie; il assista encore à notre séance du 21 janvier. A partir de ce jour, l'affaiblissement fit des progrès rapides; il eut à subir quelques crises douloureuses; mais ce fut dans un grand apaisement de corps et d'âme qu'il rendit le dernier soupir, entouré de tous les siens, le 13 février 1881.

Les services que M. Paulin Paris a rendus à l'histoire et à l'histoire littéraire de la France sont appréciés de tous les juges compétents, et l'on n'en a retracé ici qu'une faible partie; ses écrits font suffisamment connaître plusieurs des qualités de son esprit. Quant au charme de sa société, à l'agrément de sa conversation et à l'affabilité de son commerce, quant à la droiture de son caractère, à la sincérité de son âme et à la bonté de son cœur, ce n'est pas à l'auteur de cette notice qu'il appartient d'en parler, et tous ceux qui ont vécu dans son intimité leur ont rendu un juste hommage.

G. P.

NOTICE

SUR

MAXIMILIEN-PAUL-ÉMILE LITTRÉ,

Mort le 2 juin 1881.

UN DES AUTEURS DES TOMES XXI-XXIX DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

Nous ne pouvons nous rappeler cet homme de bien, si simplement aimable, si respectueusement aimé, sans nous le représenter dans sa modeste demeure, au milieu de ses livres, dont il négligeait l'extérieur comme le sien, pratiquant toutes les vertus et ne faisant montre d'aucune, travaillant sans relâche à la recherche, à la démonstration du vrai, avec un mépris à peu près égal de la gloire et de l'injure. Nous ne pouvons ramener sous le regard de notre esprit ce vexillaire de l'armée libérale, aussi prudent que vaillant, prudent même à l'âge où on ne l'est guère, vaillant même à l'âge où on ne l'est plus, sans nous sentir profondément attristés par le souvenir de toutes les épreuves qu'il a traversées, de tous les mécomptes qu'il a subis. Les nations seront-elles jamais, comme l'a rêvé Platon, gouvernées par les philosophes? Un jour peut-être cela se verra; mais assurément cela ne s'est pas encore vu. Si, du moins, sans appeler les philosophes à les gouverner, les nations voulaient bien écouter leurs conseils! Jusqu'à l'heure de sa mort, M. Littré fut prodigue des siens. On a lieu de craindre qu'ils ne soient pas suivis; mais, quoi qu'il advienne, félicitons ce dévoué citoyen d'avoir pu dicter, l'âme en paix, son testament politique et s'y montrer tel que bien des gens n'avaient pas su le juger durant les ardeurs du combat. Nous ne pouvons enfin penser à cet infatigable écrivain, qui, dans le cours de sa longue vie, eut pour unique distraction de laisser un travail pour un autre, sans voir se dresser devant nous le prodigieux amas de ses écrits divers sur tant de questions scrupuleusement étudiées, méditées. Mais ici nous n'avons pas à décrire les mœurs privées, à rappeler les actes publics de M. Littré; nous n'avons pas même l'obligation de franchir les limites de notre compétence pour dénombrer et faire

justement apprécier les œuvres si variées de ce nouveau Docteur universel; dans la notice que nous allons consacrer, selon l'usage, à sa mémoire, M. Littré ne doit être loué que pour avoir été l'un de nos plus méritants confrères, l'un des plus laborieux de nos collaborateurs.

Né à Paris, le 1er février 1801, d'un père et d'une mère également stoïques, le jeune Maximilien-Paul-Émile Littré reçut d'eux les premiers exemples, les premières leçons de travail, d'honneur, de vertu, et son inclination n'a jamais démenti les enseignements de ses précepteurs vénérés. Ses études classiques brillamment achevées, il ne se décida pas d'abord à choisir une carrière. Né pauvre et n'ayant aucun goût pour ces sortes de jouissances que procure l'argent bien ou mal acquis, il se résignait volontiers à vivre pauvre; mais, toutes les sciences ayant de l'attrait pour son intelligence avide de tout connaître, capable de tout comprendre, il ne voyait pas clairement celle qu'il devait préférer : les langues mortes, les langues vivantes, les mathématiques, la médecine, l'occupaient à la fois, l'inquiétaient à la fois de leurs problèmes, de leurs mystères. Enfin, sans renoncer tout à fait à poursuivre d'autres études, il s'attacha particulièrement aux sciences naturelles, les estimant sans doute les plus pratiques, les plus positives.

C'est vers ce temps que ce travailleur solitaire (il s'est ainsi qualifié lui-même), inconnu, qui n'avait pas encore formé le dessein de se faire connaître, fut invité par Armand Carrel à prendre quelque part à la rédaction du *National*. Très scrupuleux dans le choix de ses collaborateurs, et très attentif à leur assigner la province qui leur convenait le mieux, Carrel lui demanda des articles littéraires. Les premiers que lui donna M. Littré furent très goûtés. Il y avait alors des critiques de profession, qui se faisaient un devoir de signaler les moindres événements qui survenaient dans la république des lettres. Ils remarquèrent ces articles, où les opinions les plus réfléchies étaient exposées dans un style naturellement simple, parfois, non moins naturellement, fier, éloquent, et par eux il fut aussitôt constaté qu'un écrivain nouveau venait de se produire. La plupart de ces articles n'étaient pourtant pas, à proprement parler, littéraires, car ils avaient les sciences physiques pour objet; mais, quoi qu'il traite, l'écrivain se révèle en quelque sorte malgré lui. Alors encore M. Littré publiait d'autres articles sur les mêmes matières dans le Dictionnaire de médecine, le Journal hebdomadaire, l'Expérience, et traduisait Hippocrate. Le premier volume de sa traduction d'Hippo-

crate parut vers la fin de l'année 1838. Il ne contenait guère qu'une introduction; mais cette introduction fut aussitôt jugée, ce qu'elle est en effet, une œuvre de premier ordre. M. Littré n'y montrait pas seulement l'étonnante diversité de ses connaissances; il s'y faisait voir encore, ce qu'il était, ce qu'il devait toujours être, un savant bien différent de tous ceux qu'a justement raillés Menckenius, un savant sans aucun charlatanisme, déclarant lui-même ce qu'il ignorait, mais très net, presque impérieux, dans ses conclusions, lorsqu'il croyait devoir conclure, ne défiant jamais la contradiction, mais l'intimidant par l'énergie de la conviction la plus mûrement raisonnée. Le grand succès de ce premier volume tourna vers M. Littré les regards de tous nos confrères. Il s'agissait alors de remplacer M. Pouqueville, mort le 20 décembre 1838. M. Littré, qu'on présenta plutôt qu'il ne se présenta lui même, fut élu membre de notre Académie le 22 février 1839.

Durant les premières années qui suivirent son élection, M. Littré demeura presque étranger aux affaires de l'Académie. Il avait à continuer sa traduction d'Hippocrate. S'il s'en laissait quelquefois détourner par des travaux d'un genre très différent, c'était pour satisfaire à des engagements anciennement contractés, et, quoiqu'il eût une capacité de travail vraiment extraordinaire, il ne pouvait rien apporter à l'Académie, ayant trop à livrer ailleurs. Il traduisait en effet, dans le même temps, non seulement Hippocrate, mais encore Pline l'Ancien et la Vie de Jésus du docteur Strauss. Les deux volumes de cette Vie de Jésus parurent en 1839 et en 1840; la traduction de Pline, lentement poursuivie, scrupuleusement amendée, remaniée, ne vit le jour qu'en 1848. Conduire à bonne fin de telles entreprises, c'était bien sans doute contribuer à l'honneur de l'Académie; cependant, elle voulait plus d'un savant, d'un écrivain aussi distingué que M. Littré, et son dessein était de l'attacher à ses travaux particuliers dès qu'elle en aurait l'occasion.

Ces occasions sont presque toujours tristes : le plus souvent, en effet, il s'agit de remplir le vide fait par la perte d'un ami. C'est ainsi que, M. Fauriel étant mort le 15 juillet 1844, M. Littré fut appelé à le remplacer dans la Commission chargée de continuer l'Histoire littéraire de la France. Il aurait pu, succédant à M. Fauriel, prendre immédiatement à sa charge de poursuivre la tâche dévolue à ce regretté confrère. Quelle partie de notre histoire littéraire M. Littré n'avait-il

pas déjà curieusement explorée ? Mais il y avait d'abord à combler, dans la série des notices consacrées aux écrivains du xiiie siècle, une lacune plus évidente pour M. Littré que pour personne ; on avait omis un certain nombre de médecins, dont plusieurs n'avaient pas été sans quelque renommée. M. Littré s'employa sur-le-champ à réparer cet oubli. Ses notices supplémentaires, insérées dans le tome XXI de cette Histoire firent louer sa méthode : point ou peu de conjectures, aucune digression, mais des décisions de la plus grande fermeté sur tous les points éclaircis par une critique à bon droit sûre d'elle-même.

M. Littré terminait une de ces notices en jugeant ainsi tous les écrits que nous ont laissés les médecins du xiiie siècle : « Ils ont cessé d'avoir « un rôle dans l'enseignement, et sont devenus de simples monuments « de l'histoire médicale, quand le génie moderne, après la longue éla« boration de la scolastique, s'est senti assez fort pour entreprendre, « sans aucun intermédiaire, l'étude de la nature [1]. » C'est là sans doute un jugement que personne ne voudra contredire. Le syllogisme et la médecine n'ont point affaire ensemble; l'étude de la nature est seule propre à former le médecin, et, de même que le médecin, le géomètre l'astronome, etc. Il y a plus : entend-on qu'aucune science ne peut être fondée sur autre chose que sur l'observation de la nature ? Cela sera facilement accordé, du moins par tous les fidèles sectateurs d'Aristote. La thèse est, en effet, d'Aristote, et M. Littré se serait trompé s'il en avait fait honneur au génie moderne. Mais la phrase citée doit-elle être ainsi comprise ? Le fait est qu'en s'imposant comme premier devoir d'observer la nature, le génie moderne a retrouvé la bonne méthode, s'il ne l'a pas inventée. N'y a-t-il donc rien de nouveau sous le soleil ? A cette question la réponse est facile. Oui, l'on n'en peut douter, la science fait chaque jour quelque utile découverte; elle se rend un compte plus vrai des phénomènes; elle en discerne mieux les contrastes, les rapports; elle obtient une notion plus claire des lois qui les déterminent. Mais ne croyons pas qu'il y ait des méthodes nouvelles; elles sont toutes vieilles comme l'esprit humain; il ne faut pas se laisser abuser sur l'âge des méthodes par les noms de récente fabrique qu'on leur donne pour les rajeunir.

Cela nous amène sur un point où nous allons contredire les déclara-

[1] *Hist. littér. de la France,* t. XXI, p. 266.

tions les plus formelles de M. Littré. Vers l'année 1840, un de ses amis l'avait engagé, peut-être sans malice, à lire quelques écrits de M. Auguste Comte, écrits mal digérés, d'un style rustique, où des assertions de toute provenance étaient combinées, ordonnées de telle sorte que l'ensemble paraissait avoir la rigueur d'une démonstration mathématique. Ayant donc rencontré dans ces écrits un certain nombre d'idées conformes aux siennes, M. Littré, dans un élan de probité naïve, proclama qu'il avait trouvé son maître, et prit aussitôt devant M. Comte l'attitude d'un disciple respectueux. Remarquons ce trait de son caractère. Cet homme si digne, à tant de titres, de conduire les autres, a toujours éprouvé le besoin de reconnaître un chef. Il avait cela de commun avec les religieux d'un autre âge. Personne ne se serait plus fièrement révolté contre une domination imposée; mais une soumission volontaire lui convenait.

Il ne pouvait longtemps, à la vérité, marcher docilement sous les enseignes de M. Comte. Celui-ci, qui n'avait pas l'esprit bien réglé, s'ingéniait constamment à déduire d'idées confuses des idées moins claires encore, poursuivant le succès par toutes les voies. Dans toutes ces voies M. Littré ne put le suivre. Mais, s'il ne fut plus alors un disciple soumis, jamais il ne cessa de se montrer plein de reconnaissance à l'égard de ce prétendu maître. Voici ce qu'il écrivait encore en 1863 sur la philosophie de M. Comte: «Il y a plus de vingt ans que je suis «sectateur de cette philosophie. La confiance qu'elle m'inspire n'a jamais «reçu de démentis... Occupé de sujets très divers, histoire, langues, «philosophie, médecine, érudition, je m'en suis constamment servi «comme d'une sorte d'outil qui me trace les linéaments, l'origine et «l'aboutissement de chaque question et me préserve du danger de me «contredire...; elle suffit à tout, ne me trompe jamais et m'éclaire «toujours.» M. Littré s'était alors, depuis plus de dix ans, séparé de M. Comte. Ce n'est donc pas à sa doctrine désavouée qu'il adresse cet hommage solennel; c'est uniquement à sa méthode. Eh bien, nous n'hésitons pas à le dire, si M. Littré n'a pas méconnu que la méthode pratiquée dans l'étude des sciences naturelles par le génie moderne était déjà, chez les anciens, celle d'Aristote, il s'est vraiment trompé lorsqu'il a cru trouver une direction nouvelle dans la philosophie de M. Comte. Des principes de cette philosophie que M. Littré n'a pas finalement répudiés aucun n'était nouveau pour son esprit curieux

et libre, quand il se rangea modestement parmi les disciples d'un homme bien moindre que lui.

Non, quoi qu'en dise M. Littré, M. Comte ne l'a mis en mesure de résoudre, de traiter aucune question relative à l'histoire, aux langues, à la médecine. S'agit-t-il de philosophie? Le point capital de sa doctrine philosophique, on l'a certes mille et une fois répété, c'est d'avoir repoussé la métaphysique hors des limites de la science. Mais sur ce point, il pensait avant l'année 1840 ce que, depuis, il a constamment pensé. Il s'était alors formé, sous l'influence de très beaux esprits, un grand courant de cartésianisme, qui, j'en ai bon souvenir, nous entraînait presque tous. Mais quelques-uns se raidissaient, résistaient, et, debout au milieu des flots impuissants à les abattre, nous remettaient en mémoire ces rocs décrits par le poète, que les Italiens ont appelés autels. M. Littré était un de ces rocs inébranlables. Élevé dans la philosophie du XVIIIe siècle, il n'hésitait pas sans doute à reconnaître qu'elle avait eu trop de passion pour se montrer toujours équitable, et qu'en histoire, par exemple, la plupart de ses jugements doivent être réformés; mais elle n'avait pas, à son avis, trop dédaigné cette branche de la philosophie qu'Aristote lui-même appelle la philosophie première. « On « mourrait de vieillesse, dit Voltaire, avant d'avoir feuilleté la centième « partie des romans métaphysiques[1]. » Bien avant son commerce avec M. Comte, M. Littré, jeune encore, avait résolu de n'en feuilleter aucun.

J'ai toujours eu présent à l'esprit ce que je vais raconter. C'était vers l'année 1835. J'avais alors l'honneur de travailler avec M. Littré à la partie littéraire du *National*, et, ayant l'un et l'autre quitté de bonne heure, selon notre coutume, les bureaux de ce journal, nous faisions route ensemble. M. Littré regagnait son logis au delà des ponts; moi, je l'accompagnais et l'accablais de questions. La jeunesse est questionneuse. J'étais surtout curieux de savoir quelle était l'opinion de cet homme si cultivé, si réfléchi, mon ancien, sur le point qui m'intéressait le plus dans la Profession de foi du vicaire savoyard, l'immortalité de l'âme définie substantielle. Je récitais mon auteur, je discourais, j'interrogeais; M. Littré, marchant la tête basse, ne répondait rien. Enfin, après un long silence, il me dit d'un ton sec: « Je ne parle jamais des choses

[1] Voltaire, *Dictionn. philos.*, au mot *Bibliothèque*.

« qui me sont inconnues. » Il m'ordonnait ainsi de ne pas continuer mon interrogatoire et me déclarait en même temps, de la façon la plus nette, qu'il avait déjà pris parti contre les métaphysiciens.

Enfin, pour ce qui concerne l'érudition, voici, nous prenons sans choix cet exemple, voici les articles publiés par M. Littré dans cette Histoire littéraire. On les a lus; qu'on les relise pour y chercher la trace de l'« outil » inventé par M. Comte. Nous pouvons assurer qu'on ne la trouvera pas plus dans les siens que dans les nôtres. La reconnaissance de M. Littré pour quelques services douteux est allée vraiment beaucoup trop loin.

Mais laissons M. Comte. Ce n'est certainement pas lui qui décida M. Littré, vers le milieu de sa carrière, à laisser l'étude des sciences naturelles pour se consacrer presque entièrement à celle des langues modernes. L'inspiration fut toute personnelle. La linguistique peut être d'ailleurs une science très positive, et c'est ainsi que M. Littré la traita. S'interdisant toute conjecture d'une nouveauté suspecte, il aima toujours mieux être réputé le plus timide des linguistes que le plus ingénieux. Il donna la preuve de cette prudence méthodique dans ses notices sur d'anciens glossaires et sur divers poèmes d'aventures, qui parurent en 1852 dans le tome XXII de cette Histoire. On y signalera peut-être une ou deux erreurs bibliographiques[1] (M. Littré ne s'était pas appliqué jusqu'alors à la bibliographie); mais qui ne louera la parfaite convenance de toutes les analogies indiquées, la justesse de toutes les critiques nécessaires et particulièrement le ton de ces critiques? Il en est qui, trouvant quelqu'un en défaut, prennent plaisir à bien montrer toute la gravité de l'erreur commise. Ce n'est pas là certainement un plaisir très coupable. Le lecteur le pardonne d'autant plus volontiers que, le sourire étant contagieux, il s'égaie lui-même de ce qui fait la gaieté du censeur. Mais il faut bien reconnaître que censeur et lecteur manquent en cela de bienveillance. M. Littré n'en a jamais manqué. Exempt de toute malice, il traite les morts eux-mêmes avec autant d'égards que les vivants.

Pour bien comprendre et, au besoin, pour corriger avec sûreté les

[1] Il en est une que nous ne pouvons ne pas signaler nous-mêmes. A la page 21, sous le n° 2, figure, comme étant d'un auteur inconnu, un glossaire de l'Écriture sainte déjà mentionné dans le tome XV, p. 299, de cette Histoire littéraire, sous le nom de l'auteur nullement ignoré, Pierre, chantre de Paris.

textes, souvent défectueux, de nos anciens poèmes, il est plus qu'utile d'avoir une connaissance à peu près égale de toutes les langues dérivées du latin. « Rien, disait M. Littré, n'éveille plus l'esprit et ne le met plus « à l'abri des surprises que d'être maître d'un champ étendu de comparai « sons[1]. » Toutes ces langues de même origine, M. Littré les avait patiemment étudiées; il les savait, et savait aussi l'allemand et l'anglais. C'est ce dont il donna la preuve, sans aucune ostentation, selon sa coutume, dans une série de notices insérées aux tomes XXII et XXIII de cette Histoire. La grande variété de son savoir en cette matière fut surtout démontrée dans les deux volumes qu'il fit paraître, en 1863, sous le titre de: Histoire de la langue française; études sur les origines, l'étymologie, la grammaire, les dialectes, la versification et les lettres au moyen âge. Ces volumes, si dignes de l'estime dont ils jouiront longtemps encore, ne contiennent pas, à proprement parler, une histoire, nous voulons dire une histoire suivie. Formés d'articles jusque-là dispersés en divers recueils, ils n'offrent pas la composition régulière d'un livre didactique. Il y manque, en effet, ce qui, M. Littré l'a reconnu lui-même, est le propre d'un livre, « le concours des parties vers le même but[2]. » Cependant, si l'unité de l'ordonnance y fait défaut, partout on y constate l'unité des vues. En écrivant ces articles suivant l'occasion offerte, à propos de tel ou tel livre, M. Littré n'avait pu tout à fait écarter ce livre, négliger les questions proposées, en introduire d'autres et les traiter en docteur. Il avait, pour agir ainsi, trop d'obligeance et de modestie. Mais, ayant sur toute question, principale ou secondaire, des opinions très mûries, très arrêtées, constamment, d'ailleurs, animé du plus vif désir de les exprimer, de les justifier, de les faire prévaloir, il ne s'était pas défendu d'insister particulièrement, dans chacun de ces articles, sur les questions qui l'intéressaient davantage, lui semblant celles dont la solution avait le plus d'importance. Cela fait que cet assemblage d'articles, qui n'est pas vraiment une histoire, en peut tenir lieu. Si les mêmes choses y sont plusieurs fois répétées en des termes qui diffèrent peu, s'en plaint-on? Non, on ne s'en plaint pas. Ces répétitions, nullement préméditées, nous attestent à la fois la constance et la fermeté des doctrines de M. Littré; elles nous montrent ce qu'il y avait de plus fixe dans son esprit touchant la génération et la grammaire des langues qu'il appelle novo-latines; en

[1] *Hist. de la langue franç.*, t. I. p. 221. — [2] *Littérature et histoire*, p. 52.

outre, ce qui est d'un grand intérêt pour nous et pour tous ceux qu'il n'a pas aisément et dès l'abord rangés à son opinion, elles font d'autant mieux connaître et mieux apprécier les motifs d'une passion qui lui vint un peu tard, mais fut très vive, pour les plus anciens monuments de notre littérature nationale. « Je me suis, disait-il un jour, jeté dans « ces études non sans ardeur, et l'on peut me soupçonner d'une certaine « faiblesse partiale [1]. » Non, les hommes tels que M. Littré ne peuvent être jamais suspects de partialité par faiblesse; ces entraînements, que condamne la raison, ils ne les éprouvent point, et, si par hasard ils donnent dans quelque erreur, c'est après avoir mal raisonné. Il est d'ailleurs aujourd'hui reconnu qu'il n'y a pas d'excès dans tout ce qu'a dit M. Littré sur nos vieux poètes. On les avait tous confondus dans le même dédain; il a prouvé qu'en les traitant de la sorte on avait manqué de justice, et que, si beaucoup d'entre eux n'ont pas, en effet, une valeur notable, il en est un certain nombre que recommandent deux qualités rares dans tous les temps, l'invention et le style. L'excès aurait été d'élever nos épopées féodales au rang de l'Iliade pour l'invention, et, pour le style, de l'Énéide; mais c'est là ce que M. Littré s'est gardé de faire, et, ne l'ayant pas fait, il a gagné finalement à son opinion bien des esprits d'abord prévenus contre elle. On ne conteste plus ce qu'avec tant de mesure il a si clairement démontré.

« J'aime, dit M. Littré, la langue de nos aïeux, plus correcte que la « nôtre [2]. » Il ajoute et souvent répète qu'on doit être fier d'être Français lorsque l'on considère l'influence qu'eurent les lettres françaises dans tout l'Occident, durant les plus beaux siècles du moyen âge; mais, d'autre part, il accorde que, parmi les œuvres alors écrites en langue vulgaire, l'œuvre capitale n'est pas féodale, n'est pas française, que la gloire de l'avoir produite appartient à Florence, la plus inquiète des républiques italiennes, la plus agitée par l'esprit de faction. Remarquons ici, chez M. Littré, non pas la discordance, mais la diversité du jugement et du sentiment. Les grands poètes de toutes les langues, il les a tous étudiés et tous il les honore des vifs témoignages de la plus sincère admiration. Personne n'a plus dignement loué tantôt les anciens, Homère, Eschyle, Virgile, tantôt les modernes, le chantre de Roncevaux, Shakspeare, Corneille, Racine, Schiller, Byron. Mais si, consta-

[1] *Hist. de la langue franç.*, t. I, p. 397. — [2] *Ibid.*, t. II, p. 29.

tant leurs mérites particuliers, il montre qu'il leur est commun de penser noblement et se complaît à les suivre en ces régions supérieures, où commercent ensemble et se multiplient toutes les formes des nobles pensées; c'est son esprit qui seul, dans ce cas, passe, comme dit Aristote, de la puissance à l'acte; il pense, en effet, avec Eschyle, avec Shakspeare, avec Corneille, avec Byron; mais c'est Dante qui meut son cœur; il sent avec Dante. Cet homme aux yeux caves, au front ridé, la foule dit qu'il revient de l'enfer. M. Littré n'en croit rien. Non, il n'a pas quitté ce monde. Il y était venu puissamment doué pour jouir, c'est-à-dire pour aimer; mais une fatale série de mécomptes et, plus que tout le reste, l'affreux spectacle des calamités publiques ont douloureusement affecté son âme généreuse. C'est en écoutant les soupirs, les sanglots de la terre désolée qu'il a cru voir, entendre les suppliciés des cercles infernaux. Comment M. Littré n'aurait-il pas eu cet intime penchant pour Dante? Sensible à toutes les beautés qui distinguent les vers du poète, il ne l'était pas moins, amant attristé d'une autre patrie, à toutes les afflictions du patriote exilé.

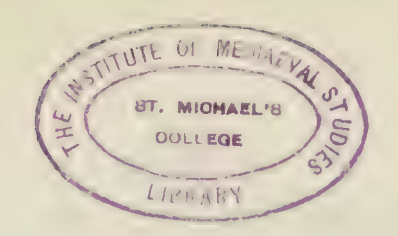
Peu de mois après avoir publié ses deux volumes sur l'Histoire de la langue française, M. Littré présentait à l'Académie la première livraison de son Dictionnaire. Cette présentation, qui fut un événement, est inscrite dans nos annales à la date du 6 février 1863. Qui ne voulut aussitôt connaître et la méthode et la façon de ce livre? Qui, les ayant connues l'une et l'autre, ne s'étonna pas qu'un seul homme eût osé prendre à sa charge l'exécution d'une telle entreprise? Ah! depuis le moyen âge, la condition des écrivains est bien changée! Nous ne sommes plus des moines: nous avons des devoirs, des tracas domestiques. Nous ne sommes plus des serfs, dont la volonté d'un maître règle tous les mouvements; nous sommes des citoyens que travaille sans trêve le souci des choses sociales, et qui, librement engagés sous des enseignes diverses, avons à subir, à livrer des assauts quotidiens, jamais vainqueurs, jamais vaincus, toujours en alerte; dans notre vie constamment tourmentée, tout est obstacle aux grands projets, aux labeurs continus. Et pourtant M. Littré a pu, seul, en moins de vingt années, terminer son œuvre. L'effort a été vraiment surhumain. De tels excès de travail fatiguent l'esprit, usent le corps. M. Littré venant un jour prendre part à nos conférences ordinaires, sa démarche nous parut moins assurée; il nous sembla voir des signes d'affaiblissement sur son visage, dans son

maintien. C'est pourquoi je pris la liberté de lui conseiller un peu de relâche. « Je serais, me répondit-il, téméraire si je comptais vivre au « delà de soixante-dix ans. Eh bien ! j'en ai soixante-six, et, ayant fait le « compte des minutes qui doivent se succéder jusqu'au terme probable « de ma vie, je sais que, si j'en perds une seule, je mourrai laissant mon « Dictionnaire inachevé. » Il l'acheva, vécut plus longtemps qu'il n'avait espéré vivre, mais dans un état de cruel épuisement. L'esprit, toujours excité par la lecture, par l'étude, s'était conservé presque intact; mais le corps, à peu près incapable de toute action, n'existait plus que pour souffrir.

La dernière des notices publiées par M. Littré dans cette Histoire littéraire est sur le chirurgien Henri de Mondeville, qu'il félicite d'avoir consacré à la rédaction de sa Chirurgie « les restes d'une santé qui dé« faillait et d'une vie que la maladie éteignait. » Il est permis de supposer qu'en écrivant ces lignes M. Littré pensait à lui-même. C'était bien l'homme du monde qui s'applaudissait le moins; mais, sentant, lui aussi, sa santé défaillir et sa vie s'éteindre, il éprouvait un vif contentement, dans l'intimité de son âme, en se disant qu'il avait pu, du moins, finir l'œuvre principale de ses journées, de ses nuits laborieuses. Hélas ! il ne lui fut pas donné de mener à terme tout ce qu'il avait entrepris. En des temps qui sont déjà loin de nous, il avait lu devant notre commission un travail long, mais incomplet, sur Raimond Lulle. Nous n'osions pas lui demander de le compléter, quand il nous écrivit, à la date du 21 novembre 1877 : « Cher et vieil ami, je suis cruellement « peiné d'être un membre inutile de la Commission, et je regrette bien « que vous m'ayez empêché de me démettre. Je ne sais vraiment pas si « je pourrai achever Raimond Lulle. Ce n'est pas la tête qui manque, ce « sont les forces corporelles. Voici mon état au vrai : on m'habille et me « déshabille, comme un enfant; il m'est impossible d'aller dans les bi« bliothèques pour des recherches; il faudrait que les livres fussent mis « devant moi, et encore, quand ils sont gros, je ne puis les soulever. « Ajoutez à cela de perpétuelles douleurs, tantôt plus fortes, tantôt plus « faibles. . . Bientôt je m'examinerai et vous dirai ce que je pourrai et « en quoi j'aurai besoin d'aide. » Mais cet examen, le mal croissant tous les jours, M. Littré dut renoncer à le faire, et, le 1er avril 1880, nous envoyant son manuscrit imparfait, il nous écrivait, plein de tristesse : « Il « est désormais au-dessus de mes forces de mettre la dernière main à ce

« que j'ai commencé sur Raimond Lulle. » Il mourait, le 2 juin 1881, dans les bras de sa femme, de sa fille, tendrement aimées. Il nous quittait, nous aussi, ses confrères, ses amis; il nous quittait, ce saint homme, nous ayant donné, durant tout le cours de sa vie, et l'exemple du travail et l'exemple de la vertu.

B. H.



TABLE

DES LIVRES CITÉS DANS LE TOME XXIX

DE L'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

A

Spicilegium sive collectio veterum aliquot scriptorum, studio D. Lucæ d'Achery. Parisiis, 1723, 3 vol. in-fol. — Achery (d'). Spicileg.

Acta Sanctorum quotquot toto orbe coluntur collegerunt Johannes Bollandus et alii. Antuerpiæ, Tongarloæ, Bruxellis, 1643-1882, 61 vol. in-fol. — Réimpression des 55 premiers volumes, publiée chez Palmé, à Paris, à partir de 1863. (Elle est distinguée de l'édition originale par la note *nouv. éd.*) — Acta Sanct.

La Vie de sainte Douceline, fondatrice des béguines de Marseille, composée au XIII[e] siècle en langue provençale, publiée pour la première fois, avec la traduction en français et une introduction critique et historique, par l'abbé J.-H. Albanès. Marseille, 1879, in-8°. — Albanès, Vie de sainte Douceline.

Analecta Divionensia. Documents inédits pour servir à l'histoire de France et particulièrement à celle de Bourgogne, tirés des archives et de la bibliothèque de Dijon. Dijon, 1875, in-8°. — Second titre du volume : Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, suivie de la Chronique de Saint-Pierre de Bèze, publiées d'après les textes originaux par MM. l'abbé E. Bougaud et N.-Joseph Garnier. — Anal. Divion.

Bibliotheca hispana vetus, sive hispani scriptores qui ab Octaviani Augusti ævo ad annum Christi MD floruerunt, auctore D. Nicolao Antonio, Hispalensi. Madrid, 1788, 2 vol. in-fol. — Antonio, Biblioth. hisp. vet.

Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde. Francfort et Hannovre, 1819-1874, 12 vol. in-8°. — Une nouvelle série paraît, à partir de l'année 1876, à raison d'un volume par an, sous le titre de : Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde. — Arch. der Ges. für ält. d. Gesch.

Archives historiques du Poitou. Poitiers, 1872 et années suivantes, in-8°. Le tome X de ce recueil, qui se continue, renferme le Cartulaire de l'évêché de Poitiers. (Poitiers, 1881, in-8°.) — Arch. hist. du Poitou.

Collectio judiciorum de novis erroribus qui ab initio duodecimi sæculi post incarnationem Verbi usque ad annum 1713 in Ecclesia proscripti sunt et notati ; opera et studio Caroli du Plessis d'Argentré. Paris, 1724, 1728, 1736, 3 vol. in-fol. — Argentré (D') Collect. jud.

Arnaud de Verdale. Catalogus episcoporum Magalonensium, édition d'après les manuscrits, avec traduction française, notice biographique et littéraire, pièces justificatives, etc. par A. Germain. Montpellier, 1881, in-4°. (Extr. des Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.) — Arn. de Verdale.

Alcimi Ecdicii Aviti, Viennensis episcopi, opera quæ supersunt recensuit Rudolfus Peiper. Berolini, 1883, in-4°. (Monumenta Germaniæ historica. Auctorum antiquissimorum tomi VI pars posterior.) — Aviti opera.

B

Baillet, Jug. des sav.	Jugements des savants sur les principaux ouvrages des auteurs, par Adrien Baillet, avec des remarques de La Monnoye et l'Anti-Baillet de Ménage. Paris, 1722-1730, 8 vol. in-4°.
Balæus, Script. maj. Brit.	Scriptorum illustrium majoris Britanniæ. . . Catalogus a Japheto usque ad ann. 1557, ex Beroso, Gennadio, Beda, auctore Johanne Baleo. Gippeswici in Anglia, 1548, in-4°. — Basileæ, 1557-1559, 2 tomes en 1 vol. in-fol.
Bandini, Catal. bibl. Leopold.	Bibliotheca Leopoldina Laurentiana, seu Catalogus manuscriptorum qui, jussu Petri Leopoldi, arch. Austr., magni Etrur. ducis, nunc augustissimi imperatoris, in Laurentianam translati sunt. Quæ in singulis continentur Angelus Maria Bandinius recensuit, illustravit, edidit. Florence, 1792, 3 vol. in-fol.
Bartsch, Albrecht von Halberstadt.	Albrecht von Halberstadt und Ovid im Mittelalter, von Karl Bartsch. Quedlinburg und Leipzig, 1861, in-8°.
Bartsch, Romanzen und Pastourellen.	Altfransözische Romanzen und Pastourellen, herausgegeben von Karl Bartsch. Leipzig, 1870, in-8°.
Benfey, Pantschatantra.	Pantschatantra : Fünf Bücher indischer Fabeln, Märchen und Erzählungen. Aus dem Sanskrit übersetzt mit Einleitung und Anmerkungen von Theodor Benfey. Leipzig, 1859, 2 vol. in-8°.
Bernard de Luxembourg, Catal.	Bernardi Lutzenburgi Catalogus hæreticorum pene omnium, illorum nomina, ætatem et errores ordine litterarum declarans. Coloniæ, 1527, in-8°.
Bibl. de l'École des chartes.	Bibliothèque de l'École des chartes, recueil périodique paraissant tous les deux mois. Paris, depuis 1839 jusqu'à ce jour, in-8°.
Biblioth. hist. de l'Yonne.	Bibliothèque historique de l'Yonne, ou Collection de légendes, chroniques et documents divers pour servir à l'histoire des différentes contrées qui forment aujourd'hui ce département, publiée par la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, sous la direction de M. l'abbé Duru. Auxerre, 1850 et 1863, 2 vol. in-4°.
Birch-Hirschfeld, Ueber die, etc.	Ad. Birch-Hirschfeld, Ueber die den Provenzalischen Troubadours des XII, und XIII, Jahrhunderts bekannten epischen Stoffe. Leipzig, 1878, in-8°.
Bolland.	Voyez *Acta Sanctorum*.
Bourgain, Matth. Vindoc. Ars vers.	Matthæi Vindocinensis Ars versificatoria. Thesim proponebat facultati litterarum Parisiensi L. Bourgain. Paris, 1879, in-8°.
Brucker, Hist. crit. phil.	Historia critica philosophiæ, auctore Jacobo Bruckero. Lipsiæ, 1766-1767, 6 vol. in-4°.
Bullar. Franc.	Bullarium Franciscanum Romanum, pontificum constitutiones, epistolas ac diplomata continens, etc. studio et labore J. H. Sbaraleæ. Romæ, 1759-1765, 3 vol. in-fol.
Bull. de la Soc. arch. de l'Orléanais.	Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Orléans, 1849 et années suivantes, in-8°.
Bull. de la Soc. des anciens textes.	Bulletin de la Société des anciens textes français. Paris, Firmin-Didot, 1875 et années suivantes, in-8°.
Bulletin du Bibliophile belge.	Bulletin du Bibliophile belge (aussi sous le titre de : Le Bibliophile belge). Bruxelles, 1845 et années suivantes, in-8°.

C

Cahier, Nouveaux Mélanges.	Nouveaux Melanges d'archéologie, d'histoire et de littérature sur le moyen âge. Collection publiée par le P. Cahier. Paris, 1874, 1875, 1877, 4 vol. grand in-4°.

Cartulaire de Notre-Dame de Chartres, publié sous les auspices de la Société archéologique d'Eure-et-Loir par MM. E. de Lépinois et Lucien Merlet. Chartres, 1862-1865, 3 vol. in-4°. — Cartul. de l'église de Chartres.

Cartulaires de l'église cathédrale de Grenoble dits Cartulaires de Saint-Hugues, publiés par M. Jules Marion. Paris, 1869, in-4°. (Collection de documents inédits.) — Cart. de Gren.

Catalogus codicum Bernensium (Bibliotheca Bongarsiana). Edidit et præfatus est Hermannus Hagen. Bernæ, 1875, in-8°. — Cat. cod. Bern.

Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Chartres. Chartres, 1840, in-8°. — Catal. des mss. de Chartres.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements. Paris, 1849-1878, t. I-VI, in-4°. — Catal. gén. des départements.

Catalogus omnium librorum magni operis Lulliani proxime publico communicandi. Moguntiæ, typis Joannis Mayeri bibliopolæ et typographi Moguntino-Palatini; 1712, in-8°. — Catal. libr. oper. Lull.

Roger Bacon, sa vie, ses ouvrages, ses doctrines, d'après des textes inédits, par Émile Charles, docteur ès lettres. Paris, 1861, in-8°. — Charles (E.), Roger Bacon.

Voyez *Documents inédits relatifs au Dauphiné.* — Chevalier (Abbé U.).

Le Roman de la Charette, par Gauthier Map et Chrestien de Troies, publié par le docteur W.-G.-A. Jonckbloet. La Haye, 1850, in-4°. — Chrétien de Troyes, La Charete.

Chroniques de Saint-Martial de Limoges, publiées, d'après les manuscrits originaux, pour la Société de l'histoire de France, par H. Duplès-Agier. Paris, 1874, in-8°. — Chron. de S. Martial.

La Clef d'amour, poème publié, d'après un manuscrit du XIVe siècle, par Edwin Tross, avec une introduction et des remarques par M. H. Michelant. Paris, 1866, petit in-8°. — Clef d'amour (La).

Histoire de Verdun et du pays verdunois par M. l'abbé Clouet. Verdun, 1867-1870, 3 vol. in-8°. — Clouet, Hist. de Verdun.

La Vieille, ou Les dernières amours d'Ovide, poème français du XIVe siècle, traduit du latin de Richard de Fournival par Jean Lefèvre, publié pour la première fois et précédé de recherches sur l'auteur du De Vetula par Hippolyte Cocheris. Paris, 1861, in-8°. — Cocheris La Vieille.

Johannis Columbi opuscula varia... Lugduni, 1668, in-fol. — Columbi Opuscula varia.

Académie des inscriptions et belles-lettres. Comptes rendus de 1853 à 1883. Paris, 27 vol. in-8°. — Comptes rendus de l'Acad. des inscr.

Disertaciones historicas del culto immemorial del B. Raymundo Lullio, D^r illuminado y martir, y de la inmunidad de censuras que goza su dotrina; con un apendiz de su vida (par Jayme Custurer, de la Compagnie de Jésus). En Mallorca, 1700, in-4°. — Custurer.

D

Manuscrits de la bibliothèque de Lyon, par Ant.-Fr. Delandine. Paris et Lyon, 1812, 3 vol. in-8°. — Delandine, Mss. de Lyon.

Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale; étude sur la formation de ce dépôt, contenant les éléments d'une histoire de la calligraphie, de la miniature, de la reliure, etc., etc., par Léopold Delisle. Paris, 1869-1881, 3 vol. in-4°. — Delisle (L.), Cabinet des manuscrits.

Les écoles d'Orléans au XIIe et au XIIIe siècle, par Léopold Delisle, membre de l'Institut (extrait de l'*Annuaire-Bulletin* de la Société de l'histoire de France, t. VII, année 1869), in-8°. — Delisle (L.), Ec. d'Orléans.

Delisle (L.), Inv. des man. fr. — Inventaire général et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale, par L. Delisle, membre de l'Institut, directeur de la Bibliothèque nationale. Paris, 1876-1878, 2 vol. in-8°.

Delisle (L.), Notice sur les man. de Tours. — Notice sur les manuscrits disparus de la bibliothèque de Tours pendant la première moitié du XIX[e] siècle, par M. Léopold Delisle. (Extrait des Notices et Extraits des manuscrits, t. XXXI, 1[re] partie.) Paris, Impr. nationale, in-4°.

Delisle (L.), Roul. des morts. — Rouleaux des morts du IX[e] au XV[e] siècle, recueillis et publiés pour la Société de l'histoire de France, par Léopold Delisle. Paris, 1866, in-8°.

Denis, Catal. man. theol. Vind. — Codices manuscripti theologici bibliothecæ palatinæ Vindobonensis latini aliarumque Occidentis linguarum. Vienne, 1793-1794, 5 parties en 2 tomes in-fol.

Deschamps (E.), Œuvres, éd. Tarbé. — Œuvres inédites d'Eustache Deschamps. Reims, 1849, 2 vol. in-8°. (Collection des poètes champenois, publiée par P. Tarbé.)

Devoucoux, Anc. lit. du dioc. d'Autun. — Ancienne liturgie du diocèse d'Autun, par l'abbé Devoucoux. Extrait du volume intitulé : Congrès archéologique de France. Séances générales tenues à Sens, Tours, Angoulême, Limoges, en 1847, par la Société française pour la conservation des monuments historiques. Paris, 1848, in-8°.

Doc. inédits relatifs au Dauphiné. — Académie delphinale. Documents inédits relatifs au Dauphiné. 2[e] volume . . . édité par les soins de M. l'abbé C.-U.-G. Chevalier. Grenoble, 1868, in-8°. (Ce volume comprend les livraisons III-VII, dont chacune a une pagination particulière.)

Du Cange, Glossar. — Glossarium mediæ et infimæ latinitatis conditum a Carolo Dufresne domino du Cange (édit. de Henschel). Parisiis, 1840-1850, 7 vol. in-fol.

Dumas, Leç. sur la philos. chim. — Leçons sur la philosophie chimique professées au Collège de France en 1836 par M. Dumas, recueillies par M. Bineau. Paris, 1878, in-8°.

Du Méril (E.), Poésies inédites. — Poésies inédites du moyen âge, précédées d'une histoire de la fable ésopique, par Édélestand du Méril. Paris, 1854, in-8°.

Dunod, Hist. de Besançon. — Histoire de l'église, ville et diocèse de Besançon, par F.-I. Dunod de Charnage. Paris, 1750, 2 vol. in-4°.

Du Pin, Nouv. Biblioth. — Nouvelle Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques, par L. Ellies du Pin. — Ou, sous le titre suivant : Histoire des controverses et des matières ecclésiastiques traitées dans le XIII[e] siècle, etc. Paris, 1697, 2 vol. in-8°, ou 1700, in-4°.

E

Ebert, Biblioth. Guelferb. — Bibliothecæ Guelferbytanæ codices græci et latini classici. Recensuit Frid. Adolphus Ebert. Lipsiæ, 1827, in-8°.

Endlicher, Catal. cod. phil. Vind. — Catalogus codicum philologicorum latinorum bibliothecæ palatinæ Vindobonensis. Digessit Stephanus Endlicher. Vindobonæ, 1836, in-4°.

Ét. Médic. Chron. — Le livre de Podio ou Chroniques d'Étienne Médicis, bourgeois du Puy, publiées au nom de la Société académique du Puy par Augustin Chassaing. Le Puy-en-Velay, 1869 et 1874, 2 vol. in-4°.

Eymericus, Direct. inquis. — Directorium inquisitorum fr. Nicolai Eymerici, ord. Præd., cum commentariis Francisci Pegnæ, sacræ theologiæ ac juris utriusque doctoris Venise, 1607, in-fol.

F

Fauchet, Recueil. — Les Œuvres de M. Claude Fauchet, premier président de la Cour des Monnoyes (Antiquitez gauloises et françoises ; Origines des dignitez et magistrats de France ; Recueil de l'origine de la langue et poésie françoise, etc.). Paris, 1610, in-4°.

Joann. Alberti Fabricii Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis, cum supplemento Christiani Schœttgenii, edit. italic. a J. Dominico Mansi. Patavii, 1754, 6 tomes in-4°. — Florentiæ, 1858, 6 parties en 3 volumes in-8°.

Fabricius (J. A.), Bibl. med. et inf. æt.

Inventaire analytique et descriptif des manuscrits de la bibliothèque de Poitiers, par M. Paul de Fleury. Poitiers, 1868, in-8°. (Extrait des Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.)

Fleury (De), Inv. des mss. de Poitiers.

Flodoardi Historia Remensis ecclesiæ. Dans Monumenta Germaniæ historica, Scriptores, t. XIII, p. 405-599. Hannoveræ, 1881, in-fol.

Flodoard, Hist. Rem.

La Sorbonne, ses origines, sa bibliothèque, les débuts de l'imprimerie à Paris et la succession de Richelieu, d'après des documents inédits, par Alfred Franklin. Paris, 1875, in-16.

Franklin, La Sorbonne.

G

Gallia christiana, opera Dionysii Sammarthani et aliorum benedictinorum. Parisiis, 1715-1785, 13 vol. in-fol. Tom. XIV-XVI condidit Bartholomæus Hauréau. Parisiis, 1856-1865, 3 vol. in-fol.

Gallia christ. nova.

Œuvres poétiques d'Adam de Saint-Victor, précédées d'un Essai sur sa vie et ses ouvrages, par L. Gautier. Paris, 1858, 2 vol. in-16.

Gautier (L.), Œuvr. poét. d'Adam de Saint-Victor.

Joannis Gersonii Opera. Edidit Lud. Ellies du Pin. Anvers, 1706, 5 vol. in-fol.

Gersonii Opera.

Lilii Gregorii Gyraldi, Ferrariensis, Opera omnia, duobus tomis distincta, complectentia Historiam de Deis gentium, etc., etc.; quæ omnia partim commentario Joannis Faes et animadversionibus Pauli Colomesii illustrata exhibet Joannes Jensius. Lugduni Batavorum, 1696, in-fol.

Gyraldi Opera.

Essai historique sur l'abbaye de Saint-Barnard et sur la ville de Romans, par M. Giraud. Lyon, 1856-1869, 5 vol. in-8°.

Giraud, Essai sur l'abb. de S.-Barnard.

Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medio evo, di Arturo Graf. Torino, 1881-1883, 2 vol. in-8°.

Graf, Roma nel medio evo.

Kinder- und Hausmärchen, gesammelt durch die Brüder Grimm. Grosse Ausgabe. Siebente Auflage. Göttingen, 1857, 3 vol. petit in-8°.

Grimm, Kindermärchen.

H

De medii aevi studiis philologicis disputatio, auct. Henr. Aenoth. Frid. Haase. Vratislaviæ, 1858, in-4°.

Haase, De medii ævi studiis philologicis.

Repertorium bibliographicum in quo libri omnes ab arte typographica inventa usque ad annum MD typis expressi ordine alphabetico enumerantur. Opera Ludowici Hain. Stuttgard et Paris, 1826-1838, 4 vol. in-8°.

Hain, Repert. bibliogr.

Bernard Délicieux et l'Inquisition albigeoise (1300-1320), par B. Hauréau. Paris, 1877, in-18.

Hauréau (B.), Bernard Délicieux.

Histoire de la Philosophie scolastique, par B. Hauréau, membre de l'Institut. Paris, 1872-1880, 3 vol. in-8°.

Hauréau, Hist. de la phil. scol.

Hugues de Saint-Victor. Nouvel examen de l'édition de ses Œuvres, par B. Hauréau, avec deux opuscules inédits. Paris, 1859, in-8°.

Hauréau, Hug. de Saint-Victor.

Raymund Lull und die Anfänge der catalanischen Literatur, von Adolf Helfferich. Berlin, 1850, in-8°.

Helfferich, Raymund Lull.

Histoire générale de la province de Languedoc, par Claude de Vic et Joseph Vaissete. Paris, 1730-1745, 5 vol. in-fol. — Nouvelle édition, in-4°, en cours de publication.

Histoire génér. du Languedoc.

Hist. litter. de la France. — Histoire littéraire de la France, par des religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur (dom Rivet, dom Clémencet, dom Clément, etc.), continuée par des membres de l'Institut : MM. Brial, Ginguené, Pastoret, Daunou, Amaury Duval, Petit-Radel, Émeric-David, Fauriel, Lajard, P. Paris, V. Le Clerc, Littré, Renan, Hauréau, Gaston Paris, L. Delisle. Paris, 1733-1881. C'est l'ouvrage dont nous publions le XXIX[e] tome.

J

Jacques d'Amiens, L'Art d'amours. — L'Art d'amors und li Remedes d'amors, zwei altfranzösische Lehrgedichte von Jacques d'Amiens. Aus der Dresdener Handschrift zum ersten Male vollständig herausgegeben von Gustav Körting. Leipzig, 1868, in-8°.

Jaffé, Reg. — Regesta pontificum Romanorum ab condita Ecclesia ad annum post Christum natum M C XCVIII. Edidit Philippus Jaffé. Berolini, 1851, in-4°.

Jahrbuch fur romanische Literatur. — Jahrbuch für romanische und englische Literatur, herausgegeben von Ad. Ebert. Leipzig, 1859-1872, in-8°.

Journal des Savants. — Journal des Savants. Paris, 1665-1792, 111 vol. in-4°. — Depuis 1816, 1 vol. in-4° par an.

Julliot, Chron. de G. de Courlon. — Chronique de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens, par Geoffroy de Courlon. (Texte et traduction par M. G. Julliot.) Sens, 1876, in-8°.

Juvénal, Satir. — Juvenalis Satiræ (avec la traduction en vers français de M. Jules Lacroix). Paris, 1882, in-16.

K

Kirchhof, Wendunmuth. — Wendunmuth, von Hans Wilhelm Kirchhof. Herausgegeben von Oesterley. Für den literarischen Verein in Stuttgard, 1869, 5 vol. in-8°.

Koberstein, Geschichte der deutschen Literatur. — August Koberstein's Grundriss der Geschichte der deutschen Nationalliteratur. Fünfte umgearbeitete Auflage, von Karl Bartsch. Leipzig, 1872, 5 vol. in-8°.

Koerting, L'Art d'amours. — Voyez *Jacques d'Amiens.*

L

Labbe, Nova bibl. — Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum, opera et studio Philippi Labbe. Parisiis, 1657, 2 vol. in-fol.

Laude, Catal. des mss. de Bruges. — Catalogue méthodique, descriptif et analytique des manuscrits de la bibliothèque publique de Bruges, par P.-J. Laude. Bruges, 1859, in-8°.

Lebeuf, Mém. concernant Auxerre. — Mémoires concernant l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre, par l'abbé Lebeuf. Paris, 1743, 2 vol. in-4°. — Nouvelle édition, par MM. Challe et Quantin. Auxerre, 1848-1855, 4 vol. in-8°.

Le Blant, Inscr. chr. — Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII[e] siècle, réunies et annotées par Edmond Le Blant. Paris, 1856 et 1865, 2 vol. in-4°.

Lecoy de la Marche, Anecd. hist. — Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon, dominicain du XIII[e] siècle, publiés, pour la Société de l'histoire de France, par A. Lecoy de la Marche. Paris, 1877, in-8°.

Lecoy de la Marche, La Chaire fr. — La Chaire française au moyen âge, spécialement au XIII[e] siècle, d'après les manuscrits contemporains, par A. Lecoy de la Marche. Paris, 1868, in-8°.

Le Laboureur, Masures de l'Isle-Barbe. — Les masures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe-lès-Lyon. . . , par C. Le Laboureur. Lyon, 1665, in-4°.

Lemarchand, Cat. des mss. d'Angers. — Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Angers, par Albert Lemarchand. Angers, 1863, in-8°.

De vita R. Lulli specimen, auctore Loew. Halæ, 1830, in-8°.
Loew, De vita R. Lulli.

Ramon Lull considerado como alquimista. Discurso leido por D. José Ramon de Luanco el dia de su recepcion en la Academia de ciencias naturales y artes de Barcelona. Barcelona, 1870, grand in-8°.
Luanco (J. R. de), Ramon Lull.

Beati Raymundi Lulli, doctoris illuminati et martyris, Opera (edid. Salzinger); t. I-VI, IX, X. Mayence, 1721-1742, 8 vol. in-fol.
Lulli Opera.

M

Vetera analecta sive Collectio veterum aliquot operum et opusculorum omnis generis.... R. P. D. Joannis Mabillon. Nova editio. Parisiis, 1723, in-folio.
Mab., Anal.

Jo. Jacobi Mangeti, medicinæ doctoris et serenissimi ac potentiss. regis Prussiæ archiatri, Bibliotheca chemica curiosa, seu rerum ad alchemiam pertinentium thesaurus instructissimus. Cologne, 1702, 2 vol. in-fol.
Manget, Biblioth. chemica.

Poésies de Marie de France, poète anglo-normand du XIIIe siècle, publiées, d'après les manuscrits de France et d'Angleterre, par B. de Roquefort. Paris, 1820, 2 vol. in-8°.
Marie de France, Œuvres.

Veterum scriptorum et monumentorum ... Collectio nova, studio domni Edmundi Martene. Rotomagi, 1700, in-4°.
Martene, Collect. nova.

Thesaurus anecdotorum novus, complectens epistolas, diplomata, etc., studio Edmundi Martene et Ursini Durand. Paris, 1717, 5 vol. in-fol.
Martene, Thes. anecd.

Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur..., par dom Martene et dom Durand. Paris, 1717 et 1724, 2 vol. in-4°.
Martene et Durand, Voyage Litt.

École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire. Paris et Rome, 1881 et années suivantes, in-8°.
Mél. de l'École fr. de Rome.

Histoire et Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, 1717-1808, 50 vol. in-4°. — Nouvelle série, 1815-1884, 31 vol. in-4°.
Mém. de l'Acad. des inscript.

Mémoires de la Société archéologique de Montpellier. Montpellier, 1835 et années suivantes, in-4°. — Voy. *Arn. de Verdale.*
Mém. de la Soc. archéol. de Montpellier.

Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie, Caen et Paris, depuis 1825. 1re série, in-8°; 2e et 3e série, in-4°.
Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie.

Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nismes, avec des notes et des preuves, par M. Ménard. Paris, 1750, 7 vol. in-8°.
Ménard, Hist. de Nismes.

Les derniers troubadours de la Provence, d'après le chansonnier donné à la Bibliothèque impériale par M. Ch. Giraud, par Paul Meyer. Paris, 1871, in-8°.
Meyer (P.), Dern. troubadours.

Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français, accompagnés de deux glossaires, par Paul Meyer. Paris, 1874, in-8°.
Meyer (P.), Rec. d'anciens textes.

Le Roman de Flamenca, publié d'après le manuscrit unique de Carcassonne, traduit et accompagné d'un glossaire, par Paul Meyer. Paris, 1865, grand in-8°.
Meyer (P.), Flamenca.

Gesang an Heinrich IV a. 1084. Ueber Labyrinthdarstellungen. Von Wilhelm Meyer, aus Speyer. Munich, 1882, in-8°. (Extrait des Comptes rendus de l'Académie royale de Bavière, 1882, t. II.)
Meyer (W.), Ueber Labyrinthdarstellungen.

Patrologiæ cursus completus... series latina. Parisiis, 1844-1857, 221 vol. in-8°.
Migne, Patrol. lat.

Origines littéraires de la France, par Louis Moland. Paris, 1862, in-8°.
Moland, Origines littér. de la France.

L'Heptaméron des Nouvelles de très haute et très illustre princesse Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, publié sur les manuscrits par les soins et avec les notes de MM. Le Roux de Lincy et Anatole de Montaiglon. Paris, 1880, 4 vol. in-8°.
Montaiglon (A. de), L'Heptaméron.

Monum. Germ. hist. — Monumenta Germaniæ historica inde ab anno Christi quingentesimo usque ad annum millesimum et quingentesimum. Edidit Georgius Heinricus Pertz. Hannoveræ, depuis 1826, in-fol. (Outre les grandes séries connues sous les titres de Scriptores et de Leges, cette collection renferme plusieurs séries de format in-4°, que nous citons sous les titres propres à chaque volume. Voyez *Aviti Opera.*)

N

Naudé, Apologie. — Apologie pour les grands hommes soupçonnés de magie, par Gabriel Naudé. Amsterdam, 1712, in-12.

Neues Archiv. — Voyez *Archiv der Gesellschaft.*

Not. et Extr. — Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque du roi et autres bibliothèques, publiés par l'Académie des inscriptions. Paris, 1787 et ann. suiv., 31 vol. in-4°.

O

Obras rimadas. — Voyez *Rosselló.*

Oderico, Cod. della lib. di G.-F. Durazzo. — Osservazioni di Gasparo Luigi Oderico sopra alcuni codici della libreria di G. Filippo Durazzo. Genova, 1881, in-8°.

Orderic Vital. — Orderici Vitalis Historia ecclesiastica, ed. Aug. Le Prevost. Parisiis, 1838-1855, 5 vol. in-8°. (Collection de la Société de l'histoire de France.)

Oudin, Comment. Script. Eccl. — Casimiri Oudini Commentarius de Scriptoribus Ecclesiæ antiquis, cum multis dissertationibus. Francoforti et Lipsiæ, 1722, 3 vol. in-fol.

P

Pannier, Les Lapidaires français. — Les Lapidaires français du moyen âge des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, réunis, classés et publiés, accompagnés de préfaces, de tables et d'un glossaire, par Léopold Pannier, avec une notice préliminaire par Gaston Paris. Paris, 1882, in-8° (52e fascicule de la Bibliothèque de l'École des hautes études).

Pardessus, Dipl. — Diplomata, chartæ... aliaque instrumenta ad res gallo-francicas spectantia, prius collecta a vv. cc. de Bréquigny et La Porte du Theil, nunc nova ratione ordinata... edidit J. M. Pardessus. Lutetiæ Parisiorum, 1843 et 1849, 2 vol. in-fol.

Paris (P.), Les manuscrits françois. — Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi, leur histoire, etc., par M. Paulin Paris. Paris, 1836-1848, vol. I-VII, in-8°.

Pasqual, Vindiciæ Lull. — Vindiciæ Lullianæ, sive demonstratio critica immunitatis doctrinæ Raymundi Lullii, auct. Ant. Raym. Pasqual. Avignon, 1778, 4 vol, in-4°.

Potthast, Reg. pontif. — Regesta pontificum Romanorum (1198-1304). Berlin, 1874-1875, 2 vol. in-4°.

Prantl, Gesch. der Logik. — Geschichte der Logik im Abendlande, von Dr Carl Prantl. Leipzig, 1855 et années suivantes, 4 vol. in-8°.

Prateolus, Elench. hæret. — De vitis, sectis et dogmatibus omnium hæreticorum qui ab orbe condito ad nostra usque tempora proditi sunt Elenchus alphabeticus, a Gabr. Prateolo. Cologne, 1569, in-fol.

Q

Quétif et Échard, Script. ord. Præd. — Scriptores ordinis Prædicatorum recensiti notisque historicis et criticis illustrati... Inchoavit Jacobus Quétif, absolvit Jacobus Échard. Paris, 1719, 1721, 2 vol. in-fol.

R

Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon connu sous le nom de Livre enchaîné, publié sous les auspices et aux frais de l'académie de Mâcon, par M. C. Ragut. Mâcon, 1864, in-4°.

Ragut, Cartul. de S.-Vincent de Mâcon.

Sancti Raymundi de Pennafort Summa ad manuscriptorum fidem recognita et emendata, etc., etc., juxta editionem anni M DCCXX, quam P. Honoratus Vincentius Laget procuravit. Veronæ, 1744, in-fol.

Raimundi Summa.

Voir *Rer. Gall. Script.*

Recueil des Histor. de la France.

Averroès et l'averroïsme, essai historique, par Ernest Renan, 2e édition. Paris, 1860, in-8°.

Renan (Ernest), Averroès et l'averr.

Nouvelles études d'histoire religieuse, par Ernest Renan. Paris, 1884, in-8°.

Renan, Nouv. étud. d'hist. rel.

Scriptores rerum Gallicarum et Francicarum. Recueil des historiens des Gaules et de la France, par dom Bouquet et d'autres bénédictins; depuis le tome XIII, par Brial; les tomes XIX et XX, par MM. Daunou et Naudet; le tome XXI, par MM. Guigniaut et de Wailly; le tome XXII, par MM. de Wailly et L. Delisle; le tome XXIII, par MM. Delisle et Ch. Jourdain. Paris, 1738-1876, 23 vol. in-fol.

Rer. Gall. script.

Revue critique d'histoire et de littérature, publiée par MM. P. Meyer, Ch. Morel, G. Paris, H. Zotenberg (M. Bréal, C. de la Berge, G. Monod, Ch. Graux, Stanislas Guyard, L. Havet, J. Darmesteter). Paris, 1866 et années suivantes, in-8°.

Revue critique.

Revue des Deux-Mondes, paraissant deux fois par mois depuis 1829. Paris, in-8°.

Revue des Deux-Mondes.

Revue germanique, publiée par MM. Ch. Dollfus et A. Nefftzer. Paris, 1858-1865, 32 vol. in-8°.

Revue german.

Revue de l'instruction publique, de la littérature et des sciences en France et dans les pays étrangers. Paris, Hachette, 1842 et années suivantes, in-4°.

Revue de l'instr. publique.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée par le Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes. Paris, 1859 et années suivantes, in-8°.

Revue des Soc. sav.

Romania, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Gaston Paris. Paris, 1872 et années suivantes, in-8°.

Romania.

Obras rimadas de Ramon Lull, escritas en idioma catalan-provençal, publicadas por primera vez, con un articulo biografico, ilustraciones y variantes, y seguidas de un glosario de voces anticuadas, por Geronimo Rosselló. Palma, 1859, in-8°.

Rosselló, Obras rimadas de R. Lull.

Histoire religieuse, civile et politique du Vivarais, par l'abbé Rouchier. Paris, 1861, in-8°.

Rouchier, Hist. du Vivarais.

Sancti Georgii Florentii Gregorii, episcopi Turonensis, opera omnia... illustrata opera et studio d. Theodorici Ruinart. Parisiis, 1699, in-fol.

Ruinart, édition de Grég. de Tours.

S

Sacramentarium ad usum ecclesiæ Nivernensis. Impressum Niverni..., impensis Gymnasii antiquitatum, cura et opera A. J. Crosnier..., anno Domini 1873, in-4°.

Sacram. ad usum eccl. Nivern.

Catalogue méthodique et raisonné des manuscrits de la bibliothèque de la ville et de l'université de Gand. Gand, 1849-1852, in-8°.

Saint Genois, Mss de Gand.

Monumenta historica ad provincias Parmensem et Placentinam pertinentia, Chro-

Salimbene, Chron.

IMPRIMERIE NATIONALE.

nica fr. Salimbene, Parmensis, ord. Minorum, ex cod. bibliothecæ Vaticanæ nunc primum edita. Parme, 1857, in-4°.

Salmon, Chron. de Touraine. — Recueil de chroniques de Touraine, publié par André Salmon. (Collection de la Société archéologique de Touraine.) Tours, 1854, in-8°.

Salzinger, Proleg. — Voir *Lulli Opera.*

Sbaralea, Suppl. — Supplementum et castigatio ad Scriptores trium ordinum S. Francisci a Waddingo aliisque descriptos; opus posthumum F. Jo. Hyacinthi Sbaraleæ. Romæ, 1806, in-fol.

Stephens, Mss. anglais et français de Stockholm. — Förteckning öfver de förnämsta brittiska och fransyska Handskrifterna uti kongl. bibliotheket i Stockholm, af George Stephens. Stockholm, 1847, in-8°.

T

Tarbé, Œuvres de Philippe de Vitry. — Les OEuvres de Philippe de Vitry. Reims, 1850, in-8°. (Collection des poètes champenois, publiée par P. Tarbé.)

Tuetey, Étude sur le droit mun. — Étude sur le droit municipal, au XIIIe et au XIVe siècle, en Franche-Comté et en particulier à Montbéliard, par A. Tuetey. Montbéliard, 1864, in-8°.

V

Valentinelli, Bibl. man. S. Marci. — Bibliotheca manuscripta ad S. Marci Venetiarum... Digessit et commentarium addidit Joseph. Valentinelli. Venise, 1868-1873, 6 vol. in-8°.

Veræ alchim. doctr. — Veræ alchimiæ artisque metallicæ citra ænigmata doctrina certusque modus, scriptis tum novis tum veteribus nunc primum et fideliter majori ex parte editis comprehensus. Bâle, 1561, in-fol.

W

Wadding, Annal. Min. — Annales Minorum, seu Trium ordinum a S. Francisco institutorum, auctore A. R. P. Luca Waddingo. Romæ, 1731-1741, 17 vol. in-fol. — Annales Minorum continuati a P. F. Joanne de Luca et F. Jos. Maria de Ancona. Romæ, 1740-1745, 2 vol. in-fol.

Wattenbach, Eccl. Colon. cod. man. — Ecclesiæ metropolitanæ Coloniensis codices manuscripti. Descripserunt Philippus Jaffé et Guillelmus Wattenbach. Berolini, 1874, in-8°.

Weber (C.-F.), Lucani Pharsalia. — Marci Annæi Lucani Pharsalia, cum notis selectis Hug. Grotti, integris et adauctis Rich. Bentleii, etc., quibus varias lectiones mss. nunc primum collatorum, dissertationem de spuriis et male suspectis Lucani versibus, scholiastas ineditos, adnotationem suam et indices locupletissimos addidit Car. Fred. Weber. Lipsiæ, 1821-1831, 3 vol. in-8°.

Wharton, History of english Poetry. — The History of english Poetry from the close of the eleventh to the commencement of the eighteenth century. By Thomas Wharton. A new edition. London, 1824, in-8°.

Z

Zielke, Sir Orfeo. — Sir Orfeo, ein englisches Feenmärchen aus dem Mittelalter, mit Einleitung und Anmerkungen herausgegeben von Dr Oscar Zielke. Breslau, 1880, in-8°.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS CE VINGT-NEUVIÈME VOLUME.

QUATORZIÈME SIÈCLE.

	Pages
Raimond Lulle	1–386
Anciens catalogues des Évêques des églises de France	386–454
Chrétien Legouais et autres traducteurs ou imitateurs d'Ovide	455–525
Philippine de Porcellet	526–546
Anonyme, auteur du *Tractatus de abundantia exemplorum in sermonibus*	546–551
Gui de la Marche, frère Mineur	552–557
Guillaume de Bar, sermonnaire	557–561
Jean de la Valroi	562
Anonyme, auteur de Méditations sur la Passion	562
Larchevêque	563
Jean Pagus	564–565
Coutume de Belvoir	565–566
Additions et corrections	567–618

HISTOIRE
LITTÉRAIRE
DE LA FRANCE.

SUITE DU QUATORZIÈME SIÈCLE.

RAIMOND LULLE,

ERMITE.

Mort en 1315.

SA VIE.

On a souvent remarqué que les deux grands fondateurs religieux qui, à trois cents ans de distance, ont donné au catholicisme ébranlé des milices ardentes, actives, savamment organisées selon les besoins du temps, nous voulons dire saint Dominique et saint Ignace de Loyola, étaient presque compatriotes et portèrent dans leurs œuvres respectives un même esprit d'ambition sacrée, d'ascendant hautain, de conviction absolue, où l'on croit retrouver des traits du caractère espagnol. On a moins remarqué qu'Ignace de Loyola eut en Raimond Lulle un précurseur qui assurément, pour le succès, resta loin derrière lui, mais dont la vie fut en quelque sorte calquée d'avance sur la sienne et en paraît le crayon anticipé. Livré d'abord, comme Ignace, à toutes les séductions de la chevalerie mondaine, aussi peu philosophe que peu théologien, Raimond est amené par le désordre des passions aux troubles de l'esprit, par les troubles cérébraux aux hallucinations religieuses et à une éclatante conversion. Aussi ardents dans la voie du zèle

religieux qu'ils l'avaient été dans celle de la vanité, tous deux rêvent la conversion du monde, le triomphe absolu de l'Église, dépositaire de la vérité. La preuve de cette vérité était faite pour tous les deux. Il s'agissait de l'imposer aux autres. Avant d'être apôtres, les deux enthousiastes voulurent donc être docteurs. A la fin du XIIIᵉ siècle, la scolastique était la loi de la pensée; au XVIᵉ siècle, la renaissance des lettres par l'étude de l'antiquité était triomphante. Raimond se fait scolastique, Ignace se fait humaniste. Mais, comme un goût sincère de la culture désintéressée de l'esprit n'était pas au fond de ces natures fanatiques, tous les deux versent dans le mécanisme artificiel. Le *Ratio studiorum* et les *Exercitia* ne sont pas en fait aussi différents qu'ils le paraissent de la cabale et du tourniquet au moyen duquel Raimond Lulle croyait, dans tous les ordres, trouver la vérité. Le protestantisme est, vers 1530, l'ennemi capital que Loyola prétend pourfendre; en 1300, c'est la destruction de l'islam qui est l'idée fixe de Lulle. Tous deux veulent arriver à leurs fins par les mêmes moyens : la controverse d'abord, la politique ensuite. Sûrs d'avoir raison, les deux zélateurs s'occupent bien moins de la qualité que du succès de leurs arguments. Toutes les formes de l'activité humaine leur sont bonnes; ils courtisent tous les organes de la publicité. Les cours, les universités, les conciles, les voient, solliciteurs ardents, acharnés, remuer ciel et terre pour l'objet qui s'est tyranniquement imposé à leur esprit. Mais le résultat final est, de part et d'autre, bien différent. Loyola réalise son plan de campagne avec une force et un bonheur qui font que son œuvre, aujourd'hui encore, est presque aussi importante qu'elle l'a jamais été. Lulle, au contraire, fut toujours un impuissant. Son ardeur sincère ne lui laissait pas sentir que cette activité fébrile, n'aboutissant jamais à une action sérieuse, touchait au ridicule. Le poète qui était en lui a tout sauvé. Si ce Loyola manqué est moins grand que celui de Manresa, il est beaucoup plus aimable quand il se montre lui-même à nous à l'état de chevalier errant de la croi-

sade, avec sa « barbe fleurie » et ses allures de vieux fou désolé.

Ainsi quelque chose de lui est resté. L'*Ars magna* a péri pour jamais, et nous trouvons aujourd'hui Leibniz bien bon d'avoir prétendu découvrir quelque perle en ce fatras; le scolastique a sombré, mais le poète est resté, et, juste au moment où le docteur illuminé subissait la plus complète des éclipses, la critique moderne saluait à bon droit en Raimond Lulle le père de la poésie catalane. Ses œuvres en vers, publiées les dernières de toutes et connues des seuls lettrés, assurent sa gloire, quand tout ce qu'ont admiré des générations de lullistes est voué à un oubli mérité.

Son vrai nom était Raimon Lul. Il naquit à Palma, dans l'île de Majorque. Mais son père, nommé comme lui Raimon Lul, et sa mère, Anna de Heril, appartenaient à des familles nobles de Barcelone. Quand, en l'année 1229, Jaime Ier d'Aragon s'embarqua pour la conquête de Majorque, jusque-là possédée par une dynastie musulmane, Raimon Lul le père partit avec le roi, contribua très activement à cette conquête, et, quand elle fut achevée, reçut en fief des terres dont les noms arabes attestent quels en avaient été les anciens propriétaires. Sa femme vint le rejoindre à Palma, et vers 1235 naquit l'homme singulier dont nous essayons d'esquisser la vie. Raimond Lulle est en réalité un Catalan sujet du roi d'Aragon. D'après nos idées modernes, il serait aussi étranger aux Baléares que le fils d'un général russe né à Varsovie vers 1830 serait étranger à la Pologne. Mais le triomphe des Catalans et des Aragonais sur la population indigène fut si complet que le fils d'un des spoliateurs de l'ancienne race devint le patron spirituel et la gloire principale du pays que son père avait conquis. Avant l'expédition de Jaime Ier, les îles Baléares étaient musulmanes. Le fanatisme extrême de Raimond Lulle tient peut-être aux circonstances tragiques au milieu desquelles il naquit et aux spectacles dont il put encore, dans sa jeunesse, être le témoin. Quoique fortement violentée, l'ancienne population ne céda pas sur-le-champ.

Acta SS. Jun. V, p. 644. — Obras rimadas, p. 31.

Acta SS., vol. cité, p. 646.

En 1300, l'île contenait encore des infidèles, contre lesquels nous verrons Raimond s'escrimer avec un zèle cette fois sans péril pour lui.

Le don de la poésie paraît avoir été chez lui précoce, bien qu'il ne reste rien, ce semble, de la première époque de son talent. La vivacité de ses passions remplit sa jeunesse de troubles et d'aventures. Son mariage avec doña Blanca Picany ne le fixa point. Une crise extraordinaire décida de toute sa vie. « Jeune, dit-il dans sa « Désolation », je me « laissai entraîner aux enchantements du monde, et, ou« blieux de Dieu, je me plongeai dans les voluptés, quand « il plut à Jésus de se montrer cinq fois à moi crucifié. » Les apparitions du crucifix furent fréquentes au XIIIe siècle; elles abondent dans la vie de saints tels que saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure. Pour Raimond Lulle, nous avons le récit du miracle, dicté en quelque sorte par lui-même. Parmi les pièces les plus curieuses que nous possédions sur notre illuminé, compte assurément cette Vie qui a été publiée par Custurer, par les Bollandistes et de la manière la plus correcte par Salzinger[1]. Nous la citerons presque tout entière, et ce sera notre excuse de passer entièrement sous silence des récits qui n'ont pour garants que des biographes bien postérieurs. Il nous a semblé que ce récit original rendait mieux qu'aucune biographie critique cette vie étrange, partagée entre l'apostolat, le vagabondage, l'hallucination et une activité littéraire prodigieuse. Nous nous contenterons d'insister sur quelques épisodes pour lesquels nous possédons d'autres documents originaux, empruntés pour la plupart aux traités mêmes de Raimond.

Obras rimadas, p. 26.

Acta SS., p. 654. — Obras rimadas, p. 36-37.

Lulli Op., I, prol. — Acta SS., p. 641 et suiv., 661 et suiv.

Ainsi commence le récit :

« A l'honneur, louange et amour de notre seul Seigneur « Jésus-Christ, Raimond, vaincu par les instances de quel« ques religieux ses amis, raconta et permit d'écrire ce qui

[1] Le manuscrit employé par les Bollandistes était à Rome (*Acta*, vol. cité, p. 641 ; Salzinger, *loc. cit.*), non, comme on l'a dit (*Biogr. gén.*, art. *Lulle*, t. XXXII, col. 227), à la Sapience, mais probablement à Saint-Isidore.

« suit sur sa conversion à la vie pénitente et sur quelques « autres événements de sa vie. »

Le mot *instantia* ayant été lu *in Francia* par le P. Sollier, ce savant hagiographe en a conclu que le morceau avait été écrit en France. C'est là une erreur, comme Salzinger l'a montré. En revanche, Sollier, après Custurer, prouve victorieusement et l'authenticité de cette curieuse pièce et la date de la conversion de Raimond, qui doit être placée en 1266.

« Raimond, sénéchal de la table du roi de Majorque[1], « encore jeune, était assis une nuit auprès de son lit, prêt à « dicter et à écrire en langue vulgaire une chanson sur une « certaine dame qu'alors il aimait d'un amour insensé. Au « moment de commencer à écrire cette chanson, se retour- « nant à droite, il vit Jésus-Christ suspendu à la croix. A « cet aspect, il fut saisi de crainte, et, laissant ce qu'il avait « à la main, il se mit au lit pour dormir. Le lendemain, « il se leva, revint à ses vanités ordinaires, ne conservant « aucun souci de sa vision, qu'il oublia bientôt. Environ huit « jours après, au même lieu et presque à la même heure, « il essaya d'écrire et d'achever sa chanson; mais le Sei- « gneur lui apparut de nouveau en croix. Encore plus ef- « frayé, Raimond se mit au lit comme précédemment et « s'y endormit. Le lendemain, négligeant encore la vision « qu'il avait eue, il ne renonça pas à ses amusements, et « même il s'efforça de terminer la chanson commencée, « tant que le Seigneur lui apparut une troisième et une « quatrième fois, à des intervalles de quelques jours, et « toujours avec la forme où il s'était montré premièrement. « Donc, à la quatrième ou, comme on le croit plus commu- « nément, à la cinquième apparition[2], saisi d'une frayeur « extrême, il entra dans son lit, considérant en lui-même, « durant toute la nuit, ce que devaient signifier ces visions « tant de fois réitérées; et sa conscience lui criait qu'elles

[1] Voir la dissertation du P. Sollier sur ce titre, *Acta SS. Jun.*, V, p. 649-652.

[2] Mas plach a Jesu Christ per sa gran pietat
Ques presentech a mi cinch vets crucificat.

(*Desconort*, str. 2. *Obras*, p. 316

« n'avaient pas d'autre but que de le décider à quitter le « monde et à servir désormais uniquement le Seigneur. « Mais elle lui criait aussi qu'il avait été trop souvent cou- « pable et qu'il était indigne d'un tel service. De la sorte, « tantôt agitant avec lui-même ces questions, tantôt priant « Dieu, il passa dans l'insomnie cette nuit laborieuse; enfin, « par la grâce du père des lumières, il prit en considération « la mansuétude, la patience et la miséricorde que le Christ « a pour certains pécheurs, et comprit ainsi de la manière « la plus certaine que Dieu voulait qu'il quittât le monde « et se vouât dès lors de cœur au service du Christ. Il « commença donc à se demander ce qu'il pouvait faire de « plus agréable à Dieu, et il lui parut que c'était de sa- « crifier sa vie en convertissant les Sarrasins, qui enve- « loppent de toutes parts les chrétiens par leur multitude. « Puis, faisant un retour sur lui-même, il comprit qu'il ne « possédait aucune science pour une telle œuvre, ne sa- « chant rien sinon très peu de grammaire. Cette réflexion « le consterna et lui causa un violent chagrin.

« Pendant qu'il roulait, plein de tristesse, ces pensées, « voilà qu'il sentit (il ne sait comment, mais Dieu le sait) « son cœur pénétré d'une certaine intention véhémente et « captivante de faire dans la suite un livre excellent contre « les erreurs des infidèles. Ne voyant encore pour un tel « livre ni matière ni forme, il était saisi d'étonnement; « mais plus son étonnement croissait, plus croissait aussi « son impulsion vers l'entreprise dont il s'agit.

« Alors il lui vint à l'esprit que, quand même Dieu lui « accorderait, dans le cours du temps, de composer ce « livre, il ne pourrait seul faire que bien peu de chose, « d'autant plus qu'il ignorait complètement la langue arabe, « qui est celle des Sarrasins. Il eut donc la pensée d'aller « auprès du pape et même des rois et des princes chrétiens, « pour obtenir d'eux qu'ils établissent, dans diverses pro- « vinces bien choisies, des monastères où l'on apprendrait « la langue des Sarrasins et celles des autres infidèles; ce « qui permettrait d'avoir toujours sous la main des per-

« sonnes instruites, pour les envoyer prêcher parmi ces « peuples la vérité catholique.

« Ayant arrêté dans son esprit ces trois points : 1° de « supporter la mort pour le Christ en convertissant les « infidèles; 2° de composer le livre dont il a été question; « 3° d'obtenir la fondation de monastères pour l'enseigne- « ment de diverses langues, il se rendit le lendemain à « une église qui n'était pas éloignée, et, versant d'abon- « dantes larmes, il pria dévotement Jésus-Christ de daigner « conduire à bon effet ces trois résolutions qu'il lui avait « inspirées.

« Après cela, revenu à ses affaires, et étant encore trop « enfoncé dans la vie et dans les vanités du siècle, il fut, « pendant les trois mois suivants, c'est-à-dire jusqu'à la fête « de saint François, assez tiède et relâché dans la poursuite « de ces trois objets. Mais, à propos de cette fête, un cer- « tain évêque prêchant chez les frères Mineurs de la ville de « Majorque en présence de Raimond et exposant comment « saint François avait tout abandonné pour servir unique- « ment le Christ, Raimond, provoqué de la sorte par « l'exemple du saint, vendit toutes ses possessions, ne ré- « servant que peu de chose pour le soutien de sa femme et « de ses enfants; il se remit complètement au Christ, et « s'en alla, avec l'intention de ne jamais revenir chez lui, « en pèlerinage à Sainte-Marie de Rocamadour, à Saint- « Jacques et à divers autres lieux, pour prier le Seigneur et « ses saints de le diriger dans les trois résolutions qui lui « avaient été inspirées.

« Ce pèlerinage achevé, il se préparait à se rendre à Paris « pour y apprendre la grammaire et quelque autre science « utile à son projet; mais ses parents, ses amis, et surtout « frère Raimond, de l'ordre des frères Prêcheurs, qui avait « compilé les Décrétales du pape Grégoire IX, le détournè- « rent de ce voyage par leurs conseils et le firent revenir « dans la ville de Majorque. » Il s'agit ici du célèbre Raimond de Peñafort, arrivé à une extrême vieillesse, et qui pouvait être lié avec la famille de Raimond.

Acta SS., vol. cité, p. 645.

« Quittant les habits d'apparat qu'il avait jusqu'alors por-
« tés, il se fabriqua un vêtement de l'étoffe la plus grossière
« qu'il put trouver; il apprit une portion de la grammaire,
« et, ayant acheté un Sarrasin, il se fit enseigner par lui la
« langue arabe. Au bout de neuf ans, il arriva qu'un jour,
« Raimond étant absent, ce Sarrasin blasphéma le nom du
« Christ; ce qu'ayant appris, à son retour, de ceux qui l'a-
« vaient entendu, Raimond, emporté par un excès de zèle
« pour la foi, frappa ce Sarrasin à la bouche, au front et à
« la face. Le Sarrasin, gardant rancune de ce traitement,
« songea dès lors au moyen de tuer son maître. S'étant pro-
« curé clandestinement une épée et voyant un jour son
« maître seul et assis, il se précipita sur lui, le frappant de
« l'épée et s'écriant d'une voix terrible: « Tu es mort. » Rai-
« mond écarta un peu, comme il plut à Dieu, le bras de
« l'assaillant; il n'en reçut pas moins à l'estomac une bles-
« sure grave, sinon mortelle; mais, doué d'une force supé-
« rieure, il renversa sous lui le Sarrasin et lui arracha l'épée
« des mains. Au bruit, les gens de la maison accoururent;
« Raimond leur défendit de tuer le Sarrasin; cependant il
« permit de le lier et de le mettre en prison, jusqu'à ce qu'il
« eût délibéré sur ce qu'il valait le mieux faire de lui. Il lui
« semblait, en effet, rigoureux de faire mourir celui par les
« enseignements duquel il savait désormais la langue arabe
« tant désirée; mais, de le relâcher ou de le maintenir en-
« core à son service, il s'en donnait garde, sachant que cet
« homme ne cesserait de machiner sa mort.

« Dans sa perplexité, il monta à une abbaye qui n'était
« pas loin[1]. Il y pria Dieu très instamment pendant trois
« jours au sujet de cette affaire. Au bout de ce temps, sa
« perplexité restant la même, étonné de ce que Dieu n'a-
« vait aucunement exaucé son oraison, il revint affligé
« chez lui; mais, s'étant détourné jusqu'à la prison pour y
« voir le captif, il trouva que cet homme s'était étranglé
« volontairement avec la corde qui le liait. Il rendit donc

[1] Il s'agit de l'abbaye qui plus bas est nommée abbaye del Real. C'était un monastère cistercien. Voir *Obras rimadas*, p. 42.

« grâces à Dieu de lui avoir conservé la main innocente de « la mort du Sarrasin et de l'avoir délivré d'une grave in-« quiétude. »

Nous atteignons ainsi le commencement de l'année 1275. Raimond de Peñafort mourut à Barcelone, le 6 janvier de cette année. Vers le mois de mars, nous voyons la famille de Raimond Lulle prendre des mesures contre une exaltation qui pouvait devenir funeste à ses enfants. C'est ce qui résulte de deux chartes latines, qui se sont longtemps conservées et peut-être existent encore à Palma. La première de ces pièces est de l'époque où Raimond avait encore tout son droit sens. « Blanche, fille de feu F. Picany et « femme de R. Lul, fils de feu R. Lul, pour nous et les « nôtres, je fais R. Lul, mon mari, absent comme présent, « mon procurateur pour vendre, engager, aliéner tous les « biens qu'il possède à Majorque et en Catalogne, . . . et « je promets d'avoir pour ratifié tout ce qu'il fera, . . . re-« nonçant au bénéfice du sénatus-consulte velléien et au « droit hypothécaire. »

Obras rimadas, p. 33-34.

Les noms des témoins sont au bas de la pièce; mais la date n'est pas rapportée. La seconde charte a plus de précision : « Le trois des ides de mars, an 1275. Il est cer-« tain et manifeste que Blanche, femme de R. Lull, est « venue en présence de nous *P. de Calidis*, baile de Ma-« jorque, assurant et déclarant que R. Lull, son mari, « est devenu tellement contemplatif qu'il ne s'occupe plus « de l'administration de ses biens temporels, et qu'ainsi « ses biens périssent et sont dévastés; en conséquence, « elle supplie, comme cela importe à elle et à ses fils, « que nous donnions un curateur qui administre et sauve « ces biens. Ayant entendu sa supplication, nous nom-« mons curateur et administrateur *P. Gaucerandi*, habi-« tant de Majorque, parent de ladite Blanche, qui a offert « de se charger gratis de cette fonction. Et moi, *P. Gau-« cerandi*, recevant cette administration de vous, *P. de « Calidis*, je promets de gérer lesdits biens et de les dé-« fendre selon mon pouvoir. Une diligente enquête a été

Ibid., p. 34.

« faite des vie et mœurs dudit Raimond Lull, et il nous est « constant qu'il a choisi la vie contemplative et qu'il n'en- « tend pas s'occuper de l'administration de ses biens. »

Ces précautions étaient évidemment très nécessaires. L'ascétisme de Raimond ne faisait que grandir chaque jour. En cette année 1275, il choisit pour demeure le mont de Randa, qui avait appartenu à sa famille et dont on peut croire qu'il s'était réservé la propriété.

Obras rimadas, p. 42.

« Après cela, Raimond alla sur une certaine montagne « de Randa, peu éloignée de chez lui, afin d'y contempler « Dieu plus tranquillement. Le huitième jour de sa rési- « dence n'était pas encore accompli, il était debout et consi- « dérait attentivement le ciel, quand tout à coup son esprit « fut illuminé par le Seigneur, qui lui donna la forme et la « méthode pour l'ouvrage dont il a déjà été question, contre « les erreurs des infidèles. Rendant d'immenses grâces au « Très-Haut, Raimond descendit de cette montagne, et, re- « venu à l'abbaye del Real susdite, il commença à ordonner « et à faire ce livre, qu'il intitula d'abord *Ars major*, puis *Ars* « *generalis*. Sous la rubrique de cet Art, il fit dans la suite, « comme on verra plus bas, un grand nombre de livres, y « expliquant beaucoup de principes généraux et spéciaux « mis à la portée des simples, selon ce que lui avait alors « enseigné l'expérience. Donc Raimond acheva son livre « dans cette abbaye; puis il retourna sur la montagne, « et, « dans le lieu où avaient été ses pieds » quand le Sei- « gneur lui avait montré la manière de l'Art, il se fit faire « un ermitage, où il demeura sans interruption pendant « plus de quatre mois, priant Dieu jour et nuit que, par sa « miséricorde, il le dirigeât heureusement, lui et l'Art qu'il « lui avait donné, à son honneur et à l'avancement de son « Église.

Ps. CXXXI, 7.

« Pendant qu'il était ainsi priant dans son ermitage, il « vit venir à lui un pâtre de moutons, jeune homme d'une « figure gaie et agréable, qui, en une heure, lui dit tant de « bonnes choses sur Dieu, les anges et le reste des habitants « du ciel qu'un autre, à ce qu'il lui semblait, en aurait à

« peine dit autant pendant deux jours entiers; et ce pâtre, « voyant les livres de Raimond, s'agenouilla, les baisa, les « arrosa de ses larmes et dit à Raimond que, par ces livres, « beaucoup de bien proviendrait à l'Église du Christ. Ce « pâtre bénit aussi Raimond de beaucoup de bénédictions, « ce semblait, prophétiques, lui signant la tête et tout le « corps du signe de la croix, puis il se retira. Raimond, « considérant tout cela, était saisi d'étonnement; car, ce « pâtre, il ne l'avait jamais vu et n'en avait jamais entendu « parler. »

L'éclosion du *Grand Art* doit donc être placée vers le milieu de l'année 1275. « Le roi de Majorque, ayant ap- « pris que Raimond avait déjà fait beaucoup de bons livres, « lui manda de venir à Montpellier, où il était lui-même. « Raimond y étant venu, le roi fit examiner ces livres par « un frère de l'ordre des Mineurs, mais spécialement cer- « taines Méditations qu'il avait dévotement composées sur « tous les jours de l'année, assignant trente paragraphes « particuliers à chaque jour. Le frère trouva, non sans ad- « miration, ces Méditations pleines de philosophie et de foi « catholique. Raimond composa, au sujet de l'Art qui lui « avait été donné sur la montagne, un livre à Montpellier, « le nommant *Ars demonstrativa,* dont il fit même lecture « publique. Il y déclare que la forme première et la matière « première constituent le chaos élémentaire, et que les cinq « universaux et les dix prédicaments proviennent du chaos « même et y sont contenus, suivant la vérité catholique et « théologique.

« Dans le même temps, Raimond obtint du roi de Ma- « jorque que ce prince ferait construire dans son royaume « un monastère, doté de possessions suffisantes pour y in- « struire treize frères Mineurs, qui apprendraient la langue « arabe en vue de la conversion des infidèles. A ceux-là et à « ceux qui leur succéderaient à perpétuité dans ce monas- « tère cinq cents florins seraient alloués annuellement pour « leur entretien. »

Le voyage de Montpellier dont il vient d'être question

eut lieu ou dans les dernières semaines de l'an 1275 ou au commencement de 1276. En effet, le 16 novembre 1276 (XVI kal. dec.), par lettres datées de Viterbe et adressées à Jaime, fils du roi d'Aragon, le pape Jean XXI confirme l'érection d'un collège « où treize religieux de l'ordre des « Mineurs doivent étudier l'arabe, dans l'île de Majorque, « au lieu appelé *Daya,* dans la paroisse de Saint-Barthélemi, « *vallis de Massa.* » Ce fut l'origine de ce collège ou séminaire de la Sainte-Trinité de Miramar, où Raimond eut sous ses ordres treize frères Mineurs, auxquels il enseignait à la fois la langue arabe et son Art. Raimond se trouva ainsi affilié à la famille franciscaine, en laquelle cependant il ne paraît point avoir fait profession. Toute sa vie, il fut ermite, docteur et missionnaire libre, sans obéir à aucun supérieur régulier.

Potthast, Reg. pontif., p. 1713, n° 21183, d'après Wadding et Sbaraglia.— Comp. Acta SS. Jun. V, p. 645.

Obras rimadas, p. 47.

Ce séjour de Raimond à Majorque ou à Miramar dut être d'environ dix ans. Lui-même s'est plu à nous tracer, dans son livre intitulé *Blaquerna,* le tableau des joies spirituelles dont il y jouit. De cette période de sa vie sont les livres qu'il écrivit en arabe, en particulier les traités *Alchindi* et *Teliph,* qu'il fit pour la démonstration du christianisme.

Romania, t. VI, p. 504 et suiv.; t. VII, p. 156.

Obras rimadas, p. 47.

A cette époque de son séjour à Miramar appartiennent aussi des Prières, des Contemplations et plusieurs de ses œuvres poétiques en l'honneur de la Vierge. Il donna suite également à une idée qui le préoccupait et qui pouvait se rattacher aux poèmes didactiques si nombreux chez les Arabes, nous voulons dire à la composition d'ouvrages élémentaires en langue vulgaire. Ce fut l'origine de sa *Doctrina pueril,* dédiée à son fils, et du traité de logique qui s'y rattachait comme appendice. Raimond y insistait sur la nécessité d'apprendre la logique en langue vulgaire et en rimes avant de l'étudier en latin. Cette idée, comme bien d'autres, lui est commune avec Pierre Du Bois. En 1282, à Perpignan, Raimond écrit la pièce Du péché d'Adam.

Obras rimadas, p. 131, 132.

Hist. litt. de la France, t. XXVI, p. 512 et suiv.

Obras rimadas, p. 177 et suiv.

On attribue aussi au même temps un traité qu'il au-

Obras, p. 48.

rait composé sur le Prince, sur le règlement de sa personne, de son palais et de son royaume, où il paraît que plus tard Jaime III de Majorque aurait beaucoup puisé pour la rédaction de ses lois palatines. Nous n'avons pu avoir connaissance de cet ouvrage.

C'est probablement l'époque de la vie de Raimond où son talent poétique se donne le plus pleinement carrière. Presque étranger au latin, il se servait ou de l'arabe ou de la langue dite « limousine », qui était le vulgaire catalan. Il est curieux que cette période de dix ans soit presque omise dans la biographie écrite sous l'inspiration de Raimond Lulle. Raimond la tenait sans doute pour toute contemplative, et l'on a eu tort, selon nous, d'y placer des voyages et un brillant développement d'activité extérieure. C'est plus tard que commence pour Raimond cette vie de missionnaire infatigable dont la biographie originale a conservé les traits avec précision, au moins jusqu'à la date où Raimond s'engage dans des entreprises où il semble n'avoir pas eu de compagnon et sur lesquelles les données certaines font défaut.

« Ensuite Raimond se rendit à la cour de Rome, afin « d'obtenir, s'il pouvait, du pape et des cardinaux qu'on établît dans le monde des monastères semblables à celui de « Miramar, pour l'enseignement des langues. Mais, arrivé à « Rome, il trouva que le pape [Honorius IV] venait de « mourir; quittant donc la cour romaine, il se dirigea vers « Paris, pour communiquer au monde l'Art que Dieu lui « avait donné. »

Acta SS. vol. cité, p. 615.

On rattache à ce séjour à Rome et à l'an 1285 la belle pièce des *Cent noms de Dieu,* celle où l'imitation de la poésie arabe est le plus sensible, et où, de l'aveu de tous les connaisseurs, il montre un vrai génie.

« Venant donc à Paris, du temps du chancelier Berthold « [Berthauld de Saint-Denys], Raimond lut dans une salle « à lui (*in aula sua*) le commentaire de l'Art général, d'après « le commandement spécial du chancelier. »

Hist. litt. de la France, t. XXV, p. 317 et suiv.

Voici donc le premier séjour de Raimond à Paris. Il dura

à peu près deux ans, 1287-1289[1]. Le succès de Lulle, d'après son aveu indirect, fut peu considérable. Il affecta de traiter le public parisien comme un public inférieur, pour lequel il fut obligé de rapetisser les propositions de son Grand Art. En 1289, il revint à Montpellier.

Acta SS., vol. cité, p. 645.

« Ayant vu à Paris la façon dont les écoliers se compor-« taient, il retourna à Montpellier, où de nouveau il lut « l'Art, et fit même un livre qu'il intitula *Ars veritatis inven-« tiva,* ne mettant dans ce livre, ainsi que dans tous ceux « qu'il composa depuis, que quatre figures; il supprima ou « plutôt dissimula, à cause de la faiblesse de l'intelligence « humaine dont il avait fait l'épreuve à Paris, douze figures « sur les seize qui étaient d'abord dans son Art. Tout cela « bien terminé à Montpellier, il se rendit à Gênes [1291], « où, peu après, il traduisit en arabe son *Ars inventiva.* De « là il se dirigea vers la cour de Rome, désirant obtenir, « comme précédemment, l'établissement, dans le monde, « de monastères pour l'enseignement de diverses langues. « Mais les embarras de la cour l'empêchèrent d'avancer « beaucoup son projet; ce qui le décida à retourner à Gênes, « afin de s'y embarquer pour la terre des Sarrasins, voulant « éprouver si, même seul, il pourrait gagner quelque chose « auprès d'eux en conférant avec leurs sages et en leur ma-« nifestant, selon l'Art qui lui avait été donné de Dieu, l'in-« carnation du fils de Dieu, la bienheureuse trinité des per-« sonnes divines dans la suprême unité de l'essence, que « les Sarrasins n'adorent pas, disant même, dans leur aveu-« glement, que les chrétiens adorent trois dieux.

« Le bruit s'étant vite répandu à Gênes que Raimond y « était venu à l'effet de passer dans la terre des Sarrasins, « pour les convertir, s'il pouvait, à la foi du Christ, le

[1] Cette chronologie, établie solidement par Sollier, ne contredit qu'en apparence les documents qui se rapportent à Berthauld de Saint-Denys. La pièce donnée dans l'Histoire littéraire, t. XXV, p. 317, comme se rapportant à l'an 1288 est en réalité de 1282. Les actes du cartulaire de Notre-Dame présentent comme chanceliers de l'Église de Paris: en 1285, Nicolas de Nonancourt; en 1290, Berthauld de Saint-Denys. Rien n'empêche que ce dernier ait été chancelier dès 1287, et même dès la fin de l'année 1285.

« peuple en fut très édifié, et il espéra que Dieu ferait, par « son entremise, quelque bien notable à l'endroit des Sar- « rasins. Car les Génois avaient entendu dire qu'après sa « conversion à la pénitence, Raimond avait, sur une mon- « tagne, reçu du ciel une certaine science sainte pour la « conversion des infidèles. Mais si le Seigneur avait visité « ainsi Raimond à la grande joie du peuple, il commença à « l'éprouver par une très grave tentation. En effet, quand « le navire et tout le reste étaient prêts pour le départ, et « que ses livres avec ce qui lui était nécessaire eurent été « embarqués, il lui vint une pensée fixe, à savoir que, s'il « allait chez les Sarrasins, il serait mis à mort peu après « son arrivée ou tout au moins confiné dans une prison « perpétuelle. Craignant donc pour sa peau (*pelli suæ*), « comme l'apôtre saint Pierre dans la Passion du Seigneur, « et mettant en oubli sa résolution, qui était de mourir « pour le Christ en convertissant les infidèles, il resta à « Gênes, où le retenait une lâche crainte. Sans doute « c'était par l'effet d'une permission ou dispensation du « Seigneur, de peur qu'il n'eût une vaine opinion de lui- « même. Et de la sorte il fut laissé; mais, le navire s'éloi- « gnant, il comprit qu'il donnait ainsi au peuple un énorme « scandale, et finalement il tomba dans le désespoir, esti- « mant que pour cela Dieu le damnerait. Il en éprouva « une si grande douleur au cœur, que la fièvre le saisit « et qu'il fit une très grave maladie. Ainsi, il resta long- « temps malade à Gênes, sans s'ouvrir à personne de la « cause de son chagrin, si bien qu'il fut réduit à rien. « Enfin, lors de la fête de la Pentecôte, il se fit porter ou « conduire à l'église des frères Prêcheurs; et, entendant les « frères chanter l'hymne *Veni Creator,* il soupira et dit en « lui-même : Est-ce que cet Esprit-Saint ne pourrait pas me « sauver? Et ainsi, tout débile qu'il était, porté ou conduit « dans le dortoir des frères, il se jeta sur un lit qui était « là. Il était couché, regardant en haut, lorsqu'il aperçut « sur le faîte de la maison une petite lumière, semblable à « une pâle étoile, et, de l'endroit où l'étoile était, il entendit

Salzinger, I, proleg., p. 5 et suiv. (passage omis dans les Boll.).

« une voix qui lui dit : « Dans cet ordre tu peux être sauvé. »
« Là-dessus Raimond fit appeler les frères de la maison « et demanda la faveur d'être revêtu de leur habit; mais, à « cause de l'absence du prieur, les frères remirent la chose « à une autre fois.

« Retourné chez lui, Raimond se rappela que l'Art qui « lui avait été donné par le Seigneur sur la montagne « avait été mieux accueilli par les frères Mineurs que par « les frères Prêcheurs. Aussi, espérant que ces frères Mineurs « feraient plus efficacement fructifier son Art, à la gloire de « notre Seigneur Jésus-Christ et au profit de son Église, il « pensa à laisser les frères Prêcheurs et à entrer dans l'ordre « des frères Mineurs. Pendant qu'il y réfléchissait, lui ap- « parut tout près et comme appendue à la paroi une cein- « ture ou corde semblable à celle dont se ceignent les Mi- « neurs. Sur l'heure, cette vision le consola, et, regardant de « loin, il aperçut au-dessus de lui la lumière, c'est-à-dire « l'étoile pâle qu'il avait vue pendant qu'il était couché sur « le lit chez les Prêcheurs, et il entendit cette étoile lui « dire d'une voix menaçante : « Ne t'ai-je pas dit que tu ne « peux être sauvé que dans l'ordre des frères Prêcheurs? « Vois ce que tu as à faire. »

« Donc Raimond, considérant comme certaine sa dam- « nation s'il ne restait avec les frères Prêcheurs, la perte « de son Art et de ses livres s'il ne restait avec les frères « Mineurs, choisit (ce qui était admirable!) sa propre dam- « nation éternelle plutôt que de voir perdre ce qu'il savait « avoir reçu de Dieu pour le salut de beaucoup et pour « l'honneur de Dieu; et ainsi, nonobstant la réclamation « de l'étoile, il fit appeler le gardien des frères Mineurs et « lui demanda d'être revêtu de leur habit; ce que le gar- « dien lui promit pour le moment où il serait plus près de « mourir.

« Ainsi Raimond, bien que désespérant que Dieu voulût « le sauver, résolut néanmoins, pour n'être pas regardé « comme hérétique par les frères ou par le peuple, de se « confesser superficiellement et de faire son testament, ce

« qu'il exécuta. Lorsque le prêtre eut apporté en sa pré-« sence le corps du Christ et, debout, le présenta devant « la face de Raimond, celui-ci sentit, comme par l'impul-« sion d'un homme, sa face se retourner vers l'épaule droite, « et il lui sembla qu'au même instant le corps du Christ « offert par le prêtre, passant au côté opposé, c'est-à-dire « à l'épaule gauche, lui adressa ces paroles : « Tu souffri-« ras la peine méritée, si tu me reçois ainsi. » Mais Rai-« mond, ferme dans sa résolution, qui était d'être plutôt « damné éternellement que de laisser perdre par sa mau-« vaise renommée l'Art révélé pour l'honneur de Dieu et « le salut de beaucoup, sentit de nouveau, comme par la « main d'un homme, sa face se remettre droite; et, dans « cette attitude, voyant alors le corps du Seigneur dans « les mains du prêtre, il se jeta à bas du lit et baisa les « pieds du prêtre. Alors il reçut le corps du Christ, afin que, « du moins, à l'aide de cette dévotion feinte, il sauvât l'Art. « O tentation admirable, ou plutôt, comme il semble, dis-« pensation d'une divine épreuve! Le patriarche Abraham « crut jadis à l'espoir contre tout espoir; et Raimond, pré-« férant constamment à son propre salut l'Art ou doctrine « par laquelle beaucoup devaient être amenés à com-« prendre, à aimer, à adorer Dieu, semblable au soleil qui, « couvert d'un nuage, n'en est pas moins brûlant en soi, « Raimond, dis-je, désespérant merveilleusement de Dieu « sous cette ombre qui voilait son esprit, fut mis à une « épreuve qui montra qu'il aimait infiniment plus Dieu et, « pour Dieu, le prochain que soi-même.

« Pendant que Raimond était ainsi gravement malade de « corps et d'esprit, il apprit qu'une galère qui était dans le « port se préparait à partir pour Tunis. A cette nouvelle, « s'éveillant comme d'un profond sommeil, il se fit porter « dans ce navire avec ses livres. Mais ses amis, le voyant « sur le seuil de la mort, eurent pitié de lui et le retirèrent « de la galère malgré lui et à son grand regret. Ayant su peu « après qu'un autre bâtiment, de ceux que les Génois ap-« pellent vulgairement *barca*, était sur le point de se rendre à

« Tunis, il se fit transporter dans ce navire avec ses livres et « les autres objets nécessaires, contre le désir et l'avis de ses « amis. A peine les matelots eurent-ils quitté le port, que « Raimond, subitement joyeux dans le Seigneur, recouvra « par l'illumination et la miséricorde du Saint-Esprit, avec « la santé du corps, la sérénité de conscience qu'il croyait « avoir perdue sous ce nuage d'affliction; si bien que, à l'é- « tonnement de tous ceux qui étaient venus avec lui et au « sien propre, il se sentit aussi vigoureux de corps et d'es- « prit qu'il l'avait jamais été.

« Ayant donc rendu, comme il devait, grâce à Dieu, il « arriva bientôt à Tunis, et, ayant convoqué les plus ha- « biles dans la loi de Mahomet, il leur dit, entre autres « choses, qu'il était fort versé dans les raisons de la loi « chrétienne et qu'il était venu pour entendre les raisons « de la loi de Mahomet, afin que, s'il les trouvait supé- « rieures, il se convertît à leur doctrine. De la sorte arrivait « chez lui un nombre chaque jour plus considérable de « docteurs et de gens habiles, qui lui montraient les rai- « sons de leur loi pour le convertir. Lui, répondant super- « ficiellement à leurs arguments, leur dit : « Tout homme « sage doit tenir pour vraie la loi qui attribue à Dieu la « plus grande somme de bonté, de puissance, de gloire, « de perfection, etc., et cela dans la plus grande égalité et « concordance. Cette loi est aussi la plus louable qui, entre « Dieu, qui est la cause première et suprême, et son effet « met la plus parfaite convenance. Or, par ce que vous « m'avez proposé, je remarque déjà que vous tous, Sarrasins, « qui êtes sous la loi de Mahomet, vous ne comprenez pas « que dans ces perfections divines il est des actes propres, « intrinsèques et éternels, sans lesquels elles auraient été « éternellement oisives; je dis actes de bonté, le bonifi- « catif, le bonifiable et le bonifier; actes de grandeur, le « magnificatif, le magnifiable et le magnifier; et ainsi de « toutes les perfections divines. Mais comme vous n'attri- « buez ces actes qu'à deux perfections ou raisons divines, « ainsi que je le vois maintenant, c'est-à-dire à la sagesse et

« à la volonté, il est manifeste que, dans les autres raisons « susdites, à savoir la bonté, la grandeur, etc., vous laissez « de l'oisiveté, et par conséquent vous y mettez de l'inéga- « lité et de la discordance, ce qui n'est pas permis. En effet, « par les actes substantiels de ces perfections, raisons ou « attributs, actes intrinsèques, éternels, pris, comme il con- « vient, d'une manière égale et concordante, les chrétiens « prouvent évidemment que dans une essence et nature « absolument simple est la trinité des personnes, le Père, « le Fils et le Saint-Esprit. Cela, je pourrai vous le dé- « montrer clairement, avec l'aide de Dieu, par un certain « Art révélé du ciel, selon ce qu'on croit, à un ermite chré- « tien, si vous voulez conférer là-dessus avec moi, d'une « âme tranquille, pendant quelques jours; il vous paraîtra « même de la façon la plus rationnelle, à l'aide de cet Art, « comment, dans l'incarnation du Fils de Dieu, par la parti- « cipation, c'est-à-dire l'union du créateur et de la créature « dans la personne du Christ, la première et suprême cause « concorde avec son effet, et comment même cela se mani- « feste surtout et très noblement dans la Passion du Fils de « Dieu, qu'il souffrit, du côté de son humanité, en daignant « volontairement et très miséricordieusement nous racheter, « nous pécheurs, du péché et de la corruption du premier « parent et nous ramener à l'état de la glorieuse fruition di- « vine, état en vue duquel et pour lequel, finalement, Dieu « a fait tous les hommes. »

« Donc, comme Raimond paraissait déjà éclairer les « esprits des infidèles sur ces points, il arriva qu'un Sar- « rasin qui jouissait d'une grande réputation, et qui avait « compris les paroles et l'intention de Raimond, supplia le « roi de faire couper la tête à cet homme, qui s'efforçait « de ruiner la gent sarrasine et d'abolir la loi de Mahomet. « Un conseil fut tenu là-dessus, et, à l'instigation de cet « homme et de plusieurs autres, le roi inclinait à la mort « de Raimond. Voyant cela, un d'entre eux, homme de « prudence et de science, tâcha de prévenir un si grand « crime, en persuadant au roi qu'il ne lui serait pas ho-

« norable de mettre à mort un tel personnage, qui, bien « que travaillant à répandre sa loi chrétienne, paraissait « pourtant abonder en fruits de bonté et de prudence, ajou- « tant qu'on réputerait aussi bon Sarrasin celui qui ose- « rait aller chez les chrétiens pour imprimer en leur cœur « la loi de Mahomet. Le roi, acquiesçant à ces discours, « renonça au projet de mettre à mort Raimond; mais il or- « donna sur-le-champ de l'expulser du royaume de Tunis. « Au moment où on le tira de prison, Raimond souffrit bien « des outrages et des coups.

« Enfin, il fut conduit à un navire génois qui était sur le « point de partir, et un édit fut rendu qui le condamnait à « être lapidé s'il était jamais retrouvé dans le pays de Tunis. « Cela lui causait une immense douleur; en effet, il avait « disposé au baptême des hommes de grande réputation et « bien d'autres, qu'il désirait de toute son âme conduire « avant son départ à la lumière complète de la foi orthodoxe. « Pendant que l'homme de Dieu était ainsi tourmenté par « l'aiguillon de la perplexité, le navire sur lequel il avait « été embarqué se disposait à partir. A cette vue, Raimond « sentait les tribulations de tous les côtés; car, s'il partait, « il voyait les âmes qu'il avait déjà disposées au culte chré- « tien retomber dans les lacs de la damnation éternelle; « s'il se hasardait à rester, il savait que, dans leur folie, les « Sarrasins lui préparaient la mort. Ce n'est pas qu'un « homme brûlant tout entier comme lui de l'amour de Dieu « craignît de courir de mortels dangers; mais il voulait « du moins qu'il en résultât quelque fruit de salut pour « les âmes. Il se décida à quitter le navire qui partait, et « il se glissa furtivement dans un autre qui se trouvait dans « le port, espérant, s'il pouvait d'une façon quelconque « venir à terre, sans en être empêché par la violence bru- « tale, achever la bonne œuvre qu'il avait commencée.

« Les choses étant ainsi, il arriva qu'un chrétien qui res- « semblait à Raimond par le geste et l'extérieur traversa la « cité. Les Sarrasins, soupçonnant que c'était Raimond, « le saisirent et voulurent le lapider. Celui-ci s'écriait : « Je

« ne suis pas Raimond. » Examen fait, ils surent que Rai-« mond était dans le navire, et le chrétien se tira de leurs « mains. Raimond resta là trois semaines, et, voyant qu'il « ne pouvait rien pour le service du Christ, il se rendit « à Naples. »

Le séjour de Raimond à Tunis paraît avoir été d'un an (1291-1292). Le 15 septembre 1292, dans le port de Tunis, il commence, avec une étonnante tranquillité d'esprit, son livre intitulé *Tabula generalis*, méthode appliquée à toutes les sciences. Il le termina « le jour de l'octave de « l'Épiphanie de la même année » (c'est-à-dire le 13 janvier 1293, nouveau style), à Naples[1]. Il demeura dans cette ville, « faisant des leçons de son Art, jusqu'à l'élection « de Célestin V » [5 juillet 1294]. Il y composa ses livres sur le poids des éléments et sur le sixième sens, ainsi que sa Dispute des cinq sages, que nous analyserons plus tard.

Acta SS., p. [illegible] 646; Lulli Opp., t. V, p. 76 [illegible] quad. Vindel [illegible] liana, t. I, p. [illegible] et suiv.

C'est à cette période de sa vie qu'il écrivit, dit-on, ses traités d'alchimie. Lulle toucha-t-il à cet art, comme à toute l'encyclopédie de son temps? C'est ce que les uns affirment et ce que les autres nient. Beaucoup d'ouvrages d'alchimie ont été publiés sous son nom, et beaucoup d'autres qui portent le même nom sont encore inédits. Mais on remarque que pas un seul de ces ouvrages n'est cité dans le récit de sa vie, et, d'autre part, il est facile de prouver qu'ils ont été, pour le plus grand nombre, composés par des faussaires longtemps après sa mort. Quand nous mentionnerons en détail tous ces écrits relatifs à la transmutation métallique, nous dirons ce qu'il faut, à notre avis, penser de chacun d'eux.

Le pape nouveau, Célestin V, avait été longtemps ermite. C'était un personnage singulier, dont le mysticisme avait un peu troublé la raison. Son élection ranima toutes les

[1] Voici la note finale de la *Tabula generalis*. Elle montre clairement comment Lulle comptait les années : *Incepta fuit hæc scientia in portu Tunicii, in medio mensis septembris, anno incarnationis Domini* MCCXCII, *et fuit finita in eodem anno prædicto in octavis Epiphaniæ, in civitate Neapoli.* Voir également la note finale de l'*Arbor scientiæ* 1295, *a die sancti Michaelis ad diem kalendarum aprilis*.

espérances de Raimond. « Ensuite, dit le narrateur anonyme, il alla à la cour de Rome, afin d'obtenir du pape « une chose longtemps désirée, comme il a été dit, pour « la foi du Christ. Mais, au bout de quelque temps, le pape « Célestin V fut remplacé par Boniface VIII; à qui Raimond « adressa les supplications les plus vives pour certains objets utiles à la foi chrétienne; et, quoiqu'il éprouvât souvent bien des peines en suivant le souverain pontife, il ne « renonçait pourtant jamais à son intention, espérant que « le pape daignerait enfin l'écouter, attendu qu'il suppliait, « non pour son bien personnel ou pour une prébende, mais « pour le bien commun de la foi catholique. »

Effectivement, durant son séjour à Rome en 1295-1296, Raimond proposa de nouveau à Boniface VIII l'établissement de ses monastères ou collèges consacrés à l'enseignement des langues orientales. Nous le savons par une lettre, intitulée *Petitio*, adressée à Boniface VIII et aux cardinaux, où nous lisons : *Quod in diversis locis ad hoc aptis per terram christianorum ac in quibusdam locis etiam Tartarorum fiant studia idiomatum diversorum, in quibus viri sacra doctrina competenter imbuti, tam religiosi quam sæculares, qui cultum divinum per orbem terrarum desiderant ampliari, valeant ipsorum infidelium idiomata diversa addiscere et ad eorum partes pro prædicando Dei evangelio utiliter se transferre.* En 1296, la veille de la Saint-Jean-Baptiste (23 juin), Raimond présente encore à Boniface une adresse vigoureuse. Mais tout fut inutile. Boniface assurément dut tenir ce chevalier errant de la scolastique pour un égaré. Sollier, selon l'habitude des historiens ecclésiastiques, pense qu'ici tout le monde eut raison : les idées de Raimond étaient sans doute excellentes; mais Dieu voulait exercer sa patience pour qu'il fût couronné plus pleinement dans le ciel.

Ce séjour de Raimond à Rome fut d'environ deux ans. Il semble qu'il y faut placer l'épisode de ses relations avec Bernard Délicieux. Bernard Délicieux est accusé devant l'Inquisition de divers méfaits. Dans l'interrogatoire on lui demande s'il n'a pas possédé un livre intitulé *Vade mecum.*

Il dit que oui. On lui demande de qui il a eu ce livre : *A quo habuit dictum librum. — Dixit quod Romæ, a magistro Raimundo Lulio, Catalano de Majoricis.* Nous lisons cet interrogatoire dans un registre qui contient tout le procès de Bernard Délicieux. Luc Wadding nous informe que, vers le même temps, Lulle fit un court voyage dans la ville d'Assise, où le général des Mineurs, Raimond Gaufridi, devait présider le chapitre de son ordre. Ce que le pape hésitait de faire, le chef d'un ordre aussi puissant que celui des Mineurs ne pouvait-il l'entreprendre? A cet ordre si zélé pour la gloire du Christ rien ne devait être plus à cœur que la conversion des infidèles. Voilà ce que se disait Lulle partant pour le chapitre d'Assise; mais, cette fois encore, son espoir fut trompé.

Bibl. nat., ms. lat., n° 4270, f° 40.

Wadding, Annal. Min., anno 1305, n° 12.

Comme à côté du théologien médiocre et de l'homme d'action chimérique, il y avait dans Raimond Lulle un poète plein de verve et d'originalité, chacun de ses désappointements servait à sa vraie gloire, en ajoutant quelque sonore élégie à son divan déjà si riche d'œuvres rimées. Les mécomptes qu'il éprouva en cour de Rome et surtout la ruine de son école de Miramar lui inspirèrent une de ses plus belles pièces de vers, *Desconort*. Nous citons ici quelques strophes de ce touchant morceau, en suivant presque partout la traduction qu'en a donnée M. Guardia.

Voir ci-après, p. 29.

Obras rimadas, p. 209 et suiv. Cf. ibidem, p. 51, 64, 99 et suiv.; — Revue de l'instruction publique (Hachette), 13 et 20 nov. 1862. — Revue germanique, janv. 1862, p. 219 et suiv.

Ceci est la Désolation de maître Ramon Lull, composée dans sa vieillesse, quand il vit que le pape et les autres puissances du monde ne voulaient pas mettre ordre à la conversion des infidèles, suivant qu'il les en avait requis maintes et diverses fois.

I. Dieu, avec votre aide, je commence cette désolation, laquelle je fais en chantant, afin de me consoler, et d'exposer par elle la faute et le tort que l'on commet envers vous, qui nous jugez dans la mort. . . . .

II. Quand je fus d'âge adulte et goûtai la vanité du monde, je commençai à faire mal et entrai en péché, oubliant le vrai Dieu, suivant la chair; mais il plut à Jésus-Christ, par sa grande pitié, de se présenter cinq fois à moi crucifié, afin que de lui j'eusse souvenance et fusse épris, et que je fisse en sorte qu'il fût bien prêché partout, et que vérité fût dite sur

sa grande trinité et comment il s'incarna. C'est pourquoi je fus inspiré d'une volonté telle, que je n'aimai plus rien d'autre que de le voir honoré, et lors donc commençai-je à le servir de cœur.

III. Quand je me pris à considérer l'état du monde, où il y a si peu de chrétiens et tant de mécréants, alors en mon cœur je conçus la pensée d'aller vers les prélats et les rois, et vers les religieux, dans l'idée de faire préparer un passage outre-mer et une prédication telle que, par le fer et les coups et par de bons arguments, notre foi reçût un grand accroissement, et les infidèles fussent amenés à une conversion véritable. Et j'ai donné à cela trente années de ma vie, et en vérité je n'ai rien obtenu; c'est pourquoi j'en suis affligé si fort que souvent j'en pleure et suis en langueur.

. . . .

V. Comme j'étais ainsi en mélancolie, au loin je regardai, et vis un homme qui venait, un bâton à la main; sa barbe était longue; sur les reins il portait un cilice, en son aspect semblable à un ermite. Et quand il fut près de moi, il me dit : « Qu'avez-vous? » Et il me demanda d'où provenait mon affliction, et s'il pouvait en quelque chose venir à mon aide. Et moi, abattu, je répondis que je me sentais si mal, que ni par lui ni par autre je ne serais soulagé; « car à proportion de la perte « s'accroît le regret; et ce que j'ai perdu, qui pourrait me le rendre? »

VI. « Ramon! dit l'ermite, qu'avez-vous donc perdu? Pourquoi ne vous consolez-vous dans le roi du salut? Il suffit à tout ce dont il est le principe; mais celui qui le perd ne peut avoir vertu de consolation, car trop fort est son abattement. Et si vous n'avez aucun ami qui vous aide, montrez-moi votre cœur et dites votre histoire. Car, si votre cœur a défailli, et si vous éprouvez une déception, il se pourrait bien que je fusse venu à point pour vous secourir par mon enseignement, tellement que, si vous êtes vaincu, je vous montrerai à vaincre votre cœur accablé de dépit et de douleur, avec l'aide de Dieu. »

VII. — « Ermite, si je pouvais mener à terme l'entreprise qui m'occupe depuis si longtemps en l'honneur de Dieu, je n'aurais rien perdu, et ne ferais entendre aucune plainte. Au contraire, je gagnerais tant, qu'à conversion en viendraient les égarés, et le saint [saint sépulcre] serait aux chrétiens. Mais, par la défaillance de ceux à qui Dieu a donné le plus d'honneurs, et ne veulent pas m'écouter, et ne tiennent compte de moi ni de mes discours, comme s'il s'agissait d'un homme qui follement parle et ne fait rien suivant la raison, moi, à cause d'eux, je perds tous les efforts que je fais pour l'honneur de Dieu et le salut des hommes.

VIII. « Encore vous dis-je que je possède un Art général, nouvellement donné par un don de l'Esprit, grâce auquel on peut savoir toute chose naturelle, en tant que l'entendement atteint les choses des sens; bon pour le droit, et pour la médecine, et pour toute science, et pour la théologie, laquelle m'est plus à cœur. A résoudre questions aucun art tant ne vaut, ni à détruire erreurs par raison naturelle. Et je le tiens pour perdu, car presque personne n'en a souci. C'est pourquoi je m'en plains et en pleure, et en ai un dépit mortel. Car il n'est pas d'homme qui, perdant un si précieux trésor, pût jouir d'aucune des choses terrestres. »

IX. — « Ramon, si vous faites ce qui vous incombe pour rendre honneur à Dieu et faire grand bien, et n'êtes point écouté et ne recevez aide de ceux qui ont le pouvoir, nullement pour cela ne faut qu'en soyez dépité, car celui qui voit tout vous en sait autant de gré que si de fait s'accomplissait tout ce que vous demandez. Celui qui se comporte bien en cherchant à l'honorer obtient en réalité mérite et repentir, faveur, pitié et merci. C'est pourquoi grand péché commet celui qui en son cœur retient dépit et désespoir, Dieu lui faisant un bien qui s'accorde avec joie, espérance et foi.

X. « Ramon, de votre Art ne soyez en peine; soyez-en au contraire joyeux et content. Car, puisque Dieu vous l'a donné, justice et courage le multiplieront par des adhérents fidèles. Et si en ce moment vous ne ressentez qu'amertume, en un temps meilleur vous aurez des auxiliaires qui l'apprendront et par lui triompheront des erreurs de ce monde, et feront beaucoup d'œuvres bonnes et fructueuses. C'est pourquoi, je vous prie, mon ami, consolation soit à vous, et d'aujourd'hui en avant ne pleurez contre ce qui se fait de bien; loin de là, réjouissez-vous contre ce qui se fait de mal, et de Dieu espérez grâce et secours.

XI. « Ramon, pourquoi pleurez-vous et ne me faites belle mine? Et comment ne vous consolez-vous de votre mauvais sort? A cause de cela vous me faites soupçonner que vous êtes en péché mortel, étant si mal disposé que vous êtes indigne de bien faire quoi que ce soit. Car Dieu ne veut se servir d'aucun homme en état de péché, et si ce que vous désirez tant ne vient à bien, ce n'est point la faute de ceux de qui vous vous plaignez. Dieu ne veut pas que votre entreprise avance, si vous êtes en état de péché; car un homme qui pèche ne peut être le principe d'un bien quel qu'il soit; le bien et le péché n'ont rien de commun. »

XII. — « Ermite, je ne prétends point n'avoir pas péché maintes fois mortellement, et je m'en suis confessé. Mais depuis que Jésus-

Christ se fut révélé à moi sur la croix, selon ce que je vous ai dit ci-dessus, et qu'en son amour se fut affermie ma volonté, à mon escient je ne péchai en aucun péché mortel. Il se pourrait, à cause de ce qui s'est passé quand j'étais aveugle et aimant la vanité du monde, qu'il ne me soit donné par le Christ aide à bien faire. Mais ce serait tort et péché s'il ne me secourait, depuis que je l'ai aimé et que par amour de lui j'ai abandonné le monde. »

XIII. — « Ramon, un homme négligent ne sait pas bien entreprendre, parce qu'il ne pense point assez à ce qu'il prétend achever; et c'est pourquoi vous m'induisez grandement à douter que l'affaire publique que vous voulez terminer avec les très grands seigneurs qui ne veulent point vous aider s'achève; car avec peu d'amour une grande entreprise ne peut être conduite. Si tu es paresseux, c'est de toi-même qu'il faut te plaindre et point ne dois-tu charger autrui de ta faute. Et toi restant oisif, tu ne dois pas te désoler à cause des autres, mais à cause de toi-même qui ne veux point t'efforcer de faire ton possible afin de pouvoir honorer Dieu. »

XIV. — « Ermite, voyez donc si je suis oisif à procurer le bien commun des justes et des pécheurs. J'ai abandonné femme, enfants et propriétés, et trente ans ai-je passé en labeurs et souffrances, et cinq fois à la cour [de Rome] à mes dépens j'ai été, et encore chez les frères Prêcheurs dans trois chapitres généraux, et encore avec les frères Mineurs dans trois autres chapitres généraux; et si vous saviez combien j'en ai dit aux rois et aux seigneurs, et combien j'ai travaillé, vous ne vous demanderiez pas si j'ai été paresseux en cette affaire; au contraire, vous auriez pitié de moi, si vous êtes un homme pitoyable. »

XV. — « Ramon, tout homme qui veut mener à terme quelque entreprise de grande conséquence doit savoir la conduire avec discernement. Si vous n'êtes discret et entendu suivant qu'il convient à l'entreprise, et que néanmoins vous vous plaigniez, vous vous plaignez à tort et jetez injustement le blâme sur ceux qui agissent avec discernement et font avec sagesse ce qui convient à la glorification de la foi chrétienne. C'est pourquoi je vous conseille brièvement de vous consoler dans votre défaillance, en réfléchissant que vous n'êtes pas propre à l'entreprise; et soyez en vous-même humble et patient. »

XVI. — « Ermite, si je ne suis d'un discernement tel qu'en une entreprise si profitable ma raison ne suffise, et si mon ignorance me fait faillir envers elle, faute d'intelligence et de discernement, par cela même je veux des auxiliaires qui m'aident à l'accomplir; mais je ne

gagne ni peu ni beaucoup à chercher compagnie; loin de là, je suis seul et délaissé. Quand je les regarde en face et vais leur dire mon plan, ils ne veulent point m'écouter; la plupart me traitent de fou, parce que je leur tiens un pareil discours. Mais il apparaîtra au jugement de quel côté est le bon sens, et qui de ses péchés trouvera pardon. »

. . . .

XXI. — « Ramon, peut-être n'êtes-vous pas connu, et partant pouvez-vous être déçu dans votre entreprise; car nul trésor enfoui sous la terre ne saurait être désiré ni recherché. Donc, si votre savoir n'est point en vue, comment pensez-vous qu'on vous donnera créance? Mais montrez que vous savez, afin que vous aide votre Art et science; car un homme inconnu n'a point, étant ignoré, honneur et pouvoir. Et si vous, mon ami, aimez le salut des hommes et l'honneur de Dieu, ... faites que votre savoir soit bien connu. »

XXII. — « Ermite, comment pensez-vous que j'aie celé un tel savoir, par lequel notre foi si fortement se démontre aux hommes qui sont égarés, afin qu'ils se sauvent par Dieu, qui désire si fort que tout homme l'aime? Soyez sûr au contraire que je suis las de démontrer. Si l'on étudiait fortement dans mes livres, et qu'on ne les oubliât point pour passer à d'autres, je serais suffisamment connu; mais ils les lisent en courant comme chat qui passe sur braise; aussi je n'avance en rien mon affaire; s'il se trouvait quelqu'un pour les rappeler, qui bien les entendît et en rien ne doutât, on pourrait par mes livres mettre le monde en bon état. »

XXIII. — « Ramon, ce que je dis, c'est pour vous consoler; mais puisque vous ne voulez pas vous abstenir de pleurer, il pourra se faire que bientôt je me sente ennuyé. Cependant, écoutez et voyez si ce que vous demandez au pape se peut faire; car il ne paraît pas qu'il soit possible de prouver notre foi, ni qu'un homme puisse rencontrer des hommes tels qu'ils se livrent eux-mêmes de bon gré au martyre des méchants Sarrasins, en allant les prêcher. Vous ne devez point vous étonner, ami, si le pape et les cardinaux ne veulent vous accorder ce que vous leur demandez, puisque cela ne se peut faire. »

XXIV. — « Ermite, si l'on ne pouvait prouver la foi, Dieu ne pourrait donc faire reproche aux chrétiens s'ils ne la veulent point enseigner aux infidèles. Et les infidèles pourraient à bon droit se plaindre de Dieu, parce qu'il ne laisserait pas démontrer par arguments la grande vérité, afin que l'intelligence ajoute à notre amour envers la trinité et l'incarnation de Dièu, et puisse encore plus tenir ferme contre la fausseté. J'ai écrit le passage où j'ai montré tout clair comment on peut re-

couvrer le très saint sépulcre et trouver des hommes qui aillent prêcher la foi sans peur de mort, et qui saura faire cela. »

XXV. — « Ramon, si l'on pouvait démontrer notre foi, l'homme perdrait tout mérite; et pour cela il ne convient pas qu'elle se puisse démontrer : car le bien s'en perdrait. Et la cause de la perte de ce bien serait la démonstration, laquelle va contre le mérite. Celui-ci s'acquiert par la croyance en la vérité qui se voit, non par force d'arguments, mais uniquement par foi. . . . . C'est pourquoi votre raisonnement ne paraît rien valoir. Et, en ne vous consolant pas, vous faites ce qui messied. »

XXVI. — « Ermite, si l'homme avait été créé pour lui-même, ce que vous entendez prouver contiendrait vérité. Mais Dieu crée l'homme pour en être honoré; ce qui est une plus noble fin et de plus d'élévation que la fin que l'homme se propose en visant à être glorifié. Donc, telle raison ne vaut, et déjà il a été démontré plus haut que la foi se peut prouver, si bien vous en souvient. Et de ce qu'elle se peut prouver il s'ensuit, non pas que la créature contient et comprend tout entier l'être incréé, mais qu'elle en entend autant qu'il lui a été donné, pourvu que l'homme tienne de Dieu grâce plénière, mémoire et entendement, puissance et volonté. »

XXVII. — « Ramon, comment pensez-vous qu'un homme par prédication puisse induire les Sarrasins au baptême? Suivant que Mahomet a voulu le prescrire, qui médit de sa loi ne peut point échapper, et ils ne doivent point disputer sur de telles questions. C'est pourquoi il ne me semble pas utile d'y aller. D'autant plus qu'on ne saurait parler leur langue, qui est le langage arabe; et, par interprétation, on ne pourrait avec eux obtenir aucun profit. Que si l'on apprenait la langue, ce serait trop de retard. C'est pourquoi je vous donne en conseil que vous alliez prier Dieu sur une haute montagne et avec moi le contempler. »

XXVIII. — « Ermite, les Sarrasins se trouvent en tel état, que ceux qui sont savants par force d'arguments ne croient pas en Mahomet; au contraire, ils ne font aucune estime de son Alcoran, à cause qu'il ne vécut pas honnêtement. C'est pourquoi ceux-là viendraient tôt à conversion, si quelqu'un était avec eux en grande dispute et leur enseignait la foi par force d'arguments; et, convertis, ils convertiraient la foule. Et pour apprendre leur langue on n'est pas très longtemps; et il n'est pas nécessaire de blasphémer Mahomet dès l'abord. Et qui fait ce qu'il peut, le Saint-Esprit lui fait ce qui convient, donnant l'accomplissement [à ses entreprises]. »

XXIX. — « Ramon, quand Dieu voudra que le monde soit converti, alors il distribuera [le don] des langues par le Saint-Esprit, pour convertir le monde, selon que vous l'avez entendu de Christ et des apôtres; de quoi l'on a fait maint écrit. Laquelle conversion sera par le monde sentie, tellement qu'en une foi tous les hommes seront unis. Mais en ce temps-ci chaque homme a failli si fort que Dieu ne veut point qu'il soit exaucé. »

L'ermite touche à une corde plus sensible (strophe 36) quand il soutient à Lulle que, si son Art était vrai, il eût été découvert par les savants antérieurs. « Ramon voulait se con- « soler; mais il fut chagrin quand il vit que l'ermite était « d'avis que les philosophes anciens, qui n'avaient point de « foi, ont été le principe de tout ce qui est bon, connaissant « Trinité et Incarnation. » Il se résume ainsi :

LV. — « Ermite, la manière dont Dieu serait plus aimé, . . . ce serait que le pape eût maints hommes lettrés qui voulussent pour Dieu être martyrisés, afin que, dans tout le monde, il fût compris et honoré; et qu'à chacun de ceux-là la langue [arabe] fût enseignée, suivant qu'il avait été disposé à Miramar, et puisse se repentir celui qui l'a dérangé[1]! Et que le passage [d'outre-mer] fût fait, et que le dixième de tout ce que possèdent les clercs et les prélats y fût consacré, et que cela durât jusqu'à ce que fût conquis le sépulcre. De tout cela j'ai composé un livre. »

Raimond prie l'ermite de présenter le projet à la cour de Rome; car, pour lui, il ne peut réussir à rien dans cette cour. Une autre idée lui est venue, c'est de se faire jongleur en ladite cour, pour y réciter sa pièce des « Cent noms de « Dieu » qu'il a mis en rimes, « afin de les y chanter et de « parler sans hésiter. » Il ne s'est point arrêté à cette idée, « de peur de faire mépriser les livres que Dieu lui a fait « trouver. » L'Art ne saurait être enseigné « en suivant les « façons que suivent les jongleurs. » Il s'en va chercher la mort, qui est moins lourde à porter que les affronts pour

Et a cascu aqueyls lenguatge fos mostrat,
Segons que a Miramar ha estat ordonat,
E conciencia n'haja qui ho ha afoglat.

l'honneur de Jésus-Christ. « Finie est la Désolation que « Ramon a écrite, dans laquelle il a exposé l'ordonnance « du monde... Si le projet était confirmé par le pape et « que les cardinaux y eussent consenti, tous les maux pour- « raient être éloignés du monde... Cette belle Désolation, « je la donne au Saint-Esprit. »

Édit. de Barcelone, 1504.

C'est dans les mêmes circonstances, à Rome, en 1295-1296, que Raimond, pour se consoler de ses mécomptes, rédigea l'exposé de son Grand Art intitulé *Arbor scientiæ*. Le Grand Art lui semblait suffisant à lui seul pour faire toutes les grandes choses auxquelles se refusait la cour de Rome. Il raconte dans sa préface qu'il était couché sous un bel arbre, chantant sa douleur de ce qu'il n'avait pu obtenir de la cour de Rome « l'œuvre sainte de Jésus-Christ, de toute la chré- « tienté et de l'utilité publique. » Il voit tout à coup venir un moine dans la vallée. « Ami, lui dit celui-ci, qu'avez-vous? « Je voudrais vous consoler. » Raimond se fait connaître. « Alors, reprend le moine, vous devriez composer un livre « sur toutes les sciences, par lequel votre Art général pût « être compris plus facilement. Les ouvrages des anciens « sont obscurs, exigent de longues années d'étude. » — « Seigneur moine, dit Raimond, j'ai longtemps cherché « la vérité, et, grâce à Dieu, j'ai pu la trouver; je l'ai mise « dans mes livres. Mais je suis désolé de ce que je n'ai pu « achever une œuvre à laquelle j'ai travaillé pendant trente « ans et aussi de ce que mes livres sont bien peu appré- « ciés. Je vous dirai même que la plupart me regardent « comme un fou, et me blâment de ce que j'ai voulu entre- « prendre; donc je ne désire rien, si ce n'est de rester dans « mon chagrin. Et puisque Jésus-Christ a si peu d'amis « chrétiens en ce monde, je retournerai chez les Sarrasins « pour y défendre la vérité. » En attendant, Raimond compose toute une encyclopédie, en prenant pour emblèmes les racines, le tronc, les branches, les rameaux, les feuilles et les fruits de l'arbre sous lequel il était assis.

Reprenons le récit autobiographique :

Acta SS., p. 6.6.

« Voyant qu'il ne pouvait rien obtenir du souverain pon-

« tife, Raimond partit pour Gênes [fin de 1296], où il com-« posa quelques livres. Ensuite il se rendit près du roi de « Majorque, et, ayant eu une conversation avec lui, il prit le « chemin de Paris [1298], où, donnant des leçons publiques « de son Art, il rédigea beaucoup d'ouvrages. »

Pasqual, Vindiciæ, I, p. [illegible] et suiv.

A l'époque de ce second voyage à Paris, Raimond avait beaucoup plus de réputation que lors de son premier voyage, en 1287. On s'intéressa vraiment à lui, on le questionna. Un certain *socius Sorbonicus,* Thomas le Myesier, d'Arras, en particulier, paraît s'être fait son disciple. Il lui adressa cinquante questions, qui évidemment lui paraissaient les plus curieuses du monde, le priant de les résoudre par son Art. Le n° 16615 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale contient la réponse de Raimond Lulle, commençant par ces mots : *De quæstionibus magistri Thomæ Attrebatensis quas misit Raymundo quod solveret ipsas per Artem.* Nous y reviendrons.

Mais la plus belle œuvre que Raimond ait composée vers ce temps fut la vive et rapide pièce intitulée *Lo cant de Ramon,* sorte de retour mélancolique sur toute sa vie. Nulle part il n'a mis plus de rythme, de poésie et de sentiment.

Obras rimadas, p. 365 et suiv. Cf. Jahrbuch für romanische Literatur, t. XI, p. 61.

Son creat e esser m'es dat
A servir Deu que fos honrat,
E son cahút en mant peccat;
En ira de Deu fui pausat,
Jesus me vench crucificat,
Volch que Deu fos per mi amat.

Lo monastir de Miramar
Fiu a frares menors donar,
Per Sarrahins a preycar;
Enfre la vinyal fenollar,
Amor me pres, fem Deus amar,
Enfre suspirs e plors estar. . . . .

Novell saber hay atrobat,
Pot n'hom coneiscer veritat,
E destruir la falsetat;
Sarrahins seran batetjat,

Tartres, Jueus e mant errat,
Per lo saber que Deus m'ha dat.

Pres hay la crotz, tramet amors
A la dona de peccadors
Que d'ella m'aport gran soccors;
Mon cor esta casa d'amors,
E mos uyls fontanyes de plors;
Entre gaug estaig e dolors.

Son hom veyll, paubre, meynspreat;
No hay ajuda d'home nat,
E hay trop gran fayt emperat;
Gran res hay del mon cercat,
Mant bon exiempli hay donat,
Pauch son conegut e amat.

Vull morir en pelech d'amor;
Per esser gran no 'n hay pahor
De mal princeps ne mal pastor;
Tots jorns consir la deshonor
Que fan a Deu li gran senyor
Qui meten lo mon en error . . . . .

Laus, honor al major senyor,
Al qual tramet la mia amor,
Que d'él receba resplandor;
No son digne de fer honor
A Deu, tan fort son peccador;
E son de libres trovador.

Hon que vage cuyt gran be far,
E a la fi res noy puch far,
Perque n'hay ira e pesar;
Ab contriccio e plorar
Vull tant a Deu merce clamar,
Que mos libres vulla exalçar . . . . .

Man Deus cels als e 'ls elements
Plantas e totas res vivents
Que no fassen mal ni turments!
Dom Deus companyos conexents,
Devots, leyals, humils, tements,
A procurar sos honraments!

Pendant ce séjour à Paris, Lulle s'employa à combattre « les opinions de certains philosophes, condamnées par « l'évêque de Paris, » c'est-à-dire ces propositions censurées par Étienne Tempier en 1277, dont quelques-unes restaient la profession de foi de l'incrédulité parisienne à la fin du XIIIe siècle. Nous possédons, en effet, une *Declaratio per modum dialogi edita contra ducentas decem et octo opiniones erroneas aliquorum philosophorum, damnatas ab episcopo Parisiensi.* Les propositions condamnées en 1277 étaient en effet au nombre de 218.

Obras, p. 66.
Renan, Averroès, p. 267-268, 275.

Renan, Averroès, p. 258.

Une « Philosophie d'amour », que Raimond a dédiée au roi et à la reine de France, était sans doute un remaniement de l'ouvrage catalan original. Dès ce voyage, en effet, Raimond fut en rapport avec la cour de Philippe le Bel. « Il tint un « discours au roi, lui demandant certains objets singulière- « ment utiles à la sainte Église de Dieu. » On trouve dans le *Thesaurus anecdotorum* de Martène et Durand trois lettres de Lulle, tirées d'un manuscrit de Saint-Allyre de Clermont, et qui, selon ces savants éditeurs, auraient été écrites vers l'an 1300. Ces lettres sont adressées, la première au roi de France, la deuxième à un ami, la troisième à l'Université de Paris, et ont pour objet la fondation de collèges pour l'étude de l'arabe, du tartare et du grec. Ces pièces, d'un style assez élégant, furent sûrement commandées à quelque latiniste. L'autobiographie nous apprend qu'elles n'eurent aucun succès. « Voyant qu'il n'obtenait à peu près rien, il « revint à Majorque, où il s'efforça par ses actes et ses pré- « dications d'entraîner dans la voie du salut les innombrables « Sarrasins qui y demeuraient. Il y fit aussi quelques livres. » Il eut, en effet, à cette époque, des rapports avec Jaime II et la reine Blanche, sa femme, et composa pour eux des livres de dévotion en langue limousine.

Obras, p. 66. — Salzinger, n° 12.

Martène, Thes. anecdotorum, t. I, col. 1315-1319.

Obras, p. 66.

En 1299, à Majorque, il écrivit son *Dictat* sur la manière de connaître Dieu dans le monde, dédié à saint Louis, roi de France, et à Jaime d'Aragon :

Obras, p. 368-382. — Salzinger, n° 42.

A honor del Sanct Spirit
Comença e fini son escrit

Ramon, en vinent de Paris;
El comana a sanct Loys
E al noble rey d'Arago
Jacme, en l'encarnacio
De Christ M. CC. XC. nou.

Obras, p. 384 et suiv., 424 et suiv. — Salzinger, n° 11.

A Majorque aussi, au commencement de 1300, il compose l'encyclopédie en vers intitulée *Aplicacio de l'Art general* et le traité de théologie intitulé *Medicina de peccat*, également en vers.

« Pendant que Raimond se livrait à ces travaux, le bruit se « répandit que Cassan, l'empereur des Tartares, avait attaqué « le royaume de Syrie et l'avait rangé sous sa domination. « A cette nouvelle, Raimond, trouvant un navire tout prêt, « alla en Chypre [1300]; là il apprit que cette nouvelle « était complètement fausse. Ainsi Raimond fut frustré « dans l'espérance qui l'avait fait venir; il se mit alors « à chercher une autre voie où il pût employer le temps « prêté par Dieu, non dans l'oisiveté, mais dans une œuvre « agréable au Seigneur et avantageuse au prochain.

« Raimond alla donc trouver le roi de Chypre, le sup- « pliant avec beaucoup d'affection de forcer à venir à sa « prédication et à sa controverse certains infidèles et schis- « matiques, jacobites, nestoriens, mommines [1]; lui deman- « dant en outre, après avoir fait là ce qu'il pourrait, d'être « envoyé pour leur édification au soudan, qui est sar- « rasin, et au roi d'Égypte et de Syrie, afin de les instruire « dans la sainte foi catholique. De tout cela le roi ne tint « aucun compte. Alors Raimond, se confiant en celui qui « *donne la parole aux évangélisants*, commença à opérer parmi « eux, avec le seul secours de Dieu, par les prédications et « les controverses. Mais, à force de se livrer à la prédication « et à l'enseignement, il tomba dans une assez grave ma- « ladie. Il était servi par deux personnes, un clerc et un « domestique, qui, n'ayant pas Dieu devant les yeux et « oublieux de leur salut, songèrent à s'emparer par un

Ps. LXVII, 12.

[1] *Momminas*. Sollier pense, contre toute vraisemblance, qu'il s'agit des maronites. Nous croyons qu'il s'agit des musulmans, المؤمنين, « les croyants ».

« crime des biens de l'homme de Dieu. Sachant qu'il était « empoisonné par eux, Raimond se contenta, avec un cœur « plein de mansuétude, de les renvoyer de son service.

« Arrivant à Famagouste, il fut bien reçu par le maître « du Temple qui était dans la ville de Limisson [Limassol], « et il resta dans sa maison jusqu'à guérison complète. »

Ce séjour dans l'île de Chypre amena Raimond à toucher divers points du continent voisin, en particulier la côte de la Petite Arménie. Lui-même nous l'atteste. Il parle de l'Arménie comme y ayant été et ayant trouvé le pays très malsain. Un de ses traités fut terminé « à Alleas en Arménie, en janvier 1301. » Il s'agit là certainement de *Ayyas*, *el-Ayyas*, *Lajasso*, *Layas*, ville aujourd'hui ruinée, vis-à-vis d'Alexandrette, et qui peut passer en effet pour un des endroits les plus malsains du monde. C'est tout à fait à tort que Custurer, Sollier, Pasqual et Rossellò pensent qu'il s'agit là d'un voyage dans l'Arménie proprement dite, pays beaucoup trop éloigné et qui ne saurait être désigné comme particulièrement malsain.

Acta SS., p. 646.

Salzinger, n° 66.

Obras, p. 68. — Pasqual, Vindiciæ Lull., t. I, p. 240.

De 1302 à la fin de 1305, la vie de Raimond est remplie par une activité véritablement prodigieuse. De Chypre il revint à Gênes, « où il publia plusieurs ouvrages. » Les trois années qui suivirent furent partagées entre Paris et Montpellier. « Il y fit des leçons de son Art et composa plu-« sieurs ouvrages. » Si la célèbre anecdote *Dominus, quæ pars*, supposant des rapports entre Raimond Lulle et Duns Scot, a quelque vérité, c'est ici qu'il faut la placer. En novembre 1305, nous le trouvons à Lyon, au couronnement de Clément V. « Là il demandait au souverain pontife une « chose bien profitable à la foi, à savoir d'ordonner l'érection « de monastères où seraient placés des hommes dévoués et « capables, qui, apprenant les langues des gentils, pour-« raient prêcher l'Évangile à tous les infidèles..... Cette « supplication, pour la troisième fois renouvelée, préoccupa « peu tant le pape que les cardinaux.

Acta SS., p. 649.

Hist. litt. de la France, t. XXII, p. 415-416. — Acta SS., p. 648.

« Raimond retourna à Majorque, puis se rendit à Bougie. « Là, se tenant sur la grande place, il criait à haute voix :

« La loi des chrétiens est vraie, sainte et agréable à Dieu; « la loi des Sarrasins est fausse et erronée, et je suis prêt « à le prouver. » Comme, ensuite, il exhortait en langue « sarrasine la multitude de païens qui s'était rassemblée « à embrasser la foi du Christ, plusieurs portèrent la main « sur lui, voulant le lapider. Tandis que les furieux l'en- « touraient, le prêtre ou évêque de la ville envoya des mes- « sagers pour qu'on lui amenât cet homme. Raimond ayant « été amené, l'évêque lui dit : « Comment peux-tu pousser la « folie au point d'attaquer la loi de Mahomet, qui est la vé- « ritable? Ignores-tu donc que quiconque s'y hasarde est « passible de la peine capitale ? » Raimond répondit : « Le « vrai serviteur du Christ, ayant éprouvé la vérité de la « foi catholique, ne doit pas craindre les périls de la mort « corporelle, quand il peut procurer aux âmes des infidèles « la grâce de la vie spirituelle. »

« L'évêque lui dit : « Si tu crois vraie la loi du Christ et « fausse celle de Mahomet, allègue une raison nécessaire « qui le prouve. » (Cet évêque était en effet renommé pour « ses connaissances dans la philosophie.) Raimond répon- « dit : « Convenons d'un point commun; puis je te donnerai « la raison nécessaire. » Cela étant accepté par l'évêque, Rai- « mond l'interrogea ainsi : « Dieu est-il parfaitement bon? » — « Oui, » répondit l'évêque. Alors Raimond, voulant prouver la « Trinité, commença d'argumenter ainsi : « Tout être parfai- « tement bon est en soi tellement parfait qu'il n'a pas besoin « de faire le bien hors de soi et de mendier. Tu dis que Dieu « est parfaitement bon de toute éternité et dans toute l'éter- « nité; il n'a donc pas besoin de mendier et de faire le bien « hors de soi; autrement il ne serait pas parfaitement bon « simplement; et comme tu nies la bienheureuse Trinité, si « nous admettons qu'elle n'est pas, Dieu ne fut pas parfai- « tement bon de toute éternité, avant qu'il eût créé dans le « temps le monde, qui est bon. Or tu crois à la création du « monde, et par conséquent tu crois que Dieu fut plus « parfait en bonté quand il créa le monde dans le temps « qu'il ne l'était auparavant, car la bonté est *plus bonne* en

« se répandant qu'en demeurant oisive. Voilà ce que j'ai « pour toi. Mais pour moi, j'ai que la bonté est diffusive de « l'éternité à l'éternité, et cela est de l'essence du bon d'être « diffusif de soi-même. Aussi Dieu le Père, qui est bon, « engendre de sa bonté le Fils, qui est bon; et le Saint-« Esprit, qui est bon, émane de tous deux. »

« L'évêque, stupéfait de cet argument, ne répliqua pas « un mot, mais le fit aussitôt conduire en prison. La foule « des Sarrasins était dehors, l'attendant pour le tuer. Tou-« tefois l'évêque rendit un décret portant qu'on ne machinât « aucunement la mort de cet homme, car il avait l'inten-« tion de lui faire subir un supplice méritoire. Raimond, « sortant de la maison de l'évêque et allant à la prison, fut « frappé de coups de bâtons et de poings, tiré par la barbe, « qu'il avait longue, et enfermé dans les latrines de la pri-« son des voleurs, où, pendant quelque temps, il mena une « vie misérable; ensuite il fut mis dans une petite maison « qui était dans la prison.

« Le lendemain, les clercs de la loi se rassemblèrent « devant l'évêque, demandant sa mort. Ayant tenu un con-« seil général sur la manière de le perdre, ils décidèrent à la « majorité de se le faire amener, et, s'ils pouvaient décou-« vrir qu'il fût un homme de science, de le mettre à mort; « si au contraire c'était un homme sans doctrine et inepte, « de le renvoyer comme fou. A cette proposition, un d'eux, « qui avait fait le voyage de Gênes à Tunis avec Raimond « et qui souvent avait entendu ses discours et ses raisons, « leur dit : « Prenez garde de le présenter ici devant le tri-« bunal; car il soulèvera contre notre loi de telles raisons « qu'il nous sera difficile ou impossible de les réfuter. » « Alors, s'accordant à ne pas l'envoyer quérir, ils le firent « peu après transférer dans une prison plus dure. Enfin les « Génois et les Catalans qui étaient là, s'étant rassemblés, « obtinrent qu'on le mît dans un lieu plus convenable.

« Raimond demeura donc incarcéré pendant une demi-« année. Souvent des clercs ou messagers de l'évêque « venaient le trouver, pour le convertir à la loi de Mahomet,

« lui promettant des femmes, des honneurs, une maison et « beaucoup d'argent. Mais, appuyé sur la pierre solide, « l'homme de Dieu répondait : « Moi, si vous voulez croire « en Notre Seigneur Jésus-Christ, et si vous vous efforcez « de détruire votre loi erronée, je vous promets les richesses « suprêmes et la vie éternelle. » Pour en finir, les deux « partis s'accordèrent à faire un livre où chacun soutien- « drait sa loi par les raisons les plus efficaces qui pour- « raient être trouvées, et il fut convenu que l'on regarderait « comme la plus véritable la loi de celui qui userait des rai- « sons les plus solides. Pendant que Raimond travaillait à « son livre, il arriva de la part du roi de Bougie, résidant « alors dans la ville de Constantine, un ordre de le chasser, « au vu de la lettre, hors de la ville.

« Il fut donc embarqué sur un navire qui se trouvait dans « le port, et le maître de ce bâtiment reçut l'ordre de ne plus « le laisser revenir en ce pays [déc. 1306 ou janv. 1307]. « Dans la traversée, quand on était à dix milles du port « de Pise, il s'éleva une tempête violente; le navire fit

Acta SS., p. 647.

« naufrage; les uns périrent dans les eaux, les autres, « par l'aide de Dieu, échappèrent, et parmi eux Raimond « et son compagnon; mais il perdit tous ses livres, tous ses « effets, et il arriva presque nu sur une barque à la rive. « A Pise, quelques-uns de la ville l'accueillirent honora- « blement, et là l'homme de Dieu, déjà vieux et débile, « mais toujours attaché à son labeur pour le Christ, per- « fectionna son Art général (*Ars generalis ultima*). Par l'im- « mense efficacité de cet Art et de quelques autres livres, « et par leur excellente et parfaite revision, il est digne de « louange éternelle, lui qui, loin d'avoir eu en vue la gloire « de ce monde ou une vaine philosophie, tint la ferme dilec- « tion et la sagesse de Dieu comme fin dernière et bien su- « prême.

« Ayant complété son Art et achevé plusieurs autres livres, « voulant exciter la commune de Pise au service du Christ, « il exposa au conseil qu'il serait bon d'établir un ordre re- « ligieux unique de chevaliers chrétiens à l'effet de guer-

« royer constamment contre les perfides Sarrasins. Les « Pisans, cédant à son éloquence, écrivirent sur un objet « aussi salutaire des lettres au souverain pontife et aux car- « dinaux. Ayant obtenu ces lettres dans la ville de Pise, « Raimond prit son chemin vers Gênes, où il obtint des « lettres pareilles. Là des femmes pieuses et des veuves, « qui accoururent en grand nombre, et des nobles de la « cité lui promirent 35,000 florins pour le secours de Terre « Sainte. De Gênes il se rendit auprès du pape, qui résidait « alors à Avignon [milieu de 1309]; mais, voyant qu'il ne « pouvait rien obtenir relativement à son projet, il partit « pour Paris. »

Hist. litt. de la France, t. XXVIII, p. 297.

C'est ici le quatrième séjour de Raimond à Paris. Malgré son grand âge, son activité était au comble, et il est fort difficile de faire coïncider avec le récit certain de sa biographie les dates que portent ses ouvrages. Nous y reviendrons quand il sera question de chacun de ces écrits. Si l'on prenait les dates telles que les manuscrits les présentent, on devrait prêter à Raimond des itinéraires presque impossibles. Un moment, Sollier avoue qu'il faudrait, pour justifier toutes les données fournies par les souscriptions des ouvrages et par la biographie, supposer des ailes au saint ermite : *adeo ut alatum fuisse oporteat.* Sans doute les fautes de copistes sont pour beaucoup dans ces embarras, et certainement, plutôt que de contredire le récit quasi-autobiographique de Raimond, il vaut mieux, dans beaucoup de cas, faire l'hypothèse d'une de ces erreurs toujours si nombreuses, quand il s'agit de chiffres, dans les manuscrits.

Acta SS., p. 648.

« A Paris, il fit des lectures publiques de son Art et « d'autres livres nombreux qu'il avait composés au temps « passé. Ses leçons furent fréquentées par une multitude « tant de maîtres que d'écoliers. Non seulement il montrait « la doctrine fortifiée par les raisons physiques et philo- « sophiques; mais encore il professait une sagesse merveil- « leusement confirmée par les hauts principes de la foi « chrétienne. Comme il voyait, en effet, à cause des dires

« du commentateur d'Aristote, Averroès, beaucoup de per-« sonnes s'éloigner de la rectitude de la vérité et particu-« lièrement de la foi catholique, disant que la foi chré-« tienne est impossible quant au mode de l'intellect, mais « vraie quant au mode de la croyance pour des gens que « le sort a fait naître au sein du collège des chrétiens, il « s'efforçait, par une voie démonstrative et scientifique, « de combattre leur opinion, et il les réduisait souvent à « l'impossibilité de répondre, vu que, si la foi chrétienne « est improbable quant au mode de l'intellect, il est im-« possible qu'elle soit vraie, point sur lequel il fit aussi des « livres. »

Renan, Averroès, p. 255 et suiv.

L'averroïsme, à cette date, n'était qu'un couvert d'incrédulité. La distinction de l'ordre philosophique et de l'ordre théologique, qui, jusqu'aux derniers jours de l'école de Padoue, devait servir d'échappatoire à la libre pensée, naissait de toutes les discussions du temps. Raimond a consigné dans une série de petits traités les procès-verbaux de ses disputes contre ces commencements de l'incrédulité latine. Il soutenait, avec une décision qui ne manquait pas de hardiesse, que, si les dogmes chrétiens étaient absurdes aux yeux de la raison et impossibles à comprendre, il ne se pouvait pas faire qu'ils fussent vrais à un autre point de vue. *Si fides catholica intelligenti sit impossibilis, impossibile est quod sit vera.* Le rationalisme le plus absolu et les extravagances du mysticisme se succédaient comme un mirage dans les hallucinations dialectiques de ce cerveau troublé.

Acta SS., p. 648, 668, 677 et suiv.— Antonio, Biblioth. hisp. vetus (édit. Bayer), II, p. 128, 129, 133, 134— Naudé, Apologie, page 375 (Paris, 1625).

Le plus ingénieux des factums qu'il composa contre l'averroïsme est celui qui a pour titre : *De lamentatione duodecim principiorum philosophiæ, contra averroistas,* daté de Paris, 1310, et dédié à Philippe le Bel. Raimond, conformément au goût du temps pour les allégories, y introduit « dame Philosophie » se plaignant des erreurs que les averroïstes débitaient en son nom, et surtout de cette damnable doctrine que certaines choses sont fausses selon la lumière naturelle, tandis qu'elles sont vraies selon la foi. Philosophie déclare solennellement devant les douze Prin-

cipes que jamais elle n'avait eu si folle pensée. « Je ne suis, « dit-elle, que l'humble servante de Théologie. Comment « prétendre que je peux la contredire? Infortunée! où sont « les savants pieux qui viendront à mon aide? » On cite plusieurs autres traités de Raimond également dirigés contre les averroïstes de Paris.

Notre Bibliothèque nationale possède le manuscrit original d'un écrit qui fut évidemment un des coups les plus forts que Raimond crut frapper dans le sens de ses idées. C'est le n° latin 3323, *olim Thuanus, postea Colbertinus*, in-4°, 25 feuillets, d'écriture espagnole. Le catalogue en donne fort inexactement le contenu, puisqu'il le présente comme un livre intitulé *Visiones* et attribué à un certain « Raimond Barbe-Fleurie », considéré comme un écrivain à part. Il ne faudra pas s'étonner si cet écrivain manque à nos annales. Raimond Barbe-Fleurie n'est autre, en effet, que Raimond Lulle[1]. Au feuillet 2, qui est en réalité le premier, nous lisons ce qui suit : *Deus, cum tua gracia incipit liber natalis pueri parvuli Christi Jesu.* Suit une miniature très fine : le roi, sur son trône, reçoit de la main de l'auteur l'hommage du volume. L'auteur, remarquable par sa belle barbe blanche, est vêtu d'un manteau noir, marqué à l'épaule gauche d'une croix rouge. Puis : *Epistola ad magnificum regem Franciæ. Gloriosissimo et sincerissima caritate venerando domino Philippo illustrissimo, magnifico Dei gratia Francorum regi. Puer nobis datus parvulus, quem invenire cupimus*. . . Pour identifier un tel écrit, il suffit de se reporter à Antonio. Ce savant bibliographe mentionne parmi les écrits de Raimond Lulle : *Liber natalis pueri Jesu, scriptus Parisiis anno 1310, Philippoque Francorum regi dicatus.* L'ouvrage, comme on le verra plus loin, a été imprimé.

Antonio, Bibl. hisp. vetus, II, p. 130.

Raimond s'y lamente de ce que personne ne veut apprendre son Art. Des dames le trouvent pleurant et l'emmènent pour le présenter au roi, afin qu'il lui expose ses idées. Raimond se lève et chante une cantilène.

[1] Raimond fut surnommé dans l'Université de Paris *Doctor barbatus*. Salzinger, Opp., t. I, prol. (o) dernière page.

Fol. 29.

Un épilogue explique tout ce qui pouvait rester obscur dans cette petite intrigue pieuse : *Liber iste fuit in nocte Natalis conceptus, et fuit factus et finitus Parisius ad honorem Dei, mense januarii, anno* M° CCC° *decimo incarnationis D. N. J. C. Hæc est visio quam ego Raymundus Barba floridus vidi Parisius non est diu, quam scribere volui ad utilitatem christiani populi et ad honorem nati pueri J. C., qui regnat cum Patre et Sancto Spiritu unus Deus.*

Il n'y a pas de doute que le manuscrit de la Bibliothèque nationale ne soit l'exemplaire même offert au roi. La beauté de la miniature, le soin qu'on a mis à représenter dans la perfection la grande barbe blanche de l'auteur, la finesse du parchemin, la régularité de l'écriture, tout le démontre. Une note indique que Jean Boulaise, prêtre du diocèse de Laon, au collège de Montaigu, lut le livre avec édification au mois de mai 1572. A la fin du volume, se trouvent une nouvelle note de Jean Boulaise et une analyse faite par lui de la philosophie de Raimond Lulle.

Raimond, on le voit, eut à Paris de véritables succès. Nous avons déjà fait ressortir ailleurs les frappantes ressemblances qui se remarquent entre les idées du *De natali pueri Jesu* et celles que Pierre Du Bois présentait à Philippe le Bel, surtout dans son *De recuperatione terræ sanctæ.* Nul doute que Pierre Du Bois et Raimond ne se soient connus. Le *De recuperatione* est de 1306, antérieur, par conséquent, de quatre ans à l'opuscule de Raimond [1]. Raimond insiste sur les mêmes idées que Pierre Du Bois : fusion de tous les ordres militaires en un seul, collèges orientaux, etc. Mais une vraie foi, une grande ardeur contre l'incrédulité inspirent son zèle, tandis que pour Du Bois la croisade n'est qu'un prétexte. La grandeur du roi de France est son but unique, et l'on sent que, si la centralisation des forces de la chrétienté s'était opérée, comme il le voulait, entre les mains du roi, il eût oublié bien vite la Terre sainte et la conquête du tombeau de Jésus-Christ.

Hist. litt. de la France, t. XXVI, p. 524.

[1] Il faut réformer aussi la date donnée page 524 de notre tome XXVI.

Cette vaillance à défendre les intérêts de la foi procura, ce semble, à Raimond Lulle de hautes approbations et de puissantes protections. On cite trois pièces, dont l'authenticité a paru suspecte et qui montrent, si elles sont vraies, la faveur dont Raimond jouit à la cour et à l'Université. L'une est l'approbation de la doctrine de Raimond Lulle par quarante maîtres et bacheliers de l'Université de Paris, datée du mardi après l'octave de la Purification de la Vierge de l'an 1309 (10 février 1310, nouveau style). Voici cette pièce :

Hist. litt. de la France, t. XXIV, p. 346.

Acta, p. 648, 655, 676. — D'Argentre, Coll. jud., tome I, p. 246 et suiv. — Salzinger, prol. — Custurer, p. 206 et suiv., p. 528 et suiv. — Obras, p. 77-78.

A tous ceux qui les présentes verront, l'official de la cour de Paris salut dans le Seigneur. Sachent tous qu'en présence de maître Jean de Salins et de Michel de Jonquier, nos clercs jurés, auxquels nous accordons pleine confiance en ceci et en affaires plus importantes, et que par la teneur des présentes nous avons commis en notre place pour cela, les personnes suivantes : maître Martin, maître en médecine; Jean l'Escot, maitre ès arts; Raimond de Béziers (Biterve), bachelier en médecine; frère Clément, prieur des serviteurs de Sainte-Marie de Paris; frère Amasius, du même lieu; maître Pierre le Bourguignon, maître ès arts; maître Gille, maître ès arts, de Valpont; Matthieu Gui, bachelier ès arts; Geoffroi de Meaux, Jean l'Escot, Pierre de Paris, Bertrand de Frise, Lambert de Normandie, Laurent d'Espagne, Guillaume d'Écosse, Henri de Bourgogne, Jean de Normandie, bacheliers ès arts, et maître Gille et plusieurs autres, jusqu'au nombre de quarante, experts dans lesdites sciences, ont assuré, sous serment, n'étant induits à cela ni par force, ni par ruse, ni par crainte, ni par fraude, mais de leur propre volonté, à la requête de maître Raimond Lulle, Catalan, de Majorque, avoir entendu dudit maître Raimond Lulle pendant quelque temps l'art ou science que ledit maître Raimond est dit avoir fait ou trouvé; art ou science qui commence ainsi : *Deus, cum tua summa perfectione incipit Ars generalis ultima. Ratio quare fecimus istam Artem brevem est ut Ars magna facilius sciatur; nam, scita ista arte prædicta, et etiam aliæ artes de facili poterunt addisci.* Et l'ouvrage se termine ainsi : *Ad honorem et ad laudem Dei et publicæ utilitatis finivit Raymundus hunc librum Pisis, in monasterio sancti Domnini, in mense januario, anno 1307 incarnationis Domini nostri Jesu Christi.* De plus, lesdits maîtres et tous les autres ont assuré, sous leur serment, comme il a été dit, devant nos jurés susdits, que ledit art ou science était bon, utile, nécessaire, autant qu'ils pouvaient l'examiner ou même en juger, et qu'ils n'y trouvaient rien contre la foi catholique, rien même qui y répugnât, qu'ils y trouvaient encore beaucoup de choses propres à soutenir ladite

foi et la favorisant. Tout cela a été fait et attesté par les maîtres et les bacheliers, comme il a été dit, devant lesdits clercs nos jurés, dans une maison où demeure présentement ledit maître Raimond Lulle, dans la rue de la Bûcherie, à Paris, au delà du Petit Pont, près de la Seine, comme nos jurés nous l'ont rapporté de vive voix.

Sur leur rapport, nous avons jugé convenable d'apposer aux présentes lettres le sceau de ladite cour de Paris, en témoignage de ce qui précède. Donné l'an du Seigneur 1309, le mardi après l'octave de la fête de la Purification de la glorieuse Vierge Marie. *De Jonquerio.*

Une approbation plus importante encore serait celle que voici, émanant du roi lui-même :

Philippe, par la grâce de Dieu, roi de France, à tous ceux qui les présentes verront, salut. Nous faisons savoir que nous, ayant entendu maître Raimond Lulle personnellement présent, le réputons homme bon, juste, catholique et travaillant à la confirmation et à l'exaltation de la foi catholique. En conséquence, il nous plaît qu'il soit traité bénignement par tous les fidèles et surtout par nos sujets, et qu'on lui accorde une faveur bienveillante, laquelle nous tiendrons pour agréable. En témoignage de quoi nous avons fait apposer notre sceau aux présentes. Donné à Vernon, le 2 août, l'an du Seigneur 1310.

Enfin on allègue encore la pièce que voici :

A tous ceux qui les présentes verront, François de Naples, chancelier de Paris, salut. Songeant au passage méritoire de cette vie et à sa fin qui, d'après Ambroise, met à chaque chose titre et nom; ayant examiné diligemment, d'après le commandement spécial de l'illustre roi de France et autant que la multitude de nos occupations le permet, certains ouvrages que Raimond Lulle dit avoir publiés, nous attestons que nous n'y avons rien trouvé qui nuise aux bonnes mœurs et soit contraire à la saine doctrine théologique. Loin de là, dans la série et la teneur des propositions, notant, sauf la fragilité du jugement humain, le zèle ardent de l'écrivain et la rectitude de l'intention pour l'avancement de la foi chrétienne, nous le recommandons, lui qui, dans le tabernacle
Exod., XXXV, 23; Num., XXXI, 20. du Seigneur, a eu soin d'offrir, non de l'argent et de l'or, mais, avec les autres présentateurs d'offrandes, ce qu'il a pu, des poils, des peaux de chèvres, se conformant à la manière de saint Jérôme et désirant,
Marc, XII, 43. comme la pauvre femme, tirer pour le saint trésor quelque chose de son indigence, nous le recommandons de cœur à votre discrétion, à qui nous souhaitons toute santé dans le Seigneur; lui accordant les présentes en témoignage de la vérité. Donné à Paris, l'an du Sei-

gneur 1311, le jeudi après la Nativité de la sainte vierge Marie [9 septembre 1311].

On a remarqué que la narration originale de la vie de Raimond, dictée en quelque sorte par lui-même, ne dit mot de ces approbations ni de ces recommandations, qui servaient si bien son dessein, lequel était de présenter l'*Art* comme inspiré. Il est cependant impossible de rejeter absolument des pièces contre lesquelles ne s'élève aucune difficulté matérielle ni aucune objection intrinsèque. La date de Vernon, vérifiée par des découvertes toutes récentes, la mention du chancelier François de Naples (Caraccioli), l'absence de toute exagération dans les éloges donnés à Raimond, portent à envisager ces pièces comme des témoignages de l'estime que certaines personnes conçurent à Paris pour le Docteur illuminé. Nous ne savons où est le texte précis sur lequel D'Argentré se fonde pour soutenir que ces pièces ont été citées dès l'an 1369 par Pierre IV, roi d'Aragon, et en 1449, par Alphonse, roi d'Aragon. Le texte des pièces renferme beaucoup de choses qui sentent le style des censeurs modernes; d'autres particularités sont bien du temps de Raimond. Tout cela est, à vrai dire, sujet à beaucoup de difficultés.

Rec. des histor. de la Fr., t. XXI, p. 155.

D'Argentré, Coll. jud., t. I, p. 247. — Acta, vol. cité p. 676.

L'approche du concile de Vienne excitait fort l'imagination de Raimond. La papauté lui avait manqué. Il espérait que cette grande assemblée de toute la chrétienté applaudirait à ses collèges arabes, à ses idées sur les ordres religieux, à sa proposition de supprimer les œuvres d'Averroès. Nous reprenons le récit autobiographique : « Ensuite « Raimond sachant qu'un concile général allait être tenu « par le pape Clément V dans la ville de Vienne, l'an 1311, « aux calendes d'octobre, il se résolut à y aller, afin d'y obtenir trois choses pour la restauration de la foi orthodoxe : « d'abord, qu'on établît un lieu suffisant où des hommes « pieux et intelligents étudieraient les diverses langues, pour « prêcher la doctrine évangélique à toute créature; en second « lieu, que de tous les ordres religieux militaires on fît un « seul ordre, qui combattrait outre mer contre les Sarrasins

Acta, p. 668, 673, 677.

« jusqu'au recouvrement de la Terre sainte; troisièmement, « que, contre les opinions d'Averroès, qui sur plusieurs « points pervertit la vérité, le pape ordonnât promptement « le remède, à savoir que des hommes instruits, catho- « liques, cherchant non pas leur gloire mais l'honneur du « Christ, réfutassent ces opinions et ceux qui les tenaient « et qui paraissaient aller à l'encontre de la vérité et de la « sagesse du Fils de Dieu; et là-dessus Raimond composa
Voir ci-dessus, p. 41-42. « un opuscule intitulé *Liber natalis,* promettant en outre « de donner contre eux des raisons décisives, tant philoso- « phiques que théologiques; et il en a traité d'une façon très « claire dans quelques-uns de ses livres; car ce serviteur de « Dieu, véritable interprète de la vérité suprême et de la « très profonde Trinité, a composé, dans ses labeurs quoti- « diens, plus de 123 ouvrages » [dans un autre exemplaire on lit : « des livres nombreux »].

« En effet, déjà s'étaient écoulés quarante ans depuis qu'il « avait dirigé tout son cœur, toute son âme, toutes ses « forces, tout son esprit, vers Dieu; et, dans cet intervalle de « temps, il fit continuellement des livres, toutes les fois que « cela lui fut possible, et avec diligence. Aussi il a pu pro-
Ps. XLIV, 2. « noncer justement le mot du prophète David : *Eructavit « cor meum verbum bonum; dico ego opera mea regi; lingua « mea calamus scribæ velociter scribentis.* Certes, sa langue fut « le roseau de ce scribe increé, à savoir le Saint-Esprit, « qui
Ps. LXVII, 12. « donne le verbe aux évangélisants avec grande vertu; » du-
Matth., X, 20. « quel parlant, le Sauveur dit aux apôtres : *Non enim vos estis « qui loquimini, sed spiritus patris vestri qui loquitur in vobis.* « Voulant que l'utilité de ses livres se communiquât à plu- « sieurs, il en composa bon nombre en arabe, langue qu'il « connaissait. Ses livres se sont répandus dans tout l'univers, « mais il les fit réunir particulièrement en trois endroits :
Voir ci-après, p. 58. « le couvent des Chartreux à Paris, la maison d'un noble « de Gênes et celle d'un noble de Majorque. » La Biblio-
Lat. n° 3348 A. thèque nationale possède aujourd'hui un des manuscrits déposés par Raimond au couvent de Vauvert, c'est-à-dire à la Chartreuse de Paris.

Ici s'arrête la biographie originale qui nous a servi de guide dans toute la vie de Raimond. Il est clair que le récit qui a été la base de cette biographie fut fait quelques mois, peut-être quelques semaines avant l'ouverture du concile de Vienne, et probablement à Paris. Lulle fut certainement présent à Vienne pendant que le concile siégea. Le concile, en effet, suivit de point en point les idées de Raimond en ce qui concerne la fondation des chaires de langues orientales. Un ouvrage de Raimond porte pour souscription qu'il a été composé *tempore concilii Viennensis*. Son poème en langue limousine intitulé *Consili*, par lequel il se propose de stimuler le zèle de toute la chrétienté, afin que la sainte assemblée se prononce pour la croisade, le début du dialogue intitulé *Phantasticus*, qui est censé avoir été composé pendant le voyage, et le livre *De ente*, qu'il aurait fait ou refait à Vienne, sont des preuves décisives. Raimond n'avait, à la vérité, aucun titre hiérarchique pour siéger au concile, et Clément V, tout en adoptant quelques-unes de ses idées, qui, du reste, avaient été préconisées longtemps avant lui par les papes eux-mêmes, put tenir à ne pas avoir trop près de lui un tel brouillon. Mais il est certain qu'il fut présent dans la ville pendant une partie du temps que le concile dura, et qu'il partit pour Majorque après avoir quitté Vienne. Nous en trouvons la preuve dans les premiers mots de son traité *De participatione Christianorum et Sarracenorum*. Tels sont, en effet, ces premiers mots : *Raymundus veniens de concilio generali quod factum est in Viennensi civitate....* Et on lit à la fin : *Ad laudem et honorem Dei finivit Raymundus istum librum Majoricis, mense julii, anno 1312.*

Hist. litt. de la France, t. XXVIII, p. 304-305, 31[illegible]. ibidem, t. XXVI, p. 525, 5[illegible]. Acta, p. [illegible]

Obras [illegible] 79.

Il semble que le décret du concile de Vienne aurait dû être pour lui un triomphe; or c'est à partir de ce moment que la vie de Raimond devient tout à fait obscure. Ses écrits, cependant, nous permettent de le suivre de nouveau à Majorque, à Paris, à Montpellier, à Messine. Plusieurs traités sont datés de cette ville, qui est son dernier séjour connu en Europe. Nous atteignons ainsi l'année 1314. De

Acta, p. 648, 649. — Obras, p. 83.

Messine, Raimond gagna Tunis, et il y composa encore de nouveaux traités.

Que cette dernière activité ait été couronnée par le martyre, cela est bien probable *a priori*, bien qu'on ne le sache directement que par des documents du XVIe siècle. Ce qui eût été surprenant, c'est que Raimond eût réussi pour la quatrième fois à échapper aux conséquences de ses provocations. Charles de Bouvelles raconte que, reconnu aussitôt après son débarquement, il fut chassé de Tunis et accablé de pierres. Nicolas de Pax prétend que, à Bougie, il demeura d'abord caché parmi des marchands chrétiens, qu'ensuite il parut en public et s'efforça par beaucoup d'arguments de démontrer au peuple la vanité de la secte mahométane et la vérité de la loi chrétienne, mais que bientôt, accablé d'outrages, de coups et de blessures, il mourut lapidé hors de la ville, à l'âge d'environ quatre-vingts ans, en l'an du salut 1315, le jour de la fête de saint Pierre et saint Paul.

Opera, I, prol. p. 12.

Salzinger a cru que cette date était trop avancée de quelques mois : « Les révérends pères Custurer et Sollier, « avec Mut, Wadding, Segui et quelques autres historiens, « regardent comme incontestable que la mort de Lulle « arriva à la fin de l'an 1315, bien que là-dessus ils n'aient « qu'une tradition peu sûre et la simple assertion d'écri- « vains postérieurs. Raimond paraît, en effet, être arrivé « à Tunis le 14 août de l'an 1314, et avoir de là notifié « son heureuse arrivée aux jurats de Majorque, comme « on le voit par le procès-verbal de l'an 1612, fol. 559; « mais nulle part il n'est établi que son martyre soit de ce « temps même. Loin de là, le contraire résulte de la chro- « nologie des œuvres du bienheureux docteur; cette chro- « nologie prouve de la façon la plus claire qu'il composa « encore à Tunis au moins deux opuscules, et même à « la fin de décembre 1315. » Pasqual a victorieusement réfuté les arguments de Salzinger, et montre que ce laborieux éditeur a suivi dans sa manière de dater les livres de Lulle une méthode défectueuse. La date du 29 juin 1315 doit être maintenue.

Pasqual, Vindiciæ Lullianæ, t. I, p. 330-332.

On raconte que, la nuit qui suivit le martyre, quelques marchands chrétiens, faisant route devant le port, aperçurent de loin une immense pyramide de lumière sortant d'un tas de pierres qui couvrait le corps du bienheureux. Attirés par la nouveauté de ce spectacle, ils examinèrent le tas de pierres, en tirèrent le corps, se le firent accorder à force de supplications, et le portèrent honorablement sur un navire qui devait partir la nuit suivante. Les patrons du navire étaient deux Génois, Étienne Colomb[1] et Louis de Pastorga. Comme ils s'efforçaient d'amener à Gênes ce trésor sacré, « le vent y mit obstacle et, Dieu le dispensant ainsi « par un miracle, ils arrivèrent à Majorque. A la nouvelle « de leur arrivée, tous les habitants allèrent au-devant de « leur concitoyen, le glorieux martyr, et on plaça le corps, « reçu avec tout honneur et toute dévotion, dans un lieu « éminent de l'église de Saint-François, au tiers ordre du- « quel on croit qu'il appartint. » — « C'est là, dit Nicolas « de Pax, que nous honorons tous, avec piété, ses reliques « illustrées par de fréquents miracles. Si le royaume des « Baléares craint quelque malheur, aussitôt nous nous adres- « sons à la glorieuse Praxède ou à Raimond, le docteur illu- « miné et le martyr, et nous sommes délivrés. Et il ne faut « pas s'étonner si les habitants des Baléares se glorifient d'un « si grand concitoyen, puisqu'il est la gloire et l'ornement « de toute la nation espagnole, qui est si ingénieuse. »

Pasqual, Vindiciæ, I, p. 528. Rev. germanique, janv. 186[illegible].

Salzinger, l. c.

CONTROVERSES SUR RAIMOND LULLE. — SON ÉCOLE.

Raimond Lulle n'eut pas, de son vivant, de bien ardents adversaires. On le tint plutôt pour un enthousiaste fantasque, ignorant de la saine théologie, que pour un homme vraiment dangereux. Sa mort, regardée par tous comme un

[1] Ce nom est remarquable; mais il ne faut pas oublier que de nombreux Génois portaient le nom de Colon ou Colomb. La prétention que Christophe Colomb aurait découvert l'Amérique d'après des papiers de Lulle conservés en sa famille est tout ce qu'il y a de plus gratuit.

martyre, l'importance de sa famille à Palma et à Barcelone, ne laissèrent place qu'au respect. Ses œuvres en langue vulgaire, surtout sa Philosophie de l'amour, étaient fort lues, et faisaient les délices des Catalans. Le dédain des théologiens prétendus sérieux, surtout des dominicains, pour ce laïque, qui, sans études ni lettres, osait se mêler de leurs secrets, n'éprouva point, pendant un demi-siècle, le besoin de s'exprimer. Ce fut le redoutable inquisiteur Nicolas Eimeric qui poussa le cri de guerre et soutint, le premier, qu'il fallait transférer Lulle de l'album des saints à celui des hérétiques. Nicolas Eimeric tenait l'Aragon sous la terreur. Tout lui était matière d'hérésie. Le lullisme avait ses fanatiques, presque tous affiliés à l'ordre de Saint-François et suspects de professer sur l'immaculée conception l'opinion abhorrée des dominicains. C'en fut assez. En condamnant Raimond Lulle, cet homme cruel se donnait plus que le plaisir désintéressé de poursuivre l'erreur jusque dans les cendres d'un mort; il se procurait du même coup des lullistes à persécuter. Il était tout-puissant à Avignon sur l'esprit de Grégoire XI. Il entreprit de tirer de ce faible pontife la condamnation des livres dont la vogue excitait sa jalousie, et dont les partisans avaient le malheur de lui déplaire au plus haut degré.

Acta, p. 691 et suiv. — D'Argentré, Coll. jud., t. I, p. 248 et suiv.

Par un bref du mois de juin 1372, donné à Sorgues, Grégoire XI ordonne de commencer l'enquête. Nicolas Eimeric lui a dit qu'en Aragon il y a des laïques qui possèdent de nombreux livres en langue vulgaire, composés par Raimond Lulle de Majorque, dans lesquels, selon cet inquisiteur, sont contenues beaucoup d'erreurs contre la foi. Le pape charge, en conséquence, l'archevêque de Tarragone de se faire remettre tous ces livres, par quelque personne qu'ils soient possédés. S'ils renferment des hérésies, il faut les brûler, avec le secours du bras séculier, en employant la censure ecclésiastique *et alia juris remedia* pour mettre les contradicteurs à la raison.

Acta, p. 717. — D'Argentré, t. I, p. 254 et suiv.

Ce bref n'eut évidemment qu'un effet très restreint. Par un nouveau bref, en effet, daté de Villeneuve le 29 sep-

tembre 1374, et adressé aux officiaux de l'évêque de Barcelone, le pape fait savoir qu'il a entendu dire que François Vidal, notaire dudit évêque, a reçu en garde un certain livre de Raimond Lulle, sur parchemin, en catalan vulgaire (*vulgari catalanico scriptum*); Nicolas Eimeric, qui en a eu connaissance, y a découvert de nombreuses erreurs. Que sur-le-champ donc, à la vue des présentes, ils se fassent remettre le livre et le lui envoient. — Il s'agissait là sans doute de la Philosophie de l'amour, très populaire en Catalogne. Les officiaux tardèrent, objectant qu'un livre en catalan ne pouvait être jugé qu'en Catalogne. L'affaire s'échauffa, fut portée au roi Pierre d'Aragon, qui demanda qu'on ne décidât rien à Avignon sans consulter les Catalans. L'amour-propre des Aragonais se prononçait pour le poète théologien. Lulle avait en Aragon une famille nombreuse, qui devenait de plus en plus fière de lui. On sait d'ailleurs que la note d'hérésie rejaillissait sur toute une famille et la couvrait d'infamie, même après plusieurs générations.

Il semble que Nicolas Eimeric, à Avignon, fit brusquer les choses et, au commencement de 1376, rédigea lui-même un projet de bulle qu'il soumit à l'approbation de Grégoire XI. En voici le texte :

Depuis longtemps notre fils bien-aimé Nicolas Eimeric, de l'ordre des frères Prêcheurs, professeur en théologie, maître inquisiteur de la perversité hérétique dans les royaumes d'Aragon, de Valence et de Majorque, nous a exposé qu'il avait trouvé, dans ces mêmes royaumes, vingt volumes de divers livres écrits en langue vulgaire, publiés par un certain Raimond Lulle, Majorcain, dans lesquels, comme il paraît à cet inquisiteur, étaient contenues beaucoup d'erreurs et d'hérésies manifestes, et que quelques habitants des royaumes susdits et autres avaient de ces mêmes livres à la doctrine desquels ils donnaient une foi non petite, au grand péril des âmes. Et, afin que les simples ne fussent pas déçus par ces livres, il nous supplia de daigner pourvoir au mal par un remède opportun.

Acta, p. 719. — Salzinger, proleg., p. 5 et suiv. — N. Eimeric. Direct. inq., part II, quæst. 26. — Revue germanique, janv. 1862, p. 204.

De notre côté, désirant obvier promptement aux périls des âmes déjà imbues et qui pourraient l'être de la doctrine perverse desdits livres, nous avons fait examiner diligemment lesdits livres par notre frère vénérable Pierre, évêque d'Ostie, et par plusieurs maîtres en théologie, au nombre

de plus de vingt, dont le rapport nous a finalement fait savoir qu'ils avaient lu et examiné avec beaucoup de diligence tous lesdits livres et qu'ils y avaient trouvé plus de deux cents articles erronés et hérétiques. Une discussion solennelle ayant eu lieu plusieurs fois sur lesdits articles entre l'évêque et les maîtres et enfin devant nous, nous avons décidé, d'après le conseil concordant desdits évêques et maîtres, que lesdits articles (que, pour éviter l'ennui de la prolixité et l'horreur qu'ils excitent, nous voulons, par les présentes, être tenus pour exprimés) doivent être réputés erronés et manifestement hérétiques.

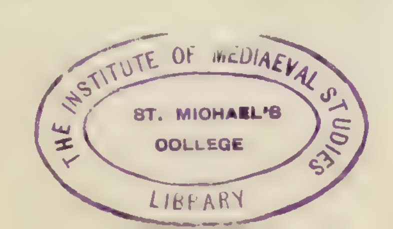
Mais comme d'autres livres qu'on assure avoir été publiés par ledit Raimond se trouvent, dit-on, ainsi que le portait l'assertion du susdit inquisiteur, dans lesdits royaumes, livres dans lesquels les erreurs déjà signalées et d'autres erreurs et hérésies sont contenues selon la probabilité, Nous, voulant être informés pleinement sur les autres livres de même nature et sur leur doctrine, et y pourvoir salutairement, de peur que les fidèles ne tombent damnablement dans des erreurs de ce genre, nous commettons et mandons à votre fraternité, d'après le conseil de nos frères, par écrits apostoliques, que, les dimanches et les jours de fête, dans chacune de vos églises cathédrales et paroissiales, ainsi que dans les églises des religieux de quelque ordre que ce soit, exemptes ou non exemptes, moines cisterciens, chartreux, de Cluni, de Prémontré, de Grandmont, de Saint-Benoît, de Saint-Augustin, carmes et autres ordres de vos villes et diocèses, vous fassiez exposer au peuple assistant à la solennité de la messe et dans les prédications, par vous ou par d'autres, que toutes et chaque personne de l'un et l'autre sexe, de tout état, ordre et condition, de vos villes et diocèses, ou y demeurant, ayant des livres quelconques publiés, comme il est dit, par le susdit Raimond, vous les remettent dans l'espace d'un mois, et que ceux qui savent que d'autres personnes ont de ces livres aient soin de vous les nommer et faire connaître. Et vous, vous ferez recevoir ces mêmes livres; et, quand vous les aurez, vous prendrez soin, aussitôt que vous pourrez, de nous les envoyer fidèlement, afin que nous puissions les soumettre à un semblable examen.

Au reste, comme la doctrine ou plutôt la dogmatisation desdits livres se trouve être erronée, hérétique et périlleuse à l'excès pour les âmes, et qu'on doit véhémentement soupçonner que, dans les autres livres publiés par ledit Raimond, de semblables erreurs ou, comme on assure, d'autres sont contenues, nous vous mandons de faire vos efforts pour interdire à toutes et à chacune personnes de vos villes et diocèses la doctrine ou plutôt la dogmatisation et l'usage de tels livres, jusqu'à ce qu'il ait été autrement prononcé sur cela par le Siège apostolique; faisant taire les contradicteurs par la censure apostolique, nonobstant appel. Donné à Avignon, le 8 des calendes de février, l'an sixième de notre pontificat [25 janvier 1376].

Cette bulle donna lieu à des récriminations fort analogues à celles qu'on vit élever plus tard contre la condamnation des livres de Jansénius. Une échappatoire impossible au XVIIe siècle fut tentée par les lullistes et les franciscains au XVIe : ils soutinrent obstinément que la bulle n'avait jamais existé, et qu'elle avait été fabriquée par Nicolas Eimeric. Ils se trompaient sans doute; mais cela était difficile à prouver.

Il faut au moins supposer que la bulle de Grégoire XI, si elle a existé avec un caractère authentique et complet, eut bien peu de publicité; car le 7 janvier 1377, Pierre d'Aragon écrit de Barcelone à Grégoire XI une lettre relative aux deux brefs de 1372 et 1374, dont la lecture peut faire douter qu'il ait eu connaissance de la bulle de 1376 :

Très saint Père, nous avons appris que Votre Sainteté, à l'instigation de frère Nicolas Eimeric, inquisiteur, a envoyé dans ces régions de Barcelone et de Majorque un certain rescrit pour que quiconque possède des livres de Raimond Lulle soit obligé, dans un délai donné, sous peine d'excommunication, de les remettre entre les mains de vos vicaires, les évêques de ces cités; car on prétend que ledit inquisiteur a fait examiner l'œuvre (*opus*) de Raimond Lulle, et y a trouvé certaines choses contraires à la foi catholique. Et comme, très saint Père, les parents (*consanguinei*) de Raimond qui sont dans cette ville, d'où sa famille a tiré son origine, désirent vivement que l'ouvrage lui-même soit examiné dans la ville, ce qui nous paraît juste et raisonnable, d'abord parce que l'ouvrage en question est en idiome catalan, ce qui fait que sans aucun doute il sera mieux compris par des Catalans que par des hommes d'une autre nation; secondement, parce qu'il y a en Catalogne beaucoup de clercs et de religieux qui étudient ledit ouvrage, vu qu'ils y trouvent beaucoup de choses utiles, et qui pourront dire, à propos de l'examen lui-même, beaucoup de choses qui serviront à la démonstration de la vérité; troisièmement, parce que la science dudit Raimond a des principes fort différents de ceux des autres sciences, si bien que ceux qui les ignorent, quelle que soit d'ailleurs leur culture scientifique, peuvent facilement ne pas la comprendre; quatrièmement, parce qu'il y a un grand intérêt pour les parents dudit Raimond à ce que l'ouvrage en question soit approuvé ou réprouvé, si bien qu'il paraît raisonnable que sur ce point ils soient appelés et que leurs raisons soient entendues, nous supplions humblement Votre Sainteté qu'Elle daigne pourvoir à ce que l'ouvrage soit examiné dans cette ville même, et que l'examen



soit confié à l'évêque de Barcelone. . . car, ledit Raimond ayant été Catalan et notre sujet, il nous plairait beaucoup que sa science fût approuvée.

Le départ de Grégoire XI pour Rome et les troubles du grand schisme laissèrent l'affaire en suspens. L'Aragon hésita d'abord entre les deux papes, trouvant le choix difficile. Nicolas Eimeric fut disgracié et eut pour successeur, dans sa charge, Bernard Ermengaud, favorable à la mémoire de Raimond Lulle.

Acta, p. 694, 707. Le samedi 19 mai 1386, dans le couvent des frères Mineurs, à Barcelone, étant présents maître Ermengaud, provincial des frères Prêcheurs et inquisiteur dans la province d'Aragon, et plusieurs autres maîtres et frères, l'inquisiteur déclara que, sur les instances de quelques amis de feu Raimond Lulle, il avait réuni la présente assemblée, et il exposa que, du temps du pape Grégoire XI, le révérend père Nicolas Eimeric, de l'ordre des Prêcheurs, alors inquisiteur dans la province d'Aragon, avait fait condamner quelques articles qu'il disait avoir trouvés dans divers livres de Raimond Lulle, entre lesquels articles trois appartenaient à un ouvrage intitulé Philosophie de l'amour. Ces trois articles sont : 1° que Dieu a plusieurs essences; 2° qu'en faisant le bien, il ne faut pas attendre que Dieu commence, attendu qu'il a déjà commencé en nous créant et nous donnant le monde pour notre conservation, afin que nous le servions et l'honorions; 3° que la vertu est si bonne et en si grande quantité que tout homme peut l'avoir selon sa volonté. L'inquisiteur et les maîtres présents reconnurent que ces articles n'étaient pas dans le livre catalan tels qu'on les rapportait en latin, et que le texte catalan ne comportait aucune censure. Après cet examen, Jean Lulle, qui assistait et qui agissait en son nom et au nom de tous les amis de Raimond Lulle, demanda qu'acte en fût dressé.

Acta, p. 721. Eimeric, pendant ce temps, était à Avignon sous l'obédience de Clément VII. Il ne cessait de provoquer les lullistes par ses écrits intitulés *Expurgate vetus fermentum*, *Fascinatio Lullistarum*, et par des Dialogues. L'Aragon, qui n'avait pas

reconnu Clément VII, put manifester ses sentiments pour le frénétique qui l'avait tant de fois fait trembler. En 1393, le roi Jean exila Eimeric comme scandaleux et funeste (*scandalosum, nequam, pestilentem hominem, suorum subditorum publicum inimicum*). Son crédit fut détruit plus complètement encore par l'élection de Pierre de Luna (Benoît XIII) en 1394. Les prétentions des Aragonais à posséder en Lulle un docteur qui leur fût propre, un martyr, un saint, furent dès lors triomphantes. Les lullistes députèrent à Avignon un des leurs, le bachelier Antonio Riera, de Valence, pour citer juridiquement Nicolas Eimeric. Le premier acte de Riera fut de faire fouiller les registres de la sixième année de Grégoire XI pour y retrouver la fameuse bulle à laquelle Nicolas Eimeric se référait toujours. Léonard, cardinal-prêtre de Saint-Sixte, juge et commissaire spécialement député par le Saint-Siège apostolique, requit, à sa demande, les enregistreurs de rechercher cette bulle dans les registres à eux confiés. Ils ne la trouvèrent pas, comme l'attestent les deux déclarations suivantes : « Qu'il soit connu de tous que moi, Bernard Le Fort, enre-« gistreur des lettres apostoliques, j'ai feuilleté diligemment « le registre, à moi confié, de l'an six du seigneur Gré-« goire XI, pape, de sainte mémoire, et que je n'ai pas « trouvé enregistrée dans ce registre la lettre mentionnée « dans la présente cédule de papier. En foi de quoi, j'ai « ici souscrit et signé de ma main, le 9 juillet, l'an de « la nativité de Notre-Seigneur 1395. BERNARDUS FORTIS, « *registrator.* »

« Qu'il soit connu de tous que moi, Jean Louis (*Joannes* « *Ludovici*), notaire de la chambre apostolique, j'ai feuilleté « diligemment le registre des lettres apostoliques de ladite « chambre, de l'an six du pontificat du seigneur Gré-« goire XI, pape, de sainte mémoire, et que je n'ai pas « trouvé enregistrée dans ledit registre la lettre men-« tionnée dans la présente cédule de papier. En foi de « quoi, j'ai ici souscrit et signé de ma main, le 9 juillet, « l'an de la nativité du Seigneur 1395. JOANNES LUDOVICI. »

Antoine Riera demanda qu'un acte fût dressé de tout ce qui avait été fait. Cet acte porte la date du samedi 10 juillet 1395, l'an premier du pontificat de Benoît XIII.

La vérité est fort difficile à démêler au milieu de ces luttes passionnées. L'existence réelle de la bulle de Grégoire XI paraît néanmoins bien probable. Peut-être, comme le pense Sollier, ne fut-elle qu'un projet et n'arriva-t-elle pas à l'expédition ou à l'insertion définitive dans les registres. Peut-être l'influence des Aragonais réussit-elle à faire disparaître la pièce qui les contrariait; ce qui put n'être pas difficile au milieu des désordres provoqués par le départ de Grégoire XI et par le schisme. Il faut remarquer que l'enquête de 1395 se fit avec le désir de contenter les Aragonais.

Nicolas Eimeric mourut en 1399, laissant, dans son *Directorium inquisitorum*, outre le texte de la bulle, objet de tant de controverses, les appréciations les plus sévères de la doctrine de Lulle. Voici ses paroles : « Le pape Grégoire XI, en consistoire, par le conseil même des Frères, « interdit et condamna la doctrine de Raimond Lulle, marchand catalan, originaire de la cité de Majorque, laïque, « fantastique, inhabile, qui avait publié nombre de livres en « catalan vulgaire, parce qu'il ignorait totalement la grammaire. Cette doctrine était fort répandue. On croit qu'il « l'eut du diable, puisqu'il ne l'a pas eue d'un homme, ni « par l'étude humaine, ni de Dieu (car Dieu n'est auteur ni « des hérésies ni des erreurs), bien que Raimond lui-même « assure dans ses livres qu'il l'a reçue, sur une certaine montagne, du Christ, qu'il dit lui avoir apparu crucifié; mais « on pense que ce fut le diable et non le Christ. » Eimeric terminait en disant : « Lulle mit dans ses livres une infinité « d'autres articles hérétiques, erronés, téméraires, dangereux, qui ne valent pas la peine d'être rappelés et cités, « attendu qu'ils ne s'appuient sur aucune apparence de raison et qu'ils n'ont d'autres soutiens que la témérité, la « présomption, la volonté propre, beaucoup d'ignorance et « d'impéritie. » Puis Nicolas Eimeric extrait des écrits de Lulle cent articles qu'il déclare hérétiques.

Nicol. Eimeric. Direct. inq. part. II, quæst. 9, nos 5 et 26.

Acta, p. 7[illegible].

Tout anéantie qu'on la croyait, la bulle (et c'est ici la meilleure preuve qu'elle a existé) ne permettait pas aux lullistes la jouissance d'un plein repos. Le roi d'Aragon, en 1417, se soumit à Martin V, qui lui envoya pour légat le cardinal Alemanni. Les amis et parents de Raimond Lulle crurent le moment favorable pour obtenir l'annulation complète de la bulle de Grégoire XI et des allégations de Nicolas Eimeric. Ce fut l'occasion de ce que les lullistes appelèrent la *sententia definitiva*. Bernard, évêque de Città di Castello, nommé commissaire par Alemanni, rendit, à Barcelone, le 24 mars 1419, un arrêt qui annulait la bulle de Grégoire XI, comme fausse ou obtenue subrepticement. Les défenseurs des livres et de la mémoire de Raimond Lulle arguaient : 1° que la bulle était exorbitante, s'éloignant du droit et même du style de la cour romaine, notamment en ceci que les vingt livres où l'on assurait qu'étaient les articles erronés et hérétiques n'étaient pas expressément énoncés dans cette prétendue bulle; 2° que lesdits articles, qu'on prétendait erronés et hérétiques, n'étaient pas insérés dans cette bulle, qu'elle ne faisait pas mention de leur sens et qu'elle les indiquait en général et confusément; 3° que dans cette bulle il y avait une fausse latinité, *falsa latinitas*, qui viciait le rescrit papal; 4° que ladite bulle n'était pas enregistrée, et qu'elle n'avait pas été trouvée dans les registres de la cour romaine qui conservent les originaux des documents émanés des papes. Ce dernier point fut établi en rappelant l'enquête de 1395. Le premier le fut par la citation même de la bulle, qui, en effet, ne désigne spécialement aucun livre de Raimond Lulle; le second, par le procès-verbal de Bernard Ermengaud, qui témoigne que les articles ne sont pas rapportés *in extenso*, et que, dans leur contexte, ils sont inattaquables. Quant à la fausse latinité, les défenseurs n'indiquent pas les endroits qui, à leurs yeux, en sont suspects; mais le fait est que la bulle est écrite en un latin peu correct. Par tous ces motifs, Bernard rendit une décision qui annulait la bulle comme subreptice, suspecte de fausseté, et remettait en l'état tous les écrits de Raimond Lulle, réser-

Acta, p. 691-721. — Salzinger, I, proleg.

vant la correction, la détermination et l'autorisation dudit docteur au siège apostolique, à qui il appartient d'en statuer.

La victoire des lullistes fut donc complète. Pendant tout le XVe siècle, la réputation de Lulle ne fit que grandir. Des chaires furent fondées à l'université de Palma pour expliquer sa doctrine; de riches dotations furent constituées; plusieurs autres universités eurent des chaires de lullisme. Les traitements assurèrent ainsi la continuité de la doctrine; l'Aragon ne connut presque pas d'autre théologie. On peut compter le lullisme parmi les causes qui nuisirent en Espagne au libre développement de l'esprit.

Acta, p. 726, 727.

L'Université de Paris, au contraire, crut devoir s'en garder, comme d'un péril pour les bonnes études. Gerson nous apprend qu'on prémunit les étudiants contre cette prétendue nouvelle manière de philosopher. La sentence fut portée officiellement. L'original, cependant, n'en a pu être retrouvé. *Sic nuper actum est Parisiis per sacram theologiæ facultatem adversus illos qui doctrinam quamdam peregrinam Raymundi Lullii conabantur inducere, quæ, licet in multis altissima et verissima, quia tamen in aliis discrepat a modo loquendi doctorum sacrorum et a regulis doctrinalis sanæ traditionis et usitatæ in scholis, ipsa edicto publico repudiata prohibitaque*. . . Et ailleurs : *Habet ipse Lullius modum traditionis specialem sub magnis voluminibus ad certa nomina, ad characteres et figuras. Sensit facultas nonnullos de suis suppositis, ut proni sumus ad novitates, velle traditionem hujusmodi multiplicare per studium, nam in Arragonia dicitur edoceri. Constituit protinus statutum quo prohibebatur omnibus suppositis suis ne, derelinquentes (scholastici) modum doctrinalem sanctorum doctorum per ecclesiam approbatorum et qui tentus esset hactenus in sacra theologiæ facultate, transirent ad novam hanc phantasiandi curiositatem.* Les Bollandistes ajoutent : *Una igitur exceptione novitatis (Lullius) Parisiis laboravit.* L'arrêt fut transmis aux chartreux de Vauvert, *habent enim copiam librorum Lullii.*

Gersonis Opera, t. I, col. 13, 82, 103. — Hist. litt. de la Fr., t. XXIV, p. 346. — Acta SS., vol. cité, p. 695. — D'Argentré, t. I, p. 247-248.

Gerson, p. 13; v. ci-dessus, p. 46.

La querelle, que l'on croyait étouffée, se ranima vers

1503, et cette fois, comme au XIVe siècle, la question de l'immaculée conception en fut la cause ou le prétexte. Le dominicain Guillaume Caselles, inquisiteur du royaume de Majorque, ayant eu des controverses avec les lullistes à propos de la thèse chère à son ordre, et ayant été pour ce sujet chassé des Baléares, en tira vengeance en faisant imprimer à Barcelone le *Directorium inquisitorum* de Nicolas Eimeric, avec la bulle de Grégoire XI. On cria de nouveau à la falsification; on somma les dominicains de produire les manuscrits; on argua de différences considérables; on accusa Caselles d'avoir ajouté au texte les parties injurieuses à Raimond. Il semble que de nouvelles recherches furent faites alors pour retrouver la bulle de Grégoire XI. Selon certains indices, on l'aurait même retrouvée; car on voit, dans le *Memoriale* des consuls jurés du royaume de Majorque, que Nicolas Eimeric, sommé par Riera de produire l'instrument authentique, ne put le faire, mais que cet original fut ensuite produit par Guillaume Caselles, longtemps après la mort de Grégoire XI et de frère Nicolas Eimeric.

Acta, p. 714.

Acta, p. 720.

Acta, p. 714.

Ci-après, p. 60.

Un coup bien plus grave fut porté au lullisme quand, en 1578, parut une nouvelle édition du *Directorium*, par les soins du savant François Peña, et avec les approbations les plus capables de faire autorité aux yeux des catholiques. La bulle et les notes les plus fâcheuses contre Raimond y figuraient. L'histoire de la théologie offre beaucoup d'exemples de ces sortes d'embarras. On s'arrangea comme l'on put pour concilier le respect dû à deux docteurs que le temps avait consacrés. Ce fut la grande occupation de l'esprit humain à Majorque pendant près de deux cents ans. On se sauva le plus souvent par l'hypothèse de plusieurs Lulle, hypothèse qui est admise par François Peña lui-même pour un certain traité De l'invocation des démons. « Il faut bien faire attention, dit-il, à ce que l'auteur « enseigne dans cette question, à savoir que le livre De « l'invocation des démons a été publié par Raimond Néo- « phyte; ce qui paraît avoir tout à fait trompé Bernard

Acta, p. 725-726.

Peña, Comment. Direct. inq., part. II, quæst. 27.

Bernard de Lux. Catal. (édit. 1524), fol. 65.

Prateol. Elench. hæret., p. 423.

« de Luxembourg dans son *Catalogus hæreticorum*, lib. II, « au mot *Raymundus Lullius*, et Du Préau, lib. XVI, cap. II, « *De vitiis et sectis hæreticorum*, qui tous deux assurent que le « livre De l'invocation des démons est de Raimond Lulle. »

Acta, p. 714, 727.

L'*Index librorum prohibitorum* de Paul IV contenait les œuvres de Raimond Lulle, mais conditionnellement, c'est-à-dire s'il en était qui eussent été condamnées par Grégoire XI. Ce fut l'occasion d'une requête adressée par les membres de la famille Lulle de Barcelone au concile de Trente, pour que la fausseté de la bulle de Grégoire XI fût de nouveau affirmée, et pour qu'on effaçât de l'index de Paul IV le nom de Lulle. Le 3 juin 1594, un décret de la congrégation de l'Index fit droit à cette demande. L'affaire fut cependant reprise en 1604 et en 1612. En cette dernière année, le tribunal de l'Inquisition romaine, d'accord avec l'ambassadeur du roi d'Espagne résidant à Rome, envoya l'ordre de confronter les articles erronés relevés par Nicolas Eimeric avec les originaux des livres de Raimond Lulle, conservés à Palma. Les consuls jurés du royaume de Majorque furent chargés de cet examen, qu'ils terminèrent en 1614. Leur rapport a été publié dans les Œuvres complètes de Raimond. En voici le titre : *Memoriale collationis seu comprobationis centum articulorum Lullianorum per fr. Nicolaum Eimeric in suo olim Directorio compilatorum, factæ cum ipsis archetypis libris magistri Raymundi Lulli per consules juratos regni Balearium, juxta mandata accepta a sacra congregatione patrum cardinalium sanctæ generalis Inquisitionis romanæ, necnon et legati regis Hispaniarum Romæ residentis, quorum recentiores literæ datæ ad consules Baleares sequenti folio describuntur.*

Memoriale collationis, dans Salzinger, I, proleg.

Opp., t. I, sans pagination.

On ne sait pas quelle fut la suite de cette enquête, commencée évidemment dans une intention favorable à Raimond. Les grandes luttes théologiques léguées par le moyen âge touchaient à leur terme. Rien ne se décidait plus. Sur la foi de Nicolas Eimeric et de Bernard de Luxembourg, le nom de Lulle continua de figurer dans les catalogues d'hérésies. Génebrard, Bzovius, beaucoup d'autres le trai-

térent avec la plus grande sévérité. Pendant ce temps, grâce à l'université de Palma et aux prébendes que les riches Majorcains avaient fondées pour l'élucidation des œuvres de leur compatriote, se déroulait une longue série de lullistes ardents, reproduisant sous toutes les formes la philosophie de leur maître. Il n'est pas surprenant qu'une école qui se donnait pour tâche de trouver un sens à ce qui n'en avait guère n'ait compté que des noms obscurs. Les jésuites, en général, se montrèrent favorables à Raimond. Placée sous la protection des consuls des Baléares, *universitatis ac doctrinæ Lullianæ tutelares ac patronos*, l'université lullienne prétendit posséder, dans les œuvres de son maître, toute une révélation scientifique. Il avait connu la nature entière, par conséquent l'alchimie, l'or potable, par lequel on réussit à vivre cent ans. L'idée d'une révélation propre au Docteur illuminé fut poussée à des excès qui surprennent au sein de l'orthodoxie catholique. On prétendit faire croire qu'il y avait quatre écoles de théologie orthodoxe, les thomistes, les scotistes, les suarézistes, les lullistes. Salzinger a recueilli les éloges insensés auxquels se laissa entraîner la secte (ce mot n'est pas exagéré) pour relever les mérites de son auteur. On peut voir aussi dans Salzinger tous les privilèges et attestations de rois, d'empereurs et d'autres personnages, presque tous fort incompétents en pareille matière, pour attester l'excellence de la doctrine de Raimond.

Antonio, Bibl. hisp. vetus, t. II, p. 140 et suiv. — Acta SS., vol. cité, p. 709, 710, 711 et suiv. — Salzinger, Opp., I, proleg. — Brucker, Hist. crit. phil., t. IV, 1re part., p. 17 et suiv.

Les objections cependant se produisaient de toutes parts. Wadding, quoique lié à Raimond par une sorte de confraternité, se montra juste et impartial : *Paucos vel nullos invenias qui hanc artem, vel artium omnium secretissimum et mysteriosum quod fingunt seminarium, vel, ut alii vocant, ludibrium, perfecte assequantur. Quod si, post immensos labores et fatigati cerebri vigilias, alii se putent assecutos, vellem scire quos tanti laboris hauriunt vel edunt fructus, vel quam singularem præ communi hominum sorte aut trita gymnasiorum doctrina imbutis viris præferant excellentiam.* Ce qu'il dit ensuite du style barbare, de la méthode incohérente, du manque d'ordre et de gravité qui caractérisent les œuvres de Raimond

Acta, p. 696.

Lulle résumait l'opinion de tous les théologiens classiques, hors de Majorque.

En 1700, le P. Custurer, de la Société de Jésus, publia à Palma deux dissertations historiques, l'une sur le culte immémorial de Raimond, l'autre sur l'immunité de sa doctrine (*de immunitate qua gaudet sua doctrina*). Il rendit un service bien plus signalé en débrouillant la biographie de Raimond, qui jusqu'alors avait été un tissu de fables, et dont il traça les lignes principales avec beaucoup de sûreté. Salzinger, l'éditeur de Raimond Lulle, puis, en 1778, le cistercien Antonio Pasqual reprirent le sujet et y portèrent encore plus de précision.

Pasqual, Vindiciæ Lullianæ, 4 vol., Avignon, 1778.

En dehors de la secte, l'opinion des philosophes fut plutôt indulgente que rigoureuse à l'auteur du grand Art. Lulle s'était mis en dehors de la routine scolastique de son temps. Cette routine étant devenue le principal obstacle que trouvaient devant eux les hommes de la Renaissance, ceux-ci se laissèrent aller volontiers à regarder comme un des leurs l'homme qui avait eu les mêmes adversaires qu'eux-mêmes. Lefèvre d'Étaples, Charles de Bouvelles, Raimond de Sebonde, Giordano Bruno, l'estimèrent comme novateur.

Brucker, Hist. crit. phil., t. IV, 1re part., p. 9, 10, 14, 21. — Fabricius, Bibl. med. et inf. lat., I, p. 923 et suiv.

C'est vers l'année 1515 que le lullisme eut à Paris le plus de vogue. Il y était enseigné par Bernard de Lavinheta. Lefèvre d'Étaples se prit d'admiration pour les écrits mystiques de Lulle; il publia les Louanges de la Vierge, la Philosophie de l'amour, les Proverbes et les Contemplations (1515). Les manuscrits des œuvres de Lulle étaient nombreux à Paris, surtout à la Sorbonne, à Saint-Victor, aux Chartreux. Lefèvre d'Étaples est persuadé que la défaite d'Averroès est due à Raimond Lulle : *Sequaces Abenruth, prius sectæ arabicæ, mox christianæ, sed demum impii apostatæ. . . Verum nunc prostratus est impius Arabs.*

Salzinger, prol.

Leibniz eut pour Lulle des faiblesses, comme il en eut pour la scolastique, pour la cabale, pour l'alchimie, en général pour tout ce qui servait à aiguiser sa soif ardente de subtilité. Ce n'est pas lui, c'est un de ses amis, le comte Jorger, qui osa préférer Lulle à Descartes. Leibniz se contente

de dire : « Comme je ne méprise rien facilement, j'ai trouvé « quelque chose d'estimable encore dans l'Art de Lulle. »

Œuvres, édit. Dutens, t. V, p. 16; comp. t. I, p. 100, t. II, p. 366, 375.

Entraînés par cette indulgence de quelques grands esprits, les historiens de la philosophie ont eu pour Raimond Lulle des faveurs qui surprennent. Brucker le met en tête de la partie de son grand ouvrage consacrée à la philosophie de la Renaissance : *Primus philosophiæ reformator Raymundus Lullius*. De nos jours, M. Prantl lui accorde encore un long article dans son Histoire de la logique, mais non sans s'excuser d'avoir donné tant d'importance à un nonsens (*Unsinne*), à une tête de travers (*Querkopf*). Bacon avait donc été près du vrai en appelant le grand Art l'invention d'un charlatan désœuvré et en classant les lullistes parmi les jongleurs de mots qui cherchent moins à savoir qu'à faire croire qu'ils savent. M. Hauréau dit avec encore plus de justesse : « Ce coureur d'aventures, ce fanatique, « cet halluciné ne peut pas être compté parmi les philo- « sophes scolastiques. . . On a conservé plusieurs de ses « écrits où, non content de maudire les gens qui ne pen- « saient pas comme lui, il appelait sur leurs têtes les foudres « de l'Église et le glaive de l'autorité séculière. Qu'on le « comprenne bien, ces gens qu'il vouait en sa fureur aux « flammes vengeresses, c'étaient de modestes thomistes, qu'il « dénonçait comme sectateurs d'Averroès. La modestie, la « réserve, la prudence, l'indignaient; elles étaient pour lui « les indices de quelque complicité secrète. » M. Guardia est plus indulgent. Désormais, c'est vers les œuvres en langue limousine de Raimond Lulle que se tournera l'attention des critiques, puisque seules ces œuvres peuvent prétendre au titre d'une complète authenticité. Là aussi est la gloire véritable de Raimond. En philosophie, il n'y aura pas pour lui de résurrection; mais, dans l'histoire de la poésie romane, sa place deviendra chaque jour plus insigne, et la valeur de son talent sera de plus en plus appréciée.

Hist. crit. phil. t. IV, 1re part. p. 9.

Gesch. der Logik, t. III, p. 145-177.

De augmentis, l. VI, ch. II.

Phil. scol., sec. per., t. II, p. 296, 297.

Revue germanique, janv. 1862, p. 223 et suiv.

Le culte de Raimond Lulle comme saint ne s'étendit guère hors de l'île de Majorque. Les miracles, naturellement, ne manquèrent pas autour de son tombeau. A di-

Acta, p. 634 et suiv.

verses reprises, sa canonisation fut tentée; mais elle échoua toujours. L'antipathie que, dès l'origine, eut contre lui l'ordre de Saint-Dominique, les attaques de Nicolas Eimeric, si elles ne le classèrent pas parmi les hérétiques, l'empêchèrent au moins de prendre rang parmi les saints. Il resta le saint d'une île, comme il fut le docteur d'une coterie. Sa petite école ne put s'imposer à l'Église universelle. C'était déjà un beau miracle d'avoir réussi à vivre dans le sein de l'orthodoxie, tout en prétendant posséder une révélation à part, et d'avoir fait accepter de l'opinion générale ce titre, hardiment usurpé, de Docteur illuminé, *eremita divinitus illuminatus.*

Acta, p. 657 et suiv. — Brucker, t. IV, 1re partie, p. 10, 15-16. — Manget, Bibl. chimica, I, p. 332 et suiv., 519 et suiv. — Revue des Deux-Mondes, 15 nov. 1840, p. 542 et suiv. — Luanco, Ramon Lull considerado como alquimista.

S'il fallait en croire quelques-uns des biographes modernes de Raimond Lulle et ses bibliographes les plus exacts[1], une partie considérable de cette vie remplie par une prodigieuse activité théologique aurait encore été consacrée aux vaines recherches de l'alchimie. Des voyages en Angleterre, en Orient, auraient même eu pour cause unique l'ardeur de Raimond Lulle à poursuivre cette chimère, assurément bien plus creuse encore que toutes celles qui remplirent son pauvre cerveau. Il nous sera facile de disculper Raimond Lulle de cette erreur. Dans le récit presque autobiographique que nous avons reproduit en grande partie ci-dessus, il n'est pas question de ces prétendus voyages. Les années 1312, 1313, pendant lesquelles les biographes trop crédules dont nous parlons le font séjourner à la cour d'Édouard II, qui l'aurait nommé inspecteur de la fabrication de sa monnaie, sont occupées par de tout autres soucis, du côté de la Sicile et de Tunis. A n'en pas douter, il s'est passé pour Raimond Lulle ce qui s'est passé pour tous les grands docteurs du moyen âge. L'alchimie était une science suspecte; les livres d'alchimie étaient toujours anonymes. Cela ne suffisait pas. Ils exposaient leurs propriétaires à beaucoup de tracasseries. Un moyen de dépister les

Baillet, Jugemens des savants, I, p. 227, édit. in-4°.

[1] Voir en particulier Salzinger, qui paraît avoir été adepte de l'alchimie et d'une sorte de philosophie occulte laquelle a souvent beaucoup de rapports avec celle qui plus tard a réussi en Allemagne.

soupçons fut d'écrire à la première ou à la dernière page de ces livres suspects un nom bien autorisé : celui de saint Thomas d'Aquin, par exemple. Cela couvrait le livre, et le propriétaire, s'il était poursuivi, pouvait répondre qu'il n'avait cru avoir chez lui que l'œuvre d'un saint docteur. Le charlatanisme s'en mêla, et, quand ces livres eurent une valeur vénale, des faussaires purent composer des opuscules sur la science secrète sous les noms des plus grands scolastiques. Telle est, selon nous, l'explication de cette masse d'écrits alchimiques qui encombrent indûment les œuvres de presque tous les docteurs du moyen âge. Le plus souvent, il est permis de les retrancher, par ce raisonnement *a priori*, de la liste des écrits des auteurs célèbres à qui on les attribue.

Grâce à l'école ardente qui vivait de lui, Raimond Lulle eut, au XVIe et au XVIIe siècle, des biographes nombreux, qui, recherchant l'intérêt des épisodes bien plus que l'authenticité des faits, firent de la vie du Docteur illuminé un roman pieux, dont le but secret était de faire valoir de plus en plus une doctrine appuyée à l'origine sur une révélation et couronnée par le martyre de son auteur. Il faut citer :

Charles de Bouvelles : *Epistola in vitam Ræmundi Lullii eremitæ* (lettre datée d'Amiens, le 27 juin 1511, imprimée dans un recueil d'opuscules de Charles de Bouvelles, qui fut publié à Paris, par Josse Bade, en 1514, in-4°).

Le même : *Responsiones ad novem quæsita Nicolai Paxii Majoricensis* (lettre du 18 novembre 1514, en réponse à une lettre de Nicolas de Pax, du 1er mai 1514; imprimée à Paris, par Josse Bade, en 1521, in-4°).

Nicolas de Pax : Éloge de Raimond Lulle, imprimé, en 1519, à Alcala, avec le traité de Raimond *De anima rationali.*

Nicolas de Mellinas : *Cancion a la milagrosa conversion, vida y muerte del egregio doctor Ramon Lull.* En Mallorca, 1605, in-4°.

Juan Segui : *Vida y hechos del admirable doctor y martyr Ramon Lull, vezino de Mallorca.* En Mallorca, 1606, in-8°. (Ce qui a fait dire que cet ouvrage a été traduit en français par Nicolas de Pax, c'est qu'il est suivi d'une traduction castillane du *Desconsuelo del admirable doctor y martyr Ramon Lull*, traduction qui avait été faite par Nicolas de Pax et qui avait été imprimée une première fois à Majorque en 1540.)

Jean d'Aubry : *Mirabilia mirabilium maxime admirandorum doctoris archangelici sancti Raymundi Lulli...* (Paris, s. d., placard in-fol. L'auteur, qui cite une Vie de Raimond Lulle par le P. Pacifique, capucin, imprimée à Paris en 1645, dit avoir composé l'éloge de Raimond Lulle en huit langues : arabe, grec, allemand, anglais, espagnol, italien, latin et français.)

Tomaso da Forli : *La Luce del mondo, panegirico sacro sopra di S. Raimondo nel quale non v' entra mai la lettera R.* Bologna, 1647, in-4°.

Bonaventure Armengual (et non pas François Marçal) : *Archielogium vitæ et doctrinæ Doctoris illuminati*, en tête d'une édition de l'*Ars generalis* imprimée à Majorque en 1645, in-4°.

Colletet : La Vie de Raymond Lulle, à la suite de : La clavicule ou la science de Raymond Lulle, par le sieur Jacob. Paris, 1647, in-8°.

Perroquet : La vie et le martyre du Docteur illuminé, le bienheureux Raymond Lulle. Vendôme, 1667, in-8°. (Dans quelques exemplaires l'ouvrage est intitulé : Apologie de la vie et des œuvres du bienheureux Raymond Lulle. Vendosme, 1667, in-8°.)

Le R. P. Jean-Marie de Vernon : L'Histoire veritable du bienheureux Raymond Lulle, martyr. Paris, 1668, in-12.

Miguel de Serralta : *Sermon panegirico del Illuminado dotor... el B. Raymundo Lullio.* En Mallorca, 1693, in-4°.

El R. P. Juan Bautista Roldan : *Sermon apologetico panegirico que a honor y en desagravio de el B. Raymundo Lulio... predico...* En Mallorca, 1699, in-4°.

Disertaciones historicas del beato Raymundo Lullio... con un apendiz de su vida... sacalas a luz la universidad Lulliana del reyno de Mallorca... En Mallorca, 1700; volume in-4° de 738 pages, qui renferme beaucoup de renseignements.

Du Pin, Nouv. bibl. des auteurs eccl., t. XI, p. 59 et suiv.

Ellies Du Pin fit remarquer l'inanité du merveilleux dont on avait rempli la vie du docteur majorcain. Ce fut le P. Custurer, jésuite, de Majorque, qui, comme nous l'avons dit, porta le premier, par ses deux dissertations parues en 1700, la lumière dans ce chaos d'erreurs, en prenant pour guide le document original dont nous avons si souvent parlé. Le P. Sollier reprit le travail avec beaucoup de jugement. Les *Vindiciæ Lullianæ* du P. Pasqual sont le dernier mot de l'ancienne critique sur ce sujet. On peut citer encore Manoel

Acta SS., vol. cité. Imprimé à part, 1 vol. in-fol. de XVI et 104 pag., Anvers, 1708.

de Cenacolo et Villas Boas, *Adversarias criticas e apologeticas sobre R. Lullo,* Valence, 1752, in-4°. Notes, p. LVIII.

De nos jours, après M. Lœw, M. Bovér a consacré une étude sérieuse à Raimond dans son ouvrage : *Los varones ilustres de Mallorca,* Palma, Gelabert, 1840, p. 555-610. M. Bovér est le premier qui ait pensé que Lulle n'écrivait qu'en catalan. Après lui, M. Rosselló a rendu un grand service en publiant les œuvres poétiques de Raimond. M. Delescluze n'a fait qu'effleurer le sujet; il a pourtant aperçu le premier ce qui fait pour nous le véritable intérêt des écrits de Raimond Lulle, la poésie et le charme du rythme. M. Helfferich et après lui M. Guardia ont relevé le mérite du poète, quand la valeur du théologien et du philosophe se perdait dans l'oubli.

Lœw, De vita R. Lulli, Hall., 1830, in-8°.

Revue des Deux-Mondes, 15 nov. 1840.

Raimund Lull, Berlin, 1858, in-8°.

SES ÉCRITS.

Il existe peu d'auteurs du moyen âge dont la bibliographie soit aussi difficile à fixer que celle de Raimond Lulle. Sa longue vie se passa à semer de tous les côtés d'innombrables petits traités, présentant tous à peu près le même fonds d'idées. Wadding et Sollier ont vu un miracle dans cette prodigieuse fécondité. On a parlé de 4000 ouvrages, de 100 volumes in-folio, que Pic de La Mirandole aurait lus d'un bout à l'autre. L'origine de cette légende se trouve dans le livre du P. Jean-Marie de Vernon, où il est dit (p. 348) qu'il y avait « 2225 livres de Raimond Lulle dans la bibliothèque « de Pic, prince de La Mirande, qui desiroit les faire imprimer « mer de suitte, en cent gros volumes in-folio. » — Mais à la dernière page de son livre, le P. Jean-Marie de Vernon fait remarquer, à propos de ce qu'il avait dit à la page 348, que « ce nombre prodigieux de volumes. . . est une faute d'im- « pression qui doit être effacée. » Les catalogues de Charles de Bouvelles, de Luc Wadding, d'Antonio, revus par Sollier, par Salzinger, comprennent plus de 300 articles. Mais Sol-

Acta SS., p. 696, 697.

Hist. crit. phil., Brucker, p. 14.

lier, avec justesse, élève des doutes sur l'authenticité de beaucoup de traités, qui sont plutôt des exposés de la doctrine lullienne que des écrits de Lulle. Un grand nombre de ces ouvrages sont d'ailleurs des opuscules très courts. Le miracle n'est donc pas aussi grand qu'on pourrait le croire d'abord, et quand Sollier nous dit que la vie de Lulle n'aurait pas suffi à copier tous les livres qu'on lui attribue, il faut certainement faire dans ce calcul une large part à l'hyperbole.

Il semble singulier qu'on doive se demander en quelle langue Raimond écrivait. La masse de ses écrits nous est parvenue en latin. Cependant un grand nombre de textes précédemment cités montrent que, surtout dans les premiers temps de son activité, il écrivait le plus volontiers en catalan et en arabe. Aux faits déjà recueillis il faut ajouter ce curieux passage, tiré de la préface du poème sur les Cent noms de Dieu : « Com los Sarrayns entenen provar lur lley « esser donada per Deus, per ço car l'Alcorá es tan bell dictat « que nol poria fer null hom semblant d'ell, segons que ells « dien; eu, Ramon indigne, me vull esforçar, ab ajuda de « Deus, de fer aquest libre, en qui ha meyllor materia que en « l'Alcorá, é à significar que en axí com eu fas libre de meyllor « materia que en l'Alcorá, pot esser altre hom que aquest pos « en axí bell dictat com l'Alcorá. E aço fas que hom puscha « arguir los Sarrayns que l'Alcorá no es dat de Deus, jat sia « aço que sia bel dictat. Empero deim que aquest libre é tot « bé es donat de Deus, segons que dir se cové. Perque eu, « Ramon, supplich al sant Pare Apostolich é als senyors Car- « denals quel fassen pausar en lati, car eu no l'i sabria pau- « sar, per ço car ignor grammática. »

Ci-dessus, p. 8, 11, 12, 13.

Obras, p. 201.

Avec le temps et par suite de ses rapports avec les universités, Lulle acquit l'usage du latin. On ne voit pas qu'il ait eu habituellement de traducteurs à ses gages. On possède, ainsi qu'on le verra plus tard, des billets autographes de lui écrits en latin. Son style latin est, du reste, mauvais, platement calqué sur le vulgaire. Il ne nous dit pas qu'il ignorait le latin, mais qu'il ne savait pas l'écrire correctement. Ce qui est vrai, c'est que la partie la plus

 XIVe siècle.

précieuse de ses œuvres est cette collection de poésies catalanes qui se conserve à Palma et qui a fourni à M. Geronimo Rosselló les éléments de sa publication. Beaucoup d'autres bibliothèques possèdent encore de ces compositions en langue vulgaire, qui certainement font bien plus d'honneur à Raimond que les tours les plus subtils de son Grand art.

Tant de fois l'étude de Raimond Lulle conduit à le trouver en tout différent des autres docteurs ou écrivains du moyen âge, que l'on n'est pas d'abord trop surpris de rencontrer, parmi ses œuvres si variées, un véritable poème épique. Tel est le caractère d'une composition que M. Rosselló a comprise dans son volume sous ce titre : *Lo conqueriment de Maylorcha.* C'est le récit de la conquête de Majorque par le roi don Jayme I. L'attribution de cet ouvrage à Raimond ne se fonde que sur les mots *De Lulli,* qui se trouvaient, à ce qu'il paraît, sur le manuscrit d'où il a été tiré. M. Rosselló est loin de donner sur ce manuscrit tous les (Obras, p. 26.) détails capables de contre-balancer les doutes qui s'élèvent dans l'esprit du lecteur contre l'authenticité d'un ouvrage qui pour la langue (c'est M. Rosselló qui nous l'apprend) n'est pas du temps de Lulle, et, pour le fond des idées, paraît bien plus se rapprocher des épopées imitées de l'antique, au XVIe siècle, que des chroniques rimées du moyen âge. Le ton n'est nullement celui de Raimond Lulle depuis sa conversion; la façon dont il se propose pour modèles Ovide, (Obras, p. 6[illegible]) Horace et Bertrand de Born conviendrait mieux aux temps qui précédèrent sa conversion. Mais si Lulle avait composé à cette époque un ouvrage de cette importance, il en serait question dans le récit de sa vie, fait presque sous sa dictée, et que nous avons souvent cité.

Procédons maintenant à l'énumération des œuvres authentiques ou supposées de Raimond. Wadding, Antonio, Sollier, en ont dressé le catalogue avec beaucoup de soin. Quand ces savants bibliographes écrivaient, les œuvres de Lulle n'avaient pas encore été recueillies. Il est surprenant qu'un docteur qui groupa autour de lui une école aussi

ardente ne compte pas de nombreuses éditions de ses œuvres réunies. Wadding conseillait aux Majorcains, au lieu de s'user en de stériles disputes sur leur compatriote, de publier un corps complet de ses livres, avec des discussions sur le degré d'authenticité de chacun d'eux. Ce conseil ne fut point alors suivi, et il faut arriver au XVIIIe siècle pour trouver une tentative d'édition des écrits de Raimond. C'est à la faveur de l'électeur de Mayence Jean-Guillaume, lulliste passionné, qu'on dut cette publication très soignée, à laquelle présida Salzinger. L'électeur avait reçu à Barcelone, de la comtesse de la Manresana, de la famille des Herili, outre des reliques du bienheureux, un vaste dépôt de ses manuscrits. Sollier excita le zèle de l'électeur, et l'on vit paraître en 1721, in-folio, les premiers volumes de l'édition annoncée dès l'année 1714.

Cette édition fut faite dans l'esprit du lullisme le plus exalté. Le second titre qualifie la doctrine *admirandam et non humana industria sed superno lumine acquisitam scientiam scientiarum et artem artium, in qua Deus et creatura, infinitum et finitum, miro modo confluunt in unum opus sapientiæ et prudentiæ, sapientibus et prudentibus hujus seculi absconditum, parvulis autem revelatum et manifestum.* Dans la lettre dédicatoire, l'ouvrage est appelé *Opus mirabili modo de cœlo primitus datum (si beato authori habenda fides)... opus quo universum scibile et amabile comprehenditur.* Quatre volumes sont l'ouvrage de Salzinger. Après sa mort parurent quatre nouveaux volumes, le cinquième et le sixième, le neuvième et le dixième, en 1742. Quant au septième et au huitième, les indications de quelques bibliographes pourraient faire croire qu'ils ont existé; mais ce sont des indications trompeuses. Dans le tome IV, p. 441-574, des *Vindiciæ Lullianæ* d'Antoine Pasqual, nous avons une analyse assez étendue de toutes les œuvres publiées dans l'édition de Mayence. Eh bien, l'auteur de cette analyse passe du sixième volume au neuvième, sans même indiquer une lacune connue sans doute, en ce temps-là, de tous les lullistes. Un scrupuleux critique, M. Helfferich, a fait une récente enquête sur cette

Helfferich, Raymond Lull, p. 74. — Prantl, Gesch. der Logik, t. III, p. 146.

lacune. Il a recherché, dit-il, en Allemagne, en France, en Espagne, les volumes manquants, et, ne les ayant pas trouvés, il en a conclu qu'ils ont été supprimés. Ils l'ont été peut-être; cependant les motifs sur lesquels M. Helfferich fonde sa conjecture ne paraissent pas acceptables. Ce qui est bien certain c'est que le septième et le huitième volume n'ont jamais été livrés au public.

La publication entreprise à Mayence venait d'être interrompue quand les Majorcains, se rappelant peut-être le conseil que leur avait donné Wadding, publièrent un recueil incomplet des petites œuvres de Raimond. Il parut à Palma, de 1744 à 1746, en trois volumes, les deux premiers in-8°, le dernier in-4°, sous ce titre : *Beati Raimundi Lulli Opera parva.* L'ouvrage devait avoir cinq volumes, mais le premier, le quatrième et le cinquième ont seuls été publiés.

L'énumération que nous allons faire à notre tour sera divisée en deux parties. Dans la première nous mentionnerons les œuvres imprimées; dans la seconde, les œuvres inédites. Nous commencerons la série des œuvres imprimées par l'analyse des écrits contenus dans les huit volumes de l'édition de Mayence.

Nous aurons souvent à critiquer les catalogues de Wadding, d'Antonio et de Sollier. Ces bibliographes auraient commis moins d'erreurs s'ils avaient connu ou s'ils avaient apprécié selon leur valeur deux autres catalogues dont le texte nous est offert par le n° 15450 de la Bibliothèque nationale, fol. 89. Ce volume, provenant de la Sorbonne, est de la plus respectable antiquité. A la suite de la biographie à laquelle nous avons fait tant d'emprunts, et dont nous avons ici le texte évidemment authentique, se lisent ces deux catalogues, dont le premier fut achevé au mois d'août 1311 et dont le second, qui n'est que supplémentaire, ne semble pas beaucoup postérieur au premier. Voilà donc deux documents de grande autorité. Du vivant même de Raimond Lulle, un de ses amis (serait-ce Thomas Le Myésier?) a écrit l'histoire de sa vie, peut-être sous sa dictée, et à cette histoire il a joint la liste des ouvrages que Lulle avait

composés jusqu'au milieu de l'année 1311, c'est-à-dire jusqu'à son départ pour la ville de Vienne; enfin, quelque temps après, soit avant, soit après la mort de Raimond, il a fait à cette liste un certain nombre d'additions. Nous croyons devoir reproduire ici l'un et l'autre de ces catalogues. Voici d'abord le premier, avec son titre, qui marque bien qu'il fait suite à la biographie et n'en doit pas être séparé :

Libri quos ipse fecit sunt hi qui in hac pagina continentur :

Liber Gentilis.
Alter liber Gentilis.
Liber Contemplationis.
Alius liber Contemplationis.
Ars compendiosa.
Ars magna.
Ars inventiva.
Ars demonstrativa.
Ars propositionum.
Tabula generalis.
Ars generalis ultima.
Ars brevis.
Liber doctrinæ puerilis.
Liber Brachernæ.
Liber de mirabilibus.
Liber beatæ Mariæ.
Liber angelorum.
Liber Antichristi.
Liber amici et amati.
Ars amativa.
Philosophia amoris.
Liber de tertia figura.
Liber principiorum.
Liber primæ et secundæ intentionis.
Logica brevis.
Logica nova.
Liber hominis.
Liber de medicina peccati.
Liber tartari.
Liber disputationis fidei et intellectus.
Liber intellectus.
Alius liber intellectus.
Liber liberæ voluntatis.
Liber memoriæ.
Liber animæ.
Liber de refugio intellectus.
Liber de ascensu et descensu intellectus.
Liber de principiis theologiæ.
Liber de principiis philosophiæ.
Arbor philosophiæ.
Liber de philosophia.
Liber proverbiorum.
Ars medicinæ.
Alia ars medicinæ.
Ars juris.
Alia ars juris.
Liber significationum.
Liber luminis.
Ars consilii.
Ars navigandi.
Ars astronomiæ.
Liber contra errores Boetii et Sigerii.
Ars prædicandi.
Liber de militia.
De quæstionibus Sententiarum.
Liber de prædestinatione.
De disputatione Raymundi et Homeri Sarraceni.
Liber eorum quæ debent credi de Deo.
Liber de Trinitate et Incarnatione.

Liber de proprietatibus Dei.

Liber de centum signis.

Liber de majori agentia Dei.

Liber clericorum.

Liber prædicationis contra Judæos.

Ars Dei.

Liber de potentia et objecto in actu.

Liber de demonstratione per æquiparantiam.

Liber de beatitudine.

Liber chaos.

Liber quæstionum.

Liber de sexto sensu.

Liber naturæ.

Liber de substantia et accidente.

Liber excusationis Raymundi.

Liber de fine.

Liber de acquisitione Terræ Sanctæ.

Liber de articulis fidei.

Liber septem sacramentorum.

Liber rhetoricæ novæ.

Alius liber articulorum.

Liber notitiæ Dei.

Liber de quinque sapientibus.

Liber de articulis divinarum rationum.

Ars notandi.

Ars electionis.

Liber Dei.

Liber de divina et individua majestate.

Liber de experientia realitatis artis in objecto.

De convenientia quam habent fides et intellectus.

Liber de probatione quod actus potentiarum animæ sint æquales in habitudine.

Liber de propriis et communibus actibus divinarum rationum.

Liber de investigatione vestigiorum productionis divinarum personarum.

Liber de potestate divinarum rationum.

Liber de nominibus divinarum personarum.

Liber de sufficientia trium personarum.

Ars mystica.

Liber de perversione entis removenda.

Metaphysica nova.

Liber physicorum.

Liber de correlativis innatis.

De modo naturali intelligendi.

Supplicatio Raymundi.

De conversione subjecti, prædicati et medii.

De ente infinito.

De possibili et impossibili.

Contra errores Averroys.

De fallaciis.

De centum syllogismis.

De syllogismis contradictoriis.

De natali.

De lamentatione.

De divina unitate et pluralitate.

Sermones contra errores Averroys.

De efficiente et effectu.

De facili scientia.

De quæstionibus facilis scientiæ.

De Deo et universo ignoto.

De forma Dei.

De existentia et agentia Dei.

De quæstione alta et profunda.

Liber de perseitate et finalitate.

Isti libri fuerunt numerati in fine augusti, anno MCCCXI°.

Voici maintenant le catalogue supplémentaire qui vient après, sans aucun titre, au folio 90 :

Liber de horis S. Mariæ.

Liber de novo modo demonstrandi.

Liber de fine et majoritate.

Liber de accidente et substantia per novum modum.

Liber de quinque prædicabilibus et decem prædicamentis, et procedit per novum modum demonstrandi.

Liber de minori loco ad majorem.

Liber de actu majori.

Liber de concordantia et contrarietate.

Liber de voluntate infinita et ordinata.

Liber de centum nominibus Dei.

Liber de mixtione principiorum et regularum.

Liber de levitate et ponderositate elementorum.

Liber de disputatione fidelis et infidelis.

Liber de conversione syllogismi opinativi in demonstrativum.

Liber de epistola ad magistros in theologia.

Liber de quadratura circuli.

Liber de geometria nova.

Liber de epistola in concilio pro ordinatione multorum.

Liber de epistola summo Pontifici pro recuperatione Terræ Sanctæ.

Liber de parvis regulis artis demonstrativæ.

Liber de arbore scientiæ, et est magnus.

Liber de tabula generali abbreviata.

Liber de lectura super tabulam generalem abbreviatam.

Liber de parva arte demonstrativa, quæ est una pagina magna.

Liber de est Dei et non dicitur esse dua.

Liber de quæstionibus quas quæsivit quidam frater Minor.

Liber de quæstionibus quas quæsivit magister Thomas Li Miesiers de Attrebatho.

Liber de quæstione Raymundi quam proponit probare coram omnibus.

Liber de prædestinatione et præscientia ubi ostendit tres ideas esse.

Compendiosus tractatus Raymundi de articulis fidei catholicæ, translatus de vulgari in latinum.

OUVRAGES IMPRIMÉS DE RAIMOND LULLE.

Éd. de Mayence, t. I.

I. *Ars compendiosa inveniendi veritatem, seu Ars magna et major.* — Cet Art est accompagné de figures sans lesquelles il serait impossible d'en suivre l'explication et de s'en servir comme l'auteur a voulu qu'on s'en servît. Mais il est pos-

sible de faire comprendre en quoi il consiste, et cela véritablement suffit, car il ne nous paraît guère utile que pour syllogiser.

Au fond, ce n'est pas autre chose que le syllogisme représenté par des diagrammes. Le traité est divisé en trois distinctions. La première a pour objet l'exposition de sept figures et l'application de chacune d'elles aux six autres. Elle se divise à son tour en deux parties, la première consacrée à l'exposition, la seconde à l'application.

Les figures expliquées sont : A, S, T, V, X, Y et Z. Il faut employer ces lettres, qui sont celles de l'auteur, sans quoi il ne serait pas possible de le comprendre. La figure A est Dieu, représenté par un point au centre d'une circonférence qui est divisée en seize parties, dites « chambres ». Chacune de ces parties est assignée à une qualité : bonté, grandeur, éternité, puissance, sagesse, volonté, vertu, vérité, gloire, perfection, justice, bienfaisance, miséricorde, humilité, domination et patience. Avec ces seize parties, Raimond Lulle forme 120 chambres; il ne dit pas comment, mais il est facile de le découvrir. Si l'on range deux par deux seize objets, on aura, d'après la formule, 240 arrangements; et si, au lieu de prendre les 240 arrangements possibles, on ne prend que ceux qui diffèrent par la composition (c'est-à-dire, en langage algébrique, si l'on prend non pas *ab* et *ba*, mais seulement *ab* ou *ba*), on a les 120 chambres de Raimond. Ces chambres sont donc 120 couples de qualités divines : bonté et grandeur; bonté et éternité; bonté et puissance, et ainsi de suite.

La figure S est l'âme rationnelle, circonférence au centre de laquelle sont quatre carrés et qui est divisée en seize compartiments. La figure T est la figure des principes et des significations, circonférence avec cinq triangles au centre et dont le limbe est partagé en quinze compartiments. La figure V est celle des vertus et des vices, circonférence qui offre quatorze compartiments : la foi, la gourmandise, l'espérance, la luxure, la charité, l'avarice, la justice, la paresse (*accdia*), la prudence, l'orgueil, le courage, l'envie,

la tempérance et la colère. Les vertus sont en bleu, les vices en rouge. La figure X est celle de la prédestination et des opposés. La circonférence offre, en seize divisions, la sagesse, la justice, la prédestination, le libre arbitre, la perfection, le défaut, le mérite, la coulpe, la puissance, la volonté, la gloire, la peine, l'être, la privation, la science et l'ignorance. La figure Y est la vérité, recherchée par S dans A, T, V et X. La figure Z est la fausseté, qui tombe accidentellement en S, quand S ne suit pas régulièrement les figures indiquées.

La seconde partie de la première distinction est l'application des figures A, V, X à la figure S. En voici un exemple : « Quand S est troublé et incertain dans la figure X, parce que « R (la chambre de l'ignorance) se mêle avec E (la chambre « du mérite), I (celle de la science) et N (celle de la coulpe), « il se forme cette troisième figure qui est dite figure du « doute. Comme le feu signifie la sécheresse et l'eau l'humi- « dité, de même la sagesse de A (Dieu) signifie la prédes- « tination, et sa justice le libre arbitre, parce que C (la « chambre de la prédestination) et G (celle de la gloire) ne « peuvent comprendre dans le même temps la prédestina- « tion parfaite et le libre arbitre parfait, C et G étant dans « les chambres de la science et de l'ignorance. C'est pour- « quoi ils doutent, et n'osent ni affirmer ni nier la prédesti- « nation ou le libre arbitre. Aussi S tout entier est perverti « en la figure R (l'ignorance), et, tant qu'il y est, il ne peut « recevoir la prédestination et le libre arbitre simultané- « ment; quand il se rappelle, comprend et aime le libre ar- « bitre, il oublie, ignore et hait la prédestination; et quand « il se reporte à vénérer, comprendre et chérir la prédesti- « nation, il vient à oublier, ignorer et haïr le libre arbitre. « Aussi beaucoup d'hommes sont déçus et tourmentés parce « qu'ils ne savent passer de cette figure à la quatrième. » La quatrième figure consiste en ceci : que, reconnaissant en Dieu la puissance parfaite et la volonté, nécessairement on doit reconnaître la prédestination et le libre arbitre; car si on ne les reconnaît pas tous les deux à la fois, on

arrive, en combinant les chambres, à priver Dieu de quelqu'un de ses attributs essentiels. On voit que l'antinomie, pour nous servir du terme philosophique, n'est pas levée, et que Raimond, qui croit démontrer, met seulement en fait ce qui est en question, n'indiquant pas par quels moyens la prédestination et le libre arbitre peuvent être conciliés.

La seconde distinction se divise en deux parties. Dans la première partie sont posés seize modes universaux, dans lesquels S entre avec T, pour produire les conditions et les règles générales par lesquelles les solutions de toutes les questions particulières sont cherchées et trouvées. Nous en citerons deux exemples. Le premier mode est celui de l'ordre entre la première et la seconde intention. Cela se comprend dès qu'on s'est habitué au langage du temps et de l'auteur. La première intention regarde la substance, l'intelligible et la cause finale, et ressemble au fruit; la seconde intention regarde l'accidentel, le sensible, la cause efficiente, matérielle et formelle, et ressemble à l'arbre, qui est pour que le fruit soit. On voit que l'une est la doctrine de ce qu'on nomme aujourd'hui l'absolu ou l'*a priori*, et la seconde celle de l'expérience ou *a posteriori*. Le seizième mode est relatif à la question très difficile, dit l'auteur, de la prédestination, et il montre que, par le même mode qu'il a tracé, on peut résoudre beaucoup de questions qui y tiennent. Ainsi A (Dieu) a-t-il pu créer E (le mérite) de telle façon qu'il fût en état de comprendre et d'aimer le bien, quoique le mal ne fût pas, comme il fait aujourd'hui, que le mal existe? La réponse est, à l'aide des chambres, que, si l'homme pouvait aimer le bien sans la notion du mal, il serait égal à Dieu, et que Dieu n'a rien pu créer d'égal à lui-même.

La seconde partie contient sept questions, qui sont autant d'exemples pour appliquer l'*Ars compendiosa*. La première question concerne l'existence de Dieu, et l'auteur la prouve ainsi : si l'on comprend qu'il y a, en quelque chose, être et défaut, il faut nécessairement qu'il y ait quelque autre chose où soient l'être et la perfection. La dernière question est : Si le pain de l'hostie consacrée est devenu le vrai corps

du Christ? Lulle la résout par l'affirmative, dont il donne cinq raisons, tirées de ses tableaux. Puis il termine par une question qui témoigne de la subtilité puérile à laquelle son esprit se laissait facilement aller : Pourquoi A (Dieu) ne fait-il pas le corps du Christ d'une pierre, puisque son humilité serait ainsi plus grande et qu'il serait vu plus souvent? A quoi Lulle répond : Le pain se change plus naturellement en chair que la pierre, et la nature de l'humanité du Christ concorde mieux avec la nature du pain qu'avec la nature de la pierre; réponse mauvaise de tout point, car elle suppose qu'un miracle est plus ou moins facile, et par là elle touche aux explications rationalistes.

Enfin, la troisième distinction se divise également en deux parties. L'auteur expose d'abord les trente modes spéciaux qu'il faut écrire sur la page où cet art est figuré; ce sont : aider, associer, s'habituer, concorder, avouer, consoler, consulter, donner, diriger, élire, fêter, honorer, commencer, enquérir, comprendre, juger, louer, se souvenir, mouvoir, mortifier et vivifier, parfaire, prier, prêcher, recourir, régner, remercier, sauver, guérir, tenter, vouloir. Puis viennent soixante questions, que Lulle résout par ses figures, afin de montrer comment on peut s'en servir dans tous les cas. Elles sont : ou théologiques, comme, par exemple: Dieu existe-t-il? Les démons ont-ils péché? Dieu est-il essentiellement partout? — ou métaphysiques : Qu'est l'âme en soi? Lequel des deux, le mal ou le bien, est en plus grande quantité? — ou morales : Quel est l'état le meilleur, le célibat religieux ou le mariage? — ou physiques : Qu'est la foudre? Qu'est le tonnerre? Comment s'engendrent le vent, la pluie, les nuages, la glace, la neige?

De pareils tableaux montrent certainement, dans l'auteur, une grande force de combinaison et d'imagination et beaucoup de mémoire; mais on peut affirmer qu'ils ne servent à rien. Le syllogisme n'est point une opération intellectuelle dont la complication exige des figures, et l'esprit est toujours en état de suivre, sans une pareille aide, la majeure, la mineure et la conclusion.

Deux copies de ce livre sont dans les nos 10514 et 10528 de Munich.

II. *Ars universalis, seu lectura artis compendiosæ inveniendi veritatem.* — Cet ouvrage n'est qu'une suite du précédent. La première distinction a pour objet la disposition de chacune des sept figures S, T, A, V, X, Y et Z. Chacune, en effet, est disposée suivant sa propre nature. Par exemple, la figure X, c'est-à-dire celle de la prédestination, est représentée par une circonférence divisée en seize « chambres », qui sont : la sagesse, la justice, la prédestination, le libre arbitre, la perfection, le défaut, le mérite, la coulpe, la puissance, la volonté, la gloire, la peine, l'être, la privation, la science et l'ignorance. Si l'on fait attention à l'arrangement, on voit qu'à côté d'un attribut positif se trouve un attribut qu'à certain point de vue on peut appeler négatif. De la sorte Lulle forme différentes espèces. La première espèce est celle des concordances; la seconde, des contrariétés; la troisième, du moyen. Par exemple : la prédestination et l'être concordent médiatement par la sagesse et la perfection; car si la science de A (Dieu) est parfaite, il suit que la prédestination convient avec l'être. Le libre arbitre et l'être concordent médiatement, parce que la justice de A et sa perfection concordent; or, si la justice de A est parfaite, il faut que le libre arbitre concorde avec l'être; car si le libre arbitre n'était pas dans l'homme, il serait impossible que A pût user parfaitement, à l'égard de l'homme, de la justice. Et ainsi de suite des autres concordances. La quatrième espèce est sans moyen; par exemple, la sagesse, la justice, la perfection, l'être, la puissance, la volonté et la science concordent dans A sans moyen. Nous ne parlons pas des autres figures, parce qu'il serait difficile de les comprendre sans tableau, et parce que nous en avons assez dit pour faire saisir le principe de ces constructions de Raimond Lulle. Il en est de même des deux autres distinctions de ce traité, qui, sans figures, sont difficilement intelligibles, et qui, quand on les a entendues, ne présen-

tent que des syllogismes arrangés figurativement. Un exemplaire de cet écrit se rencontre dans le n° 10502 de Munich.

III. *Liber principiorum theologiæ.* — « La théologie, dit Raimond Lulle, est la science parlant de Dieu ; et souvent on « y suppose beaucoup de points dont la preuve par des raisons nécessaires n'a pas été donnée jusqu'à présent; en « conséquence, nous nous proposons, avec la protection « et la grâce du souverain artisan, de conduire à des raisons « nécessaires, sous des principes brefs, certains points de « théologie qui n'ont encore été démontrés par personne, « afin qu'ils deviennent, par les raisons qui nécessitent l'intellect, art et doctrine, pour démontrer tout le reste, qui, « dans la théologie, ne se prouve pas, mais seulement se « suppose. »

Dans la première partie, Lulle énonce seize principes, qu'il démontre et dont il établit les principales conditions. Ce sont : l'essence divine, ou Dieu; les dignités, c'est-à-dire les attributs de Dieu, la bonté, la grandeur, l'éternité, la puissance, la sagesse, la volonté, la vertu, la vérité, la gloire, la perfection, la justice, la libéralité, la miséricorde, l'humilité, la souveraineté et la patience; l'opération, c'est-à-dire l'acte opératif intrinsèque et extrinsèque; les articles, c'est-à-dire les quatorze articles de la sainte foi catholique, sept relatifs à la divinité, à savoir : un Dieu Père, unique, le Fils, le Saint-Esprit, créateur, recréateur et glorificateur; et sept articles relatifs à l'humanité du Christ, à savoir : incarné, né d'une vierge, crucifié, descendu aux enfers, ressuscité, monté au ciel, et devant venir juger les bons et les mauvais; les préceptes, c'est-à-dire le Décalogue; les sacrements; la vertu, à savoir celle qui est dans les dignités divines, celle qui est dans le miraculeux au-dessus de la nature, et enfin celle qui agit selon le cours de la nature; la connaissance, qui est ou l'acte des dignités divines ou l'intellect angélique ou l'intellect de l'âme humaine; la dilection; la simplicité, qui est dans les créatures avec la composition, mais qui est en Dieu sans la composition; la composition, qui

est démontrée dans toute créature, et même dans les anges; l'ordination, c'est-à-dire l'arrangement; la supposition, c'est-à-dire l'hypothèse nécessaire, qui conduit de degrés en degrés; l'exposition, ou le principe universel pour exposer l'Écriture sainte suivant la régularité des autres principes; enfin la première intention et la seconde intention, qui répondent à ce qu'on appelle aujourd'hui l'absolu et le relatif.

Maintenant, rangeant ces seize principes deux à deux, il obtient, suivant le procédé indiqué plus haut, cent vingt arrangements. Ces termes, pris ainsi deux à deux, sont, en raison de leurs conditions nécessaires, le texte de syllogismes.

Lulle a joint à ces syllogismes une série de questions qui font voir quelle est la direction de son esprit. Il demande, par exemple, si l'essence divine est distincte elle-même par la distinction des personnes divines; si la nature humaine de Jésus-Christ est dans le Fils de Dieu par la première intention, et dans la personne du Père et du Saint-Esprit par la seconde intention, le Père et le Saint-Esprit n'ayant pas pris la nature humaine; si l'opération de la puissance divine peut faire ce que la science divine sait qu'elle ne veut pas faire; si le Fils de Dieu et le Fils de l'homme peuvent être une seule personne; s'il est plus utile de prêcher par des autorités que par des raisons nécessaires; s'il est possible de convertir au Christ les infidèles. Cette dernière question ne surprend pas dans un livre de Raimond Lulle, lui qui s'efforça si souvent de convertir les musulmans et qui mourut victime d'une de ces tentatives.

Deux copies de ce traité sont dans les nᵒˢ 10514 et 10534 de Munich. Est-ce l'ouvrage vaguement indiqué par Hain comme publié à Barcelone en 1493, in-fol.?

Hain, Repert. bibl. n° 10319.

IV. *Liber principiorum philosophiæ.* — Raimond, suivant ici le même plan que dans le traité précédent, pose d'abord seize principes philosophiques. Ce sont : la cause première, le mouvement, l'intelligence, le monde, la forme univer-

selle, la matière première, la nature, les éléments simples, l'appétit, la puissance, la manière d'être (*habitus*), l'acte, la mixtion, la digestion, la composition et l'altération. Il se propose quatre fins : d'abord que Dieu soit connu et aimé; secondement, que, dans l'universalité, les particularités puissent être trouvées; troisièmement, que ceux qui ont des doutes sur quelque point de philosophie recourent à son « art » (c'est le nom qu'il donne à son livre quatrième); que l'intelligence soit, par cet art, rendue apte à mieux comprendre les autres sciences.

Il démontre chacun de ces principes et en expose quelques conditions essentielles. Les démonstrations dont il se sert sont toujours syllogistiques. On en jugera par quelques exemples. La cinquième preuve de l'existence d'une cause première est celle-ci : « La vérité et l'être conviennent en-« semble; la fausseté et la privation, semblablement. Or, « comme l'être et l'éternité conviennent l'un avec l'autre, il « suit que la vérité précède la fausseté dans l'éternité, et « que la fausseté est hors de l'éternité et après ce qui est « premier; et elle ne pourrait pas être après ce premier, « si ce premier n'était pas dans l'éternité; et cette éter-« nité est le premier que nous cherchons. » Pour prouver l'existence de l'intelligence, qui est son troisième principe, il raisonne ainsi : « L'intelligence et le comprendre « (*intelligentia et intelligere*) conviennent ensemble comme « l'essence et l'être, comme l'humanité et l'homme. Or, si « l'intelligence et le comprendre n'étaient rien sans l'hu-« manité et l'homme, il suivrait que l'intelligence et le « comprendre ne pourraient convenir sans l'ignorance et « l'ignorer, qui tous deux, en acte ou en puissance, exis-« tent dans l'homme; et, dans l'homme, l'ignorance et « l'ignorer seraient cause de l'intelligence et du com-« prendre; et hors de l'homme, en un sujet quelconque, « ne pourraient exister l'intelligence et le comprendre sans « l'ignorance et l'ignorer; mais cela, étant incompatible, « signifie et démontre que l'intelligence est sans que soient « en elle l'ignorance et l'ignorer. » Une autre preuve de l'in-

telligence est tirée de la sorcellerie : « Nous savons par expé-
« rience que la nécromancie existe. Elle ne pourrait être « sans des anges, attendu que les substances inanimées ne « sauraient être sujettes sans intelligence à cet art qui s'exerce « par des paroles. Or, comme il y a un art de la nécroman- « cie, nécessairement il faut qu'il y ait l'instrument et le « sujet sans lequel l'art même n'existerait pas; cet instru- « ment est le mauvais ange qui conduit au but cherché la « volonté du nécromant. » Parlant des éléments, après avoir prouvé qu'ils existent, il traite de leurs conditions. La première, c'est qu'ils soient au nombre de quatre : « S'ils étaient « en moindre nombre, la composition se ferait par diffé- « rence et concordance ou par concordance et contrariété, « ou par différence et contrariété, et il y aurait seulement « génération ou corruption; et, s'il en était ainsi, la nature « serait détruite depuis le quatrième principe jusqu'au der- « nier. S'ils étaient en nombre supérieur, il y aurait super- « fluité dans la nature; car il suffit à la génération et à la « corruption que le feu soit différent de la terre et concor- « dant avec elle, recevant d'elle la sécheresse, qu'il concorde « avec l'air, lui donnant de la chaleur, et qu'il soit contraire « à l'eau. Il suffit à l'air qu'il soit différent du feu et concor- « dant avec le feu, recevant de lui chaleur, qu'il concorde « avec l'eau, lui donnant l'humidité, et qu'il soit contraire « à la terre, qui est sèche; et le même ordre suit de l'eau et « de la terre, selon leurs qualités. » L'illusion du raisonnement métaphysique est ici manifeste.

Les seize principes, rangés deux à deux comme il a été dit, donnent cent vingt arrangements. La première cause est mise en contact, successivement, avec chacun des quinze principes suivants; le mouvement, avec les quatorze principes suivants; l'intelligence, avec les treize principes suivants, etc., etc. Raimond Lulle examine suivant les lois du syllogisme les conditions qui naissent de ce contact.

Suivant lui, son art a pour effet d'exalter et d'illuminer l'entendement humain pour poser et même pour résoudre les questions naturelles. A l'appui et en exemple il insère

ici vingt questions de ce genre. Malgré l'épithète de naturelles qu'il leur donne, elles sont presque toutes purement métaphysiques; le lecteur en jugera. Les éléments ont-ils le mouvement et l'appétit pour leur perfection ou pour la perfection de la cause première? La matière première se meut-elle dans les éléments, ou les éléments se meuvent-ils dans la matière première, ou quel est celui des deux principes qui se meut dans l'autre? La forme universelle et la matière première ont-elles le mouvement dans leur état simple, ou ne l'ont-elles pas? Raimond Lulle résout toutes ces questions, qui ne roulent que sur des mots et des définitions, sans atteindre aux réalités mêmes.

Aux philosophes, qui ont discuté si souvent pour savoir si l'espace est une chose ou un mot, une conception subjective ou une réalité objective, nous soumettons cette question de Raimond Lulle avec la solution : « Le lieu est-il une chose « par soi existante ou non? Si le lieu était une chose par soi « existante, nécessairement il aurait ce en quoi il serait placé; « et la différence des lieux en rendrait le nombre infini. Ce « qui ne se peut. On voit donc que, comme les douze signes « du monde et les sept planètes se jugent dans les qualités « des éléments, ainsi le lieu est une chose existante dans une « autre, c'est-à-dire dans le plein; et le plein existe dans le « vide comme le temps existe dans le mouvement et comme « les rayons solaires existent dans un corps. »

Enfin, reprenant à cet autre point de vue les cent vingt arrangements de ses seize principes, il en tire cent vingt questions, qu'il se contente de poser sans les résoudre. Par exemple : si le mouvement a été dans la volonté de la cause première au temps où elle créa l'intelligence, le monde et la matière première? Dans lequel des quatre éléments l'appétit est-il le plus fort? Nous ne doutons pas que Raimond Lulle n'eût donné la solution de toutes ces questions à l'aide de ses figures; mais elles ont aujourd'hui perdu tout intérêt, et il serait inutile de s'y arrêter davantage.

V. *Liber principiorum juris.* — L'art du droit est, comme

les deux précédents, divisé en seize principes, qui sont : la forme, la matière, le droit composé, le droit commun, le droit spécial, le droit naturel, le droit positif, le droit canonique, le droit civil, le droit coutumier, le droit théorique, le droit pratique, le droit nutritif (*jus nutritivum*), le droit comparatif, le droit ancien et le droit nouveau.

La forme est, dans le langage métaphysique de ce temps, l'universel sous quoi sont les espèces et les individus, ou bien la fin de l'objet considéré; la forme et la matière composent le droit, dit pour cela par Raimond Lulle droit composé. Le droit comparatif n'est pas, comme on pourrait le croire, un droit qui compare, ou, comme nous dirions, un droit comparé. D'après Raimond Lulle, un certain droit convient avec la justice, un autre avec la miséricorde, et pour cela il est nécessaire que le droit comparatif soit intermédiaire. Quant au droit nutritif, comme il n'en donne pas de définition, il est très difficile de savoir quel sens il attache à cette expression : il semble vouloir par là signifier un moyen terme (lequel? nous ne savons) entre le droit et l'âme.

Quant aux autres principes, ils s'entendent de soi. Mais vraiment, comment est-il possible de donner comme des principes le droit coutumier, le droit ancien, le droit nouveau? Ne sont-ce pas là de simples divisions d'un même sujet? En composant cet art, Raimond Lulle a voulu que l'âme rationnelle pût en un moindre temps apprendre et démontrer le droit, ses causes et ses questions, afin qu'elle eût la force de servir Dieu avec le droit et de pratiquer la vertu et la vérité à l'encontre du vice et de la fausseté. Il a voulu aussi que les pauvres écoliers, qui manquent de livres et d'argent, pussent atteindre plus tôt le repos et les richesses corporelles et spirituelles. « Comme le droit, dit-il, « est divers en une infinité d'objets, l'absence de l'art fait « que l'âme a besoin de beaucoup de livres, de beaucoup de « gloses, de beaucoup d'opinions diverses et contradictoires. « De plus, la concordance des particularités qui ne s'appli- « quent pas à l'art et ne sont pas ramenées à des principes « propres et déterminés est douteuse, de grand travail et

« de beaucoup d'ennui; enfin un homme est voisin de la « mort avant d'avoir appris convenablement quelque chose « du droit. » Sans vouloir contester à Raimond Lulle les difficultés de l'étude du droit au moyen âge, nous affirmons que son art ne peut servir en rien à la faciliter et à l'abréger. En effet, quand il aura arrangé deux à deux ses prétendus principes, il n'en sortira aucune lumière véritable. Ainsi, dans l'arrangement 66, qui est du droit naturel et du droit positif (le droit naturel est désigné par G, et le droit positif par H), qu'apprend-on? Qu'une certaine injure ayant été faite contre G, il faut que H soit, pour détruire la faute et rétablir la concordance, avec G au moyen du droit nutritif, et que G et H aient le droit comparatif, afin qu'une comparaison se fasse par laquelle le vice et la fausseté soient le mieux écartés. En débarrassant la pensée des formules qui l'enveloppent, on ne voit là que le conseil d'être juste, et non pas un secours quelconque pour apprendre ou enseigner le droit.

Un tel jugement sera confirmé par les questions que Raimond a jointes à l'exposé des principes, afin de donner des modèles pour la solution de beaucoup d'autres questions. L'âme est-elle, selon le droit composé, également tenue de jouir de la bienheureuse Trinité par l'intelligence, par l'amour et par le culte? Le souverain pontife est-il plus tenu de conserver la sainte Église que de l'augmenter? La nécessité n'ayant pas de loi, dans lequel des deux est-elle plus licite, dans le droit canonique ou dans le droit civil? Auquel faut-il croire davantage, au demandeur ou au défendeur? La réponse est que, pour les biens meubles, il faut croire davantage le demandeur, et, pour les biens immeubles, le défendeur. On voit dans ces questions l'esprit qui anime Raimond Lulle; tout, chez lui, est subordonné à la théologie, et, subsidiairement, à la philosophie; les sciences particulières, vues à une telle distance, ne retirent aucun profit de l'enchaînement des syllogismes.

Dans un endroit, résolvant une question par un procédé déjà employé pour une autre, il dit : Dans cet art, une

solution peut être un principe pour résoudre un grand nombre de questions. Il y a, en effet, une science où une solution générale, une fois donnée, sert pour des problèmes très différents les uns des autres; c'est la science mathématique. Là, des formules algébriques s'appliquent également à des questions de géométrie, de mécanique et de physique. Raimond Lulle avait évidemment rêvé quelque chose de semblable pour la syllogistique; mais le fait a prouvé que ce mode de raisonnement était incapable de rien effectuer de pareil et de pénétrer, dans les sciences naturelles, au delà des éléments.

Une copie de ce traité est dans le nº 10514 de Munich.

VI. *Liber principiorum medicinæ.* — L'anatomie, la physiologie et la médecine, toutes branches d'un même tronc, étant des sciences très compliquées, sont aussi celles où l'observation et l'expérience tiennent beaucoup de place et où le raisonnement *a priori* a le moins d'efficacité; aussi la méthode syllogistique de Raimond Lulle, appliquée ici, ne peut mener qu'à des combinaisons purement verbales et sans aucune relation avec les choses elles-mêmes. On en jugera.

Ce n'est plus un cercle divisé en compartiments, c'est un arbre qu'il emploie pour figurer le rapport des principes aux conséquences. La racine de cet arbre est une roue divisée en quatre parties, pour la bile, le sang, la pituite et l'atrabile. De cette racine partent deux branches. A la première se rapportent les principes de la médecine selon les anciens médecins. Elle se divise en trois parties. La première, naturelle, porte sept fleurs, à savoir : les éléments, les complexions, les humeurs, les membres, les vertus, les opérations et les esprits; plus les quatre fleurs qui en dépendent : les âges, les couleurs, les figures et la différence entre le mâle et la femelle. La seconde, non naturelle, porte six fleurs, à savoir : l'air, l'exercice, l'aliment et la boisson, le sommeil et la veille, l'évacuation et la réplétion, et les accidents de l'âme. Enfin la troisième, contre nature, porte

trois fleurs : la maladie, la cause de la maladie et l'accident de la maladie.

La seconde branche est divisée en deux parties. La première partie se partage en A, B, C, D, qui représentent la chaleur, la sécheresse, l'humidité et le froid. Chacune de ces qualités a quatre degrés. Raimond Lulle prend seize autres lettres, qu'il nomme médicaments simples, dont les quatre premières ont : la première, A au 4e degré, B au 3e, C au 2e et D au 1er; la seconde, A au 3e, B au 2e et C au 1er; la troisième, A au 2e et B au 1er; la quatrième, A au 1er, et ainsi de suite pour la seconde série de quatre, pour la troisième et la quatrième. Ces seize lettres sont rangées à côté de A, B, C et D. A et le premier groupe des quatre lettres ont la couleur rouge; B et le deuxième groupe, la couleur noire; C et le troisième groupe, la couleur bleue; D et le quatrième groupe, la couleur verte.

La seconde partie de la seconde branche a trois triangles et un carré; le triangle rouge, avec trois fleurs, qui sont : le principe, le milieu et la fin; le triangle vert, avec trois fleurs, qui sont : la différence, la concordance et la contrariété; le triangle jaune, avec trois fleurs, qui sont : la majorité, l'égalité et la minorité; enfin le carré, avec quatre fleurs, qui sont : l'être, la privation, la perfection et le défaut. La perfection a la couleur bleue, le défaut la couleur verte, l'être la couleur rouge, et la privation la couleur noire.

L'ancienne médecine, transmise par les Grecs et les Latins au moyen âge, reposait sur un ensemble d'observations et de recherches, rudimentaires il est vrai, mais positives. Là-dessus les esprits spéculatifs, et Galien par-dessus tous les autres, avaient, à l'aide de ce qu'on savait bien, de ce qu'on savait mal et de ce qu'on imaginait, composé un système qui reposait essentiellement sur la considération des quatre humeurs cardinales, le sang, la bile, la pituite et l'atrabile, et des quatre qualités, le chaud, le froid, le sec et l'humide. Évidemment tout cet échafaudage n'était que provisoire, et le vrai et utile travail était, comme cela se fit plus tard, de reprendre la série des recherches, sauf à mo-

difier le système au fur et à mesure qu'il deviendrait incompatible. Mais l'erreur était à son comble quand, prenant l'échafaudage pour l'édifice, on ne s'occupait plus que d'en combiner les différentes pièces. Il est bien évident qu'en combinant, de quelque façon que l'on voudra, le sang, la bile, la pituite, qui sont des humeurs et non des parties élémentaires, et l'atrabile, qui n'est rien, sinon la fausse appréciation d'un liquide altéré, et qu'en spéculant sur les quatre degrés des médicaments qui ont de tout autres propriétés que ces qualités supposées de chaud, de froid, de sec et d'humide, on ne peut arriver qu'à des résultats imaginaires et sans aucune valeur. Après qu'on n'a mis dans les majeures et les mineures des syllogismes que des principes qui n'en sont pas, il est inévitable que les conséquences soient illusoires. C'est comme si, dans une équation algébrique, les quantités exprimées ne représentaient rien de réel; la solution ne serait plus qu'un vain exercice de calcul.

Mais à quoi n'arrivent pas l'incohérence et le vide de ces combinaisons, quand, dépassant l'objet primitif qui les suggéra, elles servent d'explication mystique à des notions de philosophie ou de théologie! Ainsi Raimond Lulle explique le carême par la considération des quatre qualités radicales. « Le Fils de Dieu ayant pris la nature humaine, « si tous les degrés des quatre qualités sont dans la nature « humaine, cette nature, que le Fils de Dieu a prise, convient « mieux avec l'être; elle conviendrait mieux avec le non-être, « si tous les degrés susdits n'étaient pas dans l'humanité « même; et, vu que l'être et la perfection conviennent en-« semble ainsi que le non-être et le défaut, on comprend « que tous les quatre degrés des quatre éléments existent « dans le corps humain. Par cette démonstration est révélé « le secret du carême (*quadragesima*) que Jésus-Christ sup-« porta dans le désert, quand il jeûna quarante jours, pour « signifier les quarante mesures des degrés, chacune des « quatre complexions ayant dans le corps humain dix points « produits par addition de quatre points, de trois, de deux

« et d'un; lequel jeûne nous est donné pour mortifier la su-« perfluité des quarante points ci-dessus démontrés. »

Ou bien veut-on une application médicale de cette méthode? Voyez ceci : « Comme la salamandre vit dans le feu, « cela signifie que l'humide de la salamandre reçoit le chaud « d'une façon tempérée, respirant le feu, ainsi que l'homme « respire l'air. Cette respiration de la salamandre en ferme « l'entrée au feu, comme une fenêtre fermée d'un côté d'une « chambre en ferme l'entrée au vent qui viendrait par une « fenêtre ouverte dans une autre partie de la chambre. D'où, « si vous entendez bien cette métaphore, vous entendrez « l'art d'empêcher en un malade que les qualités ne pren-« nent trop les unes des autres. »

Les médecins à qui le système des quatre humeurs et des quatre qualités servait de conception générale étaient toujours en présence de l'observation et de la pratique, qui les empêchaient de se laisser entraîner à des spéculations exorbitantes. Mais le métaphysicien qui, sans contrepoids, ne prenait, de la médecine, que ces hypothèses imparfaites, et qui les développait, n'embrassait manifestement que l'ombre d'une ombre, *tenues sine corpore larvas*.

Il y a un manuscrit de ce traité, sans nom d'auteur, dans le n° 247 du collège *Corpus Christi*, à Oxford.

Éd. de Mayence, t. II.

VII. *Liber de gentili et tribus sapientibus.* — « Ayant long-« temps conversé avec les infidèles et connaissant leurs opi-« nions fausses, erronées, moi, homme pauvre, pécheur « coupable, vilipendé par les mondains, et qui regarde mon « nom comme indigne d'être exprimé au titre de ce livre « ou d'un autre, je m'efforce de trouver un nouveau mode « et de nouvelles raisons pour retirer du chemin de l'erreur « ceux qui errent, leur épargner des maux infinis et leur « faire obtenir la gloire sans fin. » Tel est le début de ce livre, destiné aux juifs et aux Sarrasins par un homme qui était possédé d'une double passion : démontrer syllogistiquement la foi chrétienne et convertir les infidèles.

La forme de la dissertation est ici un dialogue. Un gen-

til très versé dans les sciences philosophiques se prit à considérer la grandeur de sa position et l'étendue de sa science, et à penser à la mort qui lui enlèverait tous les biens de ce monde. Ce gentil n'avait aucune notion de Dieu ni de la résurrection, il ne croyait même pas qu'il subsistât rien après la mort d'aucun animal, quel qu'il fût. Ces réflexions le plongèrent dans un profond désespoir; la pensée de la mort et de l'anéantissement l'obsédait, à ce point qu'il résolut de quitter le sol natal et de se rendre en des contrées étrangères pour essayer de trouver un remède à son affliction.

Au moment où le gentil arrivait à l'entrée d'un long chemin, trois sages sortaient d'une noble cité; l'un était juif, l'autre chrétien, le troisième sarrasin. Ils cherchaient un lieu agréable où ils pussent se recréer de leurs études laborieuses. Ils vinrent dans une très belle prairie, traversée par une source délicieuse qui arrosait cinq arbres. Auprès de la source était une dame d'une merveilleuse beauté; c'était l'Intelligence. Les sages la saluèrent et la prièrent de leur expliquer ce que signifiaient les cinq arbres et les lettres écrites sur les fleurs. Le premier arbre, portant vingt et une fleurs, signifie le Dieu créateur et les vertus essentielles increées. Le second arbre a quarante-neuf fleurs, où sont inscrites les sept vertus increées du premier arbre et sept autres vertus créées, qui conduisent les saints à la gloire éternelle du paradis. Le troisième arbre a quarante-neuf fleurs, où sont inscrits les sept vertus increées et sept vices qui sont les sept péchés mortels. Le quatrième arbre a vingt et une fleurs, où sont inscrites les sept vertus créées. Le cinquième arbre porte quarante-neuf fleurs, où sont inscrits les sept vertus créées et les sept péchés mortels. Le procédé de démonstration employé par Raimond Lulle est facile à exposer et à comprendre : il faut qu'entre ces « fleurs », c'est-à-dire les vertus increées et créées, le raisonnement ne conduise jamais à une contradiction. La contradiction est le signe auquel on en reconnaîtra la fausseté. Quant à la manière dont il use de ces fleurs pour prouver

l'existence de Dieu, c'est au fond l'argument métaphysique de saint Anselme, à savoir que notre esprit, reconnaissant quelque chose de fini, comme la puissance, la grandeur, la bonté, etc., reconnaît implicitement une puissance infinie, une grandeur infinie, une bonté infinie, c'est-à-dire Dieu.

De cette façon, en effet, l'un des trois sages démontra au gentil l'existence de Dieu et la résurrection. Cette démonstration pénétra son âme; la splendeur de la lumière divine éclaira son intelligence, et il s'écria : « Ah! pécheur grièvement coupable! Combien de temps as-tu reçu dans cette vie « les dons du Seigneur qui t'a donné l'être, as-tu mangé et « bu ses biens, as-tu revêtu ses vêtements! Il t'a accordé les « fils et les richesses temporelles que tu possèdes, il t'a con- « servé en vie, il t'a honoré parmi les nations; et toi, tu ne « lui as rendu grâce ni un jour ni une heure de tous ces « bienfaits, et jamais tu ne fus obéissant à ses préceptes. Ah! « misérable! Dans quelle vaine erreur as-tu été jeté par la « fumée de l'ignorance, qui, obscurcissant tes yeux, t'em- « pêcha de connaître ce Seigneur si glorieux, si digne de « toute louange, de toute bénédiction, de tout honneur! »

Les douleurs du gentil n'étaient pas à leur terme; elles éclatèrent avec une nouvelle violence quand il apprit que les trois sages ne suivaient pas la même loi, et qu'il fallait opter entre trois religions qui avaient pour fondement commun l'existence de Dieu et la résurrection. Il pria donc les trois sages de discuter devant lui, se réservant, une fois les raisons entendues, de se décider. Mais lequel des trois commencerait? La préséance fut déterminée d'une manière équitable et qui fait honneur à l'impartialité de Raimond Lulle : le juif, comme appartenant à la loi la plus ancienne, eut la parole le premier; après lui, le chrétien, et en dernier lieu le Sarrasin. Il fut convenu que, pendant l'exposition de l'un d'entre eux, les deux autres n'élèveraient aucune objection; « car, dit-il, la contradiction produit parfois la haine « dans le cœur des hommes, et la haine empêche l'opération « de l'intellect. »

Le juif exposa les huit articles de la foi, qui sont : croire

en un Dieu unique; croire que Dieu est le créateur de tous les êtres; croire que Dieu en personne donna la loi à Moïse; croire que Dieu enverra le Messie qui délivrera les juifs de leur captivité; croire à la résurrection future; croire au jour du jugement, quand Dieu jugera les bons et les méchants; espérer la gloire céleste, et, finalement, croire qu'il y a un enfer. Il serait inutile d'entrer dans cette démonstration, qui est donnée par les « fleurs » des cinq arbres, et interrompue par le gentil, qui, de temps en temps, fait ses objections. Il y avait alors, parmi les juifs, trois opinions sur la résurrection : 1° quelques-uns n'y croyaient pas, pensant que l'âme seule survivait et entrait dans le paradis ou l'enfer; 2° d'autres admettaient la résurrection à la fin du siècle : après cette résurrection, la paix régnera dans le monde; on n'y verra qu'une seule religion, celle des juifs; les hommes se marieront, mangeront, boiront, mais ne pécheront pas; au bout d'un long temps tous mourront, et alors leurs âmes posséderont la gloire; 3° suivant d'autres, la résurrection ayant lieu, les bons avaient la gloire éternelle, les méchants n'étaient soumis qu'à des peines temporaires, sauf un très petit nombre indignes d'être jamais pardonnés. Cette divergence sur un aussi grand sujet suscita les reproches du gentil; et le sage répondit : « Nous désirons tellement re-« couvrer la liberté et voir arriver le Messie, que nous « méprisons presque le siècle futur, surtout étant forcés de « vivre parmi des nations qui nous tiennent captifs et aux-« quelles nous payons chaque année des redevances consi-« dérables. » Il ajoute qu'une autre cause empêche les juifs de beaucoup s'occuper de la vie future; c'est le Talmud, science qui demande une longue et subtile exposition et qui les tourne vers la vie présente afin d'avoir en abondance les biens de ce monde.

Après le juif, la parole fut au chrétien. Sa loi a quatorze articles : 1° un seul Dieu; 2° le Père; 3° le Fils; 4° le Saint-Esprit; 5° créateur; 6° recréateur; 7° glorificateur; 8° le Christ conçu du Saint-Esprit; 9° né de Marie, vierge; 10° crucifié et mort; 11° descendant aux enfers; 12° ressuscité;

13° montant aux cieux; 14° devant venir juger les bons et les méchants. Il demande au gentil d'appliquer toutes les forces de son intellect et de son âme à comprendre les raisons qu'il va donner : « car, dit-il, il arrive souvent « qu'on prouve suffisamment quelque chose; mais, comme « celui à qui se fait la démonstration ne peut la saisir, il lui « semble qu'aucune preuve n'est donnée de ce qui est en « question. »

Après avoir prouvé les articles de foi par les fleurs des cinq arbres montrés par la dame Intelligence, le chrétien s'adresse ainsi au gentil : « Sache, gentil, que Dieu, « roi de gloire, a donné à l'homme la mémoire pour re- « corder, l'intellect pour comprendre, et la volonté pour « aimer Dieu et ses opérations. Aussi, plus l'âme a de mé- « moire, d'intellect et d'amour pour Dieu, plus elle est noble « et plus elle concorde avec la raison finale pour laquelle « elle fut créée. Cela étant ainsi, si tu recordes, comprends « et aimes Dieu par les paroles que je t'ai dites, en prouvant « mes articles, plus fortement que par les paroles que t'a « dites le juif et que te dira le Sarrasin; si tu reconnais que « par leurs paroles tu ne peux aussi hautement recorder, « comprendre et aimer Dieu que par les miennes, cela « signifie que ma loi est la véritable. Toute la noblesse que « les juifs et les Sarrasins peuvent, suivant leur loi, attribuer « à Dieu peut lui être attribuée aussi, et même plus, par « nous, en tant que nous croyons en la divine trinité et en « l'incarnation du fils de Dieu. De plus, selon mes paroles, « tu peux accorder ta mémoire, ton intellect et ta volonté « avec les fleurs de l'arbre, suivant l'ordre et le nouveau « mode de discussion où la dame Intelligence nous a placés. « En conséquence, il convient que tu croies mes paroles et « mes raisons, si tu veux avoir la bénédiction dans la gloire « éternelle de Dieu. »

Pourtant le gentil, comme cela était naturel, demanda que le Sarrasin fût entendu à son tour.

Les articles de la loi sarrasine sont au nombre de douze: 1° un seul Dieu; 2° créateur; 3° Mahomet est prophète;

4° l'Alcoran est la loi donnée de Dieu; 5° l'ange demande à l'homme mort, dans le tombeau, si Mahomet a été prophète; 6° tout mourra, excepté Dieu; 7° résurrection; 8° Mahomet sera entendu au jour du jugement; 9° il rendra compte à Dieu au jour du jugement; 10° les mérites et les fautes seront pesés; 11° on passera par le chemin; 12° il y a un paradis et un enfer.

C'est avec les fleurs des cinq arbres que le Sarrasin, comme les autres, argumente, et, venu à la puissance et à la justice, il dit : « Sache, gentil, que le lieu le plus honorable et « le plus souhaité des chrétiens ou des juifs est Jérusalem. « Cette ville fut la capitale des prophètes au commencement « du siècle; le Christ y a été crucifié, et son tombeau s'y « trouve. Eh bien! ce sont les Sarrasins qui la possèdent, en « dépit des chrétiens et des juifs, et l'Alcoran y est lu. Tout « cela est la manifestation de la justice divine. Comme les « chrétiens et les juifs ne croient pas en l'Alcoran, Dieu les « punit en ce lieu honorable et désiré; ce qui montre que « l'Alcoran est la parole de Dieu; s'il n'en était pas ainsi, il « s'ensuivrait que la puissance et la justice divines seraient « en opposition avec la justice des chrétiens et des juifs; or « cela est impossible, et cette impossibilité démontre que « l'Alcoran a été envoyé et est conservé par la puissance « divine. »

Cependant, à propos de l'interrogation dans le tombeau, le gentil objecte que le corps est alors sans âme, et qu'en cet état il ne peut ni voir, ni comprendre, ni répondre. « Quelques-uns d'entre nous, réplique le Sarrasin, croient « que Dieu ramènera l'âme au corps; d'autres, que l'âme est « entre le corps et le suaire; et de cette façon, par la vertu « de la puissance divine et par l'âme qui est dans le sépulcre, « l'homme peut répondre et voir; et si la puissance divine « ne pouvait mettre l'homme en état d'accomplir ce qui est « dit ici, il s'ensuivrait qu'en Dieu la grandeur et la puis- « sance se contrarieraient; ce qui est impossible. »

Raimond Lulle était familier avec diverses traditions sarrasines. Avant le jugement, toutes choses vivantes mour-

ront; et à la fin de quarante jours, il pleuvra du ciel une eau blanche, et alors croîtront et croîtront les hommes, les bêtes, les oiseaux et toutes les autres créatures qui naturellement ont la vie, comme les herbes; et l'ange séraphin sonnera de nouveau de la trompette; alors les nations se relèveront et secoueront la terre de leurs têtes. Le feu viendra du ciel; l'ardeur du soleil sera très grande, et les nations, à cause de la chaleur, se coucheront sur la terre, qui sera brûlante. Elles seront en grande sueur, tirant la langue hors de la bouche, et il leur semblera que ce jour dure mille ans. En ce jour de la résurrection, Dieu réunira tous les hommes en un lieu; et ils auront une excessive fatigue à cause de la chaleur qu'ils soutiendront et de la sueur qui les inondera; car quelques-uns seront pleins de sueur jusqu'au talon, d'autres jusqu'aux genoux, d'autres jusqu'au cou, d'autres jusqu'aux yeux, et d'autres seront pleins de sueur comme une grande cruche qui est remplie d'eau; et cela, suivant qu'ils sont des pécheurs plus ou moins coupables. Tandis que les hommes seront ainsi dans cette sueur et cette peine, ils s'accorderont pour aller vers Adam et lui demander de supplier Dieu qu'il les tire de cette angoisse et donne le paradis aux bons et l'enfer aux méchants. — Adam n'ose pas faire ce qu'ils lui demandent, parce qu'il a été désobéissant, et les envoie à Noé. Noé se déclare indigne d'aller devant Dieu, pour avoir abandonné son peuple dans le jour du déluge. De Noé on va vers Abraham; mais le patriarche se récuse, ayant menti deux fois, l'une quand il dit à son père qu'il n'avait pas brisé les idoles, mais qu'elles s'étaient brisées d'elles-mêmes; l'autre quand il donna sa femme pour sa sœur. Il leur conseille de prendre pour médiateur Moïse. Mais Moïse non plus ne se juge pas digne d'intercéder, parce qu'il a tué un homme et ordonné de tuer tous ceux qui avaient adoré le veau d'or. Il les renverra à Jésus-Christ, qui s'excusera, disant que c'est sans la permission de Dieu que les nations l'ont adoré et ont cru en lui comme au Dieu suprême, et les renverra à Mahomet. Mahomet, ainsi interpellé, répondra qu'il priera volontiers

pour eux, et aussitôt, s'agenouillant devant le trône de Dieu, il intercédera. Pendant qu'il priera ainsi, une voix divine s'entendra dans le ciel : « Mahomet, ce n'est pas aujourd'hui « le jour de faire des oraisons et de prier; mais demande, « et il te sera donné; tes prières seront exaucées. » Alors Mahomet demandera que Dieu fasse rendre compte aux nations de leurs œuvres.

Les bêtes et les oiseaux devant ressusciter et rendre compte, le gentil s'informe de quelle utilité cela peut être, puisque les animaux doivent rentrer dans le néant. L'utilité en est, suivant le Sarrasin, que les pécheurs souhaiteront d'être anéantis comme les bêtes, et auront colère et souffrance de demeurer vivants. Au reste, ce compte que rendront les hommes et les créatures irraisonnables, et qui semble au gentil devoir être interminable, ne demandera pas plus de temps qu'il n'en faut pour cuire un œuf.

Dans le paradis, tel que le décrit le Sarrasin, on pourra parler avec ses amis et ses parents de tout ce qu'on voudra, des choses qu'on fit pendant le siècle, de la gloire que l'on posséda. Dire et entendre de telles paroles sera pour chacun une douce consolation. Il y aura des fleuves d'eau et de vin, de lait, de beurre et d'huile, des arbres chargés de fruits, de beaux vêtements, des femmes jeunes et belles qui resteront éternellement jeunes et belles (*domicellas pulcherrimas virgines*) et serviront aux plaisirs des bienheureux. Pourtant, après cette description sensuelle, le Sarrasin ajoute : « Il en « est parmi nous qui se font une autre idée de la gloire du « paradis : ils l'entendent moralement et spirituellement, di- « sant que Mahomet parlait métaphoriquement à des nations « dépourvues d'intelligence et de sagesse; pour les attirer à « l'amour divin, il leur peignait ainsi le paradis; l'homme « dans le paradis ne mangera pas et n'aura pas de plaisirs « charnels. Ceux qui ont une pareille doctrine sont des phi- « losophes naturels et de grands clercs, qui n'observent pas « en tout point notre loi. Aussi nous les regardons comme « des hérétiques; ils sont arrivés à l'hérésie en étudiant la « logique et les choses naturelles (*audiendo logicam et naturas*).

« Aussi est-il ordonné entre nous qu'on ne fasse plus de leçons « publiques sur la logique et la nature. »

Les trois sages ayant ainsi fini leur exposition, le gentil, sans déclarer sa préférence, mais s'attachant à ce qu'il y avait de commun dans les trois religions, s'abandonna à une longue effusion, où il célébra la grandeur, la bonté et la justice de Dieu. Après quoi le juif, le chrétien et le Sarrasin s'apprêtèrent à prendre congé de lui. Étonné de leur départ, il leur demanda pourquoi ils n'attendaient pas plus longtemps pour entendre quelle loi il choisissait comme véritable. « Comme chacun de nous, répondirent les trois « sages, pense que tu choisiras sa loi, nous ne voulons pas « connaître de quel côté tu te décideras; d'autant plus que « nous disputons entre nous sur la question de savoir quelle « loi tu dois préférer par nature, selon la force de la raison « et la condition de l'intellect. Si tu manifestais ta préférence « devant nous, nous n'aurions pas aussi bien matière à la « discussion et à la recherche de la vérité. » Cela dit, ils prirent congé de lui. En s'en allant, l'un d'eux, faisant observer qu'ils reconnaissent tous les trois un seul Dieu, un seul Créateur, un seul Seigneur, engagea les deux autres à entreprendre une discussion décisive dont le but serait de les réunir en une seule et même foi : réunion bien désirable, attendu que la différence de religion arme les hommes les uns contre les autres, cause des guerres et des captivités réciproques; ce qui empêche de louer Dieu et de l'honorer comme nous y sommes obligés tout le temps de notre vie. Un autre des sages répliqua : « Les hommes sont telle« ment enracinés dans la foi qu'ils tiennent de leurs aïeux « qu'il est impossible, par prédication ou discussion, de les « détacher de leurs opinions. Aussi, quand on veut discuter « avec eux et leur montrer l'erreur où ils sont, aussitôt ils se « détournent de ce qu'on leur dit, déclarant qu'ils veulent « persister et mourir dans la foi que leurs ancêtres leur ont « transmise. » Le troisième sage n'accepta point cette doctrine décourageante, soutenant que, si la fausseté était continuellement attaquée par la vérité, nécessairement elle fini-

rait par succomber; mais que les hommes, amateurs des biens temporels et craignant la mort, les maladies et la pauvreté, ne veulent quitter leurs terres, leurs demeures, leurs parents pour aller prêcher. Il est évident qu'en ce troisième sage il faut reconnaître Raimond Lulle, qui, possédé d'un si violent désir de convertir les musulmans, courut au-devant de tous les périls pour obéir à cette impérieuse vocation.

En se séparant (et il faut encore faire ici honneur à l'esprit de charité qui animait Raimond Lulle, tout livré qu'il était à un ardent prosélytisme), en se séparant, les trois sages se demandèrent réciproquement pardon des mots trop vifs qui auraient pu leur échapper contre la loi respective de chacun d'eux.

L'auteur, en terminant cet écrit, fait remarquer qu'il n'est qu'un extrait du livre intitulé Art abrégé de trouver la vérité, et il ajoute que son ouvrage est un moyen d'exciter les grands qui dorment et d'entrer en familiarité avec les étrangers, par manière de discussion, en demandant quelle loi, selon eux, aura été préférée par le gentil. Cela nous explique pourquoi Raimond Lulle n'a pas voulu donner le dénouement du petit drame qu'il a imaginé.

Le livre « Du gentil et des trois sages » se trouve traduit en français dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, d'où MM. Francisque Michel et Reinaud ont extrait la quatrième partie, qu'ils ont publiée, en 1831, in-8°, sous le titre de « Livre de la loi au Sarrasin ». M. Reinaud a fait remarquer que tous les développements théologiques que Lulle met dans la bouche du Sarrasin sont d'un homme qui connaissait à fond la théologie musulmane et les méthodes d'argumentation des musulmans. On lit à la fin du traité : « Finez est le livre Du gentil et des trois sages. Benediz « soit Dex par l'aide duquel il est commenciez et finez, et « par l'onor duquel noveilement il est translaté d'arabiche « en latin et en romens et en ebrieu. » Il résulte de là, ce qui ne nous surprend pas, que l'ouvrage fut d'abord composé en arabe. Nous savons, en effet, que Raimond composa

plusieurs livres de controverse en cette langue. La traduction latine est dans l'édition de Mayence et dans le n° 16114 des manuscrits de la Bibliothèque nationale, fol. 18, ainsi que dans le n° 10574 des manuscrits de Munich; la traduction romane est celle qui a été publiée par MM. Michel et Reinaud. On possède en outre à l'Escurial et à la Bibliothèque de l'Institut baléare, à Palma, un texte catalan, qu'Antonio et les Bollandistes appellent *Originale vernaculum.* Ce qui paraît probable, c'est que Lulle rédigea l'ouvrage à la fois en catalan et en arabe. Quant à l'hébreu, il a disparu, comme l'arabe.

VIII. *Liber de Sancto Spiritu.* — La forme dialoguée plaisait à Raimond Lulle; c'est encore celle qu'il emploie dans cet opuscule. Deux sages, l'un Grec, l'autre Latin, se rencontrent près d'une source où était la dame Intelligence. Celle-ci leur montre un arbre portant dix fleurs, c'est-à-dire dix conditions destinées à décider la question : si le Saint-Esprit procède du Père seulement, comme le veulent les Grecs, ou du Père et du Fils, comme le veulent les Latins. Ces conditions sont : 1° la plus grande distinction des personnes divines; 2° la plus grande concordance des personnes divines; 3° la plus grande unité de l'essence divine; 4° la plus grande perfection des personnes divines; 5° la plus grande œuvre des personnes divines; 6° la plus grande gloire; 7° le plus grand mérite; 8° la plus grande démonstration; 9° la plus grande vie; et 10° la plus grande prédication. C'est en combinant ces dix conditions que l'on doit trancher la difficulté qui sépare les deux Églises.

Au moment de la discussion, survient un Sarrasin, qui, poussé du désir de recevoir le baptême, s'était rendu à Constantinople. Mais, là, il vit un Latin et un Grec disputant sur des articles de leurs lois, et, dès lors, ayant conçu des doutes, il voulut aller à Rome pour savoir ce qu'il devait penser de la procession du Saint-Esprit. C'est dans ce voyage qu'il a fait rencontre des deux autres sages.

On discute devant lui, et il prend part à la discussion.

Un exemple suffira pour montrer quel est le mode d'argumenter. Au chapitre « du plus grand mérite », le Grec fait valoir que le clergé grec n'est ni aussi honoré ni aussi puissant que le clergé latin; par conséquent, les Grecs, quand ils se font clercs, ont plus de mérite que les Latins; or ce en quoi est une plus forte proportion de mérite s'accorde avec la vérité; donc les Grecs sont dans la vérité et les Latins dans l'erreur. A quoi le Sarrasin objecte que, si le principe était vrai, les juifs, qui sont dans la captivité des chrétiens et des Sarrasins, auraient la plus grande proportion de mérite, et il en serait de même des hossaymiens et des hérétiques qui meurent dans les tourments pour une fausse croyance.

Poursuivant le même raisonnement au chapitre « de la « plus grande vie », le Grec dit : « Le clergé grec n'a ni autant de richesse ni autant de puissance que le clergé latin; il est donc plus voisin de la vie contemplative et plus éloigné de la vie active. D'autre part, le clergé grec est marié, tandis que le clergé latin ne l'est pas; il est donc plus voisin de la vie active. Ainsi, les Grecs s'accordant mieux dans la vie contemplative et la vie active, cela signifie que ce que croient les Grecs s'accorde mieux avec la vérité que ce que croient les Latins. Ce qui démontre que le Saint-Esprit procède seulement du Père. »

Il n'est pas besoin de faire voir la faiblesse de ce mode d'argumentation, qui ne devient pas plus fort dans la bouche du Latin, lorsque celui-ci vient dire à son tour : celui qui croit que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils jouissant plus de la trinité que celui qui croit qu'il procède uniquement du Père, le mérite plus grand qu'il y a en cela démontre la vérité de la croyance des Latins; ou lorsqu'il dit encore que, Rome étant la tête du monde et le clergé grec n'ayant pas, comme le clergé latin, la souveraineté de la ville capitale, la procession par le Père et le Fils est prouvée par cette supériorité.

La conclusion de cet opuscule est la même que celle de l'ouvrage précédent : les deux sages, le Latin et le Grec,

prennent congé du Sarrasin, qui, sans s'être déclaré, reste à méditer sur les fleurs de l'arbre mystique.

Des copies se trouvent dans les nos 10497 et 10594 de Munich.

IX. *Liber de quinque sapientibus.* — Dans ce livre, Raimond Lulle continue à se servir du dialogue entre les sages de diverses croyances et du mode d'argumenter par les vertus diverses préalablement admises de part et d'autre. Un Latin, un Grec, un nestorien et un jacobite (*jacobinus*) se rencontrent sur le bord d'une fontaine et sous l'ombre d'un arbre merveilleux. Ils parlaient de Dieu quand ils voient arriver un Sarrasin; cette vue fait naître d'amères réflexions : les Sarrasins sont maîtres des contrées chrétiennes et de cette Terre sainte où Jésus-Christ fut crucifié pour les péchés du monde; même le péril augmente de jour en jour; il est à craindre que les Sarrasins ne convertissent à leur secte les Tartares. Cette conversion est facile; et, si elle se faisait, les Sarrasins n'auraient pour ainsi dire plus de peine à détruire le peuple chrétien; il est à craindre encore que les Sarrasins ne subjuguent les Grecs, événement qui faciliterait la défaite des Latins.

Le Sarrasin qui suscitait ces dires n'était pourtant animé d'aucun désir de conquérir les Grecs ou de convertir les Tartares; loin de là, son désir suprême était de trouver la vraie religion, qui, pour lui, n'était plus la religion de Mahomet. En effet, l'étude de la philosophie (il n'est, suivant lui, aucun Sarrasin versé dans la philosophie qui ne soit incrédule) l'avait conduit à douter fortement; et cela, parce que Mahomet avait fait beaucoup d'actions déshonnêtes qui montrent qu'il ne fut pas prophète. Ainsi troublé, le Sarrasin s'était rendu près d'un pénitent chrétien qui vivait solitaire sur une montagne et dont la réputation était grande. Les raisons de l'ermite lui prouvèrent, d'une façon à laquelle son intelligence ne put résister, que la foi des Sarrasins était fausse; mais, quand il s'agit de prouver que la foi des chrétiens était vraie, l'ermite se contenta d'affirmer que

cette foi était trop haute pour être saisie démonstrativement par l'intellect humain, et que, supposé même que la démonstration en fût comprise, alors la foi perdrait le mérite; et il lui conseilla de croire la foi, puisqu'il ne pouvait la comprendre, et, en croyant, d'acquérir le mérite qui le mettrait dans la grâce de Dieu et la voie du salut éternel. « Mais, disait le Sarrasin, il est difficile d'abandonner une « loi pour une autre moins connue, et d'en admettre une « nouvelle sans la savoir; au lieu qu'il est facile d'abandonner « la foi qui est seulement l'objet d'une croyance, pour une « autre qui est l'objet d'une démonstration. » Toutefois l'ermite ne voulut pas s'engager plus avant; et le Sarrasin désolé venait chercher une discussion selon l'ordre de la philosophie et la voie des raisons naturelles, persuadé que nul qui est dans la fausseté ne peut se défendre avec les armes spirituelles ni résister à celui qui sait et démontre la pleine vérité.

Telle était la confiance de Raimond Lulle dans le raisonnement syllogistique et dans la puissance de la discussion qu'il fait ainsi parler ses quatre sages : « Discutons pour « savoir qui de nous est dans l'erreur, et, la discussion finie, « montrons-la aux seigneurs de la chrétienté. Eux rassemble« ront de diverses régions les sages qui, réunis, examineront « notre discussion, corrigeront les points où nous aurons « erré, arrangeront et multiplieront nos raisons suivant qu'ils « le jugeront convenable. Il se pourrait en effet que notre dis« cussion exaltât les esprits de nos seigneurs et supérieurs, « assez pour amener un débat général sur les schismes et « les discordes de la foi chrétienne; si bien qu'il se ferait « dans la foi catholique une réunion de tous les fidèles, de « quelque langue qu'ils fussent. » Ce qui donne tant de confiance à Raimond Lulle, c'est qu'il y a un Art inventif et une Table générale qui sont venus récemment dans le monde par la grâce de Jésus-Christ. Cette nouvelle manière de disposer le syllogisme, qu'il a inventée, lui paraît irréfragable.

Les quatre sages, qui avaient salué le Sarrasin courtoise-

ment, louèrent grandement ses discours et lui proposèrent d'être témoin de la discussion qui allait se tenir entre eux sur les points controversés. C'est le Latin qui prend le premier la parole; mais, avant de commencer, il dit au Sarrasin : « Ami, ne crois pas que de la foi des chrétiens il « puisse être donné une démonstration *propter quid,* ni une « démonstration palpable comme des choses sensibles, ainsi « qu'il se fait dans la science de la géométrie, car Dieu est « invisible, et une foi démontrable ne peut être réputée la foi « de Dieu. Néanmoins de telles raisons te seront données par « équivalence, et par un certain mode nouvellement inventé, « que ton intellect se fortifiera beaucoup pour connaître la « vérité de notre croyance et les erreurs opposées par les « infidèles aux chrétiens. Elles pourront suffire à toi et aux « autres qui suivent ton opinion. »

Cela dit, le Latin se met à montrer, contre le Grec, que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, contre le nestorien qu'il n'y a pas en Jésus-Christ une personne seulement, contre le jacobite qu'en Christ sont les deux natures, et finalement contre le Sarrasin qu'en Dieu est la trinité et l'incarnation. Mais comme il n'y a rien de nouveau dans cette longue dissertation, nous nous abstiendrons de rapporter encore ici des exemples d'une argumentation dont le procédé ne varie pas. Il n'en sera pas de même des pages qui terminent le livre et qui sont intitulées : *Petitio Raymundi.* Dans cette pièce, qui est datée de Naples, l'an 1294, et qui est adressée au saint-père Célestin V ainsi qu'aux honorés seigneurs cardinaux, Raimond Lulle, observant que, pour un chrétien, il y a cent infidèles et plus qui vont assurément dans le feu de l'enfer, supplie le pape et les cardinaux d'ouvrir le trésor de l'Église afin que tant d'hommes, qui ne connaissent pas Dieu, parviennent à la lumière de vérité et à la fin pour laquelle ils ont été créés.

« Nous considérons, dit-il, le trésor de la sainte Église « sous deux modes, à savoir : le trésor spirituel et le trésor « corporel. Le trésor spirituel est que de saints personnages, « séculiers ou religieux, qui voudraient supporter la mort

« pour honorer notre Seigneur Dieu et qui sont illuminés « de la doctrine sacrée, apprissent divers langages pour « aller prêcher les Évangiles par tout le monde. Vous, Saint-« Père et seigneurs cardinaux, vous désigneriez un cardinal « qui, se chargeant de cette affaire, ferait chercher dans « toute la chrétienté des hommes capables d'exercer cette « sainte prédication. On leur enseignerait tous les langages « du monde, et l'on fonderait des collèges pour l'étude de « ces langages dans les terres des chrétiens et des Tartares; « et le seigneur cardinal qui aurait un tel office ferait la « mission des études et des étudiants sans relâche, jusqu'à « ce que le monde entier appartînt aux chrétiens.

« Le trésor corporel est que vous, Saint-Père et seigneurs « cardinaux, assigniez à toujours, par un décret, la dîme « de l'Église à la conquête des pays infidèles et de la Terre « sainte d'outre-mer, et cela par la force des armes. De cette « dîme une part serait attribuée au cardinal chargé des « missions studieuses, et l'autre au cardinal chargé des mis-« sions guerrières.

« Il conviendrait que l'Église recouvrât les schismatiques « et se les unît, en leur montrant, par voie de discussion, « qu'ils sont dans l'erreur et les Latins dans la vérité. Avec « eux il serait plus facile de détruire les Sarrasins et d'avoir « communication et amitié avec les Tartares.

« Il conviendrait encore que l'Église mît tout en œuvre « pour conquérir les Tartares par la discussion; conquête « qui ne serait pas malaisée puisqu'ils n'ont pas de loi, qu'ils « laissent prêcher dans leur terre la foi du Christ, et que « celui qui veut peut être chrétien sans crainte de l'autorité. « Et cela est bien nécessaire; car, si les Tartares embrassent « la loi des Sarrasins ou des juifs, la chrétienté sera en grand « péril.

« Si vous, Saint-Père et seigneurs cardinaux, faisiez une « ambassade aux rois des Sarrasins, pour qu'ils envoyassent « des sages à qui vous montreriez ce que nous croyons de « Dieu; si ces sages constituaient un plaid et comprenaient « nos raisons, peut-être ils y accéderaient ou douteraient

« de leur foi; car ils ne pensent pas que nous croyions « ce que nous croyons en effet de la Trinité et de l'Incar- « nation; et quand ils reviendraient dans leur pays, ils di- « raient ce qu'ils auraient compris par nous; alors il se pour- « rait que ceux qui les entendraient parler accédassent à nos « raisons ou doutassent de leur foi. Ce mode de procéder « pourrait être très utile. On l'emploierait aussi avec les « schismatiques, et on leur dirait des raisons si fortes et si « nécessaires qu'elles vaincraient toutes leurs objections, « toutes leurs thèses, sans qu'ils fussent capables de triom- « pher des nôtres. Et la sainte Église est très bien munie de « telles raisons nécessaires. Moi, Raimond Lulle, indigne, « j'estime que j'en ai beaucoup de telles, suivant un nou- « veau mode que Dieu m'a donné pour vaincre tous ceux « qui veulent prouver quelque chose contre la foi catho- « lique.

« Considérez, Saint-Père et seigneurs cardinaux, que « vous êtes dans une grande voie pour agir en l'honneur de « Dieu, qui vous a tant honorés et qui vous a faits ses vicaires « dans le monde. Par une telle action un grand bien peut ad- « venir. Si l'affaire est longue, elle est bonne et aimable; si « à cause de la longueur et de la difficulté on la rejette, on « rejette et l'on méprise le bien qui en peut suivre. Consi- « dérez comment les hommes de ce monde s'exposent, pour « les biens temporels, à de grandes fatigues et à d'extrêmes « labeurs, où beaucoup sont en péril, comme les rois qui « soutiennent des guerres, et les Anxexins (*Anxexini*) qui « sciemment se livrent à la mort pour arracher leurs parents « à la servitude. Considérez que les chrétiens perdent leurs « terres et l'audace que d'ordinaire ils avaient contre les Sar- « rasins. Considérez que l'utilité publique est peu aimée, « et que tous crient contre les clercs. Or ce serait une grande « excuse pour les clercs s'ils se chargeaient de l'office susdit, « car ils donneraient bon exemple . . . . .

« Je pourrais apporter beaucoup d'autres raisons; mais « je crains de trop parler; et, si je parle trop, je prie que cela « me soit pardonné. Et, mettant en ordre ce que je propose,

« je demande, Saint-Père et seigneurs cardinaux, qu'il vous « plaise de m'envoyer le premier, moi indigne, chez les « Sarrasins, avec le mandat d'honorer parmi eux notre Sei- « gneur Dieu. »

Cette pièce est remarquable; c'est peut-être la première où R. Lulle ait publiquement proposé l'établissement d'un collège pour l'étude des langues orientales.

Antonio cite une édition de Valence de l'année 1510. Les exemplaires manuscrits abondent, mais nous devons avertir qu'ils n'offrent pas tous le même titre. Ainsi, dans le n° 15450 (fol. 451) de la Bibliothèque nationale et dans le n° 10564 de Munich, ce livre est intitulé : *Parabola juvans ad disponendum christicolas*, et dans le n° 16117 de la Bibliothèque nationale (fol. 120) on lit : *Disputatio quinque hominum sapientium.* On trouve encore le même écrit dans les n°s 10533, 10591 et 10594 de Munich.

Antonio, Bibl. hisp. vet. t. II, p. 134.

X. *Liber mirandarum demonstrationum.* — « Comme l'intellect « humain a été vilipendé par les hommes, disant qu'il ne « peut comprendre, par des raisons nécessaires, la sainte Tri- « nité de Dieu et la glorieuse Incarnation du Fils, et comme « Dieu, pour démontrer la noblesse de l'intellect, a exalté « l'espèce humaine au-dessus des autres espèces, pour cela « un certain homme, coupable, pauvre, misérable, avec peu « d'intelligence, méprisé par le monde, indigne que son « nom soit inscrit dans ce livre ou dans un autre, com- « mence, par la grâce de Dieu, cet ouvrage, et se propose de « le terminer à l'effet d'amener les infidèles à la sainte foi « catholique et de faire attribuer à l'intellect l'honneur et la « vraie lumière qu'il tient de Dieu pour comprendre les « articles de foi par des raisons nécessaires. » C'est toujours, on le voit, le même procédé, le syllogisme, la même espérance dans la démonstration en général et la même confiance de Raimond dans la sienne en particulier.

Cet écrit est divisé en quatre livres, et chaque livre en cinquante chapitres. Raimond Lulle recherche ces divisions qui se correspondent exactement. Le premier livre prouve

que l'intellect a, par la grâce de Dieu, la possibilité de comprendre les articles de la foi; le second démontre l'existence de Dieu; le troisième, la sainte Trinité; le quatrième, l'Incarnation et la venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il serait superflu de donner ici, l'ayant déjà fait plusieurs fois, des exemples variés du mode d'argumenter de Raimond Lulle; il nous suffira d'extraire quelques passages caractéristiques de ses argumentations « merveilleuses ».

Dans la lutte contre les infidèles, Raimond Lulle ne voulait pas qu'on s'en remît à une sorte d'intervention miraculeuse de la foi; mais il demandait que l'on triomphât de leur aveuglement par des raisons qu'il appelle nécessaires et qui faisaient le fond de son système de logique : « Il est certain, dit-il, que l'erreur est mieux détruite par les raisons « nécessaires que par la foi; c'est parce que l'intellect et la « lumière de la sagesse conviennent pour comprendre, tandis « que la foi et l'ignorance conviennent pour croire. Par cela « il est démontré à l'intellect humain que les infidèles, qui « chaque jour s'accroissent pour la destruction de la sainte « Église romaine, sont plus facilement confondus dans leurs « erreurs et leurs fausses opinions par des démonstrations « nécessaires que par la foi ou la croyance. Dieu seul donne « la lumière de la foi à ceux qui se convertissent en croyant « la vérité; mais l'homme, par la vertu de Dieu, a le pouvoir « de comprendre, de démontrer et de recevoir la vérité par « des raisons nécessaires. S'il était vrai que, l'intellect n'ayant « pas la possibilité de comprendre les articles de la croyance « par des raisons nécessaires, l'homme ne pût y atteindre « que par la foi, il s'ensuivrait que Dieu, la minorité et le dé- « faut concorderaient contre la majorité et la perfection..... « Mais puisque Dieu, la majorité et la perfection concordent, « et que Dieu a voulu qu'en quelques hommes l'erreur fût « détruite par la lumière de la foi, à plus forte raison il a « voulu qu'elle le fût par la lumière de l'intellect, qu'éclaire « la lumière de la suprême sagesse. »

Ou bien encore : « Nous comprenons que l'essence, la « puissance, la sagesse et la volonté de notre Seigneur Dieu

« soit aussi parfaitement dans la pierre que dans l'intellect « humain. Mais l'opération de Dieu est plus grande dans « l'intellect que dans la pierre, en tant que l'intellect est une « créature plus noble. De là, comme l'intellect a la possibi- « lité de recevoir la forme de la pierre, il s'ensuit qu'il a celle « de comprendre les articles de la foi. Car, si cela lui était im- « possible, il s'ensuivrait que l'intellect et la pierre convien- « draient, et que l'intellect et les articles ne conviendraient « pas. Or cela est impossible. Cette impossibilité est démon- « trée par la plus grande opération de Dieu, qui convient « mieux avec l'intellect qu'avec la pierre, quant à la com- « paraison d'une créature avec l'autre; et l'intellect ne con- « viendrait pas mieux avec cette opération qu'avec la pierre, « s'il ne pouvait comprendre les articles. Si l'intellect conve- « nait mieux avec la pierre qu'avec l'opération de Dieu, cela « signifierait que Dieu conviendrait avec l'ignorance, l'injure « et le défaut, et qu'il serait contraire à la vertu de son « opération. Comme cela est impossible, il demeure prouvé « que, de même que Dieu convient avec son opération dans « l'intellect, de même l'intellect, par la grâce de Dieu, con- « vient avec son opération dans l'opération de Dieu, qui a « pour fin que l'intellect puisse comprendre Dieu et ses œu- « vres. » Avec des arguments de ce genre, Raimond Lulle ne faisait aucun doute qu'il ne réduisît au silence tous les philosophes sarrasins. Au reste, en soutenant sa thèse avec autant de force qu'il peut, il s'autorise d'Anselme, de Richard de Saint-Victor et de beaucoup de saints personnages, qui, dit-il, témoignent dans leurs écrits que l'intellect a la possibilité de comprendre les articles.

Dans sa théorie de l'âme, Lulle admet trois facultés essentielles, la mémoire, l'intelligence et la volonté : « Comme « notre Seigneur Dieu a créé l'âme à sa ressemblance, pour « signifier qu'il est un en trois personnes, le Père engendrant « le Fils, et le Saint-Esprit procédant également du Père et « du Fils, et comme les personnes sont une seule essence « divine, pour cela Dieu veut que, dans l'âme, la mémoire, « se rappelant quelque objet, engendre l'intelligence égale

« à soi, et que de la mémoire et de l'intelligence procède la « volonté, égale à la mémoire et à l'intelligence. Cette égalité « s'opère dans la forme de l'objet, parce que dans l'âme le « souvenir, l'intelligence et l'amour sont égaux. Aussi, de « même que le Père engendre l'égal à soi, c'est-à-dire le « Fils, ainsi il veut que la mémoire engendre, égale à soi, « l'intelligence; et de même que le Père et le Fils font égal « à eux le Saint-Esprit, qui procède des deux, de même il a « voulu que de la mémoire et de l'intelligence procédât le « vouloir, qui leur est égal. »

Parmi les sectes philosophiques de ce temps, il y en avait une qui admettait que l'âme individuelle retourne, après la mort, dans une âme universelle. Raimond Lulle la combat : « La supposition que l'âme retourne après la mort à « une autre âme, qui serait universelle pour toutes les âmes « comme la matière première l'est pour les matières parti- « culières, est fausse. Car, supposé que l'âme universelle « existât réellement, aucune de ses parties ne voudrait y « retourner. En effet, toute âme serait plus parfaite en soi- « même que dans l'âme universelle, comme toute matière « particulière est plus noble dans le composé que dans la « matière première. La matière, ne pouvant en soi-même « donner le complément et la force d'être que le particulier « avait dans le composé, tombe dans la privation; aussi « incontinent le particulier, quand, par corruption, il a été « dissous dans quelque composé, se recompose en un autre. « Par conséquent, si l'âme universelle ne pouvait donner le « complément à l'âme particulière, et si l'âme particulière « aimait mieux être dans l'âme universelle que dans soi- « même, elle aimerait à être dans la privation, et le corps « serait de plus noble condition que l'âme. Or cela est im- « possible; et cette impossibilité démontre que l'âme uni- « verselle n'existe pas réellement. »

Un prédicateur vierge et martyr est le suprême idéal; de là la démonstration de l'Incarnation : « De cette vie pré- « sente nul homme ne peut plus noblement passer dans « l'autre qu'en prêchant, gardant la virginité et souffrant le

« martyre. Si tu es vierge, si tu me prêches, si tu meurs « pour le bien suprême, tu m'exhortes plus noblement à « prêcher, à être vierge ou chaste et à mourir pour le bien « suprême que si tu n'avais aucune de ces trois qualités. Ta « prédication est donc plus noble que celle d'aucune créa- « ture; et comme la prédication la plus noble convient avec « l'être et, par l'être, avec toutes les qualités divines, par là « l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ est démon- « trable. »

Aussi, dans la conviction qui l'anime, il s'écrie : « Ô toi, « prédicateur, si tu es chrétien, ou Sarrasin, ou juif, et si tu « es ordonné pour prêcher les vertus, reprendre les vices et « convertir les hommes, vois si tu n'es pas mieux disposé « dans le cas où, comme il a été dit, le Fils de Dieu a pris la « nature humaine que dans le cas où il ne l'aurait pas prise. « Si donc tu es mieux disposé, si tu as une meilleure ma- « tière pour dire des paroles plus nobles, plus belles, plus « dévotes, si tu as plus de forces pour convertir les infidèles, « aime et affirme. Car, si tu niais, tu affirmerais que prêcher « et amener à la vérité ceux qui errent est un mal. Si c'est « un mal, il s'ensuit que la bonté, que la puissance, etc., est la « privation du bien. Or cela est impossible, et par cette « impossibilité l'Incarnation et la Passion sont démontra- « bles. »

De la même façon ce lui est un argument que l'Église romaine, au commencement peu nombreuse et faible, ait obtenu l'empire de Rome; que dans aucune croyance les saints ne soient autant honorés que dans la croyance chrétienne; que les clercs des Sarrasins aient défendu qu'on lût publiquement la philosophie dans leur pays, l'ayant empêché parce que la philosophie les conduit à perdre la foi en leur religion; que, parmi les chrétiens, il y ait plus de religieux que parmi les Sarrasins; que les chrétiens s'adonnent publiquement à l'étude de la philosophie, et que, dans la foi catholique, les religieux et les autres soient d'autant plus fervents et dévots qu'ils connaissent mieux la philosophie.

Raimond dit, au commencement du livre IV, qu'il a été fait récemment procurateur de l'appétition des infidèles (*procurator appetitus infidelium*). Cette appétition est le désir naturel qu'ils ont de la résurrection par l'Incarnation de Jésus-Christ.

Dans le chapitre XXXIX de ce livre IV, il paraît faire une distinction entre l'essence et les propriétés personnelles de Dieu. L'éditeur, qui se qualifie de disciple, avertit le lecteur de ne pas penser hâtivement que Raimond Lulle veuille parler ici d'une distinction réelle; et il ajoute : « Dans ce livre, « et particulièrement dans ce chapitre et dans le précédent, « j'ai éprouvé une extrême difficulté à pénétrer le vrai sens « du maître, tant à cause de la profondeur de la matière « et du mode de s'expliquer du saint auteur, qu'à cause des « copies que j'ai eues à ma disposition. Ces copies étaient « au nombre de deux seulement, rédigées en langue limou- « sine (*lingua lemovicensi*), écrites d'un caractère très ancien, « rongées par les vers, usées par le temps et parsemées de « notes, soit de l'auteur même, soit de quelqu'un de ses « disciples. En conséquence, j'ai eu le soin, tant ici que « dans la traduction ou la restitution des autres livres, de « garder, aussi bien que j'ai pu, le texte du saint auteur, « sans tenir compte de l'opinion des disciples; et, quand « son intention paraissait ambiguë, je me suis efforcé de l'é- « claircir par quelques passages empruntés à d'autres cha- « pitres de ce livre, ou même à d'autres ouvrages du saint « docteur. »

La langue limousine dont il s'agit ici est la langue catalane. Par la citation que nous venons de faire, on voit que ce traité des Démonstrations merveilleuses était en langue vulgaire dans les manuscrits et a été traduit par le « disciple » qui a donné l'édition de Mayence. C'est pourquoi l'auteur d'un catalogue publié chez Jean Meyer en l'année 1714 n'en a connu que le texte catalan, dont il a cité les premiers mots, que nous reproduisons en les rectifiant : « Com hu- « man entenement fo mengspreat enfrels homens. » Voici les derniers : « En la santa Trinitat, que es lo sobira be. »

Catal. libr. Op. Lulliani, p. 39.

XI. *Liber de quatuordecim articulis sacrosanctæ romanæ catholicæ fidei.* — Nous n'avons ici à constater aucun progrès dans la manière de Raimond Lulle. Ayant quatorze articles de foi à démontrer, il pose quatorze dignités divines : la bonté, la grandeur, l'éternité, la puissance, la sagesse, l'amour, la vertu, la vérité, la gloire, la perfection, la justice, la largesse, la simplicité et la noblesse. Puis, comparant chacun des articles avec ces dignités, il montre que nier l'article est contradictoire à l'existence des dignités ; or, comme cette contradiction ne peut être justifiée, il conclut par une réduction à l'absurde la vérité de la démonstration.

Il y avait des docteurs (Raimond Lulle ne les désigne pas davantage) qui admettaient que le monde n'avait pas été créé et qu'il était sans commencement. Ces fausses opinions, ces imaginations de quelques-uns, dit-il, enlèvent la connaissance, la dévotion et l'amour. Aussi est-ce surtout d'elles qu'il veut triompher quand, argumentant pour prouver la création, il établit que le monde est plus noble s'il a eu un commencement que s'il n'en avait pas eu ; et qu'il en est de même de la fin, l'œuvre de la nature n'ayant point de fin si elle n'a pas eu de commencement.

Suivant lui, voici comment les anges ont été produits. Quand Dieu créa les anges, il créa trois natures : la souvenance, l'intelligence et le vouloir. Ces trois natures, étant unies, constituèrent l'être angélique, afin que l'ange se souvînt, comprît et aimât. C'est là une des similitudes dont il se sert pour faire voir que le Fils de Dieu créa, dans le sein de la vierge Marie, le corps, l'âme et l'union des deux.

Les Sarrasins et les juifs niaient que Dieu se fût incarné ou dût jamais s'incarner. Mais la perfection divine, jointe à la bonté, permet de réfuter leur erreur. Si l'Incarnation était non dans le passé, mais dans l'avenir, la bonté disconviendrait avec l'Incarnation et la perfection. Tous les chrétiens croient fermement que l'Incarnation est advenue ; tous les Sarrasins, juifs et gentils la nient également dans le passé et dans l'avenir. Or, si l'Incarnation était espérée, aucune femme ne serait assez bonne et juste pour que Dieu y

prît chair, puisque tous les hommes qui sont ou seront, de quelque loi ou secte qu'ils soient, seraient dans l'erreur. L'Incarnation ne serait pas dans la perfection, si elle était à faire; donc Dieu s'est incarné.

En terminant, après avoir déclaré qu'il se soumet humblement, pour toutes les erreurs qu'il peut avoir commises, à la correction de la sainte Église romaine, il ajoute que son livre renferme une grande utilité pour connaître et aimer Dieu et qu'il y a travaillé de tout cœur à délivrer beaucoup d'infidèles de leur aveuglement et à les sauver de l'enfer. « Comme, dit-il, la destruction de toute chose très aimée, qui « apporte un avantage au-dessus de tous les avantages à toutes « les nations, est très odieuse, nous abhorrons et craignons « la paresse, l'envie, l'avarice, l'orgueil, l'hypocrisie et la « vaine gloire, et nous soumettons ce livre à la conservation « et à la garde de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de la glorieuse « Vierge sa mère, de tous les anges et saints, et de tous les « hommes de sainte conversation, qui désirent dans ce monde « montrer aux ignorants la voie de vérité, la connaissance et « l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Une copie de ce traité est dans le n° 16119 de la Bibliothèque nationale, folio 16; d'autres sont dans les nᵒˢ 10520 et 10591 de Munich.

Éd. de Mayence, t. III.

XII. *Introductoria artis demonstrativæ.* — Pour comprendre ce que Raimond Lulle a voulu faire, il faut d'abord le laisser s'exprimer lui-même. Quand nous aurons exposé son plan et rapporté ses propres paroles, il sera possible de donner une idée nette de son livre.

« Je fais savoir, dit-il, que l'art démonstratif, la logique et « la métaphysique s'occupent en quelque sorte d'un même « objet, puisque leur spéculation s'étend à toutes choses. « Mais l'art démonstratif diffère en deux points de l'un et « l'autre, à savoir le mode de considérer le sujet et le mode « des principes. En effet, la métaphysique considère les « choses qui sont hors de l'âme suivant qu'elles conviennent dans la raison de l'être; la logique les considère sui-

« vant l'être qu'elles ont dans l'âme, traitant de certaines « apparences des choses intelligibles, à savoir le genre, l'es- « pèce, etc. et de certaines opérations de la raison, à savoir « le syllogisme, la conséquence, etc. Mais l'art démonstratif, « étant au degré le plus élevé des sciences humaines, con- « sidère l'être indifféremment selon l'un et l'autre mode. « D'où il est clair que l'art démonstratif, la métaphysique et « la logique diffèrent en ce qui regarde la manière de con- « sidérer le sujet.

« Elles diffèrent aussi pour ce qui se rapporte aux prin- « cipes. La métaphysique pose, forme et trouve les principes, « pour les appliquer actuellement à la preuve des passions ou « propriétés du sujet. La logique pose des règles et des con- « sidérations communes par lesquelles on puisse syllogiser. « Mais l'art démonstratif, procédant selon sa propre méthode, « n'énonce actuellement aucuns principes desquels on ar- « gumente ; il enseigne seulement le moyen de trouver les « principes communs dans chaque science, quand on connaît « les termes de cette science dont on veut trouver les prin- « cipes ; il suffit d'avoir quelque notion de cette science pour « poser quelques termes qui permettent de déduire des pro- « positions infinies. C'est ainsi qu'un nombre infini de mots « se forme avec très peu de lettres. Mais, de même que, « quand l'artisan joint des bois dans la construction d'une « maison, s'il use de bois préparés par quelque autre, cela « est par accident, car il a non seulement à joindre les bois, « mais aussi à les préparer, de même, si celui qui démontre « par cet art use de propositions formées par un autre, cela « est par accident, car il a non seulement à employer les « principes, mais aussi à les trouver, tant les principes com- « muns que les principes particuliers. De là résulte la néces- « sité de cet art quant à la matière. Reste à en faire voir la « possibilité.

« La possibilité de cet art apparaît aussi bien du côté « du sujet que du côté des principes. Du côté du sujet, car, « de la même façon qu'il peut y avoir, sur l'accident et la « substance, en tant qu'ils conviennent dans la raison de

« l'être, bien qu'analogiquement, une science telle que la « métaphysique, et, selon l'existence qu'ils ont dans l'âme, « une autre science, telle que la logique, de la même façon « il peut y avoir une science de ce qui est dans l'âme et de « ce qui est hors de l'âme, en tant que ces choses communi- « quent dans la raison de l'être. Bien plus, il convient qu'il « en soit ainsi; en effet, puisque l'être dans l'âme et l'être « hors de l'âme constituent une sorte de pluralité et que « toute pluralité se réduit à l'unité, cette pluralité-ci se ré- « duit à l'unité, de laquelle il doit y avoir quelque autre « science. De fait, les sciences se divisent comme les choses. « Cela n'est pas moins évident du côté des principes. » Quant à ce dernier point, voici comment Raimond Lulle l'explique. Un ordre existe entre la science et l'art, un certain art étant toujours supposé avant toute science. La logique est à la fois une science et un art, à la fois enseignant le mode de syllogiser en toute science et jugeant du mode suivant lequel on syllogise. Par conséquent, la logique, dans l'ordre de la doctrine et de l'enseignement, doit précéder la métaphysique et toute autre science. Mais comme la logique est un art et aussi une science, il en résulte que la logique et toutes les autres sciences sont précédées par un certain art. C'est cet art qui constitue l'art démonstratif et dont la possibilité est ainsi prouvée.

Ces passages permettent de comprendre nettement la conception de Raimond Lulle. Il a prétendu arriver, par une combinaison de la métaphysique et de la logique, à un art qui valût pour une démonstration universelle, à une science des sciences. En possession des principes métaphysiques sur l'être, principes qui en contiennent toutes les conditions, il lui suffisait de les manier suivant les procédés logiques pour obtenir des résultats à la fois logiquement irréprochables et ontologiquement universaux. C'est à cet art qu'il avait donné le nom d'art démonstratif, et, après lui, ses disciples l'ont appelé *Ars lulliana*. Ayant saisi l'idée mère de son projet, ambitieux sans doute, mais qui alors ne devait pas sembler impraticable, il se mit à l'œuvre, re-

cherchant avec soin les conditions ontologiques et les soumettant à l'élaboration logique. Pour faciliter le travail mental, il assigna des lettres à chacune des données (nous nous servons de ce terme mathématique, qui n'est pas ici en désaccord avec notre sujet). Dès lors, raisonner ou plutôt syllogiser devint pour lui une opération tout à fait comparable aux opérations algébriques, et même une sorte de mécanisme. En effet, il recommande de construire (et sans doute il avait construit pour lui-même) des cercles en cuivre ou en autre métal. Ces cercles tournaient les uns sur les autres, excepté le premier, qui était immobile, et, portant des divisions marquées de lettres caractéristiques, ils fournissaient, à l'inspection seule, les matériaux des syllogismes que l'on cherchait. Bien que cet art soit applicable à toute matière, néanmoins Raimond Lulle l'a inventé principalement pour la théologie, car la théologie est la fin de toutes les autres sciences, et c'est par la fin que l'on juge les choses qui sont de la fin.

Ayant exposé la conception de Raimond Lulle, nous n'entrerons pas dans le détail de l'exécution, ce qui exigerait des lettres et des figures. Seulement, nous noterons que, suivant lui, c'était une méthode universelle, enseignant à bien se souvenir, à bien comprendre, à bien vouloir, à croire, à contempler, à trouver, à diriger, à prêcher, à exposer, à résoudre, à juger, à démontrer, à conseiller, à s'habituer et même à guérir. Ce n'est pas tout; cet art, disait-il, exerce une influence salutaire sur celui qui le pratique; en effet, quand on s'en occupe continuellement, on croit dans le sommeil faire tourner les cercles et l'on résout promptement toutes les questions que dans la veille on n'avait pas pu résoudre. Il est probable, puisque Raimond Lulle s'exprime ainsi, qu'il parlait d'après son expérience personnelle et qu'il avait eu de ces rêves lucides. Il s'est déjà présenté et il se présentera quelques occasions de faire juger de la conception de Raimond Lulle par la nature, soit des questions, soit des solutions.

Pourtant, nous ne quitterons pas ce traité sans transcrire

la distinction exacte que Raimond Lulle établit entre les arts et les sciences : « Au sens propre, la science et l'art « diffèrent, bien que, dans une certaine manière de parler « et au sens large, tout art soit dit science. En effet, l'art est « proprement la juste mesure d'opérer; il roule sur les opé- « rations et les choses opérables en tant qu'il peut les régler « et leur fixer un mode ou les déterminer. La science, au « contraire, en tant que science, s'occupe des choses de spé- « culation; car, bien que les opérations et les choses opé- « rables soient considérées par la science (c'est de la sorte « que, par la science de l'âme, nous avons à considérer les « opérations de l'âme), toutefois ce n'est pas pour les régler « et leur donner un mode, mais c'est pour en rechercher la « vérité. Aussi, encore que parfois la science et l'art soient « confondus, par exemple dans la logique (la logique, en « effet, est à la fois science et art), cela est par accident. La « science, en tant que science, n'est pas art; autrement, « toute science serait dite art; ce qui est faux, comme on le « voit par la métaphysique. Et, inversement, tout art, en « tant qu'art, n'est pas science; car il est des arts qui, pro- « prement, ne sont pas dits sciences. C'est donc par acci- « dent qu'art et science sont réunis; et ce qui n'est réuni « que par accident est réputé distinct et séparé. »

Une copie de ce traité est dans le n° 17829 (fol. 104) de la Bibliothèque nationale; une autre, dans le n° 10590 de Munich.

XIII. *Ars demonstrativa.* — L'art démonstratif est la composition de l'alphabet, la construction des figures et l'établissement des règles au moyen desquelles on trouve les principes universels de toute chose. L'alphabet est : A, Dieu; B, la mémoire qui se souvient; C, l'intellect intelligent; D, la volonté qui aime; E, l'acte de B, C et D; F, la mémoire qui se souvient (*sic*); G, l'intellect intelligent (*sic*); H, la volonté haïssante; I, l'acte de F, G et H; K, la mémoire oubliante; L, l'intellect ignorant; M, la volonté aimante ou haïssante; N, l'acte de K, L et M; O, le composé de l'acte de B,

I et K; P, le composé de l'acte de C, G et L; Q, le composé de l'acte de D, H et M; R, le composé de l'acte de O, P et Q; S, l'âme intellective; T, les principes; V, les vertus et les vices; X, la prédestination; Y, la vérité; Z, la fausseté.

Il y a trois espèces de démonstrations : 1° la démonstration par égalité; comme quand on dit que Dieu ne peut pécher, parce que sa puissance est une seule et même essence avec sa volonté, qui en aucune façon ne veut pécher, et que la volonté elle-même est une seule et même essence avec la justice, qui s'oppose au péché; 2° la seconde est quand l'effet est prouvé par la cause; exemple : si le soleil est, le jour est; 3° la troisième est quand la cause est démontrée par l'effet; exemple : si le jour est, il faut que le soleil soit.

User de ses lettres après lui sans ses figures serait impraticable, excepté quand les lettres ne lui servent, comme dans ce qui suit, qu'à abréger le discours : « O toi, qui que « tu sois, qui, étant dans Y, par quoi tu vas à A, veux diriger « ceux qui sont dans Z, par quoi ils vont au supplice du feu « éternel, apprends les diverses langues et enseigne la tienne. « Traduis cet art dans les idiomes étrangers; montre-le de bon « gré, avec l'intention de détruire Z, à ceux que tu désires « être convertis par la grâce divine; sois bien aimable, non « terrible, ni superbe, ni épris d'une dilection mondaine, « ni injurieux; ne leur jette pas des paroles viles, car par « de tels vices se forme souvent la chambre I, V, Y, » c'est-à-dire la chambre de la volonté haïssant les vertus et la vérité. Convertir les infidèles, apprendre pour cela leurs langues, et les dompter par la force victorieuse de son art démonstratif, tel est toujours le but de ses efforts.

Le livre est terminé par une longue série de questions, dont l'auteur donne la solution. Ce sont, à vrai dire, autant de problèmes résolus par l'espèce d'algèbre qu'il avait instituée. Il nous suffira de faire quelques citations.

Pourquoi le corps, qui a les éléments pour base, est-il le produit des quatre éléments, sans être ces quatre éléments? Cette question, mise sous une forme moderne, revient à

dire : Pourquoi un composé a-t-il des propriétés toutes différentes de celles des composants? Pourquoi, par exemple, l'oxygène et l'hydrogène, en se combinant, forment-ils l'eau, qui ne ressemble en rien ni à l'un ni à l'autre de ces deux gaz? A cela on répond aujourd'hui qu'on n'a aucune explication à donner de ce phénomène, et que, dans l'état actuel de la science, c'est un fait constaté par l'expérience, et non déduit rationnellement d'une connaissance positive de la nature des composants. Mais Raimond Lulle et l'art démonstratif croyaient être bien plus avancés et bien plus près des solutions : « C'est, dit-il, que les « parties d'éléments naissent les unes des autres et sortent « les unes des autres, et que même elles sortent de la sub- « stance et y demeurent. Ainsi le corps, qui est substance, « est produit par ladite transmutation d'éléments, laquelle « se fait par génération et procession; il appartient à une « autre espèce, qui n'est ni l'élément ni les éléments. Or, si « le corps était dans une autre espèce avec l'élément ou les « éléments, il n'y aurait ni transmutation, ni génération, « ni procession. » A travers cet obscur verbiage, on aperçoit que l'auteur, résolvant le même par le même, dit qu'il y a disparition des propriétés primaires parce qu'il y a transmutation.

Voici d'autres questions, que nous ne ferons que rapporter : Dieu peut-il haïr la vérité? — L'être créé est-il par soi, ou par son principe, ou par sa fin? — Pourquoi la charité est-elle une vertu plus générale que la foi? — Le péché, n'étant pas une chose, peut-il être l'occasion de quelque chose? — Qui est le plus démontrable, la vérité ou la fausseté? — Si les bienheureux, qui sont dans la gloire, aiment Dieu également dans son essence et dans son œuvre? — Si la substance est dite en Dieu proprement ou improprement? — Si Dieu peut être cause d'une imperfection? — La divine perfection n'était-elle nullement imperfection, avant que le monde fût? — Dieu, étant Dieu, veut-il être Dieu? — Pourquoi les hommes admirent-ils les merveilles de Dieu, puisqu'il a la toute-puissance? — Si Dieu pourrait

être le Seigneur, supposé qu'il pût pécher? — Si tout ce qui est en Dieu est Dieu? — Si par toute la vérité divine, qui est immense, existe la vérité créée, qui est finie? — Si ce qui est dans la perfection de Dieu y est à cause de son indigence? — Si la divine miséricorde souffre quand la justice punit le pécheur? — De même qu'un point est d'autant plus simple qu'il est plus petit, Dieu est-il d'autant plus simple qu'il est plus grand? — Toutes les âmes chrétiennes proviennent-elles d'une âme générale à toutes les âmes? — Y a-t-il une différence entre l'âme et ses puissances? (Raimond Lulle admettait trois puissances dans l'âme : l'intellect, la mémoire et la volonté.) — Si l'intellect a l'intelligence de soi avant d'avoir l'intelligence de l'espèce qu'il prend pour objet? — Si l'intellect commence à comprendre les choses intellectuelles avant de comprendre les choses sensibles? — Si l'âme rationnelle est un être composé de matière et de forme? — Si dans la raison il y a quelque sens intellectuel commun à la mémoire, à l'intellect et à la volonté? — Pourquoi notre imagination imagine que les antipodes tombent en haut? — Si Dieu aurait pu créer le monde plus tôt qu'il n'a fait et plus grand qu'il ne l'a créé? — Si les accidents sont dans la substance, ou réciproquement? — Si l'homme est le milieu existant entre le corps et l'âme? — Pourquoi un homme vivant a plus peur d'un homme mort que de tout autre animal mort? — Si le libre arbitre a été créé dans l'intention du salut ou dans l'intention de la damnation? — Si la réalité de la pierre existe d'une façon plus noble dans la faculté intellective que dans la pierre même? — Si dans l'universel il y a moins de réalité que dans le particulier? — Si le cœur et le cerveau de l'homme sont, par l'influence de la raison, des lieux spécifiques où existe le libre arbitre? — Si la privation est une créature, et si le néant a un commencement? — Si Dieu et la déité sont un même? — Si les démons désirent mourir? — Si Dieu a de l'action sur le néant? — Si l'ange meut le firmament avec la puissance intellective ou avec la puissance volitive? — Comment les

anges parlent entre eux? — S'il est plus convenable qu'un ange parle à un homme dormant ou à un homme veillant? — Si la matière première existe en réalité ou seulement selon la raison? — Si les ténèbres sont la mixtion des éléments en l'absence de la lumière? — Si le pauvre a un droit quelconque sur les biens du riche? — S'il est permis de tuer un infidèle sans le prêcher et l'endoctriner? — Quelle est celle des trois facultés de l'âme qui pèche le plus dans le parjure? — Si un homme de ville doit avoir plus de privilèges qu'un homme de campagne? — Si un homme pauvre est plus recevable en témoignage qu'une femme riche? — Dans laquelle des trois facultés de l'âme existe le mieux la religion? — Pourquoi rendre est plus pénible que donner?

Ces questions, prises au milieu d'une grande quantité d'autres, font comprendre quel but poursuivait Raimond Lulle, et aussi comment il était impossible qu'il l'atteignît. Ce qu'il regardait comme des premiers principes n'a pour fondement ordinaire que des idées vagues ou absolument fausses. Il suffit de citer l'exemple des quatre éléments : Raimond Lulle en admet l'existence et s'appuie là-dessus pour raisonner ultérieurement; mais le nombre des éléments est beaucoup plus grand qu'il ne l'a supposé, et aucun des anciens quatre éléments n'est un des corps que la chimie moderne considère comme élémentaires. Donc, toute argumentation générale qui part de cette base, fausse de tout point, est impuissante. De plus le syllogisme, seul instrument logique que possède Raimond Lulle, est certainement une admirable invention des philosophes grecs; mais ce n'est pas même un mode rudimentaire d'investigation, car il n'a pas d'autre efficacité que de démontrer qu'une proposition est fausse ou vraie; il peut vérifier des propositions, voilà tout. Une tentative de l'employer à la vérification de la science était illusoire en plein moyen âge; elle le serait également aujourd'hui; à double titre, car la science n'est pas achevée, et personne n'imaginera plus de soumettre au syllogisme, mode inférieur, ce qui aura

été trouvé par les modes supérieurs de la logique scientifique.

Sbaraglia cite une ancienne édition de ce traité, publiée à Paris en 1509. Nous en avons un exemplaire manuscrit dans le nº 17825 (fol. 12) de la Bibliothèque nationale. Il s'en trouve d'autres dans les nºˢ 10539 et 10588 de Munich.

XIV. *Lectura super figuras artis demonstrativæ.* — Ce traité étant une lecture sur les figures de l'art démonstratif, il est impossible, en l'absence de figures, de l'analyser. Nous nous contenterons d'y glaner çà et là quelques passages propres à faire de plus en plus connaître l'esprit et la méthode de Raimond Lulle.

L'art dont il entend traiter est un art investigatif, un moyen abrégé de rechercher par voie artificielle un particulier quelconque dans son universel. Les universaux étant donnés, trouver les particuliers, tel est le but constant de Raimond Lulle, qui croyait posséder, dans ses figures, un moyen mécanique d'y arriver. « Nous prenons, dit-il, que « la figure A est un certain universel, ayant son sujet parti« culier, qui est Dieu. » Dans cette phrase, il fait, par l'expression du moins, Dieu un particulier; on conçoit que plus d'une fois l'inquisition se soit inquiétée de cette métaphysique subtile, qui, avec la plus ferme volonté d'être orthodoxe, syllogisait sans frein et sans limite.

Il explique ainsi les personnes de la Trinité : Dieu se comprend et s'aime; mais Dieu le Père, en se comprenant et en s'aimant, ne se produit pas, il produit le Fils et le Saint-Esprit. Dieu le Père, en se bonifiant, en se magnifiant, en s'éternifiant, et ainsi des autres dignités, ne se produit pas, mais se bonifie, se magnifie, s'éternifie dans le Fils et dans le Saint-Esprit, produisant de soi le Fils et le Saint-Esprit, se communiquant en bonté, en grandeur, en éternité, etc., et donnant au Fils et au Saint-Esprit la bonté, la grandeur, l'éternité, etc. Et ce que le Fils reçoit du Père par voie de génération, le Saint-Esprit le reçoit du Fils par voie de procession.

Suivant Raimond Lulle, l'âme a trois degrés d'existence.

Le premier degré est l'existence de toute éternité qu'elle a en Dieu; le second, l'existence qu'elle a, après la création, en tant que spirituelle; le troisième, l'existence qu'elle a en tant qu'unie au corps pour constituer l'homme.

Le feu est une créature sensible, que Dieu a produite à sa ressemblance autant que le feu a pu la recevoir. Et Raimond Lulle le prouve ainsi à l'aide de sa métaphysique : de la réunion de l'ignificatif et de l'ignifiable (on ne peut faire autrement que d'employer ses mots) résulte une substance qui est le feu; ce qui signifie que Dieu est une essence pure et simple, ayant en soi le déificatif, c'est-à-dire le Père, le déifiable, c'est-à-dire le Fils, et, par leur union, le Saint-Esprit.

Dans le ciel empyrée, ce seront les corps glorifiés qui l'illmineront, car le corps glorifié possédera tant de lumière et tant de splendeur que le ciel empyrée en sera illuminé, comme la sphère des éléments est illuminée par le soleil. Et Raimond indique comment, à l'aide de ses figures, on démontre qu'il en sera ainsi. Sans le suivre dans cette démonstration, nous remarquerons qu'une idée semblable a inspiré Dante dans la conception de son Paradis.

Une copie de cette Lecture est conservée dans le n° 16113 de la Bibliothèque nationale, fol. 1; une autre dans le n° 17825, fol. 191. On la trouve aussi dans les nos 10571, 10584, 10586 et 10596 de Munich. Le manuscrit catalan de la Bibliothèque de Munich (ms. esp. 598) qui porte le titre d'*Art de fer e solre questions* n'est pas l'original de ce traité, mais, comme on le verra plus loin, de la *Lectura artis inventivæ* (n° XXXVIII).

XV. *Liber Chaos.* — Le Livre du Chaos est un de ceux où Raimond Lulle s'est le plus laissé aller à des spéculations vides, sans base et sans résultat. L'essence du chaos se divise en quatre parties : l'ignéité, l'aéréité, l'aquéité et la terréité. On le voit, ce ne sont pas les quatre éléments hypothétiques admis par l'antiquité et le moyen âge, c'est la qualité intrinsèque de chacun d'eux, qui, d'abstraite devenue réelle, figure dans cette conception. Mais l'ignéité, ainsi que

les autres, contient en soi l'ignificatif et l'ignifiable. De là dérive la notion du chaos en tant qu'être. De l'ignificatif et de la même qualité active des trois autres résulte une forme commune qui s'appelle universelle; et de l'ignifiable et de la même qualité passive des trois autres résulte une matière commune qui s'appelle matière première. Ces deux, à savoir la forme universelle et la matière première, constituent un seul être, dit le chaos. Ce chaos est le sujet dans lequel sont et duquel procèdent tous les êtres naturels sous le cercle lunaire.

Le chaos a trois degrés. Le premier degré est un certain être composé d'ignéité, d'aéréité, d'aquéité et de terréité. Dans cet être sont les semences causales, à savoir : les genres, les espèces, les différences, les propriétés et les accidents naturels, ainsi que la forme universelle et la matière première. En ce premier degré du chaos, Dieu créa tout ce qui est naturel dans le corps physique. Le second degré est la création du premier lion, du premier arbre, etc., et même du premier homme prenant un corps; sur ce second degré influe le premier, en lui donnant ce qu'il possède en puissance; ce second degré est ainsi l'instrument du premier, qui, sans lui, n'arriverait pas à la perfection de son opération, attendu que les espèces n'existeraient pas sans les individus, et que les formes potentielles ne seraient pas produites en acte. Le troisième degré est cette succession qui suit le second degré, à savoir : les seconds hommes, les seconds lions, les seconds arbres, etc.

La nécessité des trois degrés se démontre dans ce livre de plusieurs façons. En voici une : le chaos verse la matière universelle dans un arbre; l'agent naturel reçoit cette matière versée et la distingue en branches, en feuilles et en fruits. De la sorte cet universel est spécifié, et puis la matière susdite devient particulière dans le troisième degré du chaos. Mais comme l'universel ne peut être reçu tout entier dans les particuliers, ni le premier degré tout entier dans le troisième, il en résulte que l'universel est un principe existant par soi, indépendamment des particuliers.

Cela ne veut pas dire que l'universel soit quelque chose qui, en soi, ne soit pas particulier; mais on prétend qu'il est universel ou commun par rapport aux choses qui sont faites ou qui peuvent être faites de lui. Si dans les choses il n'y avait de principe que dans les particuliers du troisième degré du chaos, tout le premier degré deviendrait le troisième, ce qui est impossible.

Raimond Lulle examine, comme attributs du chaos, les cinq universaux, c'est-à-dire le genre, l'espèce, la différence, la propriété et l'accident, puis les dix catégories. La réalité du lieu, qui est, comme on sait, une des dix catégories, est ainsi démontrée. Il est évident que Dieu est au delà de la huitième sphère, qui contient tout ce qui tombe sous les sens; comme Dieu est incorporel, il est impossible que la surface de la huitième sphère soit contenue localement. La surface extrême de la huitième sphère renfermant tout ce qui est en elle, le lieu appartient à tout ce qui est sous la surface extrême de cette sphère, car tout ce qui est dessous vient de la nature des choses corporelles, qui doivent être contenues, au lieu que la surface extrême ne doit pas être contenue. Donc le lieu est quelque chose de réel; sans cela il n'y aurait pas de différence entre la place de la surface extrême et la place de ce qu'elle contient. On voit que c'est un argument pour démontrer la réalité objective de l'espace. Lulle en accumule beaucoup d'autres, ayant le même caractère syllogistique, à l'appui de la même thèse, et démontre pareillement la réalité objective du temps. Il tenait, dans la scolastique, pour la doctrine des réalistes les plus téméraires.

Il va sans dire qu'assignant, dans ses figures, des cases et des lettres aux cinq universaux et aux dix catégories du chaos, et de plus désignant par une lettre spéciale l'humide radical, il offre à l'« artiste » (*artista*, c'est ainsi qu'il nomme le philosophe scolastique) les moyens de spéculer syllogistiquement, à l'infini, sur le chaos et ses propriétés. Cet humide radical, conception métaphysique de l'ancienne physique, lui suggère de singulières questions à élucider.

Supposé qu'un homme en mange un autre, il ne s'ensuit pas que l'humide radical du mangé puisse être converti en l'humide radical du mangeant, car cet homme, dont l'humide radical serait converti, perdrait son être numérique; ce qui serait sans fin et mettrait la justice de Dieu hors d'état de s'exercer. Ainsi la matière de l'humide radical du mangé retient sa forme spécifique en état, et la recouvrera en acte le jour de la résurrection. Autre déduction : il semble, dans un enfant mort, que son humide radical, au jour de la résurrection, devra être augmenté dans la proportion suivant laquelle il se serait augmenté si l'enfant eût vécu et fût devenu homme. On voit par ces exemples que Raimond Lulle n'a aucun frein dans l'emploi de la méthode syllogistique.

Les nᵒˢ 15450 et 16113 de la Bibliothèque nationale nous offrent une copie de ce traité. Mais il n'y figure pas comme un ouvrage séparé; il y fait partie de l'ouvrage ci-dessus mentionné qui a pour titre : *Lectura super figuras artis demonstrativæ.* Il est séparé de cet ouvrage, comme dans l'édition de Mayence, dans les nᵒˢ 13062, 15096 et 17823, fol. 23, de la même bibliothèque et dans le nᵒ 10571 de Munich. Le catalogue de l'année 1311 le mentionne à part.

XVI. *Compendium seu commentum artis demonstrativæ.* — Ce *compendium* est un remaniement de traités que nous avons déjà examinés, ayant pour but, comme ces traités, de syllogiser à l'aide de figures. Il est divisé en trois distinctions : la première, sur les figures; la seconde, sur les règles; la troisième, sur les questions. Il y a par conséquent bien peu de chose à en dire. Les figures sont toujours celles dont nous avons déjà parlé plusieurs fois. Les règles sont au nombre de quarante, divisées en deux classes : la première classe, enseignant à monter de l'effet à la cause suprême et puis à descendre de la cause à l'effet; ce qui est assez heureusement exprimé par l'expression : l'ascension et la descente de l'intelligence (*ascensus et descensus intellectus*). Il faut aussi noter la définition de la règle : la règle est comme un moyen abrégé de se diriger vers une fin, c'est-à-dire

indiquant ce qui doit être fait et évité pour une fin qu'on veut obtenir. Dans tout cela, Raimond Lulle ne perd pas de vue l'intention pieuse qui l'anime, ne philosophant jamais que pour l'intérêt de la religion : « Comme cet art, « dit-il, a été inventé à l'honneur du Père, du Fils et du Saint-« Esprit, qui sont un Dieu, l'objet principal en est Dieu, et, « subséquemment, en raison de Dieu, les choses inférieures « en sont aussi l'objet. Donc l'artiste (le philosophe) doit être « vertueux, prudent, véridique, timide, audacieux, libéral, « bienveillant, gai, pudique, pacifique, diligent, bien dis-« posé, dévot, etc., etc., parce que, s'il n'en est ainsi, la fin « de cet art est contre lui; car celui qui manque des prin-« cipes et des moyens est absolument hors de la fin. »

Les questions sont empruntées à cette métaphysique théologique qui est la passion de Raimond Lulle. L'âme, dans sa racine, est-elle constituée des ressemblances de Dieu? Dieu peut-il créer un être infini? Les hommes doivent-ils aimer la vie contemplative plus que la vie active? Peut-on prouver la fausseté de la doctrine que la secte des infidèles tient contre la vérité de la foi catholique? Les chrétiens peuvent-ils plus comprendre et aimer Dieu que les juifs, les Sarrasins et les autres infidèles? Suivant Raimond, des figures, sources de syllogismes irréfragables, donnaient la solution de toutes ces questions.

Ce *Compendium artis demonstrativæ* paraît avoir été publié pour la première fois en 1721. C'était au moyen âge un des livres les plus goûtés de Raimond Lulle; aussi les copies en sont-elles nombreuses. Nous citerons celles que contiennent les nᵒˢ 16112 et 16614 de la Bibliothèque nationale, 1462 de Troyes, 10502, 10512 et 10526 de Munich et 385 d'Alcobaça. Il faut prendre garde de le confondre avec l'*Introductorium magnæ artis generalis,* qui a le même *incipit.* C'est là tout ce que ces deux ouvrages ont de commun.

XVII. *Ars inveniendi particularia in universalibus.* — Toute la science, tel est le préambule de ce traité, consiste en ce que, tandis que les particuliers sont innombrables, les

universaux sont en nombre fini. La recherche des particuliers par les universaux se fait par les figures et les syllogismes implicites qui en émanent. Elle comprend donc trois sections ou, comme dit d'ordinaire Raimond Lulle, trois distinctions. La première est la disposition des figures; la seconde, l'opération par laquelle l'art tire des figures les solutions (*discursus artis*); la troisième comprend un certain nombre de questions dont la solution est donnée. Les figures ne diffèrent pas, dans leur système, de ce que nous avons vu jusqu'à présent. Dans l'opération de l'art, nous extrayons cette proposition, qui mérite d'être signalée : « Au commencement de l'investigation, il faut supposer et croire, afin « que l'intellect ait des instruments par lesquels il puisse « parvenir à la connaissance certaine de ce qu'il cherche; « car la foi et l'hypothèse sont la lumière et la route de « l'exaltation de l'intellect, s'élevant de ce qui, par hypothèse « et foi, existe dans le principe, à la preuve et à la démons- « tration manifeste. » L'utilité des hypothèses, dans mainte circonstance philosophique, est ici nettement sentie et heureusement exprimée.

Les questions sont au nombre de treize. Les voici : 1° Dieu existe-t-il? Affirmation. 2° Y a-t-il en Dieu pluralité de personnes? Affirmation. 3° Le Saint-Esprit procède-t-il du Père et du Fils? Affirmation. 4° Dieu s'est-t-il incarné? Affirmation. 5° Le monde a-t-il été créé nouvellement? Affirmation. 6° La puissance intellective, par laquelle la puissance rationative est illuminée, a-t-elle une telle vertu qu'elle puisse comprendre par des raisons nécessaires les articles de la foi catholique? Affirmation. 7° La foi perd-elle le mérite, quand l'intellect humain comprend les articles de la foi catholique par des raisons nécessaires? Négation. 8° Dieu a-t-il donné à la sacro-sainte Église romaine assez de puissance pour retirer les infidèles du sentier de l'erreur et les amener dans la voie de la vérité? Affirmation. 9° La prédestination et le libre arbitre sont-ils réellement? Affirmation. 10° Y a-t-il quelque science universelle sujette de toutes les autres sciences, dans laquelle soient certains principes universels qui fournissent

le moyen de répondre aux questions sur un nombre infini de choses particulières? Affirmation. Ces principes universels sont au nombre de quatorze : trois empruntés aux principes de la théologie, à savoir l'essence, les dignités et les actes de Dieu; trois aux principes de la philosophie, à savoir la mixtion, la digestion et l'altération; trois aux principes de la logique, à savoir la majeure, la mineure et la conclusion; deux aux principes du droit, à savoir la forme et la matière; trois aux principes de la médecine, à savoir la cause, l'accident et la maladie. Ces quatorze principes enseignent la doctrine et la règle suivant lesquelles les questions qui appartiennent à d'autres sciences doivent être étudiées. Nous ajouterons qu'en montrant ainsi, sous un seul coup d'œil, la base entière de sa méthode, Raimond Lulle en montre en même temps l'infirmité et l'impuissance; car que sont ces principes et ces sciences pour former un tout philosophique dont il soit permis de tirer des déductions avec quelque sûreté? 11° Les principes particuliers des sciences particulières doivent-ils être dirigés par les principes de la science générale? Affirmation. 12° La forme universelle est-elle le fondement de toutes les formes naturelles? Affirmation. 13° Les éléments simples sont-ils des corps? Négation.

Des copies de ce traité sont dans le n° 17829 de la Bibliothèque nationale, fol. 278, et dans le n° 10589 de Munich.

XVIII. *Liber propositionum secundum artem demonstrativam.* — Ce livre est divisé en quatre distinctions. La première contient la disposition des figures, qui sont au nombre de dix : T, figure des principes; A, figure de Dieu; S, figure de l'âme; V, figure des vertus et des vices; X, figure de la prédestination; la sixième, de la théologie; la septième, de la philosophie; la huitième, du droit; la neuvième, des éléments; la dixième, la figure commune. La deuxième distinction traite de l'intention qui a fait compiler ce livre; la troisième, du mode de discourir ou de disputer : « Le mode de disputer « est d'alléguer, par argumentation, des propositions sous-

« jacentes aux chambres (on a vu ce que Raimond Lulle « entend par des chambres) qu'il faut former afin d'y trou- « ver le particulier sur lequel est la discussion. Au début, « chacun des deux disputants doit avoir une vraie intention « de rechercher le particulier qui est en question, concédant « la vérité, observant les règles et l'ordre de cet art, et y « réduisant les propositions et les dires des autres sciences. « Mais si quelque disputeur procède par des sophismes et « sème des propositions fallacieuses, il faut les détruire par « les principes et les propositions de cet art, auquel rien de « fallacieux ne peut résister; et à ce point le disputant est, « de force, obligé de reconnaître la vérité. Si néanmoins il « persiste en sa rébellion, on lui fera voir que son opposition « mène à la destruction des principes de cet art, destruction « qui est impossible et absurde. Enfin, si, même en pré- « sence de cet inconvénient et de cette impossibilité, il se « refuse à concéder la vérité, il faut le laisser comme un « ignorant; et, peut-être, s'il est intelligent, demeurera-t-il « avec un reproche de conscience qui lui arrachera la con- « fession de la vérité en un autre temps. »

La quatrième et dernière distinction s'occupe du mode de pratiquer. Le mode de pratiquer se fait par propositions et par questions. Quelques-unes des propositions sont à connaître. — Comme Dieu est, il est tout ce qui est, et aucun péché n'est quelque chose. — Un animal raisonnable est un grand miroir où apparaît la grande différence du spirituel et du corporel. — Aucun principe n'est plus grand que celui qui est égal à sa fin. — Entre la réalité et la raison, l'intellect est le moyen. — Entre la prédestination et le libre arbitre, la sagesse et la justice de Dieu sont le moyen. — L'homme est le moyen entre l'âme et le corps. — Tout doute est un être composé de comprendre et d'ignorer. — Il est impossible de détruire le doute aussi fortement par la foi que par la démonstration. — La raison est la lumière pour que la réalité des choses soit connue. — Comme Dieu est aimable en soi, l'éternité est; et, comme il est aimable hors de soi, le siècle est. — Le siècle est pour que l'éter-

nité y produise sa ressemblance. — Le siècle est pour que Dieu ne soit pas oisif hors de soi.

Dans les propositions relatives à la philosophie, nous ne noterons que la définition de la philosophie elle-même : « La philosophie est l'amour de la sagesse, la connaissance « certaine des secrets de la nature, l'imitatrice très habile de « la théologie, et la très sagace chercheuse de toute chose. » La position de la philosophie par rapport à la théologie dans le moyen âge est nettement indiquée : la philosophie est une imitation de la théologie.

Le droit est défini l'exercice des actes de la justice. Et, comme la multiplication des cas avait forcé les anciens auteurs à écrire beaucoup de volumes, Raimond Lulle veut, évitant cette prolixité, donner les principes universaux de cette science, à l'aide desquels chaque jurisconsulte puisse, par une courte recherche, arriver à toutes les particularités. Ce qu'est le « droit nutritif », locution singulière qui s'est déjà présentée et qui nous demeurait obscure, est ici expliqué de cette manière : « Du droit nutritif. Le droit se « nourrit des actes de vertu. Dans la mortification des vices « est la conservation du droit. Quiconque nourrit le droit, « nourrit son semblable à la justice. »

Dans les propositions relatives à la figure élémentaire, Raimond Lulle expose comment, par l'universel, on trouve le particulier : « Tout universel révèle chacun de ses parti- « culiers par voie de concordance ou de contrariété avec les « autres universaux. »

Après la figure élémentaire, l'auteur passe à la dernière partie de son livre : « Comme la force médiocre d'intelli- « gence des ignorants et même de ceux dont l'esprit a d'a- « vance été fortifié par une étude féconde ne suffit pas à sai- « sir, dans plusieurs endroits de ce volume, la subtilité et « la profondeur de quelques points, il est nécessaire en ceci « et très utile de dissiper le nuage d'ignorance par des exem- « ples, de peur que les lecteurs ne tombent en des opinions « étrangères. En conséquence, le compilateur de cet ou- « vrage, sachant qu'un pareil danger est imminent, a joint

« ici un exemple de tous les points qu'il a proposés, afin de « faire la recherche de chaque particulier dans les univer- « saux. » Suit alors une série de questions, qui, étant relatives aux propositions, n'ont rien qui mérite d'être particulièrement signalé.

Nous avons deux copies de ce traité dans les nos 16113, fol. 53, et 17829, fol. 198, de la Bibliothèque nationale. Il en existe d'autres dans les nos 10502, 10553, 10589 et 10594 de Munich.

XIX. *Liber exponens figuram elementalem artis demonstrativæ.* — La figure « élémentale » se compose de quatre carrés divisés en seize cases. Dans le premier, le feu occupe la première case; dans le second, c'est l'air; dans le troisième, c'est l'eau; dans le quatrième, c'est la terre. C'est-à-dire qu'il combine les quatre termes quatre à quatre; ce qui donne soixante-deux combinaisons. T. IV.

Ce livre est divisé en sept parties, exposant : la première, les degrés des éléments; la deuxième, leur situation; la troisième, leur simplicité et leur composition; la quatrième, leur action et leur passion; la cinquième, leur mixtion et leur digestion; la sixième, leur lieu et leur mouvement; la septième, leur génération et leur corruption.

L'auteur, après avoir fait connaître ce que comporte chacune de ces parties, termine en disant : « Les propositions que « nous avons faites dans ce livre ont une démonstration né- « cessaire selon le procédé de l'art démonstratif. Si nous « avions traité démonstrativement les sujets dont il est ques- « tion dans ce livre, nous aurions été trop long, et nous « pensons qu'il vaut mieux s'en remettre pour ce travail aux « exercices de ceux qui étudient (*artistarum*). » A un autre point de vue, il est inutile de donner aucun détail de plus; car on comprend sans peine où peuvent mener les syllogismes les plus rigoureux, quand le logicien opère sur quatre termes qu'il considère comme les éléments et dont aucun n'est un élément.

Une copie de ce traité est dans le n° 17823 de la Biblio-

thèque nationale, fol. 179. Il s'en trouve deux autres à Munich, dans les nᵒˢ 10569 et 10593.

XX. *Regulæ introductoriæ in practicam artis demonstrativæ.* — Ces règles, très courtes d'ailleurs, ne contiennent rien que nous n'ayons déjà vu sur l'usage des figures, des cases et des lettres. Nous ne nous y arrêterons donc pas. Le seul intérêt qu'elles présentent, c'est qu'elles sont en catalan et en vers alexandrins, faits exactement comme ceux de nos trouvères, puisque la syllabe muette qui, à l'hémistiche, se trouve en surcroît, ne compte pas, par exemple dans ce vers :

De vos e de lo vostre vol far demonstramens.

L'éditeur qui les a publiées les a traduites en latin mot à mot. Elles sont suivies d'une rédaction latine en prose, qui, dit l'éditeur, provient de manuscrits anciens et est peut-être l'œuvre de Raimond lui-même.

Raimond Lulle attribuait à Dieu la composition de la figure de son Art; aussi ne peut-elle être changée, car, si elle l'était, la sagesse et la puissance de Dieu seraient diminuées. *Scias quod Deus figuram hujus Artis fecit, et ideo non potest mutari, ne sua sapientia et potestas diminuantur;* et en catalan :

La figura Deus creet, nos pot mutar, sabiats,
Car sos sabers, poders hi serien menuats.

Ce traité est dans les nᵒˢ 10527, 10568 et 10579 de Munich.

XXI. *Quæstiones per artem demonstrativam seu inventivam solubiles.* — « Nous nous efforçons, dit Raimond Lulle en commen« çant, d'introduire dans le présent ouvrage de nombreuses « questions prises à des objets très divers, afin de donner « une voie et une doctrine par laquelle on applique l'Art dé« monstratif ou inventif à beaucoup de matières dont l'intelli« gence humaine a besoin. » Tel est en effet le but de ce long

traité, et nous nous y arrêterions bien peu, l'auteur ne faisant ici que remanier ce qu'il a déjà exposé bien des fois, si nous ne trouvions quelque intérêt dans certaines questions qu'il s'est proposé de résoudre. Elles mettent sous les yeux du lecteur les points qui préoccupaient la scolastique et la méthode qu'elle employait pour en traiter.

Pourquoi Dieu n'a-t-il pas créé autant de bien qu'il peut en créer? Solution : La puissance divine est un même que la bonté divine et les autres attributs de Dieu. La sagesse divine est un même que la divine volonté, la divine puissance, etc., etc. Ainsi la divine sagesse sait quelle somme de bien Dieu a pu créer en raison de sa volonté, laquelle voulait que Dieu en créât tant et ne voulait pas qu'il en créât davantage. Or, au delà de ce que comprennent et veulent la sagesse et la volonté, la puissance ne peut rien; autrement il y aurait une différence entre la puissance de Dieu, la sagesse et la volonté; ce qui est impossible. On voit la nature du syllogisme. Les propriétés de Dieu sont égales; la puissance dépasserait la volonté et la sagesse si elle créait plus que celles-ci ne savent et ne veulent. Tout le syllogisme roule sur le mot pouvoir. Rien au fond n'est expliqué; mais le raisonnement est irréprochable, car, entre des propriétés de même grandeur, il ne peut pas y avoir de différence. Dieu n'a pas créé tout le bien qu'il pouvait parce que sa sagesse et sa volonté le lui interdisaient. Tel est le maigre résultat de ce si grand appareil.

Dieu peut-il donner autant de peine au démon que de gloire à l'ange bienheureux? Dieu peut donner plus de gloire que de peine, car la puissance divine est un être en raison duquel la gloire peut être bonté, et réciproquement; mais la peine, la malice et la coulpe ne peuvent être converties; et comme la puissance peut plus en raison de la conversion susdite qu'en raison de l'« inconversion », elle peut donner plus de gloire à l'ange que de peine au démon; autrement il n'y aurait pas de différence entre ce en quoi la puissance peut davantage et ce en quoi elle peut moins.

De quelle façon le feu matériel atteint-il le démon? Rai-

mond Lulle donne toujours plusieurs solutions de la même question; ce qui lui est très facile avec ses procédés logiques. Dans celle-ci il suit deux ordres d'idées : dans l'un, le feu matériel atteint la nature toute spirituelle du démon, ce qui semble incompatible et ce qui devient pourtant possible « dans le mode de la majorité de la contrariété »; ce qui veut dire que l'excès de contrariété qui existe entre Dieu et le démon inflige un excès de peine au démon, la divine puissance suppléant ce mode qu'elle peut produire sur les deux natures, à savoir la nature du feu et celle du démon. Raimond Lulle a cru expliquer, et il n'a fait que mettre en jeu la toute-puissance divine. Dans l'autre ordre d'idées, il suppose que le démon revêt un corps d'air et de feu, et dès lors l'action du feu sur lui devient concevable sans raisonnement syllogistique.

L'autre vie est-elle éternelle? Si l'autre vie n'était pas éternelle, Dieu saurait néanmoins qu'il serait bon qu'elle le fût; il y aurait dès lors une différence entre la science de Dieu et sa volonté et son pouvoir; ce qui ne peut être. En conséquence, l'autre vie est éternelle.

La prédestination et le libre arbitre peuvent-ils être ensemble? La sagesse de Dieu est parfaite; donc, si Socrate (on désigne par ce nom, en scolastique, l'individu de l'espèce humaine) est prédestiné, il sera sauvé; autrement, la sagesse de Dieu ignorerait le salut de Socrate; ce qui est impossible. Mais de là sort une fausse négative, qui est : si Socrate est sauvé, il est impossible qu'il soit damné; donc il n'a pas le libre arbitre. Cette négative est fausse, parce qu'elle est contre la justice parfaite : si la justice est parfaite, Socrate peut être damné et sauvé; autrement il n'aurait pas le mérite de la gloire et la peine de la coulpe; ce qui est impossible. Mais, maintenant, de cette affirmation nécessairement vraie quant à la justice, sort une fausse négative, qui est : si Socrate a le libre arbitre pour le salut et la damnation, la sagesse de Dieu ignore ce qui en doit advenir. Ainsi on a deux affirmatives qui, procédant de la sagesse suprême et de la justice suprême, sont vraies, et deux négatives qui sont

fausses. Car les deux affirmatives concordent avec les dignités de Dieu, et les deux négatives y sont contraires. Donc, nécessairement, la prédestination et le libre arbitre sont vrais ensemble dans l'homme.

Les cinq universaux et les dix prédicaments sont-ils quelque chose réellement hors de l'âme? Raimond Lulle appartient à la secte des réalistes. Parmi les quatre arguments qu'il donne pour démontrer la réalité des cinq universaux, voici le dernier, qui est le plus facile à comprendre : si les universaux ne sont rien hors de l'âme, il suit que dans un mixte ne peut être une aussi grande distinction, une aussi grande concordance et une aussi grande contrariété. Un universel n'y sera plus; il n'y aura qu'un agent naturel, qui, sans universel, réglera et disposera le mixte. De la sorte, les parties du mixte seront défectueuses en majorité de bonté, de grandeur, etc., l'agent naturel n'aura point d'aide pour ordonner l'objet naturel, les parties corruptibles ne seront pas réglées par l'espèce réellement, elles le seront seulement intentionnellement; ce qui ne peut être. D'où suit la réalité des universaux.

Pourquoi l'homme est-il plus effrayé par le cadavre d'un homme que par le cadavre d'un autre animal? L'homme est un être composé de corps et d'âme, et quand un homme vivant voit le cadavre de son semblable, ce cadavre parle au vivant de la mort qui l'attend à son tour. Le cadavre d'une bête morte n'a pas la même signification; loin de là, il réjouit quelquefois; par exemple, le corps d'un cerf, d'un bœuf, d'un chapon, d'un poisson; car la nature se réjouit en voyant ce dont elle a besoin pour se sustenter. D'où il résulte que l'homme a naturellement plus de terreur et d'abomination pour le cadavre d'un homme que pour celui de quelque brute.

Par quelle condition naturelle la mer d'Angleterre a-t-elle un flux et un reflux? La terre et la mer forment un corps sphérique; et, comme la sphère de l'eau est située dans une concavité au-dessus de la sphère de la terre, la grande mer appète naturellement de submerger la terre; mais, comme

la mer elle-même est un corps mixte et comme chaque partie d'eau appète d'être dans une autre, vu que l'eau est naturellement restrictive, elle appète en conséquence de former un tout et de ne pas se partager ni s'étendre. C'est pourquoi elle ne peut submerger la terre; en effet, si elle la submergeait, il lui faudrait se partager et s'étendre. De cette façon, l'eau a deux appétits naturels qui sont contraires : par l'un elle déborde, par l'autre elle reflue. C'est là une pauvre application de la méthode syllogistique à la physique. Outre ce premier argument, Raimond Lulle en a deux autres, qui du moins mettent en jeu les causes réelles du phénomène. Depuis longtemps des philosophes pensaient, mais, bien entendu, sans pouvoir en donner une démonstration, que le soleil et la lune n'étaient pas étrangers à ce mouvement des mers. Raimond Lulle y fait intervenir les deux astres dans l'argument qui suit : le soleil est dispersif et la lune est aggrégative, le soleil suivant la nature du feu, et la lune suivant la nature de l'eau. De la sorte, pour la nature du soleil, la mer a le flux, et, pour la nature de la lune, le reflux. Elle a le flux pour que le feu puisse détruire l'eau en séparant la partie de la partie; car, de cette façon, le feu peut plus contre l'eau que lorsque toutes les parties de l'eau sont ensemble. Elle a le reflux pour que la terre conserve l'eau en empêchant la trop grande chaleur, ce qu'elle fait en recevant la lucidité du soleil; car, autant la lune reçoit de lucidité du soleil, autant elle empêche que le feu ne divise les parties aqueuses. Aussi, à la nouvelle lune, époque où elle reçoit moins de lucidité du soleil, le flux est plus grand (toutefois suivant la disposition des terres) que dans la pleine lune. Cette dernière remarque n'est pas vraie; c'est dans les syzygies que les marées sont le plus fortes, aussi bien en conjonction qu'en opposition.

Un autre argument est encore tiré du soleil et de la lune. Nous entrons dans ces détails pour faire connaître la physique de l'école. L'influence du soleil sur la terre et sur la mer se réverbère jusqu'à la lune, car elle ne peut monter plus haut, et c'est pourquoi apparaissent, dans la face bril-

lante de la lune, des taches de la mer et de la terre; les taches de la terre sont noires, celles de l'eau sont pâles; ainsi la lune attire à elle cette réverbération. L'influence du soleil sur la terre et sur la mer est si grande qu'elle ne peut s'y concentrer totalement et qu'elle rejaillit jusqu'à l'orbite de la lune. De la sorte, une partie de l'influence du soleil restant sur la terre et dans la mer, et une autre partie allant dans la lune, ces deux influences contraires causent le flux et le reflux. A ces divagations physiques Raimond Lulle joint une observation exacte, c'est que la Méditerranée a aussi une marée, et que, si cette marée n'est pas aussi marquée que celle de l'Océan, cela tient à ce que l'eau de la Méditerranée n'est pas aussi sphérique que celle de la grande mer et à ce qu'elle est contenue par la terre.

L'alchimie est-elle une chose réelle ou seulement une chose de raison? Raimond Lulle déclare ici qu'elle n'est pas réelle, par quatre arguments : 1° l'alchimiste, en essayant de donner la perfection de l'or et de l'argent à un autre métal, essaye de priver ce métal de son espèce, ce qui est impossible; 2° il ne se peut que la forme et la matière de l'or soient réduites en acte dans le fer, où l'or ne fut jamais en puissance; 3° il n'y a de possible que les opérations qui sont dans les limites de la substance et conformes à l'appétit de la nature; or l'opération alchimique est contraire à l'appétit de la nature; 4° les changements que produit l'alchimiste ne sont que transitoires; ils cessent dès que cesse le feu des fourneaux, et le métal retourne à sa constitution primitive. Raimond Lulle distingue l'*alchymista* de l'*artifex* : l'*artifex* est celui qui entreprend des opérations possibles et qui sont dans les conditions des choses.

Dieu est-il plus intelligible que croyable, et, question connexe, l'augmentation de la connaissance qu'a l'intellect est-elle diminution de la foi? Raimond Lulle avait ce point à cœur; il y revient maintes fois, et il a fait même sur la question plusieurs traités particuliers. D'après lui, plus l'intellect avait de connaissance, plus il avait de foi. Et cela était lié étroitement à ses prétentions philosophiques. Son

vif désir était de convertir les Sarrasins; et sa conviction profonde, qu'il suffirait de leur démontrer, d'après sa méthode irréfutable, les articles de la foi chrétienne pour obtenir leur conversion. Il devait donc penser, et il pensait, contre l'opinion de certains docteurs, qu'en se démontrant les articles de foi on ne perdait pas le mérite de croire.

Une copie de ces Questions est dans le n° 16118 de la Bibliothèque nationale.

XXII. *Disputatio Eremitæ et Raymundi super aliquibus dubiis quæstionibus Sententiarum magistri Petri Lombardi.* — Ce livre fut fini à Paris, en 1298, l'octave de l'Assomption de la sainte Vierge. En voici le début : « Raimond, étudiant à « Paris et considérant l'état pervers de ce monde, eut un « grand deuil, surtout parce qu'il n'avait pu, à l'aide de « l'Art général que le Seigneur Dieu lui avait donné pour « éclairer les ténèbres d'ici-bas, promouvoir la république « de l'Eglise du Christ autant qu'il le souhaitait. Aussi, triste « et plein d'ennui, il sortit de la ville un jour, se promenant sur le bord de la Seine. De la sorte il vint à un arbre, « sous l'ombre duquel un ermite assis lisait dans un livre. » Cet ermite avait longtemps étudié à Paris en théologie; et l'ouvrage qu'il tenait était le livre des Sentences de Pierre Lombard. Il y trouvait des questions douteuses et difficiles, où il ne parvenait pas à voir la vérité; ce qui l'affligeait tellement qu'il ne pouvait trouver le repos dans les autres vérités qu'il croyait comprendre. A de pareilles souffrances intellectuelles Raimond avait une panacée universelle : c'était l'Art général que Dieu lui avait communiqué sur une certaine montagne.

Ce traité est, comme on voit, très analogue au précédent; il consiste aussi en une série de questions, que Raimond Lulle résout par son Art général.

La théologie est-elle une science? C'est, sous une autre forme, la question de la raison et de la foi. Raimond Lulle soutient que la théologie est une science et n'est pas seulement une foi. Il termine son argumentation en disant :

« Bien que l'intellect comprenne les articles de foi, il ne « s'ensuit pas que la foi soit détruite; car celui qui les com- « prend entend que, s'il ne les comprenait pas, il les croi- « rait néanmoins. La foi est l'instrument et le secours pour « faire comprendre les articles à l'intellect; car il est écrit : « *Nisi credideritis, non intelligetis.* De plus, l'homme n'est pas « créé principalement pour soi ni pour avoir mérite par « la foi, mais il est né principalement pour comprendre et « aimer Dieu; et cela ne serait pas s'il était vrai que l'homme « ne peut comprendre les articles qu'à la condition de perdre « le mérite de la foi. »

Un ange peut-il passer d'un lieu dans un autre en un instant? Raimond résout la question affirmativement : l'ange se meut dans un instant indivisible, et l'espace qu'il parcourt est indivisible aussi. L'ermite se révolte, disant que cela implique que l'impossible est possible. « Tu es trompé, « répond Raimond, par ton imagination; car tu veux te re- « présenter le passage de l'ange comme tu te représentes que « les antipodes descendent vers le bas; leur descente, suivant « l'intelligence agissant sans le concours de l'imagination, « serait une ascension. » Raimond Lulle a raison pour les antipodes; mais l'exemple ne rend pas l'explication plus claire.

Dieu peut-il damner Pierre et sauver Judas? Raimond déclare que non, en raison du mérite de Pierre et du démérite de Judas. — Mais alors, dit l'ermite, c'est limiter une condition infinie par une condition finie. A quoi Raimond réplique que la divine puissance ne peut rien faire sans la divine bonté et la divine justice; ce qui tranche la question proposée.

Le mauvais ange peut-il se repentir? L'ermite est d'avis que le mauvais ange peut se repentir, parce que, étant intelligent, il peut comprendre, outre Dieu, son péché, et dès lors vouloir l'effacer. Mais Raimond le nie, disant qu'en effet le démon peut comprendre, mais qu'il ne peut pas vouloir, sa volonté ayant été corrompue par le péché, qui l'a fait précipiter en enfer.

Lucifer a-t-il eu une meilleure nature que tout autre

ange? Raimond Lulle soutient la négative, attendu que, si Lucifer avait été privilégié de la sorte, il aurait mieux connu et aimé Dieu que les autres anges, et dès lors il ne serait pas tombé.

Adam et Ève ont-ils pu cohabiter avant d'avoir pris quelque aliment? Raimond soutient l'affirmative, parce que, ayant été créés de Dieu et non engendrés par des parents et développés par de la nourriture, tous leurs organes étaient à l'état de perfection.

La sainte Vierge a-t-elle contracté le péché originel? Raimond Lulle soutient la négative : de même qu'Adam et Ève, lors de la création, furent en innocence, avant le péché originel, de même, quand la « recréation » commença pour l'être de la sainte Vierge Marie et de son Fils, il convient que l'homme et la femme fussent en état d'innocence, simplement et continuellement, depuis le commencement jusqu'à la fin; autrement il n'y aurait pas eu d'initiative à la recréation. A la vérité, l'ermite objecte que tout le genre humain fut corrompu par le péché originel, et que, par conséquent, la sainte Vierge a contracté le péché originel, puisqu'elle fut conçue du genre humain avant la recréation; et il ajoute que, si la sainte Vierge n'avait pas eu le péché originel, elle n'aurait pas eu besoin d'être recréée par son Fils; de la sorte, tout le genre humain corrompu aurait eu besoin d'être restauré non simplement, mais *secundum quid;* ce qui paraît contradictoire. A cela Raimond répond que, comme Dieu a pris non l'homme, mais l'humaine nature, de même la semence dont fut la sainte Vierge prit non pas le péché par ses parents, mais la sanctification par l'Esprit-Saint, qui ainsi prépara la voie de l'incarnation par la sanctification, comme le soleil prépare le jour par l'aurore.

Le Christ, s'il n'avait pas été mis à mort, aurait-il racheté le genre humain par sa mort naturelle? Raimond répond que non, le Christ n'étant pas sujet à la mort naturelle, à cause de sa divinité.

Le mensonge peut-il être sans péché, par quelque dis-

pensation? Raimond donne cet exemple-ci : une jeune fille promet à son amant un rendez-vous où elle fera toutes ses volontés; puis, se repentant, elle manque à sa promesse. L'ermite pense qu'en ce cas, par le mensonge un péché mortel a été transformé en péché véniel, mais que, la distance entre Dieu et le péché mortel ou véniel étant toujours infinie, le mensonge ainsi transformé n'est pas sans péché. Ici Raimond Lulle dit qu'il ne faut pas considérer le péché par rapport à Dieu, qui est infini, mais par rapport à l'homme, qui est fini, et que de la sorte la difficulté est levée.

L'enfant tué dans le sein de sa mère par un persécuteur de la foi est-il baptisé du baptême de sang de manière à être délivré du péché originel? Suivant l'ermite, l'enfant n'ayant eu ni volonté ni parrains, il est impossible qu'il soit baptisé par le meurtre de la mère. Raimond répond qu'une femme qui vient d'accoucher et qui voit son enfant en état de mort peut le baptiser d'un baptême efficace, et que la volonté de la mère martyrisée ne vaut pas moins.

Les indulgences sont-elles égales à ce qu'elles coûtent? L'ermite est pour l'affirmative, et Raimond pour la négative, qu'il justifie ainsi : « Un chevalier déclara que, supposé « qu'il mourût sans péché mortel, il ferait de si grandes au« mônes pour acquérir des indulgences que jamais il n'en« trerait dans le purgatoire. Il lui fut répondu que sainte « Sophie avait eu plus de mérite dans la construction de l'é« glise de Constantinople en donnant un denier d'herbe aux « bœufs qui portaient les pierres, que l'empereur qui érigea « l'église entière. »

A part quelques questions, qui ont un véritable intérêt pour la théologie et pour la catholicité, on ne peut s'empêcher de trouver que l'ermite se préoccupait outre mesure de difficultés qui, pour la plupart, sont oiseuses et insolubles. Mais on remarquera, malgré la profonde conviction que Raimond Lulle avait de la puissance de son Art général, avec quels ménagements il s'en explique en terminant son livre : « Raimond Lulle demanda à l'ermite s'il était

« content de ce qui avait été dit. L'ermite répondit : Rai-« mond, tu m'as dit des choses bonnes et nouvelles, que je « n'avais pas entendues; mais comme tu as un mode différent « de celui des maîtres modernes et que je suis habitué à leur « mode, comme aussi j'ai été élevé en certaines opinions « contraires aux tiennes, je ne me suis pas encore bien ap-« proprié tes raisons; aussi je me propose de les examiner « diligemment et selon ton mode; et, si je vois que tu aies « dit vrai sur les points en question, je me rangerai à ton « avis; une opinion ancienne non vraie ne mérite ni attache-« ment, ni louange; toutefois, je dois dire que tu as beau-« coup éclairé mon intelligence par tes discours. »

Ce dialogue sur les Sentences fut longtemps un des ouvrages les plus goûtés de Raimond. Nous en trouvons diverses copies dans les nᵒˢ 16117, 16120 et 17827 de la Bibliothèque nationale, une autre dans le nº 220 de Toulouse, et d'autres encore dans les nᵒˢ 10532, 10541, 10571 et 10579 de Munich. Il a même été souvent imprimé. On en cite trois anciennes éditions : Lyon, 1491; Palerme, 1507, et Venise, même année. Il avait pourtant été expressément condamné sur la requête de l'inquisiteur Eymeric.

Antonio, Bibl. hisp. vet., tome II, p. 134.

XXIII. *Liber super Psalmum Quicumque vult, sive liber Tartari et christiani.* — Raimond Lulle est remarquable par la constance avec laquelle il soutient et reproduit ses idées; mais il ne l'est pas par la variété des formes qu'il leur donne. Sauver les infidèles, qui, par ignorance, tombent dans la mort éternelle, est le but de sa vie, et ce but, il le poursuit avec ardeur depuis longues années; mais cela ne lui inspire que des dialogues, et, après en avoir composé plusieurs avec des grecs, des juifs, des Sarrasins, en voici un avec un Tartare. Ce Tartare, comme le sage dont il a été parlé dans un autre traité, est pris d'inquiétudes au sujet de son salut; et il veut aller trouver un docteur juif. Mais, comme il sortait de sa tente, il lui souvient de ses femmes, de ses enfants, de ses délices, de ses prospérités, son premier désir s'évanouit, et il change d'avis et revient au culte des idoles.

Mais, au bout de peu de temps, il advint que mourut un chevalier que ce Tartare connaissait. A la vue de sa mort, il réfléchit que cet homme, naguère puissant et possédant beaucoup, était devenu impuissant et ne possédait plus rien. Alors, reprenant son ancien projet, et voulant abandonner toute chose mondaine en vue de Dieu, il se rendit auprès d'un juif, qu'il trouva instruisant ses disciples suivant sa loi.

Le Tartare se fait exposer la religion juive et les preuves qui l'appuient. Mais toutes les raisons que le docteur juif propose, le Tartare les détruit, et, n'y trouvant rien qui éclaire son intelligence, il se détourne. Dans ce débat, qu'il est inutile de rapporter, nous remarquons cet argument du juif: « Il n'est pas juste de s'élever contre la foi de peur de « perdre le mérite; car, si quelqu'un connaissait par rai- « sons nécessaires la vérité de sa foi, le mérite serait perdu; « il vaut donc mieux pour toi croire et ne pas comprendre, « afin que tu aies mérite en croyant. » Raimond Lulle est bien aise de mettre dans la bouche d'un juif cet argument, contre lequel il avait lui-même souvent lutté quand il soutenait que la foi devait comprendre.

Même débat avec un docteur sarrasin, et même issue, bien que le Sarrasin lui dise : « Écoute, Tartare, notre loi « est écrite dans le plus beau langage; il n'est pas dans « le monde entier une pareille beauté de diction; d'où il « apparaît que notre loi vient de Dieu, car les hommes « ensemble, tous tant qu'ils sont, ne pourraient ni trouver ni « dicter une plus belle composition. » C'est, comme on sait, encore aujourd'hui, un des dires des musulmans en faveur de leur loi.

Du Sarrasin le Tartare arrive auprès d'un ermite, qui lui expose les articles de la foi. Il s'étonne, il admire et il demande des explications; mais l'ermite est ignorant : « Je « t'assure, dit-il, qu'il en est ainsi; mais je ne puis t'en « rendre raison. » Ces paroles découragent le Tartare et il se dispose à retourner en son pays. Mais, le lendemain, entrant dans l'église, il trouva l'ermite célébrant la messe.

Au moment de l'élévation, le Tartare lui demanda ce qu'il faisait. L'ermite ne répondit rien; mais, la messe finie, il dit : « Notre coutume est que nous ne parlions pas et ne « fassions aucune attention aux discours des autres, quand « nous célébrons le sacrifice du corps du Christ; c'est ce « corps que tu as vu dans mes mains. — Ta loi m'étonnait « beaucoup, reprit le Tartare; aujourd'hui elle m'étonne « bien davantage; car tu dis que ce pain que tu as mangé, « comme je l'ai vu, est Dieu et homme. Manifestement, ta « foi ne vaut rien. — Désabuse-toi, s'écrie l'ermite, ma foi « est vraie, et il n'y a pas d'autre vraie foi que la catho- « lique; mais je ne sais te répondre. Va trouver Blan- « queran, ermite; il te donnera la réponse que tu cher- « ches. »

Blanqueran, qui faisait pénitence dans le désert, disait le prétendu psaume *Quicumque vult salvus esse* au moment où le Tartare arrive auprès de lui. Après avoir entendu sa requête, Blanqueran s'écrie : « Oh! que n'y a-t-il beaucoup « d'hommes sages et pleins de courage qui aiment Dieu assez « pour aller le prêcher dans tout l'univers et annoncer la « vérité aux nations! »

Blanqueran donne le psaume à lire au Tartare, et celui-ci, quand il a fini sa lecture, dit : « Tout ce que je trouve « ici est par mode de supposition et paraît impossible; si ce- « pendant vous pouvez me prouver ce que vous dites être votre « foi, ayant vu la vraie conclusion, je deviendrai chrétien. » Dès lors Blanqueran, appliquant les règles qu'il a données dans son Art général, expose les articles de la foi catholique, et le Tartare est persuadé. Il serait inutile de rapporter l'argumentation de Blanqueran, aussi bien que les difficultés soulevées par le Tartare. Celui-ci demande, par exemple, pourquoi le Fils s'est incarné, non le Père ou le Saint-Esprit. A quoi Blanqueran répond : « Le Fils de Dieu est « engendrable et engendré; le fils de l'homme l'est aussi. Ils « ont donc une aptitude et une proportion pour être unis « en une seule personne. Au lieu que le Père et le Saint- « Esprit ne sont ni engendrables ni engendrés; ils n'ont

« donc pas cette proportion ; et, comme la divine essence « est toute en chacune des trois personnes divines, il suffit « qu'une soit incarnée, à savoir le Fils. » Ou bien encore le Tartare demande comment le corps humain pourra, étant corruptible, durer dans le feu éternel. « Les corps « glorifiés, dit Blanqueran, auront leurs propriétés et leurs « béatitudes, et seront mobiles, légers, brillants et de durée « éternelle, conformément à la perfection de leurs âmes. De « même, les corps des damnés dureront à perpétuité dans « un état contraire, afin que l'éternité de justification agisse « à l'égard des justes et des injustes. » On le voit assez, ce ne sont pas là des raisons. Mais le Tartare est de facile accommodement.

Le Tartare, converti, va à Rome, où le pape le baptise. Interrogé de quel nom il veut être appelé, il dit : « Large « (*Largus*) sera mon nom. » La cérémonie accomplie, le pape lui demanda le motif de ce nom. Large lui répondit : « saint-père, l'avarice élève trop dans le monde ses forces, « que je me propose de refouler selon mon pouvoir. En « outre, Dieu fut si large de soi pour l'homme que, homme « lui-même, il est mort pour nous. A celui qui s'efforce de « le chérir par la droite voie Dieu se donne tout entier. En « conséquence, j'ai résolu de me nommer de ce nom ; car je « me propose de me donner à la mort par l'amour de celui « qui pour moi en a fait autant. »

Large adresse une demande au pape. Les infidèles se font une fausse idée de la religion chrétienne ; mais, si l'on rectifiait leurs idées, s'ils savaient ce que nous croyons vraiment, beaucoup abandonneraient leurs erreurs et reconnaîtraient Jésus-Christ. En conséquence, il supplie le pape de faire traduire en diverses langues et envoyer par tout l'univers le livre qu'il lui remet et qui est intitulé : *Quicumque vult salvus esse.* « De plus, ajoute-t-il, je suis prêt à me rendre « chez les Tartares, et je vous demande d'adresser votre lettre « à leur roi ; je serai votre fidèle messager pour attester la « vérité de la foi. » Sa demande lui est accordée, et, quand on expédie la lettre, il insiste pour que le nom du Christ

soit mis en tête. Les Sarrasins mettent en tête de toutes leurs lettres le nom de Mahomet, qui fut le pire des hommes; à combien plus forte raison devons-nous préposer le nom de notre Seigneur, qui fut, est et sera éternellement de tous les hommes le meilleur!

Large part pour aller prêcher aux gentils la foi catholique. Quand il est parti, un des assistants s'écrie qu'il serait bien à désirer que le pape envoyât nombre de pareils messagers par toute la terre, et qu'il en adviendrait conversion des infidèles et accroissement de la sainte Église. Suivant un autre, qui n'approuve pas cet avis, il vaudrait mieux que le pape instituât un grand prince qui guerroierait constamment contre les nations des infidèles, et ne cesserait de porter chez elles la destruction jusqu'à ce que personne ne résistât plus à la foi catholique. Lequel de ces deux avis est le plus utile à la religion et le plus agréable à Dieu? Et sont-ils l'un et l'autre nécessaires? La question ainsi posée fut soumise au pape, et, dit Raimond Lulle, nous en attendons la solution, à l'honneur de celui qui est le Dieu *trinus et unus,* tout-puissant et suprême.

Valentinelli, Biblioth. man. S. Marci, t. I, p. 257; id., t. II, p. 73; t. IV, p. 139.

M. Valentinelli désigne trois manuscrits de cet ouvrage conservés dans la Bibliothèque de S. Marc, à Venise. Nous en trouvons un quatrième dans le nº 16113 de la Bibliothèque nationale, fol. 83, et d'autres dans les nºs 10512, 10525, 10553 et 10595 de Munich.

XXIV. *Disputatio fidelis et infidelis.* — Au début de ce livre, Raimond Lulle, prenant le titre de procureur des infidèles, demande à l'Université de Paris, par laquelle le monde entier s'attend à être illuminé et conduit dans la voie de la vérité, que des hommes pleins de dévotion et de ferveur aillent convertir les gentils, et que, en vertu de la charité, la foi catholique soit prêchée à leurs philosophes, qui, philosophant mal, s'efforcent par des thèses fautives de détruire la droite foi. « Qu'ainsi, ajoute-t-il, la suprême habileté des « maîtres parisiens emploie le meilleur secours contre un « naufrage si cruel; que les fausses thèses des infidèles soient

« vaincues, que leurs objections soient anéanties, car elles « ne sont pas tenables, et que les vraies thèses que nous « établissons touchant la vérité de la foi demeurent entières « et irréfragables, si bien que la lumière de la suprême « science et de la vie honnête illumine, partant de Paris, « le monde entier, pour la connaissance et la dilection de « Dieu. »

Dans ce livre, un catholique et un infidèle argumentent l'un contre l'autre. D'abord le catholique propose sa thèse, à laquelle l'infidèle fait ses objections; puis l'infidèle propose la sienne, que le catholique discute, et, de la sorte, l'un et l'autre proposant et objectant tour à tour, on apprécie de quel côté sont les thèses les plus fortes. Le livre est divisé en huit parties : la première prouve que Dieu existe, bien que beaucoup nient son existence; la seconde, que, dans l'être divin, il y a production; la troisième, qu'il y a trinité de personnes; la quatrième, que Dieu s'est incarné; la cinquième traite des sacrements; la sixième, du commencement du monde; la septième, de la résurrection; la huitième, de la prédestination et du libre arbitre. Quand Raimond Lulle écrivit cet ouvrage, il avait déjà voyagé parmi les Sarrasins et disputé avec eux : « Qu'il vous plaise « d'écouter, dit-il aux maîtres de l'Université, les fausses « thèses que les infidèles font contre nous; j'en ai appliqué « quelques-unes à la commodité de cet ouvrage, ayant long- « temps argumenté contre eux. »

Il ne sera pas inutile de consigner ici les arguments que la logique du moyen âge faisait, en se jouant, contre l'existence de Dieu.

A l'argument du catholique que, l'esprit humain concevant un être nécessaire, il faut bien que cet être existe, l'infidèle répond que rien ne garantit la réalité des conceptions de l'esprit, qui peut concevoir plus et autrement qu'il n'y a dans la réalité. Dieu n'est pas un être réel; il n'est qu'un être de raison; l'esprit humain l'a conçu en faisant une abstraction.

Dieu n'est pas; car, s'il était, la prédestination et le libre

arbitre existeraient réellement ensemble, vu qu'en Dieu seraient la parfaite sagesse et la parfaite justice. En effet, en raison de la parfaite sagesse, il convient qu'il y ait prédestination; et, en raison de la parfaite justice, il convient qu'il y ait libre arbitre. De la sorte, le prédestiné serait sauvé nécessairement et non nécessairement; ce qui est contradictoire. Il est donc impossible que Dieu soit, et, conséquemment, qu'il y ait une autre vie après celle-ci.

L'éternité est la forme qui appartient au monde comme sujet. Elle est l'être suprême dans l'univers, et son sujet est représenté par les êtres individuels. Elle est donc tout dans l'univers, et, comme tout, la fin de ses propres parties.

Si Dieu était, il serait infini en éternité, et semblablement en étendue; mais il ne pourrait être infini en étendue à moins d'avoir un corps; or il ne peut exister un corps infini, car alors il serait sans superficie; ce qui est impossible.

Si Dieu est, sa puissance et sa sagesse sont infinies et finies; infinies, car ce sont des rapports d'un être infini; finies, car la puissance ne peut faire ce que la sagesse sait que la puissance ne fera pas; et la sagesse ne peut savoir ce que la puissance fera en dehors du savoir de la sagesse. Si Dieu est, la puissance et la sagesse sont infinies et finies; ce qui est contradictoire.

Si Dieu est, sa puissance est infinie, et ne l'est pas seulement potentiellement, mais l'est encore actuellement; autrement il manquerait quelque chose à la puissance infinie; ce qui est impossible. Cela étant, il s'ensuit que la passion est, dans la divine essence, infinie comme l'action. Mais en Dieu il ne peut y avoir une passion infinie, car, pour cela, il faudrait qu'il y eût en lui une matière infinie; ce qui est impossible. Donc, la puissance de Dieu n'est infinie que potentiellement, elle ne l'est pas effectivement. Dieu n'est donc pas infini, et par conséquent il n'est pas.

Si Dieu est, il est l'être suprême, infini, et le premier principe de tout ce qui n'est pas Dieu; car le monde, s'il n'était pas créé par Dieu, serait de toute éternité; et, de la sorte, Dieu ne serait pas, vu qu'il y aurait deux êtres éter-

nels, dont l'éternité ne serait, ni pour l'un ni pour l'autre, infinie en bonté ou en puissance. Il reste donc, si Dieu est, qu'il ait créé le monde. Cela posé, il l'a créé ou pour lui ou pour un autre. Non pour un autre, vu que cet autre et non Dieu serait la fin et la perfection du monde; ce qui est impossible. Il a donc créé le monde pour soi; mais, s'il en est ainsi, une autre impossibilité surgit. S'il l'a créé pour soi, il était donc indigent, défectif en bonté, en puissance, etc.; et, de la sorte, Dieu, qui, avant le monde, fut oisif et imparfait, se rendit parfait en créant le monde. Donc Dieu est depuis et n'était pas auparavant.

Tout ce qui est un composé substantiel de forme et de matière est un mélange de bonté et de malice, de grandeur et de petitesse, d'éternité et de commencement, etc., et ainsi de tous les contraires. Il faut donc que la bonté simple et la malice simple soient des universaux réels, desquels procèdent les êtres particuliers. De là suit l'impossibilité qu'il y ait un être suprême infini en bonté sans malice; car, s'il existait, il ne permettrait pas que le bien se mélangeât au mal, le grand au petit, etc.; et, par conséquent, ce qui est ne serait pas. Il y a donc deux êtres suprêmes, deux dieux, dont l'un est la suprême bonté, et l'autre la suprême malice.

Dans le monde, il y a plus de mal que de bien; plus d'hommes sont dans l'erreur que dans la vérité, plus dans les vices que dans les vertus; nous souffrons plus de l'affliction de nos sens que nous ne jouissons de leur délectation. Donc, si le monde est le fait de quelque Dieu, ce Dieu est plus méchant que bon.

En accordant que les corps célestes et les autres soient ordonnés par rapport à l'homme, l'homme n'en reste pas moins corruptible; de la sorte, cet ordre, qui est incorruptible, est ordonné par rapport à une fin qui est corruptible; et cela est, non pas de l'ordre, mais le plus grand désordre. Or, si Dieu était, il y aurait plus d'ordre que de désordre.

Si Dieu est, il se comprend, il s'aime, il se déifie, il se

bonifie, il s'éternifie, etc., dans l'infinité et dans l'éternité Mais il est impossible que le même, qui est toujours, réagisse sur le même. Donc Dieu n'est pas; car, s'il était, il s'ensuivrait une des impossibilités susdites.

Tel est le résumé de toutes les objections que Raimond Lulle a mises dans la bouche de l'infidèle contre l'existence de Dieu, et qu'il a combattues à l'aide de sa méthode. Du reste, Raimond poursuit le débat tel qu'il l'a commencé, et démontre à l'infidèle les huit points qui font le sujet de son livre. En donner l'analyse, ce serait s'exposer à des redites; car, si l'auteur est fécond, il n'est pas varié.

Une copie de ce livre est conservée dans le nº 16112 de la Bibliothèque nationale, fol. 1; d'autres sont dans les nºs 1053 et 10594 de Munich.

XXV. *Liber qui est disputatio Raymundi christiani et Hamar Sarraceni.* — Ce traité a un intérêt particulier. Raimond Lulle nous y raconte une de ses aventures en pays sarrasin. Laissons-le parler. « Un certain homme chrétien, appelé Rai-« mond, qui travailla longtemps pour que les infidèles en-« trassent dans la sainte Eglise catholique et que la Terre « sainte fût reconquise sur les Sarrasins, adorateurs de Ma-« homet, qui a dit à son peuple : « En Dieu il n'y a pas de « trinité, et le Christ n'est pas Dieu », ledit Raimond alla en « une certaine ville des Sarrasins dont le nom était Bougie; « là, prêchant et louant la sainte foi catholique sur une « place, il fut appréhendé par les Sarrasins, frappé et mis « en prison. Pendant qu'il était ainsi en prison, il recevait « souvent la visite d'un certain lettré sarrasin, nommé Ha-« mar, qui venait avec d'autres, pour disputer sur la foi, de « la part d'un évêque des Sarrasins qu'on disait très savant. « Ils pensaient amener Raimond à la foi de Mahomet. En « disputant ainsi, Hamar entendait conclure philosophique-« ment que la trinité et l'incarnation en Dieu sont impos-« sibles. Raimond lui dit que tous deux fissent un « Livre de « disputation », où le Sarrasin mît les plus fortes raisons qu'il « pût trouver contre la trinité et l'incarnation, et que lui,

« chrétien, les détruirait, prouvant qu'il y a en Dieu trinité « et incarnation. Ce livre, une fois fait, serait transmis au « pape, aux cardinaux, à l'évêque des Sarrasins et aux Sar-« rasins savants. Le Sarrasin y consentit, et il dit qu'il com-« mencerait, se promettant de mettre en avant des raisons « contre lesquelles le chrétien ne pourrait rien dire raison-« nablement. »

Il paraît bien qu'en effet le livre en question fut composé; du moins voici ce que Raimond Lulle raconte à la fin de son ouvrage : « Le livre fut fait avec l'intention que le « chrétien et le Sarrasin argumentassent entre eux par des « raisons et non par des autorités; car les autorités sont ca-« lomniées par les diverses expositions. Hamar le Sarrasin « s'étant retiré, Raimond le chrétien mit en arabe les rai-« sons susdites, et envoya le livre ainsi rédigé à l'évêque de « Bougie, demandant que lui et ses savants vissent cet écrit « et y répondissent. Mais, peu de jours après, sur l'ordre « de l'évêque, le chrétien fut expulsé de la terre de Bougie « et mis sur un navire qui allait à Gênes. La fortune de mer « poussa devant le port de Pise ce navire, qui se brisa à « environ dix milles du port. Le chrétien s'échappa quasi « nu, il perdit tous ses livres et tout son avoir. Mais, à Pise, « il se rappela la discussion qu'il avait eue avec le Sarrasin; « il en composa ce livre en latin et l'envoya au pape et aux « cardinaux, afin qu'ils vissent par eux-mêmes et montras-« sent aux savants chrétiens les raisons du chrétien et du « Sarrasin. Ces raisons sont celles par où les Sarrasins « s'efforcent de détruire la loi des chrétiens; ils en font des « livres, et le chrétien, pendant qu'il était en prison, en vit un. « C'est de cette façon qu'ils déçoivent beaucoup de chré-« tiens, qui se font Sarrasins. Ces chrétiens n'ayant pas « l'intellect élevé ni fondé en science de manière à résoudre « les difficultés dont il s'agit, les Sarrasins, par leurs argu-« ments et par la promesse de richesses et de femmes, amè-« nent à leur loi beaucoup des nôtres. Les chrétiens ne se « soucient pas de donner de l'aide aux Sarrasins qui se « font chrétiens; aussi, pour un Sarrasin qui se fait chré-

« tien, il y a dix chrétiens qui se font Sarrasins. Nous en « avons l'expérience dans le royaume d'Égypte, où l'on dit « que le tiers de la milice du Soudan a été chrétien.

« Il y a trois empereurs des Tartares. Le principal se « nomme le grand Chan; il possède la terre du prêtre Jean, « et, au delà, vers les parties orientales, on ne connaît pas « d'autre seigneur que celui-là. L'autre empereur est vers « les parties septentrionales; son nom est Cotay; les Sarra- « sins sont ses scribes et ses gens d'affaires, afin de pouvoir, « en raison de cette communauté, propager leur foi dans « son empire. Le troisième est seigneur de la Perse jusqu'en « Inde; il se nomme Carbenda; lui et tous ses soldats sont « devenus Sarrasins; cela fut fait au temps de Casan, son « frère. Aussi ne faut-il pas que le roi de France ou tout « autre aille en Syrie, dont la Perse est voisine; autrement « Carbenda et le Soudan viendraient aussitôt contre les chré- « tiens. On dit encore qu'il n'y a guère plus de soixante-dix ans « que les Tartares sont sortis des montagnes; et cependant « ces trois empereurs possèdent des terres plus grandes du « double que tous les rois chrétiens et sarrasins. On dit en- « fin que les nestoriens et les jacobites, qui haïssent les La- « tins, commencent à prêcher et à convertir les Tartares. »

Considérant le péril qui menace la chrétienté, Raimond Lulle soumet au pape et aux cardinaux trois propositions : 1° qu'ils fassent, à perpétuité, quatre ou cinq monastères où des religieux et des séculiers, lettrés, dévoués et ayant la ferveur de mourir pour Dieu, apprendraient les idiomes des infidèles, et iraient ensuite prêcher l'Évangile dans le monde entier, comme il a été prescrit; 2° que de tous les chevaliers religieux, à savoir les chevaliers du Temple, de l'Hôpital, les chevaliers teutoniques, ceux de Calatrava et du Sépulcre, on fasse un autre ordre ayant un nom particulier, lequel serait à perpétuité stationné sur les confins des terres sarrasines; et ces chevaliers iraient d'abord à Grenade, où est le fondement de pierre, car cette ville est voisine et elle renferme de grands trésors, ensuite ils iraient dans la Barbarie, qui est voisine aussi, et enfin gagneraient la

Terre sainte; mais ils n'iraient pas d'abord en Syrie, où est le fondement de sable, peu solide et ruineux; 3° que le pape et les cardinaux consacrent au passage, jusqu'à la conquête de la Terre sainte, la dîme de toute l'Église, qu'ils donnent aux rois chrétiens, et qui, destinée à soutenir l'honneur de l'Église, est détournée par les rois à des objets mondains; ce qui est un mal.

Raimond Lulle, en terminant, s'en réfère à son livre *De Fine*, qu'a le pape et que le roi d'Aragon envoya à celui qui, à Montpellier, offrit sa personne, sa terre, ses chevaliers, son trésor, pour combattre en tout temps contre les Sarrasins. « Il le fit, ajoute-t-il, pour plaire au pape et aux cardi- « naux; et de cela je suis certain, car j'y étais. » Nous ne savons ni à quel personnage ni à quelle circonstance Raimond fait ici allusion.

Le plan de l'argumentation du Sarrasin (et nous n'irons pas au delà du plan) consiste en ceci : Dieu a sept conditions qui lui sont essentielles : l'entité nécessaire, l'unité, la singularité, l'infinité, l'éternité, la simplicité et la vie; et onze qualités, qui sont : la bonté, la grandeur, la puissance, la sagesse, la volonté, la vertu, la vérité, la gloire, la perfection, la justice et la miséricorde. Posant que ces qualités ne sont ni substantielles, puisque la substance n'existe que moyennant la forme et la matière, ni accidentelles, puisque l'accident n'existe pas par soi, ce qui est une imperfection, et que toute imperfection est étrangère à Dieu, posant, disons-nous, ces prémisses, le Sarrasin conclut que Dieu n'est ni *trinus* ni incarné. Nous reproduisons le plan de cette argumentation, parce qu'il y a lieu de croire que c'est celle que Raimond Lulle entendit à Bougie, quand il y était captif.

Quelques arguments particuliers peuvent être aussi rapportés pour le même motif.

Dieu est la vie infinie dans laquelle le vivre n'est pas. Or, la Trinité, d'après laquelle il y a un Père et un Fils, l'Incarnation, qui soumet le Fils à l'existence humaine et à la mort, sont des accidents qui seraient compatibles avec

le vivre, mais qui ne le sont pas avec la vie infinie. Le changement, de quelque façon qu'on le conçoive, est incompatible avec l'idée de Dieu.

Si Dieu est incarné, il a fait injure aux anges en ne prenant pas la nature angélique, puisque l'ange est antérieur et l'homme postérieur. Il a même fait injure à la multitude des hommes, puisqu'il a pris, non leur chair à tous, mais celle d'un seul homme.

Le Sarrasin finit sa disputation en disant au chrétien : « Il t'a été montré manifestement que Dieu n'est ni *trinus* ni « incarné, et cela par des raisons si efficaces et si nécessaires « que l'intellect ne peut raisonnablement embrasser les rai-« sons contraires. Ainsi, abandonne les fables que les chré-« tiens rapportent de la Trinité et de l'Incarnation, et ne te « mets pas en peine d'argumenter contre moi; car tu sais « bien que la fausseté ne peut arracher la vérité de son fon-« dement ni la vaincre, et que c'est le contraire qui arrive. « La raison en est que la vérité convient avec l'être, et la « fausseté avec le non-être. Épargne-toi donc de vaines et la-« borieuses paroles. Aussi, je te conseille de te faire Sarra-« sin, et je te promets, devant ces Sarrasins savants, d'obte-« nir pour toi de notre roi et de notre évêque des filles belles « et de noble naissance, une grande maison et des richesses « avec lesquelles tu pourras vivre honorablement et en paix. « Et nous, sages, nous te visiterons souvent, te portant ré-« vérence et honneur, parlant avec toi de théologie et de « philosophie ou de tout autre sujet qui te conviendra, de « façon que nous serons ensemble avec charité, joie et dé-« lectation. »

A quoi le chrétien répondit : « Je t'ai écouté paisiblement. « Écoute-moi donc comme j'ai fait. Tu as posé dix-huit prin-« cipes, dont je t'accorde sept, confessant qu'ils sont co-« essentiels à Dieu. Mais j'en nie onze, soutenant qu'ils ne « sont pas des qualités en Dieu, mais qu'ils lui sont des « raisons ou dignités co-essentielles. Ce que je prouverai, « et je prouverai en même temps la divine Trinité et l'In-« carnation, et cela si manifestement que ton intellect jugera

« tes arguments vains et erronés et les miens véritables. . .
« Tu m'as promis des femmes et beaucoup de biens terres-
« tres, si j'acceptais la loi de Mahomet. Tu m'as proposé un
« mauvais marché, vu qu'avec de tels biens terrestres ne
« s'acquiert pas la gloire éternelle. Mais je te promets que
« si, abandonnant ta loi fausse et diabolique, propagée par
« le glaive et par la force, tu prends la mienne, la vie éter-
« nelle sera ton partage; car la propagation de ma loi a été
« commencée et développée par la prédication et le sang
« des saints martyrs. »

Il n'y a que trois lois dans le monde : la loi des juifs, la loi des chrétiens et la loi des Sarrasins. La première est bonne, mais incomplète; la seconde est parfaite; la troisième est fausse et erronée; et Raimond Lulle le montre par quarante signes, qui sont : les dix commandements, les sept sacrements, les sept vertus, les sept péchés mortels et les neuf ordonnances ou principes. Raimond a bien saisi et bien exprimé, au point de vue métaphysique, la différence entre l'éternité immobile de l'A'llah des Sarrasins et l'acte infini et éternel qui constitue la Trinité. Il a également fait valoir, au point de vue moral, la supériorité des récompenses spirituelles qui sont promises au chrétien sur les récompenses corporelles qui sont promises au Sarrasin, établissant que les premières sont le but véritable de l'âme humaine et prévalent immensément sur tout le reste.

Les Sarrasins n'ont pas d'autre fête que le vendredi, et encore ne jeûnent-ils pas ce jour-là, tandis que les chrétiens ont beaucoup de fêtes de saints pour lesquelles le jeûne est commandé.

Les Sarrasins disent que Dieu fait le péché et tous les péchés, vu qu'il est tout-puissant. Ils disent aussi que le nom de Mahomet était écrit dans beaucoup d'endroits du Vieux et du Nouveau Testament, et que, si Mahomet n'eût pas été, le monde n'aurait pas été créé. Comme aujourd'hui son nom ne se trouve écrit ni dans l'un ni dans l'autre Testament, ils nous accusent, nous et les juifs, d'avoir altéré les Testaments en effaçant le nom de Mahomet.

Mahomet eut envie de la femme d'un de ses serviteurs, qui, le sachant, lui dit : « Seigneur, j'ai une belle femme; « ayez-la à votre volonté. » Il parlait ainsi cauteleusement, pour que Mahomet ne la prît pas; aussi Mahomet lui répondit : « Puisque tu parles courtoisement, je te la laisse. » Et le serviteur fut réjoui. Mais, le lendemain, Mahomet envoya prendre la femme, disant que Dieu lui avait envoyé Gabriel pour le réprimander de n'avoir pas pris cette femme, étant permis à Mahomet, à cause de sa santé, d'avoir toutes les femmes désirées par lui. Cela, Mahomet le raconta, le matin, au peuple; il fut donc menteur et luxurieux.

Il fut avide, car il était un marchand pauvre, et, se feignant prophète, il se fit seigneur de Médine; puis il guerroya contre le roi de la Mecque, fut blessé au visage et perdit deux dents. Finalement il se rendit roi de la Mecque. Quand il fut devenu roi, il ordonna que tous ceux qui ne voudraient pas être Sarrasins fussent décapités; sur quoi, son oncle, qui était idolâtre, le pria de ne pas lui faire couper la tête et de lui permettre de rester dans son idolâtrie. Mahomet lui dit secrètement : « Déclare en public « que tu es Sarrasin, et garde ta secte idolâtrique en ton « esprit. » Ainsi Mahomet prit en vain le nom de Dieu.

Il faut nous arrêter dans ces extraits. Le traité qui nous les a fournis est curieux à cause des circonstances dans lesquelles il fut composé. Raimond Lulle l'écrivit à Pise, dans le monastère de San-Domnino, en 1308, au mois d'avril.

Il a été publié, pour la première fois, à Valence, en 1510, sous le titre de *Controversia cum Homerio Sarraceno*. Nous en pouvons désigner plusieurs copies dans les nos 14713 et 16111 de la Bibliothèque nationale, et 10567, 10581, 10593 de Munich.

XXVI. *Disputatio fidei et intellectus.* — L'accord de la foi et de la raison était une des choses qui préoccupaient particulièrement Raimond Lulle. « Comme, dit-il, suivant les « uns, les articles peuvent, non pas être prouvés par la « raison, mais crus par la foi seule, tandis que, suivant

« d'autres, ils sont susceptibles de démonstration, nous fai- « sons ce traité en forme de dialogue, où l'intellect soutient « contre la foi qu'ils peuvent être prouvés, et la foi le nie. « Nous ne décidons pas le débat, nous en réservons la solu- « tion à une plus haute intelligence. »

L'intellect est la puissance par laquelle l'homme comprend naturellement les êtres intelligibles, puissance qui ne peut comprendre contre sa propre nature de comprendre, comme la puissance visive ne peut voir contre sa nature de voir.

La foi est une lumière donnée de Dieu, par laquelle l'intellect s'élève au delà de sa puissance intellective, croyant, sur Dieu, ce qu'il ne comprend pas.

Ce qui poussait Raimond Lulle dans cette discussion, c'étaient ses démêlés avec les infidèles, qui disaient que la vérité de la foi chrétienne est impossible, puisqu'elle ne peut en aucune façon être prouvée par la raison. Et là-dessus on racontait ceci : Un certain roi sarrasin, habile en philosophie, disputa avec un chrétien; et le chrétien lui prouva que la loi des Sarrasins était fausse. Alors le roi dit au chrétien de lui prouver la foi chrétienne par des raisons nécessaires, afin qu'il se fît chrétien, avec tous les Sarrasins de son royaume. Mais le chrétien répondit que sa foi ne pouvait se prouver par des raisons nécessaires. Sur quoi le roi reprit : Tu as très mal fait; j'étais Sarrasin, et maintenant je ne suis ni Sarrasin ni chrétien. Cela dit, il chassa outrageusement le chrétien de son royaume.

La Foi objectant que, s'il y avait démonstration, le mérite de croire serait perdu, l'Intellect allègue cette parabole. Comme les Sarrasins ne mangent pas de porcs, leur terre abonde en sangliers; elle abonde aussi en lions, qui dévorent les sangliers. Les jeunes sangliers arrachent de tout leur pouvoir les racines des herbes, afin que les grands sangliers ne détruisent pas leurs dents en fouillant et puissent résister aux lions. Semblablement, pour défendre le peuple chrétien et repousser l'erreur mahométane, il faudrait que quelques chrétiens habiles en théologie et en philosophie

fissent la guerre aux infidèles, et, pourvus par les petits, fussent comme les grands sangliers contre les lions.

L'Intellect se plaint à la Foi de ce qu'elle a été cause de la ruine du christianisme dans plusieurs contrées : « On ra-« conte qu'avant la venue de Mahomet, toute l'Afrique et « l'Asie étaient sous le gouvernement chrétien, et cela en rai-« son de la prédication des apôtres; mais, après la venue « de Mahomet, les Sarrasins détruisirent les chrétiens dans « presque tous ces pays, parce que tu es trop haute et « trop difficile à croire, tandis que la créance que les Sarra-« sins ont de Dieu n'est pas haute. »

L'Intellect raconte alors cette anecdote. Un Sarrasin avait tant étudié sa loi qu'il en comprit la fausseté. Il alla donc auprès d'un chrétien lettré et lui dit qu'il voulait devenir chrétien, supposé cependant qu'on lui prouvât la foi chrétienne par des raisons nécessaires. Cela est impossible, répondit le chrétien. Alors le Sarrasin demanda qu'on lui donnât la foi chrétienne pour croire en elle. Le chrétien répliqua qu'il ne le pouvait, vu qu'il appartient à Dieu seul de donner la foi. Alors le Sarrasin dit qu'il était lié sans coulpe, voulant être chrétien et n'ayant pas la foi qu'il ne pouvait avoir par lui-même. Ainsi, poursuit l'Intellect, si la Trinité n'est pas démontrable, Dieu sera cause de la damnation. Mais cela serait contre la bonté divine, qui veut le salut de tous les hommes; il faut donc que la Trinité soit démontrable.

Après avoir observé que, dans le temps où le Sarrasin veut être chrétien, il possède la disposition à la foi, la Foi argue aussi par une parabole. Il y avait un grand clerc chrétien qui voulait être tout à fait convaincu, par des raisons nécessaires, au sujet de la Trinité divine. Il vint sur le bord d'un grand fleuve et y trouva un petit enfant qui s'efforçait avec un verre de transporter de l'eau dans un fossé. Le clerc lui demanda ce qu'il entendait faire. Je veux, dit-il, mesurer combien de verres d'eau sont dans ce fleuve. Le clerc répondant qu'un pareil travail était impossible, encore plus impossible, dit l'enfant, est l'explication de la Trinité

divine. Ce grand clerc chrétien est Alain de Lille, et l'historiette ici racontée est bien connue.

Hist. litt. de la Fr., t. XVI, p. 400.

L'Intellect dit à la Foi : « Je n'ai aucune envie de te dé« truire; loin de là, il me plaît que tu demeures dans les « hommes simples et non lettrés et dont l'intelligence n'est « pas profonde; mais je voudrais qu'il y eût des hommes qui « pussent anéantir par moi les schismes et les erreurs du « monde. Au temps des prophètes, les nations croyaient; au « temps des apôtres, il se faisait des miracles; aujourd'hui « les nations ne croient plus et il ne se fait quasi plus de « miracles. Ainsi il convient que, par des raisons néces« saires, les infidèles qui se disent savants soient forcés « d'arriver à toi par moi, moyennant néanmoins la grâce « céleste. » Il ajoute : « Dans la foi des chrétiens il est beau« coup de schismatiques; les Grecs, les jacobites, les nes« toriens, les Valaques, les Russes; chacun d'eux croit être « mieux dans la vérité que les Latins. Ce n'est pas toi qui « peux donner le remède de la conversion; car une foi ne « peut agir sur une autre foi, si ce n'est par mon intermé« diaire. »

« — Mon frère, répond la Foi, tu fais mal en voulant sor« tir de tes limites; retourne en tes limites et laisse-moi dans « les miennes; ainsi tu auras la certitude de Dieu en niant, « et moi je l'aurai en affirmant. »

« Je suis très difficile, ajoute-t-elle, cela est vrai, mais « je suis plus digne de récompense ». — « Eh! qu'importe à « Dieu ton mérite, reprend l'Intellect, si pour ton mérite « Dieu perd tant de nations qui tombent dans l'enfer? »

La dispute s'échauffant, l'Intellect, malgré la répugnance de la Foi, obtient qu'on discutera quatre points : la Trinité, l'Incarnation, la création du monde et la résurrection des morts. La dispute est longue et elle se poursuit, comme dit Raimond Lulle lui-même, *per syllogismos Raymundi*. A la fin, la Foi déclare qu'elle est lasse et dégoûtée de la prolixe argumentation de son adversaire. Et celui-ci s'écrie : « Si tu es lasse, je ne suis pas las, et cela montre que « la vérité me vivifie et me délecte; ce qu'elle ne fait pas

« pour toi. Écoute encore deux autres exemples. » Mais la Foi ne veut rien entendre; irritée et suivie par l'Intellect, qui cherche à l'apaiser, elle arrive chez un ermite, qui, voyant son courroux, lui en demande la cause. « C'est, dit-elle, que « mon frère l'Intellect soutient que les articles de foi peuvent « se prouver; ce qui est contre le dire des sages. » — « Sei- « gneur, réplique l'Intellect, si la Foi, ma sœur, est troublée « à cause de moi, elle devrait l'être bien davantage de ce que « la Terre sainte, où le Christ naquit et souffrit, est possédée « par les infidèles. Et puis, pourquoi ne procure-t-elle pas « l'établissement de monastères où des hommes pieux ap- « prendraient les langues barbares pour aller prêcher la foi « catholique? Ah! ma sœur, ce n'est pas toi qui dois pleurer, « c'est moi, qui vois tant de schismes et d'erreurs et tant « d'infidèles menaçant d'opprimer l'Église. »

Pour terminer la dispute, l'ermite demande qu'un livre soit fait où les raisons de part et d'autre seront exposées. Ce livre, il le présentera au pape, aux cardinaux, aux maîtres en théologie, aux universités de Montpellier, de Toulouse, de Paris, de Naples et aux autres, afin que la question débattue soit décidée.

Raimond Lulle termina cet ouvrage à Montpellier, au mois d'octobre de l'année 1303. Un exemplaire, du XIVᵉ siècle, est dans le nº 10497 de Munich; un autre dans le nº 10594.

XXVII. *Liber de articulis fidei sacrosanctæ et salutiferæ legis christianæ, sive liber Apostrophe.* — Le but de ce livre est de prouver les articles de la foi. Avant de passer à cette preuve, Lulle établit l'existence de Dieu par cinq raisons : la première, qu'il y a un bien suprême; la seconde, qu'il y a un être infini en grandeur; la troisième, qu'il y a une éternité; la quatrième, qu'il y a une puissance infinie; et, enfin, la cinquième, qu'il y a une vertu infinie. Cette démonstration est son point de départ; et, comme les cinq dignités ou raisons ont établi l'existence de Dieu, elles lui servent aussi à établir la vérité des quatorze articles de la foi catholique

par des déductions nécessaires. C'est là en effet, ainsi qu'on l'a vu déjà plusieurs fois, la préoccupation constante de son esprit.

Suivre de point en point l'argumentation de l'auteur, ce serait répéter ici ce qu'on a lu précédemment Nous nous contenterons d'extraire çà et là quelques passages qui permettront d'apprécier comment il se contentait en fait de raisons nécessaires.

Voulant prouver le péché originel, il dit entre autres choses : « Nous savons par l'expérience que les hommes qui « font le bien le font avec labeur et une grande affliction, « tandis que les hommes qui pèchent font le mal avec facilité « et sans grande peine. Or, faire le bien convient avec l'être, « et faire le mal avec le non-être; ainsi les hommes de-« vraient, selon la nature et la raison, faire le bien facile-« ment et sans labeur, et le mal difficilement et avec labeur. « Donc nos premiers parents ont péché; sans quoi il ne « pourrait pas y avoir difficulté à faire le bien, facilité à « faire le mal. »

L'âme raisonnable ne provient pas du générateur, elle provient du créateur. Comment donc se fait-il qu'elle soit comprise dans le péché originel? Elle y est comprise non directement et par elle-même, mais indirectement et par sa conjonction avec le corps. Le corps y est sujet, en tant que les hommes sont, par lui, en coulpe et en corruption; en conséquence, le corps n'est pas digne d'avoir l'usage et le service des plantes et des animaux. Les plantes et les animaux sont des créatures de Dieu, et qui est contre Dieu n'a aucun droit sur eux. Mais comme l'âme raisonnable, étant la forme du corps, le meut à prendre vie des plantes et des animaux, elle le meut injustement et contre tout droit. C'est en raison de cette injustice que l'âme raisonnable prend sa part du péché originel.

Des trois personnes de la Trinité, quelle est celle à qui il convient le mieux de s'incarner et de prendre la nature humaine? C'est la personne du Fils de Dieu. Voici pourquoi : la nature humaine est fille de Dieu par la création,

et le fils de Dieu et de la vierge Marie a concordance avec elle par cette filiation.

Jésus-Christ a dû naître d'une femme; on le prouve de cette façon. Il convient, non qu'un homme naisse d'un homme, mais qu'il naisse d'une femme, comme il convient, selon le cours naturel, qu'un lion naisse, non d'un lion, mais d'une lionne. Si Jésus-Christ était né d'un homme, il n'aurait pas pu être homme véritable, parce que sa nativité ne suivrait pas les conditions de la nature humaine; il aurait deux pères, Dieu et un homme; ou l'homme serait une mère; or tout cela est impossible et incompatible. Donc Jésus est né d'une femme.

Ce monde renferme des justes et des pécheurs. Les justes ont beaucoup de tribulations corporellement et spirituellement, par les jeûnes, par une vie rude, par les pleurs, par les souffrances, par les pénitences et par beaucoup d'autres adversités. Il en est autrement de beaucoup de pécheurs; ils ont dans ce monde les prospérités corporelles et spirituelles. S'il n'y a pas d'autre gloire que la gloire du monde, la gloire et la justice de Dieu se contrarient; or cette contrariété n'est pas possible. Donc Dieu doit glorifier les justes en une autre vie.

La génération des hommes a nécessairement un terme. En effet, il est impossible qu'une matière finie suffise à des corps infinis en nombre. Si la génération des hommes n'a pas un terme, les corps seront infinis; ce qui est impossible en raison de la matière. D'autre part, si la génération est circulaire, l'homme n'est pas créé pour la béatitude éternelle, puisqu'aucun homme ne pourrait durer; car du corps d'un homme devrait être engendré le corps d'un autre homme; ce qui est incompatible avec l'ordre de Dieu. Donc la génération a un terme. — Si cet argument ne suffit pas, en voici un autre. Dans le cas où la génération des hommes serait infinie en durée, la sagesse de Dieu ne pourrait savoir le nombre des hommes, attendu qu'un nombre infini ne peut être ni saisi ni compté; et comme, en cette hypothèse, la puissance de Dieu aurait donné à la nature

humaine la faculté d'engendrer infiniment, la puissance de Dieu serait plus grande que sa sagesse, et elles différeraient en essence par ce côté, ce qui est impossible.

Ce traité a été composé pour faire venir à la foi catholique les infidèles. Il est plus aisé de vaincre les erreurs par la vérité qu'il ne l'est à un homme d'en vaincre un autre par les armes. Chacun peut se défendre contre un autre; mais l'erreur ne peut se défendre contre la vérité. Aussi serait-il bien que l'on s'employât plutôt à triompher des infidèles par la raison que par les armes. « C'est « pour cela que moi, Raimond, indigne, j'ai composé ce « livre et l'ai fait mettre en latin, non pas mot pour mot, « mais sens pour sens. Le texte qui est en latin a été pré« senté au pape et aux cardinaux pour qu'ils le transmissent « aux infidèles par des hommes intelligents et sachant les « langues de ces peuples. Comme les raisons de ce livre « sont nécessaires, l'infidèle ne pourra se défendre contre « elles; il sera blessé dans sa conscience, s'il comprend les « raisons, et, par cette blessure, il pourra venir à conver« sion. »

Ayant toujours présente à l'esprit l'objection qu'on lui faisait, à savoir que par comprendre se perd le mérite de la foi, Lulle répond que les hommes croient pour comprendre et ne comprennent pas pour croire. En conséquence, comprendre est plus noble que croire, vu que croire est de seconde intention, et comprendre de première. Bien que l'on comprenne les articles, on ne perd pas pour cela le mérite de les croire : par la croyance l'homme vient au mérite de comprendre; même celui qui comprend suppose que, s'il ne comprenait pas et doutait, il croirait, et il reviendrait ainsi à la croyance. Croire et comprendre sont deux actes, et l'un aide l'autre. L'homme est plutôt créé pour connaître Dieu que pour avoir le mérite de la croyance; donc, s'il aimait mieux croire que comprendre, il aimerait mieux avoir le mérite et la gloire qu'avoir Dieu. Il pécherait ainsi, et serait contre la fin principale pour laquelle il est créé.

Ce traité fut achevé à Rome, l'an 1296, la veille de Saint-Jean-Baptiste. On voit que Raimond l'avait fait traduire en latin. Mais c'est une autre traduction latine qui est insérée dans l'édition de Mayence; une note ainsi conçue a été mise en tête : *Hunc tractatum R. auctor primitus scripsit in lingua lemovicensi, ex qua de litera ad literam noviter est translatus.* Cette traduction faite mot pour mot est récente et sans doute l'œuvre de l'éditeur. En voici les premiers mots : *Antequam probemus articulos, volumus probare.* La traduction faite à Rome par les soins de Raimond Lulle, commençant par *Ad probationem articulorum fidei accedentes,* a été publiée à Barcelone en 1504, in-fol. Nous la retrouvons dans les n[os] 15450 et 16111 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale, où elle a pour prologue cette épître en vers à l'adresse de Boniface VIII :

Suscipiat sublimis apex, reverenda corona
Ecclesiæ, quod sancta fides romana ministrat
Undique per Latium, mundi per climata cuncta,
Gentibus et populis, tu qui Bonifacius esse
Diceris octavus, qui Petri sede refulges
Ut Pæan cœli solio super omnia, cujus
Lumen ades, digneris opus breve sumere missum,
Articulos fidei producens ordine pleno,
Illos atque probans rationum motibus omnes,
Illis concludens præmissis inde duabus.
Si quid in his positum non esset ut esse liceret,
Illud corripiat vestræ solertia limæ.
Omnia non omnes possunt ubicumque videre,
At majestati vestræ Raymundus in illis
Evigilans studuit, supplex et talia vobis
Scripsit ut in robur fidei pertranseat istud.

Valentinelli, Bibl. man. S. Marci, t. II, p. 73; t. IV, p. 141.

Ces vers détestables sont-ils de Raimond? On les retrouve en tête de deux autres exemplaires conservés dans la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise.

XXVIII. *Supplicatio sacræ theologiæ professoribus ac baccalaureis studii Parisiensis.* — Raimond Lulle, s'adressant à l'Université de Paris dans cet opuscule, dit : « Je sais l'arabe, je

« sais disputer avec les infidèles, et je me propose de re-« tourner parmi eux afin de les retirer de leur erreur et de « les ramener à la voie de vérité. En conséquence, mettez « par écrit les raisons qui vous paraîtront le mieux confir-« mer la foi catholique. Sinon, approuvez et ratifiez celles « que je pose dans ce livre, pour que je puisse avec plus de « sécurité en entreprendre la discussion. »

Ici, il se fait fort de démontrer deux points, la Trinité divine et l'Incarnation divine, chacune par vingt syllogismes, dont il prouvera les majeures, les mineures étant suffisamment connues.

Avant d'entrer en matière, il établit, comme supposition évidente de soi, que tout agent agit pour une fin; d'où il suit nécessairement que tout agent plus agissant agit pour une fin plus grande; or Dieu, entre tous les êtres, est le plus agissant; donc il agit pour la plus grande fin.

Les majeures des vingt syllogismes pour la démonstration de la Trinité sont :

La divine unité est la plus une;
La divine opération est la plus opérante;
La divine bonté est la meilleure;
La divine grandeur est la plus grande;
La divine éternité est la plus éternelle;
La divine puissance est la plus puissante;
La divine intelligence est la plus intelligente;
La divine volonté est la plus voulante;
La divine vertu est la plus vertueuse;
La divine vérité est la plus vraie;
La divine gloire est la plus glorieuse;
La divine infinité est la plus infinie;
La divine simplicité est la plus simple;
La divine singularité est la plus singulière;
La divine nécessité est la plus nécessaire;
La divine perfection est la plus parfaite;
La divine nature est la plus naturelle;
Le divin principe est le plus principal;

La divine ordination est la plus ordonnée;
La divine fin est la plus finale.

Les majeures des vingt syllogismes pour la démonstration de l'Incarnation sont :

Dieu est la cause la plus une;
Dieu est la cause la plus opérante;
Dieu est la cause la plus grande;
Dieu est la cause la plus durable;
Dieu est la cause la plus puissante;
Dieu est la cause la plus intelligente;
Dieu est la cause la plus aimante;
Dieu est la cause la plus vertueuse;
Dieu est la cause la plus vraie;
Dieu est la cause la plus glorieuse;
Dieu est la cause la plus sainte;
Dieu est la cause la plus haute;
Dieu est la cause la plus parfaite;
Dieu est la cause la plus concordante;
Dieu est la cause la plus digne;
Dieu est la cause la plus singulière;
Dieu est la cause la plus principale;
Dieu est la cause la plus ordonnée;
Dieu est la cause la plus noble;
Dieu est la cause la plus finale.

Raimond Lulle donne la démonstration de chacune de ces majeures, objet unique de l'opuscule, qui fut terminé à Paris en 1310. Il en existe une copie moderne dans le n° 2155 de la bibliothèque Mazarine, et une copie ancienne dans le n° 15450, fol. 499, de la Bibliothèque nationale. On le trouve encore dans les n°s 10564 et 10581 de Munich.

XXIX. *Liber de convenientia fidei et intellectus in objecto.* — C'est, comme on voit, un thème qui revient incessamment dans les écrits de Raimond Lulle que la nécessité d'accorder la foi et l'intelligence. Ceux qui ne voulaient aucune dé-

monstration de la foi avaient pour apophtegme : *Fides non habet meritum, cui humana ratio præbet experimentum.* A quoi Raimond Lulle oppose Jésus-Christ permettant à saint Thomas de s'assurer, par le toucher, de la réalité du coup de lance dans le flanc. Il cite saint Augustin, qui composa un livre pour prouver la divine Trinité, et Thomas d'Aquin auteur d'un ouvrage contre les gentils. « Moi, ajoute-t-il, « qui suis vrai catholique, j'entends prouver les articles, « non contre la foi, mais moyennant la foi, vu que sans elle « je ne pourrais rien prouver. Les articles appartiennent à « un ordre supérieur, mon intelligence à un ordre infé- « rieur; et la foi est un état par lequel l'intelligence s'élève « au-dessus de ses forces. Je ne dis pas que je prouve les « articles de foi par des causes : Dieu n'a pas de causes « au-dessus de soi; mais je les prouve de telle façon que « l'intelligence ne puisse raisonnablement nier les raisons « produites. »

Dans cet opuscule, il emploie douze syllogismes pour démontrer que la foi et l'intelligence conviennent dans l'objet simultanément, mais successivement, comme il arrive dans le mouvement, où le moteur et le mobile coexistent, mais successivement. Il veut dire par là que la foi commence et que l'intelligence suit; on croit afin de comprendre; par conséquent, comprendre porte l'esprit dans une région supérieure.

Terminant par des récits destinés à montrer le danger de ne parler aux infidèles que de foi, il raconte l'histoire de ce prince musulman à qui un religieux chrétien prouva la fausseté du mahométisme, mais ne put prouver la vérité du christianisme. Cette histoire figure déjà dans le traité qui a pour titre *Disputatio fidei et intellectus;* seulement ici Raimond Lulle ajoute que ce prince était de Tunis, qu'il s'appelait Miramons, et il dit avoir vu le religieux à qui l'aventure arriva et avoir conversé avec lui et ses compagnons.

Il revient sur ce qui lui a fourni le sujet d'un livre, la rencontre d'un Sarrasin avec un catholique, un Grec, un ja-

cobite et un nestorien. Les chrétiens donnant au Sarrasin, non des raisons « réelles », mais seulement des raisons « positives », celui-ci se plaint de ne pouvoir comprendre pour croire et d'être damné sans qu'il y ait de sa faute.

Il est manifeste que des maîtres en théologie sont plus élevés pour comprendre que des paysans catholiques pour croire. Si c'était un mal de prouver la foi du Christ, les maîtres, qui comprennent mieux Dieu, pécheraient et perdraient de leur mérite; au lieu que les paysans seraient d'autant plus élevés qu'ils comprendraient moins. De la sorte, le mérite, qui, suivant la raison, est supérieur, serait, contre la raison, inférieur; ce qui est impossible. Donc il est bon de prouver la foi autant qu'elle peut être prouvée.

Les trois empereurs tartares le préoccupent aussi : ce sont le grand Chan, Carbenda en Perse, et Cotay au nord. Carbenda est déjà devenu Sarrasin; si les deux autres en font autant, qu'adviendra-t-il de la chrétienté? En présence de ces périls, Raimond Lulle se rend le témoignage qu'il a fait tout ce qui était en son pouvoir; et, au jour du jugement, il signalera du doigt ceux à qui il avait montré comment la foi chrétienne pouvait être répandue sur toute la face de la terre.

Cet opuscule fut composé à Montpellier en 1304, suivant d'autres manuscrits en 1308, au mois de mars. On en trouve une copie dans le n° 3446 A de la Bibliothèque nationale, fol. 127, et plusieurs autres dans les n°s 10497, 10517 et 10594 de Munich.

XXX. *Liber de demonstratione per æquiparantiam.* — Aux chrétiens qui entreprennent de les convertir les infidèles répondent : « Nous ne voulons pas abandonner une foi pour « une foi ou quitter croire pour croire, mais volontiers nous « quitterons croire pour comprendre. » Cette réponse est ce qui inspire à Raimond Lulle tant d'écrits pour démontrer les articles de la foi.

Ici, c'est par ce qu'il nomme l'équiparance. Dans les quali-

tés divines il y a acte, concordance, différence et égalité. Il y a acte, car l'intelligence et la volonté sont actuelles, cela est évident; mais si la bonté, la grandeur, etc. ne l'étaient pas aussi, elles différeraient essentiellement de l'intelligence et de la volonté; ce qui est impossible. Il y a concordance, car, partout où il y a acte, il y a l'agent et l'agible; or l'agent et l'agible concordent dans l'agir; donc il y a concordance. Il y a différence, car, partout où il y a concordance, il y a pluralité; et, partout où il y a pluralité, il y a différence. Enfin, il y a égalité, car l'égalité ne peut manquer en Dieu, chez qui la concordance et la différence sont éternelles et infinies.

C'est de ces prémisses qu'il part pour établir d'abord qu'il y a distinction dans la divinité, puisque les personnes divines sont au nombre de trois, ni plus ni moins; enfin que ces personnes sont le Père, le Fils et le Saint-Esprit. Voici comme il raisonne pour la première démonstration. Partout où il y a concordance, il y a pluralité; or, dans la bonté de Dieu, il y a concordance; donc, dans la bonté de Dieu, il y a pluralité. La majeure a été prouvée plus haut. La mineure se démontre ainsi : où est un acte, là est la concordance de l'agent et de l'agible; or dans la divinité, la bonté est un acte, à savoir bonifier; donc, dans la divine bonté, est la concordance de l'agent et de l'agible. Ainsi il est prouvé qu'il y a distinction, dans la divine bonté, entre bonifiant, bonifiable et bonifier. Il serait inutile de suivre jusqu'au bout ce genre de syllogisme, auquel Raimond Lulle attachait tant d'efficacité et auquel lui seul pouvait en attacher autant.

Cet opuscule est daté de Montpellier, en 1304, au mois de mars. L'édition de Mayence n'est pas la première. Il avait été publié à Valence sous le titre de *De demonstratione Trinitatis per æquiparantiam*. Il l'a été à Palma, en 1744, in-8°. La Bibliothèque nationale en possède plusieurs manuscrits, sous les nos 3446 A (fol. 131), 13961 (fol. 26), 15095 (fol. 293), 15385 (fol. 71), 15450 (fol. 497), 16116 (fol. 97) et 17827 (fol. 370). A la fin d'un manu-

scrit du XIVᵉ siècle, conservé sous le nº 10507 de la bibliothèque de Munich, on lit : *Iste liber mittitur Januam domino Perseval Spinola ex parte mag. R. Lulli.* Cette note paraît être autographe. Des copies plus modernes se trouvent dans les nºs 10530, 10538, 10544, 10564 et 10596 de la même bibliothèque de Munich.

Nous venons de citer une des éditions des œuvres de Raimond publiées à Palma, de l'année 1744 à l'année 1746. Ces éditions n'ont guère pénétré, comme il paraît, en France. S'il y en a quelques exemplaires, nous les avons vainement recherchés. C'est à l'obligeance de M. Rosselló que nous devons les renseignements que nous pourrons ici donner sur ces éditions, qu'on trouve difficilement aujourd'hui, même à Majorque et à Barcelone.

XXXI. *Liber facilis scientiæ.* — « Il est manifeste, dit Raimond en commençant, qu'un des contraires est connu « par l'autre. Partant de là, nous entendons faire ce livre « de suppositions contradictoires, afin que l'on connaisse « quelle proposition est vraie et quelle fausse; et cela pour « exposer la sainte foi catholique contre quelques philosophants, qui disent que la foi catholique est impossible « selon le mode de comprendre. »

Cet opuscule est divisé en dix parties, qui sont : la divine bonté, la grandeur, l'éternité, la puissance, l'intelligence, la volonté, la vertu, la vérité, la gloire et la perfection. Ces dignités sont les prédicaments de Dieu, et l'une est prédicament de l'autre, de la sorte : Dieu est bonté, grandeur, éternité, etc.; la divine bonté est grandeur, éternité, etc.; et, réciproquement, en changeant le sujet en prédicat. De là résulte qu'on peut définir Dieu et chacune de ses dignités. Si l'on demande ce qu'est Dieu, la réponse sera : Dieu est bonté, grandeur, etc. Si l'on demande ce qu'est la divine bonté, la réponse sera : la divine bonté est Dieu et est grandeur, éternité, etc. etc. De telles définitions ne peuvent être données de nul autre, puisqu'elles sont suprêmes; ce qui montre comment Dieu peut être défini et,

par conséquent, connu facilement. Maintenant, ces principes étant établis, toute proposition qui conduira à une contradiction avec eux sera fausse, et toute proposition qui conduira à un accord avec eux sera vraie. C'est par cette voie que peut être faite la science des prédicaments de Dieu et de ses dignités.

Voici comment Raimond Lulle argumente : Je suppose qu'il soit bon, grand et vrai que nulle impossibilité ne puisse empêcher une plus grande possibilité de bonté. Si la supposition contraire est bonne, grande et vraie, il s'ensuit nécessairement que l'impossibilité dit plus que la possibilité; ce qui est faux et ne saurait être; car la possibilité signifie un état positif, et l'impossibilité un état privatif; d'où l'on conclut que la divine incarnation, la création, la résurrection et la béatitude sont possibles à l'égard de Dieu, puisque ce sont des possibilités suprêmes.

Je suppose qu'il soit bon, grand et vrai que la divine bonté soit une forme plus active que la matière première n'est passive. Si la supposition contraire était bonne, grande et vraie, la matière première pourrait recevoir plus de bonté que la divine bonté n'en peut infuser; ce qui est faux et impossible, car alors la définition de la bonté serait fausse, et elle ne saurait l'être. Ainsi il est prouvé que la divine bonté peut agir bien, grandement et vraiment sur la matière première, à son gré et miraculeusement.

On voit le procédé dont use Raimond Lulle pour démontrer chacun des dix prédicaments de Dieu.

Cet opuscule fut fait à Paris, au mois de juin de l'an 1311. Nous en avons plusieurs copies dans les nᵒˢ 15096 et 15450 de la Bibliothèque nationale. Il est aussi dans les nᵒˢ 10537, 10565, 10573 et 10588 de Munich. Il a été réimprimé à Palma, en 1746, in-4°, par Pierre-Antoine Capó.

XXXII. *Quæstiones supra librum facilis scientiæ.* — Ces questions, appendice à l'opuscule précédent, sont semblables à celles que Raimond a déjà jointes à quelques autres trai-

tés. Elles se rapportent à neuf sujets : Dieu, l'ange, le ciel, l'homme, l'imaginative, la sensitive, la végétative, l'élémentative et l'instrumentative, c'est-à-dire la doctrine des vertus et des vices. C'est l'application à des sujets particuliers des règles générales qui ont été données.

Y a-t-il des anges? Oui. Aucune impossibilité ne peut empêcher une plus grande possibilité de bonté; or elle l'empêcherait si les anges n'étaient pas; donc il est prouvé que les anges sont.

L'intellect de Platon est-il particularisé? Oui. Dieu est plus objectivé, c'est-à-dire compris, par plusieurs intellects que par un seul intellect dans tous les hommes. Suit la démonstration par le syllogisme accoutumé. Seulement il faut remarquer que Raimond Lulle combat dans cette proposition les averroïstes, qui n'admettaient qu'une intelligence collective, d'où provenait l'intelligence individuelle et où elle retournait.

Un animal étant mort, son sens est-il anéanti? Non; car il est bon, grand et vrai que la puissance sensitive soit une part de l'univers, comme il est bon, grand et vrai qu'il y ait une forme première et une matière première. Ici Raimond Lulle semble admettre pour les animaux ce que les averroïstes admettaient pour les hommes.

Est-il bon, grand et vrai que Dieu puisse mieux parfaire l'intelligence avec le comprendre qu'avec le croire? Oui; car comprendre est similitude de l'intelligence divine, qui comprend, et croire en est la dissimilitude, vu que Dieu ne croit pas.

Nous n'irons pas au delà de ces quatre questions.

Ce livre fut achevé à Paris, mais il ne porte pas de date. Il se trouve dans les nᵒˢ 15096 et 15450 de la Bibliothèque nationale, fol. 124, ainsi que dans les nᵒˢ 10537 et 10565 de Munich. Il a été imprimé de nouveau à Palma, en 1746, à la suite du précédent.

XXXIII. *De novo modo demonstrandi, sive ars prædicativa magnitudinis.* — « Quand on dit que la foi ne peut se prouver,

« on erre *secundum quid* et simplement. Il est vrai que, selon « le sens et l'imagination, la foi ne peut être prouvée, car « les articles de foi ne sont ni sensibles ni imaginables. « Toutefois elle peut être prouvée selon le mode de com-« prendre, avec les raisons divines permanentes et agissant « au degré superlatif, qui sont l'unité divine, la bonté, la « grandeur, l'éternité, la puissance, l'intelligence, la volonté, « la vertu, la vérité et la gloire. Nous en avons donné des « exemples dans beaucoup de nos livres, et nous en don-« nons dans celui-ci, car ce que l'on comprend est plus « aimé que ce que l'on croit. . . Ce nouveau mode est plus « fort et plus vrai que le mode par le syllogisme dialectique; « car il ne souffre ni les sophismes ni les faussetés, rédui-« sant, pour la conclusion, à l'impossible ou à la contradic-« tion..... Nous entendons syllogiser en faisant des sup-« positions contradictoires et en réduisant des propositions « bonnes et vraies à l'affirmation et les opposées à la néga-« tion. Ce mode de démontrer est nouveau, et en dehors du « mode et de la figure des anciens syllogismes. »

Voici ce mode sur lequel Raimond Lulle compte tant : « Je suppose qu'il y ait un grand bien et que ce soit une « grande vérité que Dieu soit un et non plusieurs. Si la sup-« position contraire est vraie, il suit de nécessité qu'il y a « un grand bien et une grande vérité à ce qu'il y ait plu-« sieurs dieux. Or cela est impossible; en effet, s'il y avait « plusieurs dieux, en raison de l'essence infinie chacun dé-« terminerait et causerait l'autre; ce qui est impossible; donc « il est démontré que Dieu est un. »

Comme nous l'avons dit plus haut, on a fait de Raimond Lulle un des grands patrons de l'alchimie; et pourtant il énonce, ici même, une proposition où il soutient que l'alchimie n'est pas une science. Procédant suivant son nouveau mode d'argumenter, il la démontre ainsi : « Je « suppose qu'il y ait un grand bien et que ce soit une « grande vérité que l'alchimie ne soit pas une science. Si « la supposition contraire est vraie, il suit de nécess té que « l'alchimiste a artificiellement une puissance aussi grande

« et aussi vraie qu'un agent naturel en a naturellement.
« Or cela est faux et impossible. Donc l'alchimie n'est pas
« une science, elle est une fiction. »

Voir ci-dessus, p. 47.

Cet opuscule fut composé en 1312, au mois de septembre, dans la ville de Majorque. On en trouve une copie dans le n° 1517 de la bibliothèque Mazarine, une autre dans le n° 15450 de la Bibliothèque nationale, fol. 505, et d'autres dans les nos 10495, 10564 et 10576 de la bibliothèque de Munich. Il a été réimprimé à Palma, en 1746, in-4°, à la suite des précédents.

T. V.

XXXIV. *Ars inventiva veritatis, seu ars intellectiva veri, quæ est instrumentum intellectivæ potentiæ.* — L'Art inventif procède de l'Art démonstratif analysé plus haut. L'essence de ces deux Arts est la même, dit Raimond Lulle; mais ils ont une manière de procéder différente : l'Art démonstratif procède par des termes que des lettres représentent; l'Art inventif est satisfait de ses propres termes ou principes et n'a pas besoin de la notation des lettres, et ceux qui veulent éviter l'alphabet de l'Art démonstratif peuvent atteindre les termes ou principes de l'Art inventif sous leurs propres significations.

L'Art inventif est divisé en quatre distinctions, dont la première contient les figures, la seconde les conditions des principes, la troisième les règles, la quatrième les questions.

La première distinction a quatre figures. La première figure est constituée par neuf principes, qui sont : la bonté, la grandeur, l'éternité ou durée, la puissance, la sagesse, la volonté, la vertu, la vérité et la gloire ou délectation. L'auteur définit chacun de ces principes. La bonté est ce en raison de quoi le bien fait le bien, et ainsi le bien est l'être, et le mal est le non-être. La vérité est ce qui est vrai de la bonté, de la grandeur, de la durée et des autres principes.

La seconde figure est constituée par trois triangles pris à l'Art démonstratif. Le triangle vert est composé de la dif-

férence, de la concordance et de la contrariété; le triangle rouge, du principe, du milieu et de la fin; le jaune, de la majorité, de l'égalité et de la minorité. L'auteur définit de nouveau.

La troisième figure contient trente-six chambres, c'est-à-dire trente-six combinaisons faites avec les principes pris deux à deux.

La quatrième figure est circulaire et est formée de trois cercles concentriques dont les deux intérieurs sont mobiles l'un sur l'autre. Chacun de ces cercles est marqué des neuf lettres B, C, D, E, F, G, H, I, K, qui représentent les neuf principes. De cette façon, en faisant tourner les cercles les uns sur les autres, on obtient des combinaisons de trois lettres; soit, par exemple, C, du second cercle, ou la grandeur, sous B, du premier, ou la bonté, et D, ou l'éternité, sous C, du second, on aura une chambre B C D, qui servira à raisonner sur la bonté dans ses rapports avec la grandeur et l'éternité.

La seconde distinction traite des conditions des principes. Voici ce que Raimond Lulle entend par conditions de principes. En prenant, par exemple, les deux premiers principes, la bonté et la grandeur, et les joignant successivement aux sept autres, on a seize conditions, de cette façon: la bonté, la grandeur, plus l'éternité; la bonté, la grandeur, plus la puissance, et ainsi de suite. Derechef, en prenant le premier et le troisième principe, et les joignant successivement aux six autres, on a quinze conditions, ainsi: la bonté, l'éternité, plus la puissance, etc., etc.

La troisième distinction est des règles. La règle est un certain arrangement utile, procédant des principes nécessaires, comme une route abrégée ou un moyen d'arriver à une fin désirée. Raimond en établit ici neuf, afin que le logicien sache plus aisément, par elles, faire la recherche et trouver le jugement. La première est de supposition, et l'on y pose que B (la bonté) existe. La seconde est du mode d'être et de comprendre, et l'on y pose que C (la grandeur) existe. La troisième est de l'investigation, et l'on

y pose que D (l'éternité) existe. La quatrième est de la spécification générale, et l'on y pose que E (la puissance) existe. La cinquième est de la contradiction, et l'on y pose que F (la sagesse) existe. La sixième est du nécessaire et du contingent, et l'on y pose que G (la volonté) existe. La septième est de la démonstration, et l'on y pose que H (la vertu) existe. La huitième est des points trancendants, et l'on y pose que I (la vérité) existe. La neuvième et dernière est de la majorité de la fin, et l'on y pose que K (la gloire) existe.

Pour faire voir ce que Raimond Lulle entend par ces règles, je prendrai la huitième, qui est des points transcendants: « Dans toute matière nous disons qu'un point trans-« cendant peut être trouvé. En effet, le point transcendant « a sa cause dans l'excès qu'une des puissances de l'âme a « sur les autres puissances ou sur soi. Quand ces puissances « se portent sur un objet, chacune d'elles, atteignant inéga-« lement la réalité de l'objet, incline à nier ce qui dépasse « sa faculté d'atteindre. De la sorte elle nie ce qu'une autre « puissance atteint en l'excédant. Cet excès, qui leur appar-« tient, étant naturel, est manifeste par soi; car, autant les « sens atteignent en sentant, autant l'imagination imagine « et au delà; autant l'imagination imagine, autant l'intellect « comprend et au delà; et autant de réalité l'intellect com-« prend dans l'objet, autant l'objet en a et au delà. S'il n'en « était pas ainsi, la supposition serait impossible au delà de « l'intellect, et par conséquent ni la foi ni l'opinion ne se-« raient. Et ici l'intellect se dépasse lui-même, comprenant « qu'il est nécessairement des choses qu'il ne comprend pas. « Il y a deux causes des points transcendants. 1° L'intellect, « qui est une puissance supérieure, est naturellement uni « à l'imagination et aux sens, et, comprenant par eux beau-« coup de choses que sans eux il ne pourrait pas atteindre, « il incline à nier ce que nient ces deux puissances infé-« rieures, à affirmer ce qu'elles affirment; mais, entraîné « du côté opposé en raison de cet excès, qu'il a plus « qu'elles, il dépasse nécessairement cette inclination, et il

« demeure dans la nécessité de son excès, affirmant ce que « ces puissances nient, niant ce qu'elles affirment. 2° Quel- « ques-uns des points transcendants ont leur cause en ce « que l'intellect se dépasse lui-même par le fait de l'objet, « et ces points-là sont plus forts que les précédents. »

Comme exemples de ces points transcendants que l'intellect affirme, Raimond Lulle traite de la nature élémentaire, de la nature végétative, de la nature sensitive, de la nature imaginative, de la nature intellective, de la nature morale, de la nature céleste, de la nature angélique et, finalement, de la nature divine.

La quatrième distinction est formée de deux parties. La première partie contient neuf questions, dont Raimond donne la solution : 1° Dieu est-il autant Dieu en agissant en soi qu'en existant? 2° Comment les substances séparées (par exemple, les anges) atteignent-elles? 3° Dieu meut-il le firmament de manière que le firmament se meuve par soi-même? 4° Comment l'esprit humain, c'est-à-dire l'esprit incorporé, atteint-il? 5° Des vertus et des vices. 6° Y a-t-il une autre vie perpétuelle pour les hommes? 7° Comment les sens atteignent-ils? 8° Comment les « élémentés » (dans le parler de Raimond Lulle, l'« élémenté » est ce qui est constitué par les quatre éléments) existent-ils et agissent-ils dans l'« élémenté »? 9° Comment cet Art est-il inventif?

Sur cette dernière question Raimond Lulle s'étend très longuement. Le mode inventif de son Art est de conduire plusieurs définitions, conditions et règles de l'Art, à la même conclusion, et de conduire une seule définition, ou condition, ou règle, à des conclusions différentes. Il accumule les exemples. Nous en choisissons un. Comment le fini atteint-il l'infini? La solution s'extrait de la définition de la majorité, de cette manière : Comme la majorité est l'image de la grandeur de Dieu, la grandeur est l'objet de la majorité; en conséquence, la majorité tend vers la grandeur comme vers son centre. L'être infini étant la grandeur suprême, que l'intellect a besoin d'atteindre dans toute sa majorité, la majorité de l'intellect cherche à atteindre l'être

infini comme son centre, afin que, le fini de l'intellect atteignant l'infini de l'être, la majorité de l'intellect soit l'image de cette immensité. Cela serait impossible, s'il n'y avait un moyen continu, formé de la nature de l'un et de celle de l'autre, moyen dans lequel la nature infinie, susceptible d'être atteinte, et la nature finie, capable d'atteindre, participent l'une de l'autre, de sorte qu'il n'y ait point de vide entre elles. Ainsi la puissance, en vertu de l'objet se communiquant indéfiniment, atteint, du sein de son fini, l'objet infini, dans le moyen continu formé de « finité » et d'infinité, l'infinité rentrant dans ce qu'elle est, sans aucune altération, et la « finité » restant semblablement dans ce qu'elle est, sans aucune altération ou mutation. C'est ainsi que, dans la vision, à l'aide d'une sensibilité intermédiaire et continue, qui est composée de la sensibilité sentie de l'œil et de la sensibilité non sentie de l'objet, l'objet est vu sans qu'il y ait altération ni mutation dans ce qui sent et ce qui est senti. Donc, comme il a été dit, le fini, ne sortant pas de sa « finité », atteint l'infini, qui n'est ni changé ni diminué, et l'intellect voit, dans sa minorité, la majorité.

Les genres et les espèces sont-ils des êtres réels? Cette question, si célèbre dans le moyen âge, Raimond Lulle la résout par l'affirmative, de cette façon : Tout objet est composé de matière et de forme; dans la minorité de la matière consiste la minorité de la forme. La première bonté, la première grandeur, etc., constituent la matière et la forme. Partant de là, et à l'aide d'arguments qu'il est inutile de rapporter, Raimond Lulle établit que, si les genres et les espèces n'étaient pas des êtres réels (intelligibles, non pas sensibles), la première bonté, la première grandeur, etc., n'existeraient pas. Or, comme elles existent nécessairement, la réalité des genres et des espèces est incontestable.

La prédestination et le libre arbitre peuvent-ils être simultanément? Raimond Lulle résout la question par l'affirmative. La contradiction que l'esprit aperçoit entre ces deux termes s'annule d'elle-même. Elle tient à ce que l'on

considère isolément la sagesse et la justice de Dieu. Si l'on considère uniquement la sagesse, il y a prédestination et point de libre arbitre; si la justice, il y a libre arbitre et point de prédestination. Comme il faut considérer à la fois la sagesse et la justice, qui ne sont pas séparables, il y a à la fois prédestination et libre arbitre, qui ne sont pas séparables non plus.

C'est par ces modes de raisonner qu'il fait voir que son Art est inventif.

La seconde partie de la quatrième distinction contient autant de questions qu'il y a de conditions dans la deuxième distinction, de cette façon : bonté, grandeur; bonté, éternité, et ainsi de suite, étant mis en présence, deux à deux, les principes que l'auteur a posés. La bonté, mise en présence de la grandeur, donne lieu à seize questions, puisqu'il y a, après grandeur, sept principes, plus la différence, la concordance et la contrariété, plus encore le principe, le milieu, la fin, la majorité, l'égalité et la minorité; ce qui fait seize. La bonté, mise en présence de l'éternité, donne lieu à quinze questions, puisqu'il y a, après éternité, six principes, plus les neuf termes indiqués ci-dessus.

L'ouvrage est terminé par un chapitre sur la nécessité de s'habituer à la pratique de cet Art. « L'artiste, dit-il, « s'il fait des progrès, doit se sentir monter à des notions « hautes et subtiles. Quand une question lui aura été faite, « de la nécessité des principes auxquels il s'est habitué « il saura déduire des raisons nombreuses et ardues, allant « des principes implicites aux principes explicites, des dé-« finitions implicites aux définitions explicites, des condi-« tions implicites aux conditions explicites, des règles im-« plicites aux règles explicites, et, réciproquement, passant « de l'explicite à l'implicite. »

L'Art inventif est une voie préparée pour trouver l'« Art « amatif de la vérité » (*Ars amativa veritatis*); mais, le temps lui manquant pour une œuvre si longue, Raimond espère que la grâce divine suscitera quelque inventeur de cet art d'aimer le vrai; car les deux arts sont grandement

nécessaires pour la vérité et la dévotion. Quant à l'Art inventif, qui est achevé, il renferme une utilité incomparable. En ramenant aux premiers principes, il est excellent pour diriger et corriger quelques sciences; mais surtout, étant fondé sur des principes qui ne peuvent être niés, il est très propre, traduit dans la langue des infidèles, à les faire rentrer dans le giron de la foi.

L'Art inventif, dégageant la vérité implicite, tend, par le droit chemin de la raison, à confirmer la vérité de la seule foi chrétienne. En conséquence, Raimond croit devoir ajouter à son traité quelques questions explicitement consacrées à cette foi catholique. De ces questions, les unes sont principales, les autres accessoires. Les principales sont au nombre de trois : Dieu existe-t-il? Y a-t-il production en Dieu? Dieu s'est-il incarné? Sous la première se rangent cinquante-cinq questions accessoires; sous la seconde, cinquante-trois; sous la troisième, cinquante; en tout, cent cinquante-huit; ce qui, joint aux huit cent quarante-deux du livre, donne un total de mille questions.

La dernière question est : Ce par quoi le monde est tellement plein de bonté, de grandeur, etc., que toute addition de bonté, de grandeur, etc., est impossible, est-il vrai? « Manifestement, dit Raimond Lulle, il en est ainsi ; et ce « vrai est la nativité du Christ, c'est-à-dire l'unité même de « la nature divine et de la nature humaine. C'est sous cette « garde qu'est placé l'Art inventif; puisse-t-elle le protéger « contre les aiguillons des envieux! Car c'est cet Art qui ma- « nifeste aux ignorants la voie de connaître et d'aimer ce « Seigneur Jésus-Christ, notre Dieu, qui vit avec le Père « et le Saint-Esprit. »

Il existe une ancienne édition de ce livre dans un recueil publié à Valence, en 1515, in-fol., par Alphonse de Proaza. Ce recueil est dédié au cardinal Ximenès. Sur les feuillets 3 et 4 du neuvième cahier, se lit la déclaration de Ferdinand, roi de Castille, en faveur de la doctrine de Lulle, du 21 février 1503. On trouve, insérée dans cette déclaration, une lettre d'Alphonse, roi d'Aragon et de Si-

cile, du 26 janvier 1449, dans laquelle il est fait allusion à l'acte de l'Université de Paris du mardi après l'octave de la Purification, l'an 1309, à la lettre de Philippe le Bel datée de Vernon, le 2 août 1310, et à l'attestation de François de Naples, chancelier de Paris, en 1311.

Voir ci-dessus, p. 43 et suiv.

Quant aux exemplaires manuscrits, ils sont nombreux. Nous citerons ceux que contiennent les n°s 12973 et 15450 de la Bibliothèque nationale; 100 d'Arras; 10501, 10508 et 10562 de Munich. On lit, à la fin du n° 12973 de la Bibliothèque nationale, que Lulle acheva ce livre à Montpellier en 1289. C'est sans doute par conjecture que Pasqual le rapporte à l'année 1287. Le manuscrit espagnol 606 de Munich contient un traité ainsi intitulé : *Libre qui es una branca de la art de atrobar veritat ;* on pourrait croire qu'il contient une partie de l'*Ars inventiva;* mais les titres des quatre livres qui composent ce traité y font reconnaître le texte catalan du *Liber mirandarum demonstrationum.*

Pasqual, Vind. t. I, p. 176.

Ci-dessus, n° X.

XXXV. *Tabula generalis.* — La Table générale est ainsi appelée parce qu'elle s'occupe des principes, règles et questions générales. Le but en est de démontrer brièvement le mode de l'art inventif et de l'art amatif, mode par lequel pourra se faire l'art mémoratif.

Les principes de cette table sont au nombre de dix-huit : bonté, grandeur, éternité ou durée, puissance, sagesse, volonté, vertu, vérité, gloire, différence, concordance, contrariété, principe, milieu, fin, majorité, égalité, minorité. Toute chose peut être réduite à ces dix-huit principes.

Cette science est encore générale en ceci, qu'elle est formée de dix règles et questions générales auxquelles tout est réductible. Ces règles et questions sont : possibilité, quiddité, matérialité, formalité, quantité, qualité, temporalité, localité, modalité, instrumentalité. Ce sont, sous d'autres noms, les dix catégories d'Aristote.

La cause pour laquelle cet Art a été inventé est principalement pour que Dieu soit rappelé à l'esprit de son peuple,

compris et aimé, pour que les erreurs et les schismes qui règnent en ce monde soient détruits, et que l'utilité publique soit élevée au-dessus de l'utilité particulière. Secondairement il a été inventé pour que, grâce à son aide, les particularités qui sont inconnues à l'intelligence soient recherchées et trouvées par cette même intelligence dans ce qui est universel en soi, attendu que cette science est, non des choses particulières, mais des choses générales.

La Table générale, qui, cela va sans dire, a son alphabet, est divisée en cinq distinctions.

La première distinction est des figures. Ces figures sont construites sur le plan dont il a été déjà parlé plusieurs fois.

La seconde distinction est des définitions. Ces définitions sont celles des dix-huit principes. Nous en extrayons la définition de la minorité. « La minorité est l'être près de « rien; nous disons que la minorité est l'être près de rien, « parce qu'il n'y a pas chose qui soit si près de rien que la « minorité; car si elle pouvait être rien, la minorité ne serait « pas ce qu'elle est, et même la majorité perdrait son être; « il en serait de même de l'égalité, qui est entre la ma- « jorité et la minorité; enfin le non-être serait quelque « chose : toutes conclusions qui sont impossibles et discon- « venantes. »

La troisième distinction est des règles. Une règle est une compréhension abrégée et utile, tirée des principes généraux, dans laquelle les particularités qu'on désire savoir sont indiquées. Ces règles-ci sont au nombre de dix et concernent chacune des dix définitions (ou catégories). Voici, au sujet de la « temporalité », ce que Raimond Lulle dit du temps. Le temps est une partie simple de la substance du monde; avec lui la substance subsiste et toutes ses parties mues dans le temps subsistent conjointement; sans lui, le mouvement des êtres ne peut exister; ce mouvement a lieu dans les êtres de deux façons, sous forme de déplacement dans l'espace et sous forme de génération et de corruption; en ce mouvement apparaît la figure du temps, par laquelle l'intellect atteint la forme et la quiddité du temps.

La quatrième distinction est de la table. Cette table est divisée en 84 parties, dont chacune à son tour est divisée en 20 parties; ce qui fait 1,620 parties.

La cinquième distinction est des questions. Les sujets qui comprennent toutes les questions sont au nombre de neuf : Dieu, les anges, le firmament, l'âme, l'imagination, la sensualité, la végétation, l'élémentation et l'artifice. Il y a neuf modes de solution pour ces questions : 1° par la première figure; 2° par la seconde; 3° par la troisième; 4° par la quatrième; 5° par les définitions; 6° par les règles; 7° par la table; 8° par les questions, et 9° par les chambres des questions. La question suivante : La bonté, la grandeur, etc. peuvent-elles se convertir l'une en l'autre dans les choses créées? est ainsi résolue : La bonté, la grandeur, etc. ne peuvent se convertir l'une en l'autre dans les choses créées, parce que, si elles se convertissaient, le bien créé, le grand créé, etc. se convertiraient; et alors le bien ferait une grandeur si bonne, et le grand une bonté si grande, que, dans cette opération, la bonté ne pourrait pas être sujette à la malice, ni la grandeur à la petitesse; conséquence qui ferait que les choses créées n'auraient ni malice ni petitesse, et qu'elles seraient infiniment bonnes et infiniment grandes. Ce qui est impossible. Il faut donc tenir la négative dans la conclusion.

Quelle est la grandeur de l'éternité? La grandeur de l'éternité est une singularité éternelle, comme la grandeur du soleil, qui est telle qu'il n'y a qu'un seul soleil. Raimond Lulle se croyait bien sûr de son fait lorsqu'il comparait l'unité de l'éternité à l'unité du soleil. Mais aujourd'hui la comparaison clocherait; le soleil n'est pas unique, et les soleils se comptent, dans l'univers, par millions, pour ne pas dire par milliards.

N'y a-t-il qu'un intellect? On sait que l'affirmative est soutenue par les averroïstes. Raimond Lulle leur oppose plusieurs réfutations, entre autres celle-ci : S'il est seulement un intellect dans tous les hommes, il est plus grand dans sa partie que dans son tout; car, dans sa partie, il a le

pouvoir de comprendre, et en soi-même non, commençant à comprendre non en soi-même mais en sa partie. Il a donc une plus grande vertu dans l'individu humain qu'en soi-même, et son contraire, qui est l'ignorance, est plus près de son essence que de l'essence de cet individu. Quand l'homme meurt, l'intellect même n'a pas, en soi, la faculté de comprendre, puisqu'il n'a pas de sujet dans lequel il puisse comprendre. Toutes ces choses sont disconvenantes et impossibles; et il n'y a pas d'autre vie que celle-ci, s'il n'existe qu'un intellect; il n'y a pas, non plus, de résurrection, et cependant la résurrection a été prouvée. Donc les intellects sont multiples.

Dieu est-il mauvais? S'il y avait un Dieu mauvais, il y aurait deux Dieux égaux et contraires. De cette contrariété Raimond Lulle tire la négative. Dieu peut-il créer un corps infini? Dieu ne le peut pas; car, s'il le faisait, l'unité divine cesserait.

De quoi est la servitude? La servitude est de la fin dans laquelle le libre arbitre n'a pas de repos; aussi la servitude est-elle des secondes intentions, et la seigneurie est des premières. Le vassal acquiert la vertu dans l'amour en aimant son seigneur, et la seigneurie vit de la servitude.

Comment cette science (celle de Raimond Lulle) est-elle générale pour toutes les autres sciences? Cette science est générale pour toutes les sciences, parce qu'elle est des principes généraux. Les autres sciences sont des principes spéciaux; comme la théologie, qui a pour principes spéciaux la foi, l'espérance et la charité; la philosophie, qui a la forme, la matière et la privation; le droit, qui a le juge et la justice; la médecine, qui a le médecin et la santé; la moralité, qui a la justice, la prudence, le courage et la tempérance; la grammaire, qui a la congruité et la rectitude du parler; la logique, qui a la vérité et la fausseté; la rhétorique, qui a l'ordre et la beauté des paroles; la musique, qui a le musicien et la voix; l'arithmétique, qui a l'arithméticien et le nombre; la géométrie, qui a le géomètre et la mesure; l'astrologie, qui a l'astrologue, les

constellations et les planètes; la mécanique, qui a le mécanicien, les instruments et les figures. Tout cela est impliqué dans les principes de cet Art, attendu que tout cela est bon, grand, etc.

Comment les corps des damnés pourront-ils durer dans le feu éternel? La durée est ce par quoi durent la bonté, la grandeur, l'éternité, etc.; et par conséquent suivant le mode de cette durée dureront les corps des damnés dans l'« éviternité » (*æviternitas*), afin que l'« éviternité » soit l'image de la justice éternelle.

Dieu étant bon, avec quoi torture-t-il les damnés? Il les torture avec la privation de la fin, laquelle fin certaines parties n'atteignent pas, et de ces parties sont constitués les damnés, dont les parties n'atteignent pas leur fin, comme la bonté qui n'a pas en soi à bonifier ni la grandeur à magnifier. Dieu les tourmente encore par la perfection des fins contraires, c'est-à-dire par la malice contre la bonté, par la petitesse contre la grandeur; et, comme la justice de Dieu est bonne, son « punir » est bon.

En finissant, Raimond Lulle récapitule très brièvement tout ce qu'il a dit, afin qu'on s'adonne à cet Art et qu'on devienne capable de le pratiquer couramment. Cet Art, dit-il, est utile pour élever l'intellect au-dessus des autres sciences; il est des principes généraux, et par lui peuvent être détruits les schismes et l'infidélité.

Ce livre fut commencé en mer, dans le port de Tunis, au milieu de septembre, l'an de l'Incarnation 1292, et il fut fini la même année (ancien style), le jour de l'octave de l'Épiphanie, dans la ville de Naples, à l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la bienheureuse vierge Marie.

On en peut citer une édition de Valence, de l'année 1515, in-fol., due à Alphonse de Proaza. Une copie de cette édition est dans le n° 12773 de la Bibliothèque nationale, fol. 198. La bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, possède une copie plus ancienne, de l'année 1462; il en existe d'autres à Munich, sous les nos 10508, 10509 et 10531.

Valentinelli, Bibl. man. S. Marci, t. II, p. 157.

XXXVI. *Brevis practica tabulæ generalis.* — Tel est le titre de ce traité dans l'édition de Mayence. Il est mieux intitulé, dans le catalogue publié chez Jean Mayer en 1714, *Lectura artis quæ Brevis practica tabulæ generalis intitulata est.* Non seulement, en effet, ce dernier titre est celui que nous offrent les manuscrits, notamment le n° 6443 C (fol. 22) de la Bibliothèque nationale, mais nous allons prouver qu'il est seul convenable, l'écrit appelé par Lulle *Brevis practica tabulæ generalis* n'étant pas celui qu'on lit dans l'édition de Mayence. C'est un écrit encore inédit, dont nous parlerons plus loin. La lecture dont il s'agit présentement est pour expliquer l'Art général, dont le sujet est un artifice général pour la solution des questions, et elle se divise en treize distinctions : le sujet de l'art, l'ordre, le mode d'enseigner, l'investigation, l'invention, l'application, la signification, la démonstration, la mixtion, la multiplication, la contraction, la disputation et la déclaration.

Raimond Lulle passe successivement en revue ces treize distinctions. Il serait fort long et peu utile de le suivre, car, on le voit, il tourne dans un cercle de formules toujours le même. Son but est, non d'offrir du nouveau à ses lecteurs, mais de leur inculquer sa méthode, qui est, à ses yeux, l'Art suprême de toute chose et le moyen sûrement victorieux des fausses religions.

Dans le chapitre relatif à l'application, il se demande s'il existe un cinquième élément, question qu'il résout par la négative, car, appliquant la différence, la concordance et la contrariété, il remarque que les quatre éléments suffisent à la génération et à la corruption; d'où résulte qu'un cinquième élément, n'étant pas nécessaire, n'existe pas. L'application consiste aussi, pour l'artiste, à savoir appliquer les principes de l'Art, qui sont généraux ou universels, aux principes des autres sciences, qui sont subalternes. De cette façon, et Raimond Lulle le dit expressément, la théologie, en tant que science particulière, est subordonnée à l'Art, en tant que science générale.

Pour remédier à ce que cette proposition pourrait avoir

de contestable ou de malsonnant, Raimond Lulle pose cette question : La théologie est-elle une science? Il répond que la théologie est double, à savoir celle qui est science et celle qui n'est pas science. Celle qui est science est argumentable; celle qui n'est pas science est croyable. Cela est signifié par les paroles que Jésus-Christ dit à saint Thomas : « Parce « que tu m'as vu, Thomas, tu as cru; bienheureux ceux « qui ne m'ont pas vu et qui ont cru. » Thomas vit un homme et crut un Dieu; ce qui signifie que voir est la science, et croire est la foi.

On demande si un homme croyant de Dieu certaines choses qui ne sont pas à croire, et n'en croyant pas certaines qui sont à croire, croyant cependant que sa croyance est bonne, peut être sauvé. Il est répondu que non, en vertu des définitions de la bonté, de la volonté et de la vérité, attendu que Dieu est la vérité comme il est la bonté. Puisque, avec la malice, l'homme n'est pas en voie d'atteindre la fin dans le bien, il n'est pas non plus, avec la fausseté, en voie d'atteindre la fin dans le vrai. L'affirmative, qui détruit cette proposition, ne peut être véritable.

On lit dans la Genèse que Dieu a dit : « Faisons l'homme « à notre image et ressemblance. » Là-dessus, on demande si Dieu a dit cela pour signifier ou non la pluralité en soi. On répond par l'affirmative. Dans l'intelligence divine, qui est Dieu, il y a le comprenant, le compréhensible et le comprendre; et cependant l'intelligence est une, de même que l'homme est composé de plusieurs parties, et que cependant il est un. L'intelligence divine ne pourrait être si elle n'avait en soi la pluralité susdite; et elle ne pourrait avoir la pluralité, si elle n'était une.

Isaïe a dit : « Si vous ne croyez pas, vous ne compren- « drez pas. » On demande donc si nous pouvons comprendre ce que nous croyons de Dieu. Nous disons que oui, mais non simplement. En effet l'homme, n'ayant ni la science ni l'intelligence, ne peut comprendre de Dieu autant qu'il en peut croire, parce que l'acte de la volonté est facile et l'acte de l'intelligence difficile; mais, s'il n'en comprenait

rien, l'autorité des textes serait superflue; ce qui va contre la définition de la bonté, de la sagesse et de la volonté.

Saint Jean dit dans son Évangile : « Au commencement « était le Verbe, et le Verbe était auprès de Dieu, et le Verbe « était Dieu. » On demande comment cette autorité doit être entendue. Cela veut dire qu'au commencement celui qui est avant tout, à savoir l'intelligent par qui tout est intelligible, était l'intelligence conçue par le premier intelligent, laquelle intelligence était auprès de l'intelligent, et l'intelligent était l'intelligence par essence.

Il y a des questions de droit. On demande si le droit canonique est plus nécessaire que le droit civil. La réponse est affirmative, attendu que le droit canonique a pour objet le bien vivre dans la patrie, tandis que le droit civil a pour objet le bien vivre dans cette vie; or la vie dans la patrie est éternelle, et cette vie est dans le temps, qui a commencement et fin.

Il y a des questions de médecine. Un certain homme mange des chairs d'animaux châtrés et de l'ail; on demande si les qualités de ces deux choses agissent isolément ou simultanément dans celui qui les a mangées. On nous dispensera de rapporter la réponse.

Ce travail fut fini à Gênes, le 1er février de l'an 1303. Il est encore intitulé, dans un manuscrit de Saint-Marc, à Venise : *Lectura ad declarandam artem generalem, cujus subjectum est artificium generale ad solvendas quæstiones.*

Valentinelli, Bibl. manusc. S. Marci, t. IV.

XXXVII. *Lectura compendiosa tabulæ generalis.* — Cette Lecture est divisée en quatre distinctions. La première est de l'explication des figures; la seconde, de la mixtion des principes; la troisième, de l'application des règles aux principes; la quatrième, de la Table. On voit qu'il n'y a là rien de nouveau. Aussi nous n'en citerons que deux questions: la première, où Raimond Lulle explique une chose qui n'est pas réelle; la seconde, où il expose combien l'âme a de facultés et pourquoi elle n'en a pas davantage.

Pour quelle raison la salamandre vit-elle dans le feu? Le

feu a puissance, appétit et vertu. La salamandre est née dans la flamme, comme le poisson dans l'eau, la taupe dans la terre et le caméléon dans l'air. De même que l'eau a la puissance et la vertu par lesquelles le poisson peut y vivre, de même le feu a la puissance et la vertu par lesquelles la salamandre y vit. Elle y vit en respirant la flamme, ainsi que les poissons respirent l'eau, l'homme l'air et la taupe l'odeur de la terre.

Combien y a-t-il de facultés de l'âme? Les facultés de l'âme sont multiples; mais elles sont essentiellement au nombre de trois, à savoir : la mémoire, l'intellect et la volonté, avec lesquelles Dieu peut être atteint véritablement par l'âme, puisqu'il est « recordable », intelligible et aimable. Il convient que les facultés de l'âme soient trois, ni plus ni moins. S'il y en avait moins, Dieu serait ou contre sa « recor« dabilité », ou contre son intelligibilité, ou contre son amabilité; ce qui est impossible. S'il y en avait plus de trois, elles auraient été créées en nombre superflu, puisque Dieu ne peut être atteint par l'âme que grâce à la mémoire, à l'intelligence et à l'amour.

Ce traité est dans le n° 15450 de la Bibliothèque nationale (fol. 245) et dans les nos 10562 et 10652 de la bibliothèque de Munich.

XXXVIII. *Lectura super artem inventivam et tabulam generalem.* — Cette Lecture est un écrit bien long; cependant elle n'apporte rien de nouveau et n'est qu'un de ces efforts tentés par Raimond pour rendre facile et usuelle une doctrine ou plutôt un procédé de dialectique qui, répondant à ses aspirations les plus ardentes, lui semblait un sûr garant de la conversion des infidèles. Il l'avait d'abord composée en langue vulgaire. « Il convient, dit-il, que nous usions de « quelques mots latins, sans lesquels nous ne pourrions faire « commodément notre exposition en langue vulgaire. . . « Nous désirons même que ce livre soit traduit en latin, afin « que ceux qui savent le latin soient mis en position de « s'en servir et d'acquérir la connaissance de l'Art inventif. »

L'objet principal de cet Art est de démontrer la vérité de la foi catholique par les raisons nécessaires à ceux qui ignorent cette foi, de confirmer ceux qui la connaissent et y croient, d'écarter les doutes de ceux qui en ont, et de confondre les erreurs des infidèles qui la négligent et s'efforcent, autant qu'il est en eux, de la détruire. Raimond Lulle ajoute : « L'intention est de donner l'exemple et le « mode comment l'Art inventif et la Table générale sont ap- « plicables à la sainte foi catholique, afin que ceux qui les « comprennent sachent vaincre les erreurs qui sont dans le « monde. Pour ces erreurs, tant d'hommes vont, sans le « savoir, dans le feu éternel ! Et il faut que ceux-là en aient « conscience et tristesse qui sont dans la voie de la vérité, « car les infidèles eux-mêmes sont des hommes comme nous; « ils sont de notre nature, et, ne connaissant pas Dieu, ils « ne lui rendent pas le culte qui lui est dû. »

Le livre est divisé en trois distinctions : la première, des règles; la seconde, des figures; la troisième, des questions.

Ces règles, qui constituent la première distinction, sont les dix catégories; il n'y a pas lieu de s'y arrêter.

Les figures de la seconde distinction sont au nombre de quatre. La première figure est composée des neuf principes les plus généraux : bonté, grandeur, éternité, etc.; la seconde, des neuf principes subalternes : différence, concordance, contrariété, etc.; dans la troisième il s'agit de nouveau de la première figure et de la seconde; dans la quatrième, de trois cercles mobiles qui comprennent toutes les autres figures. Raimond Lulle avait fait exécuter une sorte de machine syllogistique, à l'aide de laquelle il prétendait abréger et assurer le travail du raisonnement.

La troisième distinction traite des questions. Il suffit d'en rapporter quelques-unes pour montrer quelles étaient les questions que la scolastique pouvait suggérer à un esprit à la fois mystique et épris de la forme syllogistique.

Un homme prédestiné peut-il être damné? Non, car, s'il

pouvait être damné, la sagesse éternelle serait en défaut; oui, car, s'il ne pouvait être damné, la justice éternelle serait en défaut. Dans cette position, où notre intelligence admet à la fois la négation et l'affirmation, il nous faut tenir et affirmer qu'à la fois Martin peut être prédestiné et damné.

Quelle est la grandeur de l'enfer? L'enfer est infini quant à la durée de ceux qui y sont, vu qu'ils comprennent que l'impossibilité d'en sortir est aussi grande que la durabilité de l'« éviternité », et qu'ils ont à y durer autant que l'« éviternité » durera. Cette pensée rappelle celle du contemporain de Raimond Lulle, le grand poète toscan, Dante (*Enfer,* chant III) :

> Dinanzi a me non fur cose create
> Se non eterne, ed io eterno duro.

Cette troisième distinction est divisée en dix questions : 1° De la production en Dieu. 2° De l'incarnation. 3° De la création. 4° Si l'ange existe. 5° Si le sacrement de l'autel existe. 6° Si le péché originel existe. 7° De la prédestination et du libre arbitre. 8° De la résurrection. 9° Du paradis. 10° De l'enfer. Chacune des ces dix questions est à son tour subdivisée en dix problèmes, qui correspondent aux dix catégories d'Aristote, par exemple : 1° Y a-t-il production en Dieu? 2° Qu'est la production en Dieu? 3° De quoi est la production qui est en Dieu? 4° Pourquoi la production est-elle en Dieu? 5° Combien la production qui est en Dieu est-elle grande? 6° Quelle est la qualité de la production qui est en Dieu? 7° La divine production est-elle dans le temps? 8° La production de Dieu est-elle ou non dans un lieu? 9° Comment la production est-elle en Dieu? 10° Avec quoi le productif produit-il le produisible dans la production de Dieu?

La seconde partie de la troisième dictinction est intitulée : De mille menues questions. Ces questions sont dites menues, parce que l'auteur se contente d'en donner une seule solution, sans passer par tous les modes de

démonstration que chaque question comporte suivant sa méthode.

Il y en a d'étranges. Dieu peut-il s'annihiler et se priver soi-même? Dieu peut-il produire ou créer un autre Dieu? Dieu peut-il faire que le monde soit éternel, sans commencement et sans fin? Dieu peut-il damner saint Pierre et sauver Mahomet? Dieu peut-il sauver un homme mourant dans le péché originel? Dieu peut-il ressusciter le corps de Martin et le conjoindre à l'âme de Pierre? Le monde pourrait-il être ce qu'il est si Dieu n'était pas?

L'état du monde tel qu'il était de son temps inspire à Lulle quelques questions. Pourquoi le monde est-il si troublé et si pervers? Réponse : Si Dieu avait principalement créé l'homme pour qu'il eût la gloire, l'homme pourrait avoir une plus grande gloire en soi-même qu'en Dieu. Dieu étant bon et la vérité même, comment peut-il supporter qu'il y ait tant d'hommes méchants, tant d'hommes dans l'erreur, et qui vont par ignorance dans le feu éternel? Réponse : C'est afin que les hommes bons qui sont dans la voie de vérité puissent plus travailler pour honorer, aimer et connaître Dieu et pour recevoir de lui une plus grande récompense. Quand il y a tant de sermons, pourquoi y a-t-il tant de pécheurs? Réponse : Celui-là seul fait un bon sermon qui prêche selon la nature d'aimer et de comprendre. Pourquoi y a-t-il tant d'erreurs dans ce monde, puisque la théologie est une science? Ceux-là ont l'intellect fermé qui demeurent plus dans les suppositions que dans les raisons nécessaires. Des femmes demandèrent à un évêque pourquoi il avait de si mauvais clercs? Réponse : Si le prélat était bon, ses clercs le seraient. Des cardinaux demandèrent à un pape comment on pourrait détruire les Sarrasins. Réponse : Les chrétiens pourraient détruire les païens par la concorde d'un pape et d'un empereur. Des femmes demandèrent à un chevalier du Temple s'il aimait plus son ordre que celui de l'Hôpital? Réponse : La milice religieuse vaudrait plus en un seul ordre qu'en plusieurs.

D'autres questions se rapportent à la scolastique du temps. Pourquoi la philosophie d'Aristote est-elle si mal applicable à la théologie? Réponse : La philosophie par l'infusion et par la grâce est plus profonde et plus vraie que par la doctrine et l'acquisition. Un certain physicien demanda à un autre physicien pourquoi il avait un intellect si superbe et si subtil. Réponse : Le logicien par négation ne craint aucune conclusion.

La foi chrétienne et la syllogistique de Raimond Lulle sont unies dans les questions suivantes : Pourquoi Dieu n'a-t-il pas créé le monde plus noble et plus grand? Réponse : Tout ce que Dieu a créé, il l'a créé pour Jésus-Christ, et il a proportionné le monde et ses parties selon ce qui convient au Christ. Dieu pouvait-il créer plusieurs mondes? Réponse : Comme il n'est qu'un seul Jésus-Christ, un seul monde suffit. Dieu pourrait-il anéantir le monde? Réponse : La puissance de Dieu, en tant qu'infinie, peut tout; mais elle ne peut faire contre la fin pour laquelle le monde a été créé, vu que, si elle le pouvait, il y aurait contradiction.

Voici des définitions. Qu'est l'âme? L'âme est ce par quoi l'homme peut aimer Dieu plus que soi-même, et se rappeler, comprendre et avoir l'état de science. Pourquoi l'âme croit-elle, puisque l'intelligence est de son essence? L'acte intellectuel se reproduit dans l'acte de croire, comme l'acte de voir dans l'acte d'imaginer. Qu'est l'imagination? C'est le miroir où sont représentées par les sens particuliers les similitudes des substances corporelles absentes. Qu'est la vue? La vue est le témoignage des choses visibles présentes, par lequel leurs ressemblances sont transmises à la puissance imaginative. En quel lieu le goût atteint-il avec plus de force les saveurs? Il les atteint dans cette ligne qui est depuis le gosier jusqu'au cerveau, plus que dans la langue. — La physiologie a démontré que la langue est l'organe spécial du goût, surtout à sa pointe, à ses bords et à sa base; sa partie moyenne paraît n'avoir aucune part à la gustation, non plus que les lèvres, la partie interne des joues et la voûte

palatine. Une bien petite portion seulement du voile du palais est sensible aux saveurs.

Raimond Lulle admettait un sixième sens : c'était la parole (*affatus*), qu'il définissait ainsi : La parole est cette puissance au moyen de laquelle l'animal manifeste au dehors à un autre animal un concept qu'il a formé. Lulle a fait un traité particulier sur ce sixième sens ; nous en parlerons plus loin.

Les questions relatives au réalisme ne pouvaient pas manquer ici. Avant qu'Adam fût créé, l'espèce de l'homme existait-elle? Réponse : L'espèce de l'homme fut créée avant qu'Adam fût; elle fut semée dans les principes universaux; et ultérieurement Dieu produisit en acte nos premiers parents. En quel lieu existe l'homme qui est espèce? Réponse : L'homme qui est espèce existe dans les principes généraux, qui sont afin que l'homme soit.

Loyauté est traduit par *legalitas*, et courtoisie par *curialitas*. *Quid est legalitas?* Réponse : La loyauté est cette vertu par laquelle les hommes ont une plus grande crainte de l'infamie et de la honte. *Quid est curialitas?* La courtoisie est cette vertu qui conserve l'amitié et, par l'amitié, la société des personnes.

Bien que le texte que nous avons soit une traduction, cette traduction est ancienne; elle a été faite vers l'an 1400. C'est ce que nous apprend une note des éditeurs de Mayence. Raimond Lulle annonçant mille menues questions, et l'édition n'en ayant que neuf cent douze, ils s'excusent ainsi : « Les mille questions n'ont été trouvées « ni dans le manuscrit latin traduit à Barcelone il y a plus « de 300 ans, ni dans l'original limousin, encore plus an- « cien, ni dans l'édition imprimée à Valence, il y a plus de « 200 ans, par Alphonse de Proaza, qui atteste que cette der- « nière partie de la troisième distinction est mutilée dans « tous les exemplaires venus entre ses mains. »

L'édition de Valence, qui offre la traduction d'Alphonse de Proaza, est de l'année 1515. Une copie de cette édition est dans le nº 12972 de la Bibliothèque nationale. A la suite se trouve un catalogue des Œuvres de R. Lulle, dressé par

le traducteur. Ce catalogue est bien loin d'être complet. Un autre exemplaire de la même traduction est dans le nº 10538 de Munich. L'original catalan se trouve, d'après le catalogue des manuscrits de Munich, dans le nº 598 des manuscrits espagnols de cette bibliothèque, sous le titre de : *Art de fer e solre questions.*

Tout ce que nous savons sur la date de la composition de ce traité, c'est qu'il fut fait pendant le pontificat de Boniface VIII, Raimond Lulle disant, pour la 45e des menues questions : « La solution est dans cette pétition que nous « offrîmes au pape Célestin V, qui est défunt, et puis au « pape Boniface VIII, qui règne encore. »

XXXIX. *Ars amativa boni.* — On aurait pu penser que Raimond Lulle, traitant de l'Art d'aimer le bien, aurait abandonné la méthode syllogistique. Il n'en est rien. Aimer le bien est encore pour lui un art qui s'enseigne par le syllogisme; et il entend donner et démontrer l'amour, comme par l'Art inventif se donne et se démontre la science. De même que la science est sous le titre de l'intellect, de même l'amour est sous le titre de la volonté. L'amour est défectif sans la science, et la science sans l'amour. T. VI.

Raimond Lulle remarque avec raison qu'aux propositions évidentes nous ne pouvons refuser notre assentiment immédiat; c'est ce qu'il appelle *ligare intellectum.* Par une nécessité analogue, l'Art d'aimer le bien est destiné à lier notre volonté. « Cet art, dit-il, est très profond et constitué par « les principes les plus généraux que nous ayons pu trou- « ver; et, comme nous avons, dans le vulgaire, indigence « de termes, il nous faut user de quelques mots qui sont dans « le latin, et même de mots étrangers qui ne sont ni dans le « latin ni dans le vulgaire; sans quoi nous ne pourrions « atteindre pleinement le but que nous nous sommes pro- « posé. » On voit qu'il composa son livre en langue vulgaire, et cela, dit-il, pour deux motifs : d'abord, afin que ceux qui ne savent pas le latin pussent en profiter; ensuite, afin que ceux qui savent le latin fussent en état d'en entretenir les

gens illettrés; ce qu'ils ne peuvent faire faute d'un livre en vulgaire qui leur fournisse les termes appropriés. Raimond Lulle se proposait de traduire lui-même son livre en latin et finalement en arabe. Telle était sa foi en l'excellence de ses procédés démonstratifs qu'il se tenait pour assuré de la conversion des musulmans, des juifs et des schismatiques, si on les mettait en face de l'invincible argumentation. « Les « chrétiens, dit-il, pourront résoudre toutes les objections « faites par les infidèles contre nous; et nous, nous pourrons « leur faire des objections qu'ils seront hors d'état de ré- « soudre, par la voie de la raison ou par celle de l'amour. « De la sorte, par la grâce de Dieu, ils reconnaîtront leurs « erreurs. Aussi désirons-nous beaucoup que cet Art soit tra- « duit dans leur langue; mais, pour qu'ils ne le prennent en « dérision et ne refusent de s'y instruire, nous n'y parlons « pas explicitement de la Trinité ni de l'incarnation; et nous « omettrons ce paragraphe dans la traduction arabe que nous « nous proposons de faire. »

Cet Art est divisé en cinq distinctions : la première, des figures; la seconde, des règles; la troisième, des définitions; la quatrième, des conditions; la cinquième, des questions.

Voici les rubriques des règles, au nombre de dix-huit : 1° De la simplicité et de la composition. 2° De l'intention et de la fin. 3° De la définition. 4° De la génération. 5° De la réalité et de la raison. 6° Des points transcendants. 7° De la substance et de l'accident. 8° Du ligament et du mouvement. 9° De la recherche et de l'invention du particulier dans l'universel. 10° De la contemplation. 11° De l'abstraction et de la contraction. 12° De l'audace et de la crainte. 13° De l'expérience. 14° De la consolation. 15° De la contrition et de la conscience. 16° De la patience. 17° De la satisfaction. 18° De la considération. Après cette énumération, qui croirait qu'il s'agit ici d'un traité de l'Art d'aimer le bien?

Les conditions sont au nombre de huit cent trente-quatre. On les obtient en combinant les principes trois à trois; par exemple : la bonté, la grandeur et l'éternité, qui font

une condition; la bonté, la grandeur et la puissance, qui en font une autre; la bonté, l'éternité et la puissance, qui en font une troisième; et ainsi de suite, de degré en degré. Nous n'insistons pas sur ce procédé démonstratif, que l'on connaît déjà.

Enfin la cinquième distinction est des questions. Ces questions sont obtenues en rangeant les principes deux à deux : la bonté, la grandeur; la bonté, l'éternité, etc. Sur ces questions, qui sont très nombreuses, Raimond en a choisi vingt dont il donne la solution; par exemple, celle-ci : L'amour demanda à la bonté, à la grandeur, à l'éternité, si Dieu existait, parce qu'il désirait beaucoup que Dieu fût, afin de pouvoir aimer davantage. Raimond donne quatre solutions. Nous traduisons, comme échantillon, la troisième : « L'ami pleurait et soupirait, quand il supposait que Dieu « n'était pas, et il dit ces paroles : Hélas, hélas! quel grand « mal si Dieu n'est rien! car alors tout ce qui est est bien et « mal à la fois, de sorte que le bien est mal et le mal est bien. « En effet, puisque Dieu n'est pas, il est bien qu'il ne soit pas; « car il ne convient pas de supposer que ce qui n'est ni ne « peut être puisse être bon; et nous ne pouvons supposer qu'il « ne serait pas bon que Dieu fût, puisqu'il serait infini, s'il « était, en bonté, en grandeur, en éternité, etc. La raison ne « consent pas non plus à ce que la privation de Dieu ne soit « pas mauvaise; car beaucoup de maux suivraient : par « exemple, point de vie éternelle, si Dieu n'est rien; aucun « homme ne sera récompensé pour aucun bien qu'il ait « fait. . . . . Et tout cela est mal. Ainsi, puisque le bien est « mal et le mal est bien, puisqu'il serait bon que Dieu fût, « puisqu'il est mal que Dieu ne soit pas, il s'ensuit une im- « possibilité qui prouve l'existence de Dieu. »

Raimond Lulle termine ainsi le traité : « L'Art amatif est « fini; il a été nouvellement inventé, afin que par tout le « monde soit connu et aimé notre Seigneur Dieu, à la garde « de qui nous le recommandons, ainsi qu'à celle des saints « anges, de tous les saints et de tous ceux qui font abnéga- « tion d'eux-mêmes et suivent notre Seigneur Dieu. Cet Art

« fut inventé l'an de la Nativité 1290, la veille de Saint-« Laurent. »

L'auteur de l'édition de Mayence dit que, ne se fiant pas aux traductions latines qui étaient publiées, il a lui-même traduit ce traité sur l'original limousin. Il regrette de n'avoir pas pris ce parti pour l'Art inventif, dont la traduction en latin, faite par Alphonse de Proaza et son secrétaire F. Dominique de Sienne, de l'ordre des Minimes, très méritants disciples du maître, n'est pourtant pas suffisamment conforme au mode d'écrire employé par l'auteur. « Car, « dit-il, ces hommes excellents, voulant accorder quelque « chose à l'opinion du vulgaire, tandis qu'ils cherchaient à « atténuer un peu la prétendue barbarie de la latinité, ont « mêlé de l'amertume à la douceur de la très profonde « science qui, dans un style humble et simple, s'offre de « soi-même aux lecteurs. »

Si l'on s'étonne que Raimond Lulle ait traité syllogistiquement de l'amour, ou plutôt, pour nous servir de son langage, de l'Art amatif, comme il avait fait de l'Art inventif, il ne faut pas s'étonner néanmoins qu'il ait été amené à s'occuper de ce sujet. Après avoir tracé l'esquisse d'une philosophie mystique de l'intellect, il devait être conduit à écrire une philosophie mystique de l'amour de la créature pour le créateur.

Un texte catalan de ce traité se trouve à la Bibliothèque nationale. Il est indiqué, sous le nº 84, dans le catalogue des manuscrits espagnols. Un autre texte, celui, sans doute, sur lequel a été faite la traduction latine insérée dans l'édition de Mayence, est dans le manuscrit espagnol 608 de Munich.

XL. *Arbor philosophiæ amoris.* — Ce traité n'ajoute rien et ne change rien aux idées qui ont inspiré le traité précédent; aussi passerons-nous très vite en l'analysant.

D'après le prologue, Raimond Lulle était à Paris lorsqu'il en conçut le projet. Voulant faire un grand bien par le mode de la science et ne pouvant encore y réussir, il considéra qu'une autre voie lui était ouverte, à savoir celle de

l'amour; et il se proposa de faire cet Arbre de la philosophie de l'amour. Tout pensif, il se promenait dans un bois aux environs de Paris, quand il rencontra une dame affligée : c'était la Philosophie de l'amour qui versait des pleurs. Cette fiction est un lieu commun des trouvères, que Raimond Lulle imite en ceci. La Philosophie de l'amour déplore la séparation entre les sciences de la vérité et de l'intelligence, d'une part, et, d'autre part, les sciences de l'amour et de la bonté. « Plus ils savent, dit-elle, sans m'ai-« mer, moi et la bonté, plus ils ont d'habileté à faire le mal, « à se tromper et à se trahir réciproquement. »

Le mysticisme emprunte, dans ce livre, à la scolastique des formes qui ne lui sont pas favorables. « L'Ami « voulut vendre les grandes pensées et les échanger pour « les petites, parce qu'il ne pouvait soutenir les travaux de « l'amour. L'Aimé (c'est Dieu) acheta les grandes pensées « pour les petites; mais les petites torturaient l'Ami plus « que les grandes, vu que, par les petites pensées, l'Ami n'a « pas autant de secours de l'Aimé et de l'amour que par les « grandes. Aussi l'Ami rejette les petites pensées de l'amour « pour se reposer dans les grandes. »

Un arbre a des racines, un tronc, des branches, des rameaux, des feuilles, des fleurs et des fruits. Les racines sont : la bonté, la grandeur, la durée, la puissance, la sagesse, la volonté, la vertu, la vérité, la gloire, la différence, la concordance, la contrariété, le principe, le moyen, la fin, la majorité, l'égalité et la minorité. Le tronc est divisé en trois parties: la forme de l'amour, la matière de l'amour, et la conjonction de l'une et de l'autre. Les branches sont au nombre de trois : les conditions, les questions et les prières de l'amour. Les rameaux sont trois : la libéralité, la bonté et le *soulas* d'amour (qu'on nous permette ce vieux mot, qui seul rend l'idée de Raimond Lulle). Les feuilles d'amour sont trois : les soupirs, les pleurs et les craintes. Les fleurs sont trois : les hauteurs, les louanges et les honneurs de l'Aimé. Le fruit de l'arbre d'amour se divise en trois parties: Dieu, son opération et la béatitude.

Raimond Lulle applique les dix catégories à l'amour : Est-il? Qu'est-il? De quoi se fait-il? Pourquoi est-il? Combien grand est-il? Quel est-il? Quand est-il? Où est-il? Comment est-il? Avec quoi est-il?

Pour achever, il faut rapporter quelques questions dont on appréciera l'étrangeté : Un damoiseau demanda à l'Ami dans quelle fontaine il avait bu l'amour. Le lis d'amour (nous sommes obligés d'employer tous ces mots du gai savoir, autrement on ne rendrait pas le vrai sens de l'auteur), le lis d'amour demanda à l'Ami s'il savait par quoi la puissance d'amour est grande. Des oisillons qui chantaient d'amour demandèrent à l'Ami ce qu'est la grande gloire d'amour. La sagesse et la durée demandèrent à l'Ami s'il savait ce qu'est la folie d'amour. Les servants d'amour demandèrent à l'Ami s'il savait quels sont les plus grands fondements d'amour. Les voies d'amour demandèrent à l'Ami quand il irait par elles voir son aimé. Deux dames de valeur demandèrent à l'Ami si en lui pouvaient être également le comprendre et l'aimer. Des amants demandèrent à l'Ami en quel lit ses pensées dormaient. Certains juges d'amour demandèrent aux soupirs et aux pleurs de l'Ami de quelle source ils sortaient. Chevaliers d'amour, dit l'Ami, pourquoi avez-vous tant d'ardeur à la guerre? Un lévrier avec lequel l'Ami prenait les lièvres d'amour demanda à son maître s'il avait besoin de quelqu'un.

Ou bien encore ceci : L'Ami était tombé malade d'amour, parce qu'il avait moins soupiré, moins pleuré et moins craint; il dit à l'amour de venir le guérir de sa maladie. L'amour transmit le message au médecin d'amour, qui vint pour le guérir d'un moindre amour par un plus grand amour. Le médecin d'amour fit coucher l'Ami dans une chambre d'amour peinte de belles figures qui rappelaient à l'Ami son Aimé. Nous nous arrêterons là, et nous ne parlerons pas du lit d'amour, du breuvage d'amour, de l'Ami qui veut échapper au médecin et à ses aides.

Dans une autre scène, les damoiseaux d'amour, voyant

que l'Ami n'était pas encore mort, le conduisirent de pays en pays, dans les lieux où se font des guerres et des combats, afin qu'il vît les hommes se tuer les uns les autres par orgueil et vaine gloire. Malgré cette vue, l'Ami ne put pas encore mourir. Puis ils le menèrent à la porte du paradis et à celle de l'enfer; et là il vit qu'il entrait mille âmes en enfer pour dix en paradis. Alors l'Ami soupira profondément et dit aux démons qu'ils avaient un bien grand pouvoir sur les hommes et possédaient dans l'enfer un grand peuple qui blasphème l'Aimé. C'était l'idée continuellement présente de ce petit nombre d'élus et de ce grand nombre de damnés qui excitait Raimond Lulle à écrire tant de livres, qui lui semblaient irrésistibles pour ramener les hommes à la foi et au salut.

Le livre se termine ainsi : « Raimond Lulle, ayant fini « l'Arbre de la philosophie d'amour, le donna à la dame « d'amour; elle et lui apportèrent cet Arbre à Paris, pour le « montrer aux vénérables docteurs et maîtres et à leurs dis« ciples, à qui ils demandèrent d'examiner l'Arbre, de le « garder et d'en faire du fruit pour les amants du bon et « du vrai; et Raimond Lulle supplia les susdits docteurs et « maîtres que, s'il avait erré en quelque point, ils le corri« geassent à leur gré et selon leur discrétion. Raimond Lulle « finit cet Arbre dans le voisinage de Paris, l'an de l'Incarna« tion 1298, au mois d'octobre. La dame d'amour dit à « Raimond Lulle qu'il devait présenter la Philosophie d'a« mour, en latin, au très noble et très bon seigneur le roi « des Français, et, en français, à la très noble, très sage et « très bonne reine de France, afin qu'ils la multipliassent et « la fissent multiplier dans leur royaume en l'honneur de « notre très glorieuse dame la vierge Marie, qui est la su« prême dame d'amour. »

Ce livre, condamné comme hérétique à la requête de Nicolas Eymeric, fut publié, pour la première fois, à Paris, en 1516, in-4°. Il s'en trouve une copie dans la bibliothèque de Berne, n° 244, et deux autres dans notre Bibliothèque nationale, nos 15099 et 16117.

Eymericus, Direct. inq. part. II, quæst. 16.

XLI. *Flores amoris et intelligentiæ.* — Pour connaître ces Fleurs, il convient de poser les principes de l'Art amatif et d'en savoir les définitions. Ces principes sont : la bonté, la grandeur, l'éternité, la puissance, la sagesse, la volonté, la vertu, la vérité et la gloire, la différence, la concordance, la contrariété, le principe, le milieu, la fin, la majorité, l'égalité et la fin. On voit que l'auteur, ne sortant pas de sa voie syllogistique, ne fait que remanier ce qu'il a déjà dit. Ces Fleurs furent transmises au saint pape Célestin V et à son « honoré et discret collège », afin qu'avec l'amour d'où naissent les Fleurs, ils eussent souci de la pétition faite par Raimond Lulle pour que Dieu fût connu et aimé dans tout le monde.

C'est toujours le même style, avec les métaphores que suggéraient les poésies des troubadours et des trouvères, et en particulier le roman de la Rose : la bonté et l'amour lièrent et saisirent l'Ami, et l'incarcérèrent dans la gloire de son Aimé. La puissance et la volonté de l'Aimé mesurèrent la puissance et la volonté de l'Ami, et lui mandèrent qu'il allât par tout le monde célébrer la gloire de son Aimé. L'Ami promit, sans fin de puissance et d'amour, qu'il irait par tous les lieux et en tout temps louant, prêchant et honorant son Aimé. Envoyer des prédicateurs parmi les infidèles, y aller lui-même, c'était le but suprême de la vie de Raimond Lulle; et, pour les convertir, il composait toute sorte de livres qui lui semblaient des moyens irrésistibles de propagande. « Par les fleurs, dit-il, que nous avons re- « cueillies sur l'arbre de l'intelligence, on peut résoudre « les questions et vaincre les infidèles qui sont contre la foi « romaine. »

Aimer ne serait pas glorieux, si aimer n'était pas comprendre. La sagesse ne peut commencer de comprendre sans aimer ou sans ouïr. On demanda à l'Ami pourquoi il avait abandonné sa terre et ses parents, allant dans les pays lointains soutenir labeur et péril et y être vilipendé et trompé. L'Ami mangeait la puissance moindre et buvait l'amour moindre; on lui demanda pourquoi il était malade. L'Ami

demanda à son Aimé pourquoi, ne voulant pas la mort des pécheurs, et voulant leur conversion et leur vie, il ne leur envoyait pas des prédicateurs pour les convertir. Enfin l'Ami demandait aux hommes qui étaient devant lui s'ils ressentaient cette dévotion qui était si commune au temps du Christ et des apôtres, s'ils savaient où cette dévotion était allée, et pourquoi elle tardait tant et ne revenait pas, au grand dommage de la chrétienté.

Les Fleurs de l'amour et les questions, les Fleurs de l'intelligence et les questions furent finies à Naples l'an 1294. Ces deux parties réunies, sous le nom de *Flors d'Amors*, forment, dans leur texte catalan, le troisième morceau contenu dans le manuscrit espagnol 604 de la bibliothèque royale de Munich.

XLII. *Arbor philosophiæ desideratæ.* — « J'étais seul, dit « Raimond Lulle, sous l'ombre d'un bel arbre, en un verger, « et je réfléchissais à Dieu et à l'état de ce monde. Je m'af- « fligeais de ce que notre Seigneur Dieu, dans ce monde, est « si peu aimé et connu par son peuple; car peu l'aiment, le « connaissent, lui font l'honneur qui lui est dû, et lui ren- « dent grâce pour le bien qu'ils en reçoivent; et beaucoup « le laissent sans honneur, cessant, pour de petites choses « qui peu valent, de l'aimer; et aussi sont-ils dans la voie « de damnation, ils vont au feu éternel et perdent cette « gloire qui est si grande que tous les hommes qui sont ne « la pourraient raconter. Pendant que j'étais dans cette triste « méditation, il me vint à l'esprit, à cause de l'arbre qui « m'ombrageait, de faire ce livre et de l'envoyer à mon fils, « afin que, par ce livre, il eût mémoire et science, et que, « par mémoire et science, il aimât Dieu et le servît à l'aide « de ce livre, avec lequel il irait de pays en pays et donne- « rait connaissance de Dieu. »

L'Arbre a ses racines dans le chaos, composé de choses spirituelles et temporelles. Elles sont au nombre de trois : la spirituelle, la corporelle, et la troisième, qui est un mélange des deux. Le tronc est l'être, et, pris suivant neuf modes,

l'être fait les branches : l'être qui est Dieu et l'être qui n'est pas Dieu; l'être qui est réel et l'être qui est « fantastique »; l'être qui est genre et l'être qui est espèce; l'être qui est moteur et l'être qui est mobile; l'être qui est unité et l'être qui est pluralité; l'être qui est abstrait et l'être qui est concret; l'être qui est intensif et l'être qui est étendu; l'être qui est similitude et l'être qui est dissimilitude; l'être qui est génération et l'être qui est corruption.

L'arbre est planté dans la mémoire, l'intelligence et la volonté, c'est-à-dire dans l'opération de ces facultés; car la mémoire pourra se rappeler les choses passées, l'intellect comprendre le vrai, et la volonté aimer le bon et haïr le mal; opérations qui peuvent se faire artificiellement suivant la doctrine et l'artifice de cet Arbre. Pourquoi les hommes ne savent-ils pas user de la mémoire pour se rappeler le passé, de l'intellect pour rechercher le vrai, de la volonté pour élire le bon et laisser le mal? C'est qu'ils ne savent accommoder ces facultés à l'artifice qui en est l'instrument. Et cet Arbre est l'instrument avec lequel on saura user de sa mémoire, de son intelligence et de son amour, si l'on apprend à le bien connaître. L'eau avec laquelle on doit arroser cet Arbre provient de trois sources, à savoir : la foi, l'espérance et la charité. Du fleuve qui sort ainsi des trois sources procèdent quatre ruisseaux, qui sont : la justice, la prudence, le courage et la tempérance. On doit arroser cet Arbre dix fois, en raison des dix commandements, et donner sept fois de son fruit, en raison des sept dons du Saint-Esprit.

Il y a neuf sortes d'objets qu'il faut se rappeler : Dieu, l'ange, le firmament, l'âme rationnelle, l'imagination, la sensualité, la végétation, l'élémentation, et les instruments des êtres naturels et des êtres artificiels.

Raimond Lulle donne les préceptes pour se remettre en mémoire les choses fantastiques. Il convient de fermer les yeux, afin que les choses visibles au dehors n'empêchent pas le ressouvenir. Il convient d'incliner la tête, afin que la mémoire devienne supérieure à l'intellect, et que, dans

les vapeurs qui montent, l'intellect appréhende les espèces qu'il a localisées dans la mémoire. On s'abstiendra de parler et de toucher. Il en est de même du goût, qui gêne le ressouvenir, à cause des aliments indigestes, de la crudité des vapeurs et de la plénitude des organes. « Si de cette façon, « mon fils, tu ne peux te ressouvenir de ce que tu désires, « ouvre les yeux et change de place afin de voir des objets « divers. Mais ne mange ni ne bois beaucoup ; et, de nouveau, « reviens à l'état dont j'ai parlé, de clore les yeux, etc., etc., « et remémore-toi. Si tu fais longtemps durer cet effort « sans le contrarier, ton intellect pourra atteindre les es- « pèces dont tu as désiré le ressouvenir. »

Raimond Lulle, s'adressant à son fils, dit : « Il y a long- « temps, mon fils, que je t'ai envoyé le livre de l'Intention; « et, comme il y a longtemps que je ne t'ai vu, je ne sais si « tu en as profité. Dans le cas où tu n'en aurais pas retiré « d'avantage, je suis excusé en intention devant Dieu, et toi, « en intention, tu es coupable; de quoi tu devras rendre rai- « son au jour du jugement. Il en sera de même de cet Arbre « que je t'envoie, si tu ne sais que tu es sous son ombre et « si tu ne veux manger de son fruit »

Cet Arbre contient, comme on voit, une espèce d'Art mémoratif, art, dit Raimond, très nécessaire dans le monde.

Le texte de ce traité n'est pas tout à fait conforme, dans l'édition de Mayence, à celui qui nous est offert par les manuscrits, notamment par le n° 16116 de la Bibliothèque nationale, fol. 84, et que l'on trouve encore dans les n°s 10552 et 10598 de la bibliothèque de Munich. Le texte de Mayence a sans doute été revu sur le texte catalan qui existe dans le n° 608 des manuscrits espagnols de Munich. Ce texte catalan est aussi dans le n° 84 des manuscrits espagnols de la Bibliothèque nationale.

XLIII. *Liber proverbiorum.* — D'après la définition de Raimond Lulle, le proverbe est une brève proposition qui est sententieuse et qui contient en soi beaucoup de savoir. Le Livre des Proverbes est utile pour connaître et aimer Dieu,

il instruit aussi sur les vices et les vertus; en quoi il servira beaucoup dans la prédication, où l'on pourra en alléguer les proverbes. Il est divisé en trois parties. La première renferme les proverbes sur les cent noms de Dieu; la seconde, les proverbes naturels, par lesquels on obtient la connaissance de la nature des choses; la troisième, les proverbes moraux, qui enseignent les vertus et les vices. Chaque partie est divisée en cent chapitres, et chaque chapitre contient vingt proverbes.

D'un pareil livre il n'y a qu'à extraire quelques citations:

Aucun conseil n'est aussi périlleux qu'un conseil tenu avec soi-même. Nul n'a la liberté en se conseillant soi-même. Celui-là donne beaucoup qui donne un bon conseil. L'homme se défend mieux de la tentation par l'oraison que par le jeûne. Celui qui n'a pas été malade ignore le prix de la santé. Le châtiment a plus d'action sur un homme à jeun que sur un homme repu. Qui plus désire sait plus de la vie. Celui-là est grand qui a un grand désir. Chômer de désirer, c'est chômer de vivre. Désire et tu vivras. Celui-là n'est pas pauvre qui désire. Si le genre n'était pas un être substantiel, des substances ne pourraient en procéder. Comme le genre est une partie de l'être, les parties générales sont de lui. Si la forme et la matière n'étaient pas des parties générales, le genre ne pourrait être. Le genre est plus élevé par la forme que par la matière. Sans le genre ne pourrait être une fin générale dans la nature. Toute fin est plus générale par la forme que par la matière. Le genre est un être confus comme le chaos. La santé est la concordance des qualités propres et des qualités appropriées. Les médecins naturels sont la sueur, la diète, le vomissement, la phlébotomie et l'évacuation du ventre. Aucune science n'est si peu sue que la médecine. Ce serait un grand avantage s'il n'y avait de médecine que par la diète et la phlébotomie. La légèreté est l'instrument naturel pour monter, et la pondérosité l'instrument naturel pour descendre. Le médecin suppose par ses livres, et démontre par l'expérience. Le philosophe logicien enseigne dans l'air, et le philosophe naturel dans le ciel et dans la terre. La

doctrine qui ne commence pas dans les premiers principes n'est pas grande. De maître subtil écolier subtil. Les hommes méchants empêchent la résurrection et le jour du jugement d'être prochains. Dieu révèle, dans les songes, beaucoup de vérités aux hommes, qui sont plus innocents dans le sommeil que dans la veille; aussi le bon ange peut-il mieux communiquer avec les hommes dormants et leur révéler la vérité de la part de Dieu. Dans les étoiles errantes, qui sont les planètes, se fait la digestion et la disposition des influences que les étoiles fixes transmettent au monde inférieur. L'influence que les signes exercent sur le monde inférieur est attribuée d'abord à Saturne, qui la passe à Jupiter, qui la passe à Mars, qui la passe au Soleil, qui la passe à Vénus, qui la passe à Mercure, qui la passe à la Lune; et de la sorte le feu et les autres éléments reçoivent l'influence de la Lune dans leurs sphères, suivant leur disposition respective. L'astrologie considère les natures supérieures des corps célestes, et en tire le jugement des choses terrestres. Si l'ombre n'était pas un être positif, le soleil ne ferait pas, par l'ombre, la figure d'un arbre sur le sol. Comme l'huile se tient sur l'eau, ainsi la foi se tient sur l'intellect. Disputer par des autorités n'a pas de terme. Le mouton qui reprend l'homme de le tuer reprend la fin pour laquelle il est. Pourquoi reprends-tu les infidèles qui ignorent la vérité de Dieu, parce qu'ils ne l'aiment pas, et ne te reprends-tu pas toi-même, toi qui la sais et ne la prêches pas? La vie active est servante de la contemplative, et la vie contemplative est servante de Dieu. Aucun ermite ne fait autant de bien qu'un bon prédicateur qui a la vie contemplative en soi-même et la vie active dans l'office de prédication. Aucun dormir ne vaut un bon ouïr. Qui se vend soi-même n'a pas de quoi acheter Dieu. Aucune vertu ne rapporte autant que la tempérance et la patience. L'affliction qui consume le corps n'est pas permise. Le cavalier veut que le cheval mange selon qu'il travaille. Ne pas manger de chair et manger trop d'œufs ou de poisson n'est pas signe d'affliction. L'hypocrisie tourne autour de ceux qui font une trop grande montre d'affliction.

L'homme sage ne se réjouit pas souvent. Qui devrait se réjouir, étant en un si grand péril au milieu de ce monde? Qui résiste à un personnage public résiste à beaucoup. Fuis la mauvaise terre et le mauvais maître. L'ami d'un personnage public ne dort pas en sécurité. D'un personnage public beaucoup de bien ou beaucoup de mal. Les yeux d'un personnage public voient de loin. Les oreilles d'un personnage public entendent au delà des murailles. Le serviteur d'un personnage public est ton maître. Si la théologie avait beaucoup de bons amis, le monde entier serait dans la vérité. Un philosophe, par une vérité, en atteint mille. Tout philosophe est courtois. Un philosophe ne rend pas honneur au roi. Un seul philosophe vaut mille hommes. Un sage marchand n'est pas ami du chevalier. Un sage marchand paye volontiers. Le paysan et le marchand sont plus nécessaires pour la vie que les autres hommes. A personne ne se fait aussi souvent injure qu'au paysan et au marchand. Un homme gourmand, à table, occupe son compagnon à parler, afin de pouvoir beaucoup manger. Un gourmand vit pour manger. L'« acédie » (sorte de maladie tantôt physique, tantôt morale, à laquelle les moines particulièrement étaient sujets) consiste à négliger de faire le bien et à se plaire au mal d'autrui; celui-là est atteint d'acédie qui fuit la peine d'acquérir des vertus.

Ces citations suffisent pour donner une idée du Livre des Proverbes, qui fut terminé à Rome en 1296. Les anciennes éditions de ce livre sont assez nombreuses. Publié d'abord à Barcelone, en 1493, in-4°, il le fut ensuite, dans le même format, à Valence, en 1507 et en 1510, à Venise en 1507 et à Paris en 1516. Nous en trouvons une copie moderne dans le n° 17828, fol. 34, de la Bibliothèque nationale. Il existe aussi dans les nᵒˢ 10545, 10546, 10547, 10550 et 10573 de Munich. Le manuscrit espagnol 603 de Munich contient, d'après le catalogue, le texte catalan de cet ouvrage. Il ne faut pas le confondre avec d'autres recueils de proverbes composés par Lulle, qui n'existent qu'en catalan et dont nous parlerons plus loin.

XLIV. *Liber de anima rationali.* — Raimond Lulle veut ici donner une notion de l'âme raisonnable, de ses principes naturels et de ses inspirations naturelles et morales. Ce travail est conduit suivant les règles de la Table générale, c'est-à-dire que l'âme est successivement considérée suivant les dix catégories d'Aristote : 1° L'âme est-elle? 2° Qu'est-elle? 3° De quoi est-elle? 4° Pourquoi est-elle? 5° Sa quantité. 6° Sa qualité. 7° Le temps de l'âme. 8° Le lieu de l'âme. 9° Le mode de l'âme. 10° Avec quoi l'âme est-elle active ou passive? Chacun de ces points est successivement discuté, et, sur chacun de ces points, est posée une série de questions.

Quelques-unes suffisent pour indiquer le caractère de ce livre, conforme d'ailleurs en tout aux idées dominantes de Raimond Lulle.

L'âme rationnelle provient-elle du créant ou de l'engendrant? On prévoit d'avance que Raimond Lulle attribue l'âme, non à la génération par l'homme, mais à la création par Dieu. Il en donne dix raisons. La seconde de ces raisons est que, si l'âme était engendrée, elle naîtrait de la corruption et serait sujette à la sénescence; or l'âme rationnelle ne vieillit pas, dit-il, et elle n'est pas vieille par la vieillesse du corps; cela apparaît dans l'homme sage devenu vieux, qui a plus de science que quand il était jeune. Cet argument, bien que discutable, a une certaine apparence de vérité; mais que dire de celui-ci : Si l'âme rationnelle naissait par voie de génération, elle aurait des parents, et, naturellement, elle ne haïrait pas quelqu'un de ses parents, elle ne chérirait pas un autre plus que ses parents? Or nous voyons le contraire; car beaucoup d'hommes haïssent leurs parents, et aiment d'autres plus que leur père et leur frère. Donc, telle est la solution du problème : l'âme est non pas engendrée, mais créée.

L'âme est-elle la vie? Solution : Il y a trois espèces de vies : la végétative, la sensitive et l'intellective. L'âme n'est ni la vie végétative ni la vie sensitive, puisqu'elle est substance spirituelle. Elle n'est pas, non plus, la vie intellective; mais

la vie intellective est une des parties de l'âme, celle par qui toutes ses autres parties sont vivantes.

L'âme a-t-elle en soi une droite et une gauche? Solution : L'âme d'un homme et l'âme d'une femme ne diffèrent point par la masculinité ou la féminité; car le père ne produit le fils ou la fille ni de l'essence de son âme ni de l'essence de l'âme de sa femme. Mais de l'essence de son corps et de l'essence du corps de la femme, il sépare des parties par différences, parties desquelles est produit le corps de l'homme ou de la femme. En conséquence, l'âme de Pierre pourrait être conjointe avec le corps de Guillemette, et l'âme de Guillemette avec le corps de Pierre, en cet instant où Dieu crée l'âme, quand il la met dans le corps.

L'âme est-elle tourmentable dans le feu de l'enfer? Solution : Le lieu et le feu d'enfer sont aussi bien contre la proportion de l'âme que le ciel empyrée et sa splendeur y sont conformes. L'âme fut d'abord proportionnée au ciel empyrée, puis condamnée au feu infernal. En raison de cela, le lieu d'enfer et le feu atteignent l'âme contrairement à sa substance et à ses principes naturels, et lui infligent le supplice.

L'âme a, dans le corps, les organes et les instruments dans lesquels elle meut ses puissances : tels sont le cœur, qui est l'organe de la volonté; le cerveau du front, qui est l'organe de l'intellect; le cerveau de l'occiput, qui est l'organe de la mémoire; et le cerveau du milieu, qui est l'organe de l'imagination.

L'âme, dans la mort du corps, a-t-elle un lieu spécial par où elle sort du corps? Solution : L'âme est conjointe avec le corps. Nous avons prouvé qu'elle est tout entière dans chaque partie du corps. En conséquence, il n'y a pas de lieu qui lui serve d'issue particulière; en un instant, elle sort, selon soi-même, simplement, du corps et de chacune de ses parties. Cependant, comme la végétative et la sensitive abandonnent successivement le corps à la mort, l'âme rationnelle, en raison de cette succession, a le dernier lieu, en sorte qu'elle sort avec elles par un lieu, à sa-

voir la bouche et le nez, transmettant par la respiration l'esprit au dehors, qui ne revient pas.

Pourquoi Dieu n'a-t-il pas créé l'âme en un tel état qu'elle ne pût pécher? Solution : Si l'âme ne pouvait pécher, l'homme servirait Dieu, non pas librement, mais contraint, et il ne serait pas digne d'être aimé de Dieu et récompensé par lui. La fin de la liberté serait perdue, et la justice de Dieu n'aurait pas un sujet où elle pût juger.

Pourquoi l'âme a-t-elle le cœur pour organe de la volonté? Solution : Le cœur est la fontaine du sang, qui est de la complexion de l'air. Le sang est cette partie qui se convertit en une autre espèce plus vite qu'aucune autre partie du corps; et comme la volonté prend plus tôt son objet que la mémoire et l'intellect, en conséquence le cœur lui est donné pour instrument.

Pourquoi le cerveau du front est-il donné à l'intellect pour organe? Solution : Aucune puissance n'est aussi investigative que l'intellect, car c'est lui qui fait la différence entre les espèces. L'imagination atteint par le sens; l'intellect atteint le sens dans l'imagination. Or le cerveau du front est le lieu où se fait la plus grande réunion des sens particuliers, à la tête, au-dessus du nez. Là est un centre où se réunit la vertu de l'ouïe, de la vue, de l'odorat et du goût. Par conséquent, ce cerveau convient mieux pour organe à l'intellect qu'aucune autre partie du corps.

Pourquoi le cerveau de l'occiput est-il donné à la mémoire pour organe? Solution : Comme l'intellect et le feu conviennent par la concordance de la lumière corporelle avec la lumière spirituelle, de même la mémoire et la terre conviennent par le mode de la conservation corporelle et spirituelle. En effet, la terre conserve les espèces corporelles et les rend au soleil et à l'agent naturel, qui les engendre et les renouvelle; tandis que la mémoire rend à l'intellect les espèces imaginatives et les conserve. Comme elle rend les espèces corporelles à l'intellect par l'imagination, le cerveau de l'occiput est donné à la mémoire pour organe.

Pourquoi le milieu qui est entre le cerveau d'avant et le

cerveau d'arrière est-il donné à l'imagination pour organe? Solution : Il est un lieu qui est plus commun aux sens particuliers qu'aucun autre lieu du corps, et il communique avec le cerveau d'avant et le cerveau d'arrière. Au milieu est l'organe de l'imagination, afin que l'intellect puisse imaginer les espèces corporelles, et la mémoire semblablement. Cela ne serait pas dans une aussi bonne disposition, si l'organe de l'imagination ne communiquait pas avec ce lieu plus commun dont nous avons parlé.

L'âme qui est d'un homme mourant à Rome et qui monte au ciel, comment quitte-t-elle Rome et monte-t-elle au ciel sans succession de temps? Solution : L'âme séparée qui se meut d'un lieu à un autre ne participe pas avec le corps, et, en conséquence, ne peut participer ni au mouvement corporel ni à la succession de temps, qui ne peut être son mouvement. Ainsi l'âme qui va de Rome au ciel y va en cet instant où elle est et qui est indivisible. De la sorte, l'âme est au ciel dans le même moment où elle quitte Rome.

Pourquoi l'homme ne comprend-il pas quand il dort? Solution : Quand l'homme dort, les organes de l'âme ne sont pas disposés de manière à lui prêter secours, pas plus que le musicien ne peut produire une note sur la viole quand les cordes ne sont pas en état. L'âme, ne mouvant pas les organes, ne peut avoir des actes intrinsèques dans les organes intrinsèques, qui ne peuvent les produire s'ils ne sont mus par l'âme pour la fin des actes intrinsèques.

Comment l'âme meut-elle le corps, bien qu'elle soit une substance spirituelle, ne communiquant pas avec le corps par contact? Solution : Quand deux similitudes qui sont sous un genre concordent pour une fin, l'une meut l'autre à cette fin; et cela est, parce que les similitudes ont toujours naturellement concordance par le genre et par la fin. De la sorte l'âme meut le corps, la volonté mouvant, sous la raison du bien, le bien du corps; et le corps, se mouvant, meut l'âme jusqu'au lieu qu'elle désire et où l'âme se propose de produire le bien; il en est de même du corps; et les deux substances ont appétit de se reposer en cette fin.

On signale une édition de ce livre publiée à Alcala, en 1519, par Nicolas de Pax. Nous en trouvons un manuscrit dans le n° 15450 de la Bibliothèque nationale, fol. 427. D'autres existent dans les nos 10513, 10564 et 10586 de Munich.

Antonio, Bibl hisp. vetus, t. II, p. 129.

Dans l'édition de Mayence et dans l'édition d'Alcala ce *Liber de anima rationali* est daté de Rome, l'an de l'Incarnation 1294. C'est une erreur déjà signalée par Pasqual, et elle est évidente, deux ouvrages cités dans ce *Liber de anima* portant les dates de 1295 et 1296. A la fin d'une rédaction catalane, conservée dans le n° 596 des manuscrits espagnols de Munich, on lit : *Finitum Romæ, 1296, in vigilia S. Joannis Baptistæ.*

Pasqual, Vind t. I, p. 220.

XLV. *Liber de homine.* — L'homme qui sait ce qu'est l'homme se sait soi-même, et, en se sachant soi-même, il sait aimer soi et un autre homme; de plus, il saura aimer et connaître Dieu, qui est homme. Ce livre est divisé en trois distinctions. La première est de l'être de l'homme et de sa vie; la seconde, de la mort de l'homme; la troisième, de son oraison.

La première distinction renferme cinq parties : 1° le corps; 2° l'âme; 3° comment l'homme est homme; 4° les opérations naturelles de l'homme; 5° ses opérations artificielles.

Le corps est composé de quatre facultés, qui sont : l'élémentative, la végétative, la sensitive et l'imaginative. L'élémentative est relative aux quatre éléments dont le corps est formé. La végétative est ce par quoi et de quoi l'homme vit corporellement. La sensitive est ce par quoi il sent ce qu'il sent. L'imaginative est ce par quoi et avec quoi il se représente et imagine les objets absents.

L'âme raisonnable est difficile à comprendre et à montrer, n'étant pas corps, n'ayant ni couleur ni figure, et ne pouvant être ni vue ni touchée. On en obtient la connaissance à l'aide de neuf modes généraux, qui sont : 1° Qu'est l'âme raisonnable? 2° De quoi est-elle? 3° Pourquoi est-elle? 4° Combien grande est-elle? 5° Quelle est-elle? 6° Quand

est-elle? 7° Où est-elle? 8° Comment est-elle? 9° Avec quoi est-elle?

La seconde distinction est sur la mort de l'homme. Comme la bonne crainte est la conséquence du bon amour, et que par la mort se fait le très difficile passage de cette vie à l'autre vie, la mort inspire une grande crainte à ceux qui la contemplent souvent et qui savent par quelles voies elle s'approche chaque jour davantage. L'homme superbe, en se figurant la mort, devient humble, car il pense que par la mort il sera rendu vil, dépouillé de ses biens, livré par ses amis à l'oubli, mis en terre, et deviendra un sac plein de vers qui le mangeront.

Cette distinction se divise en deux parties : l'une, de la mort corporelle; l'autre, de la mort spirituelle. La première partie se subdivise en quatre : ce que la mort enlève aux hommes qui meurent; les biens et les maux que donne la mort; les signes de la mort; les périls où sont ceux qui meurent. La seconde partie se subdivise en deux : le péché, et la santé de l'âme. Le péché est examiné sous neuf modes exactement semblables à ceux dont la considération amène à comprendre l'âme raisonnable. Même examen au sujet de la vertu, qui est le remède rétablissant la santé de l'âme.

Énumérant, d'une façon au reste très vulgaire, les signes de notre mortalité, Raimond Lulle y compte les médecins : « Les tombeaux, dit-il, les édifices antiques que les anciens « ont élevés, les orphelins, les veuves et même les médecins « sont des signes de la mort. »

L'instant de la mort est inconnu. Un homme entre dans une maison, et ne sait s'il en sortira; il sort d'une maison et ne sait s'il y rentrera; il achète des poissons, et ne sait s'il les mangera; il met du vin dans un verre, et ne sait s'il le boira; il veut parler, et ne sait s'il parlera; il veut faire acte de luxure, et ne sait s'il le fera. Il faut donc avoir une grande frayeur de la mort et un grand désir de Dieu.

Tel qui s'est confessé à l'église et qui s'est proposé de bien vivre aura, retournant chez lui, occasion de pécher

mortellement; il péchera, et peut-être mourra-t-il subitement. Tel autre qui vivait depuis longtemps dans le péché s'est confessé et s'en est allé avec le ferme propos d'amender sa vie, et, en ce point, la mort le saisit subitement. Quel est donc celui qui pourrait se priser et s'enorgueillir, puisqu'il sait si peu ce qui adviendra de lui? Ce que nous avons de mieux à faire, c'est d'aimer et louer Dieu et avoir grande espérance en lui; car il prend la mort, il lie la mort, et ne la laisse venir à nous qu'avec sa volonté et son congé.

Après avoir défini le péché, cette mort par laquelle l'homme perd la gloire éternelle et est condamné à d'éternelles peines dans l'enfer, Raimond Lulle demande pourquoi est le péché. « La vertu, dit-il, est créée pour que l'homme « ait, avec elle, la vie éternelle. La vertu s'obtient par le « libre arbitre, que Dieu a octroyé à l'homme. Lors donc « que l'homme, au lieu de vouloir la vertu, veut le vice, le « péché est produit. » Il faut convenir que Raimond est un philosophe dont la pensée, souvent obscure, a néanmoins bien peu de force et d'étendue.

La troisième distinction a pour objet l'oraison, qui donne la doctrine, afin que l'homme sache louer Dieu, l'adorer, le bénir et le prier.

Ce livre fut composé dans la ville de Majorque au mois de novembre de l'an 1300. Nous en trouvons une copie, quelquefois différente de l'imprimé, dans le n° 3446 A de la Bibliothèque nationale, fol. 1. Le manuscrit espagnol 599 de Munich contient un *Libre de hom* en catalan; mais peut-être n'est-ce qu'une traduction du latin, à en juger par l'explicit : *Acabat es lo libre de transladar, e fo fet lo dit libre en lo puig de Randa lo primer de febrer anno a nat. Domini 1401.*

XLVI. *Liber de prima et secunda intentione.* — Raimond Lulle a composé ce livre pour son fils, afin qu'il connût la vraie intention, et que, grâce à cette connaissance, il l'aimât, la servît et l'enseignât aux nations.

Il y a deux intentions : la première, qui est suprême et essentielle; la seconde, qui est inférieure et accessoire. Le

livre est divisé, par honneur pour les cinq plaies du Christ, en cinq chapitres : de la division; de l'intention; de Dieu; de la création; de l'Incarnation et de la tentation.

Les hommes qui aiment Dieu pour qu'il leur fasse du bien et qui le craignent de peur qu'il ne leur fasse du mal mettent la seconde intention en place de la première. Cet exemple fait nettement comprendre ce que Raimond Lulle nomme première et seconde intention. A ce propos, il remarque qu'aucun fléau n'a causé autant de mal que Mahomet, qui a précipité tant de nations dans l'infidélité et dans l'erreur. « Pleure, mon fils, ajoute-t-il, pleure de ce « que les éléments, les plantes, les oiseaux, les bêtes et « toutes les choses de ce monde suivent l'ordre et la règle « de l'intention pour laquelle ils sont créés, tandis que « l'homme seul, à qui tout cela est soumis, est contre l'in- « tention pour laquelle il est créé, faisant des péchés qui « sont contraires à l'intention de Dieu. »

Dans le chapitre où il s'agit de la tentation, voulant donner la signification des trente deniers au prix desquels fut vendu Notre-Seigneur, il expose par trente rubriques les exemples de l'intention. « Mon fils, si tu crois que Dieu le Père en- « gendre Dieu le Fils, que Dieu le Saint-Esprit procède du « Père et du Fils, et que le Père, le Fils et le Saint-Esprit « sont un seul Dieu et non trois dieux, et si la tentation te « vient de penser que cela ne peut pas être vrai, alors tu dois « recourir au courage, à la charité et à la justice, pour que « ces trois vertus t'aident à conserver la foi dans l'intention « pour laquelle elle est donnée. »

Raimond Lulle définit ainsi l'oraison : l'opération par laquelle l'âme a Dieu dans sa mémoire, dans son intelligence et dans son amour; car, de même que manger et boire est pour soutenir la vie corporelle, de même l'oraison est pour conserver l'intention de l'âme, pour laquelle lui sont départies la mémoire, l'intelligence et la volonté. Il veut encore ici que comprendre ne soit pas séparé de croire. Beaucoup d'hommes craignent de prier Dieu dans la lumière de l'intelligence par la crainte de perdre le mérite de la foi. Cette

crainte est contre l'espérance, le courage, la justice et la charité. Car, plus l'intelligence est exaltée pour comprendre Dieu dans l'unité de l'essence et dans la trinité des personnes, en comprenant comment le Père engendre éternellement et infiniment le Fils, et comment le Saint-Esprit procède des deux, plus l'homme peut avoir une haute contemplation; et le démon ne le tente alors qu'avec frayeur.

Raimond Lulle remarque que bon nombre de clercs aiment la théologie pour être prélats ou maîtres, honorés à cause de leur science. Agir ainsi, c'est s'aimer par la première intention et aimer Dieu par la seconde. De son côté, la philosophie est une science très respectable, mais par elle aussi beaucoup sont tombés dans l'erreur, aimant la philosophie par la première intention; amour qui les fait errer en théologie contre la foi, l'espérance et la charité. Là-dessus, Raimond Lulle s'écrie : « Quelle illumination, quelle direction, « quel abrègement ce serait dans les sciences, si on les ordon- « nait selon les principes nécessaires de l'Art abrégé de trouver « la vérité ! » On reconnaît ici la préoccupation de l'auteur.

Les infidèles sont nombreux dans le monde; ils existent afin que les fidèles aient matière d'aimer et de connaître Dieu par la prédication et le martyre. Les infidèles doivent être aimés par la seconde intention; la voie du martyre doit l'être par la première. Mais le démon tente les chrétiens par les deux intentions, de façon qu'ils aiment la défaite et la mort des infidèles par la seconde intention, les terres et les richesses qu'ils possèdent par la première.

Deux copies de ce traité sont dans les nos 15450 et 16119 de la Bibliothèque nationale, fol. 1. Il est intitulé, dans le second de ces manuscrits : *Liber de intentione finali.* Nous le trouvons dans les nos 10519 et 10564 de Munich. La bibliothèque de Munich en possède, en outre, sous le no 10589, un texte catalan, qui paraît être le texte primitif.

XLVII. *Liber de Deo et Jesu Christo.* — Comme la fin principale pour laquelle l'homme est créé est de se rappeler, de comprendre et d'aimer Dieu, et que l'homme peut d'au-

tant mieux se le rappeler, l'aimer, l'honorer et le servir qu'il le connaît davantage, Raimond Lulle a composé ce traité pour aider à la connaissance de Dieu, se soumettant d'ailleurs, s'il a erré en quelque chose contre la foi, à la correction de la sainte Église romaine.

Son livre est divisé en deux parties : dans la première partie, il traite de Dieu selon son essence, ses propriétés et ses dignités; dans la seconde, de Jésus-Christ et de son incarnation. Il y procède selon les principes et les règles de l'Art général. Les principes sont : la bonté, la grandeur, l'éternité, etc.; c'est l'énumération que nous avons déjà rencontrée bien des fois. Les règles sont les dix catégories : Dieu est-il? Qu'est-il? De quoi est-il? etc.

C'est de cette façon qu'il donne la doctrine pour la solution des questions concernant Dieu. La doctrine pour la solution des questions concernant Jésus-Christ procède de même. Dieu est-il incarné, c'est-à-dire Jésus est-il? De quoi est Jésus? Et ainsi de suite pour les dix catégories.

Ce livre fut terminé dans la ville de Majorque, au mois de décembre 1300. Le texte catalan s'en trouve en tête du manuscrit espagnol 605 de Munich.

F. IX. XLVIII. *Liber contemplationis in Deum.* — Ce livre de la contemplation vers Dieu, nommé aussi plus loin Art de la contemplation, est un très long ouvrage. Dans le prologue, l'auteur en explique les divisions, qui sont toutes mystiques. Comme le Seigneur a eu sur la croix cinq plaies, l'ouvrage aura cinq livres; quarante distinctions, pour les quarante jours du jeûne de Jésus-Christ dans le désert; trois cent soixante-cinq chapitres, pour les trois cent soixante-cinq jours dont Dieu a daigné former l'année; quatre parties formant un seul chapitre, pour les six heures qui en quatre ans font un jour; chaque chapitre divisé en dix parties, en l'honneur du Décalogue; chaque partie divisée en trois parties en l'honneur de la Trinité; chaque chapitre divisé en trente parties, pour les trente deniers, prix de la trahison de Judas. Le premier livre aura neuf

distinctions, en l'honneur des neuf cieux créés par Dieu; le second, treize distinctions, en l'honneur de Jésus et de ses douze apôtres; le troisième, dix distinctions, pour les dix sens, cinq corporels et cinq spirituels; le quatrième, six distinctions, pour les six droitures entre lesquelles Dieu a placé l'homme; le cinquième, deux distinctions, à cause des deux intentions données à l'homme; enfin, les cinq livres ne seront qu'un seul ouvrage, à cause que Dieu est un.

Le premier livre est consacré aux huit attributs divins : l'infinité, l'éternité, l'unité, la trinité, la puissance, la science, la vérité, la bonté; ce qui fait autant de distinctions, précédées d'une première distinction intitulée : De la joie. Cette joie a trois motifs : d'abord que Dieu existe, ensuite que l'homme existe, enfin qu'il a un prochain. L'existence du prochain est nécessaire à l'homme; mais il doit s'en réjouir, non pas pour soi et par un sentiment intéressé, mais par un sentiment désintéressé et pour le prochain. Le prochain, même pécheur, est un sujet de joie, parce qu'il est occasion de connaître la justice du Seigneur. Le prochain, même mourant, est un sujet de joie. Car pourquoi s'attrister et se vêtir de noir? C'est une des grandes sottises et stupidités qui ont cours parmi nous que de ressentir de la douleur pour la mort d'un juste, notre ami; c'est ignorer la justice du Seigneur, qui a créé l'homme juste, non pour ce siècle, mais pour le siècle futur.

Dieu peut sauver ou damner ceux qu'il lui plaît. « Grande « et admirable, Seigneur, est ta puissance, dit Raimond « Lulle; car, de même que, par ta libre volonté, tu as créé « les créatures sans aucune coaction ni contrainte, de même « il est raisonnable que, par ta volonté et sans aucune coac- « tion, tu donnes le salut ou la damnation à qui tu veux. » « Ainsi, dit Raimond, se trouve écartée la prédestination : « Si ta puissance défaillait à sauver celui que tu veux sauver « et si elle sauvait ceux qu'elle sauve en raison de leur pré- « destination, il suivrait que ta puissance serait subordonnée « à la prédestination même; or il est impossible que quelque P. 55.

« chose soit au-dessus de ta puissance. » Et pour concilier cela avec la prescience, il ajoute : « Les hommes « qui parviennent au salut, tu sais qu'ils y parviendront; « et leur avènement ne contrarie pas ta puissance, car « tu vois qu'il concourt avec l'ordre de ta justice et de ta « miséricorde. » Le choix de Dieu dépendant de sa volonté, il faut fléchir cette volonté : « Comme ta puissance « peut donner le salut à qui elle veut, il est raisonnable « de louer, bénir, aimer et redouter ta noble puissance, « et de la prier dévotement de nous donner la grâce par « laquelle nous puissions te servir et atteindre à ta gloire « honorée. »

Le deuxième livre contient treize distinctions, savoir : de la création; de la disposition divine; de l'acte par lequel Dieu recréa la nature humaine; de la volonté divine; du domaine divin; de la sagesse divine; de la justice divine; de la largesse de notre Seigneur Dieu; du secours que notre Seigneur Dieu prête aux hommes; de l'humilité qui est en notre Seigneur Dieu; de la grande miséricorde divine; de la gloire du paradis, et enfin de la perfection de notre Seigneur Dieu.

P. 65. A propos de la création, Raimond Lulle explique comment certains anges sont devenus les démons : « Suprême « Seigneur, sage, doux et suave, tu as créé de rien les anges, « et tu les a mis dans la libre volonté de faire le bien; aussi « sois béni, car il est très noble de créer de rien des anges, « et encore plus noble de les mettre en libre volonté, afin « qu'ils fassent librement tout le bien qu'ils font. Quand, « Seigneur, tu créas les anges qui sont maintenant des dé- « mons, ils voulurent aussitôt être semblables à toi, et t'imi- « ter en ceci qu'ils prétendirent faire venir à l'être ce qui « n'était pas; car ils prétendirent avoir autant de valeur et « d'honneur que toi; ainsi ils voulurent donner l'être à la « valeur qui n'était ni ne sera en eux, et pour cela ils furent « faits démons. »

P. 160. Raimond Lulle nous explique pourquoi l'office de messagers est confié aux anges. « Comme les anges, ô Seigneur,

« voulurent nous aimer parce qu'ils voyaient que tu nous « aimais, il t'a plu de les confirmer dans ce sentiment « d'amour pour nous et pour tout ce que tu aimes. Les « anges, ô Seigneur, étant véridiques et n'ayant en eux ni « fausseté ni mensonge, tu as fait une grande justice à ton « peuple en les chargeant d'être messagers, vu qu'il ne « convient pas qu'aucun soit messager qui ne serait pas « véridique. . . Les anges nous défendent des démons et « nous avertissent de faire de bonnes œuvres, gagnant en « cela un mérite qui est que leur gloire croît et se multiplie « en ta présence. »

Ses idées sur les démons méritent d'être citées pour montrer quelle est la tournure de ses spéculations : « L'être, « ô Seigneur, que tu as donné aux démons aurait été anéanti « dès le premier moment qu'ils eurent péché, s'il n'avait été « maintenu par toi. Mais, comme tu es un juste juge, il te « plut de ne pas anéantir les démons, et tu voulus que leur « être durât, afin que ta justice fût démontrée en eux du- « rablement. Comme ils devaient rentrer dans le néant à « cause du péché, et que toi, contre cette nécessité, tu les « retiens dans l'existence, ils sont tourmentés de merveil- « leux tourments, à double titre, parce qu'ils ne retournent « pas dans le non-être et parce qu'ils sentent les peines que « tu leur infliges. . . Les démons ayant eu un commence- « ment et étant finis, mais ayant voulu être semblables à « toi qui es sans commencement, il est raisonnable qu'ils « soient tourmentés sans fin. » P. 161.

Raimond Lulle compare ainsi les riches et les pauvres : « Comme tu es, ô Seigneur, juste à chaque homme selon « la condition où il est, si les riches sont plus exposés à « pécher que les pauvres, tu ne les punis pas autant que « les pauvres, qui pèchent en ayant moindre opportu- « nité de pécher. » Cela est contraire à ce que disent d'or- dinaire les moralistes chrétiens, enclins à considérer la pauvreté comme regardée de Dieu avec un œil plus favo- rable que la richesse. Mais il faut continuer d'entendre notre auteur : « Les pauvres, qui n'ont pas tant d'occasions P. 162

« d'orgueil, de gourmandise, de luxure et d'autres vices « que les riches, doivent avoir, s'ils pèchent, une peine « bien plus grande. Ô saint Seigneur, Seigneur qui es notre « sauveur, ta sainte justice est égale entre les riches et les « pauvres, en ceci que, si les pauvres s'efforcent, pour « l'amour de toi, de faire de bonnes œuvres, ils te sont bien « plus agréables que les riches, eux qui ont plus de facilité « que les pauvres à faire le bien; c'est pourquoi le bien que « font les pauvres se fait avec plus de labeur et de ferveur « que le bien fait par les riches. C'est de cette sorte que tu « juges, Seigneur, les pauvres et les riches, quand ils s'abs-« tiennent des œuvres mauvaises; car lorsque les riches s'abs-« tiennent du péché, ils te sont bien plus agréables que les « pauvres, parce qu'ils ont plus d'occasions de faire le mal. « Si les pauvres sont tourmentés par la faim, la nudité, les « infirmités et les autres peines qui leur adviennent du fait « de la pauvreté, les riches sont tourmentés semblablement « par les richesses pour lesquelles ils souffrent faim, soif, « anxiété, crainte et le reste; aussi bénie soit ta justice qui « tourmente les pauvres par la pauvreté et les riches par la « richesse! »

P. 168. Le bonheur que Dieu accorde aux chrétiens d'être chrétiens est ainsi célébré par Raimond : « Ô Dieu, prodigue « au-dessus de toutes les prodigalités, parfait en toutes les « bontés, bienvoulu dans toutes les terres! Gloire, grâce et « bénédiction, Seigneur, à ta justice, qui veut que les chré-« tiens fidèles aient la vraie foi, qu'ils possèdent par l'ensei-« gnement de leurs parents. Il est quelques chrétiens qui ont « la vraie foi par la démonstration de la sagesse et de l'in-« telligence, et quelques-uns qui l'ont sans aucune démons-« tration. Et bénie soit, Seigneur, ta grande justice! car « quelques-uns méritent la gloire en croyant la vérité par la « foi qu'ils ont reçue de leurs parents, et d'autres la méri-« tent en concevant la vraie foi par leur propre sagesse. Ton « serf, Seigneur, et ton captif t'adore, te loue et te bénit, « parce que tu lui as fait la gloire d'être fidèle catholique « du chef de son père et de sa mère, qui furent chrétiens

« fidèles; il te loue et te remercie, parce que tu l'as affermi « dans la foi chrétienne par les vraies preuves et les mani- « festes raisons qu'il trouva dans le livre des Pétitions et des « Questions. »

De même qu'il y a deux classes de fidèles, de même il y a deux classes d'infidèles. « Les infidèles qui sont dans « l'erreur par leurs parents pensent être excusés par ta jus- « tice; ils disent qu'ils veulent croire ce qu'ont cru leurs « parents, leurs aïeuls, leurs bisaïeuls et leurs ancêtres, et « pour cela ils se refusent à examiner, selon l'intellect et la « raison, si la foi dans laquelle ils sont est vraie ou fausse. « D'autres infidèles sont dans l'erreur parce qu'ils affirment « ce qui se fait par l'opération naturelle, et qu'ils évitent de « croire ce qui se fait par l'opération des vertus contraires « à l'ordre naturel des choses; toute leur erreur gît en ceci « qu'ils usent trop de la puissance imaginative et peu de la « puissance de raisonnement. »

D'après Raimond Lulle, les premiers sont plus difficiles à convertir que les seconds : « Les premiers n'aiment pas les « controverses, et contre eux les raisons et les arguments ne « peuvent rien; mais les seconds aiment les controverses, « et c'est pour eux une occasion de sortir de leur fausse « croyance. Car de même qu'un homme vigoureux a la force « de terrasser un homme faible, de même, quand il arrive « que de faux arguments combattent contre de vraies rai- « sons, les vraies ont le pouvoir de vaincre et de détruire les « fausses. »

Suivant Raimond Lulle, les catholiques qui meurent dans le péché sont punis plus rigoureusement que les infidèles qui meurent dans leur croyance. Les infidèles dont il s'agit, ce sont toujours les musulmans. Ce qui, suivant Raimond Lulle, les empêchait de devenir chrétiens, c'était leur refus de croire à la Trinité, incapables qu'ils étaient de s'élever au-dessus de ce que leur raison pouvait admettre, tandis que le catholique accorde sa foi à ce qui dépasse la raison; et c'est là son mérite, car Dieu a donné l'être aux hommes, non pour qu'ils possèdent la béatitude, mais pour que sa grandeur

P. 169

leur soit connue. C'est pour cela que les infidèles sont condamnés justement aux peines éternelles en raison de leur fausse croyance. Mais on leur fait injustice en ne les prêchant pas, en ne les instruisant pas; ils s'en plaindront à Dieu au jour du jugement, et maudits seront ceux qui n'auront pas une excuse suffisante.

P. 173. « Dans le meilleur temps de ma vie, dit Raimond Lulle, « je me suis livré tout entier au péché, faisant servir au « péché tout ce que je possédais; or si, maintenant que je « ne suis plus dans un aussi bon âge qu'autrefois et que je « n'ai plus autant de biens temporels, je veux me donner à « toi, moi et tout ce que j'ai, il ne me semble pas que tu « doives m'avoir beaucoup de gratitude. »

P. 214. Raimond Lulle emploie, par comparaison, le bonheur de voir la face des rois pour donner une idée du bonheur de voir la face de Dieu. « Si, dans ce monde, les pauvres « éprouvent tant de douceur et de plaisir quand ils peuvent « converser avec les rois et les puissants, comment pourrait-« il se faire que, dans la gloire, quand les hommes seront « en présence de ta divinité, ô Seigneur, ils eussent besoin « de lait, de vin, de miel, de beurre, d'huile, d'eau et de « délectation charnelle ? » Il est curieux que La Bruyère, mais dans un esprit satirique, ait fait la même comparaison : « Qui considérera que le visage du prince fait toute « la félicité du courtisan, qu'il s'occupe et se remplit, pen-« dant toute sa vie, de le voir et d'en être vu, comprendra « un peu comment voir Dieu peut faire toute la gloire et « tout le bonheur des saints. »

La Bruyère, Les Caract. t. I, p. 371.

P. 227. Le troisième livre contient dix distinctions, qui sont : la vue, l'ouïe, l'odorat, le goût, le toucher, la pensée, la perception, la conscience, la sensibilité et la ferveur. Chacune de ces distinctions est divisée en plusieurs chapitres.

P. 231. Raimond Lulle fait la confession d'avoir trop aimé les femmes, lorsqu'il était encore livré aux séductions du monde. « De même qu'une grande sécheresse et un grand « froid sont la peste des fruits de la terre, de même la « beauté des femmes fut la peste et la tribulation de mes

XIVe SIÈCLE.

« yeux, car elle m'a fait oublier, ô Seigneur éternel, ta grande « bonté et la beauté de tes œuvres. A cause du plaisir qu'eu- « rent mes yeux à voir de belles femmes, mon cœur désira « qu'elles fissent leur volonté corrompue dans la puanteur « de la luxure; et cela, Seigneur, me paraît bien contradic- « toire que, moi, je les aie aimées belles et voulues belles, « tandis que je voulais que leur volonté fût souillée dans le « péché le plus laid qui pût être. » C'est dans le même sen- P. 36 timent que, plus loin, il se félicite de voir une grande dif- férence entre les œuvres qu'il faisait en sa jeunesse et celles qu'il fait maintenant au déclin de sa vieillesse. Alors toutes ses œuvres étaient en état de péché et entachées de vices; aujourd'hui il espère que, par la grâce divine, ses œuvres, ses contemplations et ses désirs ont pour objet de glorifier l'essence de Dieu.

Pour lui, la croix est un miroir : « De même qu'une « femme qui se regarde en un miroir y voit la beauté ou la « laideur de son visage, de même ton serviteur, quand il « regarde la croix, aperçoit en lui-même toutes ses beautés « et toutes ses laideurs. »

Sa vie de péché paraît avoir duré jusqu'à l'âge de trente ans, à en juger du moins par ce passage-ci : « Je vois, Sei- « gneur, que les arbres produisent des fleurs et des fruits « qui réjouissent et alimentent les hommes; il n'en est pas « ainsi de moi, pécheur, qui, pendant trente ans, ai produit, « non du fruit, mais du mal pour mes voisins et mes amis. »

On voit sans peine quel est le fil qui conduit Raimond Lulle; il passe en revue toutes les choses de l'homme et du monde, et de chaque chose il fait une application morale et mystique. C'est de cela qu'il a rempli deux volumes in-folio, s'y laissant aller à tous les entraînements d'une imagination déréglée. Les princes y figurent, cela va sans dire, et il n'est pas favorable à ceux de son temps. « Sou- P. [illegible] « vent, dit-il, j'ai demandé aux gens, par le monde, s'ils « avaient vu un prince parfait en toute bonne habitude, « ayant tout ce qui convient à un prince; et, de mon « temps, je n'ai trouvé personne qui ait pu me donner

« connaissance d'un prince ainsi doué. Cela m'étonne beaucoup; car nous voyons journellement des pierres précieuses ayant tout ce qui est requis pour la noblesse et la beauté d'une pierre précieuse; de même, nous voyons beaucoup de religieux ayant la bonté et l'honnêteté convenables à un religieux; et je ne puis trouver un roi et un prince tel qu'il nous le faudrait. » Et, continuant son propos, il se moque ainsi de l'amour des grands pour la chasse : « Tu veux, glorieux Seigneur, que les princes cherchent et poursuivent les hommes méchants qui troublent et détruisent le monde; et nous voyons qu'ils poursuivent, à travers monts et campagnes, des bêtes et des volatiles qui ne leur ont fait aucun mal, tandis qu'ils laissent en repos les méchants. »

P. 250. Il faut ici faire mention de sa comparaison entre les chevaliers mondains et ceux qu'il nomme les chevaliers célestes, c'est-à-dire les âmes pieuses. « Nous voyons les chevaliers mondains se munir de fer et de bois, combattre, être blessés, mourir et, par des labeurs très durs, se damner finalement; mais nous voyons les chevaliers célestes se nourrir d'amour, de patience, de vérité, de dévotion, de larmes, de gémissements, de contrition, et, par leurs grands désirs et efforts, aller à la gloire sans fin. Nous voyons les chevaliers mondains combattre les uns contre les autres par le fer et le bois, et se provoquer par des paroles superbes et injurieuses; mais tel n'est pas le combat des chevaliers célestes : ils combattent par l'amour, par la vérité, par l'humilité, par la patience, par la fidélité, contre les pervers et les superbes; ils ne portent ni glaive, ni lance, ni couteau, et ils n'ont pas à la bouche des mots grossiers et venimeux. Les chevaliers qui meurent pour avoir gloire et renom parmi la gent et pour accumuler des biens temporels, qu'ils aillent, à l'article de la mort, demander à cette gent qui les loue, à ces richesses qu'ils ont amassées, de les arracher à la mort! Beaucoup de chevaliers, quand ils chevauchent couverts de leur armure, se croient des lions; et, si on leur demande grâce, ils ont un tel orgueil qu'ils ne se laissent

« pas émouvoir à pitié; mais quand ils sont vaincus dans la « bataille et qu'ils sont à bas de leurs chevaux, alors ils ont « pitié d'eux-mêmes, et ils demandent merci. »

Raimond Lulle ne pense pas qu'on arrive par la force à P. 250.
reconquérir la Terre sainte sur les infidèles. « Je les vois, « dit-il, aller outre mer à la Terre sainte et s'imaginer qu'ils « la reprendront par la force des armes; et à la fin tous s'y « épuisent sans venir à bout de leur dessein. Aussi pensé-je « que cette conquête ne se doit faire que comme tu l'as « faite, Seigneur, avec tes apôtres, c'est-à-dire par l'amour, « les oraisons et l'effusion des larmes. Donc, que de saints « chevaliers religieux se mettent en chemin, qu'ils se mu- « nissent du signe de la croix, qu'ils se remplissent de la « grâce du Saint-Esprit, qu'ils aillent prêcher aux infidèles « la vérité de ta passion, et qu'ils fassent pour l'amour de « toi ce que tu fis pour l'amour d'eux; et ils peuvent être « certains que, s'ils s'exposent au martyre pour l'amour de « toi, tu les exauceras en tout ce qu'ils veulent accomplir à « l'effet de te glorifier. » Ce qui prouve, selon lui, que Dieu condamne les moyens employés pour reprendre la Terre sainte possédée par les Sarrasins, c'est que toutes les entreprises de ce genre échouent.

Raimond Lulle est sévère contre les chevaliers de son temps : « Les chevaliers furent mis dans le monde pour le « tenir en paix; mais nous voyons que ce sont eux qui ex- « citent les guerres, tuent les hommes, ravagent les villes et « les châteaux, coupent les arbres et les plantes, font veuves « les femmes, et détroussent sur les routes. Qui donc dans « le monde fait autant de mal que les chevaliers? Que « celui qui veut voir des hommes superbes, pleins de vaine « gloire, injurieux, moqueurs, ravageurs, destructeurs, re- « garde les chevaliers; car, dans l'ordre des chevaliers, il y « a plus de telles gens que dans les autres ordres. Oui, « beaucoup de chevaliers sont les exécuteurs du diable; « aucun état n'a autant d'hommes prêts à faire le mal. Si « quelqu'un m'objecte que je ne dis pas la vérité, il pourra « trouver dans sa conscience qu'il en est ainsi; il le trouvera

« aussi dans la bouche des pauvres gens qui sont leurs « sujets. »

P. 257. Dans une comparaison entre les médecins du corps et les médecins de l'âme, Raimond Lulle remarque que les premiers sont plus requis, plus payés et plus obéis que les seconds. On voit les médecins du corps aller bien vêtus, sur de bons chevaux, et amasser des richesses à l'aide des tromperies de toute espèce qu'ils font aux malades, se vantant de connaître les maladies qu'ils ne connaissent pas, les prolongeant afin d'avoir plus ample salaire, et donnant aux malades des sirops, des électuaires et autres substances, parce qu'ils ont une part dans le profit que font les apothicaires. Ils essayent sur le malade les potions, les sirops et les électuaires, et se gardent bien de les essayer sur eux-mêmes. Il n'y a dans tout le monde aucune science, aucun art où l'homme opère autant au hasard que dans la médecine; et ce qui le prouve, ce sont les dissentiments des médecins entre eux sur un même cas. Aussi tuent-ils plus de malades qu'ils n'en guérissent; il y a danger à se remettre entre leurs mains; et le plus sûr pour le malade, c'est de connaître sa maladie, de s'abstenir des choses nuisibles et de laisser la nature suivre son cours.

P. 293. Ce qui paraît à Raimond Lulle le plus vicieux, c'est un vieillard luxurieux, un pauvre orgueilleux, un riche envieux; il ne sort pas d'une charogne pourrie, de l'ulcère d'un paralytique et de l'eau d'un égout une odeur aussi fétide que de l'âme de ces vicieux.

P. 296. Ici Raimond Lulle indique son âge : « Comme ton serviteur, ô Seigneur, a environ quarante ans et s'est délecté, « presque durant toute sa vie passée, bien plus avec les victuailles sensuelles qu'avec les intellectuelles, il te demande, s'il te plaît de prolonger sa vie, que tu lui fasses « la grâce de trouver plus de douceur et de plaisir dans les « intellectuelles que les sensuelles. »

P. 301. En écrivant ce livre d'un mysticisme si exalté, Raimond Lulle se sentait épris du désir de subir le martyre et de verser son sang. « Ô Seigneur, dit-il, ton serviteur a un si grand

« désir de mourir pour te rendre gloire, que jour et nuit il « se hâte de finir ce livre de la Contemplation, afin d'aller « verser ses larmes et son sang en la Terre sainte, où tu as « versé ton sang et tes larmes miséricordieuses. Tant que « ce livre ne sera pas achevé, je ne pourrai me rendre en « la terre des Sarrasins pour donner louange à ton nom « glorieux; car cet ouvrage, que je fais en ton honneur, « m'occupe tant que je ne puis songer à autre chose. Aussi « je te demande de m'aider tellement que je le termine « promptement, afin d'aller au plus vite recevoir le mar- « tyre, s'il te plaît que j'en sois digne. » Il tint parole et se fit martyriser par les Sarrasins.

Raimond Lulle fait sa confession, et, déclarant qu'il n'est P. 330.
pas de péché qui tienne l'homme sous sa domination autant que la luxure, il avoue que ce péché s'était emparé de lui tout entier, et qu'aucun ne l'a plus honteusement subjugué et conduit. « Comme je suis, dit-il, engagé dans « les liens du mariage, je désire singulièrement de me sous- « traire aux actions dans lesquelles la luxure me corrompit « et me souilla, et d'être serviteur et compagnon des bien- « heureux moines qui s'obligent à la virginité et à la chasteté « pour n'être pas salis par l'ordure de la luxure. »

En pensant à la mort Raimond Lulle avait une double P. 350.
crainte : il craignait d'abord de mourir avant d'avoir achevé son livre de la Contemplation; secondement, il craignait de mourir de mort naturelle, ce qui le priverait du bonheur de verser son sang pour la cause de Dieu : « Car, dit-il, Sei- « gneur, j'aimerais à mourir pour ton amour, puisque « l'amour fut l'occasion de ta mort. » Aussi, plein de cette idée, il voudrait que les religieux, faisant comme lui, allassent prêcher les Sarrasins au péril de leur vie.

Raimond Lulle, en proie à son mysticisme, n'oublie pourtant pas la distinction, à laquelle il tient essentiellement, de la foi et de la raison. « Tout ce que la raison démontre « est dans la vérité; mais n'est pas dans la vérité tout ce que P. 35
« l'homme pense avoir été démontré par la raison; donc le « défaut est, non dans la raison, mais dans les sujets désor-

« donnés où la raison n'a pas lieu de démontrer la vérité. « L'homme pouvant avoir une vraie foi et une fausse foi, « celui qui veut savoir si sa foi est vraie ou fausse doit en « prendre la marque dans ta perfection, ô Seigneur; car la « vraie foi marque toujours en toi perfection, et la fausse foi « défaut. Comme la vraie foi agrandit et ennoblit la raison « qui lui est soumise, ainsi la raison agrandit et ennoblit « la vraie foi qui est au-dessus d'elle, en démontrant qu'elle « est vraie; la raison, glorifiant la foi qui est vraie lorsqu'elle « en démontre la vérité, la glorifie aussi en démontrant la « fausseté de la foi fausse, parce que la révélation de la faus- « seté est la démonstration de la vérité. La foi est, pour « l'homme, occasion de comprendre la raison, et la raison « occasion d'avoir la foi; car la foi fait passer la raison de « la puissance à l'acte, quand l'homme se soumet raisonna- « blement à aimer la loi; et la raison fait passer la foi de la « puissance à l'acte, quand elle démontre que l'homme doit « raisonnablement croire ces articles que par la raison « même il ne peut comprendre. »

P. 371. Plus Raimond Lulle avance dans son ouvrage, plus il s'exalte. « Ton esclave et ton sujet, ô Seigneur, te loue, te « bénit, te remercie pour la vie que tu lui as donnée; mais « quand sera le jour où il te louera, te bénira, te remerciera « en se voyant mourir pour ton amour et pour confesser « la vérité de la sainte foi romaine devant ceux qui l'igno- « rent? » Et, d'un autre côté, il ajoute : « Je me complais tel- « lement à la contemplation où tu me fais être en cet ouvrage « que, s'il te plaisait ainsi, je voudrais ne pas mourir jusqu'à « ce qu'il fût accompli... La vile mort, dans les occasions « mondaines qui sont pleines de péchés et de fautes, inspire « crainte et horreur; mais la sainte mort amoureuse, qui « est pleine de dévotion, de douceur et de plaisir en tes « louanges, je ne la crains pas. Que dis-je? Je l'attends jour « et nuit, me réjouissant dans la confiance de ton divin « secours. »

P. 415. Voulant montrer que notre raison est bornée et qu'à tout instant ce qui est parfaitement réel paraît pourtant

invraisemblable ou impossible, Raimond s'exprime ainsi : « Quand notre âme se représente la superficie de terre « qui est au-dessous de nous, nous jugeons, en vertu de « nos connaissances et de notre raison, que les pierres et « les eaux qui sont sur cette superficie doivent tomber en « bas, pensant à la fois qu'il est possible qu'elles tombent « et impossible qu'elles ne tombent pas; mais l'opposé de « cette possibilité et impossibilité apparaîtrait aux hommes « s'ils étaient sur cette surface de la terre qui est infé- « rieure; en effet, il leur semblerait que nous, les pierres « et les eaux, tendrions vers le haut, lequel haut leur paraî- « trait être le bas, parce que leurs pieds seraient à l'opposite « des nôtres. »

Il tire de la nécromancie une singulière démonstration de l'existence de Dieu. Il est de fait que la nécromancie existe. Elle n'existerait pas s'il n'y avait pas de démons, car sans eux le nécromancien ne peut user de son art; or les démons sont des anges et les anges doivent, comme le dit l'Écriture, leur existence à Dieu; donc la nécromancie prouve que Dieu existe. P. 419.

Raimond Lulle, qui voulait si ardemment convertir les Sarrasins, voulait aussi qu'on ne guerroyât pas incessamment contre eux. Il distinguait la guerre intellectuelle et la guerre matérielle. C'était parce que la guerre intellectuelle régnait entre eux, que chrétiens et musulmans se livraient tant de combats et commettaient les uns contre les autres tant de dévastations. La guerre matérielle, il importe de la faire cesser. Tant qu'elle durera, les uns et les autres ne pourront en venir aux discussions pacifiques, qui doivent procurer le triomphe de la croix. Le premier pas dans l'œuvre de la conversion des musulmans est de renoncer aux habitudes de guerre qu'on a prises contre eux. En ceci Raimond était trompé par son zèle. Sans doute la paix entre les musulmans et les chrétiens aurait été fort désirable, et il est honorable à Raimond Lulle d'en avoir exprimé le vœu; mais en ce temps, quand bien même les chrétiens l'auraient écouté, il n'aurait pas été entendu des P. 512.

musulmans, pour qui la guerre sainte, la guerre contre les infidèles, restait toujours un précepte religieux.

P. 558. Raimond Lulle se plaint que ni ses forces corporelles ni ses forces intellectuelles ne soient au niveau de la tâche qu'il s'est donnée en composant ce livre. Sa passion l'excite, mais il sent qu'il reste au-dessous de ce qu'elle lui inspire et commande. « Comme la fourmi, par un excès d'ardeur, « porte un corps plus gros que le sien, de même ma fer- « veur me fit tellement aimer et désirer cet Art de la con- « templation à l'effet de t'aimer, de t'honorer, de te louer « et de te servir, que je travaille au delà des forces de mon « âme et de mon corps. Donc, mes labeurs étant grands et « périlleux, et ma ferveur ne me laissant ni repos ni sécu- « rité, je recours à toi, Seigneur, qui es le repos, le remède « et la sécurité de tous ceux qui travaillent pour toi, et je te « prie de soulager mes langueurs et de me garder des er- « reurs. » Il dit que cette excessive ferveur qui le possède tantôt l'expose au mépris et aux malédictions des hommes, qui le regardent comme un fou, tantôt excite chez eux des sentiments d'amour et de respect. Mais, dit-il, je n'y peux rien, et cette ferveur fait de moi ce qu'elle veut.

Elle l'entraînait dans l'extase : « Mes sens intellectuels « sont tellement venus de puissance en acte par mon ar- « deur à te contempler, ô Seigneur, que mes sens corpo- « rels ne sont plus qu'en puissance et que mon corps est « parfois comme une statue de bois ou de pierre. » Il décrit le trouble intérieur auquel il est en proie. Son intelligence et sa mémoire ne peuvent parvenir, l'une à comprendre l'être infini, l'autre à s'en rappeler toutes les perfections, et pourtant sa volonté exige tyranniquement qu'il satisfasse à ce besoin. Et il se demande d'où vient cette tension de la volonté, qui, tout en étant incapable, elle aussi, de vouloir l'être infini, impose pourtant à la mémoire et à l'intelligence des efforts impossibles. En cet état, il désire la fin de cette impuissance douloureuse.

Byron, dans un sarcasme irréligieux contre l'Église anglicane, souhaite qu'il y ait dans la Trinité quatre personnes au

lieu de trois, pour que la foi ait plus de mérite. Dans sa profonde piété, Raimond Lulle s'est rencontré avec le sceptique anglais, en disant que, si les juifs et les Sarrasins augmentent leur ardeur en adorant le Seigneur comme un seul Dieu, les chrétiens augmentent la leur bien davantage en adorant la trinité des personnes et l'incarnation de Jésus-Christ.

Le dixième volume de l'édition de Mayence contient la suite et la fin de ce livre des Contemplations. Il semble inutile d'en continuer l'analyse. Personne ne peut plus s'intéresser à ces effusions vraiment trop verbeuses d'une âme singulièrement extatique.

L'ensemble de cet ouvrage occupe les n°s 17819, 17820 et 17821 de la Bibliothèque nationale. Le premier et le second livre seulement se trouvent dans le n° 3448 A, avec cette annotation : *Ego Raymundus Lul do librum istum conventui fratrum de Cartusia;* et au-dessous : *Hoc est primum volumen Meditationum magistri Raymundi, quod ipse dedit fratribus et domui Vallis Viridis prope Parisius, cum duobus aliis sequentibus voluminibus istius tractatus, anno gratiæ* MCC *nonagesimo octavo.* Ce volume est d'autant plus précieux qu'il y a d'assez nombreuses corrections, et que ces corrections sont de la même main que l'ensemble du texte primitif.

Jacques Lefebvre d'Étaples avait déjà publié le premier volume de ces Contemplations ou Méditations, à Paris, en 1505, in-fol.

Ici finit le dixième et dernier volume de l'édition de Mayence. On connaît maintenant à peu près toutes les parties de la doctrine de Raimond. Il nous sera donc permis de moins insister sur chacun des écrits nombreux qu'il nous reste à faire connaître. Nous continuons la série des imprimés.

XLIX. *Ars generalis ad omnes scientias.* — Ce traité, si général qu'il soit, est fort court. On y trouve le grand Art réduit à quelques définitions symétriquement disposées. Un abrégé si concis a pu servir de manuel à des professeurs

de lullisme; mais il n'offre aucun intérêt, il est même à peu près inintelligible à d'autres logiciens. Sbaraglia nous en désigne deux éditions : l'une de Paris, 1548, in-8°; l'autre de Lyon, 1617, in-4°; il y en a une troisième, de Majorque, 1645. Nous en avons une copie dans le n° 15097 de la Bibliothèque nationale, fol. 134. Toutes ces éditions et le manuscrit moderne que nous venons de citer attribuent l'ouvrage à Raimond; cependant il n'est pas indiqué dans les anciens catalogues que nous avons ci-dessus publiés, et, en fait, il semble moins de Raimond que d'un de ses disciples.

L. *Artificium, sive Ars brevis ad absolvendam omnium artium encyclopædiam,* ou *Ars brevis, quæ est imago Artis generalis.* — Les abrégés ont toujours été plus goûtés que les longs traités; c'est pourquoi les copies et les éditions de cet *Ars brevis* ont été nombreuses. Il nous suffira de citer les éditions. La première est de Barcelone, 1481, in-4°. Les suivantes sont de Lyon, 1518, in-8°; de Barcelone, 1565, in-8°; de Paris, 1578, in-32; de Strasbourg, 1598, 1609, 1612, 1617, 1651, in-8°; de Palma, 1669, 1744, in-8°. Sbaraglia en désigne encore une édition de Tarazona, in-4°, sans date.

Il n'est pas douteux que ce traité, mentionné dans le catalogue de l'année 1311, ne soit, en effet, de Raimond Lulle. On lit d'ailleurs à la fin qu'il fut écrit à Pise, dans le monastère de San-Donnino, en janvier 1308 (nouveau style). Nous en avons une traduction française dans le n° 19965 de la Bibliothèque nationale : « L'Art brief de Raimond « Lulle, qui est un abrégé et entrée au grand Art. » On cite encore : « Le fondement de l'artifice universel de l'illuminé « docteur R. Lulle; » Paris, Champenois, 1632, in-12.

LI. *Ars generalis ultima.* — Ce livre, dont l'étendue effraye d'abord le lecteur, se divise en treize parties, dont il n'est pas facile de comprendre l'ordonnance. Après un prologue où il est dit que les objets de l'Art général sont ces neuf principes, la bonté, la grandeur, l'éternité, la puis-

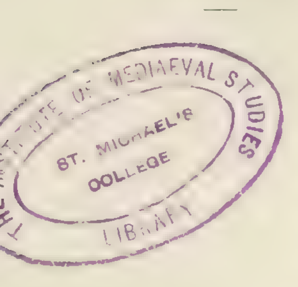
sance, la sagesse, la volonté, la vertu, la vérité et la gloire, l'auteur fait connaître les signes alphabétiques dont il doit se servir pour construire ses figures. Viennent ensuite les figures et les tables, dont l'explication est l'objet même du livre. L'auteur nous avertissant lui-même que cet *Ars ultima* n'est qu'une compilation, un assemblage de tous les écrits qu'il a déjà faits sur la même matière, nous nous croyons dispensés d'exposer le détail de ce qu'il contient. L'analyse d'un tel ouvrage ne serait pas moins superflue que fastidieuse. Notons qu'il est mentionné dans le catalogue de l'année 1311 et qu'on lit à la fin : *Ista Ars fuit incepta a Raymundo Lugduni super Rodanum, mense novembris, anno 1305, et ipse eam finivit in civitate Pisana, in monasterio S. Domnini, ad laudem et honorem Dei, mense martii, anno 1308.*

Ce livre a eu d'autant plus de succès parmi les lullistes que toute la doctrine du maître s'y trouve condensée. Après l'avoir compris bien ou mal, on pouvait se tenir pour suffisamment initié. Il ne faut donc pas s'étonner si les copies et les éditions en ont été nombreuses. Publié d'abord à Venise en 1480, in-4°, il le fut ensuite à Barcelone en 1501, in-fol.; à Lyon en 1517, in-4°; à Francfort en 1596, in-8°; à Strasbourg en 1598 et en 1617, in-8°; à Majorque en 1645, puis encore à Strasbourg en 1651.

Nous en pouvons citer deux traductions. L'une, en espagnol, a pour titre : *Arte general de Raymundo Lullo para todas ciencias;* Madrid, 1598, in-8°. L'autre, en français, est intitulée : « Le grand et dernier art de M. Raymond Lulle, « maistre ès arts liberaux, fidellement traduit de mot à autre « par le sieur de Vassy; » Paris, 1634, in-8°.

LII. *Janua Artis.* — Ce traité, que certains bibliographes attribuent à R. Lulle, fut imprimé à Barcelone en 1489. Mais c'est une fausse attribution. Il suffit pour le prouver de reproduire le titre entier : *Petri Degni, Montis Albi presbyteri, Janua Artis R. Lulli.*

LIII. *Liber natalis,* ou *De Natali pueri parvuli Christi*



Jesu. — C'est le récit d'une vision. Six dames, que l'auteur nomme la Louange, l'Oraison, la Charité, la Contrition, la Confession et la Satisfaction, ayant ensemble devisé sur les mérites divers de Jésus-Christ, subitement les vertus divines leur apparaissent et leur adressent, l'une après l'autre, un discours édifiant. Après avoir entendu ces discours, les dames chantent quelques hymnes et recommencent leur entretien : *Finitis autem cantilenis, sanctam Mariam, matrem virginem, rogaverunt quod apud benedictum suum filium intercederet ut ipsas in cordibus hominum exaltaret et specialiter in domino Philippo, rege Franciæ, in quo, præ ceteris mundi rectoribus, singulariter pollent hodie justitia, veritas, fides, charitas, recta spes in beatitudine, pulchritudo cum fortitudine, magnanimitas cum temperantia, largitas cum prudentia, humilitas et devotio et christiana religio, pietas, benignitas, sapientia, castitas, et breviter dona plurima naturalia, gratuita et infusa, quatinus, cum ipse sit pugil Ecclesiæ et defensor fidei christianæ, libros et dicta Averoys expelleret et extrahi faceret de Parisiensi studio, taliter quod nullus de cetero auderet allegare, legere vel audire, quia multos errores turpissimos continent contra fidem, et, quod est deterius et periculosius, dictos errores frequenter generant in pluribus et diversis, et est turpe et dedecus dicere christianis quod fides est magis improbabilis quam probabilis vel apparens, quod dicunt et asserunt Averoym hæreticum imitantes.* Suit l'exposition des idées de Raimond sur les collèges de langues et sur l'unification des ordres militaires : *Et quia rex est defensor fidei, tenetur ad honorem pueri talem petitionem facere et attentius dictum negotium promovere. Et quod dominus papa et omnes cardinales sunt ad hoc specialiter obligati, quia prædicto puero subditi, super quo Ecclesia catholica est fundata, ut per totum mundum puer Jesus universaliter adoretur et, obstricta via descensus ad inferos, totus cœlestis exercitus plenitudine jucundetur.* La Vierge, approuvant, ordonne aux six dames d'aller dire cela au roi de France : *Et ad istud negotium exequendum et promovendum Philippum, filium regis Majoricarum, clericum, consanguineum suum, induceret, qui est illustris, devotus et humilis, p[ar]atus et bene dispositus, ut cum papa et cardina-*

libus, suis tamen assensu [et] consilio habitis, sanctum prædictum negotium promoveret. Les six dames se rendent auprès du roi Philippe en toute hâte, pour lui communiquer leur vœu. Mais voici que, chemin faisant, elles rencontrent un vieillard à la longue barbe, gémissant de la façon la plus pitoyable, dont la grande douleur leur cause une vive émotion. Il s'appelle, dit-il, Raimond. Il a fait auprès des papes, des cardinaux et des princes toutes les démarches possibles pour les exciter contre les infidèles, mais ses efforts ont été vains; il est alors allé lui-même, seul, chez les mécréants, dans le dessein de les convertir, mais ils l'ont emprisonné, battu, chassé; enfin il a composé un Art dont le succès infaillible doit réduire au néant toute l'infidélité, mais il ne trouve personne qui, partageant sa confiance, veuille pratiquer cet Art merveilleux. Voilà ce qui est la cause de ses pleurs et de ses lamentations : *Dum sex dominæ ad dominum regem Francorum veniebant, loquentes de hiis quæ audiverant et a matre pueri habuerant in præceptis, invenerunt Parisius Raymundum longam barbam habentem, clamantem et dicentem : « Heu mihi! in quanta angustia sum positus, tristis, flens et dolorosus, solus, impotens et antiquus et quasi ab omnibus vilipensus ! Laboravi diu quantum potui cum summis pontificibus pluribus, prælatis et principibus, ut puer nobis natus Jesus in terris a gentibus laudaretur, et gentes salutem reciperent animarum. Cum Sarracenis fui pluries, de fide cum ipsis disputans, captus, percussus et a terra eorum expulsus; perlustravi postmodum multas terras, et adhuc quod desidero non inveni. Dico et gentes moneo ut honorem puero faciant; quæ dicunt quod bene facio et bonam intentionem habeo, sed in eis meum desiderium minime operatur. »* Ayant entendu les plaintes du vieillard, les dames l'invitent à les suivre, et toute la compagnie se dirige vers le palais du roi. Ainsi finit la vision. On lit à la fin de cet écrit bizarre : *Liber iste fuit in nocte Natalis conceptus, et fuit perfectus et finitus Parisius, ad honorem Dei, mense januarii, anno 1310* (nouveau style, 1311). Il est indiqué, sous le titre de *De Natali,* dans le catalogue du mois d'août 1311. Comme nous l'avons dit plus haut, le n° 3323 de la Bibliothèque nationale est le ma- Ci-dessus, p. 11

nuscrit original que Lulle envoya lui-même au roi Philippe le Bel.

Il en existe une édition dans un volume in-folio, qui fut achevé d'imprimer, à Paris, le 6 avril 1499, par Guiot Le Marchand et qui porte pour titre : *Hic continentur libri Remundi, pii eremite. Primo liber de laudibus beatissime virginis Marie qui et Ars intentionum appellari potest, secundo libellus de Natali pueri parvuli, tertio Clericus Remundi, quarto Phantasticus Remundi.* Le texte imprimé présente de notables différences avec les textes manuscrits; ainsi l'on n'y trouve aucun des détails que nous avons empruntés aux quatre dernières pages de l'exemplaire original, à partir de la mention de Philippe, fils du roi Jayme Ier.

LIV. *Disputatio clerici et Raymundi phantastici.* — Deux voyageurs se rendant au concile de Vienne, l'un clerc, l'autre laïque, se rencontrent sur le grand chemin. Le clerc demande au laïque comment il se nomme. Je me nomme, dit celui-ci, Raimond Lulle. Ah! dit le clerc, il y a longtemps que j'ai entendu parler de toi comme d'un homme bien fantastique. Mais, dis-moi, que vas-tu faire au concile? — Je vais, lui répond Raimond, demander trois choses aux pères assemblés : l'établissement d'écoles où seraient enseignées les langues des infidèles, la réunion de tous les ordres militaires en un seul ordre, et l'entière extirpation de l'averroïsme dans l'Université de Paris. Ce discours entendu, le clerc rit à gorge déployée et dit à Raimond qu'il le tient maintenant pour le plus fantastique des fantastiques. — Je le suis peut-être moins que toi, réplique Raimond.

Ici le débat commence. Raimond demande au clerc de se faire mieux connaître, le plus fantastique des deux interlocuteurs devant être, comme il semble, celui qui, dans le cours de sa vie, se sera comporté de la manière la moins sensée.

Le clerc raconte que, fils d'un paysan, il a commencé par mendier son pain; que, s'étant avancé dans les sciences, il est devenu prêtre, archidiacre, qu'il a été pourvu d'opu-

lents bénéfices, et qu'ensuite il a fait emploi de sa richesse bien acquise en tirant de la misère tous ses parents, qui étaient fort nombreux. Voici la réponse de Raimond, qui contient des renseignements biographiques dignes d'être recueillis : *Ait Raymundus : Audivi et intellexi quæ te causa movet quominus dicaris phantasticus; sed antequam respondeam prius de me volo pariformiter pauca verba dicere. Homo fui in matrimonio copulatus, prolem habui, competenter dives, lascivus et mundanus; omnia, ut Deo honorem et bonum publicum procurarem et sanctam fidem exaltarem, libenter dimisi, arabicum didici, pluries ad prædicandum Sarracenis exivi, propter fidem captus fui, incarceratus, verberatus, 45 annis ut Ecclesiam ad bonum publicum et christianos principes movere possem laboravi; nunc senex sum, nunc pauper sum, in eodem proposito sum, in eodem usque ad mortem mansurus.*

Mais, ces explications données de part et d'autre, la querelle n'est pas vidée. Quel est le but de la vie qui doit être considéré comme le moins fantastique? Voilà la question. Le dialogue continuant, le clerc soutient que la vie la plus heureuse et la plus honorée par les hommes est la plus conforme à la loi divine; Raimond prétend, au contraire, que c'est la plus agitée, la plus tourmentée, la plus misérable en vue du bien public. Les deux interlocuteurs se séparent enfin sans s'être mis d'accord.

La date de cet écrit est l'année 1311. Comme nous l'avons dit dans la notice qui précède, il a été publié à Paris, par Guiot Le Marchant, en l'année 1499, in-4°. Nous en trouvons une copie moderne, suivie d'une traduction française, dans le n° 1390 de la bibliothèque Mazarine.

LV. *Liber lamentationis philosophiæ*, ou *Duodecim principia philosophiæ;* commençant par : *Quoniam certum dignoscitur apud illum esse impetrandum auxilium...* — Ce livre, terminé à Paris au mois de février 1311 (nouveau style), est indiqué, sous le titre de *De lamentatione* dans le catalogue dressé au mois d'août de cette année. C'est un des manifestes les plus véhéments de Raimond Lulle contre les averroïstes. Il l'a-

dresse à Philippe le Bel, le suppliant d'intervenir entre lui et ses adversaires, pour les châtier et le venger. Les lullistes ont fait grand cas de ce livre, et il a été souvent imprimé. La première édition est de Paris, 1518, in-8°, sous ce titre : *Duodecim principia philosophiæ, quæ et Lamentatio et Expostulatio philosophiæ contra averroistas;* les autres sont : de Strasbourg, 1598, 1617, 1651; de Majorque, 1606; de Palma, 1745, in-8°, chez Michel Cerdá et Michel Amoros. On en trouve une copie dans le n° 10597 de Munich.

LVI. *Logica nova.* — R. Lulle nous a laissé plusieurs traités de logique. Pour distinguer celui-ci de tout autre, nous en reproduirons d'abord les premiers mots, qui sont : *Deus, cum tua benedictione novum et compendiosum hoc incipimus opus... Considerantes veterem logicam et antiquam...* La vieille logique a, dit le novateur, fait son temps. Sa prolixité l'a rendue rebutante; il faut, pour l'apprendre, lire trop de livres. Voici donc un résumé clair et suffisant de tout ce qu'il importe de savoir pour être bon logicien. Le traité se divise en sept distinctions ou chapitres. Comme les questions ne s'y succèdent pas dans l'ordre suivi par les fidèles disciples d'Aristote, la méthode de Lulle peut être appelée nouvelle; mais sa doctrine l'est beaucoup moins. Cette doctrine est le réalisme outré dont les conclusions logiques ont effrayé même Duns Scot. Le genre, dit-il (dist. II, art. 1), contient la matière de l'espèce, comme l'espèce celle de l'individu, et ce genre, antérieur à toutes les différences, est en lui-même un être réel; ainsi le genre existe avant l'espèce, et l'espèce avant l'individu, comme le corps avant l'âme. Cette thèse est, on le voit, celle de Spinoza. Mais, cela dit, Lulle va dépasser en audace Spinoza lui-même. Non seulement, en effet, il se déclare pour l'unité de la matière; il va plus loin encore, car il suppose des sujets également substantiels derrière tous les termes généraux dont la raison fait usage pour exprimer les idées de vertu, de bonté, de grandeur, etc., etc. (dist. IV, art. 2 et suiv.). C'est là une supposition que presque tous les réalistes ont dés-

avouée; mais la logique de Lulle ne savait reculer devant rien.

La date de cet ouvrage est: Gênes, au mois de mai 1303; aussi le trouve-t-on indiqué dans le catalogue de l'année 1311. Nous en pouvons désigner plusieurs copies dans les n°s 6443 C, fol. 58, et 15097, fol. 55, de la Bibliothèque nationale. D'autres sont dans les n°s 10508, 10538, 10544, 10569, 10571, 10581 et 10598 de Munich. Il a, d'ailleurs, été plusieurs fois imprimé. M. de Luanco en cite une édition de Valence, de l'année 1512. N'est-ce pas la même que Antonio dit avoir été publiée dans la même ville, en 1519, par les soins d'Alphonse de Proaza? Un texte catalan est dans le n° 600 des manuscrits espagnols de Munich.

LVII. *Logica brevis et nova;* commençant par : *Logica est ars qua verum et falsum ratiocinando cognoscuntur.* — Cette autre logique a été trois fois imprimée à Strasbourg en 1598, en 1617 et en 1651, in-8°. Elle est aussi mentionnée, sous le titre de *Logica brevis,* dans le catalogue de l'année 1311.

LVIII. *Logica parva;* commençant par : *Logica est ars et scientia.* — Salzinger ne cite pas cette troisième logique, qui n'est pas non plus portée aux anciens catalogues. Elle a été, dit Antonio, deux fois publiée : à Alcala, en 1518; à Majorque, en 1584, avec un commentaire d'Antoine Belver. Enfin, M. de Luanco en indique une troisième édition, de Palma, 1740, in-4°. N'ayant pu nous procurer aucune de ces éditions, c'est sur la foi d'autrui que nous mentionnons cette troisième logique.

LIX. *Liber de quinque prædicabilibus et decem prædicamentis;* commençant par : *Quoniam quinque prædicabilia,* et divisé en deux distinctions. — Ce très court traité, où Raimond a résumé tout ce qu'il avait à dire sur l'*Introduction* de Porphyre et sur les *Catégories* d'Aristote, fut achevé à Messine en décembre 1313. Aussi n'est-il pas indiqué dans le cata-

logue de l'année 1311. Mais le catalogue supplémentaire en fait mention; ce qui prouve que ce catalogue supplémentaire est postérieur à l'année 1313. Nous en avons un exemplaire de très bonne date dans le n° 15450, fol. 549, de la Bibliothèque nationale. On nous en signale d'autres dans les nos 10517 et 10578 de Munich. Il a été imprimé à Palma en 1740, in-4°, dans le recueil publié par Michel Cerdá et Michel Amoros.

LX. *Liber novus physicorum compendiosus.* — L'objet de ce bref traité est de montrer comment les principes et les règles de l'Art général sont applicables à la physique. Il se divise en trois distinctions. Il s'agit dans la première de la nature; dans la seconde, de la substance « naturée »; dans la troisième, du mouvement naturel. On lit à la fin : *Finivit Raymundus istum librum, Parisius, mense februarii, qui incœptus fuit mense januarii, die ultima, sole eclipsante, anno 1309.* On voit avec quelle rapidité Raimond écrivait ses livres. Pour composer une physique il ne lui fallait pas un mois. Ce *Liber physicorum,* inscrit au catalogue de l'année 1311, eut longtemps, parmi les lullistes, un succès assurément peu mérité. Nous en avons deux exemplaires dans les nos 14713 et 16111 de la Bibliothèque nationale. Il en existe d'autres à Munich, sous les nos 10568 et 10580. On en peut lire une traduction française dans le n° 13961 des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale. Elle commence par ces mots : « Puisque ainsin est que ce soit chose « très difficile et ardue d'entreprendre déterminer. . . » Le texte latin a été publié à Palma, en 1745, in-8°, par Michel Cerdá et Michel Amoros.

LXI. *Metaphysica nova et compendiosa.* — Dans ce traité, l'auteur s'est d'abord proposé de résoudre, selon les principes de l'Art général, les dix questions suivantes : L'être est-il? Qu'est-il? A-t-il ou est-il un sujet? Pourquoi est-il? En quoi répond-il aux notions catégoriques de la quantité, de la qualité, du temps, du lieu? Comment est-il? Est-il ou

n'est-il pas avec une autre chose que lui-même? Ainsi qu'on le voit, il s'agit d'abord de définir l'être en soi, le premier objet de la métaphysique. Raimond parle ensuite des anges, du ciel, de l'homme considéré comme sentant et pensant, enfin de la puissance végétative et de la puissance « élémen-« tative ». Ce traité n'est pas long et pourtant tout y est confus. Il fut achevé, à Paris, au mois de janvier de l'année 1309. C'est pourquoi l'auteur du catalogue de l'année 1311 n'a pas manqué de le citer. Nous en pouvons désigner une édition faite à Paris, en 1516, in-4°, et diverses copies contenues dans les nos 13961, fol. 43, 16111, fol. 128, 17824, fol. 1, et 17827, fol. 545, de la Bibliothèque nationale.

LXII. *Liber de ascensu et descensu intellectus.* — Lulle a, dit-il, fait ce livre pour l'instruction des gens du siècle. C'est une sorte d'encyclopédie sommaire. L'auteur commence par décrire tous les modes sous lesquels la pierre peut être considérée, et de la pierre il passe à la flamme, à la plante, à la brute, à l'homme, au ciel, aux anges, à Dieu. Voilà bien, en effet, les degrés d'une échelle de bas en haut, *ascensus*. Ce livre porte la date de Montpellier, mars 1304; aussi figure-t-il au catalogue de l'année 1311. Les copies en sont nombreuses. Nous désignerons d'abord celles qui nous sont offertes par les nos 12974, 15099, 15450 et 17827 de la Bibliothèque nationale. Le même traité se trouve encore dans le n° 1390 de la bibliothèque Mazarine, dans un volume de Saint-Marc signalé par M. Valentinelli, et dans les nos 10507 et 10597 de Munich. Enfin une copie faite au XVIIe siècle sur notre n° 15450, ancien manuscrit de la Sorbonne, est aujourd'hui conservée dans le n° 10561 de la bibliothèque de Munich.

Valentinelli, Bibl. man. S. Marci, t. IV, p. 143.

L'ouvrage a été publié à Valence en 1512 et, dit-on, en 1519, par Alphonse de Proaza. Il l'a été ensuite à Palma, en 1744, in-8°, par Michel Cerdá et Michel Amoros. On en possède une version castillane, publiée en 1753, à Majorque, in-4°. Elle a été faite sur le texte latin : *Y ahora nuevamente traducido del latin en castellano por un devoto.*

LXIII. *Liber correlativorum innatorum*, ou plutôt *Liber de correlativis innatis,* comme ce livre est intitulé dans le catalogue du mois d'août 1311. — Ces corrélatifs innés sont les neuf catégories imaginées par R. Lulle : la bonté, la grandeur, la durée, la puissance, l'intelligence, la volonté, la vertu, la vérité, la gloire. Sous ces neuf catégories peut être classée toute notion de l'être réel. Voilà ce qu'il s'est proposé d'expliquer dans ce traité particulier, qu'il finit à Paris en 1311 (nouveau style), au mois de février. Il a été publié : à Valence, en 1512, par Alphonse de Proaza; à Palma, en 1744, in-8°, chez Pierre-Antoine Capó. Il en existe plusieurs copies dans les n°s 15450, fol. 555, 16111, fol. 186, et 16116, fol. 75, de la Bibliothèque nationale, ainsi que dans les n°s 10552 et 10592 de la bibliothèque de Munich.

LXIV. *Tractatus de conversione subjecti et prædicati per medium*, ou *De conversione subjecti, prædicati et medii*, suivant le catalogue de l'année 1311; commençant par : *Quoniam opiniones crescunt quibus intellectus est offuscatus.* — Le procédé que l'auteur recommande pour identifier le sujet et le prédicat ne peut servir qu'à fabriquer des syllogismes plus ou moins décevants; il n'importe qu'à l'Art démonstratif; la science n'en a point affaire. Il est d'ailleurs très court, quoique les distinctions dont il se compose soient au nombre de dix. Il fut fait à Paris, l'an 1310, au mois de juillet. Nous en avons une copie dans le n° 16111 de la Bibliothèque nationale, fol. 60. Il a été publié à Strasbourg en 1617, et à Palma en 1744, in-8°, chez Pierre-Antoine Capó.

LXV. *Tractatus de venatione medii inter subjectum et prædicatum.* — Ce traité, commençant par *Medium existens inter subjectum et prædicatum,* a pour objet les mêmes problèmes que le précédent et est encore plus court. Comme il n'est pas cité dans les anciens catalogues, on peut douter qu'il soit de Raimond. Mais, s'il n'est pas de lui, il est d'un servile imitateur de son style. Il a été publié à Strasbourg, en 1598 et en 1651; à Palma, en 1744, in-8°.

LXVI. *Liber de accidente et substantia,* commençant par : *Quoniam per plures modos venati sumus divinam trinitatem.* — Salzinger mentionne ainsi cet opuscule : *Liber de venatione trinitatis per substantiam et accidens.* C'est peut-être le plus bref de tous les écrits de Raimond. Il n'occupe qu'une colonne et demie dans le n° 15450, fol. 503, de la Bibliothèque nationale. Nous le trouvons aussi dans les n[os] 10530 et 10596 de Munich. Il a été publié à Valence, en 1510, par Alphonse de Proaza, et à Palma, en 1744, in-8°. Ajoutons qu'il porte la date de Messine, octobre 1313; aussi ne figure-t-il que dans le catalogue supplémentaire.

LXVII. *Liber de efficiente et effectu,* commençant par : *Parisiis quidam Raymundista et Averroista disputabant.* — La matière de leur dispute était de savoir si l'on peut philosophiquement démontrer la création. Suivant l'averroïste, c'est un article de foi, mais la philosophie n'en prouve pas la vérité. Sur ce point, comme on le sait, Raimond ne composait jamais avec personne, son Art ayant la vertu de résoudre tous les problèmes. Salzinger cite un manuscrit où cet ouvrage est daté du mois de mai 1310; dans quelques autres, au rapport de Pasqual, on lit 1311. La date de 1311 paraît la meilleure, cet écrit étant un des derniers que cite le catalogue rédigé au mois d'août de cette année. Il est à Munich, sous le n° 10589, et a été imprimé à Palma, en 1745, in-8°, par Michel Cerdá et Michel Amoros.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 281.

LXVIII. *Liber de natura.* — Il est utile, dit Raimond, d'étudier la nature; l'étude de la nature est une des parties de l'Art général. Cette observation est la matière d'un prologue auquel succèdent neuf chapitres, où la nature est considérée sous neuf points de vue, qui sont : sa quiddité, sa matérialité, sa forme, sa quantité, sa qualité, sa nativité, sa localité, sa manière d'être et sa constitution élémentaire. Mais l'auteur répond très sommairement à toutes ces questions, plutôt en logicien qu'en physicien.

On lit à la fin : *Finivit Raymundus istum librum in Cypro,*

in civitate Famagostæ, mense decembris, anno 1301. Ce court traité a été publié à Palma en 1740, in-4°, dans un recueil imprimé chez Michel Cerdá et Michel Amoros. Nous en avons deux copies à la Bibliothèque nationale, dans les nos 3446 A et 17823. Il en existe une autre à la bibliothèque de Munich, sous le n° 10506. Dans le premier des anciens catalogues, le titre est : *Liber naturæ.*

LXIX. *Liber de ente reali et rationis.* — La distinction de l'être réel et de l'être de raison est, on le sait, la question principale du débat scolastique. Mais Lulle ne la traitant pas suivant la méthode ordinaire, son langage n'est pas toujours clair, et l'on hésite d'abord à le ranger dans tel ou tel parti. Il s'exprime, par exemple, comme les nominalistes quand il reconnaît que, la substance et l'accident étant seuls réels, l'être en soi, le *genus generalissimum,* n'est qu'un être de raison; mais, cela dit, il passe bientôt du côté des réalistes outrés, pour soutenir, comme nous l'avons déjà vu, que toute qualité, la bonté, la grandeur, etc., et même toute différence, est un être réel. En fait, sa doctrine est bien le réalisme le moins avouable; mais il la présente de telle façon qu'il paraît souvent démontrer tour à tour le pour et le contre.

Ce livre se termine ainsi : *Finivit Raymundus librum istum, mense decembris, in Vienna, dum erat ibi concilium generale factum per dominum papam Clementem quintum, anno 1311.* Nous en avons plusieurs exemplaires, dans les nos 15095 (fol. 89), 15450 (fol. 274), 16116 (fol. 57) et 17824 (fol. 113) de la Bibliothèque nationale. Il est aussi dans la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, et dans les nos 10554, 10562 et 10651 de Munich. Enfin il en existe une édition faite à Palma, en 1745, in-8°, par Michel Cerdá et Michel Amoros.

Valentinelli, Bibl. man. S. Marci, t. IV, p. 143.

LXX. *Liber contradictionis,* commençant par : *Accidit quod Raymundista et Averroista.* — Nous venons de reproduire un titre donné par Salzinger; mais il ne semble pas exact. Citant lui-même cet écrit dans son traité *De syllogismis contra-*

dictoriis, dont nous parlerons plus loin, Raimond l'intitule : *Liber de centum syllogismis*, et c'est ainsi qu'il est encore intitulé dans le catalogue de l'année 1311. On y trouve, en effet, l'averroïsme réfuté par une série de cent syllogismes. La date de cet écrit est : Paris, février 1311. Il est conservé dans les nos 10537 et 10588 de Munich, et a été publié à Palma, en 1746, in-4°, par Pierre-Antoine Cerdá.

LXXI. *Quæstiones Atrebatenses.* — Ces questions sont dites *Atrebatenses* parce qu'elles ont été soumises à Raimond par un chanoine d'Arras, nommé Thomas Le Myésier, son ami et son fervent disciple. Cette explication est donnée, dans le second de nos anciens catalogues, par le titre même de cet écrit : *Liber de quæstionibus quas quæsivit magister Thomas* Li Miesiers *de Attrebato.* Les Questions sont au nombre de cinquante, et, dans le nombre, il y en a de très bizarres. Ainsi le chanoine demande à Lulle de lui démontrer, selon les principes de son Art, pourquoi Dieu n'a pas voulu que tous les hommes nés et à naître vécussent jusqu'à la fin du monde. Il s'inquiète aussi beaucoup de savoir si le péché doit être rangé dans la catégorie de la substance, comme étant un être réel. Voici maintenant une question pratique : Un chrétien est-il tenu d'obéir au pape, même contre sa conscience? Comme on le pense bien, Lulle résout ces questions et toutes les autres avec la plus grande facilité.

Voir ci-dessus, p. 31.

Ce traité fut achevé à Paris, au mois de juin 1299. Nous en avons des copies dans les nos 3446 A, 15450 et 16615 de la Bibliothèque nationale. Le n° 15450 est le plus ancien, ayant appartenu à l'auteur des Questions, Thomas Le Myésier. D'autres copies sont dans les nos 10500 et 10578 de Munich. Ajoutons que ce traité a été publié à Lyon en 1491, in-4°, et à Palma en 1746, dans le même format.

LXXII. *Liber divinalis, vocatus Arbor scientiæ.* — Dans ce livre, achevé à Rome le jour des calendes d'avril 1295 (nouveau style, 1296), Raimond cite un assez grand nombre de ses ouvrages antérieurs : l'*Ars amativa veritatis,* la Table gé-

nérale, l'*Arbor philosophiæ desideratæ*, l'*Ars inventiva*, le *Liber de affatu* et un traité d'Astronomie. On ne doute pas de l'authenticité de l'*Arbor scientiæ;* elle serait prouvée, si l'on en doutait, par deux manuscrits du XIVe siècle, qui se trouvent, l'un dans la bibliothèque de Munich, sous le no 10498, l'autre dans la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise; elle le serait encore par cette mention du catalogue supplémentaire : *Liber de arbore scientiæ; et est magnus.* D'ailleurs le texte catalan de cet ouvrage considérable est conservé à Palma, et M. Rosselló, l'éditeur des poésies de Lulle, se propose de le publier prochainement.

Valentinelli, Bibl. man. S. Marci, t. II, p. 75.

Bibl. de l'École des Chart.; 1882, p. 491.

Les éditions de ce livre ont été nombreuses. Publié, pour la première fois, à Barcelone, en 1482, il le fut ensuite dans la même ville, en 1505, in-folio; puis à Lyon, en 1515, in-4°, par Gilbert de Villiers, et, dans la même ville, en 1635, in-4°, par Jean Pillehotte. Il en existe une traduction castillane, imprimée à Bruxelles, en 1663, in-folio, sous le titre de : *Arbol de la ciencia, traducido y explicado por D. Alonso de Zepeda y Adrada.*

Un des chapitres de ce livre a été publié à part, à Palma, en 1745, par Michel Cerdá et Michel Amoros, sous le titre de *Arbor imperialis.*

LXXIII. *Ars juris;* commençant par : *Quoniam vita hominis brevis est et scientia juris multum prolixa.* — Il est d'autant plus nécessaire de citer les premiers mots de ce traité que Raimond en a composé deux sous le même titre. Le catalogue de l'année 1311 le dit expressément : *Ars juris; Alia ars juris.* Nous les avons, d'ailleurs, tous deux, l'un imprimé, l'autre inédit. Celui qui est inédit sera cité plus loin.

Par ce mot Art Lulle désigne toujours une méthode. L'enseignement du droit lui paraissant aussi peu méthodique que celui des autres sciences, il se propose, dit-il, de ranger dans un certain ordre, conformément aux principes de l'Art général, toutes les maximes du droit écrit, afin d'en rendre l'étude plus facile et de les mieux fixer dans la mémoire des juristes. Son livre se divise en trois parties,

dont la première traite des figures, la seconde des règles, la troisième des questions. Nous ne voyons pas bien quel profit les juristes en ont pu tirer, l'Art de l'auteur n'étant, en fait, qu'un artifice, et cet artifice ne consistant qu'à réduire des maximes morales à des formules algébriques qui sont de pure convention. Ce livre a été néanmoins jugé digne d'être imprimé. Il l'a été à Rome, en 1516, et à Palma, en 1745, par Michel Cerdá et Michel Amoros. Nous en avons une copie dans le n° 15097 de la Bibliothèque nationale. Une autre nous est indiquée dans le n° 10514 de Munich.

LXXIV. *Rhetorica nova.* — Ce traité se divise en quatre parties, qui ont pour objet : l'ordre, la beauté, la science, la charité. L'auteur n'a voulu faire, dit-il, qu'un abrégé de la rhétorique, et son livre est, en effet, assez court. Cependant, il y a beaucoup de verbiage; les modèles de composition ou de style qu'on y rencontre sont trop nombreux et trop longs; on y trouve même tout un recueil de beaux proverbes dont l'auteur recommande expressément l'usage, recommandation qui n'a peut-être pas été ignorée de Sancho Pança.

On lit à la fin : *Istum tractatum compilavit magister Raymundus, Catalanus, secundum vulgarem stylum, in insula Cypri, in monasterio S. Joannis Chrysostomi, anno Domini 1301, in mense septembris; sed, ejusdem Domini anno 1303, fuit in latinum translatus in Janua, gloriosa Italiæ civitate.* Cet *explicit* ne paraît pas être complet dans tous les manuscrits. Nous l'avons tiré du n° 6443 C de la Bibliothèque nationale, fol. 109. Le texte catalan a-t-il été conservé? On n'en cite aucun manuscrit. C'est le texte latin que mentionne, sans indiquer l'autre, le catalogue de l'année 1311. Ce texte latin a été imprimé, pour la première fois, à Strasbourg, en 1598, in-8°, et ensuite, dans la même ville, en 1617 et en 1651, même format. On en possède encore une édition de Paris, 1638, in-4°.

LXXV. *In Rhetoricam isagoge;* publié à Paris, en 1515,

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 240.

in-4°. — Pasqual prétend que cette introduction à la rhétorique n'est pas du style de Raimond, et qu'il convient de l'attribuer à quelque faussaire. Salzinger paraît avoir été du même avis, car il ne la mentionne pas. La critique de Pasqual nous semble d'autant mieux fondée que l'écrit n'est cité ni par l'un ni par l'autre des deux anciens catalogues.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 142.

LXXVI. *Blanquerna.* — Ce roman est divisé en cinq livres, dont le dernier, qui est le plus connu, a pour titre en latin : *Blanquerna de amico et amato,* ou *Liber amici et amati.* Raimond l'écrivit à Montpellier, en 1283, suivant Pasqual, qui paraît justifier cette date. Mais les bibliographes ont fait sur le même livre bien d'autres conjectures qui semblent plus téméraires.

On en possède un texte en dialecte valencien qui a été publié à Valence, en l'année 1521, in-folio, sous ce titre : *Blanquerna, qui tracte de cinch estaments de persones, de matrimoni, de religio, de prelatura, de apostolical senyoria y del estat de vida hermitana contemplativa.* Mais ce texte valencien n'est pas l'original; c'est une traduction du XVIe siècle, faite par un clerc de Tarragone, nommé *Joannes Bonlabii.* Il se déclare lui-même traducteur : *lo qual ara novament ses traduit, corregit y stampat en lengua valenciana.* Or en quelle langue était le texte qu'il a traduit? C'est un problème à résoudre. On a cru longtemps qu'il était latin, et c'est une opinion à laquelle adhère Antonio. Cependant tout le monde ne l'a pas admise. Il résulte, en effet, des déclarations de Jean Bonlabij, qu'il s'est borné à modifier les formes d'un original catalan de manière à les rapprocher de l'idiome usité de son temps à Valence; il parle en un endroit (VI, 508) de *la lengua llemosina primera* dans laquelle le livre a été composé. L'existence même d'un texte latin antérieur au XVIe siècle a donc été contestée.

Romania, t. VI, p. 509.

Ce que, du moins, on ne conteste pas, c'est qu'il existe un texte latin du cinquième livre antérieur à la version de l'année 1521. Ce texte, imprimé à Paris en 1505, in-folio, par Jean Petit, a été publié de nouveau à Rouen en 1632,

in-8°, sous le titre de : *Liber meditationum totius anni.* Eh bien, voici la preuve que ce texte latin est d'une indiscutable ancienneté. Raimond, étant à Venise, donna lui-même au doge un exemplaire de son écrit, et cet exemplaire, aujourd'hui conservé dans la bibliothèque de Saint-Marc, est le texte latin de l'édition de 1505. On lit en tête du volume : *Vobis illustri domino Petro Gradonico, inclyto Venetiarum duci, et honorabili vestro consilio et communi vestro Venetiarum, ego magister Raymundus Lul, Cathalanus, transmitto et do istum librum, ad laudem Dei, honorem vestrum, et communi vestro Venetiarum, ad exaltationem fidei catholicæ et confusionem omnium infidelium... Supplico quod nobilis vir dominus Petrus Ceno (Zeno) possit habere usum de ipso quamdiu sibi placuerit.* Si donc on ne peut produire un texte latin de l'œuvre entière, il est bien démontré que, pour le cinquième livre, ce texte existe et qu'il n'est pas moderne, comme on l'a cru, qu'il est, au contraire, très ancien.

Valentinelli, Bibl. man. S. Marci, t. IV, p. 139.

Raimond avait-il d'abord rédigé tout son livre en catalan et n'en avait-il ensuite traduit ou fait traduire en latin qu'une seule partie, la dernière? C'est une supposition que l'on peut faire; mais le catalogue de l'année 1311 semble, sur un point, la contredire; on y voit en effet mentionnés, d'abord le *Liber Brachernæ*, sans aucune distinction de tel ou tel livre, et puis, à part, le *Liber amici et amati;* d'où, selon notre avis, on doit conclure que le *Blanquerna* n'avait premièrement pas plus de quatre livres, que le cinquième, le Livre de l'Ami et de l'Aimé, fut écrit plus tard, et qu'au mois d'août 1311, on avait en latin ces deux parties du *Blanquerna,* citées alors l'une et l'autre sous deux titres latins.

Toujours est-il qu'il existe un ancien texte catalan du *Blanquerna* ou *Bracherna* complet. Le clerc de Tarragone a-t-il connu le texte latin du cinquième livre, par lui traduit? Cela nous paraît, bien qu'on le conteste, vraisemblable. Quoi qu'il en soit, il nous déclare, dans la préface de sa traduction, qu'il s'est, en outre, servi d'un ancien texte vulgaire. Cet ancien texte vulgaire était-il de Raimond? Ce

qui n'est pas douteux, c'est qu'on en a conservé des copies. M. Morel-Fatio nous en a fait connaître une, dont il a donné des extraits importants d'après un volume du XIVe siècle, et un autre volume de la même date, qui se trouve sous le n° 610 des manuscrits espagnols de Munich, en offre un texte qui paraît un peu différent. Enfin, suivant Arias de Loyola, auteur d'un catalogue manuscrit des œuvres de Lulle qui existe à la bibliothèque de l'Escurial, Raimond Lulle aurait rédigé trois textes du livre de *Blanquerna*, l'un catalan, l'autre latin et le troisième arabe.

Romania, t. VI, p. 504.

Helfferich, ouvr. cité, p. 73.

Nous allons maintenant citer les versions postérieures à l'année 1521. En 1749, à Majorque, parut une traduction castillane, faite sur le texte valencien de cette année 1521 et sur un vieux texte catalan. Elle porte ce titre : *Blanquerna maestro de la perfeccion christiana en los estados de matrimonio, religion, prelacia, apostolico señorio*, etc. C'est une traduction de l'œuvre entière. Nous en avons, en outre, une traduction française qu'on rencontre dans le n° 763 des manuscrits français de la Bibliothèque nationale, qui commence par : « En senefiance des cinq plaies que Nostre Sires « Deus Jhesu Criz reçut an la sainte vraie crois. . . » Ce volume est du XIVe siècle. D'autres exemplaires de la même version se trouvent dans les manuscrits du même fonds qui portent les nos 12555 et 24402. Une traduction castillane du Livre de l'Ami et de l'Aimé parut en 1749, à Majorque. Une traduction française du même livre se lit dans le n° 14713 des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale, où elle commence par : « Blaquerne estoit en oraison et pensoit « comment il contemploit Dieu et ses vertus. » Enfin deux traductions françaises de ce même livre ont été successivement imprimées. La première, dont l'auteur est Gabriel Chapuys, est intitulée : « Trois cents cinquante demandes et « responses de l'hermite Blaquerne touchant l'amy et l'aimé; » Paris, 1586, in-16. La seconde a paru sous ce titre : « Bla-« querne de l'amy et de l'aymé, par le B. Raymond Lull, « martyr, du tiers ordre de Saint-François; » Paris, 1632, in-24.

Romania, t. VI, p. 511.

On a fait remarquer que le catalogue de l'année 1311 désigne séparément le *Liber Brachernæ* et le *Liber amici et amati*. La même distinction existe dans la liste dressée par Fr. Pena des ouvrages de Raimond condamnés comme hérétiques.

Eymeric. Direct. inquis., part. II, quæst. 26.

LXXVII. *Ars cabbalistica* ou *Opusculum de auditu cabbalistico.* — Cet opuscule est encore une introduction à l'étude de toutes les sciences. Il a été souvent imprimé: à Paris, en 1578, in-32; à Venise, en 1533, in-8°; à Strasbourg, en 1598 et en 1651, in-8°. Mais il n'est pas de Raimond. D'abord l'auteur y cite comme étant son ouvrage un traité *De conditionibus figurarum et numerorum*, qu'on ne rencontre nulle part sous le nom de notre Majorcain; ensuite, comme le fait remarquer Pasqual, le langage abstrait de cet *Ars cabbalistica* n'est pas celui que Raimond parle d'habitude. Enfin l'ouvrage n'est cité dans aucun des anciens catalogues. Voilà trois objections dont l'ensemble nous paraît avoir tout le poids d'un argument décisif.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 275.

LXXVIII. *Liber clericorum.* — Dans toutes les professions les gens savants sont rares, et la masse des ignorants les compromet toutes. Telle est l'opinion de Raimond et l'exorde du plus grand nombre de ses écrits. Celui-ci est à l'adresse des clercs, dont la plupart ne savent pas même, dit-il, les principes de la doctrine chrétienne. Aussi prend-il le soin de la leur enseigner en six leçons, qui concernent les articles de la foi, les dix préceptes de la loi, les sept sacrements, les sept dons du Saint-Esprit et les sept péchés mortels. Ayant terminé ce livre à Pise, dans le monastère de San-Donnino, au mois de mai de l'année 1308, Raimond l'a, dit-il, envoyé à la vénérable Université de Paris, en lui rappelant, pour obtenir son approbation et son concours, qu'il a demandé trois choses au pape et aux cardinaux, dans l'intérêt de la religion : la fondation de monastères consacrés à l'enseignement de la langue arabe, la réunion en un seul ordre des templiers, des hospitaliers de Saint-Jean, des hospita-

liers allemands, des chevaliers de Calatrava et du Saint-Sépulcre, et la levée d'une contribution suffisante pour mener à bonne fin une nouvelle croisade.

Ce livre, cité dans le catalogue de 1311, a été imprimé à Paris en 1499, in-fol. Nous en trouvons une copie dans le n° 14713 de la Bibliothèque nationale. On en peut lire une traduction française dans le n° 1390 de la bibliothèque Mazarine.

LXXIX. *Liber in quo declaratur quod fides sancta catholica est magis probabilis quam improbabilis.* — Salzinger reproduit exactement les premiers mots de cet écrit : *Aliqui christiani et magni in scientia nominati*, mais il l'intitule : *Articuli fidei sacrosanctæ ac salutiferæ legis christianæ.* Ce titre indique assez bien ce que renferme le présent opuscule; cependant il peut le faire confondre avec l'*Apostrophe*, que Salzinger a pareillement intitulé : *Liber de articulis fidei sacrosanctæ*, etc., et cette confusion, Salzinger lui-même l'a commise lorsqu'il a donné la même date aux deux écrits. Ils ont d'ailleurs tous deux pour objet de prouver que les articles de la foi chrétienne sont logiquement démontrables. C'est là, comme on le sait, une des thèses que Raimond Lulle a le plus souvent développées, et qui connaît un de ses traités sur cette matière banale les connaît tous.

Nous allons maintenant corriger l'erreur de date qui existe dans le catalogue de Salzinger. On y lit que le traité commençant par : *Aliqui christiani et magni in scientia nominati* fut fait à Rome, en 1296, la veille de la Saint-Jean-Baptiste. Cette date est celle de l'*Apostrophe*. Le traité différent, qui commence, en effet, par *Aliqui christiani*, a pour *explicit* dans le n° 16111, fol. 60, de la Bibliothèque nationale : *Ad laudem et honorem Domini finivit Raymundus istum librum Parisius, anno 1310, mense augusti...* Une édition de ce traité a été publiée à Paris, en 1578, in-16.

Dans le catalogue de l'année 1311, les deux ouvrages sont distingués l'un de l'autre par ces deux titres : *Liber de articulis fidei*, *Alius liber articulorum.*

LXXX. *Liber conceptionis virginalis*, commençant par : *Contigit quod sedens in choro fratrum Prædicatorum, Avenione.* — Suivant Alva, ce vif plaidoyer en faveur de l'immaculée conception serait, non de Lulle, mais d'un certain Centellas, d'ailleurs inconnu. Suivant Antonio, ce Centellas imaginaire devrait être écarté, mais non pas au profit de Lulle, un manuscrit de l'ouvrage se trouvant à la bibliothèque de l'Escurial sous le nom du chanoine Raimond de Astruch de Cortyelles. Il n'en a pas moins été publié sous le nom de Raimond Lulle, à Séville en 1491, et à Valence en 1518, in-4°. On l'a même traduit en espagnol sous le même nom : *Libro de la concepcion virginal, compuesto por R. Lullio, y traducido en español por don Alonso de Zepeda;* Bruxelles, 1664, in-8°. Quoi qu'ait dit Pasqual pour justifier cette attribution, elle n'est pas acceptable. Notons, en effet, que l'ouvrage n'est cité dans aucun des anciens catalogues.

Antonio, Bibl. hisp. vet. p. 136.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 246.

LXXXI. *De laudibus B. Mariæ.* — Trois dames, appelées la Louange, l'Oraison et l'Intention, dissertent avec un ermite sur les privilèges et les vertus de la vierge Marie. Que cet ermite soit Raimond Lulle, cela n'est pas douteux; les allusions qu'il fait à diverses circonstances de sa vie ne permettent pas de le méconnaître. Il cite d'ailleurs, selon son habitude, dans le discours qu'il fait aux trois dames, les livres où il a déjà dit ce qu'il répète ici : l'*Ars inventiva*, l'*Ars amativa*, etc. Ce livre a été publié à Paris, en 1499, in-fol. C'est probablement le *Liber beatæ Mariæ* du catalogue de 1311, et le *Liber de S. Maria* condamné, du temps de Grégoire XI, à la requête de Nicolas Eymeric.

Eymeric., Direct. inq. part. II, quæst. 26.

LXXXII. *De Benedicta tu in mulieribus*, commençant par : *Inter alia verba de quibus regina cœli et terræ multum fuit gavisa. . .* — Ce traité, composé de huit parties, fut achevé à Vienne, au mois d'octobre de l'année 1311, avant le concile général. On en connaît, en outre, un texte catalan, qui se trouve dans le n° 601 des manuscrits espagnols de Munich. Enfin il a été traduit du latin en espagnol : *Libro muy devoto*

intitulado Benedicta tu in mulieribus; Palma, Capó, 1739, in-8°. Au XIVᵉ siècle, ce livre avait été réprouvé comme hérétique. Telle est la mobilité des opinions humaines.

Eymeric., Direct. inq. part. II, quæst. 26.

Antonio, Bibl. hisp. vet., t. II, p. 132.

LXXXIII. *Commentaria in primordiale evangelium S. Joannis.* — Antonio est le seul bibliographe qui cite sous le nom de Raimond Lulle ce commentaire, publié, dit-il, à Amiens, en 1511. Il s'agit là d'un ouvrage imprimé à Paris et dont l'auteur est Charles de Bouvelles, qui l'a composé à Amiens en l'année 1511. L'erreur commise par Antonio tient à ce que le titre du volume, qui est un recueil, indique, en outre, une vie de Raimond.

LXXXIV. *Ars compendiosa medicinæ.* — Lulle s'est proposé de rendre facile l'étude de la médecine comme celle de toutes les autres sciences, et par le même procédé. Ce procédé, que nous avons souvent défini, consiste dans l'emploi de formules, de figures singulières, triangulaires, quadrangulaires, etc. etc., représentées par des « termes », qui sont eux-mêmes exprimés par des lettres. Il ne s'agit, d'ailleurs, dans cet *Ars compendiosa,* que d'une méthode didactique; l'auteur ne traite aucune question médicale. L'ouvrage a été imprimé à Majorque, en 1752, in-4°, chez Pierre-Antoine Capó. La Bibliothèque nationale en possède une copie dans le n° 15095. Il est aussi dans le n° 1390 de la Mazarine et dans les nᵒˢ 10588 et 10595 de Munich.

LXXXV. *Liber de regionibus sanitatis et infirmitatis*, commençant par : *Quoniam scientia medicinæ est valde difficilis.* — Salzinger indique ce traité comme terminé à Montpellier en décembre 1300. Pasqual le place en l'année 1303, le livre *De lumine* y étant cité. C'est un traité de physique, où cette science est considérée dans ses rapports avec l'hygiène. Il en existe un exemplaire à Oxford, au collège *Corpus Christi*, sous le n° 247, un autre à Munich, sous le n° 10588. Il a été publié à Majorque, en 1752, in-4°, à la suite de l'*Ars compendiosa.*

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 242.

Le catalogue de l'année 1311 cite deux traités de Raimond relatifs à la médecine : *Ars medicinæ, Alia ars medicinæ.* Nous croyons que ces deux titres se rapportent aux deux ouvrages dont nous venons de parler.

LXXXVI. *Liber de levitate et ponderositate elementorum.* — Lulle étant à Naples, des médecins lui ont, dit-il, demandé le moyen de vérifier le poids des médecines artificielles. Il s'est donc efforcé de les satisfaire en traitant selon ses méthodes la question proposée. Mais il ne tire de ses méthodes que des formules; le reste, c'est-à-dire les analyses chimiques, appartient au fond commun de la science contemporaine. Nous avons ce traité dans le n° 17829 de la Bibliothèque nationale, fol. 480. Il existe aussi dans le n° 10597 de Munich. Il a été publié à Majorque, en 1752, in-4°, chez Pierre-Antoine Capó. C'est dans le catalogue postérieur au mois d'août 1311 qu'il est cité.

LXXXVII. *Liber de lumine.* — Dans un prologue d'une clarté douteuse, l'auteur dit de son livre que « c'est un nœud « fait dans une courroie pour réveiller la mémoire engour- « die. » On pourrait donc supposer que, dans ce traité de la lumière, composé suivant la méthode des physiciens, il s'agira surtout de faits observés par les sens et recueillis par la mémoire. Mais c'est là une supposition qu'il ne faut jamais faire avec Raimond Lulle. Les propriétés physiques de la lumière l'intéressent beaucoup moins que les attributs métaphysiques, et il ne tarde pas à nous en informer en disant qu'il va considérer la lumière comme un être doué d'un instinct naturel, comme un être jouissant du bonheur d'exister, subsistant en un sujet, sujet lui-même de divers épicycles, image de l'immensité divine, etc. etc. Ce traité, où l'imagination de l'auteur s'est donné pleine carrière, paraît être un des plus obscurs qu'il nous ait laissés. Il fut terminé à Montpellier, au mois de novembre 1303. Nous en avons un exemplaire dans le n° 14713 de la Bibliothèque nationale, fol. 70. On en signale d'autres dans le n° 89 du

Valentinelli, Bibl. man. S. Marci, t. II, p. 157; t. IV, p. 145.

collège Merton, à Oxford, dans le n° 10569 de Munich et dans deux volumes de la bibliothèque de Saint-Marc. Pierre-Antoine Capó l'a publié, en 1754, à Majorque, avec l'*Ars compendiosa medicinæ* et quelques autres traités de médecine précédemment mentionnés.

Le catalogue de l'année 1311 intitule cet ouvrage : *Liber luminis.*

LXXXVIII. *Liber medicinæ magnæ.* — Lulle ayant discouru, au point de vue du grand Art, sur les principes de la médecine comme sur ceux de toutes les autres sciences, on ne pouvait manquer, au temps des faussaires, d'écrire et de répandre sous son nom un certain nombre d'écrits médicaux. Le *Liber medicinæ magnæ,* commençant par : *Proponimus namque tibi in præsenti libello,* est anonyme dans le n° 10599 de Munich, mais le n° 7150 (fol. 25) de la Bibliothèque nationale le donne à Raimond, à qui le donne aussi une édition faite à Bâle en 1572. Or il est bien prouvé que c'est une attribution mensongère, puisqu'on y trouve cité, entre autres ouvrages apocryphes, le *Liber quintæ essentiæ,* daté, comme nous le dirons, de l'année 1319.

LXXXIX. *Ars operativa medica,* commençant par : *Cum ego Raymundus, Ilerdæ existens, essem rogatus a quibusdam caris amicis.* — Nous avons deux copies de ce livre dans les nos 7164 et 15096 de la Bibliothèque nationale. Il se trouve encore dans le n° 10601 de Munich, et nous en connaissons deux éditions, l'une et l'autre de Bâle, 1561 et 1571, in-8°. Il s'agit uniquement dans ce livre des vertus de certaine eau-de-vie dont la composition est indiquée. L'auteur dit en avoir obtenu le secret du roi Robert, qui le tenait lui-même du célèbre médecin Arnauld de Villeneuve. Ce livre est d'un faussaire, qui en a calqué le discours préliminaire sur tel ou tel des exordes habituels de Raimond. Le reste n'est pas du même style. Le faussaire se trahit dès la première ligne. On y voit, en effet, Raimond habitant Lérida, où quelques-uns de ses chers amis viennent le consulter. Or, si Raimond

fut un grand voyageur, tous les lieux qu'il a visités sont nommés à la fin des écrits qu'il y a composés, et dans aucun de ces écrits on ne voit qu'il ait fait le moindre séjour à Lérida. On peut consulter à cet égard la table de toutes ses résidences successives, dressée d'abord par Salzinger, ensuite corrigée et complétée par Pasqual.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 369

XC. *Epistolæ.* — Sous ce titre nous plaçons trois lettres de Raimond, publiées par Martène dans son *Thesaurus Anecdotorum,* t. I, col. 1315 et 1317. La première est adressée à Philippe le Bel, la seconde à un ami, la troisième à l'Université de Paris. L'objet de ces trois lettres est le même : il s'agit de la fondation de collèges pour l'enseignement des langues orientales.

Voir ci-dessus, p. 33.

XCI. *Liber* ou *Libellus de conservatione vitæ.* — *Libellus* convient mieux que *liber,* ce traité ayant peu d'étendue. Il se divise en deux parties principales. Dans la première, l'auteur dit quelles sont les causes qui ont pour effet l'affaiblissement de l'organisme. Dans la seconde, il expose quels sont les médicaments dont l'emploi doit restaurer les forces et prolonger la vie. Parmi ces médicaments, ceux dont il conseille le plus l'usage sont l'or et l'argent potables, déjà, dit-il, recommandés par Aristote. Nous pouvons citer deux éditions de ce livre : la première de Rome, 1516 ; la seconde de Strasbourg, 1616. Elles sont l'une et l'autre sous le nom de Raimond, ainsi que les exemplaires manuscrits qui sont offerts par les nᵒˢ 15095 de la Bibliothèque nationale (fol. 307) et 11342 de Vienne. Cependant ce livre n'est pas du tout composé suivant la méthode ordinaire de Raimond. Ajoutons que, dans le catalogue dressé par Antonio, il est rangé parmi ceux qu'on ne peut lui rapporter sûrement. Pour ne pas déférer à cet avis il faudrait être d'autant plus téméraire qu'on ne trouve ce livre cité ni dans l'un ni dans l'autre des anciens catalogues.

Nous allons maintenant mentionner quelques ouvrages

qui se rapportent aux précédents par la matière, mais dont les textes imprimés sont des textes catalans. En divisant les écrits de Lulle en deux séries, celle des écrits latins et celle des écrits catalans, nous n'entendons rien préjuger sur la langue originale de ceux que nous classons dans le premier groupe. Nous avons eu souvent, au contraire, l'occasion de faire remarquer que tel ou tel d'entre eux avait été, d'après des témoignages explicites, composé en catalan et traduit ensuite en latin, soit par l'auteur lui-même, soit sous ses yeux. On pourrait en dire autant de plusieurs autres; on peut le supposer de tous. Nous avons examiné jusqu'ici ceux qui ont été publiés en latin et dont le texte catalan, ou n'existe pas, ou est inédit, ou même a été concurremment imprimé. Nous allons présentement rendre compte, en les désignant comme ouvrages catalans, de ceux dont le texte catalan a seul été publié. Parmi ces écrits se trouvent ceux dont on peut affirmer avec le plus de certitude que Raimond les a rédigés en catalan et en catalan seulement. Nous voulons parler de ses poésies.

Si nous travaillions à une histoire littéraire de la Catalogne ou de l'Espagne, nous accorderions à ces poésies une place et une attention plus grandes peut-être qu'aux œuvres latines. Lulle s'y révèle comme le premier en date, ou peu s'en faut, des poètes de sa patrie, et les particularités de sa langue et de son style mériteraient une étude attentive. Mais si Lulle a été admis dans l'Histoire littéraire de la France, c'est surtout à cause de ses rapports avec les Universités de Paris et de Montpellier, et de la part qu'il a prise au mouvement philosophique français de son temps; il est donc naturel que, après avoir mis en lumière ce qui, dans sa vie et ses écrits, présente un intérêt général, nous passions plus rapidement sur des œuvres qui ont un caractère plus particulièrement national.

Les poèmes de Raimond Lulle étaient restés à peu près inconnus jusqu'à nos jours. C'est à M. Rosselló, de Palma, qu'appartient l'honneur d'avoir mis en lumière ces intéressantes productions de son célèbre compatriote. Son recueil,

que nous avons déjà cité plus d'une fois, a été composé sur plusieurs manuscrits majorcains, que l'éditeur énumère (p. 23-25) et dont il tire quelques variantes, mais sans constituer un texte critique; plusieurs de ces poèmes se retrouvent dans d'autres manuscrits, que nous signalerons quand nous en aurons connaissance. M. Rosselló les a rangés dans l'ordre chronologique de leur composition, et nous suivrons le même ordre dans notre examen. Nous laisserons seulement de côté La Conquête de Majorque (p. 647), dont nous avons plus haut constaté la supposition, un fragment sur l'alchimie (p. 305), dont nous parlerons plus loin, deux petites pièces, l'une (p. 188) à la Vierge, l'autre (p. 192) à Dieu, qui sont extraites du texte catalan de Blanquerna, et le court début d'une hymne à Dieu, tiré (p. 174) d'un manuscrit de Coïmbre, et dont l'authenticité paraît douteuse. Nous ajouterons, en revanche, un ou deux écrits qui n'ont pas été connus de l'éditeur espagnol. Ci-dessus, p. 6.

XCII. *Plant de Nostra Dona sancta Maria.* — Ce poème, de trente-deux tirades monorimes de douze vers, traite, sans rien de bien original, un des sujets favoris de la poésie pieuse du moyen âge. Raimond le composa dans sa retraite de Miramar, entre 1275 et 1282. Les préoccupations qui l'agitaient déjà apparaissent dans les derniers vers : « Moi, « Raimond Lulle, je donne ce chant à tous, pour qu'ils se « souviennent de Notre Dame et du grand déshonneur que « causent à son fils les seigneurs et les prélats, en ne faisant « pas chanter ses louanges dans la Terre sainte, si bien que « Notre Dame, qui a déjà eu tant de douleur, en aura plus « encore, puisqu'on honore si peu son fils. » Rosselló, ouvr. cité, p. 154-[illegible]. Voy. ci-dessus, p. 12.

XCIII. *Proverbes d'ensenyament.* — Il faut sans doute rapporter au même temps un recueil de proverbes rimés, comprenant 174 distiques octosyllabiques, récemment découvert dans un manuscrit de Milan par M. Austin Stickney, et publié par M. Alfred Morel-Fatio, qui en a mis l'authenticité hors de doute. Plusieurs autres recueils de proverbes, Romania, t. VI, p. 188 et suiv.

ou plutôt de sentences, ont été composés par Lulle; mais ils sont en prose. Celui qui nous occupe présentement n'offre que des pensées assez communes. L'auteur comptait sans doute sur la forme rimée dont il les a revêtues pour leur assurer un succès populaire; mais il ne paraît pas avoir trop bien réussi, puisque nous ne les connaissons que par un manuscrit du XVIe siècle, où le copiste castillan les a passablement défigurées. En voici quelques-unes : « N'aie pas con« fiance en un homme qui ne te reprend pas de tes fautes. « — Fais ton ami de quelque ange, pour qu'il te garde de « l'ennemi. — Un chevalier discourtois et vilain ne vaut pas « un courtois paysan. — Qui veut chevaucher un cheval ait « de quoi le ferrer. — Ne mange pas du pain d'autrui si tu « peux te rassasier avec le tien. — Le jeûne ne te servira de « rien si tu manges une fois avec excès. »

Rosselló, ouvr. cité, p. 150-172.

XCIV. *Horas de la Virgen.* — Ce poème est du même temps que le *Plant de Nostra Dona sancta Maria*, mais il en diffère beaucoup. Il embrasse, avec un prologue et un court épilogue, sept parties, dont chacune est consacrée à une des heures canoniques et comprend elle-même sept strophes de douze vers de huit syllabes. Dans chacune de ces parties Lulle traite d'objets qui vont par sept, comme les sept sacrements, les sept péchés capitaux, et d'autres beaucoup moins habituellement groupés ainsi. La Vierge est toujours nommée dans ces strophes, mais cette mention reste assez extérieure, et elle pourrait d'ordinaire être remplacée par celle de Dieu. Lulle remarque que ces vers se chantent sur l'air des hymnes; c'est pour cela sans doute que M. Rosselló a cru reconnaître notre poème dans un *Liber hymnorum* attribué à Lulle par Nicolas Antonio. Il est désigné clairement, dans le catalogue postérieur au mois d'avril 1311, par le titre de : *Liber de horis S. Mariæ.*

Rosselló, ouvr. cité, p. 179-184.

XCV. *Lo Peccat de Nadam.* — Le petit préambule qui se trouve en tête de l'édition de ce poème est plus long dans un manuscrit du Musée Britannique (*Add.* 16432,

fol. 16, v°), sur lequel nous le traduisons, d'après une copie de M. Paul Meyer : « Ces vers écrits ci-dessous, qui sont au « nombre de deux cents, fit le vénérable maître Raimond « Lulle à Perpignan, à la requête du roi de Majorque, qui « voulait savoir comment Dieu pouvait être excusé de la « perdition des hommes, qui eut pour cause le commande- « ment que Dieu fit à Adam, sachant qu'Adam enfreindrait « son commandement et que par là tout homme serait damné. « Il voulut encore savoir pourquoi Dieu ne munit pas les « hommes de grâce en sorte qu'ils ne puissent pécher, et par « conséquent qu'ils aient le salut. Ces demandes lui furent « éclaircies comme il se voit ci-dessous. » Il est facile d'imaginer les solutions de Lulle, et inutile de les rapporter. Son poème fut écrit en 1282. C'est ce même ouvrage, comme l'a reconnu M. Rosselló, que N. Antonio a désigné sous le titre de : *Liber ducentorum carminum vulgaris linguæ.* Le catalogue de l'année 1714 l'intitule *Versus vulgares ad regem Balearium* et en donne les premiers mots en catalan; ce qui prouve que cet ouvrage n'a jamais été traduit en latin.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 140.

XCVI. *Els cent Noms de Deu.* — Nous avons cité plus haut (p. 68) l'intéressant passage du prologue de ce poème où Lulle expose que son idée, en le composant, a été de produire un livre bien plus beau que le Coran, confondant ainsi les Sarrasins, qui disent que le Coran est trop beau pour être l'œuvre d'un homme, et où il demande, afin d'atteindre mieux ce but, qu'on fasse mettre son livre en latin. Il continue : « Les Sarrasins disent que, dans l'Alcoran, il y a quatre- « vingt-dix-neuf noms de Dieu, et que celui qui saurait le « centième saurait toutes choses; c'est pourquoi je fais un « livre des cent noms de Dieu, lesquels je sais, et il n'en suit « pas que je sache toutes choses; et je le fais pour reprendre « leur fausse opinion . . . . . A chacun des noms de Dieu nous « donnons dix versets (*versos*), qu'on peut chanter comme on « chante les Psaumes à l'église, et nous le faisons parce que les « Sarrasins chantent l'Alcoran à la mosquée . . . . . Puisque « Dieu a mis des vertus dans les paroles, les herbes et les

Rosselló, ouvr. cité, p. 201-203.

« pierres, combien n'en aura-t-il pas mis de plus grandes dans « ses noms! Je conseille donc à chaque homme de dire « chaque jour les cent noms de Dieu, et de les porter sur lui « en écrit..... Ces versets sont rimés, pour qu'on puisse « mieux les savoir par cœur. Et, s'il y a dans quelques versets « plus de syllabes que dans d'autres, nous n'y avons pas égard, « pour pouvoir mettre dans ce livre de meilleure matière. Et « il y a plus de difficulté à mettre une si subtile matière en « rimes qu'à mettre l'Alcoran dans le langage où il est mis. » Lulle était donc très fier de son œuvre, et, comme nous l'avons dit plus haut, cette œuvre a rencontré plus d'un admirateur. Nous sommes cependant beaucoup plus portés à adopter sur ce point l'avis de M. Rosselló, qu'on ne peut soupçonner d'injustice à l'endroit de l'auteur qu'il a édité et pour lequel il professe la plus vive admiration. « Le poème des cent « noms de Dieu, dit-il, est assurément l'œuvre poétique de « Lulle qui apporte le moins de gloire à son auteur. » Rien n'est en effet plus monotone et plus ennuyeux que ces trois mille vers où l'attribution à Dieu de cent synonymes ou épithètes est chaque fois justifiée par dix tercets monorimes, qui non seulement, comme l'annonce le prologue, ne sont pas tous de même longueur, mais dont les vers ne paraissent pas avoir un nombre bien régulier de syllabes. Malgré cela, l'importance que Lulle lui-même attachait à ce poème, l'espèce de vertu talismanique qu'il semblait lui accorder, l'ont rendu célèbre. M. Rosselló en cite plusieurs copies à Palma; nous en trouvons une dans le ms. latin 10596 de Munich. L'ouvrage fut fait à Rome en 1285, et envoyé par l'auteur au pape et aux cardinaux.

(P. 13.)

XCVII. *El Desconort.* — C'est ici la maîtresse pièce de l'œuvre poétique de Raimond Lulle; il y met son cœur à nu et nous confie avec une sincérité touchante ses espérances, ses déboires, et ses illusions malgré tout indéracinables. Son langage, souvent obscur et sec, est ici simple et expressif. Nous avons donné plus haut de longs extraits de ce poème, qui nous dispensent d'y revenir. Le *Desconort* fut composé à

(Rosselló, ouvr. cité, p. 314-360.)

(P. 23 et suiv.)

Rome en 1295. La forme choisie par le poète est la strophe monorime de douze vers alexandrins. En dehors des manuscrits utilisés par M. Rosselló, le *Desconort* se trouve dans le ms. latin 10591 de Munich et dans le ms. *Addit.* 16431 du Musée Britannique. M. P. Meyer a bien voulu transcrire pour nous l'*explicit* de ce dernier manuscrit, qui est ainsi conçu : *Aquel desconort fo fet en la cort de Roma, e cantas en lo ço de Berart.* Nous ne savons quel était ce poème de Bérard, sur l'air duquel on pouvait chanter le *Desconort*, et qui avait par conséquent la même forme ; peut-être était-ce une chanson de geste consacrée à Bérard de Montdidier, héros du cycle de Charlemagne, qui paraît avoir été particulièrement célèbre dans les pays de Languedoc. Une traduction du *Desconort* en castillan par Nicolas de Pax a été imprimée à Majorque, en 1540 et en 1606. M. Rosselló l'a suivie dans celle qu'il a ajoutée à son édition. Nous nous sommes servis plus haut, comme nous l'avons dit, de la version française donnée par M. Guardia. Romania, t. VII, p. 458.

XCVIII. *Lo Cant de Ramon.* — Nous avons reproduit plus haut (p. 31-32) plusieurs passages de cette courte pièce (quatorze strophes monorimes de six vers de huit syllabes), qui, moins importante que la précédente par sa dimension, l'emporte peut-être encore sur elle par la profondeur du sentiment et la force de l'expression. Raimond Lulle la composa à Paris en 1299. Outre les manuscrits de Palma, on en trouve une copie dans le ms. *Addit.* 16430 du Musée Britannique. Rosselló, ouvr. cité, p. 365-367.

XCIX. *Lo Dictat de Ramon.* — Dans les six parties de ce poème, qui contient quelques centaines de vers octosyllabiques, Raimond traite successivement de l'existence de Dieu, de son unité, de la trinité, de l'incarnation, de la création du monde et de la résurrection de la chair. Nous avons donné ci-dessus les vers dans lesquels il date son ouvrage et le dédie au roi Jaime d'Aragon. Il continue ainsi : « Qu'il « plaise au roi d'entendre la manière que nous avons de Rosselló, ouvr. cité, p. 367-382. P. 33.

« disputer contre les infidèles et de leur montrer la vérité « de notre foi, et qu'à ce débat assistent les prélats, les frères « Prêcheurs et Mineurs, et les grands seigneurs qui ont un « entendement ouvert; et qu'on y appelle aussi les juifs et « les Sarrasins pour disputer; nous montrerons alors claire- « ment que notre foi est vraie et que les infidèles sont dans « l'erreur. Et si je fais voir la vérité, sire, veuillez, dans votre « domaine, dans les royaumes et comtés, dans les châteaux, « cités et villes, convoquer les juifs et les Sarrasins et les faire « disputer sur cette œuvre nouvelle; et commençons à Bar- « celone. » C'est toujours la même requête et la même confiance. Pasqual dit qu'une traduction latine du *Dictat* se trouve dans un manuscrit du collège de la Sapience, à Palma, sous le titre de *Compendiosus tractatus de articulis fidei christianæ,* et il assure que cette traduction est identique au *Liber de articulis fidei catholicæ* (n° 32 du catalogue de Salzinger). On lit, au rapport de Pasqual, à la fin de la version latine : *Translatus est iste tractatus de vulgari in latinum, non tamen in pluribus de verbo ad verbum, sed ad sensum, ut rationes multiplicarentur. . . . . Translatio hujus operis facta est de vulgari in latinum in civitate Majoricarum, anno incarnationis Domini nostri Jesu Christi 1300, mense Julii.* Dans le second des anciens catalogues cet ouvrage est, en effet, intitulé : *Compendiosus tractatus Raymundi de articulis fidei christianæ, translatus de vulgari in latinum.*

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 236.

C. *Aplicacio de l'Art general.* — Ce poème, d'environ douze cents vers de huit syllabes, rimant deux à deux, est purement technique; il contient, comme le titre l'indique, l'application des règles de l'Art général aux diverses sciences (théologie, philosophie, logique, droit, médecine, rhétorique et morale), et demanderait, pour être intelligible, l'adjonction de figures qui manquent dans l'édition. Ce traité a été composé à Majorque, en mars 1300. M. Rosselló se demande si cet ouvrage, que Nicolas Antonio désigne sous le nom d'*Ars generalis rhythmica,* est le même que celui que Pasqual intitule *Regulæ introductoriæ in practicam artis demons-*

Rosselló, ouvr. cité, p. 386-432.

trativæ, et qui était également en vers vulgaires; mais il faut remarquer que, si ce dernier ouvrage a été composé en 1283, comme le dit Pasqual, il ne doit pas être confondu avec celui dont nous parlons. C'est bien notre poème, ainsi que l'a reconnu Pasqual, que Salzinger a indiqué sous le titre latin de *Applicatio artis ad varias scientias*. Le texte s'en trouve, sans parler des manuscrits de Palma, dans le n° 10593 des manuscrits latins de Munich.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 235.

CI. *Medicina de Peccat.* — L'auteur nous donne lui-même, dans les derniers vers, la date de la composition de ce poème : « A l'honneur du Saint-Esprit, Raimond a fini son écrit dans « la cité de Majorque, en l'an treize cent que Dieu fut in- « carné, au mois de juillet. » C'est le plus considérable de ses ouvrages poétiques; il a plus de six mille vers de huit syllabes, rimant deux par deux. Il est divisé en cinq parties, qui traitent de la contrition, de la confession, de la satisfaction, de la tentation et de l'oraison. Dans la quatrième partie se trouve un long chapitre (360 vers) sur la Trinité, qui, ainsi que le remarque M. Rosselló, a été copié à part et figure dans divers catalogues comme une œuvre isolée. Nous en trouvons une copie dans le n° 612 des manuscrits espagnols de Munich, et le catalogue publié par le libraire Meyer en l'année 1714 en indique une autre (n° 221), dont il donne les deux premiers vers, correspondant au début du chapitre en question. La cinquième partie a eu le même sort; Nicolas Antonio et Salzinger (n° 149) en font une œuvre à part, et elle se trouve copiée isolément dans le ms. latin 10589 de Munich.

Rosselló, ouvr. cité, p. 431 594.

Le poème de la Médecine du péché n'est pas un des ouvrages les plus originaux de l'auteur; Lulle suit souvent, dans ses distinctions et définitions, ses traités antérieurs; il montre d'ailleurs, là comme dans tous ses poèmes didactiques, une remarquable facilité à mettre en rimes les sujets les plus arides. Pasqual paraît avoir eu sous les yeux un texte latin de cet ouvrage; ce qui d'ailleurs autorise à en supposer l'existence, c'est qu'il est clairement indiqué sous ce titre

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 237.

dans le catalogue du mois d'août 1311 : *Liber de medicina peccati.*

Rosselló, ouvr. cité, p. 611-644.

CII. *El Consili.* — Le poème sur le concile, qui compte environ douze cents petits vers, divisés en strophes d'une coupe assez vive et populaire, est la dernière œuvre poétique de Raimond Lulle. Il avait soixante-seize ans quand il l'écrivit, en 1311, au moment où allait s'ouvrir le concile de Vienne. On y retrouve tout l'enthousiasme et toute la ferveur de ses jeunes années, et il s'efforce de les inspirer aux autres : il voudrait que tous fussent comme lui enflammés d'un saint zèle pour la conversion des infidèles par le double moyen de la force et de la persuasion. Il s'adresse successivement au pape, aux cardinaux, aux princes, aux prélats, aux religieux, et enfin, après avoir recommandé à tous ceux qui prendront part au concile la contrition, la satisfaction, la dévotion et la prière, il adjure Dieu de faire tomber sur l'assemblée la pluie de sa grâce, sans laquelle rien de bon n'en sortira.

Voy. ci-dessus, p. 47.

Nous avons vu plus haut que Raimond dut être à Vienne pendant le concile, et que ses exhortations passionnées ne restèrent pas sans effet.

Le poème qui l'y avait précédé se retrouve dans le ms. latin 10591 de Munich. Salzinger semble en mentionner, sous le titre de *Liber Consilii,* une traduction latine; mais nous ne savons s'il l'a eue sous les yeux, ou s'il a simplement mis en latin les premiers mots du texte catalan : *Un consili vuyl comensar en mon coratge,* en donnant pour *incipit* à cet ouvrage : *Unum consilium volo incipere in meo corde.* Ce qui nous ferait pencher pour cette dernière hypothèse, c'est que le traducteur, trompé par l'orthographe catalane, a écrit *consilium* au lieu de *concilium,* faute que n'aurait pas faite quelqu'un qui aurait lu le poème en entier.

Nous renvoyons à l'article des ouvrages inédits les écrits de Raimond Lulle dont on a publié des traductions en diverses langues, mais dont le texte original catalan n'a pas encore été imprimé.

Nous avons maintenant à parler des livres d'alchimie qui sont imprimés sous le nom de Raimond Lulle. Notre opinion est qu'il n'est l'auteur d'aucun de ces livres, que les uns ont été mis à son compte par d'impudents faussaires, les autres par des copistes ou par des éditeurs soit mal informés, soit peu scrupuleux. Mais il ne saurait suffire de déclarer fermement cette opinion, depuis longtemps déjà timidement énoncée par quelques bibliographes; il faut encore la justifier.

Nous la justifierons d'abord par un argument très fort et qu'on a précédemment plusieurs fois produit. Raimond Lulle a souvent, dans ses écrits authentiques, déclaré son sentiment sur la prétendue science des alchimistes, et il l'a fait en des termes très nets. Ce n'est pas, a-t-il dit expressément, une science, c'est une fraude; il n'y a pas de transmutation métallique; quiconque se vante d'avoir fait de l'or sans minerai d'or, par des combinaisons chimiques, est un imposteur ou un insensé. Il nous suffit de résumer ici les déclarations de Raimond Lulle; les divers passages où elles se trouvent ont été rassemblés par M. de Luanco, et par lui littéralement cités.

Voici maintenant en faveur de la même opinion une preuve nouvelle. Quoique les livres d'alchimie qu'on a sous le nom de Raimond Lulle soient très nombreux, pas un, pas un seul, n'est mentionné ni dans sa biographie ni dans les deux anciens catalogues ci-dessus publiés, qui se complètent l'un l'autre, le premier étant du mois d'août 1311, le second paraissant être de l'année 1314.

Il est donc ainsi démontré que les contemporains, les amis de Raimond, ont ignoré qu'il eût fait aucun de ces livres.

Ce ne sont pas là, qu'on le remarque, des inductions tirées de conjectures; ce sont des faits positifs. Ces faits établis, voyons les raisons qu'on peut alléguer pour avoir le droit de compter Raimond parmi les alchimistes, malgré ses amis, malgré lui-même.

Il existe à la bibliothèque de Saint-Marc un manuscrit de

Valentinelli, Biblioth. man. S. Marci, t. V, p. 157.

l'année 1475, intitulé *Conversatio philosophorum*, dont l'auteur, traitant de l'alchimie, s'exprime ainsi : *Raymundus Lullius hanc scientiam ignoravit et rationibus fortissimis impugnavit; sed per tantum doctorem catholicum et experimentatorem maximum, philosophum sacratissimum, mag. Arnoldum de Villanova, Cathalanum, medicorū peritissimum, experientia convictus et operationibus instructus, a doctore doctior fuit factus sic quod in hac scientia composuit diversa volumina quæ sic sunt intitulata: Liber quintæ essentiæ cum tertia distinctione, Apertorium et Vade mecum, Ars magica naturalis, Codicillus, Epistola accurtationis et Testamentum, De alchimistarum intentione et Secreti occulti investigatione, De lapidum pretiosorum compositione, Arbor physicalis et figura individualis.* Ainsi Raimond aurait d'abord condamné, méprisé l'alchimie, mais il aurait ensuite reconnu que c'est une vraie science, Arnauld de Villeneuve le lui ayant démontré. On lit, en effet, dans trois écrits attribués à Raimond Lulle, qu'il fut initié, dans la ville de Naples, aux secrets de la médecine et de l'alchimie tant par Arnauld lui-même que par son élève, le roi Robert. Ces écrits sont les *Experimenta*, l'*Antiquum Testamentum* et l'*Ars operativa medica*, et l'auteur du traité sur la Conversation des philosophes n'a fait que raconter ce qu'il y a lu. Cela n'étant pas invraisemblable, nous l'avons cru; après Antonio, après plusieurs autres, nous avons admis comme authentiques les rapports de Raimond et d'Arnauld, dans la ville de Naples, au temps du roi Robert; mais il nous est aujourd'hui prouvé (nous dirons plus loin comment nous avons acquis cette preuve) que les trois écrits où Lulle dit avoir appris l'alchimie d'Arnauld et du roi Robert ne sont de lui ni les uns ni les autres.

Hist. litt. de la France, t. XXVIII, p. 45.

Le témoignage des manuscrits semble de même, au premier abord, une raison considérable. Salzinger cite plus de soixante traités chimiques qui sont mis par les manuscrits au compte de Raimond Lulle, son nom se lisant soit au titre, soit dans le texte. Assurément un tel ensemble de témoignages a bien l'air d'être décisif. Eh bien, il ne l'est pas. En effet, aucun de ces nombreux manuscrits n'est du temps

de Raimond; on n'a pas encore précisément déterminé la date des plus anciens, mais nous n'en connaissons pas d'antérieurs au XVe siècle.

Telles sont nos raisons générales contre la véracité de toutes ces attributions. Mais nous en avons d'autres encore à faire valoir, des raisons particulières, qui ne seront pas jugées de moindre poids. Quelques critiques, admettant que Raimond n'est pas l'auteur de tous les traités chimiques qui lui sont donnés, pensent néanmoins qu'il en a laissé quelques-uns. Ce que nous avons à dire sur les uns et les autres montrera, croyons-nous, qu'ils sont les uns et les autres pareillement apocryphes.

Dumas (J. B.) Lec. sur la phil chim., p. 36.

CIII. *Antiquum Testamentum.* — Le plus célèbre est l'*Antiquum Testamentum,* qu'on appelle *antiquum* pour le distinguer d'un *Testamentum novissimum,* dont nous parlerons plus loin. Il est divisé en trois parties. La première, intitulée *Theorica,* commence par : *Deus, qui gloriose omnipotens existis, propter amare, diligere et recolere . . .* La seconde, qui a pour titre *Practica,* commence par : *Alchimia est una pars naturalis philosophiæ.* Les premiers mots de la troisième, intitulée : *Codicillus, Vade mecum, Compendium,* ou *Clausula testamenti,* sont : *Deus in virtute trinitatis qua unitas divinitatis non læditur.* Mais ces trois parties ne sont pas toujours réunies. Si les deux premières vont constamment ensemble, la troisième en est quelquefois séparée. Les éditions principales de cet ouvrage considérable sont celles de Cologne, 1573, de Strasbourg, 1566, chez Birchmann, et une autre de la même ville, 1659-1661, dans le tome IV du *Theatrum chemicum* édité par les héritiers de Zetzner. Il ne pouvait manquer de trouver place dans la *Bibliotheca chemica* de Manget (1702). Les deux premières parties s'y trouvent, en effet, au tome I, p. 707, et la troisième au même tome, p. 880. Enfin cette troisième partie a été séparément imprimée à Cologne en 1563 et en 1572, à Rouen en 1651, in-8°.

Presque tous les alchimistes qui ont pris le masque de

Raimond Lulle se sont attribué ce Testament. « Comme je « l'ai dit dans mon Testament, » tel chapitre, tel paragraphe; voilà quelle est habituellement leur manière de le citer. Si donc nous parvenons à montrer que Raimond n'est pas l'auteur de ce Testament, nous aurons en même temps prouvé qu'il ne l'est pas des écrits où ce Testament est cité de cette manière.

Arrêtons-nous d'abord aux deux premières parties, la Théorique et la Pratique, souvent, comme nous venons de le dire, séparées de la troisième. L'auteur de ces deux premières parties déclare formellement qu'il est Raimond Lulle; il parle, en effet, de lui-même et raconte qu'il était ignorant de ceci, de cela, jusqu'au jour où le Saint-Esprit lui fit faire la rencontre de l'illustre Arnauld de Villeneuve, dont il devint l'écolier. Nous y lisons encore qu'étant à Naples il fit geler du vif-argent en présence du médecin du roi et de diverses autres personnes (*Theor.*, cap. LXXXVII). Il y a plus, il s'attribue l'un des livres les plus authentiques de Raimond, l'*Arbor philosophiæ desideratæ* (*Theor.*, cap. III), publié, comme on l'a dit, au tome VI de l'édition de Mayence. Enfin, dans le préambule de tout l'ouvrage et dans le premier chapitre de la Théorique, il s'efforce d'imiter, et n'imite pas trop mal, le style emphatique et bizarre de Raimond. Mais c'est un effort qu'il ne pouvait faire bien longtemps. Dès le second chapitre, nous avons un autre style, le style banal des professeurs d'alchimie; et rien n'en varie plus le ton didactique, si ce n'est une assez fréquente répétition des mêmes invectives contre les sophistes. Or de qui, sous ce nom de sophistes, l'auteur entend-il parler? Ne voulant pas admettre qu'on puisse pratiquer une autre méthode que la méthode expérimentale, il appelle sophistes ces inventeurs de formules pédantesques qui prétendent démontrer quelque chose au moyen du syllogisme, et c'est précisément l'art de Raimond que vilipende et prohibe l'art professé par l'auteur du Testament. Cela suffit sans doute pour faire douter que les deux premières parties du Testament soient de Raimond. Mais nous allons montrer qu'il ne faut pas s'en tenir au doute.

C'est dans la troisième partie, dans le Codicille, que l'imposteur se dévoile complètement. Cette troisième partie ne peut être considérée comme ayant été jointe plus tard aux deux premières. On lit, en effet, dans le préambule de l'ouvrage entier, en tête de la Théorique : *Istum dictum librum relinquimus filiis nostræ doctrinæ per modum Testamenti, quem dividimus in tres libros principales, scilicet Theoricam, Practicam et Codicillum.* Et plus loin, différant la révélation de quelque secret, l'auteur dit : *Dicemus in libro nostro præsentis Testamenti et Codicilli* (*Theor.*, c. xxx). La Théorique, la Pratique et le Codicille sont donc trois parties inséparables d'un ensemble, et cet ensemble est le Testament. Or on voit l'auteur, au début du Codicille, dire qu'il a depuis longtemps institué les rois d'Angleterre ses héritiers, *nostros hæredes successivos Anglorum reges inclitos,* et dédier particulièrement ce Codicille au roi Édouard. Ayant eu sous les yeux quelques-uns de ces écrits chimiques dont nous parlerons plus loin, écrits où le nom d'un Raimond quelconque, soit réel, soit imaginaire, est joint à ceux de rois, de reines, de princes d'Angleterre, l'auteur a cru naïvement au long séjour de Raimond dans cette île. Il y a cru, nous en sommes persuadés, et, s'il a plus que personne accrédité cette fable parmi ses contemporains, c'est en y faisant allusion qu'il s'est montré clairement, aux yeux des critiques modernes, un faussaire assez tard venu.

On lit dans le n° 3369 du fonds Harley, au Musée Britannique, que le Testament de Raimond Lulle, d'abord « écrit en espagnol », fut, pour la première fois, traduit en latin en l'année 1446. Nous ne croyons pas volontiers que ce vieux texte vulgaire ait jamais existé. Est-ce toutefois à l'année 1446 qu'il convient de rapporter l'édition première du texte latin? Nous la supposons un peu plus ancienne; mais sur ce point nous n'osons rien affirmer; il y a, dans les livres chimiques, tant de faux noms d'auteurs, tant de fausses dates, tant de supercheries de toute sorte, qu'il est sage de n'en tirer aucune conjecture.

Ce Testament a fait longtemps autorité parmi les alchimistes. On l'a même traduit en français. Plusieurs manu-

Delisle (L.), Invent. des man. fr. t. II, p. 207.

scrits de la Bibliothèque nationale, les nos 2019, 14802, 19960 et 19969 du fonds français, nous sont indiqués comme contenant ce Testament de Raimond Lulle.

Voir ci dessus, p. 23.

Hauréau (B.), Bernard Délicieux, p. 209.

Un des titres donnés à la troisième partie, le titre de *Vade mecum,* pourrait faire supposer qu'il s'agit ici d'un livre dont il est souvent question dans les interrogatoires de Bernard Délicieux. On a trouvé dans les papiers de Bernard un petit volume intitulé *Vade mecum,* et, quand on lui demande qui le lui a donné, il répond : « Il m'a été donné à Rome, par « Raimond Lulle, Catalan de Majorque. » Mais les juges de Bernard ont pris le soin de nous apprendre ce que contenait le volume joint aux pièces de son procès, et voici la description qu'ils nous en ont laissée : *Libellum quemdam nigromanticum habuit, tenuit, ac per omnes sui partes perlegit, ejus scivit continentiam, et, ad distinctionem materiarum ipsius, aliquas dictiones et litteras in marginibus ipsius scripsit. Libellus autem hujusmodi continet multos characteres, plurima dæmonum nomina, modum eos invocandi et eis sacrificia offerendi, per eos et eis mediantibus domos et fortalitia diruendi, naves submergendi in mari, magnatum et etiam aliorum amorem ac credulitatis et exauditionis gratiam apud istos vel illos, necnon mulieres in conjugium et aliter ad actus venereos habendi, cæcitatem, cassationem membrorum, infirmitates alias ac mortem etiam præsentibus vel absentibus, mediantibus imaginibus vel aliis superstitiosis actibus, inferendi. . .* Le livre découvert en la possession de Bernard était donc un livre de magie, dont l'auteur enseignait l'art d'appeler les démons et de commettre impunément, avec leur concours, un grand nombre de méfaits. Or il n'est aucunement question de tout cela dans le *Codicillus* ou *Vade mecum* de notre faussaire. Celui-ci n'est pas un magicien, c'est un chimiste, dont toute la science consiste à tirer l'or du mercure. Il est ainsi bien évident que le volume produit au procès de Bernard n'est pas l'écrit tant de fois copié, sous le même titre, comme étant de Raimond.

Ajoutons que nous n'avons rencontré dans aucun manuscrit le *Vade mecum* trouvé dans les mains de Bernard Celui-ci n'a pas dit, à la vérité, que Raimond en fût l'au-

teur; il a dit simplement l'avoir reçu de lui. Mais cela même ne nous semble pas digne d'une entière confiance. Le livre étant abominable, Bernard ne pouvait mieux se disculper de l'avoir lu, de l'avoir annoté, qu'en disant le tenir d'un savant homme, de grand renom, mort depuis quelques années en odeur de sainteté.

CIV. *Conclusio summaria*, ou *Repertorium ad intelligendum Testamentum et Codicillum.* — Antonio et Salzinger citent à part ce Répertoire, qui commence par : *Aqua nostra philosophica*, et c'est à part que l'a fait imprimer l'auteur d'un recueil publié à Bâle, en 1561, sous le titre de : *Veræ alchimiæ doctrina*, p. 185. Le Testament et le Codicille y sont mentionnés, mais l'auteur ne se les attribue pas; il les cite comme étant d'un autre alchimiste, dont il paraît avoir ignoré le nom. On n'avait donc aucune raison pour attribuer ce petit livre à Raimond Lulle. Il est anonyme dans le n° 10600 de Munich.

Antonio, Bibl. hisp. vet., [illegible]

CV. *Elucidatio Testamenti.* — On a fait interpréter par Raimond toutes les parties de ce premier Testament, et on l'a fait plusieurs fois. Une de ces interprétations, commençant par *Quanquam plurimos libros diversarum operationum*, se trouve dans la Bibliothèque de Manget, t. I, p. 822. Elle se compose de six chapitres. L'auteur de cet opuscule s'attribue formellement et le Testament et le Codicille.

CVI. *Apertorium*, commençant par : *Sapientes nostri asserunt quod tantum sit unus lapis compositus solum ex quatuor elementis.* — Ce livre a été plusieurs fois publié : à Bâle, en 1561, dans le recueil intitulé *Veræ alchimiæ artisque metallicæ doctrina*, p. 104; à Cologne, en 1567; à Nuremberg, en 1556, et dans la *Bibliotheca chemica* de Manget, t. I, p. 872. M. de Luanco le met au nombre des écrits faussement attribués à Raimond parce qu'on y rencontre la mention d'un roi Rupert, que l'auteur représente entouré de nombreux philosophes. Cette raison ne nous semble pas tout à fait décisive, ce roi Ru-

Luanco, De [illegible], ouvr. cité, p. 58.

pert pouvant être le roi Robert de Naples, qui avait, en effet, plusieurs savants à sa cour. Mais il y a d'autres arguments contre cette attribution. Si l'ouvrage se trouve en quelques manuscrits sous le nom de Lulle, ce sont des manuscrits modernes; on n'en désigne aucun du XIVᵉ siècle. Le style didactique est d'ailleurs celui des nombreux alchimistes du siècle suivant. Enfin il nous est d'ailleurs bien prouvé que l'œuvre est d'un faussaire, car ce prétendu contemporain du roi Rupert ou Robert cite le Testament comme étant de lui : *Cujus causam quæras in Testamento nostro.* On connaît une traduction française de cet *Apertorium*, qui nous est offerte par le nº 4114 du fonds français, à la Bibliothèque nationale.

Veræ alch. doctr., p. 112.

CVII. *Liber de intentione alchimistarum*, commençant par : *Posteaquam per valde longum tempus nostram vitam exercuimus quærendo.* — Cet écrit, qui se trouve dans le nº 11342 de Vienne, a été publié à Bâle, en 1561, dans le recueil intitulé *Veræ alchimiæ doctrina*, p. 139. Pour être persuadé qu'il n'est pas de Raimond Lulle, il suffirait de s'en rapporter à l'avertissement de l'éditeur. L'ouvrage a, dit-il, été traduit du français en latin. Il ne se trompe pas, il a bien été traduit du français, non du catalan, puisqu'on y rencontre ces mots intercalés dans le texte latin : « de soulde, en claveaulx », etc. Or jamais Raimond n'a écrit en français. On voit, en outre, cités dans ce livre le Testament, le Codicille, et le Codicille l'est en ces termes: *Hunc*, c'est-à-dire *lapidem philosophicum, docet facere Raymundus in suo Codicillo seu Vade mecum, per eum transmisso ad regem Angliæ Eduardum.* Ce passage prouve que l'auteur croyait que le Codicille était de Raimond; mais il prouve en même temps qu'il n'avait aucunement l'intention de lui faire attribuer encore ce *Liber de intentione alchimistarum.* Un faussaire aurait mis : *Hunc docui facere in meo Codicillo.* L'attribution est donc le fait d'un copiste étourdi.

Veræ alch. doctr., p. 148.

Elle a pourtant été, dès l'origine, généralement acceptée. Nous voyons, en effet, ce *De alchimistarum intentione* parmi les écrits chimiques qu'a mentionnés en 1475, sous le nom

de Raimond Lulle, l'auteur de la Conversation des philosophes; ce qui, pour le dire en passant, montre la confiance qu'il convient de lui accorder. Mais voici bien autre chose. Ainsi que nous venons de le voir, le Codicille et le Testament sont cités, dans le *Liber de intentione alchimistarum*, comme étant des ouvrages anciennement publiés par Raimond. Or dans la première partie du Testament (p. 155 de l'édition de 1659) et dans la troisième, c'est-à-dire dans le Codicille, Raimond, l'auteur supposé, parle de ce *Liber de intentione alchimistarum* comme d'un livre qu'il aurait fait antérieurement : *Vade*, dit-il, *ad tractatum De intentione alchimistarum, quia ibi de ista materia et de aliis digestionibus ad plenum tractavimus* (Codic., chap. L). Quel est donc l'ouvrage interpolé? Nous ne savons, mais nous pouvons dire avec assurance que, si ce n'est l'un, c'est l'autre.

CVIII. *Liber mercuriorum.* — Partiellement imprimé à Bâle, en 1561, puis intégralement, à Bologne, en 1567, avec le *Repertorium*, l'*Apertorium* et autres œuvres apocryphes, inséré plus tard au tome IV du *Theatrum chemicum*, ce *Liber mercuriorum* porte la date de l'année 1333. L'auteur l'a, dit-il, alors achevé dans la ville de Milan, qu'il habitait depuis trois ans. Rien de cela ne se rapporte à Raimond Lulle. Cependant on trouve un exemplaire de ce livre sous le nom de Raimond dans le n° 5485 de Vienne, et, quoique la fausseté de l'attribution soit évidente, elle n'a pas été reconnue par les éditeurs. Tous les exemplaires ne sont pas d'ailleurs conformes à celui de Vienne; l'ouvrage est sans nom d'auteur dans un volume de la bibliothèque Laurentienne décrit par Bandini.

Bandini, Catal. biblioth. Leopol. t. II, col. 175.

CIX. *Libellus de mercurio solo*, commençant par: *Est lapis unus, medicina una.* — Ce livre, publié sous le nom de Raimond dans le recueil de l'année 1561, n'a pas été mentionné par Salzinger. On doit croire qu'il n'a pas considéré cette attribution comme bien fondée. Elle ne l'est pas en effet. C'est l'éditeur de l'année 1561 qui, le premier, a rapporté

Verae alch. t. I, p. 163.

cet écrit à Raimond. Aucun manuscrit ne paraît l'y avoir autorisé.

CX. *Experimenta.* — Il s'agit d'un ouvrage considérable, commençant par : *Accipe tartarum utriusque vini, tam albi quam rubei,* qui a été publié plusieurs fois sous le nom de Raimond Lulle : à Bâle, en 1572, et à Cologne, en 1702, dans le tome I, p. 826, de la *Bibliotheca chemica* de Manget. L'auteur de ces expériences, qui sont au nombre de trente-quatre, s'est-il donné lui-même pour Raimond Lulle? Aucunement. Ce livre anonyme est d'ailleurs daté de l'année 1330. Il est donc bien évident qu'il n'est pas de notre Raimond, et que les éditeurs ont commis une grande étourderie en l'imprimant sous son nom.

CXI. *Liber artis compendiosæ qui Vade mecum nuncupatur.* — Cet écrit commence par : *Tinctura ignis est melior omnibus tincturis.* Il a été publié à Bâle, en 1572, in-8°, dans un recueil déjà souvent cité, et à Cologne, en 1702, dans le tome I, p. 849, de la *Bibliotheca chemica* de Manget. L'auteur prétend être Raimond Lulle : *Ego Raymundus,* dit-il en citant le Testament. Mais cela suffit pour faire voir que c'est un imposteur, le Testament n'étant pas de Raimond.

Ce livre ayant pour second titre *Vade mecum,* disons que ce n'est pas encore le *Vade mecum* dont il s'agit dans le procès de Bernard Délicieux. L'analyse faite par les inquisiteurs du livre saisi dans les papiers de Bernard ne se rapporte pas plus à ce nouveau *Vade mecum* qu'à celui dont nous avons parlé plus haut.

CXII. *Epistola accurtationis* (ou *accurtatoria*) *lapidis benedicti ad dom. Robertum, Anglorum regem.* — Il y a plusieurs éditions de cette épître sous le nom de Raimond Lulle. Qu'il nous suffise de désigner celles de Bâle, 1572, in-8°, et de Cologne, 1702, dans le tome I, p. 863, de la *Bibliotheca chemica* de Manget. L'épître commence par ces mots : *Cum ego Raymundus, de insula Majoricarum,* nous

n'hésitons pas à reconnaître, avec M. de Luanco, que c'est l'œuvre d'un faussaire, et d'un faussaire assez inhabile. S'il a cité sous le nom de Raimond des écrits qu'on ne lui dispute pas, il lui en attribue d'autres qui ne sont pas de lui, comme le Testament, l'*Apertorium*, etc. En outre, un ancien manuscrit de ce livre nous est signalé, par l'auteur du catalogue de l'année 1714, comme indiquant qu'il fut composé dans la ville de Montpellier, en l'année 1333. Il est vrai que cette date n'existe pas à la fin de toutes les copies. Ainsi, la copie que nous offre le n° 14008 (fol. 37) de la Bibliothèque nationale n'est pas datée. Mais dans quelques éditions, et notamment dans celle de Manget, on trouve la mention d'une date encore plus singulière : *anno Domini 1412*. Il faut lire sans doute 1312; cependant cette correction ne rend pas plus vraisemblable la mensongère attribution, puisqu'aucun Robert n'occupa le trône d'Angleterre soit en 1312, soit en 1333, soit en 1412. Est-il besoin de faire intervenir quelque autre preuve de l'imposture commise par l'auteur de ce livre? L'envoyant au roi Robert, il lui dit qu'il l'avait écrit d'abord en langue vulgaire à l'usage de ce roi, c'est-à-dire sans doute en anglais. Il ajoute qu'ayant fait un court séjour à Vienne en Dauphiné, il s'est ensuite rendu dans la ville de Salerne, et que, dans ces deux villes, il a reçu de nombreuses lettres de son royal disciple, etc. Comme on le voit, ce sont fables sur fables. Cette épître existe, traduite en français, dans le ms. fr. 2018, à la Bibliothèque nationale.

Catal. omn. libr. op. Lulli, p. 87.

CXIII. *Liber lapidarii.* — D'autres titres ont été donnés à ce livre; on l'intitule encore : *Practica lapidum pretiosorum* et *Liber de compositione lapidis mineralis.* Il commence par : *Et primo, fili, tibi dicemus*, et se lit au tome III de l'*Ars aurifera*, Bâle, 1572, 1593, 1610, in-8°. Dans ce livre sont cités le *Testamentum*, le *Liber mercuriorum* et plusieurs autres écrits postérieurs à Raimond. Il est d'ailleurs anonyme dans le n° 10599 de Munich. On voit seulement dans le titre que la composition de la pierre philosophale s'y trouve démontrée « suivant les principes de Raimond Lulle ». Ce livre est donc

d'un alchimiste quelconque qui croyait Raimond auteur du Testament.

Un *Lapidarius*, qui paraît différent de celui-ci, est encore attribué à Raimond par le nº 5487 de Vienne, où il commence par : *Omissis præambulis necessariis in theorica.*

CXIV. *Liber de secretis naturæ seu de quinta essentia.* — Ce livre, où il s'agit surtout de secrets médicaux, a été souvent imprimé sous le nom de Raimond Lulle : à Venise, en 1518 et en 1521, in-4°; en 1520, sans nom de lieu, in-8°; à Strasbourg, en 1541, in-8°; à Venise, en 1542, in-8°; à Nuremberg, en 1546, in-4°; à Cologne, en 1567, in-8°; enfin à Strasbourg, en 1616, in-8°. Cependant M. de Luanco estime que c'est l'ouvrage d'un faussaire. Il y a de cela deux preuves formelles. Voulant se faire accepter pour Raimond Lulle, l'auteur de ce traité cite, comme les ayant déjà publiés, les ouvrages suivants : le *Testamentum*, le *Compendium super Testamentum*, le *Lapidarius*, le *Codicillus*, le *Liber principiorum medicinæ*, le *Liber de ponderositate et levitate elementorum*, le *Liber de regionibus sanitatis*, enfin le *Liber seu doctrina de gradibus.* Or il est reconnu maintenant que la plupart de ces écrits ne sont pas de Raimond Lulle. L'autre preuve sera jugée encore plus convaincante. Le faussaire se trahit tout à fait en citant maître *Hortolanus*, en français Ortolan, Lortolan ou Lortelain, alchimiste de grand renom, mais postérieur d'un demi-siècle à Raimond Lulle.

Luanco, De, Ramon Lull, p. 33.

Un extrait de cet écrit a été publié à Bâle en 1561, et à Strasbourg en 1659, dans le tome III, p. 165, du *Theatrum chemicum*, sous le titre de *Praxis universalis magni operis.*

Veræ alch. doctr., p. 248.

CXV. *Compendium animæ transmutationis metallorum.* — Plusieurs ouvrages, qui diffèrent plus ou moins les uns des autres, sont attribués, presque sous ce même titre, à Raimond Lulle. Celui-ci, qui commence par : *Jam sæpe et sæpius elocuti recolimus in multis et diversimodis viis practicandi*, a été publié à Bâle en 1572, à Cologne en 1573, à Strasbourg en 1659, dans le tome IV du *Theatrum chemicum*, et de nouveau

à Cologne, en 1702, dans le tome I, p. 780, de la *Bibliotheca chemica* de Manget. Pour prouver qu'il n'est pas de Raimond, il suffirait de faire remarquer que ce *Compendium* est donné comme l'abrégé d'un livre inédit : *Anima transmutationis metallorum*, qui porte la date de 1321. Mais, de plus, il est lui-même daté, et l'est ainsi dans le n° 10407 (fol. 80) de la Bibliothèque nationale : *Finita est ars transmutatoria per mag. Raymundum, in præclaro studio Montepessulano, regnante Roberto rege, anno Dom. 1333.* Dans les éditions de Cologne et de Strasbourg et dans la Bibliothèque chimique de Manget, ce roi Robert ou Rupert est appelé roi d'Angleterre. C'est un roi d'Angleterre jusqu'à présent inconnu. On pourrait encore supposer qu'il s'agit de Robert, roi de Naples. Mais il faudrait alors expliquer ce que l'auteur veut dire lorsqu'il raconte qu'ayant fait un voyage en Angleterre, à la prière du roi Édouard, il a remis à celui-ci son Codicille, en le chargeant de le faire passer au roi Rupert. Ce sont là des indices suffisants pour reconnaître un livre apocryphe. Nous en pourrions signaler d'autres; mais cela serait tout à fait inutile.

Il y a deux textes assez différents de ce *Compendium*. Après avoir publié celui dont nous venons de parler, Manget a donné l'autre à la page 853 du tome I de sa Bibliothèque chimique.

Dans le n° 7150 de la Bibliothèque nationale on rencontre, sous le nom de Raimond Lulle, un opuscule intitulé : *Compendium super lapidarium*, qui commence par ces mots : *Opus namque margaritarum;* mais ce n'est pas réellement un opuscule, c'est un chapitre du *Compendium animæ transmutationis metallorum*, chapitre intitulé *De modo faciendi margaritas* dans le n° 10493 de Munich, et, dans le n° 7164 de la Bibliothèque nationale : *De compositione lapidum pretiosorum.* Or nous retrouvons ce dernier titre parmi ceux des écrits chimiques qui sont attribués à Raimond par l'auteur de la *Conversatio philosophorum.* Il est donc évident qu'on ne peut avoir aucune confiance dans ses assertions.

Nous avons à faire une remarque semblable sur un *Lucidarius* que Salzinger mentionne comme un traité particulier,

avec cet *incipit : Tu, in virtute A., princeps serenissime.* Ce prétendu traité n'est encore qu'un fragment du *Compendium animæ transmutationis metallorum.* On le peut lire au tome IV du *Theatrum chemicum*, p. 177.

CXVI. *Liber lucis mercuriorum.* — Publié à Bâle, en 1572, chez Pierre Perna, et à Cologne, en 1702, au tome I, p. 824, de la *Bibliotheca chemica* de Manget, ce traité, qui commence par *Jamdudum, rex serenissime, de transmutatione metallorum locuti sumus,* est farci de citations empruntées aux livres apocryphes, le *Liber quintæ essentiæ*, le *Testamentum*, le *Codicillus*, le *Repertorium*, l'*Anima transmutationis metallorum*, etc. M. de Luanco refuse donc à bon droit de l'attribuer à Raimond Lulle.

Luanco, De, ouvr. cité, p. 37.

CXVII. *Clavicula, quæ et Apertorium dicitur.* — Parmi les ouvrages d'alchimie qui sont imputés à Raimond Lulle, il y en a plusieurs auxquels on a donné ces titres de *Clavicula* et d'*Apertorium*. Pour distinguer celui-ci de tous les autres, il suffit d'en reproduire les premiers mots : *Nos appellamus hoc opus nostrum Claviculam, quia sine hoc præsenti libro. . .* Il nous est offert, sous le nom de Raimond Lulle, par le n° 7166 (fol. 24) des manuscrits latins à la Bibliothèque nationale, et, sous le même nom, il a été imprimé : à Cologne, en 1579, in-4°; à Leyde, en 1598 et en 1602, in-8°; à Strasbourg, en 1659, dans le tome III, p. 295, du *Theatrum chemicum;* à Cologne, en 1702, dans le tome I, p. 872, de la Bibliothèque chimique de Manget. Il a de plus été traduit en français par le P. Jacob et publié sous ce titre : La Clavicule ou la Science de Raimond Lulle, Paris, 1647, in-8°. L'alchimiste à qui nous devons cet écrit a sans doute voulu se faire passer pour Raimond Lulle, car il dit avoir écrit déjà certains ouvrages qui sont faussement attribués à Raimond, comme le Testament et le traité de la Quinte essence; rien ne prouve d'ailleurs que ces ouvrages et cette Clavicule ne soient pas du même auteur.

Le pape Jean XXII s'étant vivement prononcé contre les

pratiques des alchimistes et les ayant eux-mêmes déclarés, dans une de ses bulles, à jamais infâmes, ceux-ci, pour se venger, répandirent sous son nom un traité de l'Art transmutatoire, où se trouvent reproduits plusieurs passages de la Clavicule. Le P. Athanase Kircher reconnaît que c'est une attribution frauduleuse, et, sur ce point, nous n'avons pas à le contredire. Mais nous ne saurions accepter l'argument qu'il invoque pour prouver la fraude. Puisque, dit-il, on trouve dans le traité de l'Art transmutatoire des extraits de la Clavicule, ce traité ne peut être de Jean XXII, l'auteur de la Clavicule, Raimond Lulle, ayant vécu longtemps après lui, *multo post*. Ainsi le docte Athanase Kircher ignorait que Raimond n'était plus de ce monde quand Jacques d'Euse fut élu pape. Et c'est sur de telles données d'histoire littéraire que l'on a mis à la charge de Raimond une foule d'écrits faits un demi-siècle, un siècle peut-être après sa mort.

Manget, Biblioth. chem., t. I, p. 1[illegible]

CXVIII. *Summaria lapidis consideratio et ejus abbreviationes*, commençant par : *Cum ita sit quod natura per suum continuum cursum.* — Salzinger n'hésite pas à mentionner cet écrit parmi les œuvres authentiques de Raimond, et il a été publié, mais non pas en entier, sous son nom dans le recueil de l'année 1561. C'est un ouvrage traduit, dit l'éditeur, du français en latin, et l'on y trouve, en effet, non seulement des mots, mais encore des phrases françaises, comme celle-ci : « Et ne te chaille », *puto ne cures, vel ne mireris.* On ne comprend pas qu'un tel ouvrage ait été publié sous le nom de Raimond Lulle, quand on y voit cité, comme un philosophe du temps passé, Jean de La Roche-Taillade, ou de La Roque-Taillade, qui vivait encore en l'année 1357. L'auteur raconte, en outre, qu'il a fait de plus ou moins longs séjours à Milan, à Bologne, villes que Raimond n'a jamais visitées.

Vera alch. doctr. p. 156.

P. 160.

CXIX. *Ars intellectiva.* — Cet écrit a été publié à Bâle en 1561, dans le recueil déjà souvent cité; il l'a été ensuite à Cologne, en 1567, chez J. Birckmann. Il commence, dans

l'édition de Bâle, par *Sunt plures nimis errantes per universum mundum.* Mais tel n'est pas l'*incipit* dans tous les manuscrits. Dans le n° 14008 (fol. 22) de la Bibliothèque nationale, cet écrit est intitulé : *Magica lapidis philosophorum,* et en voici les premiers mots : *Sunt multi errantes in hoc mundo universali.* Ainsi que l'on ne suppose pas deux ouvrages sous ces titres divers *Ars intellectiva* et *Magica lapidis;* il s'agit du même ouvrage sous deux titres différents. Mais que, d'autre part, on n'identifie pas, comme l'a fait l'éditeur de l'année 1561, l'*Ars intellectiva* et l'écrit qui a pour titre *Liber de intentione alchimistarum;* ces deux traités doivent être distingués.

Verae del. doctr., p. 126.

M. de Luanco mentionne l'*Ars intellectiva* parmi les écrits attribués sans raison à Raimond Lulle. C'est une attribution qui paraît être du XVe siècle. Mais elle doit être imputée simplement à quelque copiste; en effet rien dans cet écrit ne prouve que l'auteur ait voulu se donner pour Raimond.

CXX. *Liber de lapide et oleo philosophorum.* — Ce traité, commençant par : *Si vis facere aquam vitæ . . .*, a été publié à Bâle, dans le tome III de l'*Ars aurifera,* et à Cologne, en 1702, par Manget, *Bibliotheca chemica*, t. I, p. 878. Les derniers mots: *Et hæc . . . secundum Raymundum Lullum dicta sufficiant,* semblent indiquer assez clairement que cet opuscule est d'un alchimiste bien postérieur à Raimond Lulle, et qui a prétendu simplement reproduire une doctrine tirée d'un livre répandu sous son nom.

CXXI. *Potestas divitiarum de compositione lapidis philosophici.* — Nous trouvons cet écrit sous le nom de Raimond Lulle dans le n° 7165 de la Bibliothèque nationale, et sous le même nom il a été publié dans l'*Ars aurifera*, t. III, ainsi que par Manget, *Bibliotheca chemica*, t. I, p. 866. En voici les premiers mots : *In nomine Domini, Amen. Dicit Philosophus: Sume lapidem.* L'auteur de ce livre chimique l'a-t-il voulu mettre au compte de Raimond? On peut le supposer quand on le voit, au chapitre huitième de la seconde partie de son livre, rappeler qu'il a vécu quelque temps à la cour du roi

Robert. Cependant, comme il ne fait aucune allusion aux écrits apocryphes plus haut cités, il est possible que ce chimiste, quel qu'il soit, ait vraiment connu le roi Robert.

CXXII. *Practica.* — Ce traité, commençant par : *Corruptio et depuratio fiunt simul abstrahendo partem causæ,* doit être distingué de la seconde partie du Testament, qui a le même titre. Il a été publié à Bâle, en 1561, dans le recueil déjà plusieurs fois cité, p. 226. Rien n'indique pourquoi l'éditeur a cru devoir l'attribuer à Raimond Lulle, et nous ne le trouvons sous son nom dans aucun manuscrit. Salzinger lui-même ne le cite pas.

CXXIII. *Magia naturalis,* imprimé à Cologne, en 1567, in-8°. — L'auteur y cite l'*Apertorium,* le *Lapidarius,* le livre *De quinta essentia,* tous ouvrages apocryphes dont pas un n'avait encore vu le jour au temps de Raimond Lulle. C'est assez prouver que cette *Magia naturalis* n'est pas de lui. Elle est encore intitulée : *Parva Magia, Compendium de secreta transmutatione metallorum* (Salzinger), et, dans le n° 12834 de Vienne, *Superadditio totius operis et intentionis R. Lullii.*

CXXIV. *Liber tertius super artem alchimiæ,* ou *Tertia distinctio quæ est de cura metallorum.* — Ce livre, dit Salzinger, a été imprimé à Cologne et à Nuremberg sous le nom de Raimond Lulle. Ces éditions nous sont inconnues, si l'indication de Salzinger ne se rapporte pas au traité *De secretis naturæ seu de quinta essentia,* dont ce « troisième livre » paraît un extrait développé. Mais en supposant qu'elles existent, nous corrigeons l'attribution, que Salzinger paraît avoir admise sur la foi des éditeurs. Elle est, en effet, inadmissible, puisque le livre est daté de Zamora, en l'année 1319. Nous avons un manuscrit de cette *Tertia distinctio* dans le n° 7167 de la Bibliothèque nationale.

CXXV. *Tractatus de duabus nobilissimis aquis,* commençant par : *Fili, duæ sunt aquæ,* ou *Fili, sunt duæ aquæ extractæ ab una parte*. . . Salzinger intitule cet écrit *Apertorium animæ*

et clavis totius scientiæ occultæ; ce qui peut donner lieu de le confondre avec d'autres. Nous avons reproduit le titre qui nous est offert par le n° 14007 (fol. 82) de la Bibliothèque nationale. Il s'agit d'ailleurs d'un opuscule de deux pages, où sont cités, en grand nombre, les livres dont nous avons disculpé Raimond. C'est encore un apocryphe. Il a été publié à Cologne, en 1567, in-8°.

CXXVI. *Modus accipiendi aurum potabile*, commençant par: *Dico igitur primo quod aurum potabile.* — Salzinger ne paraît pas avoir connu ce traité, qui se trouve, avec d'autres œuvres faussement attribuées à Raimond, dans le tome III de *l'Ars aurifera*, Bâle, 1572, 1593 et 1610. Nous n'hésitons pas à le croire pareillement apocryphe.

CXXVII. *Compendium artis alchimiæ et naturalis philosophiæ*, commençant par: *Scias, carissime fili, naturæ cursum esse reformatum.* — Manget a publié ce traité sous le nom de Raimond au tome I de sa Bibliothèque chimique, p. 875, d'après un manuscrit de l'année 1553. Mais cette attribution, que Salzinger n'a pas, comme il semble, acceptée, n'est pas même fondée sur quelque vraisemblance. Elle est probablement imputable au copiste de l'année 1553, que Manget appelle le pharmacien Jean Millet.

CXXVIII. *Testamentum novissimum* ou *ultimum.* — Le succès de ce dernier Testament a été très grand. Nous le trouvons imprimé à Cologne en 1566, à Bâle en 1572, en 1593, en 1610, et dans la *Bibliotheca chemica* de Manget, t. I, p. 790. Ces indications bibliographiques suffisent, l'ouvrage étant manifestement apocryphe. On lit, en effet, à l'*explicit: Factum habemus nostrum Testamentum per virtutem de A, in insula Angliæ terræ, in ecclesia S. Catharinæ, apud Londinenses, versus partem castelli ante cameram, regnante Eduardo per Dei gratiam, in cujus manibus ponimus in custodia, per voluntatem de A, præsens Testamentum, anno post incarnationem 1332, cum omnibus suis voluminibus quæ nominata sunt in præsenti Testa-*

mento, cum Cantilena quæ sequitur ad præsens. Cette mention de l'année 1332 se lit dans tous les manuscrits où l'ouvrage est daté, notamment dans le n° 469 de l'École de médecine de Montpellier et le n° 5487 de Vienne. Une traduction française du xve siècle existe dans le n° 14008 de la Bibliothèque nationale, fol. 41.

On remarquera que le faussaire dit confier à la garde du roi d'Angleterre, outre son dernier Testament, une Cantilène qui suit, dans quelques manuscrits et dans les éditions, ce Testament, et commence par : *Amor me facit hoc rimare; cum corruptione poteris scire, quia sine illa non poterit elongari corruptio a suo esse; essentiam fac quintam operari, si velis unitatem ex hoc facere*[1]. L'expression *rimare* et le titre de *Cantilena* indiqueraient déjà que nous devons avoir ici la traduction d'un texte catalan. Or ce texte existe; il se trouve dans un manuscrit de Palma, d'après lequel M. Rosselló l'a publié, et dans un manuscrit de Londres (Mus. Brit., Sloane, n° 419, fol. 80), où l'a trouvé M. Paul Meyer. En voici le début :

Rosselló, Obras rim., p. 307.

Amor me fay ayço rimar
Ab corrupcio, porás saber,
Car sens ella nos pot lunyar[2]
Generatió de son esser;
Essencia fa quinta obrar
Si unita vols d'ayço fer...

Si l'on remarque que les rimes, parfaites dans le catalan, disparaissent dans le latin, les deux textes se correspondant d'ailleurs mot pour mot, on ne doutera pas, comme le fait M. de Luanco, de l'originalité du texte catalan.

Le texte latin, après les six strophes de huit vers publiées par M. Rosselló, en ajoute une qui manque dans l'édition du catalan : *Fili, totum hoc habes in Testamento : cum voluntate charitatis invenies aggregationem* (?); *quoniam* [*ibi*] *est*

Luanco (De) ouvr. cité, p. 35.

[1] Ce texte est rectifié sur le manuscrit Sloane 419, qui donne la version latine avant le texte catalan. Dans le texte reproduit par M. de Luanco, il y a plusieurs fautes. — [2] Le texte de M. Rosselló porte *liar;* mais la traduction latine et le sens montrent qu'il faut *lunyar,* « éloigner. »

revelatum illud [quod] quotidie quæritur; posuimus totum in dictatum quia est dignum et placens. Unde homo qui [illud] habet multum appreciatur proquirendo (lis. *pro convertendo*) *paganam gentem, et in posse fortificatur cum corde nobilis ardimenti, quæ sunt prudentia et charitas.* — *Finis.* Mais cette suite se retrouve en catalan dans le manuscrit Sloane 419, et on y lit en plus une fin qui n'existe pas dans le latin imprimé. Voici ce texte, fort altéré :

Luanco (De), ouvr. cité, p. 361.

Fill, tot aço has en lo Testament :
Ab volentat de caritat
Trobarás lo governament,
Qar ally esta revelat,
Ço que tots jorns cerca la gent;
Mes ho havem [tot] en dictat
Qar es digna cosa e plasent
(Car engana a la ruda gent[1]),
Don lom qui la es molt preat
(Mas no per sa bondat),
Caço per convertir pagana gent
[Et] en poder fortificat,
(Car m̃tari ha parlet) (*sic*)
Ab cor de noble ardiment,
Qui [son ?] prudentia e caritat.

A Deu ne façam tuyt lahors
Per exaltar cristiandat
Quins a prestat noble succors
Per la sua benignitat,
Don molts infeels tornaran
Et a la fe catolica iran.
Puis apres e[n]tenen lo dictat
Quen lart es emphorismat;
Si voulz entendre la mesura
Daço qui es dat sens figura
Per tot lo cos del Testament
Quñi (*sic*) es semblant a comment,
E ve ten al començament
Qui forma lo primer regiment,
Axi com nos volem breument
Liura philosophalment.

Explicit Cantilena Raymundi.

La *Cantilena* est donc la traduction d'une pièce de vers catalans, qui se présente à nous sous trois formes plus ou moins longues : 1° les six strophes du manuscrit de Palma; 2° ces six strophes augmentées de quinze vers (c'est l'état représenté par la version latine imprimée; il est probable qu'il y a, dans le manuscrit Sloane, qui donne ces quinze vers, d'autres fautes, et qu'il faut rétablir seize vers, répartis en deux strophes pareilles aux six précédentes; ce qui fait huit); 3° ces huit strophes plus seize vers, dont les quatre premiers seuls sont dans la forme des strophes précédentes; après quoi, on a six vers rimant deux à deux et six vers monorimes; c'est l'état de la pièce dans le manuscrit Sloane 419. Quel que soit le rapport de ces trois formes entre elles, le fait intéressant est que la *Cantilena* a été ori-

[1] Les vers entre parenthèses ne sont pas traduits dans le latin.

ginairement composée en catalan, et que les six premières strophes se trouvent insérées dans un manuscrit qui contient d'autres œuvres fort authentiques de Lulle, entre autres le *Desconort*, et qui remonte, d'après M. Rosselló, à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle. Ces strophes sont à peu près inintelligibles, et il n'est nullement sûr qu'elles s'appliquent à l'alchimie; elles peuvent fort bien être de Lulle, et avoir été par la suite augmentées des trente et un ou trente-deux vers de la fin, où il est fait une allusion expresse au Testament, œuvre certainement apocryphe et bien postérieure à la mort de Lulle. Dans ce cas, il faut que le titre donné à ces strophes dans le manuscrit de Palma (*Cobles las quals feu mestre Ramon Lull sobre l'art de la alquimia, de la qual art feu un libre apellat de la Quinta essencia*) ait été ajouté à une époque plus récente, car le livre de la *Quinte essence*, attribué à Lulle, n'existait pas au commencement du XIVe siècle. C'est ce que permettrait de décider l'examen du manuscrit.

On peut supposer que l'obscurité même de ces *cobles* leur a fait attribuer un sens alchimique et a donné l'idée d'y ajouter les vers qui ne sont pas dans le manuscrit de Palma.

Une autre remarque est à faire sur le contenu du *Testamentum novissimum*. La plupart des écrits chimiques dont nous venons de parler, et beaucoup d'autres dont nous parlerons plus loin, y sont cités, et l'auteur se les attribue tous. Or quelques-uns de ces écrits ont, dans les manuscrits, une date plus récente que l'année 1332. Cette année 1332 est donc elle-même fictive. Le faussaire a donné cette date à son œuvre, croyant que Raimond Lulle avait vécu jusque-là; mais l'œuvre est certainement beaucoup plus moderne. Et comme les fables naissent des fables! On lisait, dans la note finale qui est ci-dessus reproduite, que Raimond résidait, en l'année 1332, dans l'église de Sainte-Catherine, à Londres, y rédigeant de gros livres touchant la confection de la pierre philosophale, et sur cette déclaration alors incontestée on a fait, dans la suite, plusieurs contes souvent reproduits comme véridiques, même par de graves historiens. Le plus

fantastique est celui des six millions d'or fabriqués par Raimond dans cette église de Sainte-Catherine, et par lui donnés au roi d'Angleterre, Édouard III, pour être employés à la délivrance de la Terre-Sainte. Mais, dit-on, le roi les employa tout autrement, car c'est en guerroyant contre la France qu'il dépensa toute la somme; ce qui l'a fait mettre au nombre des princes peu scrupuleux. A quoi tiennent, hélas! les renommées!

CXXIX. *Liber Secreti secretorum.* — On donne encore à cet écrit les titres de *Practica Testamenti* et de *Alphabetum divinum de lapide minerali et de definitione alchimiæ.* Il commence par *Rex serenissime et amantissime fili, divina potentia omnia ordinavit,* et a été publié à Cologne, 1592, in-8°. Y sont cités le *Liber Lucidarii,* dont nous parlerons plus loin, le *Compendium Codicilli super ultimo Testamento,* la *Clavicula*, etc. C'est donc évidemment un livre apocryphe.

OUVRAGES INÉDITS DE RAIMOND LULLE.

Nous avons maintenant à faire connaître un très grand nombre d'ouvrages inédits, que les manuscrits attribuent à Raimond Lulle, soit à bon droit, soit sans raison. Pour ne pas les présenter trop en désordre, nous les classerons comme nous avons précédemment classé les ouvrages imprimés : d'abord, les écrits latins, philosophiques ou théologiques; ensuite, les écrits catalans dont il n'existe pas de version latine; enfin, les écrits chimiques.

CXXX. *Principia philosophiæ complexa;* commençant par : *Cum philosophia sit effectus primæ causæ.* — Très persuadé, comme il l'a souvent déclaré, que la philosophie et la théologie ne peuvent se contredire, puisqu'elles dérivent l'une et l'autre de la même source, l'inspiration divine, Lulle en-

treprend de démontrer ici que les principes de la philosophie et ceux de la théologie sont identiques. Qu'il s'agisse de l'être en soi, de Dieu, des anges, de tous les objets suprasensibles dont l'intelligence admet ou conçoit la réalité, à toutes les questions qui les concernent la réponse de la philosophie est la même que celle de la théologie. Voilà ce que Raimond entend prouver.

Pasqual, Vitæ Lull. t. I, p. [illegible]

Il avait commencé ce livre étant à Paris. Il le termina dans la ville de Majorque en l'année 1300. Nous en avons un exemplaire dans le n° 15450 de la Bibliothèque nationale, fol. 304. D'autres sont dans les n°s 10562, 10575, 10579, 10586, 10587 et 10652 de Munich.

CXXXI. *Introductorium magnæ Artis generalis.* — Nous ne saurions désigner aucun manuscrit de cet ouvrage, qui, suivant Salzinger, est daté de Montpellier, 8 mars 1306 (nouveau style). Il commence, dit encore Salzinger, par : *Quoniam omnis scientia est de universalibus ut per universalia sciamus ad particularia descendere.* Le *Compendium Artis demonstrativæ* a le même *incipit;* il ne faut pas néanmoins confondre ces deux livres, dont les derniers mots diffèrent. Cependant nous supposons quelque erreur dans la mention de Salzinger, le catalogue de l'année 1714 disant que cet *Introductorium magnæ Artis generalis* a été publié à Lyon en 1515. N'est-ce pas un fragment de l'*Ars magna generalis ultima,* publié à Lyon, non pas en 1515, mais en 1517?

CXXXII. *Ars universalis, seu lectura Artis compendiosæ inveniendi veritatem.* — Cet ouvrage commence, au rapport de Salzinger, par ces mots : *Finalis intentio hujus libri est reperire Y,* et Pasqual le rapporte à l'année 1272. On a déjà fait connaître un livre de Raimond intitulé : *Lectura compendiosa super Artem inveniendi veritatem.* Celui dont il s'agit ici doit-il en être distingué? Et, s'ils diffèrent l'un de l'autre, sont-ils du même auteur? Nous ne voulons, dans le cas présent, hasarder aucune conjecture. L'*Ars universalis* n'est pas cité dans les anciens catalogues, et, dans les bibliothèques

où nous en avons fait la recherche, nous ne l'avons pas rencontré.

CXXXIII. *Lectura super Artificium Artis generalis;* commençant par : *Iste est titulus* ou *Hic est titulus hujus operis et dividitur in tres partes seu tres distinctiones quas continet in se.* — Cette lecture se trouve en deux manuscrits de la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise, qui nous sont indiqués par le récent catalogue de cette bibliothèque. Mais le témoignage de ces deux manuscrits ne nous persuade pas que l'ouvrage soit de Raimond. Il n'est pas, du moins, cité dans les anciens catalogues.

Valentinelli, Bibl. man. S. Marci, t. II, p. 57; tome IV, p. 14.

CXXXIV. *Brevis practica Tabulæ generalis.* — Comme nous l'avons déjà remarqué, l'édition de Mayence a faussement intitulé *Brevis practica* un traité dont l'objet est de commenter cette Brève pratique. La vraie Brève pratique, que ne paraissent pas avoir connue les éditeurs de Mayence, commence par ces mots, dans le n° 6443 C. de la Bibliothèque nationale, fol. 1 : *Alphabetum Tabulæ generalis est hoc quod corde tenus scire oportebit;* et le commentaire, qui vient à la suite dans le même manuscrit, sous le titre de *Lectura Artis quæ Brevis practica Tabulæ generalis intitulata est*, débute ainsi : *Est autem ista lectura ad declarandum Artem generalem, cujus objectum est artificium generale ad solvendum quæstiones.* On ne confondra plus ces deux ouvrages, dont la différence vient d'être démontrée.

Tout ce qui se lit dans cette Brève pratique est répété dans le commentaire et dans le grand ouvrage qui a pour titre : *Ars generalis ultima.* L'auteur, croyant à l'excellence de sa méthode, en reproduit constamment l'exposition sans en changer les formules; mais assurément on nous dispense de reproduire, avec la même constance, ces formules déjà connues.

Il nous semble probable que ce sont ces deux écrits sur la Table générale, *Brevis practica* et *Lectura*, qui sont ainsi portés au second des anciens catalogues : *Liber de Tabula ge-*

nerali abbreviata et *Liber de lectura super Tabulam generalem abbreviatam.*

CXXXV. *Tractatus de experientia realitatis ipsius Artis generalis;* commençant par : *Quoniam experimentum est fundamentum supra quod intellectus.* — Indiqué, dans le premier des anciens catalogues, sous le titre de *Liber de experientia realitatis artis in objecto,* ce traité se divise en sept distinctions, dont voici les rubriques : des figures, des définitions, des règles, de la table, des neuf sujets, de l'application, des exemples. Comme on le soupçonne, il n'y a dans tout cela que des redites. Le livre se termine par une lettre où l'auteur, toujours préoccupé de convertir les infidèles, cite divers écrits qu'il a déjà composés dans ce louable dessein : *Disputatio facta inter Raimundum christianum et Homerum sarracenum; Ars de Deo; De demonstratione per æquiparantiam.* Mais c'est l'étude de son Art général qui doit surtout, dit-il, amener le triomphe nécessaire de la foi sur l'incrédulité.

Ce livre fut achevé à Montpellier en 1308, au mois de novembre. Nous en pouvons désigner quatre copies à la Bibliothèque nationale, dans les nᵒˢ 15095 (fol. 32), 15450 (fol. 236), 16116 (fol. 102) et 17827 (fol. 304).

La lettre qui suit ce traité dans un certain nombre de manuscrits en est complètement séparée dans d'autres. C'est ainsi que nous la lisons à part dans un manuscrit de très bonne date, le nᵒ 15450 de la Bibliothèque nationale, fol. 495. Elle commence par : *Quoniam infideles litterati percipiunt a fidelibus litteratis.*

CXXXVI. *Introductorium ad Artem brevem;* commençant par : *Incipit Introductorium ad Artem brevem, alphabetum, principia...* — Salzinger n'a pas cité cet ouvrage; mais il est indiqué dans le catalogue de l'année 1714, et dans le nᵒ 10552 de Munich il est sous le nom de Raimond Lulle. Cependant il se pourrait bien qu'il ne fût pas de lui, car on n'en lit pas le titre dans les deux anciens catalogues.

CXXXVII. *Compendium logicæ Algazelis,* commençant par : *Sciendum est quod sunt quinque universalia.* — Il paraît que Raimond avait d'abord fait cet abrégé en arabe, mais qu'il l'a plus tard traduit en latin, étant à Montpellier; en 1290, selon Pasqual. Il existe des copies du texte latin dans les nos 10538 et 10544 de Munich. Les anciens catalogues ne le citent pas.

CXXXVIII. *Libellus de Quæstionibus, per quem modus Artis demonstrativæ patefit.* — Ce livre, qui commence par : *Tractaturi igitur de quæstionibus istis,* n'est cité ni dans le catalogue de l'année 1714, ni dans celui que nous offre le tome Ier de l'édition de Mayence; mais nous le rencontrons, sous le nom de Raimond Lulle, dans le no 16114 (fol. 1) de la Bibliothèque nationale, et c'est, en trois parties, un exposé de sa doctrine sur les attributs divins, la bonté, la grandeur, l'éternité, etc., avec plusieurs questionnaires placés à la fin de chaque partie, ainsi que plusieurs tableaux généalogiques des vertus et des vices. Lulle répète ici ce qu'il a dit ailleurs. Mais c'est bien l'homme du monde qui se défend le moins de se répéter; loin de s'en défendre, il indique constamment les passages de ses écrits antérieurs où les mêmes choses sont déjà dites. Les anciens catalogues ne font pas non plus mention de cet ouvrage. Cependant il paraît bien être de Raimond, et, si les éditeurs de Mayence n'en ont pas fait, selon leur usage, la description sommaire, ils l'ont peut-être indiqué sous ce titre : *Liber definitionum et quæstionum*, dans la liste des écrits de Raimond qu'ils avaient recherchés, mais n'avaient pas rencontrés.

CXXXIX. *Liber de venatione substantiæ, accidentis et compositi;* commençant par : *Quoniam logica est scientia difficilis, labilis et prolixa.* — Sous ce titre peuvent être ordonnées toutes les questions que la logique a la charge de résoudre. L'ayant ainsi compris, Raimond a partagé son livre en dix chapitres, où il s'agit d'abord des règles de l'Art général, puis de la substance et de l'accident, de la quantité, des

autres prédicaments, du composé, du mouvement, du terme moyen qui sert à convertir le sujet en prédicat, enfin de l'essence et de l'être. On connaît déjà la doctrine de Raimond Lulle sur toutes ces questions; aussi n'est-il besoin que d'indiquer la matière de ce livre nouveau. C'est un manuel de logique réaliste, où il n'y a d'original que des puérilités. On lit à la fin : *Finivit Raymundus istam Artem apud Montempessulanum, mense februarii, anno 1307*. Nous l'avons dans les n°s 14713 (fol. 167), 15450 (fol. 285) et 17828 (fol. 122) de la Bibliothèque nationale. Il est encore dans les n°s 10562, 18578 et 10581 de Munich. Le catalogue du mois d'août 1311 l'intitule, un peu plus simplement : *Liber de substantia et accidente.*

CXL. *Liber de Intellectu,* commençant par : *Quidam homo multum considerans mirabatur.* — Pourquoi le monde, ouvrage de Dieu, est-il si perverti? La réflexion amène bientôt à comprendre que cette perversion vient de l'homme, qui, connaissant mal son intellect, le dirige mal. Il ne s'agirait donc, pour guérir l'ignorance de l'homme, que de l'initier aux principes de l'Art général. C'est pourquoi Lulle a composé ce petit Livre de l'Intellect, divisé en trois distinctions, où beaucoup de questions, les unes graves, les autres frivoles, sont successivement résolues. Ce livre n'est, toutefois, qu'un abrégé. Il fut achevé, dans la ville de Montpellier, au mois de janvier 1303. La Bibliothèque nationale en possède deux copies, dans les n°s 16116, fol. 2, et 16615, fol. 7.

Outre cet écrit, le catalogue de l'année 1311 en désigne un autre sous le même titre : *Alius liber intellectus.* Si nous avons rencontré cet ouvrage, c'est sous un titre différent.

CXLI. *Liber de Voluntate.* — Ce Livre de la Volonté fut achevé dans la ville de Montpellier en janvier 1303, c'est-à-dire à la même date que le Livre de l'Intellect, et le plan de l'un est celui de l'autre. On ne trouve, d'ailleurs, ni dans l'un ni dans l'autre, soit des analyses de faits psychologiques, soit des observations fondées sur l'expérience; il n'y a

guère que des définitions de mots et de courtes réponses à des questions plus ou moins oiseuses.

Salzinger n'a pas connu ce Livre de la Volonté. Nous en avons une ancienne copie dans le nº 16116 de la Bibliothèque nationale, fol. 10, laquelle commence par ces mots : *Cum Deus sit in summo gradu amabilis.* Dans le catalogue de 1311, il suit le Livre de l'Intellect et est intitulé : *Liber liberæ voluntatis.*

CXLII. *Liber de Memoria.* — Lulle dit, en terminant son Livre de la Volonté, qu'il se propose de faire ensuite le Livre de la Mémoire. C'est un dessein qu'il a en effet promptement exécuté. Le Livre de la Mémoire est aussi dans le nº 16116 de la Bibliothèque nationale, fol. 18, où il commence par : *Per quamdam silvam quidam homo ibat considerando quid erat causa quare scientia difficilis est ad acquirendum, facilis vero ad obliviscendum;* et on lit à la fin : *Liber iste valde utilis est, et associabilis est cum libris Intellectus et Voluntatis in uno volumine, quantum ad invicem sunt se juvantes ad attingendum secreta rerum... Finivit Raymundus librum Memoriæ, quem diu desideraverat ipsum fecisse..., in Montepessulano, in mense februarii 1303.* Il s'agit ici des artifices au moyen desquels on peut rendre la mémoire plus fidèle. En désignant ce livre parmi les écrits de Raimond qu'il n'avait pu se procurer, Salzinger l'intitule : *Ars memoriæ.* Le titre est bien *Liber memoriæ* dans le catalogue de l'année 1311.

CXLIII. *Liber ad memoriam confirmandam.* — Les premiers mots de cet opuscule sont : *Ratio quare volumus colligere præsentem tractatum.* Il n'a que douze pages dans le nº 17839 (fol. 437) de la Bibliothèque nationale. En voici l'analyse très succincte. Il y a, dit Raimond, deux sortes de mémoires, la mémoire naturelle et la mémoire artificielle. Notre mémoire naturelle est plus ou moins active suivant l'astre sous lequel nous sommes nés; quant à notre mémoire artificielle, c'est à nous de l'activer par certains procédés. Parmi ceux que l'auteur recommande, il y en a qui ne sont

guère pratiques; il y en a d'autres, au contraire, dont l'expérience a, depuis longtemps, garanti le succès. Cet opuscule fut composé dans la ville de Pise, au monastère de San-Donnino. La date manque. Il s'en trouve une autre copie dans le n° 10593 de Munich.

CXLIV. *Ars memorativa.* — Ce livre n'est pas indiqué dans le catalogue qui se trouve au tome Ier de l'édition de Mayence; mais le catalogue de l'année 1714 le mentionne avec cet *incipit : Ars confirmat et augmentat utilitates,* et il en existe une copie dans le n° 10552 de Munich. Il nous semble douteux qu'il soit de Raimond. Salzinger, ayant eu sous les yeux le manuscrit de Munich, doit avoir eu quelque bonne raison pour rejeter, en 1722, l'attribution admise, en 1714, avec trop de confiance. Quoi qu'il en soit, aucun des deux anciens catalogues ne cite l'*Ars memorativa.*

CXLV. *De naturali modo intelligendi;* commençant par : *Cum dicant quidam quod naturaliter Deum esse infiniti vigoris...* — Raimond termina ce livre au mois de mai 1310, séjournant alors chez les chartreux de Vauvert, près Paris. Il est mentionné dans le catalogue d'août 1311. Nous en avons cinq copies à la Bibliothèque nationale, sous les n°s 14713, 15095, 15450, 16615 et 17827. Il se trouve aussi dans le n° 1517 de la Mazarine et dans le n° 10655 de Munich. On dit qu'il est impossible d'associer ces deux idées : la puissance de Dieu est infinie et le monde n'est pas éternel. Il était admis, dans l'école de saint Thomas, que l'éternité du monde ne saurait être logiquement démontrée. C'est pourquoi Raimond en essaye la démonstration. Son livre se divise en huit distinctions, où il est traité de la connaissance qui provient des sens, de l'imagination, de l'intelligence, de la logique, de la physique, des mathématiques, de la philosophie morale et de la théologie. Ce traité, qui pouvait être, ayant ces divisions, un cours complet de philosophie, est néanmoins assez court. Il va sans dire que Raimond est convaincu qu'il a mis à néant l'ob-

jection thomiste, et que pas un de ses arguments ne peut être réfuté.

CXLVI. *Liber de majori fine intellectus, amoris et honoris;* commençant par : *Cum Sarraceni non habeant notitiam.* — On lit à la fin de cet ouvrage, comme à la fin du traité *De Deo et mundo,* qu'il fut achevé dans la ville de Tunis, au mois de décembre 1315. C'est une fausse date, comme Pasqual l'a fait remarquer. On n'est pas même bien certain que l'ouvrage ne soit pas apocryphe, car il n'est pas mentionné dans les anciens catalogues. Il est adressé *Ad alcadium episcopum Tunicii.* On le trouve dans le n° 10517 de Munich.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 325.

CXLVII. *Liber de orationibus et contemplationibus intellectus;* commençant par : *In ignorantia effectus.* — Pasqual rapporte ce livre à l'année 1275, mais par simple conjecture, car les manuscrits vus par lui ne le datent pas. Nous ne saurions, pour notre part, en désigner aucun. L'ouvrage n'est pas mentionné, du moins sous ce titre, dans les anciens catalogues.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 126.

CXLVIII. *Liber de affatu, hoc est sexto sensu.* — Lulle suppose donc un sixième sens, *affatus,* la parole, et c'est une supposition sur laquelle il a plusieurs fois insisté. Il l'a notamment reproduite dans ses écrits intitulés *De anima* et *Lectura super artem inventivam,* où il cite le traité dont il s'agit ici. Ce traité est divisé en quatre distinctions. L'auteur dit l'avoir achevé dans la ville de Naples, en l'année 1294, la veille de Pâques; aussi le trouve-t-on mentionné dans le premier des anciens catalogues. Nous n'en connaissons aucun manuscrit. Il commence, dit Salzinger, par : *Ad acquirendum sensum non cognitum per antiquos inquisitores.*

Éd. de Mayence, t. V, p. 325.

CXLIX. *Liber de syllogismis contradictoriis;* commençant par : *Antequam Raymundus seu Raymundista.* — Cet *incipit* pourrait faire soupçonner un livre apocryphe; mais que l'on n'ait pas ce soupçon, ce livre étant inscrit au catalogue

du mois d'août 1311. Raimond suppose qu'il est engagé dans une controverse avec un philosophe averroïste, qui conteste tous les articles de la foi chrétienne. Les thèses impies de ce philosophe étant au nombre de quarante-trois, Raimond les réfute par un nombre bien plus considérable de syllogismes; ce dont il ne manque pas de se faire à lui-même grand honneur. Cet écrit, adressé à Philippe le Bel, est daté de Paris, au mois de février 1310. On le peut lire dans le n° 17829 (fol. 395) de la Bibliothèque nationale. On le trouve aussi dans le n° 10588 de Munich.

CL. *Liber de fallaciis quas non credunt facere aliqui qui credunt esse philosophantes;* commençant par : *Per istas fallacias possunt convenire theologi catholici cum philosophis.* — Ce livre doit être de l'année 1311, étant porté, dans le plus ancien catalogue, parmi les écrits composés cette année-là. Raimond appelle *fallaciæ* les arguments sophistiques. Personne assurément n'a plus abusé du syllogisme que lui; ce qui ne l'a pas empêché de condamner cet abus chez les autres. Le livre dont il s'agit ici est très court. Lulle distingue treize formes de sophismes et en décrit l'artifice. Il a fait, dit-il, ce traité contre les philosophes qui s'efforcent d'ébranler les fondements de la foi chrétienne. Ce sont ceux qu'il appelle habituellement averroïstes. Nous en avons deux exemplaires dans les nos 17827 (fol. 538) et 17829 (fol. 426) de la Bibliothèque nationale. Il existe aussi dans les nos 10568, 10576, 10588 de Munich.

CLI. *Liber de novis fallaciis.* — Puisqu'il faut entendre par *fallaciæ* les sophismes, y a-t-il donc de nouveaux sophismes, qu'Aristote n'a pas connus et démasqués? La prétention de Lulle est d'avoir fait, même en matière de sophismes, plus d'une découverte. C'est en quoi peut-être il s'est abusé. En tout cas, il justifie mal, dans ses explications préliminaires, la différence qu'il suppose exister entre les sophismes anciens et les nouveaux. Son livre, partagé en cinq distinctions, est fort long et d'une lecture très pénible. Nous dou-

tons, d'ailleurs, qu'on en puisse tirer grand profit. Il fut terminé à Montpellier, au mois d'octobre 1308. On en trouve des copies dans les nos 15096, 15450, 16116 et 17827 de la Bibliothèque nationale. Il existe encore dans les nos 10542 et 10563 de Munich.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 182.

CLII. *Investigatio generalium mixtionum.* — Ce traité, commençant par : *Ratio quare facimus istam investigationem,* est divisé en quatre parties. Pasqual le rapporte par conjecture à l'année 1289, et suppose, en outre, que c'est le livre cité par Raimond sous le titre de *Liber de mixtionibus principiorum,* dans sa réponse aux Questions de Thomas Le Myésier. Cette supposition paraît fondée. C'est, en ce cas, le même écrit qui est intitulé dans l'un des anciens catalogues : *Liber de mixtione principiorum et regularum.* Nous en avons un exemplaire dans le n° 15450 de la Bibliothèque nationale, fol. 318; il en existe d'autres dans les nos 10562 et 10576 de Munich. On se tromperait beaucoup si l'on conjecturait d'après le titre que les questions traitées dans cet écrit sont des questions chimiques. Il s'agit, dans la première partie, de la mixtion métaphorique (nous traduisons) des attributs divins; dans la seconde, de la mixtion réelle des principes particuliers aux substances spirituelles; dans la troisième, de celle des principes divers des substances corporelles; dans la quatrième, de la composition dont le produit est le petit monde, c'est-à-dire l'homme, composé d'une âme et d'un corps. Comme on le voit, les questions ici discutées sont toutes métaphysiques.

CLIII. *Liber de affirmatione et negatione.* — Nous n'avons pas rencontré, dans les manuscrits de Paris, ce traité, qui commence par : *Quoniam omnia sunt creata ad cognoscendum et diligendum Deum,* et est divisé, selon Salzinger, en cinq distinctions. Il fut achevé à Messine, au mois de février 1314 (nouveau style). On le trouve dans le n° 10517 de la bibliothèque de Munich.

CLIV. *De objecto finito et infinito.* — Fini à Messine, au

mois de mars 1313 (1314). Nous n'avons pas non plus ce livre à Paris; mais il existe dans le même n° 10517 de la bibliothèque de Munich, où il commence par : *Quoniam multi sunt.* Pasqual ne paraît le citer que d'après Salzinger, et l'auteur du dernier des anciens catalogues ne semble pas non plus l'avoir connu.

CLV. *De medio naturali;* commençant par : *Quoniam omnes sumus in opinionibus,* et daté de Messine, octobre 1313. — Cet écrit ne figure pas sur les anciens catalogues, et tout ce que nous en apprend Salzinger, c'est qu'il contient quinze chapitres. Il se trouve dans le n° 10517 de Munich.

CLVI. *Liber de loco minori ad majorem.* — Le second des anciens catalogues désigne ce traité, qui est daté de Messine, novembre 1313. Il commence par : *Cum sint aliqui,* ou *Cum aliqui sint qui dicant.* C'est un des plus courts écrits de Raimond et des plus insignifiants. Nous le trouvons dans le n° 15450 de la Bibliothèque nationale, fol. 501, et il nous est encore signalé dans les n°s 10517, 10564 et 10582 de Munich. Dans tous ces manuscrits, il occupe une ou deux pages.

CLVII. *Liber de possibili et impossibili;* commençant par : *Quoniam philosophantes moderni.* — Raimond avait entendu quelques docteurs parisiens enseigner que Dieu ne peut rien faire de mieux que ce qu'il fait par le moyen ou l'opération de la nature. Cette thèse l'ayant révolté, il s'est proposé de démontrer que la raison n'est aucunement complice d'une telle erreur touchant la puissance divine. Démontrer suivant les principes de l'Art général, c'est, on le sait, enter des syllogismes sur des syllogismes. Aussi n'en manque-t-il pas dans ce traité. Mais il faut être lulliste pour se laisser duper par de tels artifices. Nous croyons, par exemple, qu'aucun esprit droit n'acceptera le syllogisme suivant comme une preuve convaincante de l'existence de la Trinité : *Arguo sic. Omne ens concordalissimum est*

Bibl. nat. man. lat. 16111. fol. 74, col. 2.

concordalissimans; aliter non esset principalissimans. Impossibile autem ponit quod non possit hoc fieri nisi producat de se concordalissimatum distinctum et ab utroque procedat concordalissimate. Possibile autem non impedit, quia non intrat in tali ente. Ergo est divina Trinitas, quam inquirimus. Cet *ergo* est vraiment soit d'une naïveté, soit d'une outrecuidance extraordinaire. Quant à la langue, on voit que Janotus de Bragmardo n'a rien inventé.

Ce livre fut achevé à Paris, au mois d'octobre de l'année 1310. Il se compose de quatre distinctions; dans le manuscrit cité, on lit à la fin de la première partie de la quatrième distinction : *Incæptus est et finitus in nemore de Vicenes, juxta Parisius, ad honorem illustrissimi principis ac Francorum regis serenissimi domini Philippi, culmine laudum dignissimi, quem, cum omni reverentia et honore, ejus subditus magister Raymundus supplicat. . . quatenus dignetur ejus reverenda majestas facere hunc librum multiplicari Parisius, cum ex ipso discerni possint errores contra sanctam fidem catholicam, cumque orthodoxæ fidei dictus supra decorque regum pugil sit strenuus inexpugnabilisque defensor.* Voilà un brevet de champion de l'orthodoxie dont le style emphatique a dû faire sourire Philippe le Bel.

Une copie de ce livre se rencontre dans le n° 16111 de la Bibliothèque nationale, au fol. 59. On en signale une autre au folio 105 du n° 10497 de Munich. Il figure au catalogue du mois d'août 1311.

CLVIII. *Liber de perversione entis removenda;* commençant par : *Facta hypothesi quod hoc quod est intelligibile...* — Raimond a voulu prouver dans cet écrit la conformité de l'être intelligible et de l'être réel. Si ses preuves sont admises, la supposition de l'être naturellement défectueux, *ens naturaliter perversum*, doit être, en effet, écartée, *removenda.* C'est la thèse de l'identité dans l'absolu, thèse beaucoup moins nouvelle qu'on ne le croit. Cet écrit est mentionné dans le premier des anciens catalogues. Il a pour date : Paris, décembre 1309. Les lullistes doivent en avoir fait grand

cas, car nous pouvons en indiquer d'assez nombreux exemplaires. Il est dans les nos 14713, 16111 et 17824 de la Bibliothèque nationale; on le trouve aussi dans les nos 10567 et 10584 de Munich.

CLIX. *Liber de perfecta scientia;* commençant par : *Ad investigandum et inveniendum.* — Cet écrit, fait à Messine en novembre 1313, est divisé en sept distinctions. Pasqual ne paraît en avoir connu que le titre. Il est dans le n° 10517 de Munich, où il n'occupe que deux feuillets. Les anciens catalogues ne le citent pas.

CLX. *Liber de quadratura et triangulatura circuli;* commençant par : *Ad investigandam quadraturam et triangulaturam circuli.* — Ce titre et cet *incipit* semblent annoncer un livre de géométrie; mais, comme nous l'atteste Pasqual, qui en a publié des extraits, c'est un livre de métaphysique. Les cercles, les triangles, les carrés de Raimond sont des figures que Pasqual appelle « intellectuelles », dont l'objet est d'ordonner symétriquement, pour les démontrer ensuite, un certain nombre de problèmes mystiques. Deux exemplaires de ce livre sont dans les nos 10510 et 10543 de Munich; mais nous n'en connaissons pas un seul à Paris. Il n'est inscrit qu'au second des anciens catalogues, quoiqu'il soit daté de Paris, 1299.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 319.

CLXI. *De quinque principiis quæ sunt in omni quod est;* commençant par : *Quinque principia quæ sunt in omni.* — Salzinger nous apprend que cet opuscule fut achevé à Majorque, en août 1312. Pasqual ne le cite que d'après Salzinger et nous n'en pouvons signaler aucun exemplaire dans les manuscrits de Paris; mais il existe à Munich, dans le n° 10495. Les anciens catalogues ne le mentionnent pas.

CLXII. *Liber de gradibus conscientiæ,* ou, suivant Salzinger, *de declaratione conscientiæ;* commençant par : *Conscientia est habitus intellectus.* — Ce traité n'a que deux pages

dans le n° 15097 de la Bibliothèque nationale; il est aussi dans les nᵒˢ 1390 et 2155 de la Mazarine, où il vient à la suite du *Liber de confessione.* Il est probablement du même auteur, c'est-à-dire de quelque théologien lulliste. Il nous faudrait, pour le croire de Raimond, des preuves qui nous manquent. Raimond passe néanmoins pour avoir fait un traité sous ce titre : *De conscientia.* Mais Salzinger l'avait fait vainement rechercher, et l'on peut croire qu'il est perdu.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 32?.

CLXIII. *De civitate mundi;* commençant par : *Civitas est locus.* — Pasqual, qui cite cet ouvrage d'après Antonio, dit qu'il fut composé à Messine en 1314. Nous ne l'avons pas rencontré; Salzinger lui-même n'en parle pas, et il n'est mentionné dans aucun des anciens catalogues.

CLXIV. *Sermones contra errores Averrois;* commençant par : *Cum Averroes fuerit valde sensibilis.* — Les erreurs principales d'Averroès sont, selon Raimond, au nombre de dix, et il réfute ces dix erreurs en dix chapitres, qu'il appelle sermons, quoiqu'ils n'aient aucunement la forme parénétique. Ce n'est pas, toutefois, Averroès lui-même que Raimond s'est proposé de contredire dans ces dix sermons, achevés à Paris au mois d'avril 1311. Cette ville de Paris est, dit-il, infectée du venin de l'averroïsme; la foi des Pères y est mise en péril par une foule de clercs qui se sont laissé prendre aux attraits de cette décevante philosophie. Il prie donc instamment les docteurs de l'Université et le roi Philippe de l'aider à confondre une secte si pernicieuse. En sollicitant l'intervention du roi, c'est, on le comprend, une persécution qu'il réclame.

Une copie de ces Sermons est dans le n° 17829 de la Bibliothèque nationale, fol. 445, une autre dans le n° 10588 de Munich. Ils sont cités dans le premier des anciens catalogues.

CLXV. *Liber reprobationis aliquorum errorum Averrois.* — Salzinger n'a pas fidèlement reproduit les premiers mots

de cet ouvrage. L'invocation préliminaire commence par : *Deus, cum tua gratia, benedictione ac indeficienti auxilio,* et le traité par : *Quoniam christianos fideles in dogmatibus infidelium erudiri, quæ rationes quantum ad sensum et imaginationem apparentes continent efficaces, valde periculosum est. . .* Certains docteurs chrétiens disent que les livres saints leur enseignent à croire et ceux d'Averroès à comprendre, et, s'excusant ainsi d'avoir un commerce habituel avec cet infidèle, ils s'égarent sur ses traces; c'est pourquoi Raimond se propose de signaler et de combattre quelques-unes de ses erreurs. Le traité se divise en deux distinctions, et le plus long chapitre de la seconde a pour objet l'impersonnalité de l'intellect. C'est là tout ce que nous avons à dire sur cet opuscule, où nous ne trouvons rien d'original. Il fut terminé à Paris, au mois de juillet 1310. Nous en avons une copie dans le n° 16111 de la Bibliothèque nationale, fol. 25, et une plus ancienne dans le n° 15450, fol. 416, de la même bibliothèque. Il existe aussi dans les nos 10497, 10563 et 10582 de Munich. C'est probablement l'ouvrage que le plus ancien catalogue intitule : *Contra errores Averrois.*

CLXVI. *Disputatio Raymundi et Averroistæ;* commençant par : *Parisiis fuit magna contrarietas inter Raymundum.* — Cet écrit, qui n'est pas daté, doit être de l'année 1311. Il se divise, dit Salzinger, en cinq questions, et l'auteur y cite son *Liber de fallaciis,* que nous avons attribué à l'année 1311. On en trouve un exemplaire dans le n° 10588 de Munich.

CLXVII. *Liber de modo applicandi novam logicam ad scientiam juris et medicinæ.* — Cet écrit, divisé en deux parties principales, commence par : *Cum jurista et medicus debeant investigare principia generalia quibus quilibet suam scientiam faciliorem, clariorem radicabilioremque habere possit.* Fait après la *Nova logica,* qui y est citée, ce livre en est, dit l'auteur, le complément. Il en existe un exemplaire à la bibliothèque de Saint-Marc, à Venise; d'autres sont dans les nos 10538 et 10594 de la bibliothèque de Munich.

Valentinelli, Bib. man. S. Marci. t. IV, p. 143.

CLXVIII. *Ars brevis quæ est de inventione mediorum juris,* ou, plus simplement, *de inventione juris.* — On rencontre des juristes qui ignorent les lois de la nature et même la logique. Il en résulte qu'ils jugent et raisonnent mal. Raimond a composé ce livre pour les instruire de tout ce qu'ils ne savent pas. Il se divise en dix distinctions, où il est traité des principes, de la déduction (la justice est déduite des principes et des règles), de la conspection (qui fait voir, *conspicere*, les termes), de la division, de l'ordre, de l'exposition (explication des lois, des canons), du mélange (l'accord des principes et des règles), de l'application, du conseil. A la dixième distinction sont réservées les questions à résoudre. Comme on le suppose sans doute, ce traité n'offre aucune partie complète. Il y a cependant des détails de pratique, et l'auteur montre, en motivant ses décisions sur certains points de droit, qu'il s'était rendu familière la langue des juristes. On lit à la fin : *Finivit Raymundus hanc Artem in Montepessulano, mense januarii, anno 1307.* Nous avons deux copies de ce traité dans les nos 14713 et 17826 de la Bibliothèque nationale. On en trouve d'autres dans les nos 10535, 10536, 10576, 10583, 10654 et 10658 de Munich. La dernière de ces copies a été faite, au XVIIe siècle, sur notre no 14713, provenant de Saint-Victor.

Voir ci-dessus, p. 84.

Cet *Ars juris* paraît indiqué dans le plus ancien catalogue sous le titre de *Alia ars juris.* L'*Ars juris* qui s'y trouve inscrit le premier doit être l'*Ars principiorum juris,* imprimé dans l'édition de Mayence.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 342.

Pasqual mentionne un troisième *Ars juris,* terminé, dit-il, à Montpellier au mois de janvier 1304, et commençant par : *Quoniam scientia juris est valde prolixa et difficilis.* Salzinger ne l'a pas connu, mais Pasqual nous atteste que, de son temps, on en conservait une copie dans quelque bibliothèque de Majorque. Pasqual a-t-il été bien informé lorsqu'il a rapporté cet écrit à Raimond? C'est là ce que nous ne saurions assurer, n'en ayant découvert aucun autre exemplaire. Quoi qu'il en soit, sur les renseignements que nous fournit Pasqual nous croyons pouvoir dire que le titre d'*Ars*

juris indique mal ce que contient le livre, où il est traité non de la logique judiciaire, mais du droit naturel.

CLXIX. *Tractatus novus de astronomia.* — Ce long traité sur l'astronomie, qui commence par : *Cum plures homines sint qui scire desiderant veritatem*, nous est offert par les n°s 7267 A, 15098, 17822, 17827 de la Bibliothèque nationale et 1930 de la Mazarine. On le trouve aussi dans les n°s 10544, 10569 et 10597 de Munich. Quoiqu'il soit en latin, Raimond dit l'avoir écrit à l'usage des princes et des grands, pour les dissuader de croire aux divinations des astrologues. C'est une intention louable. On louera moins la seconde partie de l'ouvrage, où l'auteur prétend appliquer à l'astronomie les principes de son Art général. Nous lisons, à la fin, que ce traité fut achevé à Paris, au mois d'octobre de l'année 1297. Le catalogue de l'année 1311 le désigne ainsi : *Ars astronomiæ.*

CLXX. *Liber de nova et compendiosa geometria.* — Fini à Paris, en juillet 1299, et divisé en deux livres. Dès que Raimond venait d'étudier les éléments d'une science quelconque, il s'empressait d'écrire un livre pour montrer qu'on l'enseignait mal. Celui-ci se trouve à Munich, dans les n°s 10544 et 10580 des manuscrits latins. Il est indiqué dans le dernier des anciens catalogues. On a donc la certitude qu'il est de Raimond.

CLXXI. *Liber de militia.* — Il paraît que Raimond s'est aussi préoccupé d'appliquer son Art aux questions militaires. Cela ne peut causer aucune surprise, cet Art étant, comme il l'a souvent défini, l'*artificium universale*, l'art universel. Ni Salzinger, ni Pasqual n'ont connu le *Liber de militia.* Cependant on ne peut douter qu'il ait existé, puisqu'il est mentionné dans le catalogue du mois d'août 1311. Il est d'ailleurs cité, comme étant de Raimond, dans un ouvrage apocryphe, le *Lapidarium ultimum*, sous ce titre : *Liber de*

arte militandi. C'est un renseignement que nous fournit Salzinger en parlant de ce *Lapidarium*.

CLXXII. *Ars mystica*, ou plutôt *mixtiva theologiæ et philosophiæ.* — Quoique dans plusieurs catalogues on lise *mystica*, Salzinger et Pasqual ont écrit *mixtiva*, et ce qualificatif est celui qui convient le mieux, l'ouvrage étant, en effet, un mélange de théologie et de philosophie. Il commence par ces mots : *Cum ad sanctam fidem catholicam possint reduci faciliter infideles*, et se compose de trois démonstrations. La première a pour objet les principes; la seconde, les causes; la troisième, les effets. Une des singularités qu'il faut ici remarquer, c'est que, dans la première démonstration, tous les qualificatifs qui se rapportent au sujet sont au superlatif. Or, comme l'auteur fait ensuite, sans aucun scrupule, des verbes et des adverbes avec tous ces superlatifs, qui sont déjà, pour la plupart, de sa fabrique, il en vient bientôt à parler une langue tout à fait originale, comme dans cette phrase que nous citons sans choix : *Omne ens operalissimum agit operalissime; sed Deus est operalissimus; ergo agit operalissime. Declaratio majoris : Cum non potest esse operalissimus sine operalissimare, nec posset esse operalissimare sine operalissimante et operalissimato, nec ista tria possunt esse extra unissimare, unissimante et unissimabili, ut unitas unissima et operatio operalissima possint esse eædem rationes; . . . sequitur ergo necessarie quod in ipsa agentia sint tria correlativa in superlativo gradu permanentia et æque existentia, scilicet operalissimans, unissimans, operalissimatum, unissimatum, operalissimare, unissimare* . . . La conclusion, il faut le reconnaître, ne contredit pas l'exorde.

Ce livre fut achevé à Paris, au mois de novembre 1309. Nous en avons une copie dans le nᵒ 16111 de la Bibliothèque nationale, fol. 140. On en signale d'autres dans les nᵒˢ 10512 et 10530 de Munich. Il est inscrit au premier des anciens catalogues.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 318.

CLXXIII. *Ars infusa, vel Ars ad habendam certam cogni-*

tionem Dei et rerum omnium creaturum. — C'est à Pasqual que nous empruntons le titre de cet ouvrage, composé, dit-il, à Majorque en 1312. Salzinger n'en parle pas et nous ne l'avons pas non plus rencontré dans nos manuscrits. Comme il n'est, d'ailleurs, mentionné dans aucun des anciens catalogues, l'indication de Pasqual peut paraître suspecte; a-t-il vu sous ce titre un écrit qui nous est connu sous un autre?

CLXXIV. *Liber de Est Dei.* — *Est,* il est; voilà ce que l'homme conçoit le mieux en ce qui touche Dieu. De cette proposition Lulle déduit huit corollaires, ou huit démonstrations syllogistiques, dont l'objet est de prouver la réalité de l'essence divine et de ses attributs. La conclusion du traité, en apparence beaucoup plus simple que ne le sont les conclusions particulières des huit corollaires, est : *Deus est est.*

Ce traité, daté de Majorque, du mois de septembre 1300, commence par : *Deus, propter amorem tuum incipit liber iste qui est de tuo est.* Nous en avons deux copies : dans le n° 16615, fol. 54, de la Bibliothèque nationale et dans le n° 17829, fol. 1. Il se trouve aussi dans le n° 10589 de Munich. Le dernier des anciens catalogues l'a mentionné comme omis dans le premier.

CLXXV. *De cognitione Dei.* — L'auteur du catalogue de l'année 1714 a confondu deux traités différents, qui sont intitulés, l'un *De cognitione Dei*, l'autre, dont nous parlerons tout à l'heure, *De Deo et Jesu Christo.* Le traité *De cognitione Dei,* terminé à Majorque en octobre 1300, commence par : *Deus, qui es alpha et omega, ad te cognoscendum et amandum.* Nous en avons une copie dans le n° 16615 de la Bibliothèque nationale, fol. 44. Pasqual en cite un texte catalan, avec ce titre latin *De investigatione Dei.* Raimond nous avertit qu'il n'a mis rien de nouveau dans cet ouvrage, s'étant contenté d'y résumer ce qu'il a déjà dit, en plusieurs écrits, sur la même question.

Pasqual. Vind. Lull., t. I, p. 307

CLXXVI. *De Deo et Jesu Christo;* commençant par : *Cum sit finis principalis propter quem homo creatus est, scilicet Deum recolere, intelligere et amare . . .* — Nous pouvons indiquer d'assez nombreuses copies de cet ouvrage. Il est à la Bibliothèque nationale, n°s 3446 A (fol. 63), 15450 (fol. 443) et 16615 (fol. 25); à la bibliothèque Mazarine, n° 2155; à la bibliothèque de Munich, n°s 10563 et 10655. Un texte catalan, intitulé *Libre de Deu*, nous est signalé dans le n° 10591 de Munich. La date de la composition est, dans les manuscrits latins, le mois de décembre 1300, à Majorque.

L'ouvrage se divise en deux livres. Il s'agit, dans le premier, de Dieu pris comme objet commun de la raison et de la foi. Ce Dieu est-il et qu'est-il? La réponse que l'auteur fait à cette question n'est qu'une paraphrase de l'argument célèbre de saint Anselme. Il est prouvé que Dieu est parce que l'existence ne peut manquer à la souveraine perfection. Les autres questions qui sont ensuite résolues sont celles-ci : Pourquoi Dieu est-il, et qu'est-il sous le rapport de la quantité, de la qualité, du temps, du lieu, des autres catégories? Le second livre a pour matière la seconde personne de la Trinité, et toutes les questions précédemment posées au sujet de Dieu le sont de nouveau au sujet de Jésus.

Cet écrit très subtil est souvent téméraire; on y rencontre un assez grand nombre de définitions nouvelles qui ne sont peut-être pas toutes scrupuleusement orthodoxes, ou dont, pour mieux dire, on pourrait aisément tirer un système d'hétérodoxie. Cependant il n'est pas au nombre de ceux qui furent condamnés par l'Inquisition.

CLXXVII. *Quid debet homo de Deo credere.* — On lit à la fin de ce traité : *Finivit Raymundus hunc librum in Alleas, civitate Armeniæ, anno 1301.* Beaucoup de chrétiens, dit Raimond, ne savent quelle opinion ils doivent avoir de Dieu; ainsi, il ne faut donc pas s'étonner si les infidèles ignorent quelle est sur Dieu l'opinion des chrétiens. C'est pourquoi son livre devra expliquer, outre les quatorze articles de la foi et les

Voir ci-dessus, p. 15.

sept sacrements, ce qu'est Dieu lui-même, c'est-à-dire l'objet principal de la croyance chrétienne. Sa définition de Dieu, qu'il a souvent reproduite en variant les termes, est toujours celle de saint Anselme. Il dit ici dans son prologue : *Deus est id quod in seipso habet omne complementum et quod nullo indiget.* Ce livre est indiqué, dans le premier des anciens catalogues, sous ce titre : *Liber eorum quæ debent credi de Deo*, et l'on en trouve des extraits dans Pasqual, qui paraît citer simplement et non traduire. Nous supposons donc qu'on en avait, dès le temps de Raimond, un texte latin. Mais ce texte paraît perdu, et, dans les manuscrits latins de Munich, il est remplacé, sous le n° 10516, par un texte vulgaire intitulé : *Libre que deu hom creure de Deu.*

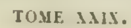
Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 240.

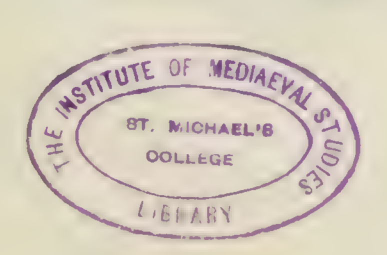
CLXXVIII. *Liber de vita Dei* ou *de vita divina;* commençant par : *Quoniam per plures modos probavimus.* — Cet ouvrage, fini à Messine en février 1314 (nouveau style), a été, dit Pasqual, ignoré de Salzinger. Pasqual se trompe ici: Salzinger n'a pas omis cet ouvrage, qu'il cite sous son n° 70. Nous ne l'avons pas à Paris, mais il existe dans le n° 10517 de Munich.

Idem, ibidem, p. 321.

CLXXIX. *Liber de perseitate Dei.* — Les premiers mots de cet écrit indiquent le sens du mot *perseitas : Volo credere quod Deus sit per se simpliciter.* Il occupe à peine trois feuillets dans le n° 10517 de la bibliothèque de Munich. Pasqual, qui le cite d'après Salzinger, regrette de n'en avoir pu trouver un exemplaire. Nous avons le même regret. S'il nous avait été permis d'en voir un, nous aurions pu sans doute assigner à cet écrit sa vraie date, celle que lui donnent Salzinger et le catalogue de l'année 1714 étant évidemment fausse. On lit en effet dans ce catalogue : *Finivit Raymundus hunc librum Messanæ, anno 1314.* Raimond était, en effet, à Messine en 1314; mais ce n'est pas en cette ville, ce n'est pas en ce temps qu'il écrivit son traité *De perseitate Dei*, déjà mentionné dans le catalogue du mois d'août 1311.

Idem, ibidem p. 322.





CLXXX. *Liber de centum signis Dei.* — En quoi consiste la béatitude de l'homme? Elle consiste à comprendre Dieu et à l'aimer. Lulle a cru donc faire un livre très utile quand il s'est proposé de rechercher et de montrer tous les signes qui révèlent l'être, la manière d'être de Dieu. Ces signes étant au nombre de cent, il a divisé son livre en vingt parties, dont chacune traite de cinq signes. Les sept premières parties ont pour objets l'ange, le ciel, le feu, l'homme, l'imagination, la sensation et la végétation; dans la huitième il s'agit de la différence, de l'accord et de la contrariété; dans la neuvième, du principe, du milieu et de la fin; dans la dixième, de la majorité, de la minorité et de l'égalité; dans la onzième, de la puissance, de l'objet et de l'acte; enfin, les dernières parties concernent l'indivision, le syllogisme, la foi, l'espérance, la charité, la perfection, la grâce, la justice et la miséricorde. L'auteur aurait eu beaucoup à dire sur tout cela; cependant il n'a voulu faire ici qu'un bref exposé, en vue du grand public. Il dit l'avoir terminé à Pise, au monastère de San-Donnino, au mois de mai 1308. Nous en avons deux exemplaires dans les nos 14713 et 15096 (fol. 130) de la Bibliothèque nationale. Il existe aussi dans le n° 2155 de la Mazarine, et dans les nos 10567 et 10584 de Munich. Dans le premier des anciens catalogues il est intitulé : *Liber de centum signis.*

CLXXXI. *Ars divina;* commençant par : *Ad intelligendum et diligendum Deum facimus artem istam.* — Le titre de ce livre est *Ars Dei* dans le catalogue de l'année 1311. Quant à l'objet, c'est l'objet du livre précédent, et, de nouveau, il est ainsi défini par l'auteur: faire mieux connaître Dieu, pour le faire mieux aimer. Mais, ajoute-t-il, la connaissance de Dieu n'est pas chose facile; aussi doit-il, pour atteindre le but qu'il s'est proposé, mettre en œuvre tous les artifices de sa méthode. Le livre contient trente distinctions, divisées elles-mêmes en plusieurs parties; à ces trente distinctions succèdent trente chapitres de conclusions prolixement motivées; enfin, après les conclusions, viennent les questions

à résoudre, qui ne sont pas moins nombreuses. L'ensemble de ce travail forme un très gros volume, que les plus fervents disciples du maître n'ont peut-être jamais lu tout entier. On lit, à la fin, qu'il fut achevé à Montpellier au mois de mai 1308. Si cette date est exacte, celle du livre précédent semble être fausse. Raimond a pu difficilement se trouver à la fois, en mai 1308, à Pise et à Montpellier. Nous pouvons signaler plusieurs manuscrits de ce traité dans les n°s 14713 (fol. 1) et 15095 (fol. 154) de la Bibliothèque nationale, 725 de l'Arsenal, 2158 de la Mazarine, 10515 et 10567 de Munich.

CLXXXII. *De forma Dei.* — Achevé à Paris, en juillet 1311, et commençant par : *Quoniam Deus est principium singulare.* Nous ne connaissons pas cet écrit, qui doit être à l'adresse des averroïstes, l'anéantissement des averroïstes ayant été, en l'année 1311, la passion dominante de Raimond. Il en existe des copies dans les n°s 10554 et 10588 de Munich. L'authenticité n'en est pas, d'ailleurs, douteuse, car il est porté au catalogue du mois d'août 1311.

CLXXXIII. *Liber de divina unitate et pluralitate;* commençant par : *Ad venandum divinam unitatem et pluralitatem.* — Ce livre, achevé à Paris en mars 1311 (nouveau style), n'a pas été omis par l'auteur du catalogue rédigé au mois d'août de cette année. Il est divisé en quatre distinctions. Nous ne le trouvons pas à Paris; mais il y en a deux copies dans les n°s 10554 et 10588 de Munich.

CLXXXIV. *Liber de Deo ignoto et mundo ignoto.* — Fait à Paris, en juin 1311. C'est encore un traité contre les averroïstes; en ce temps-là Raimond en voyait partout. L'ouvrage est divisé en deux sections, la première composée de vingt chapitres, la seconde de quarante. On le trouve dans le n° 10588 de Munich. L'authenticité de l'attribution n'est pas contestable, l'ouvrage étant mentionné sous ce titre, vers la fin du catalogue du mois d'août 1311 : *Liber de Deo et*

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 290.

universo ignoto. Il commence par : *Ad ostendendum per quem modum Deus sit ignotus et notus.*

CLXXXV. *Liber de existentia et agentia Dei.* — Fini à Paris au mois d'août 1311, ce livre est inscrit au premier des anciens catalogues. Il commence par : *Quoniam cognoscere et amare existentiam et agentiam Dei...* Nous en citons les premiers mots d'après Salzinger, n'en ayant pu découvrir une seule copie dans les bibliothèques de Paris. C'est à Munich, sous le n° 10537, qu'est le manuscrit vu par Salzinger. Pasqual analyse cet opuscule en très peu de mots; mais sa brève analyse suffit pour nous apprendre qu'il ne contient que des redites.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 290.

CLXXXVI. *Liber de inventione divina.* — Fini à Messine en novembre 1313, ce livre commence par : *Omnia illa sine quibus Deus non potest esse,* et est divisé en quinze questions. Telles sont les informations que nous donne Salzinger, et Pasqual se contente de les reproduire. Les anciens catalogues ne mentionnent pas ce traité, et nous ne l'avons pas dans les manuscrits de Paris; mais il est dans le n° 10517 de Munich, qui contient la plupart des petits écrits que nous allons citer à la suite de celui-ci.

CLXXXVII. *Liber de divina sanctitate.* — Commençant, dit Salzinger, par : *Legitur in sacra scriptura sanctus,* et fini à Messine en novembre 1313. Pasqual n'a pas dû rencontrer cet opuscule, car il n'ajoute rien aux indications de Salzinger. Il est aussi dans le n° 10517 des manuscrits de Munich, du folio 41 au folio 43. Le dernier des anciens catalogues ne le mentionne pas.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 321.

CLXXXVIII. *Liber de potestate infinita et ordinata;* commençant par : *Multi sunt qui dicunt.* — Cet écrit n'est pas indiqué dans les anciens catalogues, et nous n'en connaissons aucun exemplaire. Nous ne pouvons néanmoins douter qu'il ait existé. Salzinger, qui l'a vu, nous en fait

connaître les premiers mots et la date : Messine, novembre 1313. Il est d'ailleurs cité dans un écrit dont nous parlerons tout à l'heure, qui est intitulé : *De voluntate Dei infinita et ordinata.*

CLXXXIX. *De essentia et esse Dei;* achevé à Messine en décembre 1313, et commençant par : *Dicitur quod homo in hac vita non possit habere scientiam.* — Raimond a souvent traité la question qui est l'objet de ce petit livre. Tout ce qu'enseigne la théologie, la philosophie le démontre; voilà ce qu'affirme Raimond avec une imperturbable constance. Ce livre est dans le n° 10517 de Munich, du folio 55 au folio 59. Il n'est pas indiqué dans le dernier des anciens catalogues.

CXC. *De natura divina.* — Cet écrit, commençant par *Dicitur quod de divina natura*, est dans le n° 10517 de Munich, au folio 54. Un seul feuillet le contient. Il fut fait à Messine, comme l'opuscule *De essentia et esse Dei*, au mois de décembre 1313. Les anciens catalogues n'en parlent pas.

CXCI. *Liber de intelligere Dei;* commençant par : *Cum humanus intellectus sit imperfectus.* — Cet opuscule fut achevé, à Messine, au mois de janvier 1314 (nouveau style). Il est divisé en deux distinctions. On le trouve dans le n° 10517 de la bibliothèque de Munich; mais nous n'en connaissons à Paris aucun manuscrit.

CXCII. *Liber de Deo majore et Deo minore.* — Fait à Messine, au mois de janvier 1314 (nouveau style). Les écrits de Lulle qui portent cette date sont nombreux. Elle peut être, dans certains cas, suspecte, quelle qu'ait été la fécondité de l'écrivain. Pasqual ne nous donne aucune information sur ce *Liber de Deo majore*, qu'il n'a connu que par Salzinger. Le dernier des anciens catalogues ne le mentionne pas. Il existe encore dans le n° 10517 de Munich.

CXCIII. *Liber de voluntate Dei infinita et ordinata.* — Ce

petit traité, pareillement achevé à Messine en janvier 1314 (nouveau style), commence par : *Fecimus librum de divina potestate;* ce qui montre bien qu'il fait suite au *Liber de potestate infinita et ordinata* dont nous avons précédemment parlé.

Il est mentionné dans le catalogue postérieur au mois d'août 1311. Il ne pouvait n'y pas figurer, puisqu'il se lit dans le même volume que ce catalogue, le n° 15450, au feuillet 552. On nous en indique d'autres exemplaires, plus modernes, dans les nos 10565, 10580, 10584 et 10715 de Munich.

Quoique la matière comporte beaucoup d'explications, Lulle en donne moins qu'il ne formule de syllogismes. Ce n'est pas, toutefois, que la volonté divine ait pour lui des mystères. Il connaît la pensée de Dieu comme il connaît le paradis et l'enfer, dont il décrit les joies, les peines, avec une entière confiance dans tout ce qu'il dit.

CXCIV. *Liber de justitia Dei* ou *de divina justitia.* — Fini à Messine en février 1314 (nouveau style). Il importe, dit Raimond, pour aimer Dieu, de se faire une science de sa justice. Tel est l'objet de son livre. C'est donc un essai de théodicée. Il commence par : *Justitia est forma cum qua justus juste agit;* mais nous ne le connaissons que sur le rapport de Salzinger et de Pasqual, et il n'est pas inscrit aux anciens catalogues.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 321.

CXCV. *De memoria Dei;* commençant par : *Quoniam de divina memoria.* — Comme ce livre est daté de Messine mars 1314 (nouveau style), on ne peut pas beaucoup s'étonner de ne pas le voir figurer dans les anciens catalogues. Il est sous le nom de Raimond dans le n° 10517 des manuscrits de Munich.

CXCVI. *Liber de Deo et mundo;* commençant par : *Quia Deus est esse majus et mundus est esse minus.* — On lit à la fin : *Finivit Raymundus hunc librum Tunicii, mense decembris,*

anno 1315. Pasqual suppose qu'il faut lire 1314, Raimond étant mort, selon l'opinion commune, le 29 juin 1315. On en signale une copie dans le nº 10517 de Munich; mais c'est la seule dont l'existence nous soit attestée. Cet écrit est-il bien de Raimond? Il n'est pas cité dans les anciens catalogues.

Pasqual, ibid. p. 325.

CXCVII. *Tractatus parvus de Deo.* — Le nº 2155 de la bibliothèque Mazarine contient, sous le nom de Raimond Lulle, un très court traité sur Dieu, que n'a pas mentionné Salzinger. Ce traité commence par *Ad tractandum de Deo, quidquid in ipso est essentialiter oportet considerare duobus modis.* Ces deux modes sont le mode absolu et le mode relatif. Toutes les considérations qui viennent à la suite étant empruntées au grand Art, le traité est de Raimond Lulle ou de quelque lulliste; mais nous ne saurions, sur la foi d'un seul manuscrit, l'attribuer à Raimond. Les anciens catalogues ne l'indiquent pas sous le titre que nous avons lu dans le manuscrit.

CXCVIII. *Liber de potestate pura;* commençant par : *Creditur quod Deus sit purus actus.* — Cinq distinctions divisent cet opuscule, qui fut achevé à Messine en janvier 1314 (nouveau style). Il existe dans le nº 10517 de la bibliothèque de Munich. Si les anciens catalogues ne le citent pas, c'est peut-être parce qu'il a peu d'importance.

CXCIX. *Liber de ente infinito.* — Pour distinguer cet écrit de plusieurs autres dont le titre est à peu près semblable, nous en citons les premiers mots, qui sont : *Quoniam humanum desiderium fertur in rerum cognitionem naturaliter, maxime autem supremarum rerum* . . . Il se divise en cinq distinctions. Il s'agit, dans la première, des neuf principes et des dix règles de l'Art général; dans la seconde, de l'abstrait converti en concret; dans la troisième, de la relation des principes; dans la quatrième, de l'infinité des corrélatifs; dans la cinquième, de l'être infini considéré suivant les dix règles de l'Art général. Ce livre, fait à Paris au mois de

février 1309, n'a pas été omis par l'auteur du catalogue de 1311. Il se trouve dans les nᵒˢ 14713 et 16111 de la Bibliothèque nationale, fol. 196. Le nº 15095 (fol. 314) de la même bibliothèque en contient un exemplaire imparfait. Une copie, qui existe dans le nº 10567 de Munich, a été faite sur notre nº 14713.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 293.

CC. *Liber de ente; quod simpliciter per se est existens et agens.* — Raimond termina ce livre à Paris, au mois de septembre 1311. Il se proposait, dit-il dans un prologue, de le porter à Vienne et de le présenter au concile, afin d'y soulever tout le monde contre les averroïstes. Il est divisé en six distinctions. On le conserve dans le nº 10537 de Munich. Quoiqu'il ne soit pas indiqué sur le dernier des anciens catalogues, l'attribution n'a pas été suspectée et ne semble pas devoir l'être.

CCI. *De ente simpliciter absoluto.* — Au mois de mars de l'année 1312, étant à Vienne, où se tenait le concile, Lulle écrivit, sous ce titre, un traité commençant par : *Deus, cum tua virtute et benedictione, incipit liber qui est de ente simpliciter absoluto. Ens simpliciter absolutum...* Nous l'avons vainement recherché dans nos manuscrits; mais il existe dans le nº 10592 de Munich. Le dernier des anciens catalogues ne le mentionne pas.

CCII. *De ente absoluto.* — Différent du précédent traité, qui a presque le même titre, cet opuscule est daté de Messine, octobre 1313, et commence par ces mots : *Deus gloriosissime, cum tua summa entitate facimus hunc librum de ente absoluto. Quoniam theologia per duas species...* Salzinger ne l'a pas connu, mais nous le trouvons en deux manuscrits, le nº 3446 A de la Bibliothèque nationale, fol. 174, et le nº 2155 de la bibliothèque Mazarine. Il offre, du reste, peu d'intérêt, étant très court. Il s'agit, dans la première partie, de la Trinité; dans la seconde, de l'Incarnation, et tout ce qui se rapporte à ces deux mystères est démontré

par une série de syllogismes, comme, par exemple, celui-ci : *Omne ens æternalissimum est æternitas absoluta. Deus est æternalissimum; ergo Deus est æternitas absoluta. Non potest autem Deus esse æternitas absoluta sine absoluto æternificante, æternificato et æternificare ab utroque processo, sine quibus relatis non potest esse Deus æternitas æternalissima absoluta. Ergo divina trinitas est ostensa.* Tous les autres syllogismes ont la même forme, étant calqués les uns sur les autres, et ils sont aussi probants que celui-ci.

Quoique le dernier des anciens catalogues ne cite pas cet opuscule, nous pensons qu'il convient de le laisser à Raimond. Il est, en effet, de son style, dont la barbarie n'est guère imitable.

CCIII. *Liber de esse perfecto.* — Achevé à Messine, au mois de mars 1313, et commençant par : *Quoniam infinitum esse et perfectum esse.* Lisons sans doute, suivant le nouveau style, 1314, cet écrit paraissant compléter le précédent. On le trouve aussi dans le nº 10517 de la bibliothèque de Munich; mais les catalogues anciens n'en font aucune mention.

CCIV. *Liber de esse infinito.* — Outre le *Liber de ente infinito*, fait à Paris en 1309, nous avons à mentionner un *Liber de esse infinito*, fait à Messine au mois de novembre de l'année 1313, et commençant par : *Duobus modis convenit in hoc libro.* Ce livre n'est pas indiqué dans les anciens catalogues, et Pasqual ne nous apprend pas ce qu'il contient, n'en ayant connu que le titre, donné par Salzinger. Cependant il existe dans le nº 10517 de Munich.

CCV. *Liber de trinitate et incarnatione.* — Les premiers mots de cet écrit doivent être remarqués : *Istum librum transtulit in vulgari Raymundus de libro quem composuit in arabico.* Quel est l'auteur de la traduction latine? C'est là ce que nous ignorons; mais voilà Raimond nous déclarant lui-même qu'il avait d'abord fait ce livre en arabe et qu'il l'a traduit

IMPRIMERIE NATIONALE.

ensuite en catalan. La date du texte arabe ou du texte catalan nous est même indiquée par cette note finale : *In civitate Majoricarum, in mense septembr., anno 1302.* Ajoutons, pour qu'on n'ait aucun doute sur la vérité de l'attribution, que ce *Liber de trinitate et incarnatione* figure au catalogue dressé par un des amis de Raimond, au mois d'août 1311. Les bibliothèques de Paris ne possèdent aucun des trois textes; mais le latin est dans le n° 10596 de Munich.

CCVI. *Liber de investigatione vestigiorum productionis divinarum personarum.* — Tel est le titre de cet écrit dans le catalogue de l'année 1311. Dans le catalogue de l'année 1714, et dans celui qui nous est offert par le tome I de l'édition de Mayence, il est intitulé : *De investigatione actuum divinarum rationum.* Il fut fini à Montpellier, en avril 1304. Nous n'avons aucun autre renseignement sur cet écrit, que Pasqual ne paraît pas avoir vu. Il se rencontre dans les nos 10510 et 10595 de Munich. L'*incipit* est, selon Salzinger : *Quidam homo christianus diu laborans cum infidelibus.*

CCVII. *Liber de propriis et communibus actibus divinarum rationum;* commençant par : *Ad probandam divinam trinitatem.* — Ce traité n'occupe pas même cinq pages dans le n° 16116 de la Bibliothèque nationale (fol. 100.) On le trouve encore dans le n° 15450 (fol. 550) de la même bibliothèque et dans les nos 10565 et 10583 de Munich. C'est un abrégé d'autres livres, comme l'avoue l'auteur en disant qu'il a plus amplement exposé ses opinions sur la matière dans un ouvrage qu'il a récemment composé sous ce titre : *De convenientia intellectus et fidei in subjecto et in objecto.* On a déjà parlé de cet ouvrage, qui a été publié dans le tome IV de l'édition de Mayence. Il s'agit encore ici de démontrer aux infidèles qui croient en Dieu que cela ne suffit pas, qu'ils doivent croire encore à la Trinité.

Le *Liber de propriis et communibus actibus divinarum rationum* fut fait à Montpellier en 1309, au mois d'avril; aussi est-il inscrit au premier des anciens catalogues.

CCVIII. *Liber de trinitate in unitate permansive in essentia Dei;* commençant par : *Quoniam infideles derident christianos.* — Ce titre, reproduit par Salzinger, ne se rencontre pas dans les anciens catalogues. Mais il est inexact. Le traité n'a pas, en effet, pour objet de prouver la permanence de la Trinité dans l'unité de l'essence divine. Ce que l'auteur s'est ici proposé, c'est de développer un syllogisme dont voici la majeure, la mineure et la conséquence : Tout être agit selon sa nature; or Dieu est l'ensemble de toutes les perfections; donc tous les actes de Dieu sont parfaits.

Lulle achevait cet opuscule dans la ville de Montpellier, au mois d'avril 1310. Il n'occupe que six pages dans le nº 3446 A de la Bibliothèque nationale (fol. 122). On le trouve aussi dans les nºs 2155 de la Mazarine et 10597 de Munich.

CCIX. *Liber differentiæ correlativorum divinarum dignitatum,* commençant par : *Quoniam aliqui dicunt quod sit impossibile probare.* — La matière de ce livre est la Trinité syllogistiquement démontrée. Quoiqu'il soit très court, il est bien difficile de le lire tout entier. Il n'offre, en effet, qu'une série d'arguties presque inintelligibles. Dédié à Frédéric, roi de « Trinacrie », il fut achevé à Majorque au mois de juillet de l'année 1312. Nous en avons une copie dans le nº 17829 (fol. 268) de la Bibliothèque nationale. On nous en indique d'autres dans les nºs 10495 et 10594 de Munich. Notons qu'il n'est pas cité dans le plus récent des deux anciens catalogues.

CCX. *Liber de trinitate trinissima.* — Cet opuscule, commençant par : *Quoniam sancta catholica fides,* contient une série de dix syllogismes. Il fut achevé à Messine, en novembre 1313. On le conserve dans le nº 10517 des manuscrits de Munich, où il n'occupe qu'un feuillet. Nous n'en connaissons, à Paris, aucun exemplaire.

CCXI. *Liber de multiplicatione quæ fit in essentia Dei per*

divinam trinitatem. — Fini à Messine, en avril 1314. Pasqual dit n'avoir pu trouver cet écrit, désigné par Salzinger; mais il existe dans le n° 10517 de la bibliothèque de Munich.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 322.

CCXII. *Ars contemplationis;* commençant par: *Tam altum et excellens est supremum bonum.* — L'art de la contemplation est un de ceux que Raimond pouvait le mieux enseigner par son propre exemple; on doit, en effet, le compter au nombre des contemplatifs à qui les ravissements de l'extase ont procuré les plus fréquentes et les plus longues jouissances. Cet *Ars contemplationis* est divisé, selon Salzinger, en douze parties. Nous n'en connaissons, pour notre part, aucun manuscrit. C'est par conjecture que Pasqual le rapporte à l'année 1283.

CCXIII. *Liber de decem modis contemplandi Deum*, ou *Contemplatio Raymundi;* commençant par: *Ad honorem Dei volumus ostendere.* — Raimond dit, à la fin de ce traité, que, désirant le présenter au roi de France, il le soumet d'abord au contrôle des maîtres en théologie de Paris, *collegio doctorum theologiæ Parisiensis.* Pasqual estime qu'il fut écrit en 1297. Nous en avons un exemplaire dans le n° 15450 (fol. 529) de la Bibliothèque nationale, et une copie de cet exemplaire est dans le n° 10565 de Munich. On trouve encore le même traité dans le n° 10590 de cette dernière bibliothèque. Le catalogue de l'année 1311 mentionnant deux ouvrages de Raimond sous le titre de *Liber contemplationis*, on a lieu de supposer que l'un de ces deux ouvrages est celui qui occupe les tomes IX et X de l'édition de Mayence, et que l'autre est celui-ci.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 223.

CCXIV. *Quomodo contemplatio transeat in raptum;* commençant par: *Diximus de contemplatione, nunc intendimus dare modum.* — Pasqual, considérant cet opuscule comme un appendice de l'ouvrage précédent, le place à la même date. Il a pour objet de prouver que, lorsque la contemplation

passe à l'extase, c'est un don de la grâce divine. Nous n'en connaissons aucune copie.

CCXV. *De doctrina puerili;* commençant par : *Deus vult quod laboremus.* — Pasqual rapporte cet ouvrage à l'année 1275, et sa conjecture semble fondée; un des premiers écrits que mentionne le catalogue de l'année 1311 est, en effet, le *Liber doctrinæ puerilis.* Raimond l'a composé pour son fils, voulant l'instruire de ses devoirs envers Dieu. Il est divisé en cent chapitres. Nous en pouvons signaler une copie dans le nº 10549 de Munich. Il existe, en outre, un texte vulgaire de ce livre dans les numéros 605 et 609 des manuscrits espagnols de Munich et un fragment dans le nº 10529 des latins de la même bibliothèque. On doit supposer que l'ouvrage entier fut d'abord écrit en catalan. C'est d'ailleurs en catalan que Fr. Peña en donne l'*incipit*, quand il l'inscrit au nombre des écrits de Raimond condamnés comme hérétiques.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 127

Eymericus, Direct. inq. part. II, quæst. 26.

CCXVI. *De ostensione per quam fides catholica est probabilis atque demonstrabilis.* — Cet opuscule, qui n'occupe qu'une seule page dans le nº 10517 de Munich, n'est pas au catalogue publié par Salzinger dans le tome I de l'édition de Mayence; mais nous le trouvons indiqué sous le nº 132 du catalogue de l'année 1714. C'est sans doute l'écrit que le dernier des anciens catalogues mentionne en ces termes : *Liber de parva arte demonstrativa, quæ est una pagina magna.*

CCXVII. *Liber de quæstione valde alta et profunda.* — Un fidèle et un infidèle se rencontrent non loin de Paris. Où vas-tu? dit le fidèle à l'infidèle. L'infidèle répond : Je vais à Paris, où, dit-on, il y a beaucoup d'habiles logiciens, à qui j'entends démontrer la frivolité de la foi chrétienne; et, toi, vers quel lieu diriges-tu tes pas? — Moi, répond le fidèle, je vais en terre sarrasine confondre par mes invincibles arguments les grands philosophes que j'y dois ren-

contrer. Mais, avant de se séparer, le fidèle et l'infidèle ont un long entretien, dont la matière est cette question « très « haute, très profonde » : *Utrum fidelis possit solvere et destruere demonstrative omnes objectiones quas infidelis posset facere contra sanctam fidem catholicam, et quod* (sans doute *utrum*) *infidelis possit solvere et destruere demonstrative illas solutiones.* On prévoit bien que le fidèle doit sortir vainqueur de cette controverse. Il pourra, cela va sans dire, tout démontrer, tandis que l'infidèle sera réduit à l'impuissance de démontrer quoi que ce soit.

Raimond acheva ce livre à Paris, au mois d'août de l'année 1311. Voilà pourquoi c'est un des derniers ouvrages inscrits au catalogue rédigé vers la fin de ce mois. Il s'en trouve trois copies dans les n[os] 15440 (fol. 448), 16116 (fol. 79) et 17829 (fol. 242) de la Bibliothèque nationale. D'autres sont indiquées dans les n[os] 10537, 10564 et 10588 de Munich.

CCXVIII. *Liber ad probandum aliquos articulos fidei per syllogisticas rationes.* — Nous avons déjà mentionné plusieurs ouvrages de Raimond Lulle sur cette matière, et plusieurs sont, en effet, portés aux anciens catalogues. Celui-ci commence par : *Quoniam infideles ad fidem cogi non possunt per sacræ Scripturæ et sanctorum auctoritates.* Il s'agit donc de démontrer aux infidèles, par des raisons syllogistiques, qu'ils doivent admettre au moins certains articles de la croyance chrétienne. Ces articles, au nombre de six, sont les suivants : que Dieu est; que Dieu seul est proprement l'être; qu'il est en trois personnes; qu'il s'est incarné; qu'il a créé le monde; enfin que, ce monde créé devant finir, le couronnement de l'action divine sera, pour ce qui concerne l'espèce humaine, une résurrection générale, que devra suivre un jugement définitif.

Ce traité, composé tout entier de syllogismes, n'est pas long, et pourtant la lecture en est pénible. Le syllogisme est un des arguments dont l'abus peut être le moins supporté.

On lit à la fin : *Est autem iste liber perfectus in civitate*

Januensi, in mense februarii, anno incarnat. Dom. 1303. Il en existe deux copies à la Bibliothèque nationale : dans le nº 6443 C (fol. 48) et dans le nº 15385 (fol. 72). On en trouve d'autres dans les nºˢ 10497 et 10594 de Munich.

CCXIX. *Liber per quem poterit cognosci quæ lex sit magis bona, magis magna et magis vera.* — Cet écrit est à la fois contre les musulmans et contre les juifs. Lulle trouve qu'il y a de très bonnes parties dans la religion des uns et dans celle des autres; il s'exprime même sur la religion mahométane en des termes particulièrement respectueux; mais il y manque, dit-il, un article indispensable : il n'y est pas question de la Trinité. On lit à la fin : *Supplicat R. illustrissimo domino Federico, magnifico, discreto, liberali, pariter et fideli, Dei gratia regi Majoricharum, et etiam discreto domino, provido et maturo, virtutibus insignito, domino G. de Villanova, Dei gratia episcopo Majoricharum, quod istum librum sua auctoritate promoveant et publicent in tantum quod judæi coacti intelligant istum librum et respondeant rationibus supradictorum argumentorum. Rogat insuper quod aliqui subtiles mercatores, qui vadunt ad terras Sarracenorum, cum Sarracenis disputent cum eodem. Præterea R., qui facit quod potest, et qui per seipsum assumptum onus perficere non valet, postulat auxilium, cum sit sibi negotium excessivum, et, si auxilium non præstetur, ipse se excusat et excusaturum se in die judicii promittit, et eos accusaturum quibus de præstando auxilio ad multiplicandam sanctam fidem catholicam supplicavit. Finivit R. istum librum in civitate Majoricharum, in mense februarii, anno incarn. Dom. nostri J. C. 1312* (nouveau style, 1313).

Pasqual cite plusieurs passages de ce livre d'après un texte qui n'est pas conforme à celui que nous venons de reproduire; ce qui donne lieu de croire qu'il fut composé d'abord en catalan, puis mis en latin par deux traducteurs. Nous remarquons, d'ailleurs, que les deux traductions ne sont pas adressées au même roi de Majorque, appelé Sanche, dans l'une, et, dans l'autre, Frédéric.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 316.

Deux manuscrits de ce traité sont à la Bibliothèque na-

tionale, sous les n°s 15450 et 16116. On en indique d'autres encore dans les n°s 10495, 10579, 10594 et 10655 de Munich. La date qu'il porte l'aurait dû faire inscrire dans le second des anciens catalogues; cependant il ne s'y trouve pas, du moins sous le titre que nous avons lu dans les manuscrits. Il s'y trouve probablement sous un autre titre, puisque nous venons d'en indiquer une copie dans ce n° 15450, d'où nous avons aussi tiré les deux anciens catalogues.

CCXX. *Liber de consilio;* commençant par : *Quidam homo mirabatur de christianis.* — Les nations chrétiennes ne sont pas, il faut le reconnaître, plus tranquilles, mieux réglées et plus heureuses que les nations infidèles. Cela tient à ce que les princes et les évêques chrétiens n'ont pas ce que l'auteur appelle le bon conseil, et il a fait son livre pour le leur inspirer. Ce livre est un des plus obscurs et des plus vides que nous ait laissés Raimond Lulle. Il aurait pu contenir des renseignements pour l'histoire, si les cas que l'auteur cite, et dans lesquels il croit devoir donner tel ou tel conseil, n'étaient pas tous des cas imaginaires. On lit à la fin qu'il fut composé dans la ville de Montpellier, au mois de mars de l'année 1303. Nous en avons une copie dans le n° 14713 de la Bibliothèque nationale, copie qui, nous dit-on, est reproduite dans le n° 10568 de Munich. On trouve encore le même livre dans le n° 10581 de cette dernière bibliothèque. C'est probablement celui qui, dans le premier des anciens catalogues, est intitulé *Ars consilii.*

CCXXI. *Liber de concordantia et contrarietate;* commençant par : *Quoniam unum oppositum cognoscitur per aliud.* — Pasqual ne cite cet écrit que d'après Salzinger. Nous en pouvons désigner quatre copies : dans le n° 15450 (fol. 502) de la Bibliothèque nationale, 10517, 10564 et 10576 de la bibliothèque de Munich. C'est un très court traité, que Raimond finit à Messine, au mois de décembre 1313, pour démontrer comment on peut accorder ces deux dogmes, qui

paraissent, en effet, se contredire, la Trinité et l'Incarnation. Mais toute sa démonstration est purement syllogistique. Elle consiste en vingt et un syllogismes de même construction, qui sont loin de résoudre la difficulté proposée. Ce livre est inscrit au second des anciens catalogues.

CCXXII. *De creatione;* commençant par : *Multi sunt qui credunt quod mundus sit æternus.* — La date est : Messine, 1313. C'est probablement cet ouvrage qui se trouve dans le no 165 de la bibliothèque de l'École de médecine, à Montpellier, sous le titre de : *De creatione mundi.* Il existe plus sûrement à Munich, dans le no 10517 des manuscrits latins. La mention de ce livre manque dans les anciens catalogues; mais ce qu'en disent Salzinger et Pasqual, qui l'ont vu l'un et l'autre, ne permet guère d'hésiter à croire qu'il est vraiment de Raimond. Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 321.

CCXXIII. *Quæstiones quas quæsivit quidam frater Minor;* commençant par : *An sit dare unam primam causam.* — Ces questions sont au nombre de trente-deux. On peut lire les trente-deux réponses de Raimond dans le no 15450 (fol. 410) de la Bibliothèque nationale. Elles se trouvent aussi dans les nos 10563, 10582 et 10652 de Munich.

Pasqual croit que cet écrit non daté fut composé par Raimond dans la ville de Montpellier, en l'année 1290. En cette année, et dans cette ville, dit-il, Lulle rencontra Raimond Gaufridi, général des Mineurs, qui, le traitant en vieil ami de son ordre, *amicus ordinis et devotus ab antiquo,* lui remit une lettre de recommandation pour les Mineurs de la province de Rome. La lettre publiée par Pasqual est certainement très curieuse, le général autorisant les provinciaux de l'ordre à recevoir Raimond dans tous les couvents où il se présentera, et les invitant à lui procurer les moyens d'y donner des leçons de son Art; mais cette lettre ne dit pas que les trente-deux questions du frère Mineur aient été proposées et résolues dans la ville de Montpellier et en ce temps-là. Nous avons même lieu de croire que la conjecture Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 186.

IMPRIMERIE NATIONALE.

de Pasqual est une fausse conjecture, l'écrit dont il s'agit ici n'étant mentionné que dans le catalogue postérieur au mois d'août 1311.

CCXXIV. *Liber de Prædestinatione et libero arbitrio;* commençant par : *Quia prædestinatio hominis est objectum valde obscurum, idcirco quam plurimi homines judicant...* — Cet ouvrage est indiqué par Salzinger, qui n'en donne pas la date. Cette date se lit ainsi dans un manuscrit de Saint-Marc : ... *Finivit Raymundus librum de Prædestinatione et libero arbitrio in Monte Pessulano, in mense aprili, anno 1303.* Pasqual s'est donc trompé quand il a cru devoir le rapporter au mois de mars de l'année 1305 (nouveau style). La Bibliothèque nationale en possède une ancienne copie dans le n° 15450 (fol. 442); il en existe d'autres, plus modernes, dans les nos 10563 et 10580 de Munich. Ce *Liber de Prædestinatione et libero arbitrio* figure au premier des anciens catalogues.

Valentinelli, Bibl. manusc. S. Marci, t. IV, p. 144.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 248.

CCXXV. *Liber de Prædestinatione et Præscientia.* — Raimond Lulle nous a donc laissé plusieurs traités sur la prédestination. Celui-ci, qui commence par : *Quoniam plures homines determinare nesciunt de prædestinatione et de præscientia,* est le plus court. L'auteur l'a divisé en trois distinctions. Il s'agit, dans la première, des principes qui dominent tout, et qui sont les dix règles de l'Art général; dans la deuxième, des idées; dans la troisième, de la sagesse, de la justice et de la perfection de Dieu. Le chapitre qui concerne les idées est le plus étendu. Ce traité fut terminé, dit Salzinger, au mois d'avril 1310. La même date nous est fournie par les copies qui se trouvent dans les nos 14713, 15097 et 16111 de la Bibliothèque nationale; mais c'est le mois d'avril 1300 qu'on lit à la fin de l'exemplaire contenu dans le n° 2446 A de la même bibliothèque. Cette dernière date paraît fausse, l'ouvrage n'étant cité que dans le second des anciens catalogues. Le plus vieil exemplaire de ce traité est dans notre n° 15450 (fol. 425), et c'est sur ce manuscrit qu'a été faite

la transcription qui se lit dans le n° 10563 de Munich. L'original d'une autre copie conservée dans le n° 10567 de Munich est notre n° 14713. D'autres exemplaires existent encore dans les nos 16615 de la Bibliothèque nationale, 1390 et 2155 de la Mazarine, 10580 de Munich.

CCXXVI. *Liber de operibus misericordiæ.* — Daté de Majorque, en février 1312 (nouveau style, 1313), ce livre est, dit Pasqual, composé de sermons. On en trouve une copie dans le n° 10495 de Munich. Les anciens catalogues ne le mentionnent pas.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 315.

CCXXVII. *Questio utrum illud quod est congruum in divinis ad necessariam probationem possit reduci, salvo mysterio fidei.* — Salzinger et le catalogue des manuscrits latins de Munich sous le n° 10497 mentionnent cette question sous ce long titre; mais ils ne donnent pas les premiers mots du texte, et ce titre ne se rencontre pas dans le catalogue chronologique de Pasqual. Il est possible qu'il s'agisse encore ici d'un fragment transcrit à part. La question que ce titre propose a été souvent traitée par Raimond Lulle.

CCXXVIII. *Liber significationum* ou *de significatione.* — Salzinger indique cet écrit parmi ceux dont il a connu l'existence, mais dont il a fait vainement la recherche. Pasqual en désigne un exemplaire où il a lu cette date : Montpellier, février 1303 (nouveau style, 1304). Il ajoute que l'auteur cite dans cet écrit son livre *De investigatione divinarum rationum;* ce qui prouve suffisamment que cet auteur est Raimond. Ajoutons que cet écrit est cité lui-même dans le *Liber de investigatione vestigiorum productionis divinarum personarum*, qui est de l'année 1304. L'indication de Salzinger et les informations de Pasqual sont, d'ailleurs, confirmées par l'inscription du titre au catalogue du mois d'août 1311.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 243.

CCXXIX. *Liber de sermonibus factis de decem præceptis.* — Suivant Salzinger, cet ouvrage commence par : *Cum omnis*

homo teneatur tenere, et offre une série de dix sermons. Il fut, ajoute-t-il, terminé à Majorque en octobre 1302. Nous regrettons de n'en pouvoir dire rien de plus. Pasqual ne l'a pas rencontré, et nous n'avons pas été plus heureux que lui.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 241.

CCXXX. *Liber de tredecim orationibus*, commençant par : *Cum multi homines desiderant.* — Ce livre fut achevé, selon Salzinger, à Barcelone, en 1298; mais Pasqual prouve qu'il faut lire 1299, Lulle ayant séjourné toute l'année 1298 à Paris, et son livre des « treize oraisons » ayant été réellement fait à Barcelone, à la requête du roi Jaimes et de Blanche, sa femme. Les treize oraisons que contient cet écrit sont adressées à l'unité divine, à la Trinité, aux autres perfections de Dieu, à Jésus, à la Vierge, aux anges et aux saints; les dernières, depuis la septième, sont des prières pour les chrétiens, les infidèles, les morts, les parents, les amis, etc. L'ouvrage n'est pas mentionné sous ce titre dans les anciens catalogues, et nous n'en pouvons indiquer aucun exemplaire.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 283.

CCXXXI. *De septem sacramentis Ecclesiæ.* — Salzinger cite un manuscrit de cet ouvrage qui commence par : *Sicut decet sanctam Romanam ecclesiam.* Nous en trouvons un autre dans le n° 15450 (fol. 495) de la Bibliothèque nationale, dont voici les premiers mots : *Septem sunt Ecclesiæ sacramenta.* Ce dernier manuscrit est le plus ancien que l'on connaisse. L'ouvrage est encore dans les nos 10564 et 10576 de Munich. Il fut, dit Pasqual, terminé à Majorque en octobre 1312. Mais cette indication doit être fausse, puisqu'il est mentionné dans le catalogue daté du mois d'août 1311. C'est un dialogue sur les sacrements entre un catholique et un infidèle. Les arguments du catholique réduisent bientôt l'infidèle au silence. Cela va de soi.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 313.

CCXXXII. *Liber de septem donis Spiritus Sancti;* commençant par : *Cum Sanctus Spiritus sit divina persona.* — Les anciens catalogues ne citent pas cet écrit, qui ne doit pas avoir été jugé de grande importance. Pasqual suppose qu'il est

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 318.

composé dans le genre parénétique; mais il avoue ne pas l'avoir rencontré. Il existe dans le nº 10495 de Munich.

CCXXXIII. *Expositio super Pater noster*, commençant par: *Cum Jesus Christus sit generalior persona.* — Cette explication du *Pater* n'a que quelques pages dans le nº 10495 de Munich. C'est pour cela sans doute qu'elle n'est pas inscrite aux anciens catalogues. Pasqual, qui l'a vue, nous apprend qu'elle fut écrite à Messine, en octobre 1312. Elle est divisée, nous dit-il encore, en huit discours ou parties, où les subtilités disputent la place aux moralités.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 313.

CCXXXIV. *Expositio super Ave Maria.* — Salzinger donne ainsi les premiers mots de cet écrit: *Debitum est quod sciatur declaratio Salutationis;* et il le rapporte à l'année 1312. Pasqual, qui le cite deux fois, l'inscrit tour à tour par inadvertance à l'année 1312 et à l'année 1283. Nous ne l'avons rencontré dans aucun de nos manuscrits de Paris, mais il est dans le nº 10495 de Munich.

Pasqual, ibid., 370, 373.

CCXXXV. *Declaratio Raimundi per modum dialogi, edita contra aliquorum philosophorum et eorum sequacium opiniones erroneas et damnatas a ven. patre domino episcopo Parisiensi.* — Ce long titre fait assez bien connaître le contenu de l'ouvrage. Il s'agit des articles condamnés en 1277 par Étienne Tempier, évêque de Paris. Dans une forêt voisine de cette ville, Raimond fait la rencontre de certain philosophe, nommé Socrate, qui blâme fort l'évêque et prend à sa charge de justifier toutes les opinions réprouvées. Raimond lui propose alors un tournoi philosophique, et bientôt après l'engagement commence. Quand ce tournoi finit, chacun des deux champions se proclame le vainqueur. Ils s'accordent néanmoins à soumettre leurs démonstrations contradictoires au jugement du présent évêque, qui était alors Simon Matifas de Buci, du chancelier, du recteur de l'Université de Paris et des maîtres régents.

Ce livre fut terminé l'an 1297, le vendredi avant le ca-

rême. Nous pouvons en citer plusieurs copies : dans les nos 15097 (fol. 172), 16117 (fol. 54), 17827 (fol. 90) de la Bibliothèque nationale et 2159 de la Mazarine. Il est encore, à Munich, sous les nos 10497 et 10590; à Oxford, sous le no 89 du collège Merton; enfin à Venise, dans un manuscrit de Saint-Marc décrit par M. Valentinelli, *Bibl. man. S. Marci*, t. IV, p. 141.

Ce titre, *Declaratio Raimundi*, n'est pas dans les anciens catalogues; mais nous croyons que l'ouvrage est celui que le premier de ces catalogues désigne ainsi : *Liber contra errores Boetii et Sigerii*. Notre conjecture est d'abord fondée sur ce que nous n'avons, dans les manuscrits, aucun livre de Raimond sous ce dernier titre. Elle l'est en outre sur un renseignement qui nous est fourni par le no 16533 de la Bibliothèque nationale, où nous lisons que l'auteur principal des hérésies condamnées en 1277 fut un clerc nommé *Boetus*, *Bonetus* (une abréviation rend la lecture de ce nom incertaine). Enfin, notre conjecture admise, Siger de Brabant devrait être compté parmi les novateurs dont les témérités furent alors signalées et réprouvées.

Hauréau, Hist. de la phil. scol., 2e pér., t. II, p. 97.

CCXXXVI. *Disputatio Raimundi Lulli cum quodam monacho.* — Cet écrit, que ne cite pas Salzinger, se rencontre, sous ce titre, dans le no 12969 (fol. 33) de la Bibliothèque nationale, où il commence par : *Dum Raymundus librum composuit ipsum, cuidam monacho demonstravit*... Mais, quoiqu'il soit composé dans la forme des dialogues de Raimond, cet opuscule n'est pas de lui; il est d'un faussaire qui ne savait pas même la date de la mort de Lulle. On lit à la fin : *Finivit librum istum Raymundus Parisius, anno Domini 1333.*

CCXXXVII. *Fons Paradisi divinalis.* — Que veulent dire ces mots : *Paradisus divinalis?* Ils signifient « notre sainte « mère l'Église ». Or, de même que quatre fleuves découlent de la source qui se trouve dans l'autre paradis, le paradis des délices, ainsi, de la source du paradis « divinal », laquelle source est l'Écriture sainte, dérivent quatre modes d'inter-

prétation, l'historique, l'allégorique, le tropologique et l'anagogique. Suivent quelques exemples de ces quatre modes. Ce sont des définitions de mots qui n'offrent aucun intérêt. L'écrit est, d'ailleurs, fort court; il n'occupe que huit pages dans le n° 3446 A (fol. 146) de la Bibliothèque nationale. Nous le trouvons aussi dans les n°s 15097 (fol. 144) et 17827 (fol. 361) de la même bibliothèque. Enfin il nous est indiqué dans le n° 10552 de Munich. Quoique les anciens catalogues ne le désignent pas, nous n'hésitons pas à croire qu'il est de Raimond.

CCXXXVIII. *Liber de actu majori.* — L'acte majeur est l'acte de Dieu agissant par la vertu naturelle de ses attributs essentiels. Ces attributs, l'unité, la bonté, la grandeur, etc., étant au nombre de dix, Dieu a dix actes majeurs. Voilà la thèse. Mais Raimond la propose sans la développer; il la propose uniquement pour démontrer qu'étant donnés ces actes majeurs, la Trinité et l'Incarnation en sont les effets nécessaires. La démonstration est très subtile, mais elle est très courte. Cet opuscule est daté de Messine, octobre 1313. Nous en avons une copie ancienne dans le n° 15450 (fol. 33) de la Bibliothèque nationale, et nous en pouvons désigner d'autres modernes dans les n°s 2155 de la bibliothèque Mazarine, 10564 et 10579 de Munich. Il est porté au second des anciens catalogues.

CCXXXIX. *Liber contra Antichristum.* — Ce livre, commençant par : *Omnipotens Dominus Deus noster, cujus nomen in æternum benedictum, amen*, est divisé en trois distinctions, où l'auteur cite l'*Ars amativa* et l'*Ars inventiva veritatis*. Pasqual pense qu'il fut composé à Montpellier en 1290. On en trouve une ancienne copie dans le n° 15450 de la Bibliothèque nationale (fol. 534) et d'autres dans les n°s 10497, 10565 et 10578 de Munich. Il est intitulé dans le premier des anciens catalogues : *Liber Antichristi*. Tout donne à croire qu'il fut rédigé d'abord en catalan. On en conserve, en effet, un texte catalan dans le n° 10593 de Munich. Il n'y a lieu

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 180, 370.

de faire aucune autre remarque sur cet écrit. Lulle ne croit pas, comme Arnauld de Villeneuve, que le temps de l'Antéchrist soit déjà venu; il croit simplement qu'il viendra, et ce dont il voudrait convaincre les chrétiens, c'est que l'Antéchrist viendra d'autant plus tard qu'ils auront plus diminué le nombre et la puissance des infidèles.

Pasqual, Vind. Lul., t. I, p. 264.

CCXL. *Liber de Angelis*, commençant par : *Quoniam angeli sunt nobilissimæ creaturæ.* — Pasqual assigne pour date à cet ouvrage l'année 1277; mais c'est une conjecture qu'il n'appuie d'aucune raison. Nous pouvons, du moins, la rendre vraisemblable en faisant remarquer que ce *Liber de Angelis*, ou *Liber Angelorum*, est porté, dans le catalogue de l'année 1311, parmi les premiers écrits de Raimond. Les distinctions qui le composent sont au nombre de six, au rapport de Salzinger. Lulle l'écrivit d'abord en catalan; puis il le mit lui-même en latin en l'année 1307. A la fin du texte, Pasqual a lu cette annotation, qu'il importe de transcrire ici : *Ad laudem et gloriam Dei et omnium angelorum et pro bono et utilitate communi, transtulit de vulgari in latinum, anno incarn. Dom. nostri Jesu Christi 1307, qui feliciter sit in brevi cognitus, dilectus, laudatus et benedictus per omnes gentes orbis in secula seculorum, amen!* Un exemplaire de ce texte latin est dans le n° 10503 de la bibliothèque de Munich.

Pasqual, ibid., p. 312.

CCXLI. *Liber de locutione angelorum;* commençant par : *Raymundus jacens in suo lecto.* — Nous venons de reproduire le titre de ce livre tel qu'il est offert par le catalogue de l'année 1714, par Salzinger et par Pasqual. Dans le catalogue des manuscrits de Munich, sous le n° 10495, nous lisons : *De elocutione angelorum;* ce qui donne le même sens. Mais le vrai titre n'est-il pas *De locatione Angelorum?* Saint Thomas a disserté longuement, et d'une manière peu satisfaisante, sur cette question du lieu matériel que peut occuper la substance spirituelle d'un ange. Il faudrait avoir l'ouvrage pour juger lequel de ces titres lui convient, et nous n'en trouvons aucun exemplaire dans les manuscrits de Paris.

Il n'est pas d'ailleurs cité dans les anciens catalogues, et il devrait l'être dans le second, étant daté de Montpellier, mai 1312.

CCXLII. *Liber de fine.* — Ce livre, achevé à Montpellier au mois d'avril 1305, commence par : *Cum mundus in malo statu diu permanserit et adhuc sit timendum de pejori. . .* Il s'agit de la conversion des infidèles et des moyens infaillibles que Raimond a trouvés pour l'opérer. Pasqual en a résumé les propositions principales. Inscrit au premier des anciens catalogues, cet opuscule est dans le n° 10543 de Munich; mais nous n'en connaissons à Paris aucun exemplaire.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 248.

Lulle parle lui-même de cet écrit dans sa Dispute avec le Sarrasin Hamar, qui est de l'année 1308, et dit l'avoir envoyé au pape. C'est un des premiers où il ait exposé le détail de ses plans pour la conversion des infidèles.

Voir ci-dessus, p. 155.

CCXLIII. *De majori fine,* commençant par : *Quoniam quidquid est est propter majorem finem.* — Achevé à Messine, en février 1314 (nouveau style). Pasqual ne paraît avoir connu ce traité que par Salzinger. Nous en trouvons une copie des premières années du XIVe siècle dans le n° 15450 (fol. 517) de la Bibliothèque nationale. D'autres sont dans les n°s 10517 et 10564 de Munich. Il est intitulé, dans le second des anciens catalogues, *Liber de fine et majoritate.*

CCXLIV. *Liber de confessione.* — Plusieurs écrits sur la confession sont attribués à Raimond. Celui-ci, commençant par : *Multi homines sunt qui desiderant scire,* se trouve dans le n° 15097 de la Bibliothèque nationale, ainsi que dans les n°s 1390 et 2155 de la Mazarine et 10589 de Munich. C'est un traité dogmatique, avec une méthode pour se bien confesser; mais il n'y a, dans ce traité, rien d'original; on n'y reconnaît pas Raimond, qui, sur aucun sujet, ne s'exprime habituellement comme tout le monde. Pasqual intitule cet ouvrage *Ars confessionis* et suppose qu'il fut écrit en 1312. Nous supposons, pour notre part, qu'il n'appartient pas à

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 315

IMPRIMERIE NATIONALE

Raimond, n'étant pas de son style et n'étant cité dans aucun des anciens catalogues.

CCXLV. *Liber qui continet confessionem.* — Nous ne connaissons aucun exemplaire de cet écrit, et Pasqual ne le cite que d'après Salzinger. Suivant Salzinger, il est divisé en onze parties, et fut terminé à Majorque en septembre 1302. Ces indications précises prouvent que Salzinger l'a rencontré quelque part; mais nous doutons qu'il soit de Raimond, car il n'est pas non plus cité dans les anciens catalogues.

CCXLVI. *Ars magna Prædicationis;* commençant par : *Cum* ou *Quoniam prædicatio est officium altissimum, arduissimum et nobilissimum.* — Cet ouvrage considérable occupe la plus grande partie du n° 15385, à la Bibliothèque nationale. On lit à la fin : *Finivit Raymundus librum istum in Montepessulano, in mense decembris, anno 1304.* Il se divise en deux parties principales. Dans la première, Raimond s'efforce d'imposer les règles de l'Art général à l'art de la prédication; dans la seconde, il s'exerce à pratiquer lui-même sa théorie et nous présente comme modèles une série de cinquante-huit sermons sur les dimanches et les fêtes des saints. Nous avons parcouru plusieurs de ces sermons, espérant y rencontrer autre chose que des amplifications banales. C'est une espérance qui a été déçue. Le même ouvrage est dans le n° 10521 de Munich.

CCXLVII. *Liber de virtutibus et peccatis,* autrement intitulé : *Ars major prædicationis.* — Ayant fait en 1304 son *Ars magna prædicationis,* Raimond finit à Majorque, en janvier 1313 (nouveau style) cet *Ars major,* qu'il fit bientôt suivre d'un *Ars brevis* ou *Ars abbreviata.* Il faut toujours distinguer les uns des autres, par la citation des premiers mots, ces écrits dont les titres offrent tant de ressemblance. Le livre *De virtutibus et peccatis* ou l'*Ars major prædicationis* commence par : *Cum sit valde mirandum quod tot fiant conciones.* Il y a lieu de s'étonner, dit Raimond, que tant de gens prêchent la morale et

que si peu de gens la pratiquent. Cela tient sans aucun doute à ce qu'on l'enseigne mal. Il se propose, en conséquence, de l'enseigner mieux, suivant sa méthode. Cette méthode consiste à proposer d'abord les principes de la philosophie, à s'élever de ces principes à ceux de la théologie, à déduire enfin des uns et des autres les règles de la vie pratique. Le livre est conservé dans les n°s 10495 et 10587 de Munich. Le n° 10495 est du XIVe siècle. Dans le n° 10497 de la même bibliothèque existe, en outre, un texte catalan du même siècle; ce qui donne lieu de croire que le texte latin est une version.

CCXLVIII. *Ars brevis Prædicationis*, ou *Ars abbreviata prædicandi.* — Après l'*Ars magna prædicationis*, de l'année 1304, et après l'*Ars major*, du mois de janvier 1313, Lulle finit, au mois de février de la même année, cet *Ars brevis prædicationis*, commençant par : *Cum ars major prædicationis quæ sic intitulatur . . . sit multum longa et in aliquibus partibus obscura . . .* Cet *Ars brevis*, que nous n'avons pas à Paris, est dans les n°s 10495, 10591 et 10598 de Munich.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 315

Les anciens catalogues ne mentionnent qu'un *Ars prædicandi.* Les trois écrits dont nous venons de parler sont peut-être compris sous cette vague désignation.

CCXLIX. *Ars amativa boni.* — Cinq distinctions divisent ce traité, qui commence par : *Deus benedictus creavit mundum.* Salzinger le rapporte à l'année 1295; Pasqual, à l'année 1290. Il est certainement postérieur à l'année 1287, puisque l'on y trouve cité l'*Ars inventiva.* L'auteur n'est pas douteux; c'est bien Raimond. Non seulement, en effet, l'*Ars amativa* fut un des écrits de Raimond que fit condamner l'inquisiteur Eymeric, mais nous le voyons, en outre, inscrit au catalogue de l'année 1311. On en trouve un exemplaire dans le n° 10496 de Munich. Comme ce manuscrit est du XIVe siècle, il est ainsi prouvé que le texte latin du livre est ancien. Il paraît toutefois que Lulle l'avait composé d'abord en catalan. Il est en catalan dans le n° 15038 de Munich.

Pasqual, ibid. p. 184, 370

Eymeric, Direct. inquis., part II, quæst. 26.

CCL. *Liber de virtute veniali atque vitali;* fini à Majorque en avril 1313, et commençant par : *Quoniam plerique homines sunt.* — Le titre de ce livre est obscur; mais nous ne saurions l'éclaircir; nous le citons d'après Salzinger et le catalogue de la bibliothèque de Munich, nos 10495 et 10589. Il n'est pas inscrit aux anciens catalogues, et Pasqual ne le mentionne, comme nous, que sur la foi de Salzinger.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 318.

CCLI. *Acceptatio conclusionum.* — Ce traité, commençant par : *Pium et dulce fidelitatis quod in nobis est ad significandum*, n'a pas été connu de Salzinger. Nous en trouvons une copie, sous le nom de Raimond Lulle, dans le no 3446 A (fol. 182) de la Bibliothèque nationale. On lit à la fin : *Hoc opus fuit editum arte divinitus collata reverendo magistro Raymundo Lull de Majoricis.* La matière de ce livre est l'immaculée conception de la Vierge. Nous avons déjà parlé d'un autre écrit du même genre attribué faussement à Raimond, et nous tenons pour probable qu'il n'est pas plus l'auteur de celui-ci que de celui-là. Les anciens catalogues ne désignent aucun ouvrage semblable.

CCLII. *Petitio in concilio generali.* — Voici les premiers mots de cette requête : *Hæ sunt ordinationes quas Raymundus intendit præsentare in concilio generali. Ordinatio* veut dire ordonnance, décret. Le pape ordonnera d'abord que trois collèges soient consacrés à l'enseignement de la langue arabe à Rome, à Paris et à Tolède. Par une seconde ordonnance, il réunira sous un seul chef tous les ordres militaires et leur enjoindra d'aller occuper Constantinople et Ceuta. Ensuite il réclamera des subsides pour une croisade, et, si les princes lui contestent le droit de lever cet impôt, il les excommuniera. Par une quatrième ordonnance, le pape se fera donner *ad passagium* une part de toutes les prébendes et la dépouille de tous les évêques décédés. La cinquième réformera dans l'Église le luxe des habits. La sixième interdira l'enseignement de toute philosophie contraire à la théologie chrétienne. Par la septième il sera défendu à tout usurier de

dicter un testament quelconque. La huitième prescrira de substituer le syllogisme à la déclamation dans les sermons qui seront faits devant les juifs et les Sarrasins, puisqu'il est naturel de mieux aimer comprendre que croire, *quia intellectus magis se delectat et se impinguat per intelligere quam per credere*. Enfin, la neuvième et la dixième obligeront les professeurs de droit et de médecine à enseigner ces deux sciences suivant la méthode recommandée par Raimond en ses deux livres intitulés *Ars juris* et *Ars medicinæ*. Tel est le contenu de cette étrange requête. Elle ne porte pas de date, mais on suppose qu'elle fut rédigée pour être présentée au concile de Vienne. Nous l'avons analysée sur deux copies contenues dans les nos 15450 (fol. 543) et 17827 (fol. 354) de la Bibliothèque nationale. Elle est aussi dans les nos 10565 et 10580 de Munich. Le second des anciens catalogues l'intitule : *Liber de epistola in concilio pro ordinatione multorum.*

CCLIII. *Petitio pro conversione infidelium*, commençant par: *Advertat sanctitas vestra, sanctissime pater.* — Cette pétition, qui est à l'adresse du pape Boniface VIII, est presque entièrement calquée sur celle que Lulle avait fait remettre, en l'année 1294, au pape Célestin, et dont la traduction se lit plus haut, à la fin de la notice sur le livre intitulé : *Liber de quinque sapientibus.*

Les infidèles sont plus nombreux sur la terre que les chrétiens. Les chrétiens doivent donc bien se persuader que leur affaire principale est de les convertir. Lulle estime qu'avant de travailler à cette conversion il faut apprendre les différentes langues que parlent les infidèles, et il propose de faire enseigner ces langues, tant à des religieux qu'à des laïques, en des maisons fondées en vue de cet enseignement, soit sur la terre chrétienne, soit chez les Tartares. Il conseille ensuite une croisade. Il s'agit aussi de ramener les Grecs au giron de l'Église catholique, et, puisqu'une entière liberté des cultes règne en Tartarie, il faut envoyer des missionnaires dans ce pays, où les juifs et les Sarrasins travaillent à faire des prosélytes. Cette lettre, qui n'est pas longue, ne

contient pas trop d'allusions soit à la personne, soit aux livres de Raimond. On sent que le pétitionnaire est dominé par sa passion pour l'œuvre qu'il a rêvée.

Nous l'avons lue dans les nos 15450 (fol. 543), 16116 et 17827 (fol. 97) de la Bibliothèque nationale. On la trouve encore dans les nos 10565 et 10576 de Munich.

CCLIV. *Liber de acquisitione Terræ sanctæ.* — Comme on le sait de reste, Lulle a souvent exhorté les papes et les princes chrétiens à recouvrer la Terre-Sainte. Pour distinguer le présent écrit de plusieurs autres semblables, nous dirons d'abord qu'il commence par ces mots: *Ad acquirendum Terram sanctam tria maxime requirentur, sapientia, potestas et caritas.* En voici maintenant l'analyse sommaire. Les chrétiens possédant beaucoup plus de galères que les Sarrasins, la guerre qu'il s'agit d'entreprendre sera surtout une guerre maritime. Quand on se sera rendu maître de la mer, on fera des descentes sur les côtes avec de simples bataillons, et l'on se contentera de piller et de brûler les villes. L'expédition partira de Constantinople, et la dévastation de la Syrie en sera le but. La Syrie dévastée, l'Égypte ne tardera pas à se soumettre. Tel est le plan de campagne que Raimond expose dans la première partie de son écrit, ajoutant qu'il sera bon de faire, en même temps, une démonstration en Occident et d'occuper Grenade et Ceuta. La deuxième partie a pour objet la conversion des infidèles. Ces infidèles sont les Sarrasins, les juifs, les hérétiques, les Grecs schismatiques et les Tartares. Il ne semble aucunement difficile de les amener à la foi chrétienne; il ne s'agit en effet, pour y réussir, que d'argumenter contre eux selon les principes de l'Art général. Ici Lulle expose brièvement sa méthode. Cependant, il faut bien le reconnaître, cette méthode ne peut être efficacement employée contre les Sarrasins que par des gens sachant leur langue. Lulle propose donc, une fois de plus, la fondation de trois monastères, à Rome, à Paris et à Tolède, où seraient enseignées les langues de l'Orient, et d'où partiraient de nouveaux apôtres, chargés d'aller prêcher l'Evan-

gile partout où il est encore mal connu. Enfin, dans une troisième partie, Lulle s'efforce de réfuter les arguments à tort allégués par les gens sans foi, du moins sans zèle, qui trompent les princes en leur disant que la conversion des infidèles offre de sérieuses difficultés.

Fini à Montpellier, au mois de mars 1309, cet écrit fut adressé par l'auteur à Clément V. Nous l'avons lu dans les n°s 15450 (fol. 544) et 17827 (fol. 342) de la Bibliothèque nationale. Il est aussi dans le n° 10565 de Munich. Le premier des anciens catalogues en a donné le titre tel que nous l'avons reproduit d'après nos manuscrits.

CCLV. *De participatione christianorum et Sarracenorum;* commençant par : *Raymundus veniens de concilio generali.* — Arrivant de Vienne, après la clôture du concile, et résidant à Majorque, Raimond applaudit à deux décisions prises par ce concile : l'une concernant l'enseignement des langues orientales, l'autre enjoignant à l'ordre de Saint-Jean de poursuivre l'œuvre de propagande armée que les templiers avaient négligée depuis si longtemps. Mais il semble à Raimond qu'il vaudrait mieux assurer le succès de la première décision que celui de la seconde, et, dans cette intention, il invite dès à présent Frédéric, roi de Sicile ou de Trinacrie, à se concerter avec le puissant roi de Tunis, pour régler les conditions d'une conférence entre les docteurs de l'une et de l'autre religion. L'issue de cette conférence sera, sans aucun doute, la confusion des infidèles et leur conversion immédiate. Ainsi la paix et la concorde pourront être rétablies dans le monde sans le concours du glaive meurtrier. Raimond rédige le programme de la conférence et dicte les réponses que les docteurs chrétiens devront faire à toutes les objections des docteurs musulmans. Nous ne doutons pas qu'ayant dicté ces réponses il n'ait cru le débat déjà clos et le procès gagné.

On lit à l'*explicit : Finivit Raymundus istum librum Majoricis, mense julii, anno 1312.* Nous avons un exemplaire de l'ouvrage dans le n° 17829 (fol. 464) de la Bibliothèque nationale.

Il en existe d'autres à la bibliothèque de Munich, sous les nos 10495 et 10594. On s'étonne de ne pas en trouver la mention dans le second des anciens catalogues; il y figure peut-être sous un titre différent.

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 252.

CCLVI. *De erroribus Judæorum.* — Ce livre fut fait à Barcelone, au mois d'août 1305. Salzinger dit n'en avoir trouvé qu'un exemplaire imparfait; mais Pasqual en désigne deux complets, l'un à Majorque, l'autre à Rome, et ajoute qu'il contient cinquante discours, *sermones*, tant sur la Trinité que sur l'Incarnation. C'est évidemment le livre indiqué sous ce titre dans le catalogue de l'année 1311 : *Liber prædicationis contra Judæos.* Nous n'en saurions désigner aucun manuscrit dans les bibliothèques de Paris. Il y est peut-être anonyme. Suivant Salzinger, il commence par : *Quoniam judæi credunt esse in veritate.*

Enfin voici quelques ouvrages latins dont nous n'avons à citer que les titres. Lorsque Salzinger publiait, en 1722, son catalogue des écrits de Raimond Lulle, il y joignait une liste sommaire de ceux qu'il n'avait pu se procurer. Nous avons découvert le texte latin ou le texte catalan de plusieurs de ces écrits, et nous avons constaté, d'autre part, que Salzinger, trompé par la diversité des titres, avait cru n'en pas connaître plusieurs autres qu'il avait dans les mains. Mais en voici quelques-uns sur lesquels nous ne saurions rien ajouter aux brèves mentions de Salzinger : *Tractatus de æternitate*, cité dans le *Liber mirandarum demonstrationum*, au tome IV de l'édition de Mayence, p. 43; *Liber de animalibus*, cité dans le *Liber principiorum medicinæ*, t. I de la même édition, p. 30 (mais le livre que Salzinger croit de Lulle est peut-être celui d'Aristote); *Tractatus de conditionibus figurarum et numerorum; Tractatus de conscientia; Tractatus multiplicationis; Liber de præceptis; Liber probationum de Deo; Tractatus de retentiva; Liber de signo.* Outre ces écrits, dont Salzinger a regretté l'absence, nous en devons indiquer quelques autres, ignorés de lui, que mentionnent les anciens catalogues, et que

nous n'avons pas rencontrés : *Ars navigandi; Ars notandi; Ars electionis.* Enfin, dans le répertoire méthodique de la grande librairie de la Sorbonne, répertoire qui est des premières années du XIVe siècle, nous trouvons indiqués, sous le nom de *Raimundus, philosophus barbatus*, ces deux écrits, qui semblent perdus : *De commendatione antiquorum sapientum, De adventu Messiæ.*

Delisle (L.), Cab. des man., t. III, p. 114.

Nous allons maintenant faire connaître quelques ouvrages catalans qui sont pareillement inédits :

CCLVII. *Libre de les Maravelles*, ou plutôt, d'après les meilleurs manuscrits, *Libre apellat Felix de les maravelles* (ou *de maravelles*) *del mon.* — Après ce titre, plusieurs manuscrits portent l'indication suivante : *lo qual libre feu mestre Ramon Lull de Majorques estant en la ciutat de Paris, l'any de la nativitat de Nostre Senyor Jhesucrist M.CC.LXXX.VI.* Il ne résulte pas nécessairement de là que le premier séjour de Raimond à Paris ait commencé en 1286, et non en 1287, comme nous l'avons admis plus haut, puisqu'il ne comptait la nouvelle année qu'à Pâques.

Voir ci-dessus, p. 14, 21.

Le « Livre des Merveilles » est conservé, à notre connaissance, dans six manuscrits. Nous conjecturons que M. Aguiló y Fuster, pour l'édition dont nous parlerons plus loin, a utilisé deux manuscrits existant à Barcelone; car il donne, au bas de son texte, sans aucune indication de provenance, des variantes qui doivent être tirées d'un manuscrit autre que celui auquel il emprunte ce texte. Un fort beau manuscrit du XIVe siècle se trouve à Rome, et porte le no 9443 dans la bibliothèque du Vatican : une page en a été reproduite en fac-similé dans la belle publication de M. Ernesto Monaci : *Facsimili di antichi manoscritti per uso delle scuole di filologia neolatina* (Roma, Martelli, 1881, in-folio, fasc. 1). Le manuscrit espagnol 595 de Munich contient une copie du Livre des Merveilles du XIVe siècle, tandis que le no 599 offre une transcription faite au XVe siècle du seul livre II (*Dels Angels*); le no 612 est une copie du XVIIe siècle, faite sur un

XIVe SIÈCLE.

original autre que le n° 595. Enfin le manuscrit *Addit.* 16428 du Musée Britannique est une copie exécutée sur papier, en 1386, d'après le même original qui a servi au n° 595 de Munich, mais généralement avec plus de fidélité. Le ms. fr. 189 de la Bibliothèque nationale contient une version française du Livre des Merveilles; ce volume, exécuté avec luxe dans la seconde moitié du XVe siècle, provient de la célèbre bibliothèque de Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse.

Jahrbuch für romanische Literatur, t. XIII, p. 369.

Le *Liber de Mirabilibus* figure au quinzième rang dans le catalogue des écrits de Lulle dressé en 1311; on n'en connaît cependant aucune réduction latine. Cet ouvrage n'est pas absolument inédit. Pasqual en a donné quelques extraits en latin. Une traduction castillane a été imprimée sous ce titre : *Liber Felix, o Maravillas del mundo, compuesto en lengua lemosina por... R. Lulio, traducido de lemosin en español por un discipulo* (Majorque, 1750, 2 tomes in-4°). Cette traduction a été faite sur un manuscrit du texte catalan. En 1872, M. Konrad Hofmann a imprimé, d'après les deux manuscrits de Munich, dans le tome XII de la 3e série des Mémoires de l'Académie royale des sciences de Bavière (première classe), le livre VII, *De les Besties*, sous le titre de *Ein katalanisches Thierepos* (cette publication a paru séparément à Munich la même année). Dans le tome XIII (1874) du *Jahrbuch für romanische und englische Literatur,* M. Soldan a communiqué (p. 368-380) les variantes du manuscrit de Londres pour la partie publiée par M. Hofmann. Enfin un savant catalan, M. Aguiló y Fuster, a mis sous presse, depuis plusieurs années, une édition du *Libre de les Maravelles*, d'après les manuscrits de Barcelone dont nous avons parlé plus haut; mais cette édition, si elle est terminée, n'est pas encore publiée. Elle comprendra deux volumes. Il nous a été possible d'avoir le premier, ainsi que les vingt et une premières feuilles du second, qui mènent l'ouvrage presque jusqu'à la fin; mais l'introduction et le commentaire dont M. Aguiló doit accompagner sa publication nous sont restés inconnus. C'est d'après son texte, complété à la fin par la

Pasqual, Vind. Lull., t. I, p. 171 et suiv.

version française du xve siècle, que nous parlerons de ce livre, l'un des plus intéressants, dans l'ordre des écrits moraux et didactiques, qui soient sortis de la plume féconde de l'auteur.

Le Livre des Merveilles fut composé après le roman de Blanquerna, et il s'y rattache étroitement. L'un et l'autre nous offrent des spécimens à la fois du roman religieux et de ce qu'on peut appeler, d'un nom emprunté à l'art dramatique, le roman à tiroirs. Un cadre général, assez bien marqué dans le premier, mais à peine indiqué dans le second, y enferme des histoires particulières, dont plusieurs sont souvent à leur tour enchâssées l'une dans l'autre. La parité est même si grande que ces histoires sont, dans chacun des deux livres, au nombre de trois cent soixante-cinq, sans doute d'après la même raison qui a fait diviser le *Liber Contemplationis* en trois cent soixante-cinq chapitres. Ni le roman religieux ni le roman à tiroirs ne sont une invention de Lulle : la célèbre légende de Barlaam et Joasaph, empruntée en grande partie à des sources bouddhiques, est l'un et l'autre, et le roman indien de Kalilah et Dimnah, que Lulle, comme nous le verrons, a connu dans une de ses nombreuses formes arabes, nous présente également un grand nombre de contes et un non moins grand nombre de réflexions morales dans l'enveloppe d'un récit principal. Il y a toutefois de la part de Lulle, au moins dans Blanquerna, un certain effort de création. Un jeune homme, cherchant le bonheur et la perfection, essaye des divers états du monde; il éprouve successivement l'état des gens mariés, celui des moines, celui des prélats, celui des cardinaux et même du pape, et finit par se faire ermite dans un bois, reconnaissant que la vie contemplative est au-dessus de toutes les autres. Les péripéties successives de son existence nous transportent dans les diverses couches de la société du xiiie siècle; son histoire forme ainsi, de bien loin, comme une sorte de préparation anticipée à ces romans biographiques dont l'Espagne devait plus tard fournir le premier modèle, et qui, avec une tendance morale infini-

Voir ci-dessus, p. 252-255.

Romania, t. VI, p. 510.

Voir ci-dessus, p. 220.

ment moins ascétique, font également traverser à leur héros toutes les situations sociales, et en prennent occasion de peindre plus ou moins satiriquement la société contemporaine sous les aspects les plus divers.

Le fil conducteur du Livre des Merveilles est beaucoup plus ténu que celui du premier des romans de Lulle, et n'offre par lui-même aucun intérêt. Le plan du roman est exposé dans le prologue, qu'il est bon de donner en entier, d'abord parce qu'il est bien caractéristique pour la façon de sentir et de penser habituelle à notre auteur, ensuite parce qu'il fait comprendre le vrai sens du titre du livre, enfin parce qu'il fait prévoir et montre déjà l'incohérence avec laquelle il est écrit. Lulle nous dit, en effet, que le prétendu auteur qu'il suppose en sa place avait composé le livre en question, et nous raconte qu'ensuite il envoya son fils faire les voyages dont le récit compose précisément ce livre.

« En tristesse et en langueur était un homme en pays étran- « ger [1], et il s'émerveillait grandement des gens de ce monde, « comme ils connaissaient et aimaient si peu Dieu, qui a « créé ce monde et l'a donné aux hommes, en grande no- « blesse et bonté, pour qu'il fût par eux bien aimé et connu. « Cet homme pleurait et se plaignait de ce que Dieu a en ce « monde si peu de gens qui l'aiment, le servent et le louent. « Et pour que Dieu soit connu, aimé et servi, il a fait ce Livre « de Merveilles, qu'il a divisé en dix parties, c'est à savoir : « Dieu, Anges, Éléments, Ciel, Plantes, Métaux, Bêtes, « Hommes, Paradis, Enfer. Cet homme avait un fils qu'il ai- « mait fort et qui avait nom Félix, auquel il dit ces paroles : « Cher fils, sagesse est presque morte, et charité, et dévotion; « et il y a peu d'hommes qui soient en la fin pour laquelle « notre seigneur Dieu les a créés. On ne voit plus la ferveur « et la dévotion qu'on voyait au temps des apôtres et des « martyrs, qui souffraient et mouraient pour connaître et « aimer Dieu. Tu dois t'émerveiller de ce que sont devenues « charité et dévotion. Va par le monde, et émerveille-toi des

[1] Lulle se désigne ici lui-même sous le masque du père de Félix, et le pays étranger où il se trouve est Paris.

« hommes, te demandant pourquoi ils sont si négligents à « aimer, connaître et louer Dieu. Que toute ta vie soit à ai- « mer et à connaître Dieu, et pleure pour les fautes des « hommes qui ignorent Dieu et ne l'aiment pas. » Félix obéit « à son père, duquel il prit congé avec la grâce et la béné- « diction de Dieu et avec l'enseignement qu'il tenait de son « père. Il alla par les bois, par les monts et les plaines, par « les lieux déserts et habités, par les châteaux et les villes, « et il s'émerveillait des merveilles qui sont dans le monde, « et il interrogeait sur ce qu'il ne comprenait pas, et il ra- « contait ce qu'il savait; il s'exposait aux fatigues et aux pé- « rils, pour que l'on portât à Dieu honneur et révérence. »

On voit que le livre devrait s'appeler, plutôt que livre des merveilles, livre des émerveillements ou des étonnements. Félix, en effet, dans le cours de son voyage qui remplit tout le livre, s'émerveille à chaque pas, non seulement des objets ou des gens qu'il rencontre, mais encore et surtout des réflexions qu'ils lui suggèrent. Et il n'est pas le seul à trouver dans le monde un perpétuel sujet d'étonnement: presque tous ceux à qui il a affaire ne sont pas moins sujets que lui à l'ébahissement. Voici, pour montrer ce procédé constant et fatigant, et pour donner en même temps une idée et des historiettes qui remplissent le roman et de la façon dont Lulle les raconte, une rencontre assez piquante que fait le jeune homme peu de temps après son départ.

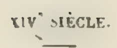
« Félix s'émerveillait beaucoup de ce que Dieu n'envoyait « pas aux infidèles des messages qui leur montrassent la vé- « rité de la sainte foi catholique, et de ce que les catholiques « ne portaient pas assez d'amour à Dieu pour le faire aimer « et connaître aux infidèles. Et pendant qu'il s'émerveillait « ainsi, une folle femme passait par le lieu où était Félix, « et cette femme chevauchait un palefroi, et elle était très « bien vêtue. Elle allait trouver un prélat, qui lui avait en- « voyé par un sien clerc le palefroi qu'elle montait; et quand « Félix la vit près de lui, il se leva et la salua. Le palefroi, « qui passait un gué, eut peur, et la folle femme tomba dans « l'eau, et mouilla tous ses vêtements, et elle aurait été noyée; Liv. I, ch. VII

« mais Félix et le clerc qui allait avec elle l'aidèrent et la « tirèrent de l'eau. Cette folle femme se mit à pleurer et à se « plaindre beaucoup, parce qu'elle avait mouillé ses vête- « ments, et à injurier et maudire Félix, parce qu'en se le- « vant il avait effrayé le palefroi et l'avait fait tomber dans « l'eau. Félix s'émerveilla beaucoup de ce que la folle femme « l'injuriait, puisqu'il ne s'était pas levé avec l'intention de « la faire tomber dans l'eau; et, comme il l'avait sauvée de « mort, il s'émerveilla beaucoup de ce qu'elle l'injuriait et « ne lui en savait gré. Le clerc s'émerveilla beaucoup de la « patience de Félix, lequel la bénissait tandis qu'elle l'in- « juriait, et, pendant que la folle femme tordait et essuyait « ses vêtements, Félix demanda au clerc où allait cette femme. « Seigneur, dit le clerc, elle va chez un prélat, qui m'a en- « voyé la chercher pour qu'il puisse pécher avec elle. — « Bel ami, dit Félix, je m'émerveille bien de vous, comment « vous avez pu faire un pareil message, qui est à la damna- « tion de votre âme; et je m'émerveille bien plus du prélat, « qui a pour office d'aimer et connaître Dieu, comment il « peut concevoir en son cœur chose qui soit désagréable à « Dieu. — Seigneur, dit le clerc, le prélat de qui vous vous « émerveillez a très grande rente et seigneurie, et il aime « beaucoup cette folle femme, avec laquelle il a péché de- « puis longtemps. Et, pour qu'il me pourvoie de quelque bé- « néfice, j'exécute avec docilité tout ce qu'il me commande. « — Ami, dit Félix, vous me faites avoir grande merveille, de « ce que par office du diable vous voulez avoir un bénéfice, « lequel ne doit être donné à homme qui soit ennemi de « Dieu; car le commencement d'une telle charge c'est d'ai- « mer et connaître Dieu. Et quand Félix eut su la raison « du voyage de la folle femme, il vint à elle et lui dit ces « paroles : « Ô folle femme, comme tu me fais émerveiller! « Tu pleures de ce que tu es tombée du palefroi dans l'eau « et as mouillé tes vêtements, qui sont ornés pour t'aider à « te souiller de luxure. Folle femme, pourquoi ne pleures-tu « pas de ce que tu es tombée de la gloire céleste, pour la- « quelle tu es créée? Tu t'es toi-même précipitée dans la

« voie par laquelle tu vas à l'abîme infernal, et tu as jeté et « souillé dans la puanteur de la luxure ton entendement, « ta mémoire et ton amour. Folle femme, pleure, car tu as « perdu Dieu et tu as sali ton âme. » Félix dit à la folle « femme ces paroles et beaucoup d'autres; et plus il la prê« chait, plus elle l'injuriait et moins elle prisait ses paroles. « Enfin elle remonta sur son palefroi et suivit son chemin, « et Félix se mit à réfléchir profondément au prélat vers le« quel elle allait. Il réfléchit à la pauvreté où vécurent dans « le monde Jésus-Christ et les apôtres; et il pensa que le « prélat ne croyait pas en Jésus-Christ et en la foi catho« lique, car, s'il y croyait, il n'est pas vraisemblable que pour « cette folle femme il se mît contre Dieu et son ordre. »

Le début du livre II montre encore plus naïvement chez l'auteur la préoccupation de justifier le titre et le prologue de son livre : « Quand Félix se fut séparé de Blan« querna, il s'en alla par une grande vallée, où il trouva une « route. Tout ce jour-là il marcha sans rencontrer aucune « chose de quoi il s'émerveillât. Pendant que Félix allait par « cette vallée, il désirait voir quelque merveille, et comme « il n'en voyait pas, il résolut en son cœur de s'émerveiller « en réfléchissant à quelque chose merveilleuse. Pendant « qu'il songeait ainsi, il arriva à une petite église où était « un ermite qui tenait le Livre des Anges, dans lequel il « lisait, pour avoir connaissance des anges. Félix fut à la « porte de l'église, où il y avait un autel de saint Michel, et il « vit que, sur la porte de cette église, était peint un homme « qui avait des ailes et qui tenait une balance; ce qui re« présentait saint Michel pesant les âmes. Félix fut très émer« veillé de ce que signifiait cette peinture, » etc.

Chaque rencontre du voyageur donne ainsi lieu à une suite d'émerveillements et de réflexions; mais il arrive, en outre, fort souvent que Félix ou ses interlocuteurs racontent eux-mêmes de courtes histoires. Ces histoires, à peu d'exceptions près (presque toutes se trouvent dans la septième partie), sont de simples paraboles, qui doivent être de l'invention de Lulle; elles n'ont, en général, aucun intérêt en



dehors du sens qu'il s'agit d'en extraire. C'est donc vainement qu'on espérerait tirer de ce livre (sauf la septième partie), ainsi que de Blanquerna, une riche contribution à l'étude des contes au moyen âge : l'auteur semble bien plutôt s'être abstenu de parti pris de raconter aucune de ces histoires qui circulaient si abondamment autour de lui, et dont il connaissait assurément plus d'une, ne fût-ce que par les sermons où les prédicateurs du XIIIe siècle se plaisaient tant à les insérer.

Les matières traitées dans chacune des dix parties qui composent le livre ne sont dans aucun rapport avec les événements du voyage de Félix; elles sont traitées, tout à fait fortuitement, dans les discours des personnes qu'il rencontre et dans les siens. Ces événements sont d'ailleurs à peu près nuls. Félix, parti de chez son père, rencontre des gens de diverses conditions, auxquels il fait des questions et des réponses, mais surtout des ermites, parmi lesquels Blanquerna, avec lesquels il séjourne plus ou moins longtemps et qui s'entretiennent longuement avec lui; l'ermite est parfois remplacé par un philosophe, ou même par un berger non moins disert. Dans une abbaye où il est hébergé, Félix tombe malade et meurt, non sans avoir raconté toutes les merveilles qui l'ont frappé et sans avoir obtenu qu'à perpétuité un moine de cette abbaye parcourra le monde à son exemple. De son père qui l'attend et qui, d'après le prologue, a rédigé le livre, il n'est plus dit un mot; en sorte qu'il est visible que l'auteur n'a même pas pris la peine de relire son début avant d'écrire son dénouement. Au reste, le cadre extérieur du livre n'avait pour lui aucune valeur; il ne tenait qu'à l'enseignement, qu'il espérait, au moyen de ce cadre, rendre plus persuasif et plus fructueux.

La première partie a pour titre : De Dieu, et l'on y traite, dans douze chapitres, de l'existence de Dieu, de son essence, de son unité, de sa trinité, de sa localité, de la création du monde, de l'incarnation, de la passion, du péché originel, de Notre-Dame, des prophètes, et des apôtres. Lulle a, dans sa longue carrière, abordé vingt fois toutes ces questions :

il les résout toujours de même, par la méthode de son Art, et en employant constamment l'argument tiré de la concordance ou de la discordance des qualités entre elles et avec le sujet. Ce qui distingue ici son exposition, c'est uniquement l'emploi de ces courtes paraboles dont nous avons parlé. L'une d'elles lui a plu particulièrement, car elle touche un sujet qui lui tenait au cœur, et il l'a placée dans d'autres écrits, comme nous l'avons vu. Il s'agit de savoir si l'on peut prouver les articles de la foi catholique, et Lulle raconte l'histoire de ce roi sarrasin auquel un frère démontra la fausseté de la loi sarrasine, mais sans pouvoir lui prouver la vérité de la loi chrétienne, si bien que le Sarrasin mourut désespéré. Il insiste partout dans ce livre sur la possibilité de prouver la religion chrétienne par les arguments philosophiques, et sur la nécessité qu'il y a de le faire en disputant avec les infidèles. Liv. I, ch. VII

Deuxième partie : Des anges. Nous avons vu plus haut le début de cette partie, où il est question d'une représentation figurée de la psychostasie chrétienne. Les quatre chapitres dont elle se compose ont pour titre : Si l'ange est quelque chose; Ce qu'est l'ange; De l'entendement de l'ange; De la parole de l'ange.

Troisième partie : Du ciel. Cette partie et les trois suivantes, tout en présentant à tout propos des moralisations et des conclusions théologiques, contiennent un certain nombre de remarques de pure physique ou d'histoire naturelle. Celle-ci n'a d'ailleurs que deux courts chapitres, dont le premier est consacré au ciel empyrée et le second au firmament.

Quatrième partie : Des éléments. Cette partie comprend onze chapitres : De la simplicité et de la composition des éléments; De la génération et de la corruption des éléments; Du mouvement des éléments; De l'éclair; Du tonnerre; Des nuages; De la pluie; De la neige et de la glace; Des vents; Du temps; De la bataille qui eut lieu devant les deux fils du roi. Ce dernier chapitre, fort étranger au reste, quoique préparé dans les précédents, nous montre deux fils de roi

IMPRIMERIE NATIONALE.

qui étudient l'un les armes, l'autre les lettres, et met en relief la supériorité du second sur le premier. Notons dans ce chapitre le petit récit suivant: « Sur un arbre se tenait un « coq avec plusieurs poules, et sous cet arbre vint un renard, « qui vit le coq et les poules sur l'arbre. Le renard se remua « tant sous l'arbre, courant et sautant et jouant, et continua « si longtemps ses mouvements, que le coq, qui regardait « toujours le renard, perdit sa force et tomba de l'arbre, et « le renard le prit et le tua. » C'est le même sujet que La Fontaine a développé dans une de ses fables, Le Renard et les Poulets d'Inde, dont on n'a pas jusqu'à présent trouvé la source.

La Fontaine, l. XII, fable XVIII.

Cinquième partie : Des plantes. D'après le titre, on pourrait croire que cette partie renferme des détails intéressants; mais elle ne contient guère que des réflexions générales et des allégories. Elle a trois chapitres : De la génération des plantes, De la corruption des arbres, et De la vertu des plantes.

La sixième partie est intitulée Des métaux; elle mérite plus d'attention. C'est dans le chapitre IV que l'auteur s'est prononcé avec le plus d'énergie contre l'alchimie, et M. de Luanco a cité ce passage avec raison pour établir l'attitude négative de Raimond Lulle à l'égard de la transmutation des métaux. Notons aussi dans le chapitre II une autre fable traitée par La Fontaine, après plusieurs conteurs, L'Enfouisseur et son Compère : le héros de l'aventure, ici comme dans d'autres versions, est un aveugle. Les titres des quatre chapitres de cette partie sont : De la génération des métaux; De la dispute qu'il y eut entre le fer et l'argent (le fer est jugé plus utile); De l'aimant et du fer; et enfin De l'alchimie.

La Fontaine, l. X, fable V,

La septième partie, Des bêtes, est assurément pour nous la plus intéressante de l'ouvrage, bien qu'on en ait exagéré la valeur. En la publiant sous le titre d'Epopée animale catalane, M. Conrad Hofmann en a donné une idée peu juste. Le mot d'épopée animale, sorti du cerveau fécond de Jacob Grimm, est peu à peu, et à bon droit, abandonné par la

science, même pour les diverses formes du roman de Renart; on a reconnu que le nom d'épopée ne saurait convenir à un ensemble de contes pour la plupart de provenance littéraire, et que ceux qui les répétaient n'ont jamais pris au sérieux. Le fait que la septième partie du Livre des Merveilles nous présente un roi des animaux avec ses conseillers et sa cour ne justifie pas davantage un nom aussi ambitieux, et cette prétendue épopée ne devrait pas, en tout cas, être appelée catalane, car les récits dont elle se compose ne sont catalans que par la langue, le fond de la plupart d'entre eux étant certainement oriental. Il semble bien que Raimond Lulle avait composé à part ce petit roman moral, et qu'il l'a intercalé après coup dans son grand ouvrage; au moins rien n'est plus bizarre que la façon dont il y est inséré. Félix, ayant quitté un philosophe, rencontre deux hommes qui lui disent : « Nous avons passé par une plaine « qui est près d'ici; et dans cette plaine il y a une grande « assemblée de bêtes sauvages qui veulent élire un roi. » Après avoir parlé avec ces deux hommes, qui ont le costume des apôtres et veulent en reprendre l'œuvre, « Félix les re« commanda à Dieu, et alla dans ce lieu où les bêtes vou« laient élire un roi. » Le chapitre II, sans plus s'inquiéter de Félix, commence ainsi : « Dans une belle plaine, par où « passait une belle rivière, étaient beaucoup de bêtes sau« vages qui voulaient élire un roi. » Et le récit continue tout du long jusqu'à la fin, qui est elle-même suivie de cette conclusion : « Fini est le Livre de bêtes, que Félix apporta « à un roi, afin qu'il vît comment dans la conduite des bêtes « est signifiée la manière dont un roi doit régner et se gar« der de mauvais conseil et d'hommes perfides. » C'est donc un manuel de sagesse politique à l'usage des gouvernants que Lulle a prétendu faire dans cette partie, et en cela il s'est conformé à l'esprit de l'ouvrage qui lui a fourni la plus grande partie du sien, à savoir le Kalilah et Dimnah. Nous aurons occasion de revenir sur cet ouvrage arabe, d'origine indienne, et sur les destinées qu'il a eues en Europe. Disons seulement ici que la septième partie du Livre

XIVe SIÈCLE.

E. Du Méril, Poésies inédites, p. 228, etc.; Benfey, Pantschatantra, t. I, p. 204, etc.

des Merveilles, qu'on a rapprochée, dans sa forme française, d'autres versions du roman arabe, sans savoir que c'était une traduction du catalan, ne doit sans doute rien à aucune des versions occidentales de ce livre fameux. Lulle a dû connaître le Kalilah et Dimnah en arabe, et il semble que c'est de souvenir qu'il a emprunté à cette grande compilation de contes et de fables tant le cadre général de son roman animal que les récits secondaires qui y sont intercalés.

Le cadre général ne ressemble, en effet, à celui du Kalilah que dans certaines parties. Le début est propre à Raimond. Dans le livre arabe, le lion est roi quand le récit commence, tandis qu'ici on procède d'abord à l'élection, et le lion n'est choisi que grâce à l'influence du renard, malgré l'opposition du bœuf, qui, avec tous les animaux herbivores, aurait voulu le cheval pour roi. Le lion, une fois élu, mange, d'accord avec le loup et le renard, un poulain et un veau; c'est pourquoi le cheval et le bœuf, indignés, vont trouver l'homme et se donnent à lui. Nous ne savons où Lulle a pris ce début, qui ne doit pas être de son invention; une élection royale chez les animaux est le sujet d'une fable ésopique imitée par La Fontaine; mais il n'y a de semblable que l'idée générale. — Le bœuf, dégoûté des travaux que l'homme lui impose, revient du côté des bêtes sauvages, mais sans s'approcher du lion. Le renard, qui est mécontent parce que le roi ne l'a pas admis dans son conseil, rencontre le bœuf et l'engage à pousser, à une certaine distance de la cour, les beuglements les plus forts qu'il pourra. Le lion entend ce son terrible et ne peut s'empêcher de trembler; le renard offre d'aller voir quelle est la bête qui a cette voix redoutable, et se fait fort de l'amener à la cour, si on lui promet de ne pas lui faire de tort. Il ramène en effet le bœuf, qui se réconcilie avec le roi. Cet épisode est le sujet de quelques-uns des premiers chapitres du Kalilah et Dimnah, où le chacal Dimnah joue le rôle du renard; seulement le bœuf se trouve par hasard dans le voisinage du lion, et si celui-ci s'effraye de ses beuglements, c'est qu'il

La Fontaine, l. VI, fable VI.

ne les avait jamais entendus, ce qui est beaucoup plus admissible que ne l'est le récit de Lulle. — Sur les conseils du bœuf, le roi des animaux envoie au roi des hommes deux messagers, l'once et le léopard, et deux présents, le chien et le chat; le renard, revenu en faveur, est fait portier de la cour. Ce message, qui ne se trouve pas dans le livre arabe, mais qui n'est pas non plus sans analogues dans le cycle des fables ésopiques, ne présente ici rien de fort intéressant, si ce n'est un passage où nous voyons évidemment Lulle apparaître lui-même, dans la bizarre et lamentable attitude sous laquelle il aime à se représenter. Le roi des hommes tient sa cour : « Pendant que le roi et la reine mangeaient, « des jongleurs allaient chantant et sonnant leurs instru« ments par la salle, en long et en large, et ils disaient des « chants déshonnêtes et contraires aux bonnes mœurs. Ces « jongleurs louaient ce qui méritait le blâme et blâmaient « ce qui méritait la louange; et le roi et la reine et tous les « autres riaient, et avaient plaisir à entendre ces jongleurs. « Pendant ce temps, un homme pauvrement vêtu, avec une « grande barbe, vint dans la salle, et, en présence du roi et « de la reine, dit ces paroles. . . » On devine quelles remontrances il leur adresse, mais il ne les persuade pas, car un sage écuyer demande en vain au roi de créer pour lui un office qui consisterait à louer ce qui mérite la louange et à blâmer ce qui mérite le blâme. En revenant de son ambassade, le léopard apprend que le lion, sur les perfides conseils du renard, lui a ravi sa femme. Il accuse le roi de trahison, et l'once, qui se présente pour défendre le roi, est vaincue en combat singulier. Cet épisode, naturellement, ne se retrouve pas dans les récits orientaux. Le renard, mécontent du bœuf, qui a raconté au roi la vérité sur la ruse par laquelle il était rentré en grâce auprès de lui, complote sa perte. Un jour que le lion n'a pas de quoi manger, le renard persuade au paon de dire au lion que la mauvaise haleine du bœuf indique qu'il ne vivra pas longtemps. Le lion, cependant, refuse de tuer celui auquel il a donné toute sûreté auprès de lui. Mais le renard s'entend avec le corbeau, et tous deux

La Fontaine, l. IV, fable XII.

P. 227.

vont trouver le bœuf : ils décident avec lui que tous trois s'offriront d'eux-mêmes au roi pour qu'il les mange ; cette offre touchera le roi, mais elle ne sera pas dangereuse, car ils l'empêcheront de l'accepter pour aucun. En effet, quand le corbeau se propose pour assouvir la faim royale, le renard démontre qu'il n'y a pas dans son corps de quoi faire un repas ; quand le renard se déclare ensuite prêt à se sacrifier, le corbeau allègue que sa chair est malsaine ; mais quand le pauvre bœuf s'offre à son tour, personne ne fait d'objection, et le lion le déchire et le partage avec les deux autres. Cet épisode, qui est la source lointaine de la fable des Animaux malades de la peste, se retrouve dans le Kalilah et Dimnah ; mais c'est un récit intercalé, que raconte le bœuf, et la victime est un chameau. Le renard, débarrassé de son rival, conspire la mort du roi lui-même : il veut engager l'éléphant dans le complot et lui promet de le faire roi. Il s'agit d'exciter le lion et le sanglier l'un contre l'autre (c'est la ruse que, dans le Kalilah, le chacal emploie contre le bœuf) ; ils combattront, et le lion sera vainqueur ; mais quand il sera tout lassé du combat, l'éléphant l'attaquera et en aura facilement raison. L'éléphant feint d'entrer dans les desseins du renard ; mais il va tout révéler au roi, et le renard, accablé par les témoignages concordants de l'éléphant, du sanglier, puis du lapin et du paon, dont il avait fait avec lui les conseillers du roi, est puni de tous ses crimes par la mort. Lulle termine en disant que le roi, au lieu de prendre désormais pour conseillers des gens de rien comme il avait fait, composa son conseil de l'éléphant, du sanglier et d'autres « barons honorés », et que de ce moment tout alla bien. Dans le roman arabe aussi, le perfide chacal est finalement mis à mort, mais les circonstances de son châtiment sont très différentes de celles que nous trouvons ici.

On voit que Lulle s'est inspiré de la première partie du Kalilah et Dimnah, mais sans qu'on puisse dire qu'il en a donné même une imitation libre. Il a supprimé l'un des deux chacals du livre arabe, et transformé l'autre en renard ; on sait que cette substitution, très naturellement sug-

gérée, a eu lieu dans un grand nombre des fables indiennes transportées en Europe. Ce qui est plus remarquable, c'est qu'il a emprunté à notre roman de Renart, qui avait pénétré certainement en Provence et en Catalogne, le nom propre qu'il a donné à son principal personnage : tandis que tous les autres animaux ne sont désignés que par leur nom commun, au lieu de *la volp* Lulle dit toujours *Na Renart.* Cette alliance avec le nom masculin *Renart* du mot qui signifie « dame » est d'autant plus singulière que *Na Renart* joue tout le temps dans le récit un rôle masculin. Elle a été visiblement suggérée à Lulle par le genre féminin du mot *volp;* mais elle n'est pas justifiée, et l'on ne rencontre rien d'analogue dans aucune des versions ou des imitations de notre Renart.

Dans le cadre général dont nous venons d'indiquer les lignes, sont intercalées d'assez nombreuses histoires, racontées par tel ou tel des animaux mis en scène. Voici celles qui ont quelque intérêt; la plupart sont également puisées dans le Kalilah et Dimnah, sous l'impression duquel notre auteur se trouvait quand il écrivait son livre. Ch. IV : La Souris métamorphosée en fille, conte dont la forme première n'est peut-être pas indienne, mais qui, tel que nous l'avons dans le Kalilah et dans le Livre des Merveilles, est intimement lié aux idées sur la métempsycose; — Le Lion et le Lièvre; — La Puce et le Pou, conte qui ne vient pas du Kalilah, où il y a bien une fable relative à ces deux insectes, mais très différente; l'historiette racontée par Lulle se retrouve dans différents recueils postérieurs à son livre, et où la scène est généralement mise à la cour du roi Louis XI. — Ch. V : Le Corbeau et le Serpent, où l'on voit un faible arriver par la ruse à se venger d'un fort; thème qui, avec de grandes variantes, se retrouve dans beaucoup de fables; — Le Héron et les Poissons, fable bien connue (dans La Fontaine, il s'agit d'un cormoran), qui, dans le Kalilah, mais non ici, est intercalée dans la précédente; — L'Homme ingrat et les Bêtes reconnaissantes, conte célèbre, que Richard Cœur de lion, d'après Matthieu Paris, racontait publique-

Benfey, Pantschatantra, t. I, p. 373.

Benfey, t. I, p. 79.

Benfey, t. I, p. 222.

Kirchhof, Wendunmuth, t. II, n° 41.

Benfey, t. I, p. 166.

Benfey, t. I, p. 174.

Benfey, t. I, p. 193.

Benfey, t. I, p. 139.

Grimm, Kindermärchen, t. III, p. 289.

ment en 1195, mais sous une forme assez différente de celles qu'il a dans le Kalilah et dans le Livre des Merveilles; — Ch. VI : Le Renard et les deux Boucs, fable qui se lit dans le Kalilah, mais qui, en dehors des canaux ordinaires, a pénétré de bonne heure, sans doute venant directement de l'Inde, en Europe, et se trouve dans notre roman de Renart, ainsi que dans les contes populaires de plusieurs pays. — Ch. VII : La Femme curieuse et le Coq, conte qui est bien connu par l'introduction des Mille et une Nuits, et qui se trouve, longtemps avant la traduction de ce recueil, chez des conteurs italiens, mais qui ne figure pas dans le Kalilah et Dimnah. Lulle a dû le tirer, comme celui de la Puce et du Pou, de quelque autre livre arabe, à moins qu'il n'ait pénétré dans une des rédactions du Kalilah et Dimnah, qui a été très interpolé, et que Lulle n'ait eu cette rédaction sous les yeux.

Les contes que Raimond Lulle a empruntés, pour cette septième partie, à ses souvenirs de lectures arabes ne se présentent pas toujours chez lui sous leur meilleure forme; ce qui tient, soit à l'infidélité de sa mémoire, soit à l'état déjà altéré où il les avait recueillis; mais il les redit dans un style clair et simple, et il a le mérite, pour la plupart d'entre eux, d'être le premier qui les ait fait passer dans une langue vulgaire européenne.

Huitième partie : De l'homme. Cette partie, qui forme à elle seule plus de la moitié de l'ouvrage, est divisée en soixante-treize chapitres, dont nous ne donnerons pas les titres. Lulle y traite des sujets qu'il a traités maintes fois, sans qu'on trouve rien de nouveau ou de particulièrement intéressant à signaler dans ce long entretien de Félix avec un ermite. Nous relèverons seulement deux passages. Dans l'un (ch. XXI), c'est encore lui qu'il représente sous la forme d'un « jongleur de la foi, jongleur de Christ, » qui va chez les princes et les prélats pour les exciter à aider la foi contre les mécréants; il les engage « à faire un couvent de religieux « qui apprennent le sarrazinois, et qui aillent honorer la foi « dans la Terre sainte d'outre-mer. » Mais « peu servit au jon-

« gleur ce qu'il disait. . . Ce jongleur de foi était vêtu de « noir, et avait une grande barbe, et allait par les rues, fai- « sant grand deuil. . . Il pleurait, et on se moquait de ses « pleurs; il disait contre les infidèles des raisons nécessaires, « et ceux qui auraient dû l'appuyer le blâmaient. » Au chapitre XXIX (De chasteté et de luxure) est rapporté le moyen fort singulier qu'employa une dame vertueuse pour ramener à l'honnêteté un évêque qui la pressait d'amour; cette historiette, qui rappelle au début un trait analogue qu'on attribue à la célèbre Hypatie, pourrait bien être le germe de la légende dans laquelle Raimond Lulle lui-même joue le rôle de l'évêque, et où une dame génoise le guérit, par une affreuse révélation, et d'un fol amour pour elle et en général de la mondanité.

Rosselló, Obras rimadas de Ramon Lull, p. 35.

La neuvième partie, Du Paradis, n'a que trois chapitres: De la gloire des anges; De la gloire que l'âme de l'homme a en paradis; De la gloire que le corps de l'homme aura en paradis.

La dixième partie, De l'Enfer, après trois chapitres sur la peine des diables, des âmes et des corps, se termine, ainsi que l'ouvrage entier, par deux chapitres intitulés, l'un : De la fin du Livre des Merveilles, et l'autre : Du second Félix. Nous en donnons des extraits d'après la traduction française du XVᵉ siècle.

« Tout ce jour ala Felix parmi une grant forest, cerchant « aventure dont il se peust esmerveiller. Quant il eut ainsi « longuement alé, il vint en une abbaye moult noble ou il « fut moult bien et moult courtoisement receu de l'abbé et des « moines. . . Adont commença Felix a raconter exemples et « merveilles, et en les ouir se delitoient l'abbé et ses moines, « car moult estoient parolles plaisantes a ouir, et moult y « avoit de sens et de droiture, et moult y pouoit homme « veoir de l'estat de ce monde et de l'autre. . . Moult desire- « rent l'abbé et le couvent que Felix fust moine de leur « abbeye, mais Felix s'excusa et dist qu'il estoit obligié a aler « par le monde racontant les merveilles qu'il avoit veues et « oyes, et que a son pere l'avoit promis. L'abbé et le couvent

« le prierent moult devotement qu'il prist leur habit et que « il en leur habit alast racontant le livre de merveilles. Felix « consentit a leur priere et fut vestu des draps de l'abbeye « et receu a moine, et lui fut donné office qu'il alast par le « monde tous les jours de sa vie aux despens de cette abbeye « et qu'il racontast aux uns et aux autres le livre de mer- « veilles, et qu'il acreust le livre selon qu'il trouveroit plu- « sieurs merveilles en alant par le monde. Quant toutes ces « choses furent ordonnees et Felix fut tout prest de soy de- « partir, maladie le prist et mourut. . . Quant Felix fut en- « terré. . . un moine cria merci a l'abbé et s'agenoilla devant « lui et devant tout le couvent, et en plourant avec grant « devocion demanda l'office que Felix avoit et qu'il alast « par le monde, ainsi comme a Felix avoit esté otroyé. L'abbé « et tout le couvent consentirent audit moine sa demande, « et lui misrent a nom second Felix; auquel l'abbé donna sa « benediccion, et adoncques s'en ala par le monde racontant « le livre de merveilles, et l'acroissoit selon les merveilles « qu'il trouvoit. . . Et l'abbé et tout le couvent ordonnerent « que cette abbeye eust a tousjours mais un moine qui eust « cette office et eust a nom Felix, qui racontast par le monde « et multipliast le livre de merveilles, en l'intencion de faire « cognoistre, amer, doubter, servir et honnourer Dieu aux « mescreans, et de moult fermement faire congnoistre, amer, « doubter, servir et honnourer Dieu nostre seigneur a ceux « qui tenvement le congnoissent, faiblement l'aiment, pou le « doubtent, laschement le servent et qui faintement l'on- « nourent. Ci fine le livre intitulé de merveilles. »

CCLVIII. *Libre del Orde de Cavayleria.* — Nous mentionnons ce livre à cette place, bien qu'il soit imprimé, parce que nous avons connu trop tard l'édition d'après laquelle nous en rendons compte. Cette édition a été donnée en 1879 par M. Aguiló y Fuster, auquel nous devons déjà l'édition, malheureusement incomplète et non encore mise au jour, du Livre des Merveilles. Le catalogue de 1311 des œuvres de Raimond Lulle y fait figurer, au cinquante-quatrième

rang, un *Liber de militia* qui doit être celui dont il s'agit ici, *militia* étant, dans le latin du moyen âge, la traduction constante de *chevalerie*. M. Rosselló, qui paraît avoir connu cet ouvrage avant l'édition, puisqu'il le traite de « justement « célèbre » et en donne un résumé qui pourrait bien, il est vrai, n'être qu'un développement hypothétique du titre, range l'Ordre de chevalerie parmi les traités que Lulle écrivit à Miramar, entre 1276 et 1286. M. Aguiló, d'autre part, l'appelle « un des premiers traités que l'auteur ait composés. » Nous ne savons sur quoi se fondent ces deux assertions. Nous n'avons rencontré dans aucun manuscrit une copie latine de ce livre, et l'on n'en avait pas signalé, jusqu'à ces derniers temps, de copie catalane. Une publication faite il y a une trentaine d'années ayant révélé à M. Aguiló l'existence, à Cadix, d'un manuscrit du XVe siècle de l'œuvre de Lulle, il réussit à s'en rendre acquéreur, et c'est d'après ce manuscrit, ainsi que d'après un autre de la même époque, incomplet, appartenant aussi à un particulier, qu'il a donné son édition.

Rosselló, Obras rimadas de Ramon Lull, p. 48.

Préface, p. 11.

Le Livre de l'Ordre de chevalerie se divise en sept parties, « en signification des sept planètes, qui sont corps cé« lestes et gouvernent et ordonnent les corps terrestres . . . « La première partie est du commencement de chevalerie. « La seconde est de l'office de chevalerie. La troisième est « de l'examen que doit subir l'écuyer qui veut entrer dans « l'ordre de chevalerie. La quatrième est de la manière en « laquelle chevalier doit être fait. La cinquième est de ce « que signifient les armes du chevalier. La sixième est des « coutumes qui conviennent au chevalier. La septième est « de l'honneur qui doit être fait au chevalier. » Ces sept parties composent le livre proprement dit; elles sont précédées d'un prologue, qui est d'une parfaite inutilité, mais qui correspond à une sorte de manie qu'avait Lulle d'introduire dans ses écrits des entretiens entre un ermite et un mondain. Un vieux chevalier s'est retiré dans un ermitage; près de la fontaine qui avoisine sa retraite il trouve un jour un jeune écuyer, qui se rendait à la cour d'un roi voisin pour y être

fait chevalier, et qui, s'étant endormi sur son cheval, avait été mené par lui jusqu'à la fontaine. L'ermite lui parle de la dignité de l'ordre dans lequel il veut entrer, et lui remet un petit livre dans lequel il lit d'ordinaire, et qui n'est autre que le livre même qui suit : « Portez-le, lui dit-il, à la cour où « vous allez, et montrez-le à tous ceux qui veulent, comme « vous, devenir chevaliers. . . Et quand vous serez adoubé, « revenez par ici, et dites-moi qui seront ceux qui auront « été faits chevaliers et qui n'auront pas été obéissants à la « doctrine de chevalerie. » On s'attend, d'après cela, à trouver, après le livre lui-même, le récit de l'adoubement de l'écuyer et de son retour auprès de l'ermite; mais aucun des deux manuscrits ne contient rien de pareil. Il est à remarquer que le cadre, si conforme à ses habitudes littéraires, que Lulle a jugé bon de donner à son manuel du parfait chevalier, a été la partie de son livre qui a eu le plus de succès. M. Aguilò remarque, dans la préface, qu'au XIVe siècle D. Juan Manuel « s'est approprié ce traité et l'a fait « sien sans en nommer l'auteur, » et qu'au XVe, « la fantai- « sie de Johanot Martorell, s'inspirant en grande partie des « souhaits et des enseignements de ce doctrinal, s'est attachée « à les mettre en action dans les chapitres si vivants de son « fameux Tirant le Blanc. » Cela n'est pas absolument exact : le Livre du Chevalier et de l'Écuyer de D. Juan Manuel diffère beaucoup du traité de Lulle, et, comme on peut s'y attendre de la part d'un tel auteur, est bien autrement original; et quant à Tirant le Blanc, le pieux ascète de Miramar n'aurait assurément pas reconnu son disciple dans ce héros d'aventures galantes; mais il est vrai que D. Juan Manuel et Martorell ont absolument reproduit le début du livre de Raimond : chez l'un comme chez l'autre, un écuyer, se rendant à la cour d'un roi pour y être fait chevalier, s'endort sur son cheval, qui le conduit près d'une fontaine au bord de laquelle il trouve un vieux chevalier devenu ermite, et celui-ci l'entretient des devoirs et des prérogatives de la chevalerie, et le prépare à entrer dans le monde en lui donnant les conseils de sa vieille expérience. Cette double

imitation prouve que le Livre de l'Ordre de chevalerie, bien qu'on n'en ait ni versions latines, ni manuscrits anciens, fut de bonne heure lu et goûté, non seulement en Catalogne, mais en Castille.

Ce livre même, comme beaucoup de ceux de Lulle, contient trop souvent des pensées fort peu remarquables, qui n'échappent à la banalité absolue que par l'enveloppe singulière qui les revêt. Avec son éternel système de raisonnement par conformité et discordance, l'auteur prouve doctement des lieux communs qui n'avaient pas besoin de son argumentation. Ce procédé est surtout fatigant dans la seconde partie, sur l'office du chevalier, où tout ce que les chevaliers doivent ou ne doivent pas faire est défini par le fait que tel ou tel acte s'accorde ou ne s'accorde pas avec la raison d'être de la chevalerie. Mais, à côté de ces pages quelque peu fastidieuses, et qui cependant, il faut le reconnaître, ne pouvaient faire sur ceux à qui elles étaient destinées que la plus salutaire impression, on trouve dans le livre de Lulle quelques remarques qui ne sont pas dénuées d'intérêt pour l'histoire des idées. L'auteur explique ainsi l'origine de la chevalerie : « La charité, la loyauté, la justice et la vérité (Fol. VII r°.) « étant venues à défaillir dans le monde, commencèrent l'inimitié, la déloyauté, l'injustice et la fausseté, et de là vint « un grand trouble dans le peuple de Dieu. . . . Le mépris « de la justice étant arrivé dans le monde par le manque de « charité, il fallut que la justice retrouvât le respect par la « crainte; et pour cela tout le peuple fut réparti en milliers, « et de chaque millier fut élu et tiré l'homme le plus aimable, le plus sage, le plus loyal, le plus fort, ayant le « cœur le plus noble, le plus d'expérience et les meilleures « coutumes. On chercha ensuite parmi toutes les bêtes quelle « est la plus belle, la plus rapide et la plus propre à supporter la fatigue et le service de l'homme; et comme le cheval « est la bête la plus noble et la mieux appropriée à servir « l'homme, on choisit le cheval entre toutes les bêtes et on « le donna à l'homme qui avait été élu entre mille, et c'est « pour cela qu'il s'appelle chevalier. » Des théories analogues

sur l'origine du pouvoir, des distinctions sociales et de la caste guerrière se retrouvent souvent au moyen âge; ici elles ont une forme précise et presque légendaire. Lulle insiste à plusieurs reprises sur la noblesse de la chevalerie; il faudrait, pour bien faire, que tous les chevaliers possédassent des terres dont ils fussent seigneurs, que tous les baillis, tous les juges fussent chevaliers. Le sentiment qui le dirige est constamment et très décidément aristocratique; ce qui est digne de remarque chez un homme qui prêche si énergiquement le détachement des choses humaines. Il conçoit idéalement le monde laïque comme une vaste hiérarchie, au sommet de laquelle est l'empereur, supérieur aux rois, qui ont au-dessous d'eux les comtes et les barons, au-dessous desquels sont les divers degrés de chevalerie, jusqu'aux « chevaliers d'un écu », qui eux-mêmes sont préposés aux laïques d'autres professions. La noblesse du sang est d'ailleurs nécessaire pour recevoir l'ordre de chevalerie, comme Raimond l'explique dans ce curieux passage : « Si « pour de belles façons, pour un corps grand et robuste, « pour des cheveux blonds, pour des écus dans sa bourse, un « écuyer doit être fait chevalier, le fils d'un paysan et d'une « belle femme pourra se faire écuyer, puis chevalier; et s'il « en est ainsi, l'antiquité de lignage est déshonorée et mé- « prisée. . . Parage et chevalerie se conviennent et concor- « dent; car parage n'est autre chose qu'honneur longuement « continué, et la chevalerie est un ordre et une règle qui se « continue telle quelle depuis son institution jusqu'au temps « où nous sommes. Et si tu fais chevalier homme qui ne soit « pas de parage, tu fais, autant qu'il est en toi, discorder « parage et chevalerie, qui cependant se conviennent. » Il accorde cependant qu'exceptionnellement, « pour de très « nobles coutumes et de très nobles actions, quelque homme « de lignage honoré nouvellement puisse, par la noblesse « d'un prince, recevoir chevalerie. » La richesse est également indispensable à l'écuyer qui aspire à devenir chevalier : « On ne peut obtenir chevalerie sans le harnais qui « est indispensable, ni sans la largesse et les grandes dépenses

Fol. XI r°.

Fol. XVIII v°.

Fol. XX v°.

« qui conviennent. Et à cause de cela un écuyer sans harnais et qui n'a pas assez de richesses pour maintenir chevalerie ne doit pas être fait chevalier; car, par faute de « harnais et de richesse, un chevalier devient voleur, traître, « larron, menteur, faux, et a d'autres vices qui sont contraires à l'ordre de chevalerie. » Les chapitres sur la cérémonie de l'adoubement et sur la signification symbolique de chacune des pièces de l'armure ne contiennent rien qu'on ne trouve ailleurs. Celui qui concerne les coutumes que doit avoir le chevalier n'est qu'un exposé, sans rien d'original, de toutes les vertus chrétiennes. La dernière partie recommande à tous d'honorer les chevaliers, et surtout aux chevaliers de s'honorer eux-mêmes; elle se termine ainsi : « Et « comme nous avons à parler du livre qui est de l'Ordre de « clergie, c'est pour cela que nous parlons si brièvement du « livre de chevalerie, lequel est fini à la gloire et à la béné- « diction de notre seigneur Dieu. » Nous ne connaissons pas ce livre sur l'Ordre du clergé, qui est annoncé ici par l'auteur. Fol. xxxiii v.

L'édition de M. Aguiló y Fuster, imprimée en caractères gothiques, et tirée à peu d'exemplaires, a paru à Barcelone chez Verdaguer. A la suite du traité dont nous venons de parler, M. Aguiló a imprimé une pièce de vers de Lulle, en neuf strophes de sept vers, où il exhorte les rois et les chevaliers à la croisade. Cette pièce, qui commence par *Cavayler qui be sab amar,* ne se trouve pas dans les œuvres poétiques publiées par M. Rosselló, et l'éditeur, qui ne la mentionne pas dans sa préface, ne nous dit pas de quel manuscrit il l'a tirée.

CCLIX. *Libre de Proverbis.* — Nous avons parlé plus haut des proverbes rimés de Raimond Lulle récemment découverts et publiés; mais nous avons omis de mentionner, parmi ses écrits catalans imprimés, le *Libre de mil proverbis,* qui a été publié à Palma, en 1746, avec une traduction latine en regard, chez Michel Cerda et Michel Amoros (183 pages et 14 feuillets préliminaires). Il ne faut pas le Ci-dessus, p. 263.

confondre avec le *Liber Proverbiorum* qui a été inséré dans l'édition de Mayence et dont nous avons parlé plus haut; ce dernier a été composé à Rome en 1296, tandis que le premier présente, dans le manuscrit de Palma, qu'a suivi l'éditeur de 1746 et qui paraît être le seul connu, l'*explicit* suivant : « Aquests proverbis feu e dicta maestre Ramon « Lull de Mayorcha, venent d'oltra mar, en l'any de nostre « senyor Deus Jesus Crist M CCC e dos. » D'ailleurs l'*incipit* du livre imprimé par Salzinger est : *Cum proverbium sit brevis propositio,* tandis que la traduction latine imprimée à Palma commence par : *Cum homo sit creatus ad cognoscendum.* Voilà donc déjà deux recueils de sentences, le premier, de 1296, en contenant six mille, le second, de 1302, n'en comprenant que mille. Les Proverbes rimés qu'a publiés M. Morel-Fatio forment un troisième recueil. Enfin Lulle doit en avoir composé plus tard un quatrième, qui jusqu'à présent est non seulement inédit, mais encore inconnu, et dont l'existence est attestée par une lettre de Lulle, adressée au roi Jaime II d'Aragon. Cette lettre, curieuse à plusieurs égards, et notamment comme spécimen du latin que Raimond Lulle pouvait écrire dans les derniers temps de sa vie, mérite de trouver place ici : *Illustrissimo domino regi Aragonie. In Christo Domino Deo et in beata Virgine matre ejus illustrissimo et sapientissimo domino Jacobo, Dei gratia regi Aragonie, Valentie, Sardenie atque comiti Barchinone, R. Lull. in vostra gratia cum osculamine manuum et pedum. Notum sit vestre exelce dominacioni quod tramito vobis, domine, unum librum quem feci de novo, de Proverbiis nominatum, per Petrum de Oliveriis, in quo libro multe subtilitates continentur que sunt utiles ad sciendum, in tanto quod homo laycus sciens ipsas erit supereminens in intellectu omni alii layco qui non sciat, et hoc, domine, poteritis cognoscere per libri rubricas et prossessum. Quare, domine, erit bonum quod infantes hunc adiscant ad hoc ut regnare sciant. Posquam a vobis recessi multa pericula mihi evenerunt ; pauper sum, et propono stare Avenione cum domino papa, supra negocium quod jam scitis. Unde supplico quantum possum, propter Deum pro quo laboro et propter benignitatem et vestram*

Ci-dessus, p. 207.
Romania, t. XI,
Ci-dessus, p. 265.
Romania, t. XI, p. 189.

largitatem, et quia recordor sermonis quem vestra gracia michi dixistis : « Nunc dimitis servum tuum, domine, » quod me juvetis in expensis. Datum apud Montempesulanum, octo dies infra cadragesimam.

La date de cette lettre a été fixée par M. Morel-Fatio au 7 février 1307; mais l'annonce d'un prochain voyage de Lulle à Avignon pour s'entretenir avec le pape nous paraît indiquer plutôt l'année 1309; quoi qu'il en soit, l'ouvrage mentionné comme fait nouvellement ne peut être ni celui de 1296, ni celui de 1302, et comme il résulte du contexte même que ce n'est pas le petit recueil de proverbes rimés, il s'ensuit, ainsi que nous l'avons dit, qu'il s'agit là d'un quatrième livre de Proverbes composé par Lulle, et qui reste encore à découvrir. Il est remarquable que le catalogue de 1311 n'indique qu'un seul *Liber proverbiorum*, sans doute celui de 1296, qui paraît avoir été le plus important de tous.

CCLX. *Libre de Consolacio d'ermita.* — Ce livre est un des derniers qu'ait écrits Raimond Lulle, et comme son testament. Il le composa au mois d'août 1313, à Messine. Nous n'en connaissons pas le texte même, mais, d'après le résumé qu'en a donné Pasqual, c'est une sorte de pendant au *Desconort.* Tandis que, dans cette pièce, un ermite s'efforce de consoler Raimond, c'est ici Raimond qui, bien que fort triste lui-même, essaye de rendre le courage à un ermite qui se sent fléchir dans ses bonnes résolutions. L'auteur suppose (c'est une supposition qu'il a bien souvent répétée) que, se promenant dans un bois, il y rencontra un ermite. Raimond était, pour sa part, en proie à la plus grande douleur, voyant aller si mal toutes les choses de ce monde. L'ermite n'était pas plus content, Dieu l'ayant, disait-il, abandonné, et lui, dans cet abandon, ayant pris en haine la vie solitaire, en goût la vie mondaine. Raimond s'attache à le réconforter, mais à sa manière, en argumentant contre lui. Ses arguments sont au nombre de vingt, qu'il estime, cela va sans dire, décisifs.

Voir ci-dessus, p. 47.

Pasqual a dû faire son analyse de la *Consolatio eremitæ* d'après un manuscrit catalan; au moins n'en connaissons-nous pas de version latine. Le texte catalan se trouve encore dans le manuscrit latin 10591 de Munich, et dans deux manuscrits du Musée Britannique, qui portent les numéros *Additional* 16431 et 16432, qui sont tous deux du xve siècle et proviennent de la bibliothèque du duc d'Altaemps. Après différentes annonces et rubriques, le livre débute ainsi : « Par « un bocage allait Raimond, triste et soucieux, parce qu'il « voyait le monde en état si troublé, et parce que Dieu y « est si peu connu et aimé... » Voici la fin, d'après le manuscrit 16432, où M. Paul Meyer l'a copiée : « A gloria e « lahor de nostro senyor Deus fenex Ramon aquest libre en « la ciutat de Mecina en lo mes d'agost, en l'any de la incar- « nacio de nostro senyor Deu Jhesus Crist M. CCC. XIII. Com « Ramon hac finit son libre, dix a l'ermita aquestes paraules : « Ermita, segon lo proces d'aquest libre t'es donada doctrina « com deges mes amar Deu que te matex, e com sapies con- « trestar a temptacio per la conoxensa que hauras de Deu. « Car qui sab entendre, per so que de Deu enten, pot fugir « a errors e pot en Deu multiplicar sa amor. Amen. » Le traité est suivi, dans le manuscrit, de cette note curieuse : « En « l'any de Nostro Senyor M. CCC. XV. fina sos dies maestra Ra- « mon Lull en la ciutat de Mallorques, segons es stat estrobat « en un libre molt antic en lo peu del deuant dit libre o « tractat, apellat de Consolacio d'ermita. » Vient ensuite un texte catalan de la vie de Raimond écrite par lui ou sous sa dictée, dont nous avons donné en grande partie une version française. Il serait intéressant de comparer ce texte catalan au latin et de voir lequel des deux est la suite de l'autre.

On ne s'étonnera pas de ne voir figurer la Consolation de l'ermite ni dans le catalogue de 1311, ni dans le supplément de 1312, puisque ce livre n'a été composé qu'en 1313.

Maintenant commence une nouvelle série d'écrits chi-

miques, tous inédits et tous faussement attribués, comme les autres, à Raimond Lulle.

CCLXI. *Historia quando Raymundus Lullus, Majoricanus comes, scientiam transmutationis didicerit et quando ac qua de causa trajecerit in Angliam ad regem Robertum.* — Ce livre, commençant par *In nomine Domini Jesu Christi, ego Raymundus Lullus,* est du plus effronté des faussaires, et quand Salzinger l'a mentionné comme étant de Raimond, il a donné la mesure de sa crédulité. Raimond Lulle n'était pas comte de Majorque, il n'a pas étudié l'alchimie, il n'a pas été en Angleterre, et de son temps aucun roi d'Angleterre ne s'est nommé Robert. L'écrit est dans le nº 10493 de Munich. Il est d'ailleurs d'assez récente fabrique. Ce qui le prouve, c'est qu'on y trouve cités les deux Testaments, le *Liber cœlestis*, le *Liber angelorum de conservatione vitæ humanæ*, le *Liber secundæ magiæ*, etc.

Il y a encore une remarque à faire sur cet écrit. Nous avons toute une série d'ouvrages chimiques où le nom de Raimond est joint à celui de ce Robert, roi d'Angleterre. Tous ces ouvrages ne sont-ils pas du même imposteur? S'ils sont d'auteurs différents, ces auteurs différents ont été bien malhabiles en venant, les uns à la suite des autres, faire de Raimond le familier d'un roi qui n'a pas existé.

CCLXII. *Liber de secreto secundo lapidis philosophici;* commençant par : *Gravissime vir Roberte,* et finissant par : *Finitus fuit anno 1309, in regno Angliæ, sub Roberto rege.* — Raimond Lulle, qui n'a jamais été en Angleterre, passa l'année 1309 à Paris et à Montpellier. Est-il besoin d'ajouter qu'en l'année 1309 le roi d'Angleterre s'appelait Édouard? La fausseté de cette attribution est donc manifeste.

CCLXIII. *Commentum super lapidem philosophorum;* commençant par : *Precor te, omnipotens, æterne Deus, clemens et misericors.* — Quoique nous n'ayons pas rencontré cet ouvrage, nous pourrions, sur ce qu'on nous en dit, alléguer

plusieurs preuves contre l'attribution admise par Salzinger; mais nous croyons suffisant d'en reproduire l'*explicit* d'après le catalogue de l'année 1714 : *Fecimus præsens Commentum in turri Londinensi ad regem Robertum, ad finem quod vexillum suum contra infideles erigat, prout nobis promisit. . .*

CCLXIV. *Ars conversionis Mercurii et Saturni in aurum et conservationis humani corporis.* — Cet écrit, que n'a pas connu Salzinger, est dans le manuscrit A 78 de Berne, où il commence par : *Reverendo B. salutem et pacem juxta ritum Salvatoris. Intuita namque littera tua, breviter cognovimus paupertatis te vinculo esse submissum et nonnullis miseriis oppressum.* Le copiste l'a cru de Raimond, car on lit à la fin : *Et sic ad honorem Dei et utilitatem fidelium finitur tractatus iste utilis, editus Romæ, anno Domini 1332, per Raymundum Lulii.* Cette date suffit pour montrer la fausseté de l'attribution.

Puisque nous venons de citer ici, pour la première fois, le volume A 78 de Berne, n'omettons pas de faire remarquer que ce recueil d'ouvrages chimiques est à tort mentionné comme étant du XIVe siècle dans le récent catalogue des manuscrits de Berne; il est tout entier du XVe.

CCLXV. *Liber de secreto occulto salis urinæ,* c'est-à-dire *salis ammoniaci et salis vegetabilis.* — Ce traité commence par *Rex illustrissime et serenissime*, et le roi à qui l'auteur confie son grand secret est encore le roi Robert, nommé dans l'*explicit* Robert de Windestot, et désigné comme père du prince Édouard. On lit en outre, dans le même endroit, que ce roi ne dédaigna pas d'assister dans la tour de Londres, avec deux légats, aux expériences de l'auteur démontrant les mystérieuses vertus de l'acide urique. Le faussaire ne pouvait plus maladroitement se trahir qu'en contant de telles fables.

CCLXVI. *Anima artis transmutatoriæ metallorum*, commençant par *Fulgeat regis diadema Roberti. . .* — On peut lire ce traité dans le n° 7164 de la Bibliothèque nationale, dans

le manuscrit A 78 de Berne et dans le n° 2474 de Vienne. Dans le manuscrit de Vienne il se termine par : *Apud Montempessulanum, anno Dom. 1321.* Cette date seule montre clairement que l'ouvrage n'est pas de Raimond; ce qui paraît avoir été reconnu par le copiste du manuscrit de Berne, qui l'a intitulé : *Epistola super Compendium Raymundi.* Ce *Compendium animæ transmutationis metallorum* a été, comme nous l'avons dit, publié plusieurs fois.

Ci-dessus, p. [illegible]

CCLXVII. *Lumen claritatis et Flos florum.* — Salzinger reproduit ainsi les premiers mots de ce traité : *Tempore serenissimi Roberti, Anglorum regis.* Nous nous tenons pour informés, ayant lu ces mots, que l'auteur n'est pas Raimond Lulle.

CCLXVIII. *Magna Clavis, seu Magnum Apertorium, seu Noli ire sine me,* avec cet *incipit : Ad reddendum gratias et laudes supremo creatori.* — Ce livre chimique est dans le n° 10493 de Munich. Nous n'en saurions rien dire, si ce n'est que le premier Testament s'y trouve cité; mais cela prouve, du moins, qu'il n'est pas de Raimond.

CCLXIX. *Apertorium animæ et Clavis totius scientiæ occultæ in omni transmutatione metallorum.* — L'ouvrage commence par : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, o Domine Jesu Christe, ego Raymundus, miser peccator.* L'auteur a donc voulu se faire accepter pour Raimond; mais son imposture est manifeste. Nous le prouverions sans peine en faisant connaître, d'après Salzinger, tous les livres qu'il s'attribue et dont pas un n'est de Raimond. Nous nous contenterons de citer l'*explicit : Explicit Apertorium animæ, compositum in S. Catharina, Londini, ad Carolum, filium Eduardi regis.*

CCLXX. *Clavicula secreta, seu Clavis aurea de transmutatione metallorum.* — Différente de la Clavicule imprimée, celle-ci, suivant l'auteur du catalogue de l'année 1714, commence par : *Rex serenissime et fili carissime, volo tibi de-*

clarare altum et admirabile magisterium. Nous n'en connaissons aucun exemplaire; mais, pour être convaincus qu'elle n'est pas de Raimond, il nous suffit d'être informés par Salzinger qu'on y trouve cités le *Testamentum ultimum* et l'*Epistola accurtatoria.*

CCLXXI. *Liber divinitatis.* — Salzinger, qui range cet ouvrage parmi les écrits chimiques, dit qu'il commence par les mots : *Laudes Deo.* Dans le catalogue de l'année 1714 l'*incipit* est plus long, mais peu clair : *Laus Deo, sint gratiæ bonitatis, pietatis et misericordiæ, qui donavit nobis rem.* N'ayant pas rencontré ce traité dans les manuscrits de Paris, nous n'en pouvons rien dire de plus; mais il n'est pas douteux pour nous qu'il ne soit attribué faussement à Raimond. Il est d'ailleurs anonyme dans le n° 10600 de Munich, et c'est probablement d'après ce manuscrit que Salzinger l'a cité.

CCLXXII. *Liber ad faciendum aurum potabile,* ou *De compositione et virtutibus auri potabilis.* — Ce livre, mentionné par Salzinger, se trouve dans le n° 7150 de la Bibliothèque nationale, fol. 34, où il commence par : *Fili doctrinæ, postquam ego Raymundus Lullus vobis declaravi. . .* Ainsi l'auteur se donne pour Raimond Lulle; mais il y a supercherie, le style de l'ouvrage n'ayant aucun rapport avec celui des écrits authentiques de Raimond. L'auteur du catalogue de l'année 1714 ne le cite que d'après un texte français, postérieur, comme il semble, au latin.

CCLXXIII. *Liber de secreta scientia B. Joannis evangelistæ.* — Le catalogue des manuscrits de Munich, au n° 10493, mentionne cet écrit sous le nom de Raimond, et il est cité sous le même nom par Salzinger, avec ce début : *Carissimi fratres, Deus magnus, Deus caritatis, Deus pius et misericors, in hoc demonstravit caritatem suam.* Nous aurions bien voulu savoir comment saint Jean l'évangéliste a mérité l'honneur d'être compté parmi les alchimistes; mais nous avons vainement recherché l'ouvrage, qui nous l'aurait sans doute appris.

CCLXXIV. *Angelorum testamentum secretum artis cœlestis de lapide minerali magno.* — Nous empruntons ce titre au catalogue de Salzinger, n'ayant pu nous procurer un seul exemplaire de l'ouvrage. Nous apprenons aussi de Salzinger que la plupart des écrits chimiques dont nous avons parlé précédemment y sont cités, et, en outre, le Testament de saint Thomas d'Aquin, ainsi que le Livre sur la Science secrète de l'évangéliste saint Jean. Mais, pour montrer que cet *Angelorum testamentum* n'est pas de Raimond, il suffit certainement de faire remarquer que, parmi les écrits dont l'auteur fait mention, au rapport de Salzinger, figure le *Testamentum ultimum.*

CCLXXV. *Liber* ou *Practica de calcinatione solis.* — L'auteur du catalogue de l'année 1714 reproduit ainsi l'*incipit* de ce livre chimique : *In nomine Domini Nostri Jesu Christi, qui est principium et finis omnium rerum, accipe, rex serenissime, solem purum,* et parmi les écrits qui s'y trouvent cités Salzinger mentionne le *Liber lucidarius,* daté de l'année 1363. Raimond, on le voit, n'est pas plus l'auteur de l'un que de l'autre.

CCLXXVI. *Compendium et liber Lumen luminum de intentione alchymistarum.* — Nous avons déjà rencontré plusieurs titres presque semblables; cependant, suivant l'auteur du catalogue de 1714, il faut distinguer cet écrit de tous ceux qui sont intitulés à peu près de la même façon. Celui-ci commence, dit-on, par : *Rex serenissime et amantissime fili, cum hoc arcanum occultæ philosophiæ sit secretum Dei,* et se trouve dans le n° 10493 de Munich. Parmi tous les traités de chimie qu'on a répandus sous le nom de Raimond Lulle, l'auteur de ce *Compendium* ne citant, suivant Salzinger, que le *Liber quintæ essentiæ,* peut-être cet auteur n'est-il pas un faussaire, et l'attribution de l'écrit à Raimond Lulle estelle imputable à un copiste; mais, quel qu'il soit, l'auteur a vécu certainement après l'année 1315.

CCLXXVII. *Compendium de secretis medicinis.* — Ce livre,

qui commence par *Rex serenissime ac illustrissime, pluries a me flagitasti*, est encore un de ceux à la fin desquels on lit qu'ils ont été composés en l'église de Sainte-Catherine, à Londres. La date qu'il porte est l'année 1332.

CCLXXVIII. *Tractatus de investigatione lapidis*, commençant par : *Scite quod sapientes in miraculo lapidis posuerunt multas operationes*, et finissant par : *De aliis similibus quære in Testamento.* — Puisque ce traité de la pierre philosophale fut écrit après le *Testament*, il n'est pas de Raimond Lulle. On l'intitule encore *Experimentorium* et *Apertorium;* mais il faut le distinguer des autres écrits auxquels on a donné le même titre. Il est dans le n° 10600 de Munich, qui ne contient que des ouvrages faussement attribués à Raimond.

CCLXXIX. *Tractatus de septem aquis ad componendum omnes lapides pretiosos.* — Les premiers mots de ce traité sont : *Demonstratio practicæ hujus operis perficiendi est quando septem corpora metallica fuerunt resoluta.* Nous n'en saurions désigner aucun manuscrit, ne l'ayant rencontré ni dans les catalogues de Paris ni dans ceux de Vienne, d'Oxford et de Munich. Il est néanmoins cité par Salzinger.

CCLXXX. *Tractatus septem rotarum, quarum sex sunt volubiles.* — Le n° 10576 de Munich contient, sous le nom de Lulle, ce traité, commençant par : *Protinus, ut ars et scientia transmutatoria, de qua in præcedenti volumine edisseruimus*... Salzinger, qui l'a connu, dit qu'il est divisé en six parties. Pour notre part, nous ne le connaissons pas, n'en ayant rencontré, dans les bibliothèques de Paris, aucun exemplaire; nous ignorons même à quel ouvrage il fait suite.

Antonio, Bibl. hisp. vet., p. 137.

CCLXXXI. *Liber de quæstionibus motis super librum de Quinta essentia.* — Nous lisons ce titre dans la Bibliothèque d'Antonio, et, quoiqu'il n'ait pas été reproduit par Salzinger, nous n'hésitons pas à croire que ce titre désigne un écrit réel, vu par Antonio dans quelque manuscrit d'Espagne. Il

est néanmoins certain que cet écrit n'est pas de Raimond, puisqu'il a pour objet la défense du traité *De secretis naturæ seu de quinta essentia*, composé, comme nous l'avons dit, longtemps après sa mort.

Voir ci-dessus p. 282.

CCLXXXII. *Compendium quintæ essentiæ.* — Salzinger reproduit ainsi, d'après un manuscrit qui nous est inconnu, le début de ce traité : *Accipe nigrum nigrius nigro.* Il se trouve à Florence, comme nous l'atteste Bandini, mais sous ce titre différent : *Practica mag. Raimundi de compositione lapidis philosophorum.* C'est donc une *Practica* de plus à joindre aux écrits apocryphes de Raimond. Nous en citerons ci-dessous d'autres encore. C'est seulement par les premiers mots qu'on peut les distinguer.

Bandini, Catal. biblioth. Leopold. t. II, col. 17[illegible].

CCLXXXIII. *Liber de investigatione secreti occulti*, ou *Investigatio secreti occulti supra totum opus majus quod intitulatur Vade mecum et sæpius dictum est Clausula testamenti.* — Dans le n° 7163 de la Bibliothèque nationale, fol. 61, cet écrit chimique commence par : *Quia homo est magis nobile animal de mundo;* mais, dans un manuscrit de Saint-Marc qui nous est signalé par M. Valentinelli, en voici les premiers mots : *Alchimia est ars artificialis ex naturalibus principiis procedens.* S'il n'est daté ni dans l'un ni dans l'autre de ces volumes, on lit, dans un exemplaire vu par Salzinger, qu'il fut fait au couvent des Prêcheurs d'Avignon, en l'année 1309. Mais, durant l'année 1309, Raimond fut tour à tour à Paris et à Montpellier, comme le prouvent les annotations finales de ses livres authentiques; il ne dut faire aucun séjour en la ville d'Avignon. Voilà donc un motif suffisant pour rejeter cet écrit parmi les apocryphes. C'est ce que Sollier n'hésita pas à faire. Il est vrai que l'ouvrage est cité comme étant de Raimond par l'auteur du traité qui a pour titre : *Conversatio philosophorum;* mais ce témoignage a, nous l'avons montré, peu de valeur.

Valentinelli, Bibl. man. S. Marci t. V, p. 158.

Un autre exemplaire du même ouvrage est à la Bibliothèque impériale de Vienne, sous le n° 2474. Nous n'en

IMPRIMERIE NATIONALE.

connaissons pas les premiers mots. Un autre est, sans nom d'auteur, dans le n° 10600 de Munich.

CCLXXXIV. *Tractatus scrutationis seu investigationis secretorum.* — Le titre de cet écrit, que Salzinger n'a pas connu, pourrait le faire confondre avec le précédent; mais les premiers mots de celui-ci sont : *Ista est practica totius magisterii.* Il se trouve dans le n° 5485 de Vienne, avec plusieurs autres écrits du même genre, le *Vade mecum*, le *Liber de Mercuriis*, etc., faussement attribués à Raimond Lulle.

CCLXXXV. *Fons scientiæ divinæ philosophiæ*, commençant par : *Serenissimi reges, amantissimi et catholici.* — Nous n'avons aucun manuscrit de ce traité, qui nous est indiqué par Salzinger comme un écrit chimique. Cette qualification nous étonne, les nombreux ouvrages qui, d'après Salzinger, y sont cités étant tous théologiques ou philosophiques. Pasqual ne nous donne à cet égard aucune information; il n'a pas même recueilli le titre de *Fons scientiæ*, qui ne se trouve pas non plus dans les anciens catalogues. Notre opinion est que ce traité, chimique ou non chimique, est non pas de Raimond, mais d'un lulliste qui aimait à citer les livres de son maître.

CCLXXXVI. *Enumeratio specierum quibus potest jungi cœlum nostrum physicum, sive aqua ardens.* — Nous devons l'indication de ce titre à Salzinger; il ajoute que l'ouvrage commence par les mots : *Si vis figere virtutes cujuslibet syrupi in cœlo nostro.* Les bibliothèques de Paris n'en conservent aucun manuscrit sous le nom de Raimond. Ce doit être un écrit de médecine chimique.

CCLXXXVII. *Liber angelorum de conservatione vitæ humanæ et de quinta essentia.* — Dans ce livre, qui commence par *Deus gloriosissimus, Deus altissimus, Deus magnus*, sont cités à peu près tous les anciens manuels de philosophie hermétique, particulièrement ceux qui sont faussement attribués

à Raimond Lulle, et il se termine, au rapport de Salzinger, par : *Factus est hic liber anno 1349.* Il n'est donc pas seulement postérieur aux écrits sincères de Raimond Lulle; il l'est peut-être encore à la plupart de ceux qu'on fit paraître après sa mort sous le couvert de son nom.

CCLXXXVIII. *Liber angelorum testamenti experimentorum.* — Le *Liber angelorum* qui précède étant cité dans celui-ci, nous avons déjà la preuve que celui-ci n'est pas de Raimond. La fausseté de l'attribution nous est encore prouvée par les derniers mots, ainsi reproduits par Salzinger et par le catalogue de l'année 1714 : *Fecimus in sancta ecclesia S. Catharinæ, Londini, anno salutis 1357.* L'ouvrage est dans le nº 10493 de Munich.

CCLXXXIX. *Liber de secreto occulto naturæ cœlestis*, avec cet *incipit : Fili carissime et amantissime, gloriosus Dominus Deus ordinavit quod quintam essentiam.* — Dans ce livre, divisé en trois chapitres, sont cités divers ouvrages que nous avons rangés parmi ceux dont Raimond ne peut être considéré comme responsable. On lit d'ailleurs à la fin : *Factum fuit præsens volumen in ecclesia Divæ Catharinæ, Londini, tempore serenissimi Eduardi regis.* L'auteur savait du moins que, parmi les rois d'Angleterre contemporains de Raimond, aucun ne s'était appelé Robert.

CCXC. *Liber cœlestis,* commençant par : *Fili carissime, esto semper humilis.* — Salzinger nous fournit seul quelques renseignements sur ce livre indubitablement apocryphe. On y trouve cités les écrits intitulés *Liber angelorum, De conservatione vitæ, Testamentum ultimum*, et enfin le *Liber de secreto occulto* dont il vient d'être parlé. On nous dispense d'insister.

CCXCI. *Lapidarium ultimum secretissimum*, commençant par : *O clemens Domine, Deus magne, qui cœlum et terram creasti.* — Le titre de cet écrit semble indiquer qu'il est de

l'auteur du *Lapidarium;* or l'auteur du *Lapidarium* n'est pas, nous croyons l'avoir prouvé, Raimond Lulle. Nous ne savons pas d'ailleurs si l'attribution de ce dernier lapidaire à Raimond est le fait de l'auteur, d'un copiste ou de Salzinger. Aucun manuscrit ne nous en est signalé.

CCXCII. *Liber lapidarius abbreviatus,* commençant par : *Infinita bonitas Dei benigni sit recognita, amata et honorata.* — Abrégé d'un ouvrage attribué faussement à Raimond Lulle, cet écrit a donc été mal placé parmi ses œuvres authentiques. L'auteur du catalogue de l'année 1714 nous apprend d'ailleurs que le texte latin de ce livre est la version d'un texte français, sans doute d'un texte du XVe siècle.

CCXCIII. *Liber lucidarius compositus super ultimo Testamento*, commençant par : *Rex serenissime et amantissime fili, pluries ac pluries me rogasti.* — Le titre de ce livre indique déjà très clairement qu'il n'est pas de Raimond. Cela nous est encore mieux prouvé par les derniers mots, tels qu'ils nous sont offerts par le catalogue de l'année 1714 : *Hoc fuit factum anno salutis 1363, mense aprilis.*

CCXCIV. *Lucidarium ad regem Edoardum,* commençant par : *Tu, in virtute Dei* (ailleurs, *ipsius A*), *recipe solem calcinatum, vel foliatum, vel ejus oleum.* — Cet autre commentaire explicatif du Testament, à l'adresse du roi Édouard, est daté de Montpellier, année 1330. M. Valentinelli nous en indique un exemplaire dans un manuscrit de Saint-Marc. Il en existe un autre dans le n° 10600 de Munich. L'indication de l'année 1330 prouve assez que cet écrit est d'un faussaire. Y sont cités, outre le Testament, le *Vade mecum* et le *Liber quintæ essentiæ*, qui sont peut-être du même auteur.

Valentinelli, Bibl. man. S. Marci, t. IV, p. 159.

CCXCV. *Liber de modo sublimandi vivum argentum,* commençant par : *Omnipotens, sempiterne Deus.* — Salzinger ne nous apprend pas, lorsqu'il cite cet ouvrage, sous quel pré-

texte il a cru pouvoir l'attribuer à Raimond. Il est dans le n° 10493 de Munich. C'est là tout ce que nous en pouvons dire.

CCXCVI. *Liber sponsalitii*, commençant par : *Fili, omnes sapientes occultaverunt secreta naturæ.* — Nous ne saurions indiquer qu'un exemplaire de cet écrit, celui qui se trouve dans le n° 10493 de Munich. Y sont cités, dit Salzinger, le *Lumen claritatis*, le *Testamentum ultimum*, le livre à la reine Éléonore, daté de l'année 1355, et divers autres opuscules pareillement apocryphes.

CCXCVII. *Liber de vasis magno magisterio opportunis*, commençant par : *Fili carissime, sequens vas illud...* — Salzinger nous avertit que l'on trouve cités dans ce livre le premier et le dernier Testament, le Codicille, le *Lumen solis*, le *Lumen luminum*, etc. C'est assez nous dire qu'il fut composé bien après le temps où vivait Raimond Lulle. Nous n'en pouvons désigner aucun manuscrit.

CCXCVIII. *Liber naturæ et lumen nostri lapidis.* — Nous ne connaissons cet écrit que par ce qu'en dit Salzinger. Mais, l'ayant mentionné sous le nom de Raimond, il nous informe qu'on lit à la fin : *Fecimus in Sancta Catharina, Londini, anno 1337.* Il est donc prouvé que l'auteur n'est pas Raimond.

CCXCIX. *Opus abbreviatum super solem et lunam.* — Cet abrégé commence par : *Deus qui in trinitate semper gaudes, misericordia, clementia, pietas, benevolentia tua, erga nos est infinita* : préambule assez conforme à ceux des écrits authentiques. Mais voici l'*explicit* de l'ouvrage : *Factum habemus in Sancta Catharina, Londini. Traditum per me Eduardo, illustrissimo regi et heredi nostro, cum Dei voluntate...* Nous avons déjà rencontré cette fable du roi Édouard désigné comme futur héritier de Raimond Lulle par un acte de donation entre vifs. Partout où elle se trouve, elle trahit un faussaire. Voir ci-dessus, p. 275.

Voir ci-dessus, p. 373.

CCC. *Theorica Testamenti,* ou *Forma minor Testamenti.* — Nous avons dit que la première partie du *Testamentum antiquum* est intitulée *Theorica;* mais Salzinger distingue expressément de la première partie du Testament l'ouvrage dont il s'agit ici, qui commence, dit-il, par : *Dispositiones corporis mutabilis sunt tres,* et que nous trouvons dans le n° 27000 de Munich. Puisque cet ouvrage est postérieur au Testament, il n'est pas de Raimond Lulle.

CCCI. *Tractatus ad faciendum mercurios et elixires ex illis.* — Ce titre nous est fourni, sans autre indication, par le catalogue des manuscrits de Munich, sous le n° 10600; mais nous ne le trouvons pas cité par Salzinger. A-t-il autrement intitulé le même ouvrage? Cela n'est guère probable, car il a certainement connu le n° 10600 de Munich. A-t-il judicieusement douté que l'ouvrage fût de Raimond? C'est là ce que nous aimerions mieux croire; mais ce qui nous empêche d'avoir cette opinion, c'est qu'il cite l'ouvrage suivant.

CCCII. *Tractatus de creatione mercuriorum ad faciendum tincturam rubeam.* — Ce traité, qui commence, dit Salzinger, par : *Nunc dicemus creationem mercuriorum rubeorum,* se rencontre aussi dans le n° 10600 de Munich, à la suite du *Tractatus ad faciendum mercurios,* dont il est le complément. C'est donc le complément seul que mentionne Salzinger.

CCCIII. *Liber ad serenissimam reginam Eleonoram, uxorem serenissimi regis Anglorum Eduardi.* — La fausseté de cette attribution est évidente, le livre ayant pour date l'année 1355. Faisons remarquer, d'ailleurs, que la reine d'Angleterre n'était pas, à cette date, une Éléonore. Le faussaire a donc été doublement maladroit. Le livre est dans le n° 10493 de Munich.

CCCIV. *Thesaurus sanitatis et Cor meum.* — Ce traité, qu'on intitule encore *Liber sapientiæ,* est, sous le nom de

Raimond, dans le n° 10493 de Munich, et c'est d'après ce volume que Salzinger en parle. On y trouve cités l'*Ultimum Testamentum*, le *Liber de conservatione vitæ humanæ*, le livre dédié à la reine d'Angleterre Éléonore, etc. Ce dernier livre étant daté, comme on vient de le dire, de l'année 1355, le *Thesaurus sanitatis*, qui le cite, n'est donc pas de Raimond.

CCCV. *Prima* et *Secunda magia naturalis.* — Salzinger a mentionné trois ouvrages différents sous ce titre commun de *Magia.* Nous avons déjà vu : *Parva magia*, ou *Compendium de secreta transmutatione metallorum*; il s'agit maintenant de deux autres écrits, intitulés, l'un, *Prima magia* et commençant par *Sciendum est, rex serenissime;* l'autre, *Secunda magia*, dont tels sont, suivant Salzinger, les premiers mots : *Fili, jamdudum me rogasti.* Le second de ces écrits paraît être contenu dans le n° 10493 de Munich. Mais il est bien évident qu'ils ne sont ni l'un ni l'autre de Raimond, puisqu'on y trouve cité, entre autres manuels chimiques, le *Liber Cor meum*, qui cite lui-même un écrit daté de 1355.

Voir ci-dessus p. 287.

CCCVI. *Secreta totius astrologiæ, alias Liber experimentorum.* — Ce traité, commençant par *Ad habendam scientiam*, est, sous le nom de Raimond Lulle, dans le n° 12835 de Vienne. Après avoir fait Raimond Lulle alchimiste, on ne pouvait manquer de le faire astrologue. Il paraît toutefois que Salzinger n'a pas approuvé l'attribution, car il n'a pas cité ce traité.

CCCVII. *Liber de præparatione hominis pro majori opere creationis totius naturæ animalis.* — Combien de mystères doivent être révélés dans le livre que ce titre annonce! Malheureusement nous ne le connaissons que par Salzinger. Il commence, dit Salzinger, par : *O Domine Jesu Christe, qui in hunc mundum venisti*, et il finit, suivant le catalogue de l'année 1714, par : *Sufficiat tibi, Carole fili mi, de hoc brevi sermone misso tibi ad laudem Domini nostri Jesu Christi.* Ainsi

l'auteur du livre avait un fils nommé Charles, et rien ne nous apprend, d'ailleurs, qu'il ait voulu se faire passer pour Raimond. Parmi les écrits chimiques qu'il cite, on ne voit pas même l'un ou l'autre des Testaments.

CCCVIII. *De viginti quatuor experimentis totius naturæ creatæ,* commençant par : *Raymundus volens se contristari.* — Salzinger, qui seul a parlé de ce livre, en a parlé, dit-il, d'après un texte incomplet, en exprimant un très vif regret de ne l'avoir pu lire tout entier; c'est en effet, ajoute-t-il, un livre d'un prix inestimable. Nous le croyons, pour notre part, d'un assez habile imposteur, qui, se disant Raimond, a pris soin de citer, au rapport de Salzinger, l'Art général, la Table générale et plusieurs autres de ses écrits authentiques. Mais, en même temps, il a cité le Testament, le Codicille, et c'est ainsi qu'il s'est trahi. Cet ouvrage est dans le n° 10590 de Munich.

CCCIX. *Tractatus de generatione et corruptione in universali*, commençant par : *Ad investigandam generationem et corruptionem in E.* — Ce traité, que nous avons rencontré dans le n° 17823 de la Bibliothèque nationale, fol. 195, est un livre chimique, cité sous le titre d'*Arbor medicinæ* dans la première partie du Testament. C'est là, du moins, un renseignement que nous donne l'auteur du catalogue de l'année 1714 (n° 23 *librorum chymicorum*). Salzinger ne mentionne ni l'*Arbor medicinæ* ni le *Tractatus de generatione et corruptione.* Il n'a pas ici manqué de prudence. Lulle n'a pas été plus médecin qu'alchimiste.

CCCX. *Praxis quintæ essentiæ de conditionibus vini unde aqua ardens, pro quinta essentia conficienda, extrahenda est*, commençant par : *Rex illustrissime, vinum igitur ex quo aqua nostra cœlestis.* — Ce roi très illustre est encore le roi d'Angleterre Édouard, et, vers la fin du traité, les vertus médicales de l'eau céleste sont recommandées par cet exemple : *Rex Philippus Galliæ, cum plura medicamenta tentaret, huic*

nulla paria esse dicebat; cujus rei testis sum ego Raymundus. Ainsi l'auteur s'est donné pour Raimond, et comme Raimond n'a jamais eu de commerce avec le roi d'Angleterre Édouard, il est prouvé que l'œuvre est d'un faussaire. Salzinger n'a pas connu ce traité. Il existe dans le n° 17829 de la Bibliothèque nationale, fol. 53.

CCCXI. *Practica abbreviata in opere minerali*, commençant par : *Recipe duas partes optimi D et unam partem de C et extrahe per alembicum.* — Salzinger, qui nous indique cet ouvrage, dit que le Testament y est cité. C'est nous apprendre que Raimond n'en est pas l'auteur. Mais l'attribution n'est-elle pas simplement de Salzinger? On lit dans un sous-titre que cet ouvrage a été composé *secundum librum Noli ire sine me, sive Vade mecum.* Le *Noli ire sine me* est un écrit différent des deux ou trois *Vade mecum* mis au compte de Raimond; mais, sans nous arrêter à cela, ce que nous remarquons dans ce sous-titre, c'est que l'auteur du livre déclare l'avoir fait sur d'autres livres imputés à Raimond, sans dire aucunement qu'il est Raimond lui-même.

CCCXII. *Practica de furnis, seu Liber patientiæ*, commençant par : *Fili, ad componendum dictam medicinam, matrem et imperatricem omnium medicinarum.* — Nous empruntons ce titre à Salzinger, qui l'a rencontré dans le n° 10599 de Munich, où l'ouvrage est anonyme. Dans le n° 5487 de Vienne, le même ouvrage est intitulé *Practica Testamenti R. Lullii;* mais cela ne signifie peut-être pas que l'auteur ait voulu se faire croire Raimond Lulle. Quoi qu'il en soit, on distinguera cet écrit de la seconde partie du *Testamentum antiquum*, dont, comme nous venons de le rappeler tout à l'heure, le titre est aussi *Practica*. Cette seconde partie du *Testamentum antiquum* y est, en effet, citée, ainsi que le *Codicillus*, qui en est la troisième.

CCCXIII. *Pars prima practicæ de furnis.* — Salzinger, distinguant cet écrit du précédent, en donne ainsi les pre-

IMPRIMERIE NATIONALE.

miers mots : *In hoc magisterio tres fornaces.* C'est d'ailleurs tout ce que nous en pouvons dire, n'en trouvant aucun manuscrit sous le nom de Raimond Lulle. Il est possible que l'attribution soit de Salzinger lui-même.

Ainsi nous avons particulièrement dénombré, sous le nom de Raimond Lulle, trois cent treize ouvrages de toute dimension, les uns très longs, les autres très courts, qui lui sont attribués par les éditeurs, les manuscrits ou les bibliographes, et nous en avons, en outre, mentionné plus brièvement un certain nombre dont les titres seuls nous ont été connus. Notre recensement est-il complet? Nous n'osons pas garantir qu'il le soit, malgré toute la peine que nous avons prise pour ne rien omettre. Nous croyons, du moins, qu'il n'y manque aucun des écrits dont Raimond est le véritable auteur.

ANCIENS CATALOGUES

DES ÉVÊQUES DES ÉGLISES DE FRANCE.

Au moyen âge, dans presque toutes les églises cathédrales, le clergé tenait plus ou moins régulièrement une liste officielle des prélats qui se succédaient sur le siège épiscopal. Cet usage remontait à la plus haute antiquité. Les ouvrages des Pères et les canons des conciles parlent souvent des diptyques sur lesquels on inscrivait les noms des évêques, de ceux-là surtout qui s'étaient distingués par l'éclat de leurs vertus et la sagesse de leur administration.

Du Cange, Glossar., v° Diptycha.

Aucun des anciens diptyques de nos églises ne nous est parvenu en original; mais beaucoup d'entre eux sont représentés par des listes dont la rédaction remonte souvent à

l'époque carlovingienne et qui, pour une période de plusieurs siècles, sont la base des annales ecclésiastiques d'un grand nombre de diocèses. Toutes ces listes n'offrent pas les mêmes caractères d'authenticité : il en est qui ont été dressées pour ainsi dire au jour le jour, et qui méritent la plus entière confiance. D'autres, au contraire, ont été refaites ou complétées après coup, souvent à l'aide de textes suspects ou mal interprétés. Chacune des listes doit donc être contrôlée et critiquée isolément; mais l'ensemble peut être l'objet d'une reconnaissance générale qui jettera quelque lumière sur un groupe de documents jusqu'à présent trop négligé. Une place considérable a été réservée, dans un des derniers volumes des *Monumenta Germaniæ historica*, aux anciens catalogues d'évêques et d'abbés, que l'éditeur M. O. Holder-Egger a patiemment rassemblés et laborieusement publiés en 1881 sous le titre de *Series episcoporum et abbatum Germaniæ*. Nos catalogues français mériteraient aussi d'être recueillis et commentés. Comme il n'en a pas encore été question dans l'Histoire littéraire, et que la plupart ont été assez soigneusement continués jusqu'à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle, le moment nous a paru arrivé d'en dresser ici un inventaire raisonné, qui présentera, nous le savons d'avance, beaucoup de lacunes, mais qui pourra servir de point de départ à des recherches ultérieures.

Monum. Germ. hist., Script., XIII, 281-392 et 749-752.

Les catalogues dont il s'agit étaient, à l'origine, des morceaux liturgiques qui se récitaient aux offices. On n'en saurait douter quand on les voit souvent insérés dans les sacramentaires, dans les missels et dans les bénédictionnaires, à Besançon, à Châlons, à Nevers, à Paris, à Senlis, à Sens et à Trèves. Nous avons d'ailleurs, à cet égard, des témoignages formels. L'un des plus instructifs est celui de Folcuin, abbé de Lobbes à la fin du Xe siècle. Il nous atteste que, de son temps, aux messes qui se célébraient chaque jour dans l'église de Reims, quand on arrivait à la commémoration des morts appelée « sur les diptyques », le sous-diacre récitait à voix basse, à l'oreille du prêtre, les noms de tous les archevêques : . . . *Ut inter missarum sollemnia in*

Monum. Germ. hist., Script., IV, 58 et 59. *ea speciali commemoratione defunctorum quæ super diptica dicitur, et in consecratione dominici corporis sollemniter agitur cotidie, in aurem presbyteri recitante silenter subdiacono, omnium ipsius sedis nomina scripta viritim recitentur episcoporum.* Le récit de Folcuin est parfaitement d'accord avec les vers qui précèdent un catalogue des archevêques de Reims, qui sera indiqué un peu plus loin (p. 407) :

Sanctificatur enim dum sacræ oblatio mensæ,
Horum ita dicantur nomina pontificum.

Encore au XIVe siècle, les noms des patriarches d'Aquilée se récitaient à l'office après la procession solennelle du jour de Ib., XIII, 367. la Purification : *In die Purificationis beatæ Mariæ Virginis, post processionem, recitantur nomina patriarcharum.*

L'emploi liturgique des catalogues des évêques en garantit le caractère officiel et traditionnel. Il ne les a toutefois pas mis à l'abri d'arrangements arbitraires, dont les documents hagiographiques et diplomatiques ont le plus souvent fourni la matière.

Les catalogues dont nous nous occupons se réduisaient primitivement à de simples nomenclatures, susceptibles d'être lues rapidement au canon de la messe. De bonne heure, à l'imitation de ce qui s'était fait à Rome pour le catalogue des papes, on ajouta au nom de chaque prélat le nombre des années, des mois et des jours du pontificat. Peu à peu s'introduisit l'usage de mentionner tantôt le jour anniversaire de la mort, tantôt le lieu de la sépulture, quelquefois des dates d'années et des détails historiques. Cela conduisit naturellement à la rédaction de récits plus ou moins développés, comme ces importantes compositions connues dans beaucoup des églises de France sous le titre de *Gesta pontificum.* C'est ainsi que les vieux catalogues des papes avaient été le germe du célèbre *Liber pontificalis,* où sont minutieusement racontés les actes des pontifes romains antérieurs à la fin du IXe siècle.

Plus d'une fois, pour mieux fixer dans la mémoire les noms des évêques, on eut recours à la forme métrique. Nous

en rencontrerons des exemples, à Metz au IXᵉ siècle, à Strasbourg au Xᵉ et à Rouen au XIᵉ, peut-être aussi à Besançon. Cet usage n'était pas particulier à la France. Un poète du IXᵉ siècle a mis en vers les listes des archevêques de Salzbourg et des évêques suffragants de Ratisbonne, Freisingen, Passau et Seben.

Monum. Germ. hist., Script. VIII, 351.

A l'origine, les catalogues d'évêques n'offraient qu'un intérêt local ; aussi, la plupart nous sont-ils arrivés isolément, les uns dans des livres liturgiques ou dans des cartulaires, les autres sur les feuillets blancs de manuscrits appartenant aux genres les plus variés, comme on le verra dans la suite de cet article. Mais de bonne heure il se trouva des curieux qui apprécièrent assez l'importance historique de ces listes pour en former des collections. Nous comptons une douzaine de recueils, dans lesquels on a rassemblé un plus ou moins grand nombre de catalogues d'évêques français. Il n'est pas inutile d'indiquer ici sommairement ceux de ces recueils que nous avons pu examiner.

C'est probablement à Angers que, vers le milieu du XIᵉ siècle, on se procura les listes des évêques ou archevêques d'Angers, de Nantes, de Sens, d'Orléans et du Mans, pour les joindre à un recueil de Vies de saints qui est passé au Vatican et qui porte aujourd'hui le nº 465 dans le fonds de la reine de Suède.

A la même époque, un moine de la Trinité de Vendôme copiait les catalogues des évêques d'Angers, des archevêques de Tours et des évêques de Chartres, dans un volume qui est arrivé de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à la Bibliothèque nationale, où il porte le nº 13758 du fonds latin.

Lambert, chanoine de Saint-Omer, qui écrivait vers l'année 1125, fit entrer dans la compilation connue sous le nom de *Liber floridus* les catalogues des archevêques ou évêques de Reims, Cologne, Trèves, Noyon, Cambrai et Térouane. Cette compilation, qui n'a pas été analysée dans l'Histoire littéraire, est bien connue depuis les travaux de Bethmann et de Jules de Saint-Genois, qui en ont indiqué des manuscrits à Gand, à Wolfenbuttel, à la Haye, à Leyde, à Paris

Archiv der Ges. für ält. deutsche Gesch., VII, 540-546.

St.-Genois, Mss de Gand, [illegible]

et à Douai. Une autre copie en a été récemment signalée dans la collection de G.-F. Durazzo, à Gênes. Nous citerons le *Liber floridus* d'après le bel exemplaire, du XIIIe siècle, qu'en possède la Bibliothèque nationale, n° 8865 du fonds latin.

Oderico, Cod. della libr. di G.-F. Durazzo.

Au milieu du XIIe siècle, le possesseur d'un recueil de canons y fit ajouter, sur une page blanche, les catalogues des archevêques ou des évêques de Bourges, de Reims, de Metz, de Trèves et de Liège. (Bibl. nat., ms. latin 4280, fol. 56 v°.)

Vers l'année 1180, le célèbre annaliste du Mont-Saint-Michel, Robert de Torigni, forma le plus ample recueil de catalogues d'archevêques, d'évêques et d'abbés que nous ait laissé le moyen âge. Il ne se procura pas moins de trente-trois listes, qu'il fit ajouter au commencement et à la fin d'un exemplaire de l'Histoire de Henri de Huntingdon, aujourd'hui n° 6042 du fonds latin à la Bibliothèque nationale. Malheureusement, huit de ces listes ont péri par suite de l'enlèvement d'un feuillet qui n'existait déjà plus au XVIIe siècle.

C'est un contemporain et un compatriote de Robert de Torigni qui, dans un manuscrit de l'abbaye de Jumièges, contenant l'Histoire des Lombards par Paul Diacre et plusieurs autres morceaux historiques ou théologiques, a copié ou fait copier les listes des évêques de Normandie. Le manuscrit, jadis coté G. 21, est à la bibliothèque de Rouen, sous le n° U. 38-25. — De ce manuscrit de Jumièges, ou d'un semblable, dérivent les listes des évêques de Normandie que nous offre un manuscrit de Saint-Wandrille, du commencement du XIIIe siècle, aujourd'hui conservé au Vatican, fonds de la reine de Suède, n° 553, 2e partie. Nous en avons des extraits faits par Sainte-Palaye, dans la 3138e de ses notices des manuscrits d'Italie.

Bibl. nat., Moreau, n° 1675, fol. 144.

Vers la fin du XIIe siècle, un moine de Saint-Aubin d'Angers copia à la suite des Annales de son monastère la Notice des provinces, la Notice des cités de la Gaule, un tableau généalogique des rois de France, et les catalogues des archevêques de Tours et des évêques de Poitiers, d'Angers,

du Mans et de Nantes. De ce recueil, contenu dans le ms. latin 4955 de la Bibliothèque nationale (fol. 102 v°-103 v°), doivent être rapprochés ceux qui se trouvent dans les manuscrits 450 et 711 du fonds de la reine de Suède au Vatican.

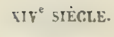
Robert Abolant, moine de Saint-Marien d'Auxerre, a joint à sa Chronique un certain nombre de catalogues historiques, notamment ceux des papes, des patriarches de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie, des archevêques de Sens, de Bourges et de Cantorbéry, des évêques d'Auxerre, de Troyes, de Nevers et de Paris. On les trouve, avec quelques variantes, dans les manuscrits de Robert Abolant qui sont conservés à Auxerre, à Montpellier et à la bibliothèque Mazarine.

De l'ouvrage de Robert Abolant ces catalogues sont passés dans la Grande Chronique de Tours. L'auteur anonyme de cette dernière compilation a grossi le recueil en y faisant entrer plusieurs listes nouvelles qu'il avait aisément pu se procurer, celles des archevêques de Tours, des évêques du Mans, de Nantes et de Poitiers. Ce qui nous autorise à considérer tous ces catalogues comme une annexe de la Grande Chronique de Tours, c'est qu'on les trouve disposés d'une façon identique dans les deux anciens manuscrits qui nous sont parvenus de cette Grande Chronique, celui du collège de Clermont, aujourd'hui n° 1852 de Cheltenham, et celui de la Bibliothèque nationale, n° 4991 du fonds latin. Nous avons à Paris deux copies des listes du ms. 1852 de Cheltenham, l'une faite par André Duchesne, dans le volume XLVI des Mélanges de Colbert; l'autre, de la main du P. Sirmond, dans le ms. latin 11478.

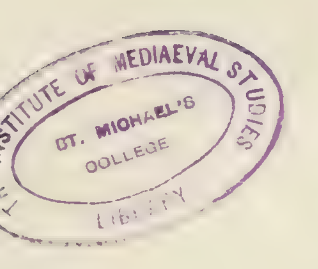
Mentionnons, en passant, un manuscrit de la fin du XIIe siècle, conservé à la bibliothèque royale de Munich, n° 17072, où sont copiés les catalogues des archevêques ou des évêques de Freisingen, Ratisbonne, Augsbourg, Bamberg, Salzbourg, Mayence, Metz et Spire.

Monum. Germ. hist., Script., XIII, 309.

Un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor, aujourd'hui n° 15171, dans lequel on a réuni, au XVe siècle, des morceaux tout à fait étrangers les uns aux autres comme matière


XIVe SIÈCLE.

et comme date de transcription, renferme deux cahiers (fol. 102-112) remplis de notes sur la succession des évêques d'Angleterre et de Normandie. Ils ont dû être copiés du temps de Charles V, probablement dans le pays de Caux. Il est, en effet, assez vraisemblable que ces deux cahiers ont la même origine que des notes tracées un peu plus loin dans le même volume et dont l'une (fol. 175 v°) est ainsi conçue : « L'an mil CCC LXIX, environ la Saint Denis, passerent les Angloys par mie Caux nostre pais. »



Bibl. nat., ms. latin 14663.

Un compilateur du temps de Charles VI nous a laissé un recueil de matériaux historiques dans lequel il a compris les catalogues des archevêques de Sens, des évêques d'Auxerre et des archevêques de Rouen, pour faire suite aux listes des empereurs, des papes et des rois de France.

Nous ne pousserons pas plus loin cette énumération des manuscrits français du moyen âge dans lesquels des auteurs ou des copistes ont réuni un peu au hasard d'anciens catalogues d'évêques. Nous allons maintenant passer en revue chacun des catalogues qui sont venus à notre connaissance. Nous suivrons l'ordre alphabétique des noms des provinces ecclésiastiques telles qu'elles étaient constituées au XIIIe siècle. Dans chaque province les diocèses suffragants seront pareillement rangés d'après l'ordre alphabétique des noms français.

PROVINCE D'ARLES.

1. *Archevêques d'Arles.*

C'est un sacramentaire qui nous a conservé la plus ancienne liste des archevêques d'Arles. Elle se lit à la fin du canon de la messe, sur le folio 2 v° du ms. latin 2812 de la Bibliothèque nationale. Elle s'arrêtait primitivement au nom de *Rotlandus* (855-869, ou environ), et différentes mains l'ont continuée jusqu'à Jean des Baux (1341-1347). Mabillon en a donné une édition, qui vient d'être reproduite en Allemagne, sans avoir été vérifiée sur le manuscrit original.

Mabillon, Analecta, in-fol., 220. Mon. German. hist., Script., XIII, 377.

Un autre catalogue des mêmes archevêques a été copié,

dans la seconde moitié du XIIe siècle, à la fin d'un volume qui contient les actes de différents archevêques d'Arles (ms. latin 5295 de la Bibl. nat., fol. 101 v°). Il a été successivement tenu à jour jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Le texte en a été publié, en regard du premier catalogue, dans les *Monumenta Germaniæ historica*.



Monum. Germ. hist., Script., XIII, 377.

PROVINCE DE BESANÇON.

2. *Archevêques de Besançon.*

On connaît au moins quatre anciens catalogues des archevêques de Besançon, tous les quatre du milieu du XIe siècle, puisqu'ils s'arrêtent au nom de Hugues, qui occupa le siège archiépiscopal depuis 1031 jusqu'en 1066.

Gallia christiana nova, XV, col. 30.

1° Le premier a été découvert par Bethmann dans un rituel de l'église de Besançon, du XIe siècle, qui est passé, avec les livres d'Étienne Borgia, dans la bibliothèque du collège de la Propagande à Rome. Il mentionne plusieurs prélats qui n'ont pas été admis sur toutes les autres listes : *Inportunus pseudoepiscopus, receptus, sed turpiter ejectus, — Ayminus invasor, vocatus pseudoepiscopus, non receptus, — Conterius vocatus episcopus, morte præventus, — Bertaldus pseudoepiscopus, non receptus.* Il a été publié par M. Holder-Egger d'après ce manuscrit. Au commencement du XVIIe siècle, Wilthem avait remarqué ce catalogue dans un missel couvert d'argent et placé sur l'autel de Saint-Étienne de Besançon; il en avait pris une copie, qui se trouve aujourd'hui dans le ms. 7848 de Bruxelles. Il faut remarquer sur cette copie l'addition de saint Ferréol, immédiatement après le premier archevêque, saint Lin. Le même catalogue fut relevé, dans un livre à couverture d'argent, par le P. Chifflet, qui l'a publié, ainsi que Dunod; celui-ci renvoie à deux anciens manuscrits, conservés l'un à la cathédrale de Besançon, l'autre à la collégiale de la Madeleine. Le texte de Chifflet et de Dunod contient, comme la copie de Wilthem, le nom de saint Ferréol et, de plus, le nom de saint Silvestre, qui manque dans les deux autres.

Monum. Germ. hist., Script., XIII, 371.

Acta sanct., nouv. éd., jun., I, 670.

Dunod, Hist. de Besançon, I, pr. 1.

IMPRIMERIE NATIONALE.

2° Un missel de Saint-Paul de Besançon renfermait un catalogue bien facile à distinguer de celui qui vient d'être indiqué; les noms de *Inportunus, Ayminus, Conterius* et *Bertaldus* y étaient passés sous silence, et quatre archevêques y étaient signalés comme ayant reçu la sépulture dans l'église de Saint-Paul. M. Holder-Egger l'a fait connaître d'après la copie de Wilthem, conservée à Bruxelles.

Monum. Germ. hist., Script., XIII, 371.

3° Une liste assez semblable à la précédente a été copiée, en regard du canon de la messe, dans un sacramentaire de l'archevêque Hugues, possédé par la Bibliothèque nationale (ms. latin 10500, fol. 38). On peut encore la déchiffrer, malgré les efforts qui ont été faits pour la gratter et la rendre illisible. Ce qui distingue la troisième liste de la deuxième, c'est que celle-ci se termine par les noms *Leutoldus, Hector, Hugo*, et l'autre par les noms *Leuthaldus, Hector, Walterius, Hugo.*

Sur la liste du sacramentaire de la Bibliothèque nationale, Hugues occupe le trente-neuvième rang; ce qui est parfaitement d'accord avec les termes d'une épitaphe jadis gravée dans l'église de Saint-Paul :

Gallia christiana nova, XV, 36.

Lux clero, populo dux, pax miseris, via justo,
Fulsit, disposuit, consuluit, patuit,
Nonus trigenus præsul Bisuntinus Hugo.
Cum restent julii quinque dies obiit.

La liste que nous lisons dans le ms. latin 10500 de la Bibliothèque nationale représente donc les traditions qui étaient officiellement acceptées, au milieu du XIᵉ siècle, sur la succession des archevêques de Besançon.

4° Un dernier catalogue, beaucoup moins sec que les précédents, se trouvait dans deux anciens missels de Saint-Étienne de Besançon, couverts d'argent, que Wilthem examina en 1619 et que le P. Chifflet mit un peu plus tard à profit. Aux noms de beaucoup d'archevêques le rédacteur a joint des synchronismes tirés de l'histoire des papes et des empereurs, avec des renseignements circonstanciés sur les fondations et sur la sépulture des prélats. La succes-

sion des archevêques y est établie comme dans le deuxième et le troisième catalogue; on y a seulement intercalé, au vingt-deuxième rang, saint Claude, dont il n'est pas question dans les listes précédentes. Il en résulte que l'archevêque Hugues y occupe, non point la trente-neuvième place, mais la quarantième, contrairement à ce que porte l'épitaphe de Saint-Paul mentionnée un peu plus haut.

Acta sanct., nouv. éd., jun., I, 669. — Dunod, Hist. de Besançon, I, pr. p. III. — Monum. Germ. hist., Script., XIII, 372.

Le quatrième catalogue a été publié par le P. Chifflet, par Dunod et par M. Holder-Egger.

Il est possible qu'il ait existé au moyen âge un catalogue en vers des archevêques de Besançon, comme nous aurons l'occasion d'en signaler pour les archevêques de Rouen et pour les évêques de Metz. C'est ainsi que nous proposons d'expliquer les paroles du moine de Saint-Paul qui a écrit l'histoire des archevêques de Besançon au commencement du XVIe siècle, et qui déclare avoir mis à profit *ea quæ in quibusdam scriptis, versibus annotata, de fundatione hujus Chrysopolitanæ ecclesiæ vel ejus fundatoribus et successoribus pontificibus reperire potui.*

Bibl. nat., ms. lat. 16982, fol. 20 v°.

3. *Évêques de Bâle.*

On ignore ce qu'est devenu le parchemin de l'abbaye de Munster en Gregorienthal, d'après lequel dom Martène et dom Durand copièrent, en 1712, une liste des évêques de Bâle, écrite au XIe siècle. Le texte en a été plusieurs fois imprimé, et en dernier lieu par M. Holder-Egger, dans les *Monumenta Germaniæ historica*. Elle ne comprend que seize noms.

Martene, Thes., III, 1385.

Script., XIII, 375.

PROVINCE DE BORDEAUX.

4. *Évêques d'Angoulême.*

Le ms. 1117 du fonds de la reine de Suède, au Vatican, qui contient, entre autres morceaux historiques, des annales d'Angoulême allant de l'an 815 à l'an 1000, et des vies de papes, se termine par un catalogue des évêques d'Angoulême, intitulé *Nomina episcoporum defunctorum*. L'absence d'un mot qui détermine le siège des évêques prouve

50.

que le manuscrit était à l'usage de l'église d'Angoulême. Ce catalogue descend jusqu'à la mort de Hugues II, arrivée en 1159. Pour les premiers évêques, il se réduit à une simple nomenclature. Les mentions des évêques du IXe, du Xe et du XIe siècle sont accompagnées de l'indication du jour de la mort. Pour les trois derniers, Girard II, Lambert et Hugues II, on a minutieusement noté non seulement la date du décès, mais encore la durée du pontificat.

Il y a à la Bibliothèque nationale, dans le manuscrit latin 13108, fol. 201, une copie de ce catalogue, qui paraît avoir été rapportée de Rome par Mabillon, à la fin du XVIIe siècle. Le manuscrit original portait alors le n° 249 dans la collection de la reine de Suède.

5. *Évêques de Poitiers.*

Les anciens catalogues des évêques de Poitiers sont assez uniformes. Nous en connaissons quatre manuscrits:

1° Robert de Torigni (ms. latin 6042 de la Bibl. nat., fol. 2 v°) a recueilli une liste des évêques qui commence à Nectarius et finit à Gilbert de la Porrée (1142-1154). C'est apparemment par suite d'une distraction du copiste que les noms de quatre évêques de la fin du Xe et du commencement du XIe siècle, Pierre Ier, Gilbert Ier, Isembert Ier et Isembert II, n'ont pas été portés sur cette liste. Il est bon de noter que l'auteur de la liste n'a pas admis le nom de Pierre de Châtellerault, et qu'il a enregistré celui de Guillaume Adelelme, compétiteur de Pierre de Châtellerault; seulement le copiste du ms. 6042 a disposé sur deux lignes les mots *Guillelmus-Adelelmus,* comme s'il s'était agi de deux personnages différents.

2° Dans un manuscrit de Saint-Aubin d'Angers (latin 4955, fol. 102 v°), le catalogue s'arrête à Jean aux blanches mains, qui avait été nommé évêque en 1162. Ni Pierre de Châtellerault ni Guillaume Adelelme n'y sont mentionnés.

Ms. 185. de Cheltenham. — Ms. latin 4991 de la Bibl. nat., fol. 26.

3° La liste qui est dans les deux anciens manuscrits de la Grande Chronique de Tours va jusqu'à l'épiscopat de Philippe, mort vers l'année 1234. Il n'y est question ni de

Pierre de Châtellerault, ni de Guillaume Adelelme. Nous ne saurions dire par suite de quelle méprise on y a inséré, après le nom de l'évêque *Alboinus*, les noms de *Fleofadus* et de *Richarius*, qui ne paraissent avoir aucun titre à figurer parmi les évêques de Poitiers au xe siècle.

4° A la fin du cartulaire de l'évêché de Poitiers conservé dans la bibliothèque publique de cette ville, et connu sous le titre de Grand Gautier, on a copié, au xve siècle, en gros caractères, la liste des évêques de Poitiers, dont il ne subsiste plus que la partie antérieure à l'épiscopat de Gilbert de la Porrée; la suite était sur des feuillets qui ont disparu. Le texte complet, continué jusqu'au commencement du xviie siècle, nous en a été transmis par Gaignières, qui l'a fait entrer dans un de ses recueils (ms. latin 17041 de la Bibliothèque nationale, p. 189). M. Rédet a publié en 1881 la portion qui subsiste dans le cartulaire de la bibliothèque de Poitiers. Le catalogue du Grand Gautier offre beaucoup d'analogie avec celui du manuscrit de Saint-Aubin.

Arch. hist. du Poitou, X, 382.

Nous ne pouvons rien dire des catalogues qui sont dans les mss. 450 et 711 (ou 711 A) du fonds de la reine de Suède au Vatican, ni de celui que les bénédictins avaient consulté à Saint-Cyprien de Poitiers.

Gallia christiana nova, II, 1137.

PROVINCE DE BOURGES.

6. *Archevêques de Bourges.*

A Bourges nous pouvons étudier, pièces en mains, la vieille tradition des diptyques. Les tablettes d'ivoire sur lesquelles Flavius Anastasius, consul en 517, avait fait graver son nom, ses titres, son effigie, un combat de bestiaires et une course de chevaux, furent recueillies au moyen âge dans le trésor de la cathédrale de Bourges. A l'intérieur, sur la partie lisse de ces tablettes, une main du xie siècle a tracé à l'encre un catalogue des archevêques, avec la durée de chaque pontificat. Les prélats qui ont gouverné l'église de Bourges pendant le cours du xiie et du xiiie siècle y ont été inscrits après coup et à diverses reprises; la mention la plus

Revue des soc. sav., 5e série, VI, 297.

moderne se rapporte à Simon de Beaulieu, mort en 1294. Le temps a rendu indéchiffrables la plupart des articles tracés sur le diptyque de Bourges. Il est donc fort heureux qu'on ait songé, vers le milieu du XIVᵉ siècle, à en faire une transcription, qui nous est parvenue et qui fait revivre le monument dans son état primitif. Cette copie, exécutée sous le pontificat de Roger le Fort (1343-1367), a été couchée sur un cahier de parchemin, auquel on a donné pour couverture le diptyque d'Anastase. On s'en est servi, jusqu'en 1789, pour y marquer la chronologie des archevêques. Le cahier et le diptyque forment aujourd'hui le n° 9861 du fonds latin à la Bibliothèque nationale, où ils sont arrivés en 1797.

Au commencement du XIIᵉ siècle, une liste des archevêques de Bourges, s'arrêtant à Hildebert ou Audebert (1092-1096), a été copiée sur un feuillet blanc, au milieu d'une collection canonique qui remplit le ms. latin 4280 de la Bibliothèque nationale (fol. 56 v°).

Environ un siècle plus tard, Robert Abolant et l'auteur de la Grande Chronique de Tours incorporaient dans leurs compilations une liste des archevêques de Bourges.

Dans deux manuscrits de Robert Abolant, celui d'Auxerre et celui de Montpellier, qui vient de Pontigni, la liste s'arrête à Guérin (1174-1180). Le texte de la Chronique de Tours va jusqu'à Simon de Sulli (1218-1232). Tel est le point d'arrêt du catalogue dans les deux anciens manuscrits de la Grande Chronique, le n° 1852 de sir Thomas Phillipps et le n° 4991 du fonds latin de la Bibliothèque nationale (fol. 25 v°).

7. *Évêques de Limoges.*

L'ancien catalogue des évêques de Limoges fut consigné par Bernard Itier dans un manuscrit de Saint-Martial (aujourd'hui n° 1338 du fonds latin à la Bibliothèque nationale, fol. 236 v°), d'où M. Duplès-Agier l'a tiré pour le joindre aux autres œuvres de l'annaliste de Saint-Martial.

Chron. de Saint Martial, 244.

Un nouveau catalogue des mêmes évêques fut dressé un

peu avant l'année 1316 par Bernard Gui, le célèbre dominicain, qui, suivant son usage, l'a revu, corrigé et complété à diverses reprises. On peut suivre la trace de tous ces remaniements dans les anciens exemplaires qui sont indiqués au tome XXVII des Notices et Extraits des manuscrits. — M. Antoine Thomas a récemment trouvé au Vatican la traduction que Jean Golein fit pour Charles V du catalogue des évêques de Limoges; elle occupe les folios 218-225 du ms. 697 du fonds de la reine de Suède.

Not. et Extr., t. XXVII, 2e part., p. 259.

Mel. de l'École fr. de Rome 1881, p. 270.

8. *Évêques du Puy.*

La liste des évêques du Puy qu'Étienne Médicis a insérée dans ses Chroniques présente bien les caractères d'un document du moyen âge; malheureusement il est assez difficile de la dégager entièrement des retouches modernes. Les annotations rédigées en français sont certainement imputables à Étienne Médicis; mais la partie latine doit aussi contenir un certain nombre de modifications au texte primitif, dont la date reste provisoirement incertaine.

Ét. Medic. Chron.

PROVINCE DE COLOGNE.

9. *Archevêques de Cologne.*

Les nombreux catalogues des archevêques de Cologne qui nous ont été conservés font parfaitement comprendre comment de sèches nomenclatures se sont peu à peu gonflées de dates et de notes, pour devenir des catalogues développés qui ont parfois l'ampleur d'un récit historique. Le texte en a été publié et l'origine discutée par MM. Herm. Cardauns et Holder-Egger, aux travaux desquels il suffit de renvoyer. Nous n'avons qu'une seule observation à ajouter, c'est que nous possédons à Paris une copie, faite au XIIIe siècle, du catalogue que le M. docteur Holder-Egger a tiré d'un manuscrit de Gand; elle se trouve au folio 124 du ms. latin 8865 de la Bibliothèque nationale.

Monum. Germ. histor., Scriptor., XXIV, 332, et XIII, 282.

10. *Évêques de Tongres, de Maestricht et de Liège.*

L'histoire des évêques qui ont successivement siégé à Tongres, à Maestricht et à Liège a été soigneusement écrite, au xe et au xie siècle, par Hériger et Anselme, dont les ouvrages supposent l'existence d'anciens catalogues. Les exemplaires qui en subsistent ne remontent cependant pas au delà du xie siècle. Nous en distinguons trois :

Monum. Germ. hist., Script., VII, 134-234.

1° Un double catalogue, sur lequel ne sont compris que les évêques ayant siégé à Tongres et à Maestricht. Le nom de ces évêques y est donné d'abord dans une série de vers léonins, puis dans une liste où chaque nom est simplement accompagné d'un numéro d'ordre. Ce double catalogue forme l'appendice du récit que le prêtre Jocundus nous a laissé de la translation de saint Servais. M. le professeur R. Köpke en a donné une édition dans les *Monumenta Germaniæ historica.*

Ibid., XII, 125.

2° Le ms. 166 de Valenciennes, copié au xie siècle, se termine par un catalogue intitulé : *Nomina episcoporum Tungrensis, Trajectensis ac Laodicensis ecclesiæ.* Le texte, qui s'arrête au nom de Rainard (1025-1038), en a été imprimé par M. le docteur Holder-Egger.

Ibid., XIII, 290.

3° Le catalogue des évêques de Liège, continué jusqu'au nom d'Obert (1091-1119), a été inséré deux fois dans un recueil de canons qui remplit le ms. latin 4280 de la Bibliothèque nationale : d'abord au folio 56 r°, où il a pour titre : *Nomina Tungrensium pontificum, Trajectensium et Leodicensium,* et où il a été effacé de façon à être en grande partie illisible ; puis au folio 56 v°, où il est intitulé : *Episcopi Leodicenses.* M. le docteur Holder-Egger l'a mis en regard du catalogue du manuscrit de Valenciennes.

Ibid.

PROVINCE DE LYON.

11. *Archevêques de Lyon.*

Un évangéliaire qui a dû être à l'usage de l'église de Lyon, et qui fait aujourd'hui partie de la bibliothèque du grand

Catal. gén. des mss. des dép., I, 11, n° 3.

séminaire d'Autun, renferme un catalogue intitulé : *Nomina episcoporum ecclesie Lucdunensis,* et qui finit par ces deux noms : *Agobardus, Amolo* XLVIII. Ce catalogue, dont l'abbé Devoucoux a donné quelques lignes en fac-similé, et qui vient d'être imprimé par M. Omont, représente assurément les anciens diptyques de l'église de Lyon, tels qu'ils étaient constitués au milieu du IXe siècle.

Devoucoux, Anc. lit. du dioc. d'Autun, pl. II, fig. 5.

Hugues, abbé de Flavigni, a inséré dans sa Chronique un catalogue des archevêques de Lyon, qui ne paraît pas avoir été suffisamment remarqué. Nous en parlerons, non pas d'après le manuscrit original, qui forme le n° 1870 de la collection de sir Thomas Phillipps et que nous n'avons pas examiné, mais d'après une copie qu'en avait faite André Duchesne, et qui est arrivée à la Bibliothèque nationale avec les papiers de Baluze, vol. LVII, fol. 12. La transcription de sir Thomas Phillipps, d'après laquelle Pertz a publié cette partie de l'œuvre de Hugues de Flavigni, laissait à désirer, et nous devons, en passant, faire remarquer que la copie de Duchesne ne serait pas à dédaigner si l'on voulait réimprimer l'œuvre de Hugues de Flavigni. Elle contient, en effet, des passages que le savant historiographe a déchiffrés et qui ne paraissent plus être lisibles sur le manuscrit original. Par exemple, une lacune assez notable que présente la *series abbatum Flaviniacensium* dans l'édition de Pertz peut être comblée à l'aide de la copie de Duchesne.

Script., VIII, 321.

Ibid., 502.

Papiers de Baluze, vol. LVII, fol. 210.

Le catalogue de Hugues de Flavigni est intitulé : *Nomina pontificum Lugdunensium ab initio.* Plusieurs noms y sont accompagnés de notes historiques. La rédaction semble en avoir été arrêtée du temps de Hugues, qui gouverna l'église de Lyon depuis 1082 ou 1083 jusqu'en 1106. L'auteur du catalogue appelle ce prélat *Hugo Parvus,* dénomination qui a échappé aux auteurs du *Gallia christiana,* et qui a été altérée dans l'édition de Pertz, où l'épithète *Parvus* est appliquée à Josceran et non pas à Hugues. Le nom de Hugues est suivi des noms de sept archevêques, qui ont été ajoutés après coup et dont le dernier est ainsi désigné :

IMPRIMERIE NATIONALE.

Himbertus, qui superest adhuc. Cette note a dû être écrite entre les années 1148 et 1151, dates extrêmes de l'administration de Humbert de Bugei. La note qui précède et qui est relative à l'archevêque Amédée (1144-1148, ou environ) ne saurait être plus récente; elle nous apprend qu'Amédée mourut à la croisade: *Amadeus obiit in itinere Hierosolimitano.* Cette particularité n'a pas été relevée dans le *Gallia christiana.*

Le catalogue de Hugues de Flavigni suppose l'existence d'un catalogue antérieur. Voici dans quels termes est mentionné un évêque de la fin du IXe siècle: *Sanctus Aurelianus, legatus Romanæ sedis, post quem fuit Agrimus Lingonensis, qui non habetur in numero.* Les mots *qui non habetur in numero* ne peuvent s'expliquer que dans l'hypothèse d'un catalogue officiel, dont le chroniqueur ne croyait pas devoir s'écarter sans prévenir le lecteur. Ce catalogue officiel devait être celui dont nous avons signalé une copie du IXe siècle, conservée à Autun.

Un catalogue des archevêques de Lyon se trouve, à la suite d'un obituaire, dans le recueil qui porte aujourd'hui à la bibliothèque de Lyon le n° 868. Delandine ne l'indique pas dans la notice qu'il a donnée de ce recueil, jadis coté 1256; mais il n'a pas échappé aux recherches de M. Waitz, qui nous apprend que le catalogue comprend les noms des archevêques depuis saint Irénée jusqu'à Louis de Villars, élu en 1301.

Delandine, Mss. de Lyon, III, 165.

Arch. der Ges. für ält. deutsche Gesch., VII, 214.

Le catalogue intitulé: *Nomina episcoporum Lugdunensium et abbatum Insulæ Barbarensium,* que Le Laboureur a fait connaître d'après une copie de l'année 1564, ne paraît pas avoir été rédigé avant le XVe siècle.

Le Laboureur, Masures de l'Isle Barbe, éd. de 1665, feuillet prélim.

12. *Évêques d'Autun.*

Le diptyque de l'église d'Autun qui se voit au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale ne nous offre rien qui ressemble à un catalogue d'évêques. Peut-être les feuilles d'ivoire dont il se compose ont-elles jadis recouvert un cahier de parchemin, comme nous en avons relevé

XIVe SIÈCLE.

un exemple en parlant des archevêques de Bourges. Tout porte à croire qu'il a dû exister au moyen âge des catalogues assez complets des évêques d'Autun. Mais aucun ne paraît nous être arrivé. Dans le recueil de Robert de Torigni (ms. latin 6042 de la Bibliothèque nationale, fol. 2), il n'y a que six noms, rangés fort confusément sous ce titre : *Hæc sunt nomina episcoporum Augustodunensium*. M. le docteur Holder-Egger a fait imprimer cette note informe dans les *Monumenta Germaniæ historica*.

Monum. Germ. hist., Script., XIII, 750.

13. *Évêques de Langres.*

Nous connaissons quatre anciens catalogues des évêques de Langres. Ils doivent tous se rattacher à un même type et se réduisent à peu près à de simples nomenclatures; aucun n'est antérieur à la seconde moitié du XIIe siècle.

Nous mettons en première ligne celui qui est compris dans le recueil de Robert de Torigni, en tête du ms. latin 6042 de la Bibliothèque nationale (fol. 2). Il a été écrit du vivant de l'évêque Gautier de Bourgogne (1163-1179) : *Walterius, qui modo vivit.* C'est à lui que font allusion les auteurs du *Gallia christiana*, quand ils renvoient au ms. 3969 de Colbert. Une édition en a été donnée par M. le docteur Holder-Egger. C'est aussi par le nom de Gautier de Bourgogne que se termine le catalogue des évêques de Langres qui a été copié au XIIe siècle sur le second feuillet d'un cartulaire de Saint-Étienne de Dijon, déposé aux archives de la Côte-d'Or. Plusieurs articles en ont été complétés, peu après la transcription du texte, par l'addition de quelques détails historiques. Différentes mains l'ont continué jusqu'aux temps modernes. Nous le connaissons par l'édition de M. le docteur Holder-Egger.

IV, 517.

Monum. Germ. hist., Script., XIII, 749.

Ibid., 379.

Un troisième catalogue se trouve parmi les pièces annexées à un exemplaire de la Chronique de Girard d'Auvergne conservé à la Bibliothèque nationale (ms. latin 4910, fol. 30 v°). Il date de la fin du XIIIe siècle, s'arrête au nom de Jean de Rochefort (1296-1305), et est suivi d'un catalogue des abbés de Bèze; ce qui nous autorise à supposer que le manuscrit

Hist litt. de la France, XXI, 753.

a été fait pour l'abbaye de Bèze. C'est du ms. 4910 que le Père Sirmond a tiré le catalogue des évêques de Langres qu'il a fait entrer dans un de ses recueils manuscrits (ms. latin 11478, fol. 110).

M. Paul de Fleury a signalé, au commencement du ms. 217 de la bibliothèque de Poitiers, une liste des évêques de Langres qui s'arrête à Gui Bernard, élu en 1453.

De Fleury, Inv. des mss. de Poitiers, p. 69.

Il n'y a pas lieu de nous occuper ici du catalogue que les auteurs du *Gallia christiana* ont consulté dans le ms. 765 de Colbert (aujourd'hui ms. latin 5956 A de la Bibl. nat.) et que M. le docteur Holder-Egger a cité d'après le *Gallia christiana*. Ce n'est, en effet, qu'une compilation de la seconde moitié du XVIe siècle, comme aussi le catalogue qui est dans le ms. latin 4813, fol. 87-101.

Gall. chr. nova, t. IV, 524.

14. *Évêques de Mâcon.*

Le catalogue des trente-deux premiers évêques de Mâcon, depuis saint Nicet jusqu'à Haimon (1219-1242), se trouvait dans le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, connu sous le titre de Livre enchaîné. Des copies en sont passées dans les papiers de Chifflet conservés à Bruxelles avec le fonds des Bollandistes, dans ceux de Bouhier (Bibl. nat., ms. latin 17086, p. 28), et dans ceux des bénédictins de Saint-Germain-des-Prés (Bibl. nat., ms. latin 13108, fol. 202). Il a été publié d'après l'exemplaire des Bollandistes par M. le docteur Holder-Egger, et, d'après celui de Bouhier, d'abord par Mabillon, puis par les auteurs du *Gallia christiana*, en dernier lieu par M. Ragut.

Monum. Germ. hist., Script., XIII, 379.
Mabillon, Anal., in-folio, 221. — Gallia christ., IV, 1039. — Ragut, Cart. de Saint-Vincent, p. 40.

PROVINCE DE MAYENCE.

15. *Archevêques de Mayence.*

Nous n'avons pas à examiner l'origine et les différences d'une dizaine d'anciens catalogues des archevêques de Mayence, dont l'un paraît avoir été rédigé ou du moins recueilli au commencement du Xe siècle dans l'abbaye de

Fulda. Il suffit de renvoyer au travail dont ils ont été récemment l'objet dans les *Monumenta Germaniæ historica*. Scriptor., XIII, 308-316.

16. *Évêques de Constance.*

Nous renverrons également au travail de M. Holder-Egger pour les catalogues des évêques de Constance, qui d'ailleurs n'offrent aucune particularité remarquable. Ibid., 324.

17. *Évêques de Spire.*

Nous ne parlerons pas non plus d'un catalogue des évêques de Spire, conservé à Munich dans un fragment de manuscrit du XIe siècle, et dont le texte a été publié dans le recueil allemand. Ibid., 318.

18. *Évêques de Strasbourg.*

Parmi les catalogues des évêques de Strasbourg que M. le docteur Holder-Egger a rassemblés et comparés, nous devons distinguer une liste en vers, qui se lit à la fin d'un manuscrit de saint Grégoire, copié au Xe siècle et conservé au séminaire protestant de Strasbourg. Elle comprend les noms de trente et un prélats, dont le plus récent est Ratold, mort en 875. Le nom de chacun des prélats est rappelé dans un vers léonin, où souvent un jeu de mots est introduit pour aider la mémoire. Citons-en un seul exemple : Ibid., 321.

Florens florigeram cepit Florentius aram.

PROVINCE DE NARBONNE.

19. *Évêques de Lodève.*

Bernard Gui avait inséré un catalogue des évêques de Lodève, *episcoporum Lodovensium nomenclaturam*, dans le grand cartulaire de cette église qu'il avait fait rédiger (1325-1331) et dont nous avons à regretter la perte. Not. et Extr. des mss., XXVII, II, 273.

20. *Évêques de Maguelone.*

Il n'y a pas eu, selon toute apparence, d'ancien catalogue

des évêques de Maguelone. C'est à peu près uniquement d'après des pièces d'archives que l'évêque Arnaud de Verdale (1339-1352) a composé la chronique intitulée *Catalogus episcoporum Magalonensium*, chronique qui vient d'être mise en lumière par M. Germain, avec une traduction, des notes et des pièces justificatives fort bien choisies et très exactement publiées.

Mém. de la Soc. archéol. de Montpellier, 1881.

21. *Évêques de Nîmes.*

Un catalogue des évêques de Nîmes, qui ne remonte pas au delà du temps de Charlemagne et dont beaucoup d'articles ont été tirés de pièces d'archives, a été rédigé vers le milieu du XIIe siècle et inséré dans un lectionnaire de la cathédrale. De notables additions y ont été faites par différentes mains jusqu'au milieu du XVe siècle.

Le lectionnaire qui renferme ce catalogue est aujourd'hui à la bibliothèque de Nîmes, ms. n° 14. Il a servi à Ménard pour donner une édition du catalogue dans les Preuves de l'Histoire de Nîmes.

Ménard, Hist. de Nismes, I, pr., 9.

22. *Évêques de Toulouse.*

Bernard Gui a composé un catalogue chronologique des évêques de Toulouse, qu'il a plusieurs fois remanié entre les années 1313 et 1317. L'indication des manuscrits que nous en possédons et des modifications que l'auteur a apportées au texte primitif se trouve dans les Notices et extraits des manuscrits. La traduction française que Jean Golein en avait faite pour Charles V a été découverte par M. Antoine Thomas, au Vatican, dans le ms. 697 du fonds de la reine de Suède, fol. 236-240.

Notices et Extr., XXVII, II, 270.

Mél. de l'Éc. fr. de Rome, année 1881, p. 271.

PROVINCE DE REIMS.

23. *Archevêques de Reims.*

Du temps de l'archevêque Adalbéron, mort en 988, il existait à Reims un catalogue des archevêques qui se récitait tous les jours à la messe dans la cathédrale. Mais les plus anciens textes qui nous sont parvenus ne remontent pas au

Voir ci-dessus, p. 387.

delà du XIe siècle, et les éléments peuvent en avoir été empruntés à la célèbre Histoire de l'église de Reims, composée par Flodoard. Nous devons en distinguer au moins cinq.

1° Catalogue s'arrêtant à l'archevêque Gervais, mort en 1067. Il se trouve à la fin d'un bénédictionnaire de l'église d'Arras, aujourd'hui n° 84 de la bibliothèque de Boulogne. On y a ajouté après coup les noms des deux successeurs de Gervais, sans tenir compte de Manassès de Gournai. Un autre manuscrit de l'église d'Arras, n° 37 de la bibliothèque de Boulogne, nous offre le même catalogue continué jusqu'à Raoul le Vert, qui fut sacré à Orléans en 1108.

2° Catalogue s'arrêtant aussi à Raoul le Vert, mais dans lequel a trouvé place Manassès de Gournai. Il est dans un recueil de canons, ms. latin 4280 de la Bibliothèque nationale, fol. 56 v°, d'après lequel M. Holder-Egger l'a publié. Monum. Germ. hist., Script., XIII, 381.

3° Catalogue s'arrêtant à Henri de France, qui monta en 1162 sur le siège archiépiscopal. Il accompagne souvent le texte de l'ouvrage de Flodoard, notamment dans les mss. 186 de Montpellier et 620 de Troyes. Manassès de Gournai n'y a pas été admis. Dans une copie qui se conserve à Reims (ms. 840-842), la liste a été continuée jusqu'au XVIe siècle. M. Holder-Egger en a donné une édition d'après le manuscrit de Troyes. Ibid.

4° Catalogue à peu près semblable au précédent, se terminant à l'avènement de Guillaume aux blanches mains (1176-1202). Il est précédé de deux distiques, qui prouvent qu'on le récitait à la messe dans l'église de Reims:

> Nomina pontificis cujusque hic cerne Remensis,
> Quos inter medius, sol quasi, Remigius.
> Sanctificatur enim dum sacræ oblatio mensæ,
> Horum ita dicantur nomina pontificum.

C'est dans le recueil de Robert de Torigni que nous rencontrons ce catalogue, à la fin du ms. latin 6042 de la Bibliothèque nationale, fol. 121 v°. Il est compris dans la publication de M. Holder-Egger. Ibid., 750.

5° Catalogue s'arrêtant à l'archevêque Henri de Dreux, qui fut élu en 1227. Il convient d'y remarquer la mention de Gerbert, dont il n'y a pas trace dans les autres listes, l'admission du nom de Manassès de Gournai et le surnom de *Viridis* donné à l'archevêque Raoul, mort en 1124. Ce catalogue, qui est resté inédit, a été inséré, au XIIIe siècle, dans l'exemplaire du *Liber floridus* de Lambert que possède la Bibliothèque nationale (ms. 8865, fol. 124).

24. *Évêques d'Amiens.*

Les noms des évêques d'Amiens ont été conservés par un catalogue en tête duquel ont été placés les prélats qui étaient honorés comme martyrs ou comme confesseurs. Ce catalogue, qui s'arrête à Thibaud de Heilli, élu en 1169, se trouve à la fois dans le recueil de Robert de Torigni, à la fin du ms. latin n° 6042 (fol. 122), et dans deux martyrologes de l'abbaye de Corbie, déposés à la Bibliothèque nationale, nos 17768 et 17770 du fonds latin. Dans le premier martyrologe (fol. 153 v°), la liste a été continuée jusqu'à l'époque de Guillaume de Mâcon, mort en 1308; dans le second (fol. 196 v°), elle descend jusqu'à Jean Rolland, mort en 1388. Dans l'un et l'autre on rencontre quelques notes sur les rapports de plusieurs évêques avec l'abbaye de Corbie.

Gall. chr. nova, t. X, 1152.

Les auteurs du *Gallia christiana* ont employé la liste des martyrologes, qu'ils appellent *Catalogus Corbeiensis*. La liste de Robert de Torigni a été publiée par M. Holder-Egger dans les *Monumenta Germaniæ historica*.

Mon. Germ. hist., Script., XIII, 752.

25. *Évêques d'Arras et de Cambrai.*

Pendant toute la première période du moyen âge, jusqu'au pontificat d'Urbain II, les églises de Cambrai et d'Arras furent réunies sous l'administration des mêmes évêques. Il n'y a donc pas lieu de distinguer l'ancien catalogue des évêques d'Arras de l'ancien catalogue des évêques de Cambrai. Cet ancien catalogue est mentionné avant le milieu du XIe siècle dans le premier livre des Gestes des

évêques de Cambrai : *Beatus Ablebertus, qui ita in catalogo episcoporum nominatus, ab incolis vero et vicinis Emebertus dicebatur.* Nous avons à en indiquer trois rédactions.

Monum. Germ. hist., Script., VII, 408.

1° Une rédaction inédite, s'arrêtant à Gérard II (1076-1092), nous est fournie par le ms. 84 de la bibliothèque de Boulogne. Elle comprend les noms de trente et un évêques, en commençant à saint Vast; mais le catalogue proprement dit est précédé d'une observation, pour rappeler que, suivant la tradition, un certain Diogène, Grec de nation, fut envoyé par le pontife romain pour prêcher en Gaule, au moment de la persécution des Vandales; qu'un archevêque de Reims le sacra évêque, qu'il évangélisa la ville d'Arras, et qu'entre sa prédication et l'ordination de saint Vast il s'écoula soixante-quatorze années : *Ex antiquorum traditione refertur quod quidam Diogenes, natione Græcus, tempore Wandalicæ persequutionis quæ crudeliter grassata est in regno et in ecclesiis regni Francorum, a Romano pontifice in Galliam gratia prædicationis sit directus, et a quodam illius temporis Remorum archiepiscopo episcopus consecratus. Hic primum prædicavit Atrebatum. Fuerunt autem inter illius prædicationem et beati Vedasti ordinationem anni numero* LXXIIII. Les Bollandistes, et après eux les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, semblent croire que Chrétien Massé, qui vivait au XVIe siècle, est le premier auteur qui ait parlé de la mission de saint Diogène. Le texte qui vient d'être transcrit paraît dater du commencement du XIIe siècle. Les traditions relatives à saint Diogène remontent donc au moyen âge; elles n'en sont pas moins inadmissibles, et le silence des Gestes des évêques de Cambrai suffirait pour les faire repousser.

Acta Sanctor., févr., I, 792.
Gall. chr. nova, III, 2.

Le catalogue du ms. 84 de Boulogne a parfois été pris pour un catalogue des abbés de Saint-Vast d'Arras; mais le doute n'est pas permis : il n'y a rien de commun entre ce document et les anciens catalogues des abbés de Saint-Vast, dont un a été employé par les auteurs du *Gallia christiana*, et dont un autre, copié à l'époque carlovingienne, a été remarqué par Pertz dans un manuscrit de Saint-Remi de Reims, aujourd'hui conservé à Berne sous le n° 83.

Catal. gén. des mss. des bibl. des dép., IV, 625.

Monum. Germ. hist., Script., XIII, 381.

Mais revenons au catalogue des évêques d'Arras et de Cambrai.

2° Une deuxième liste, intitulée : *Nomina episcoporum Cameracensium*, a été insérée au XIIe siècle dans le *Liber floridus* de Lambert, chanoine de Saint-Omer. Elle s'arrête à Girard II, comme celle du manuscrit de Boulogne. M. le docteur Holder-Egger l'a publiée d'après un manuscrit de Gand; il y en a un exemplaire du XIIIe siècle à la Bibliothèque nationale, au folio 124 v° du ms. latin 8865.

Monum. Germ. hist., Script., XIII, 381.

3° La troisième rédaction du catalogue nous est arrivée dans le recueil de Robert de Torigni, à la fin du ms. latin 6042 (fol. 122). Elle a pour titre : *Nomina episcoporum Atrebatensium et Cameracensium.* Elle s'ouvre par une observation dont certains termes rappellent l'observation du manuscrit de Boulogne, mais dans laquelle le nom de saint Diogène n'est pas exprimé : *Ante persecutionem Wandalorum, quam graviter in ecclesias per Gallias exercuerunt, Atrebatensis civitas proprium pastorem habuit et episcopum; sed propter violentiam persecutionis civitas illa diu caruit episcopo. Elapso autem longo tempore, beatus Vedastus factus est illius civitatis episcopus, et propter locorum solitudinem etiam Cameracensi ecclesiæ noscitur præfuisse.* La liste de Robert de Torigni se termine par les noms des évêques qui ont occupé le siège d'Arras au XIIe siècle jusqu'à Fruimaud. M. le docteur Holder-Egger a publié cette liste; mais la copie dont il s'est servi contenait des interversions et des altérations dont Robert de Torigni n'est point responsable. Ainsi le nom de Herluin, mort en 1012, y vient après celui de Fruimaud, mort en 1183. De plus, saint Lietbert, évêque du milieu du XIe siècle, y a été transposé parmi les évêques du XIIe; il y est appelé *Hebertus*, au lieu de *Liebertus*, mot très lisible dans le manuscrit original.

Ibid., p. 750.

26. *Évêques de Beauvais.*

Nous n'avons point encore découvert l'ancien catalogue des évêques de Beauvais sur lequel repose une portion de la liste adoptée par les auteurs du *Gallia christiana*. Il en a existé un texte copié dans la seconde moitié du XIIe siècle.

La table qui remplit la première page du recueil de Robert de Torigni (aujourd'hui ms. latin 6042 de la Bibliothèque nationale) le mentionne expressément : *Nomina episcoporum Belvacensium;* mais le feuillet auquel renvoie cette partie de la table a disparu depuis longtemps.

27. *Évêques de Châlons.*

Martène et Durand, Voyage litt., I, II, 88.

En 1712, dom Martène et dom Durand examinèrent dans la bibliothèque de l'évêque de Châlons un sacramentaire en tête duquel était un catalogue des évêques de Châlons s'arrêtant à Gibuin. Il y a eu deux évêques de ce nom : Gibuin Ier, de 947 à 998, et Gibuin II, de 998 à 1004 ou environ. Nous sommes portés à croire que le catalogue indiqué par Martène et Durand est celui dont une copie se trouve à la Bibliothèque nationale (ms. latin 17185, fol. 87) dans les papiers de Mabillon. En effet, celui-ci doit avoir été tiré d'un livre liturgique, muni d'un calendrier dans lequel on lisait au 7 mai : *Hugo spiravit in Christo, pater Gibuini episcopi,* ce qui se rapporte évidemment à Hugues, comte de Dijon, dont la veuve, la comtesse Adalburge, est citée, dans la Chronique de Saint-Bénigne, comme agissant de concert avec son fils Gibuin, évêque de Châlons. La partie primitive du catalogue que nous a conservé Mabillon allait jusqu'à Gui Ier, successeur de Gibuin II. Différentes mains l'avaient continué jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Pour un assez grand nombre de prélats, on y a marqué la date de la mort et la durée du pontificat. L'un des continuateurs a consigné, à la date de 1281, une note relative au voyage que le roi Philippe le Hardi fit alors à Châlons : *Anno Domini MCCLXXXI, mense maio, die Martis post Inventionem sanctæ crucis, Philippus, Dei gratia illustris rex Francorum, civitatem visitavit Catalaunicam, et mansit ibi per duos dies.*

Anal. Divion. Chron. de Saint-Bénigne, p. 127.

Un catalogue des évêques de Châlons, analogue à celui du sacramentaire, mais réduit à l'état de simple nomenclature, a été inséré par Robert de Torigni parmi les listes qu'il a fait ajouter à un exemplaire de l'ouvrage de Henri

de Huntingdon (Bibl. nat., ms. latin 6042, fol. 121 v°). Le dernier nom qu'on y voit figurer est celui de Boson, mort en 1161 ou 1162.

28. *Évêques de Laon.*

Pour l'église de Laon, nous sommes réduits à la nomenclature que Robert de Torigni nous a conservée, et qui se lit à la fin du ms. latin 6042 de la Bibliothèque nationale, fol. 121 v°. Ce catalogue, resté inédit, se termine par une double mention de l'évêque Gautier de Mortagne, dont on a fait indûment deux personnages : *Magister Gauterus de Maritania, Sancti Martini conversus. Item Gauterus, Romæ consecratus.* Le sacre de Gautier de Mortagne paraît avoir eu lieu à Rome vers l'année 1155.

Gall. chr. nova, IX, 533.

29. *Évêques de Senlis.*

Les noms des évêques de Senlis ont été inscrits au xe siècle dans un sacramentaire de cette église, qui appartient aujourd'hui à la bibliothèque Sainte-Geneviève. On les a ajoutés sur les marges du folio 34 v°, en regard des prières de la consécration. Primitivement, la liste s'arrêtait à Bernuin, dont l'ordination est rapportée par Flodoard à l'année 937. Plusieurs suppléments l'ont conduite jusqu'à Henri, qui mourut au commencement du règne de Philippe-Auguste. Le catalogue de Senlis nous fournit un exemple du soin qu'on prenait de ne pas admettre sur les diptyques le nom des prélats dont l'intronisation n'avait pas été régulière ou qui avaient encouru les censures canoniques. Tel était le cas d'un Ives, évêque de Senlis, qui fut excommunié en 948 par le concile de Trèves. Il n'a pas été compris dans la série régulière consignée sur le folio 34 v° du sacramentaire. On l'a inscrit à part, sur la même page, avec une mention fort peu honorable pour la mémoire du prélat : *Ivo indignus, potest esse Deus cui pius,* ce qui est peut-être la déformation d'un pentamètre :

Flodoard, dans Mon. Germ. hist., Script., XIII, 590.

Impius Ivo, potest cui Deus esse pius.

Au XIIe siècle, Robert de Torigni s'était procuré un catalogue des évêques de Senlis; il l'avait fait mettre en tête du volume qui forme aujourd'hui, à la Bibliothèque nationale, le n° 6042 du fonds latin; mais le feuillet qui le contenait a disparu. Nous n'en avons plus que l'annonce dans la table qui couvre la première page du manuscrit : *et nomina episcoporum Silvanectensium.*

30. *Évêques de Térouane.*

Lambert, moine de Saint-Omer, a fait entrer dans son *Liber floridus* un catalogue des évêques de Térouane (*Morinorum episcopi*), qu'il n'a pas conduit au delà de la fin du XIe siècle. M. le docteur Holder-Egger l'a publié d'après le manuscrit de l'université de Gand, dans lequel plusieurs noms sont accompagnés de dates. La copie du *Liber floridus* que possède la Bibliothèque nationale (ms. latin 8865, fol. 124) contient la liste, sans aucune espèce de date. Monum. Germ. hist., Script. XIII, 389.

Les années de l'avènement et de la mort de la plupart des évêques de Térouane ont été soigneusement enregistrées dans une courte chronique, qu'on pourrait intituler *Chronicon breve episcoporum Morinensium et comitum Flandriæ*, et qui présente une certaine analogie avec des annales imprimées par Pertz d'après l'exemplaire du *Liber floridus* de Gand. Ibid., V, 65. Cette courte chronique a été copiée vers le milieu du XIIe siècle dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor (jadis n° 813, aujourd'hui ms. latin 15139, fol. 247 v° et 248). Outre les noms et les dates des évêques de Térouane, on y trouve, pour la fin du XIe siècle et le commencement du XIIe, un certain nombre d'articles relatifs à l'histoire de la Flandre et des croisades.

Dans la seconde moitié du XIIe siècle, Robert de Torigni a recueilli une liste des évêques de Térouane, qui s'arrête à Didier (1169-1191). Elle se lit au folio 122 du ms. latin 6042 de la Bibliothèque nationale, et c'est d'après ce texte que M. le docteur Holder-Egger l'a fait imprimer dans les *Monumenta Germaniæ historica.* Ibid., XIII, 711.

31. *Évêques de Vermand, de Noyon et de Tournai.*

Le diocèse dont le chef-lieu fut d'abord Vermand, puis Noyon, fut démembré, au milieu du XIIe siècle, pour former les diocèses de Noyon et de Tournai. Il faut donc réunir en un groupe les catalogues des évêques de ces trois sièges.

Gall. chr. nova, IX, 979.

Les auteurs du *Gallia christiana* citent un catalogue des évêques de Noyon, rédigé au milieu du IXe siècle, dont nous n'avons pu retrouver la trace.

C'est seulement au XIIe siècle que remontent les plus anciens catalogues que nous avons à citer. Il y en a deux. Le premier comprend, d'une part, les évêques de Vermand, depuis Hilaire jusqu'à saint Médard, et, d'autre part, les évêques de Noyon depuis Augustin, successeur de saint Médard, jusqu'à Baudouin III, qui siégea à Noyon à partir de l'année 1167. Le second énumère les évêques de Vermand, puis ceux de Noyon jusqu'à l'érection de l'évêché de Tournai en 1146, et enfin les quatre premiers évêques de Tournai. L'un a été recueilli par Robert de Torigni, à la fin du ms. latin 6042 de la Bibliothèque nationale (fol. 122). Le second a été ajouté, au XIIe siècle, sur des pages laissées en blanc dans un manuscrit de Saint-Amand, aujourd'hui n° 166 de la bibliothèque de Valenciennes. Tous deux ont été publiés par M. le docteur Holder-Egger, qui a justement fait observer qu'ils devaient appartenir l'un et l'autre à la même famille que le manuscrit attribué au IXe siècle par les auteurs du *Gallia christiana*.

Monum. Germ. hist., Script., XIII, 383 et 751.

Herman, l'historien de la restauration de Saint-Martin de Tournai au XIIe siècle, doit avoir emprunté à l'un de ces catalogues ce qu'il a su de la succession des évêques de Noyon et de Tournai.

D'Achery, Spicil., in-fol., II, 917.

Un catalogue extrêmement confus des évêques de Noyon se lit au folio 124 de l'exemplaire du *Liber floridus* de Lambert que possède la Bibliothèque nationale, et qui a été copié au XIIIe siècle (ms. latin 8865).

Enfin, un manuscrit de Saint-Pierre de Gand a fourni

Monum. Germ. hist., Script., XIII 383.

Ibid., XXV, 572

à M. le docteur Holder-Egger un catalogue qui descend jusqu'au milieu du XIII[e] siècle.

Aucun de ces catalogues ne paraît avoir été mis à profit par Jean de Thilrode, moine de Saint-Bavon, de la fin du XIII[e] siècle, pour la chronologie qu'il a essayé d'établir des évêques de Noyon et de Tournai jusqu'à l'année 1292.

PROVINCE DE ROUEN.

32. *Archevêques de Rouen.*

Les traditions de l'église de Rouen sur la succession des archevêques ont été fixées, à l'époque carlovingienne, dans un catalogue qui se réduit à une sèche nomenclature et dont quatre anciennes copies, représentant un texte du IX[e] siècle, nous sont parvenues. La première se trouve au fol. 110 d'un manuscrit de Saint-Aubin d'Angers, aujourd'hui n° 266 de la bibliothèque d'Angers; dans cette copie, dont il y a une transcription moderne à la Bibliothèque nationale (ms. latin 13070, fol. 104), la liste s'arrête à Ganelon, contemporain de Charles le Chauve. La deuxième copie, qui contient en plus le nom d'Adelard, successeur de Ganelon, a été écrite au XI[e] siècle dans l'abbaye de Saint-Wandrille; on la trouve aux pages 118 et 119 du précieux recueil conservé à la bibliothèque du Havre sous le titre de *Majus Chronicon Fontanellæ*. La troisième copie, qui va jusqu'à Witton, archevêque du commencement du IX[e] siècle, fait partie du ms. 764 de la bibliothèque de Saint-Omer; elle est apparemment l'œuvre d'un moine de Saint-Bertin, qui aura rencontré le catalogue dans des mémoires apportés en Boulonais, au IX[e] siècle, par les moines de Saint-Wandrille, avec les principales reliques de leur monastère. Le nom de saint Silvestre, qui manque dans les deux précédentes copies, y figure au dixième rang. Nous en dirons autant d'un catalogue copié au XI[e] siècle, qui s'arrête aussi au nom de Witton, et qui, dans le ms. latin 1805 de la Bibliothèque nationale (fol. 45 v°), fait suite à un office de saint Romain. Il a pour titre : *Nomina episcoporum Rotomagensis ecclesiæ.*

Lemarchand, Cat. des mss. d'Angers, p. 67.

Labbe, Nova bibl., I, 364. — Orderic Vital, nouv. édit., V, 139.

Le rédacteur des Annales de Rouen, au XIe siècle, a fait entrer dans sa compilation tous les noms des archevêques, en assignant à chacun d'eux des dates plus ou moins hypothetiques, qui de là sont passées dans d'autres annales, mais auxquelles il convient d'accorder peu de confiance.

Mabillon, Anal., in-fol., 222.

L'auteur des *Acta archiepiscoporum Rothomagensium,* qui vivait à la même époque, a fait preuve d'un discernement plus judicieux, en n'essayant pas de fixer la date de chaque prélat, et en se contentant d'ajouter à beaucoup de noms quelques détails puisés dans des documents antérieurs, ou bien dans ses souvenirs personnels, quand il s'agissait d'événements contemporains.

Orderic Vital, nouv. édit., I, 51.

Vers la même époque fut composé un catalogue dans lequel la durée de chaque pontificat est indiquée d'une façon arbitraire, avec des synchronismes qui ne méritent pas plus de confiance que les dates des Annales de Rouen. La plus ancienne copie que nous en connaissions nous est fournie par un manuscrit de Saint-Évroul, aujourd'hui n° 20 de la bibliothèque d'Alençon (fol. 55), dont la transcription ne remonte qu'aux premières années du XIIIe siècle, au temps de l'archevêque Gautier de Coutances.

Martene, Collectio nova, pars II, p. 248.

Ce fut également à la fin du XIe siècle qu'un assez médiocre versificateur eut l'idée de consacrer deux vers à chacun des archevêques qui avaient administré le diocèse de Rouen. Dom Martène avait vu un manuscrit dans lequel le catalogue en vers n'allait pas au delà de Guillaume Bonne-Ame (1079-1110). Ce morceau paraît avoir obtenu un véritable succès. Orderic Vital l'a enchâssé tout entier dans le livre V de son Histoire ecclésiastique, avec quelques détails complémentaires, généralement empruntés au catalogue en prose. Il faisait, disait-il, une œuvre de charité, en publiant les distiques par lesquels le clergé rouennais avait célébré les mérites de ses prélats : *Clerus ejusdem ecclesiæ ad notitiam posterorum de singulis præsulibus disticon heroicum edidit, quod huic operi charitative per ordinem inserere . . . mihi non pigebit.* Le catalogue en vers, continué par différentes mains au XIIe et au XIIIe siècle, se lit à la bibliothèque de

Rouen dans le Livre d'ivoire, et à la Bibliothèque nationale dans les mss. latins 4863 (fol. 112) et 5659 (fol. 13). Les derniers articles de ces continuations, qui vont jusqu'au milieu du xiiiᵉ siècle, ont trouvé place dans le Recueil des historiens de la France. Rer. Gall. script. XXIII, 356.

Les anciens catalogues, y compris le catalogue en vers, font partir de saint Melon la série des archevêques de Rouen. Au xiiᵉ siècle, l'usage s'introduisit de placer saint Nicaise en tête de la liste. C'est ce qu'a fait Robert de Torigni, dont le catalogue, copié en tête du ms. latin 6042 de la Bibliothèque nationale (fol. 1 vº) et intitulé *Nomina omnium archiepiscoporum Rothomagensium,* commence par le nom de saint Nicaise : *Sanctus Nigasius archiepiscopus primus,* et se termine par le nom de Rotrou (1164-1183). Il en est de même sur les catalogues de la fin du xiiᵉ siècle et du commencement du xiiiᵉ, qui nous sont venus des abbayes de Jumièges et de Saint-Wandrille, et qui sont conservés, l'un à la bibliothèque de Rouen (ms. U. 38-25), l'autre au Vatican, dans le fonds de la reine de Suède, nº 553, 2ᵉ partie (fol. 163).

Saint Nicaise ouvre également le catalogue des archevêques de Rouen que nous lisons au folio 24 d'un manuscrit de Saint-Victor, aujourd'hui nº 14663 du fonds latin, à la Bibliothèque nationale : *Sanctus Nigasius non intravit Rothomagum, sed missus fuit a beato Clemente anno Domini xcvi°.* Le catalogue du manuscrit de Saint-Victor a été copié du temps de Charles VI; l'année de l'avènement de chaque prélat y est indiquée; mais, pour toute la période ancienne, les dates ont été tirées des Annales de Rouen et sont, par conséquent, très incertaines.

Nous avons à enregistrer une dernière forme du catalogue des archevêques de Rouen. Elle se présente avec le titre de *Archiepiscoporum Rothomagensium chronicon* dans un manuscrit du xvᵉ siècle, nº 5195 du fonds latin à la Bibliothèque nationale. La première partie dérive des Actes des archevêques rédigés au xiᵉ siècle et publiés par Mabillon. La seconde partie est un assemblage de notes, dont plusieurs offrent de l'intérêt pour l'histoire locale. La portion relative

IMPRIMERIE NATIONALE.

à la période comprise entre les années 1227 et 1323 est im-
Rer. Gall. script., XXIII, 355. primée dans le Recueil des historiens de la France.

33. *Évêques d'Avranches.*

Il existe quatre anciens catalogues des évêques d'Avranches, et tous les quatre sont fort incomplets. Ils dérivent sans doute d'une source commune, mais ils présentent de grandes différences.

1° Le premier, que Robert de Torigni a intitulé *Nomina quorumdam episcoporum Abrincensium,* commence par le nom de saint Léonce et finit par celui de Richard, mort en 1182. Il est en tête d'un manuscrit de l'Histoire de Henri de Huntingdon (ms. lat. 6042 de la Bibliothèque nationale, fol. 1 v°).

2° Un manuscrit de l'abbaye de Jumièges (aujourd'hui n° U. 38-25 de la bibliothèque de Rouen) nous offre un catalogue qui s'arrête, comme le précédent, au nom de Richard.

3° Dans un manuscrit de Saint-Wandrille, qui est conservé au Vatican (fonds de la reine de Suède, n° 553, 2e partie, fol. 163), le catalogue commence par saint Senier et a été poussé jusqu'au XIVe siècle.

4° Un quatrième catalogue, qui a été copié du temps de Charles V dans un manuscrit de Saint-Victor de Paris, aujourd'hui n° 15171 du fonds latin de la Bibliothèque nationale (fol. 110 v°), mentionne au premier rang saint Pair (*Paternus*) et se termine par le nom de Robert Porte (1359-1379). Ce troisième catalogue a été publié en 1867 dans la Semaine religieuse du diocèse de Coutances; les
Ibid., XXIII, 226. derniers articles en ont été insérés dans le Recueil des historiens de la France.

34. *Évêques de Bayeux.*

L'ancien catalogue des évêques de Bayeux se lit dans trois manuscrits : l'un, du Mont-Saint-Michel, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (latin 6042, fol. 1 v°); l'autre, de Jumièges, aujourd'hui à la bibliothèque de Rouen

(ms. U. 38-25); le troisième, de Saint-Wandrille, aujourd'hui au Vatican (fonds de la reine de Suède, n° 553, 2e partie, fol. 163). Sans tenir compte des additions faites après coup, les deux premiers s'arrêtent au nom de Henri, mort en 1205, et le troisième au nom de Robert, qui occupa le siège de Bayeux depuis 1206 jusqu'en 1231.

Une autre liste des évêques de Bayeux a été peinte, au XIVe siècle, en grandes lettres rouges et noires, sur la voûte du chœur de la cathédrale de Bayeux.

A l'occasion de ces listes, qui ont toutes un fond commun, M. Jules Lair a présenté des observations qui ont un caractère général et qui nous semblent trop bien fondées pour n'être pas rapportées ici. « Remarquons d'abord, dit-il, « que ces listes sont très incomplètes et que leurs omis- « sions portent principalement sur les évêques les plus « authentiquement connus, soit par des signatures d'actes « de conciles, soit par des diplômes impériaux. C'est qu'en « effet ces textes n'étaient pas à la portée des chronologistes « diocésains, qui ne trouvaient facilement que les légendes « du pays. Aussi presque tous les noms cités proviennent- « ils de vies et de compositions conservées par un culte local « plus ou moins éclairé. Ce procédé de rédaction n'est pas « du reste particulier aux listes bayeusaines. Celles d'Évreux, « de Lisieux, d'Avranches, de Séez, n'ont pas été autrement « fabriquées. Aucune ne présente quelque caractère d'au- « thenticité et de continuité qu'à partir du XIe siècle... Ces « listes sont l'expression de ce qu'on avait pu, au XIIe et au « XIIIe siècle, apprendre sur l'ancienne histoire des évêques. « On ne l'avait guère reconstituée qu'à l'aide de légendes « souvent suspectes, et les sources authentiques restaient « encore ignorées. Que penser alors des noms qui se présen- « tent à l'histoire sans autre répondant que des catalogues « aussi sujets à caution? Assurément, on ne les a point for- « gés à plaisir; mais, le discernement pour les recueillir, à « bon droit peut-on dire que nos annalistes le possédaient? « Le contraire seul est prouvé. »

Bibl. de l'École des chartes, 6e série, IV, 550.

35. *Évêques de Coutances.*

Dans un manuscrit du Mont-Saint-Michel qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale (n° 6042 du fonds latin, fol. 1 v°), Robert de Torigni a recueilli un catalogue des évêques de Coutances que la tradition du XIIe siècle considérait comme complet: *Nomina omnium episcoporum Constanciensium.* Il commence à saint Éreptiole et s'arrête à Richard de Bohon, contemporain de Robert de Torigni (1150-1178). Sur plus d'un point, il est en désaccord avec les monuments authentiques de l'époque mérovingienne et de l'époque carlovingienne. Vraisemblablement, c'est après les invasions normandes qu'on aura essayé de restituer les anciens diptyques de l'église de Coutances, et, à défaut de documents dignes de foi, on aura eu recours à des témoignages plus ou moins suspects, qu'on ne paraît pas avoir toujours bien appliqués. Pour nous borner à un exemple, nous citerons Salomon, qui figure au dix-huitième rang de la liste des évêques de Coutances, et qui très probablement est un des Salomon qui ont gouverné l'église de Constance en Alemannie, au IXe et au Xe siècle.

L'ancien catalogue que Robert de Torigni nous a transmis se rencontre aussi dans un manuscrit de l'abbaye de Jumièges que possède aujourd'hui la bibliothèque de Rouen (U. 38-25), et dans un manuscrit de Saint-Wandrille, qui est passé au Vatican avec le fonds de la reine de Suède (n° 553, 2e partie, fol. 163). Ce dernier texte doit dater de l'épiscopat de Hugues de Morville (1208-1238); les autres évêques du XIIIe siècle y ont été ajoutés après coup, jusqu'à Robert d'Harcourt (1291-1315), qu'on y appelle *Robertus, filius domini de Haricuria.*

C'est le même catalogue qui est le fond d'une compilation du XIVe siècle, contenue dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, n° 15171 du fonds latin, fol. 110. Le compilateur s'est contenté de conduire la nomenclature jusqu'à Louis d'Erqueri (1345-1371), et d'ajouter çà et là des particularités

historiques, généralement puisées dans des vies de saints. Il aura emprunté à une collection canonique, probablement celle de Gratien, le détail qu'il donne sur l'évêque Salomon : *Sanctus Salomon, cui papa Nicholaus scripsisse refertur.* Mais c'est à Salomon, évêque de Constance, que sont adressées des décrétales du pape Nicolas Ier. La compilation du manuscrit de Saint-Victor relative aux évêques de Coutances a été publiée en 1867 dans la Semaine religieuse du diocèse de Coutances, et partiellement dans le Recueil des historiens de la France.

Jaffé, Regist., nos 2155-2157.

Rer. Gall. script. XXIII, 226.

Le catalogue dont nous avons indiqué quatre copies, venues du Mont-Saint-Michel, de Jumièges, de Saint-Wandrille et de Saint-Victor, était officiellement adopté par l'église de Coutances. Des mémoires du temps de Louis XIV nous apprennent qu'il avait été copié deux fois dans un registre de l'évêché connu sous le nom de Livre noir, registre qui a disparu depuis une soixantaine d'années et dont il convient de dire ici quelques mots, car il offrait un intérêt de premier ordre pour l'histoire de la Normandie.

Bibl. nat., ms. fr. 4911, fol. 187 et 188.

Le Livre noir de Coutances avait été, selon toute apparence, rédigé au XIIIe siècle, mais retouché au commencement du XIVe. On y avait réuni des documents d'histoire, d'administration, de droit et de statistique, dont presque tous nous sont connus, soit d'après d'autres exemplaires, soit d'après des copies plus ou moins fidèles. Nous savons qu'on y trouvait :

1° Les Gestes de Geoffroi de Montbrai, évêque de Coutances, mort en 1093. Ce vivant tableau d'un coin de la société ecclésiastique, en Normandie, au temps de Guillaume le Conquérant, dont nos prédécesseurs ont omis de parler, a été souvent cité de nos jours par les archéologues qui ont discuté les origines de la cathédrale de Coutances. Nous ne le connaissons malheureusement que par une édition assez défectueuse, qui fait partie des preuves du *Gallia christiana* et dont quelques fragments ont été reproduits dans le Recueil des historiens de la France. Il se terminait peut-être par des vers qu'on a négligé de publier,

Mém. de la Soc. des Antiquaires de Norm., 2e série, I°, 140-263.

Gall. chr. nova, XI, instr., 217.

Rer. Gall. script. XIV, 76.

Hist. litt., VIII, 448.

et que nos prédécesseurs ont simplement indiqués d'après cette mention des frères de Sainte-Marthe: *Extat autem in cartophylacio Constantiensi nœnia prolixior de morte hujus Gaufridi;*

2° Les Miracles de Notre-Dame de Coutances, très curieuse composition hagiographique du commencement du XIIe siècle, dont l'auteur aurait mérité de figurer dans notre Histoire littéraire. Il se nommait Jean, était chanoine de Coutances et avait eu pour père un certain Pierre le Chambellan, l'un des hommes de confiance de l'évêque Geoffroi de Montbrai : *Ego Johannes, Petri Camerarii filius, et ejusdem ecclesiæ, licet indignus, canonicus.* Sa relation, qui fournit beaucoup de traits utiles pour l'histoire des mœurs, nous a été conservée par une copie du P. Arthur Du Moustier; une analyse en a été donnée en 1848 dans la Bibliothèque de l'École des chartes;

Bibl. nat., ms. latin 10051.

Bibl. de l'École des chartes, 2e série, IV, 338.

3° Un double exemplaire du catalogue des évêques de Coutances, continué par différentes mains jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Le scribe à qui nous en devons une copie a malheureusement négligé d'indiquer à quel endroit commençait le changement d'écriture; ce qui nous eût renseignés sur l'époque exacte à laquelle avait été rédigé le Livre noir;

Bibl. nat., ms. fr. 4901, fol. 187 et 188.

4° Un pouillé du diocèse de Coutances, où sont minutieusement relevés les noms des patrons, ceux des décimateurs et la valeur des bénéfices. On y avait mis à profit une enquête faite en 1251 sur les patronages et les rôles de la dîme levée en 1278 et 1279. Ce pouillé a été imprimé dans le Recueil des historiens de la France, principalement à l'aide d'une copie du XIVe siècle, déposée aux archives de l'évêché de Coutances;

Rer. Gall. script., XXIII, 494.

5° Un tableau des droits de procuration dus aux légats du Saint-Siège;

6° Trois actes relatifs aux différends de l'archevêque Eudes Rigaud avec les évêques de sa province;

7° Les règles de Saint-Benoît et de Saint-Augustin;

8° Le texte latin du Coutumier de Normandie;

9° Le registre des fiefs de Philippe-Auguste, tel qu'il est

Ibid., XXIII, 608, note

entré dans la composition de différents recueils de droit normand.

Le Livre noir offrait donc la réunion des documents dans lesquels l'évêque de Coutances pouvait connaître l'histoire de son église, l'état des paroisses de son diocèse, les charges imposées aux bénéfices, les rapports des suffragants avec le métropolitain, le régime des abbayes, la constitution féodale de la province et les règles suivies dans les tribunaux civils. Il est fâcheux d'être réduit à des conjectures sur l'époque à laquelle avait été formé un manuel aussi utile pour l'histoire provinciale, plus fâcheux encore d'être privé d'un tel recueil, que nous savons avoir existé dans le premier quart du XIXᵉ siècle, et dont la disparition est restée inexplicable.

36. *Évêques d'Évreux.*

Les anciens catalogues des évêques d'Évreux ont péri dans les désastres des invasions normandes. C'est seulement au XIIᵉ siècle qu'on a refait une liste fort incomplète, et dont la partie ancienne a été empruntée tout entière à des documents hagiographiques. Nous en devons le texte à Robert de Torigni, qui l'a fait copier en tête d'un manuscrit du Mont-Saint-Michel (aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, nº 6042 du fonds latin, fol. 1 vº). Elle est intitulée : *Nomina quorumdam episcoporum Ebroicensium,* et ne contient que quinze noms, y compris celui de Gilles du Perche (1170-1179). Un autre catalogue fut copié, du temps de l'évêque Jean (1181-1192), dans un manuscrit de l'abbaye de Jumièges, qui est à la bibliothèque de Rouen (U. 38-25). Un troisième, du commencement du XIIIᵉ siècle, nous est offert par un manuscrit de Saint-Wandrille, passé au Vatican avec le fonds de la reine de Suède (nº 553, 2ᵉ partie, fol. 163); il s'y arrêtait primitivement au nom de Richard de Bellevue (1223-1236). On y a ajouté après coup divers évêques du XIIIᵉ siècle, dont le dernier est Matthieu des Essarts (1295-1310).

37. *Évêques de Lisieux.*

L'église de Lisieux a perdu de bonne heure les diptyques de ses évêques et ce qui pouvait en tenir lieu. C'est au XIIe siècle qu'on paraît avoir essayé de réparer cette perte, en groupant quelques noms cités par divers historiens. La plus ancienne rédaction que nous possédions du catalogue restitué des évêques de Lisieux nous a été transmise par Robert de Torigni, sous un titre bien modeste : *Nomina quorumdam episcoporum Lexoviensium.* Elle ne contient que neuf noms, dont le dernier est celui du célèbre Arnoul (1141-1182). Un catalogue copié à la fin d'un manuscrit de Jumièges (aujourd'hui à Rouen sous le n° U. 38-25) ne va pas plus loin. Un manuscrit plus récent, venu de l'abbaye de Saint-Wandrille et aujourd'hui conservé au Vatican (fonds de la reine de Suède, n° 553, 2e partie, fol. 163), nous offre la même liste, continuée jusqu'au XIIIe siècle.

Ms. latin 6042, fol. 1 v°.

Cette liste a également servi de base aux notes qu'un compilateur anonyme a réunies, du temps de Charles V, sur l'histoire des évêques de Lisieux et qui ont été jetées avec beaucoup de désordre sur les fol. 111 v°, 102, 112 et 112 v° d'un manuscrit de Saint-Victor, aujourd'hui n° 15171 du fonds latin à la Bibliothèque nationale. C'est le manuscrit que les auteurs du *Gallia christiana*, dans l'article relatif à Gui de Harcourt, désignent d'une façon très vague par les mots *in membranaceo codice.* La partie ancienne comprend des emprunts considérables faits à Orderic Vital. La partie plus moderne, se rapportant au XIIIe et au XIVe siècle, a été insérée dans le Recueil des historiens de la France.

Gall. chr. nova, XI, 786.

Rer. Gall. script., XXIII, 227.

38. *Évêques de Séez.*

Quatre exemplaires de l'ancien catalogue des évêques de Séez nous sont parvenus. Ce sont, par ordre d'ancienneté :

1° Le catalogue de Robert de Torigni, au commencement du ms. latin 6042 de la Bibl. nat., fol. 1 v°; il s'arrête à Girard II, qui fut évêque depuis 1144 jusqu'en 1157;

2° Le catalogue de l'abbaye de Jumièges, à la fin du ms. U. 38-25 de la bibliothèque de Rouen; il paraît dater de l'épiscopat de Froger (1158-1184);

3° Le catalogue de Saint-Wandrille, dans un ms. de la reine de Suède au Vatican (n° 553, 2e partie, fol. 163); il se terminait primitivement par le nom de Silvestre, mort en 1220; les additions qu'on y a faites après coup vont jusqu'à Jean de Bernières (1278-1294);

4° Le catalogue de Saint-Victor de Paris (ms. latin 15171, fol. 111). C'est le même texte que celui des deux manuscrits precédents, avec l'addition de quelques notes historiques, l'intercalation du nom de saint Frogent avant celui de saint Chrodegan (*Sanctus Frogencius, cujus festum III° nonas septembris*), et la mention de Gervais II, qui administra le diocèse de Séez du temps du roi Jean. Les derniers articles en ont été insérés dans le Recueil des historiens de la France. Rer. Gall. script., t. XXIII, p. [illegible]

PROVINCE DE SENS.

39. *Archevêques de Sens.*

L'arrangement du catalogue des archevêques de Sens date de l'époque carlovingienne. Nous en avons un texte qui s'arrête à Évrard, contemporain de Charles le Gros. Il a été copié au XIe siècle dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Wandrille, aujourd'hui déposé à la bibliothèque du Havre; Chron. majus Font., p. 110. c'est celui que les auteurs du *Gallia christiana* ont cité plus d'une fois sous le titre de *Catalogus Fontanellensis*. Gall. chr. nova, t. XII, [illegible] et suiv. L'abbaye de Jumièges en possédait un autre exemplaire, dont Edmond Martène nous a transmis une copie, aujourd'hui reliée dans le ms. latin 13069 de la Bibliothèque nationale (fol. 75).

Le catalogue, continué jusqu'au nom d'Archambaud, qui mourut en 968, a été inséré au Xe siècle sur une des premières pages du sacramentaire que possède aujourd'hui la bibliothèque royale de Stockholm. On y a ajouté après coup les noms des trois successeurs d'Archambaud : Anstase, Sewin et Léotéric. Le texte ainsi complété en a été publié

XIVe SIÈCLE.

Stephens (G.), Mss. anglais et français de Stockholm, p. 56.

en 1847 par George Stephens. Il se trouve, sans les additions, dans un manuscrit du XIe siècle, n° 465 du fonds de la reine de Suède au Vatican, où dom Estiennot l'a copié (Bibl. nat., ms. latin 17187, fol. 363).

Bibl. nat., ms. lat. 5002, fol. 8 v°.

Acta sanct. Jan., I, 288; Sept., IV, 124.

Gall. chr. nova, XII, 9.

Des remaniements furent faits au catalogue des archevêques de Sens au cours du XIIe siècle. L'un des manuscrits qui nous ont transmis la compilation historique du moine Clarius nous offre une liste dans laquelle on a ajouté le nom de *sanctus Amatus* après celui de saint Loup, et les noms de *sanctus Honobertus* et *sanctus Honulfus* à la suite de celui de saint Ebbon. La manière dont ces noms ont été introduits, au XIIe siècle, sur le catalogue des archevêques de Sens mérite d'être prise en considération pour discuter plusieurs questions chronologiques dont les Bollandistes se sont préoccupés sans avoir le moyen de les résoudre, et dont les auteurs du *Gallia christiana* n'ont tenu aucun compte : passant, en effet, sous silence *Amatus* et *Honulfus*, ils paraissent avoir identifié *Honobertus* avec le prélat que les plus anciens exemplaires du catalogue appellent *Aumbertus* ou *Auripertus* et avec celui qui figure sous le nom de *Annobertus* dans la vie de saint Babolein, ainsi que dans une charte apocryphe du diacre Bridegisille pour le monastère des Fossés. Ils ne paraissent avoir connu ni le remaniement fait à l'ancien catalogue, ni la note consacrée à Honobertus et à Honulfus dans un martyrologe de Sens que Libri a soustrait à la bibliothèque d'Orléans.

Rer. Gall. script., III, 567 et 569.

Pardessus, Dipl., II, 63.

Not. et Extr. des man., XXXI.

La liste insérée dans la compilation de Clarius s'arrête au nom de Hugues de Touci, mort en 1168. A la fin du XIIe siècle, un peu après l'année 1176, on y a ajouté une note qui nous fait connaître les deux successeurs de l'archevêque Hugues de Touci : *Willelmus, Henrici, comitis Campaniæ, frater et Teobaudi comitis et Stephani, Sacri Cæsaris comitis, et Adelæ, [Franco]rum reginæ, qui a Senonica sede translatus est ad Remensem. Huic in præfata sede Senonica successit Guido.*

Le catalogue, modifié comme il vient d'être dit, a été recueilli par Robert Abolant, dont le texte primitif n'allait

pas au delà de Michel, mort en 1199. Dans le manuscrit d'Auxerre, la liste a été continuée après coup jusqu'à Guillaume de Brosse (1258-1267). Dans le manuscrit 1321 de la Mazarine elle a été copiée d'un seul jet jusqu'au nom de Gautier Cornu (1222-1241).

C'est aussi jusqu'au nom du même prélat que le catalogue se poursuit dans les deux anciens manuscrits de la Grande Chronique de Tours, le n° 1852 de Cheltenham et le n° 4991 du fonds latin (fol. 26).

Le même texte, légèrement modifié par l'intercalation du nom de *sanctus Senetius* entre *Auripertus* et *Ermentarius*, et mis à jour jusqu'à l'année 1295, a été placé par Geoffroi de Courlon en tête de la Chronique de Saint-Pierre-le-Vif. M. Le Clerc, a signalé, dans un précédent volume, les principales variantes que présente, dans cette partie, l'œuvre de Geoffroi de Courlon. A cette occasion, il n'est pas inutile de faire observer que, depuis la publication de la notice de M. Le Clerc, la Chronique de Geoffroi a été imprimée, avec une traduction française, par M. G. Julliot, sous les auspices de la Société archéologique de Sens, et que tout récemment la Bibliothèque nationale a acquis un manuscrit des opuscules de Geoffroi de Courlon dans lequel le catalogue des archevêques de Sens se présente sous une forme remarquable. Il est intitulé (fol. 89) : *Hæc sunt nomina archiepiscoporum et de sepulturis quorumdam ipsorum.* La plupart des noms y sont accompagnés de détails historiques, le plus souvent relatifs à des translations de reliques et à la sepulture des prelats. Le catalogue, ainsi annoté jusqu'à la mort de Gilles II Cornu (1292), a été le germe de la chronique analysée par M. Le Clerc et publiée par M. Julliot. Ce qui prouve l'antériorité du manuscrit récemment entré à la Bibliothèque nationale, c'est que Geoffroi de Courlon n'y fait aucune allusion à *sanctus Senetius*, qu'il a inséré, non sans quelques réserves, dans sa rédaction définitive : *Sanctus Senetius inter alios non scribitur; quidam dicunt quod archiepiscopus fuit, vivente alio in exilio; tamen factus est, ut invenies post hæc.*

Hist. litt. de la Fr., t. XXI, [illegible].

Chronique de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif de Sens par Geoffroy de Courlon; Sens, 1876, in-8.

Nouv. acq. lat. 511.

Julliot, p. 8.

Nous n'avons qu'une simple mention à donner au catalogue des archevêques de Sens qui a été copié du temps de Charles VI dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Victor, aujourd'hui n° 14663 du fonds latin à la Bibliothèque nationale (fol. 23). Il s'arrête à Pierre de Corbeil (1200-1222) et se rattache au même type que les catalogues de Clarius, du chroniqueur de Tours et de la première rédaction de Geoffroi de Courlon.

Le catalogue des archevêques de Sens que Robert de Torigni avait recueilli ne nous est plus connu que par une ligne de la table, *et nomina archiepiscoporum Senonensium*, qui se lit sur la première page du ms. latin 6042 de la Bibliothèque nationale.

40. *Évêques d'Auxerre.*

L'histoire des évêques d'Auxerre a été soigneusement écrite pendant une période de plusieurs siècles; elle forme un ouvrage justement célèbre, intitulé *Gesta pontificum Autissiodorensium*, dont les récits partent de la fondation de l'église d'Auxerre, au milieu du IIIe siècle, et se poursuivent sans interruption jusqu'à la mort d'Érard de Lésignes, en 1278. Nos prédécesseurs ont expliqué, dans un précédent volume, comment ce précieux recueil, entrepris au IXe siècle, a été continué par différents auteurs jusqu'au XIIIe. Il suffira d'ajouter ici que le manuscrit des Gestes des évêques d'Auxerre est conservé à la bibliothèque d'Auxerre sous le n° 123, que la meilleure partie en est copiée en caractères du XIIe siècle, et qu'une édition fidèle en a été donnée en 1850 dans le tome I de la Bibliothèque historique de l'Yonne.

Hist. litt. de la Fr., t. XIV, 413.

Biblioth. hist. de l'Yonne, t. I, p. 309-509.

Le copiste des Gestes des évêques d'Auxerre a mis en tête du volume une sorte de table qui est un véritable catalogue. En laissant de côté les additions, on y compte cinquante-cinq noms, dont trente-trois sont accompagnés de la qualification *sanctus* ou *beatus*, et quatre de la qualification *martyr*.

Ibid., I, 518.

Une copie de cette liste fut mise en circulation au milieu

du XIIe siècle; elle arriva en Normandie, et Robert de Torigni s'empressa de la recueillir, en y joignant une observation pour faire admirer le grand nombre de saints qui avaient gouverné l'église d'Auxerre; il en signale trente-deux, dont quatre martyrs; au lieu de trente-deux, il aurait dit trente-trois, s'il n'eût pas omis, sans doute par suite d'une erreur, le nom de saint Valère, troisième évêque d'Auxerre, dont l'existence est d'ailleurs révoquée en doute par les historiens modernes. L'observation de Robert de Torigni, qui est restée inédite, mérite d'être relevée; elle montre, en effet, qu'au XIIe siècle on attachait une certaine importance à ce genre de documents : *Nomina episcoporum Authisiodorensium, qui fuerunt quinquaginta quinque, quorum triginta duo fuerunt sancti, et quatuor ex ipsis triginta duobus fuerunt martyres, reliqui viginti tres fuerunt simpliciter episcopi; hoc cognovi ex catalogo pontificum illius ecclesiæ, quem quidam presbyter noster usque ad nos attulit; quod vix aut nunquam in alio episcopatu invenies, tot sanctos episcopos in uno episcopatu fuisse.* Aux noms qui forment les cinquante-cinq premiers articles de la table des Gestes des évêques d'Auxerre, et dont le dernier est celui de Hugues de Mâcon, mort en 1151, Robert de Torigni a ajouté le nom d'un Henri, qui ne nous est pas d'ailleurs connu. Nous n'osons pas dire que ce Henri ait été l'un des compétiteurs qui se disputèrent la succession de Hugues de Mâcon, et dont les noms ont été ignorés des auteurs du *Gallia christiana*.

Ms. lat. [illegible] fol. [illegible]

Lebeuf, Mém. conc. Auxerre, I. 13.

Ms. lat. [illegible] fol. 1.

Gall. chr. nova, t. XII, [illegible]

Robert Abolant a donné un catalogue conforme à la table des Gestes des évêques d'Auxerre, en y comprenant le nom de saint Valère et sans y mentionner le Henri dont parle Robert de Torigni; Jean, qui occupe le quarante-huitième rang sur la table, y est rejeté au cinquantième. Robert Abolant s'était arrêté à Hugues de Noyers, mort en 1206; mais le ms. 1321 de la Mazarine (fol. 166 v°) descend jusqu'à Bernard de Sulli, mort en 1245, et dans le manuscrit d'Auxerre on trouve une continuation dont le dernier article est relatif à Pierre de Mornai (1296-1306).

L'auteur de la Grande Chronique de Tours paraît avoir

copié Robert Abolant. Il a sans doute, par mégarde, confondu sous cette dénomination unique : *Hugo*, les deux évêques du nom de Hugues qui ont occupé le siège d'Auxerre dans la première moitié du XIIe siècle, Hugues de Semur et Hugues de Mâcon.

Man. 1850 de Cheltenham et ms. latin 4991 de la Bibl. nat., fol. 26.

Dans les deux anciens manuscrits de la Grande Chronique, le catalogue va jusqu'à l'épiscopat de Henri de Villeneuve (1220-1234).

Le catalogue inséré dans le manuscrit 287 de Saint-Victor (aujourd'hui latin 14663, fol. 23 v°) s'arrête à Hugues de Noyers, mort en 1206. Il appartient à la même famille que le catalogue des manuscrits de la Grande Chronique de Tours; l'évêque Jean y figure au 50e rang; mais Hugues de Semur et Hugues de Mâcon y sont parfaitement distingués : *Hugo, item Hugo.*

41. *Évêques de Chartres.*

Cart. de N.-D. de Chartres, I, 3, 16.

L'auteur d'une légende de saint Aignan, dont il existe des manuscrits du XIIIe siècle, cite expressément l'ancien catalogue des évêques de Chartres : *secundum catalogum episcoporum.*

La plus vieille rédaction de ce document que nous connaissions nous est venue de l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Elle se trouve au folio 137 v° du ms. latin 13758 de la Bibliothèque nationale. Le copiste, qui vivait au milieu du XIe siècle, s'est arrêté au nom de Robert Ier, mort vers l'année 1069.

Dix autres noms, dont le dernier est celui de Rainaud de Mouçon (1182-1217), y ont été ajoutés après coup et à diverses reprises.

Cette liste fut remaniée au XIIe siècle. L'un des principaux changements fut de rejeter au 31e rang, après Bertegrannus, le nom de l'évêque Bertharius, auquel la 20e place avait été primitivement assignée, immédiatement avant Magnobodus. Ainsi modifié, le catalogue fut recueilli par les soins de Robert de Torigni dans un volume de l'abbaye du Mont-Saint-Michel qui porte aujourd'hui le n° 6042

dans le fonds latin à la Bibliothèque nationale; il s'y arrête à l'épiscopat de Goslein de Lèves.

Nous l'avons à peu près dans les mêmes conditions au folio 22 du ms. 37 de la ville d'Évreux; il y descendait d'abord jusqu'à l'épiscopat de Hugues de la Ferté (1234-1236); c'est par suite d'additions successives qu'il y a été continué, pour une période de plus d'un siècle, jusqu'à l'épiscopat d'Aimeri de Chalus (1332-1342). Un texte analogue, copié au XIIe siècle, a été vu par les bénédictins dans un manuscrit de l'abbaye d'Igni.

Gall. chr. nova, VIII, 1093.

Au temps de l'évêque Pierre de Minci (1260-1276), le catalogue est entré dans un cartulaire de l'église de Chartres, le Livre noir, que possède la Bibliothèque nationale (ms. latin 10096, fol. 1 v°); il y est intitulé *Nomina omnium episcoporum Carnotensium*. En regard de plusieurs articles, des notes y ont été inscrites après coup, pour rappeler les faits notables de quelques-uns des prélats les plus célèbres. Les bénédictins ont encore signalé ce catalogue dans le Livre blanc de l'évêché, qui est resté à la bibliothèque de la ville de Chartres. En 1373, il a été englobé dans la compilation d'un moine de l'abbaye de Saint-Père, qui se conserve dans le même dépôt et qui est connue sous le titre de *Apothecarius moralis*. Enfin, en 1389, il a servi de canevas au rédacteur de la première partie de la Vieille Chronique, dont le texte a été publié par MM. Merlet et de Lépinois, en tête du Cartulaire de l'église de Chartres, et dont une très ancienne copie, intitulée *Nomina episcoporum ecclesiæ Carnotensis usque ad Carolum sextum, regem Francorum*, est récemment entrée au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale (Nouv. acq. lat. 2243, fol. 61).

Ibid.

Catal. des mss. de Chartres, p. 151.

Ibid., p. 159.

Cart. de l'égl. de Chartres, t. I, 1-37.

42. *Évêques de Nevers.*

Les noms des évêques de Nevers ont été inscrits, au XIIe siècle, sur la marge d'un ancien sacramentaire qui avait été exécuté au siècle précédent par les soins de l'évêque Hugues le Grand. Cette liste, intitulée : *Hæc sunt nomina episcoporum Nivernensis ecclesiæ quæ invenire potuimus*, a été

complétée par l'addition de quelques noms, dont le plus moderne est celui de Gilles du Châtelet, mort en 1283. Plusieurs remarques y ont été ajoutées, au XIVe ou au XVe siècle; la plupart ont pour objet de fixer les dates à l'aide des chartes d'un cartulaire qui n'existe plus, par exemple : HERIMANNUS : *fuit anno VIIIC. XLIX, ut in carta XXXVIII;* — ABBO : *iste fuit anno VIIIC. LXVII, carta XXII.* D'après une note qui est à la fin, il semble que le même catalogue ait été gravé ou peint sur une muraille de la grande salle du manoir épiscopal d'Urzi : *Prædicta scripta sunt in pariete aulæ de Ursiaco.*

Urzi (Nièvre), arr. Nevers, cant. Pougues.

Le sacramentaire de Hugues le Grand, au fol. 141 duquel se trouve le catalogue des évêques de Nevers, est aujourd'hui classé à la Bibliothèque nationale, sous le n° 17333 du fonds latin. Le texte en a été récemment publié par la Société nivernaise; mais les éditeurs n'ont pas reproduit le catalogue avec une fidélité bien rigoureuse : ainsi, ils ont négligé les annotations ajoutées au texte primitif. Ce catalogue est très vraisemblablement celui que les auteurs du *Gallia christiana* désignent par les mots : *Pervetustus Nivernensium episcoporum catalogus, in antiqua liturgia insertus.*

Sacramentarium ... Nivern., Nevers, 1873, in-4.

Gall. chr. nova, XII, 620.

Robert Abolant nous a conservé un catalogue des évêques de Nevers qui paraît dériver d'une autre source que le catalogue du sacramentaire de Hugues le Grand. Il s'arrête au nom de Thibaud, mort vers l'année 1188. Dans le ms. d'Auxerre, on a ajouté après coup les noms de plusieurs prélats, dont le dernier est Guillaume de Grand-Puits (1254-1260). La liste du ms. 1321 de la Mazarine (fol. 166 v°) a été copiée d'un seul jet, sous l'épiscopat de Raoul de Beauvais, mort en 1329. Le ms. d'Auxerre présente une très notable particularité. Les dix premiers évêques y sont placés sous la rubrique : *De ecclesia Sanctorum Gervasii et Prothasii;* l'autre partie de la liste, commençant par le nom de Jérôme, est intitulée : *De ecclesia Sancti Cirici.* C'est, en effet, l'évêque Jérôme, contemporain de Charlemagne, qui passe pour avoir mis sous l'invocation de saint Cyr la cathédrale de Nevers, précédemment dédiée à saint Gervais et saint Protais.

Le texte primitif de Robert Abolant, sans aucune allusion au changement des patrons de la cathédrale, a été adopté par l'auteur de la Grande Chronique de Tours. On le trouvera dans le ms. 1852 de Cheltenham, dans le ms. latin 4991 de la Bibliothèque nationale (fol. 26 v°) et dans les deux copies du ms. de Cheltenham que nous devons à André Duchesne et au P. Sirmond.

Mél. de Colb., vol. XLVI, fol. 28 et ms. lat. 11478, fol. 114.

43. *Évêques d'Orléans.*

Nous ne connaissons qu'un ancien catalogue des évêques d'Orléans. C'est celui qui a été copié au XIe siècle dans le ms. conservé au Vatican sous le n° 465 du fonds de la reine de Suède. Dom Estiennot l'a transcrit pour les travaux de la congrégation de Saint-Maur, et M. Vignat l'a publié dans le Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais. Les deux derniers noms portés sur le catalogue sont ceux de *Odolricus* et de *Rainardus*, dans lesquels il faut voir *Odolricus* et *Rainerius*, qui vivaient au XIe siècle et qui occupent le 51e et le 54e rang sur la liste dressée par les auteurs du *Gallia christiana*. Entre Odolric et Rainier doivent se placer deux prélats, Isembard et Haderic; il est assez difficile d'expliquer pourquoi tous les deux sont passés sous silence dans le manuscrit du Vatican.

Bibl. nat. ms. lat. 17187, f° 363

Bull. de la Soc. arch. de l'Orléan., IV, 53.

Gall. chr. nova, t. VIII, 1434 et 1439

La table par laquelle s'ouvre le ms. latin 6042 de la Bibliothèque nationale annonce un catalogue des évêques d'Orléans que Robert de Torigni avait fait entrer dans son recueil. Malheureusement le feuillet qui contenait cette liste est enlevé depuis longtemps.

44. *Évêques de Paris.*

Nous sommes assez pauvres en anciens catalogues des évêques de l'église de Paris. Nous n'en pourrons citer que quatre.

Le premier appartient à l'époque carlovingienne; il a été inséré en tête d'un sacramentaire de l'abbaye de Saint-Denys (ms. latin 2291, fol. 6 v°). Le texte primitif s'arrêtait à Fulrad, qui mourut vers l'année 926; différentes

IMPRIMERIE NATIONALE.

mains l'ont continué jusqu'au milieu du XIIIe siècle; le dernier évêque qu'on y ait porté est Gautier de Château-Thierri, contemporain de saint Louis. Les premiers articles de ce catalogue ont été donnés en fac-similé dans le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale (Atlas, pl. XXX, n° 2).

Robert Abolant a recueilli, dans sa chronique, un catalogue des évêques de Paris qui s'arrêtait primitivement à Eudes de Sulli et qui, dans le ms. 1321 de la Mazarine (fol. 166 v°), a été continué jusqu'à Guillaume d'Auvergne. Un autre manuscrit, conservé à la bibliothèque d'Auxerre, a reçu après coup les noms de quatre évêques du XIIIe siècle.

La liste de Robert Abolant est passée dans la Grande Chronique de Tours, telle que nous l'offrent les deux anciens manuscrits de cette Chronique : n° 1852 de Cheltenham et n° 4991 du fonds latin de la Bibliothèque nationale (fol. 26 v°). Dans celui-ci, la liste va jusqu'à Guillaume d'Auvergne (1228-1249); dans le manuscrit anglais, elle s'arrête à Barthélemi, prédécesseur de Guillaume d'Auvergne, s'il faut s'en rapporter aux copies du P. Sirmond et d'André Duchesne.

Ms. lat. 11178, fol. 115. — Mél. de Colb., vol. XLVI, fol. 28.

Les religieux de Saint-Victor, au milieu du XIIIe siècle, insérèrent la liste des évêques de Paris dans le volume dont ils se servaient journellement pour lire les articles du martyrologe et de l'obituaire. Telle est l'origine du catalogue qui remplit une page (fol. 63 r°) du ms. latin 14673 de la Bibliothèque nationale. Il semble y avoir été copié du temps de l'évêque Gautier de Château-Thierri (1249), avec des continuations qui descendent jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Dans le ms. latin 6042 de la Bibliothèque nationale, le feuillet sur lequel Robert de Torigni avait consigné la liste des évêques de Paris a disparu depuis le XVIe siècle. Cette liste est indiquée par la table mise en tête du volume : *et nomina episcoporum Parisiensium.*

45. *Évêques de Troyes.*

Nous n'avons encore rencontré qu'un seul ancien cata-

logue des évêques de Troyes. C'est celui que Robert Abolant et après lui l'auteur de la Grande Chronique de Tours ont fait entrer dans leurs compilations.

Robert Abolant s'est arrêté à Garnier de Trainel (1193-1205); mais le ms. 1321 de la Mazarine (fol. 167) va jusqu'à Robert, mort en 1233, et un autre manuscrit, celui de la bibliothèque d'Auxerre (fol. 91 v°), jusqu'à Nicolas de Brie, mort en 1269.

Dans les deux anciens manuscrits qui subsistent de la Grande Chronique de Tours, le n° 1852 de la collection de sir Thomas Phillipps et le n° 4991 du fonds latin à la Bibliothèque nationale (fol. 26 v°), la liste finit par le nom de Hervé, qui a occupé le siège de Troyes depuis 1207 jusqu'en 1223. Le texte du manuscrit de sir Thomas Phillipps a été copié par André Duchesne et par le P. Sirmond.

Mél. de Colb., vol. XLVI, f° 28. — Ms. lat. 11478, fol. 113.

PROVINCE DE TOURS.

46. *Archevêques de Tours.*

Le morceau que Grégoire de Tours avait consacré à l'histoire de ses prédécesseurs et à sa propre biographie a été détaché de l'*Historia ecclesiastica Francorum* pour former une histoire particulière des archevêques de Tours. On le trouve isolé, avec le titre *Incipit de episcopis Turonicis* ou *Turonorum*, dans un manuscrit fait à Tours vers le milieu du IXe siècle (Bibl. nat., latin 10848, fol. 110 v°) et dans un grand recueil de vies de saints copié en Espagne au XIe siècle (Bibl. nat., ms. latin 2178 des Nouv. acq., fol. 101).

A ce morceau fut soudé, pour servir de continuation, un catalogue indiquant le nom et la durée du pontificat de Grégoire de Tours et des prélats qui lui succédèrent sur le siège de saint Gatien. L'abrégé et le catalogue forment le document qu'on est convenu d'appeler *Chronicon archiepiscoporum Turonensium*, et qui a été successivement tenu à jour jusqu'au commencement du XIIIe siècle, au sacre de Jean de Faye en 1208. Nous en avons deux anciens manuscrits, l'un à Cheltenham, dans le n° 1852 de la collection de sir

Thomas Phillipps, l'autre à Paris, dans le ms. latin 4991 de la Bibliothèque nationale (fol. 22 v°-25). Il n'y a pas à tenir compte des copies qu'en ont faites André Duchesne, dans un recueil qui nous est venu de la bibliothèque de Colbert, et dom Housseau, dans ses matériaux pour l'histoire de Touraine et d'Anjou : la première représente le manuscrit de Cheltenham, et la seconde celui de Paris. Une édition de la Chronique des archevêques de Tours a été donnée en 1854, sous les auspices de la Société archéologique de Touraine, par André Salmon, qui a mis à contribution les deux anciens manuscrits.

Mél. de Colb., vol. XLVI, fol. 26 v°.

Vol. XV, art. 203.

Salmon, Chr. de Touraine, p. 200-217.

Le catalogue proprement dit, isolé de l'histoire des prédécesseurs de Grégoire de Tours, avait été recueilli dans deux manuscrits qui n'existent plus. L'un d'eux, qui renfermait une continuation allant jusqu'à la fin du XIII[e] siècle, fut consulté au temps de Louis XIV par Maan, l'historien de l'église de Tours, qui l'appelle Catalogue d'Amboise. L'autre était la seconde pancarte noire de Saint-Martin, à la fin de laquelle avait été placé le catalogue des archevêques, s'arrêtant au pontificat de Geoffroi de la Lande, mort en 1208 : *Gaufridus anno I mensibus III diebus III;* le texte nous en a été transmis par une copie de dom Le Sueur et par une copie de Baluze.

Salmon, Chr. de Touraine, p. XLVI.

Ms. lat. 13898, fol. 207.

Collect. Baluze, vol. LXXVI, fol. 331.

Dom Le Sueur paraît avoir connu un exemplaire du catalogue qui n'allait pas au delà de l'archevêque Hardouin, mort en 980, et qu'on peut supposer avoir été transcrit à la fin du X[e] siècle.

Ms. lat. 13898, fol. 208.

Un autre exemplaire, en caractères du XII[e] siècle, nous est fourni par un feuillet de parchemin qui forme l'article 32 du ms. 92 A de la bibliothèque de Berne. Tout mutilé qu'il est, ce fragment présente une réelle importance, car le texte qu'il nous a conservé est indépendant des catalogues qui viennent d'être signalés. C'est ainsi qu'on y voit notée la durée de plusieurs vacances du siège de Tours, dont il n'y a pas trace dans les autres manuscrits. Le dernier des articles additionnels qu'il renferme se rapporte à l'archevêque Jean de Faye, dont il indique exactement la

durée de l'administration : *Johannes annis XIX mensibus III diebus XXI.*

Il y a beaucoup d'analogie entre le catalogue de Berne et celui qui a été copié dans le cartulaire de Quimperlé au XIIe siècle. Celui-ci mentionne avec soin la durée des vacances du siège et s'arrête au pontificat de Gilbert, prédécesseur immédiat du célèbre Hildebert. A défaut du manuscrit original du cartulaire de Quimperlé, qui appartient à lord Beaumont, on peut recourir à la copie qui en existe à la Bibliothèque nationale, fonds latin des nouvelles acquisitions, n° 1427; on y trouvera, au folio 8, le catalogue des archevêques de Tours, intitulé : *Hæc sunt nomina archipræsulum Turonorum.*

Citons enfin plusieurs anciens manuscrits dans lesquels le catalogue des archevêques de Tours se trouve réduit à une simple et sèche nomenclature. Ce sont, en suivant l'ordre des dates :

1° Un manuscrit du IXe siècle, qui a appartenu à Pithou et qui forme aujourd'hui le n° 10848 du fonds latin à la Bibliothèque nationale. Dom Ruinart et après lui André Salmon ont fait connaître la liste qu'il contient au folio 117 v°. Elle se réduit aux noms des archevêques qui ont siégé du milieu du VIIe siècle au milieu du IXe siècle, en commençant par Latinus et en s'arrêtant à Landramnus. La succession des archevêques y est établie dans un ordre très différent de celui des autres manuscrits; [illegible] col. 1386. Salmon, Chr. de Touraine, p. [illegible]

2° Un manuscrit de la seconde moitié du XIe siècle, qui, après avoir appartenu aux abbayes de la Trinité de Vendôme et de Saint-Germain des Prés, porte aujourd'hui, à la Bibliothèque nationale, le n° 13758 du fonds latin. La liste s'arrête à Barthélemi Ier, qui monta sur le siège archiépiscopal vers l'année 1052. On y a ajouté en marge les noms de plusieurs archevêques de la seconde moitié du XIIe siècle; Fol. [illegible]

3° Le ms. 711 (ou peut-être 711 A) du fonds de la reine de Suède au Vatican, du XIIe siècle, dans lequel la liste a été ultérieurement continuée jusqu'à Bouchard Dain (1285-1290);

4° Un cahier venu de Saint-Aubin d'Angers et formant les folios 96-103 du ms. latin 4955 de la Bibliothèque nationale. Le catalogue s'y arrête à Barthélemi II (1174-1206); les noms de Geoffroi de la Lande et de Jean de Faye y ont été inscrits après coup;

Fol. 102 v°.

5° Le ms. 450 du fonds de la reine de Suède au Vatican, copié au XIIIe siècle; le dernier nom qui y soit porté est celui de Vincent de Pirmil (1257-1270);

6° Un vieux registre de l'archevêché de Tours, connu sous le titre de Cartulaire des bonnes gens ou des bons actes; ce registre a disparu, mais il en subsiste, aux archives du département d'Indre-et-Loire, une copie faite en 1783 par dom Betencourt et dont la Bibliothèque nationale possède un double. Le Cartulaire des bonnes gens s'ouvre par un catalogue des archevêques, que des additions successives ont conduit jusqu'à Claude de Saint-Georges, nommé archevêque de Tours en 1693.

Nouv. acq. lat. 1217 et 1218.

Nous n'avons plus le catalogue des archevêques de Tours que Robert de Torigni avait fait entrer dans le volume qui forme aujourd'hui le ms. latin 6042 de la Bibliothèque nationale. Il n'en subsiste que la mention dans la table qui est en tête du manuscrit: *et nomina archiepiscoporum Turonensium.*

47. *Évêques d'Angers.*

Pour l'église d'Angers, nous avons le catalogue des anciens évêques sous la forme officielle qui était acceptée dans la première moitié du IXe siècle. A la fin d'une collection canonique qui date de cette époque, le copiste a transcrit une liste de 28 évêques, qu'il a intitulée *Breve de episcopis Andegavinis*, et qui, commençant à Defensor, se poursuit jusqu'à Benoît, contemporain de Louis le Débonnaire. Nous avons rencontré ce precieux document au folio 173 v° d'un manuscrit qui a appartenu au surintendant Fouquet et qui est classé, à la Bibliothèque nationale, sous le n° 3837 du fonds latin.

Un second catalogue, datant du commencement du

XIe siècle, se trouvait dans un manuscrit de l'abbaye de Jumièges. Sur la copie que les bénédictins nous en ont transmise, et qui se lit au folio 74 du ms. latin 13069 de la Bibliothèque nationale, il est intitulé : *Nomina præsulum qui ex initio christianitatis per successiones Andegavensem rexerunt ecclesiam.* Le dernier nom porté sur cette liste est celui de Rainaud, mort avant l'année 1010. Le catalogue du manuscrit de Jumièges est assez conforme à celui du manuscrit de Fouquet. Il convient cependant d'y remarquer l'apparition du nom de saint René, dont il n'y a pas trace dans la liste carlovingienne.

Le second catalogue des évêques d'Angers se trouve, absolument dans les mêmes termes et avec le même titre, à la suite de la vie de saint Maurille que nous offre un manuscrit de l'abbaye de Fécamp, exécuté au XIe siècle comme celui de Jumièges; c'est aujourd'hui le nº 5359 du fonds latin de la Bibliothèque nationale. Le catalogue y est copié, à longues lignes, au bas du folio 113 vº.

Le catalogue intitulé *Nomina præsulum qui ex initio...* est entré dans la composition d'un volume exécuté à l'abbaye de Vendôme, peu après le milieu du XIe siècle. Le premier copiste s'était arrêté au nom d'Eusèbe (1047-1081); des additions successives ont complété la nomenclature jusqu'à Guillaume de Chemillé (1197-1202). Le manuscrit de Vendôme présente une très curieuse particularité, qui nous montre comment des additions et des interpolations ont été inconsidérément insérées dans les anciens catalogues. Une main du XVe siècle a tracé sur la marge du folio 137 les deux noms: *Auxilius* et *Eutropius*, comme ceux de deux évêques d'Angers dont la place restait à découvrir. La mention d'Eutrope avait été fournie par la vie de saint Maur; celle d'Auxilius avait été puisée dans les actes de saint Firmin, probablement par suite d'une méprise dont l'origine a été expliquée par M. Hauréau. Peu de temps après que les noms d'Auxilius et d'Eutrope avaient été marqués sur la marge, on fit passer le nom d'Eutrope dans le texte, en l'intercalant en interligne après la mention de saint Aubin.

Bibl. nat., ms. lat. 13758, fº 137.

Rer. Gall. scrip., V, 416.

Bolland. 25 sept., VII, 49.

Gall. chr. nova XIV, 543.

Le même honneur n'a pas été accordé à Auxilius, dont le rang paraissait sans doute trop incertain.

Un catalogue des évêques d'Angers, s'arrêtant à Hubert, qui fut nommé en 1010, se lit dans le ms. 465 de la reine de Suède au Vatican. Les noms de René et d'Eutrope y figurent comme dans le manuscrit de Vendôme; toutefois la place d'Eutrope est différente. Au lieu d'être mis au onzième rang, après saint Aubin, on l'a placé au neuvième, après saint Eustoche. Nous citons le ms. 465 de la reine de Suède d'après la copie qu'en a prise dom Estiennot, et qui est à la Bibliothèque nationale, au folio 362 v° du ms. latin 17187.

Le catalogue copié vers la fin du XIIe siècle dans un manuscrit de Saint-Aubin d'Angers (ms. latin 4955 de la Bibliothèque nationale, fol. 103) est semblable à celui de l'abbaye de Vendôme. Il s'arrête à l'évêque Raoul de Beaumont, mort en 1197.

Le compilateur à qui nous devons la Grande Chronique de Tours nous a conservé un catalogue des évêques d'Angers bien facile à distinguer de ceux qui viennent d'être signalés. Eutrope y est rejeté au quatorzième rang, immédiatement avant Lizinius. Dans les deux anciens manuscrits de la Grande Chronique (n° 1852 de Cheltenham, et ms. latin 4991 de la Bibliothèque nationale, fol. 25), le catalogue va jusqu'au pontificat de Guillaume de Beaumont (1203-1240). — Les listes qui sont au folio 112 v° du ms. latin 11478 et du folio 27 du volume XLVI des Mélanges de Colbert ont été copiées, sur le manuscrit de Cheltenham, par le Père Sirmond et par André Duchesne.

Nous sommes insuffisamment renseignés sur les catalogues qui existent au Vatican dans les ms. 450 et 711 (ou 711 A) du fonds de la reine de Suède.

Robert de Torigni avait recueilli une liste des évêques d'Angers, qui se trouvait jadis dans le manuscrit aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale sous le n° 6042 du fonds latin. L'un des articles de la table mise en tête du volume est ainsi conçu : *Nomina episcoporum Andegavensium.* Le feuillet auquel correspondait cette mention est enlevé depuis

longtemps. On peut supposer que la liste de Robert de Torigni devait être semblable à l'une de celles qui viennent d'être passées en revue.

48. *Évêques du Mans.*

La rédaction d'un catalogue des évêques du Mans, donnant pour chaque prélat le nombre des années, des mois et des jours du pontificat, date au moins de la première moitié du XIe siècle. Les disciples de l'évêque Aldricus, qui, du vivant même de ce pontife, recueillirent les vers composés en son honneur et le récit de ses actes jusqu'à l'année 840, placèrent en tête du volume le catalogue de tous ses prédécesseurs : *Nomina episcoporum Cenomannica in urbe degentium.* Cette liste se terminait par un article qui en indique assez clairement la date : *Domnus Aldricus episcopus. Feliciter multa vivat per tempora !*

Le manuscrit des disciples d'Aldric ne nous est pas parvenu; mais nous en avons une copie fidèle, exécutée dans la première moitié du XIe siècle. Elle forme le no 99 des manuscrits de la bibliothèque du Mans. Au commencement, nous y trouvons le catalogue des évêques, dans lequel a été maintenu le vœu que les disciples d'Aldric formaient pour l'heureuse prolongation des jours de leur maître. A la suite on a ajouté, avec une note sur la durée du pontificat d'Aldric, une continuation qui va jusqu'à l'évêque Avesgaud. La durée du pontificat d'Avesgaud est restée en blanc : *Domnus Avesgaudus episcopus sedit annis...* Nous pouvons en conclure que le catalogue du ms. 99 du Mans a été copié du temps d'Avesgaud, c'est-à-dire dans la première moitié du IXe siècle. On y a inscrit après coup, dans le cours du même siècle, le nom de l'évêque Gervais et, en marge, une liste de cinq chorévêques : *Isti sunt corepiscopi.*

Une copie du catalogue des évêques du Mans fut faite à l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, dans la seconde moitié du XIIe siècle. Elle s'arrête au nom de Guillaume de Passavant, nommé évêque en 1144. Le texte de Saint-Aubin d'Angers

(ms. latin 4955, fol. 103) présente d'assez notables différences avec celui qui vient d'être indiqué. Ainsi, le septième évêque, qui est appelé *domnus Severius* dans le ms. 99 du Mans, y figure sous la dénomination de *sanctus Prin[ci]pius*. Nous y rencontrons, après saint Domnole, le nom d'un évêque qui est complètement passé sous silence dans le ms. 99 du Mans : *sanctus Bardegisilus*, celui que Grégoire de Tours appelle *Badegisilus* et dont il a stigmatisé la dureté. Le nom de *Bertrannus* y est placé avant celui de *Hadoindus*, tandis que, dans le ms. 99 du Mans, *domnus Bertigramnus* est rejeté plus loin, après l'article de *Berarius*. Le catalogue de Saint-Aubin est une simple nomenclature dépourvue de toute indication chronologique.

Gregor. Turon., Hist. eccl. Franc., VIII, 39.

Un autre catalogue, s'arrêtant également à Guillaume de Passavant, nous a été conservé dans le ms. latin 6042 de la Bibliothèque nationale, que nous avons souvent cité comme une compilation de Robert de Torigni. On y a généralement observé le même ordre que dans le manuscrit de Saint-Aubin; toutefois le nom de *Badegisilus* y est omis. La durée de chaque pontificat y est marquée, comme dans le ms. 99 du Mans.

A la même famille que les manuscrits de Saint-Aubin et de Robert de Torigni se rattache un catalogue qui fait partie du Livre pontifical de l'église du Mans (ms. 224 de la bibliothèque du Mans), et dont Mabillon a fait connaître le texte; il est intitulé : *In nomine Domini; incipiunt nomina vel tempora vitæ justorum vel injustorum pontificum Cenomannis in urbe degentium.* Il va jusqu'au pontificat de Renaud, mort en 1190. On y a ajouté cinq notices additionnelles, beaucoup plus développées que les articles du catalogue primitif; la dernière se rapporte à Geoffroi de Loudun, qui termina sa vie à Anagni le 3 août 1255. Les noms des chorévêques accompagnent, dans ce catalogue, les noms des évêques auxquels ils ont été associés.

Mabillon, Anal., in-fol., 237.

Une cinquième liste, descendant jusqu'à Maurice, dont le sacre eut lieu en 1216, se trouve au commencement des deux anciens manuscrits de la Grande Chronique de Tours.

Ms. 1852 de Chel-

XIVe SIÈCLE.

tenham, fol. [illegible]3 v. — Ms. latin 4991 de la Bibl. nat. fol. 25.

Les noms y sont disposés à peu près dans le même ordre que dans le ms. 99 du Mans, mais sans aucune indication chronologique.

Nous manquons de renseignements sur les trois catalogues des évêques du Mans qui sont au Vatican dans les ms. 450, 465 et 711 (ou 711 A) du fonds de la reine de Suède.

49. *Évêques de Nantes.*

Les différents catalogues des évêques de Nantes qui nous sont parvenus ne forment qu'un seul type et ne présentent guère que des variantes orthographiques.

Le plus ancien exemplaire appartient au XIe siècle et se trouve au Vatican dans le ms. 465 du fonds de la reine de Suède; dom Estiennot en a pris une copie, qui est reliée, à la Bibliothèque nationale, dans le ms. latin 17187, au folio 364. Il ne va pas au delà de l'évêque Gautier, mort vers l'année 1041.

La copie que nous a conservée Robert de Torigni, dans le ms. latin 6042 (fol. 2 v°), se prolonge jusqu'à l'épiscopat de Bernard (1148-1169).

Celle qui se trouve dans un fragment de manuscrit venu de Saint-Aubin d'Angers (ms. latin 4955, fol. 103 v°) mentionne en plus le successeur de Bernard, Robert, qui mourut en 1184 ou 1185.

Telle est aussi la limite extrême du catalogue qui a été inséré dans le cartulaire de Quimperlé, avec une continuation ajoutée après coup pour les prélats qui ont vécu depuis le milieu du XIIIe siècle jusqu'au commencement du XVIe. On peut le lire dans la copie que possède la Bibliothèque nationale (Nouv. acq. lat. 1427, fol. 10) du cartulaire de Quimperlé; le manuscrit original est en Angleterre, dans la bibliothèque de lord Beaumont.

Ms. 1852 de Cheltenham. — Ms. lat. 4991 de la Bibl. nat. fol. 25 v°.

Le catalogue des deux anciens manuscrits de la Grande Chronique de Tours descend un peu plus bas que les catalogues de Saint-Aubin et de Quimperlé. Il ne s'arrête, en effet, qu'à Étienne de la Bruère, mort en 1227.

XIVᵉ SIÈCLE

Nous ignorons quelle période embrasse le catalogue contenu dans le ms. 450 du fonds de la reine de Suède au Vatican.

Dans l'ancien texte du catalogue, l'auteur de la Grande Chronique de Tours a fait une assez malencontreuse interpolation. Avant la mention d'Eufrone, il a intercalé celle d'un Colomban qui aurait occupé le siège de Nantes au commencement du VIIᵉ siècle. L'insertion de Colomban sur la liste des évêques de Nantes n'est justifiée par aucun témoignage digne de foi; elle semble reposer uniquement sur un passage de la vie de saint Colomban qui aura été mal compris.

Rer. Gall. script. III, 480.

Dans les deux premiers manuscrits que nous avons cités, on remarque la qualification *vocatus, sed non episcopus,* donnée à deux évêques, Agatheus et Amito, qui ont dû vivre vers le commencement du VIIIᵉ siècle. — Le copiste du ms. 4955 a rejeté à la fin du catalogue la note *Amitto vocatus, sed non episcopus;* mais c'est là un pur accident, et l'on ne saurait s'en prévaloir pour décider si, en 1185, après la mort de l'évêque Robert, le siège épiscopal de Nantes n'a pas été occupé pendant quelques mois par un prélat qui n'aurait jamais été sacré.

Gall. chr. nova, XIV, 818.

50. *Évêques de Quimper.*

Les traditions de l'église de Quimper sur la succession des évêques qui ont occupé le siège de saint Corentin nous ont été transmises par un catalogue dont nous avons deux textes :

1° Dans le cartulaire de Quimperlé, conservé en original chez lord Beaumont et en copie à la Bibliothèque nationale (Nouv. acq. lat. 1427, fol. 11 v°); le catalogue y a été copié vers le milieu du XIIᵉ siècle et continué jusqu'à l'évêque *Ranoldus gallicus*, qui mourut en 1245;

2° Dans un des cartulaires de l'église de Quimper (ms. latin 9891 de la Bibliothèque nationale, fol. 59), où le catalogue a été copié, vers l'année 1417, avec des notes historiques sur les évêques du XIVᵉ et du XVᵉ siècle.

51. *Évêques de Vannes.*

L'ancien catalogue des évêques de Vannes, tel qu'il était accepté au milieu du XIIe siècle, se lit au commencement du cartulaire de Quimperlé, dont l'original appartient à lord Beaumont et dont une copie est à la Bibliothèque nationale (Nouv. acq. lat. 1427, fol. 11). Cette liste, dont la première partie mérite fort peu de confiance, a été continuée jusqu'à l'évêque Cadioc, mort en 1254.

PROVINCE DE TRÈVES.

52. *Archevêques de Trèves.*

Les anciens catalogues des archevêques de Trèves ne sont pas rares. M. le docteur Holder-Egger, sans descendre au delà du XIIe siècle, en a distingué neuf. Tous sont de simples nomenclatures, qui peuvent se partager en deux familles : d'une part, les listes qui, depuis saint Euchaire jusqu'à Egbert (977-993), énumèrent 44 archevêques ou environ; d'autre part, les listes interpolées, dans lesquelles on a introduit beaucoup de noms qui n'avaient aucun droit d'y figurer, notamment les noms de huit évêques de Tongres. M. Holder-Egger a publié les neuf catalogues. Il suffit de renvoyer à l'édition qu'il en a donnée. Les seuls manuscrits qu'il convienne de citer ici sont ceux que possède la Bibliothèque nationale et qui sont au nombre de trois :

Monum. Germ. hist., Script. XIII, 296-301.

1° Liste copiée au XIe siècle, à la fin d'un sacramentaire d'Epternach (ms. latin 9433, fol. 260);

2° Liste copiée au XIIe siècle dans un recueil de canons (ms. latin 4280, fol. 56 v°). C'est une des listes interpolées;

3° Liste insérée dans un exemplaire du *Lamberti Floridus*, exécuté au XIIIe siècle (ms. latin 8865, fol. 124). L'éditeur allemand n'a point cité cet exemplaire, dont le titre a subi une grave altération : *Nomina episcoporum Teruanensium.*

Dans le catalogue qui vient de l'abbaye de Reichenbach, et que M. le docteur Holder-Egger a classé sous le n° III,

deux vers léonins sont consacrés au souvenir de chacun des trois premiers pontifes de Trèves.

53. *Évêques de Metz.*

Il n'y a guère rien à ajouter aux observations de M. Holder-Egger sur les anciens catalogues des évêques de Metz. Il n'en distingue pas moins de sept.

Mon. Germ. hist., Script., XIII, 303.

1° Sous le pontificat d'Angelramne, vers l'année 776, peu après que Charlemagne devint roi d'Italie, fut composé un poème de 62 vers, dans lequel sont énumérés tous les évêques de Metz, et qui a pour titre : *Incipiunt versus de episcopis Mettensis civitatis, quomodo sibi ex ordine successerunt.* Il y a fort peu de renseignements précis à en tirer. Le plus souvent, l'auteur s'est borné à jouer sur le nom des prélats. Par exemple, ce qu'il dit des évêques Céleste, Félix, Patient et Victor se réduit à des jeux de mots :

Isti successit merito cui vita vocamen
Cælestis tribuit, *cælesti* dogmate pollens.
Tertius ecclesiam Felix *feliciter* auxit.
Quartus adest Patiens, bene quem *patientia* compsit.
Hinc fulsit Victor, cui dat *victoria* nomen.

Hist. litt. de la Fr., IV, 188.

Ainsi des autres. On a supposé que ce poème a été inspiré par l'ouvrage en prose de Paul Diacre sur les évêques de Metz; mais il est assez probable que l'ouvrage en prose est plus récent que le poème. C'est sans motif bien plausible qu'on a attribué la pièce de vers à Paul Diacre. Un seul manuscrit nous en a transmis le texte : le magnifique sacramentaire qui fut exécuté pour Drogon, fils de Charlemagne, et qui porte à la Bibliothèque nationale le n° 9428 du fonds latin (fol. 126). Quatre éditions en ont été données : par Meurisse (Hist. des évêques de Metz, p. 685), par dom Calmet (Hist. de Lorraine, I, pr. p. CXIX), par M. Holder-Egger (*Mon. Germ. hist., Script.*, VIII, 303) et par M. Dümmler (*Poetæ ævi Carol.*, I, 60).

2° Le même sacramentaire de Drogon (fol. 127 v°) contient un catalogue des évêques de Metz, avec l'indication

du jour auquel on celébrait l'anniversaire de leur mort: *Subter adnexi kalendarum dies pandunt qualiter præscripti pontifices Christi migraverunt ad Christum.* Il se terminait primitivement par le nom de Gondulfe, mort en 825. Le nom de Drogon (826-855), successeur de Gondulfe, a été ajouté en onciales d'or; à la suite ont été inscrits, par une seule et même main, les noms de trois autres évêques, Adventius, Wala et Ruotpert (855-916). — M. Holder-Egger a publié ce deuxième catalogue.

Monum. Germ. hist., Script. XIII 305.

3° Dans un troisième catalogue le nom de chaque évêque est suivi d'une indication de la durée du pontificat et du jour de la mort. Ce troisième catalogue est parfois précédé d'un distique qui sert de titre:

> Nomina pontificum Mettensis sedis et actus,
> Hoc obitus seriem codice scripta lege.

Ce catalogue s'arrête au nom de Wala (876-882) dans le ms. C. 36 de la bibliothèque de Brême, et au nom d'Adalbéron Ier (929-964) dans un manuscrit de Saint-Symphorien, aujourd'hui n° 5294 de la Bibliothèque nationale (fol. 16), ainsi que dans le Petit Cartulaire de Saint-Arnoul, aujourd'hui n° 64 de la bibliothèque de Metz. Il a été publié par Freher (*Corpus Francicæ historiæ*, p. 177, d'après le manuscrit de Brême), par dom Calmet (Hist. de Lorraine, I. pr. CXV, d'après le manuscrit de Saint-Arnoul), et trois fois par les éditeurs des *Monumenta Germaniæ historica* (*Script.*, II, 268, d'après le manuscrit de Saint-Symphorien; XXIV, 528, d'après le manuscrit de Saint-Arnoul; XIII, 305, d'après les différents manuscrits).

4° Une simple liste des évêques de Metz, qui se termine par le nom de Thierri II, mort en 1047, nous est fournie par deux manuscrits de Munich, l'un coté Fragm. lat. F. 2, aujourd'hui incomplet, l'autre n° 17072. Le texte en a été donné par M. Holder-Egger dans les *Monum. Germ. hist.* (*Script.*, XIII, 306).

5° Une autre nomenclature, s'arrêtant à Hériman, mort en 1090, a été copiée au XIIe siècle dans un recueil de ca-

nons possédé par la Bibliothèque nationale (ms. latin 4280, fol. 56 v°). M. Holder-Egger l'a juxtaposée à la liste des manuscrits de Munich.

6° Un catalogue des évêques de Metz a été copié, au XIVe siècle, dans le manuscrit de Saint-Symphorien que nous avons déjà cité (ms. latin 5294, fol. 59) Pertz en a fait connaître la dernière partie, avec les additions du XVe et du XVIe siècle.

Monum. Germ. hist., Script., II, 270.

7° Le scribe qui, au XIe siècle, a tracé le titre *Nomina Metensium episcoporum* à la fin d'un sacramentaire de l'abbaye d'Epternach (ms. latin 9433 de la Bibliothèque nationale, fol. 260) avait assurément l'intention de transcrire une liste des évêques de Metz; mais il s'est borné à tracer deux noms, ceux d'Adalbéron II et de Thierri II, qui ont occupé le siège épiscopal depuis 984 jusqu'en 1047. Je n'en aurais pas parlé si, dans le ms. 9433, comme dans deux autres manuscrits, le catalogue des évêques de Metz ne se terminait pas par une série de sigles, qui ne semble pas avoir encore été signalée et dont j'ai vainement cherché la signification. Voici comment elle se présente :

Dans le manuscrit de Saint-Symphorien (latin 5294) : D || IΔ.S.A.P.L.O.D.K.C.S. || VACSCOXC.

Dans le manuscrit d'Epternach (latin 9433) : I.A.S.A. P.L.O.D.K.C.S.V.A.C. — Ces lettres sont tracées sur une ligne verticale.

Dans le ms. latin 4280 : A.S.A.P.L.O.D.H (ou N), C.S.V.A.Q.S.C.O.X.C.

54. *Évêques de Toul.*

Il existe deux catalogues des évêques de Toul. Le premier a été copié au XIIe siècle, avec une liste des archevêques de Trèves, sur un feuillet de parchemin collé à la couverture d'un manuscrit de la bibliothèque de Dusseldorf; le second était dans un volume du XIIIe siècle, d'après lequel il a été inseré dans le ms. 500 d'Amiens. Le texte de

l'un et de l'autre a été mis au jour par M. Holder-Egger, dans les *Monumenta Germaniæ historica*. Monum. Germ. histor., Scriptor., XIII, 308.

55. *Évêques de Verdun.*

La plus ancienne rédaction qui nous soit parvenue du catalogue des évêques de Verdun est représentée par une copie de la bibliothèque d'Amiens (ms. 500). Le texte en a été publié par M. le docteur Holder-Egger, qui a démontré qu'il était indépendant des Gestes des évêques de Verdun rédigés, au commencement du xe siècle, par Bertaire, moine de Saint-Vanne. Ce dernier auteur cite expressément un ancien catalogue dont il a fait usage : *De quibus* [*episcopis*] *nullam aliam habemus memoriam, nisi quod in ordine episcoporum episcopi sunt reperti.* On peut se demander si les listes conservées par le manuscrit d'Amiens et par ceux qui vont être cités sont l'équivalent de la liste employée par l'historien du xe siècle. Ibid., 307. Monum. Germ. hist., Script., IV, 43.

André Duchesne nous a transmis une compilation dont le fond primitif est un catalogue des évêques de Verdun, avec beaucoup de notes historiques qui ont une certaine ampleur pour les événements postérieurs au commencement du XIIIe siècle. Cette compilation doit avoir été arrangée peu de temps après la mort de Louis de Bar-le-Duc, qui arriva le 23 juin 1430. Elle commence par les mots : *Nomina episcoporum Virdunensium, ab incarnatione Domini anno centesimo tribus minus. Et primo Sanctinus cum Antonio ex præcepto beati Dyonisii*. . . La copie de Duchesne fait partie des papiers de Baluze, vol. LVII, fol. 360 et suiv.

Nous manquons de renseignements suffisants sur les catalogues des évêques de Verdun qui sont dans les mss. 1, 3, 4 et 13 de la bibliothèque de Verdun. Il doit encore s'en trouver un dans le ms. 7, qui, selon toute vraisemblance, répond au volume décrit par M. Waitz sous le n° 35. Le plus important de ces catalogues doit être celui du ms. n° 1, qui a été copié en 1636 d'après le pontifical de Jean de Sarrebruck. L'abbé Clouet a donné des détails Catal. gén., V, 425, 429, 430, 436. Arch. der Ges. für ält. deutsche Gesch., VIII, 445 et 446. Clouet, Hist. de Verdun, III, 591.

fort précis sur le pontifical, qui a disparu au XVIIe siècle, et sur le catalogue qui en faisait partie.

PROVINCE DE VIENNE.

56. *Archevêques de Vienne.*

Un catalogue des archevêques de Vienne, donnant quelques renseignements sur les actes les plus importants et sur l'époque de chaque prélat, fut rédigé au plus tard à l'époque carlovingienne, peut-être du temps et sous l'influence d'Adon. Nous en avons la première partie transcrite en caractères du Xe siècle sur une page blanche (fol. 323 v°) d'une grande Bible qui se conserve aujourd'hui à la bibliothèque de Berne, sous le n° 9, ou bien sous le n° 9 A, si l'on s'en rapporte au catalogue du docteur H. Hagen. C'est une histoire abrégée des archevêques, dont le dernier article, consacré à saint Avit, est particulièrement développé. Cet article reproduit la meilleure partie des paragraphes 1, 5 et 6 de la vie de saint Avit, telle qu'elle a été publiée en dernier lieu par M. Rud. Peiper; il contient aussi l'épitaphe en vingt-quatre vers, commençant par les mots *Quisquis mæstificum.* Remarquons en passant que c'est, avec le ms. lat. 2832 de la Bibliothèque nationale, la plus ancienne copie d'une pièce dont plusieurs vers présentent des difficultés.

Cat. cod. Bern., p. 7.

Aviti opera, p. 177.

Ibid., p. 185.

Le Blant, Inscr. chrét., II, 48, 49.

Le catalogue copié dans la Bible de Berne n'a jamais été publié; mais le texte en est passé presque en entier dans une sorte de calendrier historique de l'église de Vienne, intitulé *Hagiologium Viennense.* L'Hagiologe de Vienne paraît avoir été arrangé vers la fin du XIe siècle; dom Estiennot le trouva en 1677 dans les papiers de Chorier, et M. l'abbé Ulysse Chevalier l'a imprimé, d'après la copie de dom Estiennot, dans les Documents inédits relatifs au Dauphiné (II, V, 1-13). L'examen du catalogue de Berne est fort utile, parce qu'il fournit le moyen de combler quelques lacunes et de reconnaître des additions et des interpolations

Bibl. nat., ms. lat. 12768, p. 126.

dont la responsabilité doit être laissée au rédacteur de l'Hagiologe.

L'auteur de la compilation que le manuscrit de Berne nous a conservée avait sous les yeux un catalogue antérieur. Il le cite expressément à la fin de la note relative à saint Nicétas : *Post hunc fuit beatus Simplicius episcopus, ad quem beatus Zosimus papa scribit, qui tamen in cathalogo, nescimus qua de causa, non ponitur.*

L'ancien catalogue auquel il est ici fait allusion pourrait bien être représenté par une très sèche nomenclature que dom Estiennot a tirée des papiers de Chorier et dont le texte a été publié par M. l'abbé Chevalier, et tout récemment par M. Holder-Egger. En effet, l'évêque Simplice est absolument passé sous silence dans cette nomenclature, qui s'arrête au nom de Léger (1030-1070).

Ms. lat. 12768, p. 141.

Chevalier, Doc. in. rel. au Dauph. II, v, 13.

Monum. Germ. hist., script., XIII, 375.

La compilation de la Bible de Berne est une des sources auxquelles on a puisé pour composer une notice historique des privilèges de l'église de Vienne, notice qui faisait partie du cartulaire de Saint-Maurice, depuis longtemps détruit, et qui se trouve, au moins partiellement, dans le ms. latin 5214 de la Bibliothèque nationale. M. l'abbé Ulysse Chevalier l'a publiée sous le titre de *Fundatio sanctæ Viennensis ecclesiæ et quando et a quibus dotes et bona tam spiritualia quam temporalia obtinuit.* L'éditeur a judicieusement fait remarquer que la notice mentionne beaucoup de lettres apostoliques dont la fausseté est aujourd'hui reconnue par tous les critiques, et dont le texte a été publié en 1605, par Jean Du Bois, dans la dernière partie de la *Floriacensis vetus bibliotheca.* Une seconde édition de ce morceau a été récemment donnée par M. Waitz, sous le titre de *Chronici Viennensis fragmentum.*

Doc. in. rel. au Dauph., II, v, 14.

Monum. Germ. histor., Scriptor., XXIV, 816.

C'est aussi de la compilation de Berne que dérive plus ou moins indirectement la partie la plus ancienne d'un catalogue des archevêques de Vienne, dressé en 1239, dont le texte, provenu de la chartreuse de Silve-Bénite et copié par dom Estiennot, a fourni quelques articles au Recueil des historiens de la France et vient d'avoir les honneurs

Ms. lat. 12768, p. 145.

Rer. Gall. script., XII, 345; XVIII, 741.

d'une double édition, en 1868, dans les Documents inédits relatifs au Dauphiné de l'abbé Ul. Chevalier, et en 1879, dans les *Monumenta Germaniæ historica*. Il est curieux de comparer le catalogue du XIIIe siècle avec celui de l'époque carlovingienne, pour se faire une idée du progrès des légendes qui avaient cours sur l'histoire des archevêques de Vienne. Ainsi, pour citer un exemple, saint Martin, archevêque de Vienne, suivant le catalogue du XIIIe siècle, aurait été témoin oculaire du crucifiement de Notre-Seigneur : *Sanctus Martinus, qui propriis Christum in cruce pendentem et morientem vidit oculis*. Il n'y a rien de pareil ni dans la compilation de Berne, ni même dans l'Hagiologe du XIe siècle.

Chevalier, Doc. in. rel. au Dauph., II, v, 20.
Monum. Germ. histor., Scriptor., XXIV, 811.

Il semble qu'il a jadis existé des catalogues des archevêques de Vienne qui ne nous sont pas parvenus. Sur l'un d'eux, l'archevêque Léger, mort en 1070, devait occuper le soixante et unième rang. On lit en effet dans une notice du cartulaire de Romans, datée de l'année 1068 : *inter dominum Leudegarium Viennensem archiepiscopum* LXm Im. Or Léger est loin d'occuper cette place sur les listes qui viennent d'être passées en revue. Serait-il téméraire de supposer que Léger lui-même avait fait rédiger un catalogue de ses prédécesseurs, dont le nombre se serait trouvé fixé à soixante? Ce qui peut autoriser cette conjecture, c'est le témoignage à peu près contemporain du chroniqueur de Novalèse, qui rapporte que l'archevêque Léger avait fait mettre par écrit la vie, les mœurs, l'origine et les actes de ses prédécesseurs : *Hoc tempore Leodegarius, archiepiscopus Viennensis, vitam et mores, ortus et actus suorum antecessorum archiepiscoporum scribendo colligere curavit.*

Giraud, Essai sur l'abb. de S. Barnard, I, pr. 35.

Monum. Germ. hist., Script., VII, 127.

Les anciens catalogues des archevêques de Vienne étaient certainement inconnus des rédacteurs du premier et du troisième cartulaire de l'église de Grenoble. Ils s'en seraient servis pour établir la succession et les synchronismes des archevêques de Vienne, plutôt que de combiner plus ou moins arbitrairement des données insuffisantes fournies par différentes chartes. Les essais consignés dans les cartulaires de Grenoble méritent toutefois d'être signalés, comme

Cartul. de Gren., p. 62 et 264.

un très ancien exemple de l'emploi des documents diplomatiques pour fixer la chronologie historique. Les notes du premier cartulaire (aujourd'hui ms. latin 13879 de la Bibliothèque nationale) ont été publiées par Mabillon dans les *Analecta*, par M. Marion dans son édition des cartulaires de la cathédrale de Grenoble, et par M. Holder-Egger dans les *Monumenta Germaniæ historica*. Celles du troisième cartulaire, déposé aux archives de l'Isère, n'ont été imprimées que dans la publication de M. Marion.

Mabillon, Anal. édit. in-f°, p. 221.
Cart. de Gren., p. 62 et 63.
Monum. Germ. histor., Scriptor., XIII, 375 et 376.

57. *Évêques de Grenoble.*

Le catalogue des évêques de Grenoble, dans la forme la plus ancienne que nous connaissons, a été rédigé sous l'épiscopat de saint Hugues, au commencement du XIIe siècle. Il se lit au folio 70 v° du premier des cartulaires attribués à ce prélat (ms. latin 13879 de la Bibliothèque nationale). C'est une simple nomenclature, intitulée : *Nomina episcoporum sanctæ Gratianopolitanæ ecclesiæ.*

Le deuxième cartulaire de l'église de Grenoble, conservé aux archives de l'Isère, contient, au folio 39 v°, le même catalogue, copié par une main du XIVe siècle et intitulé : *Incipiunt nomina episcoporum sanctæ ecclesiæ Gratianopolitanæ;* des additions faites après coup l'ont étendu jusqu'au nom de Siboud l'Alemand, mort en 1477.

Mabillon a publié le premier catalogue, dont le texte lui avait été communiqué par Vyon d'Hérouval. — M. Marion a reproduit les textes de deux cartulaires, d'après les manuscrits originaux. — Tout dernièrement, M. Holder-Egger, sans connaître l'édition de M. Marion, a réimprimé, dans les *Monumenta Germaniæ historica*, les deux catalogues, en suivant, pour le premier, le ms. latin 13879, et, pour le second, le ms. latin 5215 (p. 24), qui est une copie du deuxième des cartulaires attribués à saint Hugues.

Mabillon, Anal. in-folio, 220.
Cart. de Grenoble, p. 61 et 107.
Monum. Germ. histor., Scriptor., XIII, 377.

58. *Évêques de Valence.*

Nicolas Chorier s'était procuré un manuscrit de l'église de Valence, dans lequel était copié un catalogue historique

des évêques de Valence. Les derniers articles n'ont été rédigés que sous l'épiscopat de Jacques de Tournon, mort en 1553; mais le commencement est beaucoup plus ancien. Dom Estiennot, qui a fait entrer dans ses recueils le texte du manuscrit de Chorier, a cru pouvoir y distinguer l'œuvre d'au moins cinq écrivains, dont le premier aurait vécu au xe siècle, et les quatre autres au XIIe, au XIIIe, au XIVe et au XVIe. Cette opinion, que la perte du manuscrit original ne permet guère de contrôler, a été adoptée par M. l'abbé Ulysse Chevalier, qui a publié le texte de dom Estiennot dans ses Documents inédits relatifs au Dauphiné, en faisant remarquer que le P. Columbi avait signalé le même document dans le cabinet de Salignon, sacristain de l'église de Die.

Ms. lat. 12768, p. 187.

Chevalier, Doc. in. rel. au Dauph., II, v, 30-37.
Columbi, Opuscula varia, p. 248.

C'est seulement pour mémoire qu'il convient d'indiquer ici le catalogue des évêques de Valence que l'un des rédacteurs du troisième cartulaire de l'église de Grenoble a essayé de dresser pour la période comprise entre les années 880 et 1032 ou environ.

59. *Évêques de Viviers*

Thomas, évêque de Viviers au milieu du xe siècle, a dressé une liste de ses prédécesseurs, qu'il a mise en tête d'un résumé des donations faites à sa cathédrale. La compilation de l'évêque Thomas forme ce qu'on appelle la « vieille charte » (*Charta vetus*); le texte en a été publié par l'abbé Rouchier et par les nouveaux éditeurs de l'Histoire générale de Languedoc. — L'abbé Rouchier a fait connaître un autre catalogue, qui paraît dater du XIVe siècle, et qu'il a tiré du recueil connu sous la dénomination de Manuscrit du maître de chœur de l'église cathédrale de Viviers.

Gall. chr. nova, XVI, 549.

Rouchier, Hist. du Vivarais, I, 565.
Hist. gén. du Languéd., II, pr., 412.

L. D.

CHRÉTIEN LEGOUAIS

ET AUTRES TRADUCTEURS OU IMITATEURS D'OVIDE.

Les Métamorphoses d'Ovide moralisées, composées par Chrétien Legouais vers la fin du XIIIe ou le commencement du XIVe siècle, sont l'œuvre la plus considérable que le poète latin ait inspirée au moyen âge. Avant de l'étudier, nous avons pensé qu'il ne serait pas inutile de passer plus rapidement en revue les autres traductions ou imitations d'Ovide que nous présente la poésie française antérieure, et de réparer ainsi, à l'occasion, quelques omissions de nos devanciers.

Sans atteindre jamais à l'autorité et à la popularité de Virgile, Ovide fut un des poètes latins les plus goûtés au moyen âge. Sa réputation fit même mettre sous son nom plus d'un ouvrage qui ne lui appartenait pas, et qui traitait de l'amour. C'est ainsi que le poème dialogué bien connu du *Pamphilus*, qui porte souvent pour sous-titre *De Amore*, et qui a été composé, sans doute au XIIe siècle, par un auteur dont on n'a pas encore découvert le nom, est mis dans quelques manuscrits sous le nom d'Ovide. Notons à ce propos que le *Pamphilus* a été traduit en vers français, dans la première moitié du XIIIe siècle, par un poète qui s'est désigné, dans les premiers et les derniers vers, au moyen de cet acrostiche d'une longueur inusitée : *C'est ci la translacioun Jehan Bras de fer, de Danmartin en Goueloe* (sic), *en l'amour de mon seigneur le chancelier de Miaus*. Jean Brasdefer, qui a été omis dans les volumes de l'Histoire littéraire du XIIIe siècle, nomme ailleurs son patron Guillaume; il s'agit donc probablement, comme on l'a reconnu, d'un chancelier de Meaux de ce nom qu'on trouve mentionné en 1228. La Société des anciens textes français a annoncé une édition de ce poème, conservé dans un ma-

Bartsch, Albrecht von Halberstadt und Ovid im Mittelalter, p. x.

Bulletin du Bibliophile belge 1864, p. 101. — Revue critique, 1874, t. II, p. 197.

nuscrit de Bruxelles. Plus moderne encore est le poème *De Vetula*, dont M. Hippolyte Cocheris a bien probablement découvert le véritable auteur, Richard de Fournival; ce qu'on ne savait pas encore quand on a publié dans notre tome XXIII la notice qui lui est consacrée. Le chancelier de l'église d'Amiens parle tout le temps dans son poème comme s'il était Ovide, et il prétend, dans une préface attribuée au protonotaire Léon, que ce poème fut trouvé, du temps de l'empereur Vatace (1222-1255), dans le tombeau d'Ovide, à Dioscurias en Colchide. De si grossières impostures ne trompèrent pas, même au moyen âge, tous les lecteurs; la plupart cependant furent remplis d'admiration en entendant Ovide parler si bien du Christ, et s'écrièrent que c'était « une belle prophétie ». Nous aurons occasion, dans un volume subséquent, de reparler du *De Vetula*, à propos de Jean Le Fèvre, qui le mit en vers français.

Cocheris, La Vieille ou les Dernières amours d'Ovide, p. xx et suiv.

Hist. litt. de la France, t. XXIII, p. 708 et suiv.

Cocheris, La Vieille, p. IX.

Parmi les ouvrages réels du poète de Sulmone, il en est deux surtout qui non seulement ont été sans cesse lus et commentés dans les écoles, mais encore ont pénétré dans la littérature vulgaire : c'est l'Art d'aimer et les Métamorphoses. Nous parlerons successivement de l'un et de l'autre, non sans dire un mot des Remèdes d'amour et de quelques Héroïdes, qui n'ont pas été non plus inconnus à la poésie française.

L'Art d'aimer.

L'Art d'aimer a exercé une influence considérable sur le développement des théories de l'amour qui forment une partie si importante de la littérature du moyen âge. Ovide s'était amusé, dans ce livre plus que frivole, à enfermer dans le cadre sérieux d'un poème didactique, genre alors très en faveur, le résultat des expériences amoureuses de sa jeunesse, faites soit dans la haute société romaine (bien qu'il s'en défende), soit surtout dans le monde de la galanterie facile et vénale que formaient les affranchies. Ce fut ce cadre sérieux et cette forme didactique qui charmèrent les esprits du moyen âge, habitués à ne considérer dans la lit-



térature que l'utilité, et à regarder surtout les poètes de l'antiquité comme des docteurs. Les clercs, instruits par Ovide, passaient pour bien supérieurs dans la science de l'amour à ceux qui ne pouvaient recourir à cette source; aussi, dès le XIIe siècle, quand il se forma, aux cours d'Angleterre et de France, une société élégante, où les rapports des deux sexes furent plus fréquents et plus libres, et qu'on peut déjà appeler le monde au sens moderne du mot, le livre d'Ovide fut un des premiers que les clercs admis dans ce milieu, à la fois naïf et raffiné, ignorant et curieux, s'attachèrent à mettre à la portée des chevaliers, et surtout des femmes, dont l'influence était naturellement prépondérante. La tâche, à vrai dire, n'était pas aisée. Bien que le moyen âge n'eût pas conscience de l'abîme qui le séparait de l'antiquité, Ovide transporte ses lecteurs dans une civilisation si profondément différente de celle du XIIe siècle qu'on se demande comment on put alors, nous ne dirons pas imiter certains morceaux de son œuvre, mais la transporter tout entière dans la langue et le costume du temps. La vie qu'il suppose menée par les jeunes gens et les femmes auxquels il donne ses futiles leçons est la vie urbaine telle qu'on la menait à Rome sous Auguste, et telle qu'on l'ignorait absolument en France sous Louis VII. Dès le début, c'est au théâtre, à l'amphithéâtre, au cirque, qu'il engage le chasseur à choisir son gibier, à tendre ses filets. Que pouvaient comprendre à ces descriptions de spectacles inconnus, à ces allusions perpétuelles à des mœurs disparues pour jamais, les habitants de châteaux isolés, où ils menaient parmi leurs vassaux l'existence la plus monotone, et qu'ils commençaient à peine à quitter de loin en loin avec leurs femmes, pour prendre part, à la cour de leur suzerain, à de grands repas ou à de longues « caroles »? Nous ne savons pas comment s'en était tiré Chrétien de Troyes; un passage bien souvent cité nous apprend seulement qu'il avait, le premier sans doute en France, accompli ce difficile travail. Il est probable que son œuvre, bien qu'elle se soit perdue plus tard, eut un grand succès, et répandit dans des

Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 194.

cercles plus étendus que le monde des clercs la connaissance du poème d'Ovide. Mais sa version, qu'elle fût ou non fidèle et complète, ne suffit pas aux lecteurs du XIIIe siècle. D'autres imitations du poème d'Ovide se firent alors, et nous dirons un mot de celles qui nous sont parvenues.

Maître Élie.

La première n'est pas entière, et l'unique copie du XIVe siècle qui nous l'a conservée en partie, et qui est bien postérieure à la composition de l'œuvre, la présente sous une forme très altérée. L'auteur se nomme dès les premiers vers :

Ms. de la Bibl. nat. fr. 19152, fol. 93 a.

Entendez tout, grant et petit,
Ce que maistre Elie nos dit.

Ce titre de maître indique un clerc, et en effet Élie, bien qu'il ne le dise pas expressément, a travaillé directement sur le poème d'Ovide. Il l'a traduit d'ordinaire en l'abrégeant beaucoup et en supprimant la plupart des détails, des agréments de style, des mille allusions de toute espèce qui en font le principal charme; mais çà et là il l'a ou modifié ou amplifié, et ce sont les passages de ce genre qui offrent surtout de l'intérêt. Le début est très curieux. Après avoir annoncé, comme Ovide, que son enseignement portera sur trois points : le choix d'une amie, le moyen de gagner son amour, puis celui de le conserver (il ne paraît pas avoir songé à suivre le poète latin dans la partie de son ouvrage consacrée à instruire l'autre sexe), il dit que, pour trouver et choisir une maîtresse, le meilleur endroit du monde est assurément Paris. On en a conclu à bon droit qu'Élie habitait Paris, comme Ovide habitait Rome, qu'il recommande également. Tu trouveras, dit notre auteur à son disciple, les dames et les demoiselles en grand nombre soit dans l'île [1], où elles se promènent, soit dans les

La Clef d'amour, p. x.

[1] Le vers où cette île était mentionnée pour la première fois (93 d) manque; mais plus loin le poète rappelle les lieux qu'il a indiqués comme favorables : *En l'isle, es prez, el parvis.*

prés de Saint-Germain, où elles vont pour « caroler », ou bien au « parvis » :

La vont a la procession
Totes par tel entencion,
Dames puceles et meschines;
Iluec s'assemblent les voisines. . .
Ne ce ne puis mie noier
Qu'il n'en i aut por Dieu proier,
Mais toz li plus, s'est qui me croie,
I vont le plus que l'en les voie
Et por veoir les autres genz.

Fol. 94 d.

Il est piquant de voir l'église remplacer ici les théâtres dont Ovide avait dit :

Ovide, De Arte amat., I, 99.

Spectatum veniunt, veniunt spectentur ut ipsae.

Le passage qui suit est plus intéressant encore. Pour donner quelque chose d'analogue à la description que fait le poète latin des représentations théâtrales et des mille occasions qu'elles fournissent aux amants de se rapprocher de celles qu'ils aiment, le poète français n'a trouvé que les « jeux » des clercs, c'est-à-dire évidemment l'exécution de mystères ou de miracles. C'est un témoignage important à joindre à ceux qu'on a déjà rassemblés sur l'antiquité et le succès de ces spectacles, auxquels, d'après Élie, se pressait une foule où les femmes n'étaient pas moins nombreuses que les hommes :

Et se li clers, si com il suelent,
Aucons geus represanter vuelent,
La revont tout communement
Joene, chenu, petit et grant,
Homes et femes a tropeax,
Dames de Grieve ou de Champeax. . .
Va, et ja n'iert qui le dev[i]et,
Devers cele qui plus te siet;
Tant com tu pues a l(u)i te joig :
Ja ne te covient traire loig;

Fol. 94 c.

Et, se tu faire le voloies,
Mien escient tu ne porroies,
Que chascon[s] de veoir s'engresse,
S'estraint li uns l'autre en la presse.

Ovide, De Arte amat., I, 145.

Ovide recommande au jeune Romain, assis au cirque auprès de celle qu'il veut charmer, de la renseigner sur la provenance et les chances de succès des chevaux qui courent. Élie transpose ainsi ces conseils, où nous relevons pour notre part la présence de laïques mêlés aux clercs parmi les acteurs :

Demande des lais et des clers,
Qui est cist vielz, qui est cist vairs,
Qui est cil qui a si bien dit.

La suite du poème de maître Élie est plus banale. Il laisse de côté tout ce qui dans Ovide appartient à un genre de vie qu'il ne peut plus bien se représenter, et se contente de mettre en petits vers assez ordinaires les préceptes les plus généraux de son modèle. Çà et là cependant, en ce qui concerne l'habillement par exemple, apparaissent quelques traits intéressants. Citons un passage qui n'est pas dans Ovide. Celui-ci dit simplement que tous les temps ne sont pas également favorables à la poursuite amoureuse. Son imitateur développe cette pensée et nous transporte en plein Paris du XIIIᵉ siècle. La femme qu'il a en vue, la femme mariée, n'est guère libre de ses actions :

Fol. 94 d.

Li homs est tex que il ne crient :
A son talent il va et vient,
S'il velt amont, s'il velt aval,
Ja nul n'en parlera en mal.
La feme n'a pas tel loisir
Que ele face son plaisir.

Il peut cependant se présenter des occasions propices :

Fol. 94 d.

Se ele est feme a chevalier,
Li chevaliers vait tornoier,

Il va a cort, il va en ost,
Et si ne revient mie tost. . .
Se marcheanz est ses mariz,
Tant est ses amis plus gariz,
Quar il vait en marcheandise
En Puille, en Calabre et en Frise,
Ne ne repaire de set mois.
Et se ele est feme a borgois,
Cil a assez a quoi entendre. . .

C'est à peu près au vers 328 du livre II que s'arrête, dans le manuscrit unique, après 1305 vers, l'imitation de maître Élie, en général très abrégée, mais çà et là fort prolixe, comme dans l'amplification excessive des quatre vers d'Ovide sur sa violence envers une maîtresse, et des dix vers qu'il consacre à l'éventualité d'une maladie de la belle. La traduction est parfois remarquablement exacte et concise; mais, en somme, c'est une œuvre assez médiocre[1].

La Clef d'amours

On trouve plus d'intérêt dans un autre poème, à peu près contemporain, intitulé La Clef d'amours, mais qui n'est aussi qu'une imitation de l'*Ars amatoria*. On n'en connaît également qu'un manuscrit, qui laisse beaucoup à désirer de toutes façons; mais le poème a été imprimé, d'après un autre texte que l'éditeur a très fortement et d'ordinaire très maladroitement rajeuni, à Genève, à Paris et à Anvers, au commencement du XVIe siècle. L'auteur a donné son nom et celui de sa maîtresse à deviner dans une énigme qui remplissait les derniers vers, et qui malheureusement, dans le manuscrit, par suite de la perte partielle du dernier feuillet, est tronquée de façon à n'être plus aucune-

Revue critique, 1868, t. I, p. 401. — Jahrbuch für romanische Literatur, 1868, p. 405.

[1] Depuis que cet article a été écrit, il a paru à Marbourg, comme thèse de docteur, en 1883, une dissertation de M. H. Kühn, intitulée: *Prolegomena zu Maitre Elies altfranzösischer Bearbeitung der* Ars amatoria *des Ovid* (33 p. in-8°). L'auteur donne une analyse du poème d'Élie comparé à celui d'Ovide; il cherche ensuite, sans y réussir absolument, à établir que Jakes d'Amiens a connu et utilisé l'ouvrage d'Élie; enfin il essaye, mais cela sans aucun succès, de prouver que le nom d'Élie n'a été introduit dans le texte que par un copiste qui a voulu se substituer à l'auteur, et que l'Art d'amours du ms. 19152 est l'œuvre, crue perdue, de Chrétien de Troyes.

ment intelligible; quant aux éditions anciennes, elles l'ont complètement supprimée. Le manuscrit unique a été acquis, en 1863, par M. Edwin Tross, qui l'a fait imprimer en 1866, à peu près diplomatiquement, en un petit volume fort élégant, auquel M. Henri Michelant a joint une intéressante préface. Le manuscrit Tross est du XIVe siècle, et il nous paraît, d'après les formes de langage qu'y ont introduites les deux copistes, avoir été écrit en Normandie, plutôt qu'en Angleterre, comme on l'a pensé; l'écriture change après les dix-sept premiers feuillets; il y en a en tout 64, dont les 24 premiers contiennent 48 vers et les 40 derniers 56; cela donnerait un total de 3392 vers; mais, par suite de différentes circonstances, il faut le réduire à 3200. Pour rendre en français les 1165 distiques de l'*Ars amatoria*, il aurait fallu bien plus de 3200 petits vers, surtout si l'on tient compte et de la plénitude de sens incomparablement plus grande du latin, et des chevilles amenées presque inévitablement par la rime. Aussi notre poète, comme maître Élie, a-t-il laissé de côté tout ce qui, dans le latin, lui semblait inutile à l'enseignement proprement dit, tous les épisodes, toutes les allusions, ou peu s'en faut, toutes les fleurs brillantes, quoique artificielles, dont Ovide a semé son cours de galanterie; en revanche, il a çà et là insisté sur certains points, il a ajouté de son cru, il a fait des changements, et c'est ce que nous signalerons surtout dans l'examen rapide auquel nous soumettrons son œuvre, qui n'est pas sans mérite. Le texte déplorable que donne le manuscrit, et que l'édition moderne se borne à reproduire, a pu être souvent amélioré, pour nos citations, soit par conjecture, soit par comparaison avec le texte imprimé au XVIe siècle; mais il s'en faut que ce secours permette toujours de retrouver avec quelque assurance l'original du XIIIe siècle.

La Clef d'amour, p. XXII.

L'auteur commence par une fiction qu'il ne trouvait pas dans son modèle. C'est, dit-il, le dieu d'amour lui-même qui lui est apparu en songe, et lui a ordonné de rédiger les règles de son art, en lui promettant de le récompenser. Il divise ensuite, comme Ovide, son sujet en trois points.

Il parle brièvement du choix de l'objet à aimer, recommandant toutefois de s'adresser de préférence à une dame de haut parage. Quant aux endroits où l'on peut espérer se rencontrer avec elle, il indique le marché, le temple, les « ca-« roles », les places où l'on regarde les bateleurs. Au lieu des jeux du cirque ou de la scène, il nous décrit, non plus, comme Élie, des mystères, mais des joutes ou des tournois, et la façon dont il sait replacer dans un cadre si différent plusieurs des détails de la peinture d'Ovide est fort intéressante :

As jostes, a telx assemblées,
Viennent les dames bien parées. . .
La viennent elz liées et drues
Pour veoir, pour estre veues.
Et s'il est issi qu'il avienge
Que le roi en la vile vienge
Ou que li tornois estre i doie. . .
Tu te dois lors celle part trere
Ou celle est qui tant te doit plere
Pour veoir et pour regarder
Cen qui doit venir sans tarder;
Sans souspechon i porras estre
Soit a estal ou a fenestre. . .
Aresne la se tu es sage
Au premier de commun langage :
Qui sont ces chevalx qui la viennent
Requier, ou ces qui la se tiennent. . .
Quant les rois et contes vendront
Et ceulx qui ovec se tendront. . .
Se ta dame lors te demande
Les nons, respon a sa demande :
« Cil est françois, cestui christain (*lisez :* chartain). »
Fein que de tout soies certain;
Bel et cortoisement li conte :
« Celui est roi et cestui conte. »
Di les noms se pues veritables,
Se non, si les di convenables.

La Clef d'amour, p. 17.

On remarque, dans ce passage, d'abord que notre poète n'habitait sans doute pas Paris, comme maître Élie, puisqu'il parle de la venue du roi dans la ville comme d'une

XIVe SIÈCLE.

chose rare et seulement possible; ensuite qu'il n'a pas l'air de supposer que son disciple prenne lui-même part à la joute dont il est spectateur; il s'adresse donc aux jeunes clercs plutôt qu'aux jeunes chevaliers.

P. 13-15.

Les conseils qu'il donne sur la façon dont doit se vêtir celui qui se destine à l'amour renferment plus d'un détail à recommander aux historiens du costume. Il invoque à ce sujet Ovide d'une façon assez inattendue :

> Tire ta cauche a la laniere,
> Si que n'i ait plique ne fronche :
> Ovide neïs le te nonche.

P. 32-36.

Les indications données sur la conduite de l'amant qui se trouve avec sa belle dans un repas sont aussi intéressantes. Le poète l'engage à être gai et brillant :

> Tu pues chanter se le sés faire,
> Ou de belles bourdes retraire.

Ovide, De Arte mat., I, 606.

Mais il faut être prudent, et notre auteur ne reproduit pas sans restriction le *pede tange pedem* d'Ovide, que maître Elie répète complaisamment :

> Ne soies ja trop delitable
> De marchier le pié sous la table;
> Grant peril en porroit venir,
> Si que s'en vendroit miex tenir :
> Tu pourroies tel pié marchier
> Qui la se vendroit enarchier
> Pour savoir ta volenté toute.

Ovide, en recommandant les larmes, suggère un artifice à ceux qui n'en ont pas le don :

Ovide, De Arte mat., I. 661.

> Si lacrimae (neque enim veniunt in tempore semper)
> Deficient, uda lumina tange manu.

Son imitateur a un moyen plus sûr :

> Et se tu ne pues avoir lermes . . .
> Tu poras un oignon tenir,

Qui tantost les fera venir;
Ou tu porras, selon m'entente,
A la fin que l'oignon ne sente,
Moiller tes ex en autre guise.

Ovide n'a rien fourni, autant qu'il me semble, pour un passage où le poète français avertit son disciple de se méfier des substitutions que l'obscurité de la nuit peut favoriser. Il en cite un exemple :

E issi decheu en furent
Le feivre et son valet, qui jurent
O la dame por la chambriere,
Dont le feivre out depuis le piere;
La favroisse lors se teisoit,
A qui la chose mout plesoit,
Et le feivre n'ert pas si sage
Qu'il en seust rendre langage.

Nous avons là une allusion à un conte qui a été redit sous bien des formes au moyen âge et depuis; mais notre auteur en connaissait une version différente de toutes celles qui nous sont parvenues, dans lesquelles il s'agit d'un meunier, d'un laboureur, d'un foulon, d'un bourgeois, mais non, comme ici, d'un forgeron.

Hist. litt. de la France, t. XXIII, p. [illegible]. — L'Heptameron de la reine de Navarre, pub. A. de Montaiglon, t. IV, p. 231.

Un endroit du poème d'Ovide qui lui fait peu d'honneur est celui où il recommande l'amour des vieilles comme offrant aux jeunes gens beaucoup d'agrément et surtout beaucoup de profit. Notre auteur se distingue ici à son avantage du poète latin; après avoir reproduit les arguments qu'il trouve dans son modèle, il ajoute :

Ovide, De Art. amat., II, 667 et suiv.

Par ces raisons et par semblables
Nous veut faire Ovide creables
Que miex vaut les vieilles atrere
Que de jeune s'amie faire;
Mès, sauve soit sa reverence,
Pas ne m'acorde a sa sentence. . .
Ovide qui i vout entendre
Out, ce devin, mestier de prendre;
Mès tel amour, qui bien l'avise,

La Clef d'amour, p. 74.

N'est pas amour, mès conveitise :
Amours qui les fins cuers enlie
Vient but a but sans simonie.

Cette expression de « simonie » appliquée aux dons du dieu d'amour est assurément une heureuse trouvaille.

P. 78. La seconde partie de la Clef d'amour, comme le troisième livre d'Ovide, s'adresse aux femmes. Le poète français croit devoir dire expressément que le mariage est hors de la question :

P. 79. Des maris ne me parlés mie :
Ce n'est mès que chochonnerie (maquignonnage). . .
Femme par mariage prise
Est aussi comme en prison mise,
Car il convient qu'el se soumete
A tout ce qui au mari hete.

Cette idée que la liberté, propre de l'amour, est incompatible avec la servitude qu'entraîne l'union légale, se retrouve souvent au moyen âge.

Les conseils donnés aux femmes sur leur toilette sont, comme ceux qui regardent le costume des hommes, accommodés à l'époque de l'auteur : il y est parlé de guimpes, de chaperons, de cornes, de pelisses, de chemises, de gants et mitaines, et de plusieurs autres choses qu'Ovide ne soupçonnait pas.

La femme, si elle veut plaire, doit avoir divers talents :

P. 97. Chanter est noble chose et belle,
Especiaument a pucelle. . .
Metre dois ton entencion
A sonner le psalterion
Ou timbre ou quinterne ou citolle :
C'est cen qui du tout nous affolle.
Semblablement te dois aduire
A romans feticement luire (lire, lire à haute voix). . .
Grandement te peut avancier
Bien caroller et bien dancier,
Baller, passer au rigolet
A petit pas simple et molet;

Les giex des eschès et des tables
Te sont propres et convenables.

Venant au choix que l'on peut faire entre les soupirants, notre poète, comme on pouvait s'y attendre, imitant d'ailleurs à sa façon les spirituels conseils d'Ovide, recommande surtout les clercs :

As clercs soutis, douz et avables, P. 109
Soiez douces et amiables :
D'amer sevent la guise et l'art;
Tant facent il le papelart,
Bien sevent amours deporter
Et lor amies conforter :
Ja n'iert d'amours bien assenée
Feme se de clerc n'est amée.

Ovide énumère tous les prétextes qu'avait une Romaine de son temps pour sortir de la maison et aller où elle voulait; de semblables ne manquaient pas à une Française du moyen âge : Ovide, De Arte amat., III, 632 et suiv.

Femes trouvent trop d'achesons, La Clef d'amour, p. 11[illegible]
En gibier (en iver?), en toutes sesons;
Car estuves et saints et saintes
Curent de leurs besongnes maintes;
Bien sevent espleitier les sages
De ces petis pelerinages;
Souvent sont leur joies doublées
Chiés leurs tavernieres segrées;
Aussi feint bien feme par boule
Estre enferme pour gesir soule.

Aux conseils, déjà assez peu raffinés, qu'Ovide donne aux femmes sur la conduite qu'elles doivent tenir à un souper en tête-à-tête, son imitateur en ajoute quelques-uns qui peuvent sembler superflus : Ovide, De Arte amat., III, 740 et suiv.

En sausse dois petit mouillier La Clef d'amour, p. 1[illegible]
Pour toi garder de toouillier,
Et se du tout t'en pues tenir,
Grant honor t'en pora venir.

D'ail especiaument te garde;
Pren avant ou sel ou moustarde :
Trop est laide chose et villaine
Que de corrompre son alaine.

[illegible]

Le poète français est plus réservé que son modèle dans ce qui concerne la « contenance segrée », et, en général, on doit lui rendre ce témoignage qu'il a plutôt atténué qu'aggravé ce que l'original contenait de lascif ou de cru. Son ouvrage est, en somme, intéressant; il est regrettable qu'on n'en ait pas un meilleur texte, et qu'un accident nous ait enlevé la satisfaction de connaître le nom de l'auteur.

JAKES D'AMIENS.

Nous savons celui d'un autre imitateur d'Ovide, à peu près contemporain : il a pris soin de nous apprendre qu'il s'appelait Jakes d'Amiens; mais nous n'en savons pas plus long. Sous ce même nom, le célèbre manuscrit de Berne contient cinq chansons, une pastourelle et un jeu-parti dont nous avons parlé ailleurs. Ce Jakes d'Amiens ayant pour interlocuteur, dans son jeu-parti, Colin Muset, il a dû vivre au commencement du XIIIe siècle; la langue et le style de l'Art d'amours paraissent un peu plus modernes, et un simple prénom, joint à la provenance d'une ville aussi populeuse qu'Amiens, ne peut suffire à assurer l'identification des deux écrivains. Le poème de Jakes d'Amiens nous est parvenu dans trois manuscrits, plus un fragment de 188 vers conservé à la bibliothèque d'Utrecht; en outre, il a été, comme la Clef d'amours et dans le même volume, imprimé plus d'une fois au commencement du XVIe siècle. En 1868, un savant allemand, M. G. Kœrting, en a donné une édition; malheureusement il ne connaissait du poème qu'un manuscrit, dont M. Michelant avait signalé l'existence dans la bibliothèque royale de Dresde; il reçut, son texte déjà imprimé, communication du fragment d'Utrecht. Plus tard, un autre philologue allemand, J. Brakelmann, enlevé prématurément à la science, découvrit à la Bibliothèque nationale deux autres copies de l'Art d'amours, l'une, comme le manuscrit de Dresde, du commencement du XIVe siècle

Hist. litt. de la France, t. XXIII, p. 630 et suiv.

P. [illegible]

La Clef d'amour, p. XII.

Jahrbuch für romanische Literatur, 1868, p. 339.

(ms. fr. 25545, anc. Notre-Dame 274 *bis*), et l'autre du xve (ms. fr. 12478, anc. Suppl. fr. 1316). S'appuyant sur la comparaison de ces deux manuscrits et de l'ancien imprimé génevois, Brakelmann a fait au texte publié par M. Kœrting un certain nombre d'utiles rectifications. [illegible]

Le poème de Jakes d'Amiens n'offre pas autant de traits qui méritent d'être relevés que la Clef d'amours. Non pas que l'auteur manque d'esprit et de facilité, ni qu'il se soit astreint trop servilement à copier son modèle; au contraire, il a suivi Ovide de plus loin et plus librement qu'aucun des autres imitateurs. Mais il reste d'ordinaire dans les généralités de sentiment, et par conséquent il offre moins de prise à l'historien des mœurs et des usages. Sa traduction, comme nous l'avons dit, serre rarement le texte d'aussi près que celles de ses émules. Son procédé consiste à abréger beaucoup, en laissant de côté tout ce qui n'est pas directement didactique, en sorte que, malgré des additions considérables, il n'emploie guère plus de petits vers octosyllabiques qu'Ovide n'a employé d'hexamètres et de pentamètres. Ce sont ces additions qui nous arrêteront surtout. Les premières, qui sont fort agréables, se composent d'un certain nombre de passages où Jakes se met lui-même en scène, soit qu'il rappelle des souvenirs de ses amours passees, soit qu'il parle de son amour présent pour « la belle blonde desirée » en l'honneur de laquelle il a entrepris son œuvre, et dont il espère, pour récompense, obtenir la merci. Voici un passage de ce genre assez gracieux, placé en tête de la dernière partie, où l'auteur donne aux femmes des conseils qui doivent les mettre en état de discerner les amants sincères des trompeurs : Jakes d'Amiens, L'Art d'amours, v. 44.

Les dames vaurai enseguier : V. 1719.
Mon voil nes poroit enginguier
Nus hom ne traïr ne ghiller.
Por çou les vaurai doctriner
K'elles se sacent bien desfendre,
Que nus hom ne les puist sorprendre;
Bien vaudroie k'elles seüssent
Ki de cuer proie et conneüssent

Les faus amans, les traïtors,
Les losengiers, les menteors;
Traïtour seroient honni
Et li menteor escarni.
Ha! se ma dame le savoit,
Con l'aim de cuer, et connoissoit,
Molt tost m'otroieroit s'amor,
Et guerpiroit le traïtor
Ki se paine de li traïr,
Ki bée a li dou tout honnir,
Et jou n'i bée s'a bien non.

Toute une partie du poème de Jakes d'Amiens, qui ne comprend pas moins du quart de l'ouvrage (v. 466-1035), manque absolument dans Ovide. Ce sont des modèles de conversation amoureuse. L'auteur enseigne comment on doit « prier d'amour » une dame ordinaire, puis une dame de haut rang, enfin une jeune « pucelle ». Il suppose ensuite que les personnes à qui l'on a fait ces déclarations les repoussent, et donne, après les discours qu'il leur prête, des formules de répliques qui, suivant lui, ne peuvent manquer leur effet. Nous entendons d'abord une dame qui déclare vouloir rester fidèle au mari qu'elle aime : l'amant lui répond que le mariage même doit lui donner de la sécurité; que, si elle aime son mari, c'est qu'elle ne connaît pas d'autre homme, et que ce mari d'ailleurs ne lui est pas aussi fidèle qu'elle se l'imagine. Une autre craint de perdre sa réputation : on lui dit qu'il y a moyen de bien cacher un secret. La troisième ne se fie pas aux paroles des amants, si souvent trompeurs : on la rassure par des protestations. A une quatrième, qui regarde comme une offense qu'on ait osé lui parler d'amour, on dit que sa beauté fait perdre la raison. Une autre, plus froidement, engage le galant à ne pas gaspiller auprès d'elle inutilement son temps et sa peine : le poète n'indique pas ici de réponse, mais il dit qu'elle montre ainsi être « sage », et qu'on ne doit l'en aimer et l'en poursuivre que plus ardemment. La réponse de la dernière trahit son trouble, et il faut savoir en profiter. Cette forme de dialogues amoureux n'est pas particulière à notre

poète; elle se retrouve, comme on l'a remarqué, dans le célèbre livre latin d'André le Chapelain, écrit vers le commencement du XIIIᵉ siècle, et il est probable que c'est là que Jakes en aura puisé l'idée; mais il n'y a guère pris autre chose. Les discours qu'André met dans la bouche des dames et de ceux qui les prient sont des dissertations subtiles et approfondies de métaphysique amoureuse; les entretiens que rime Jakes d'Amiens sont beaucoup plus simples : ils vont droit au fait, et souvent avec un singulier manque de délicatesse et même de décence. Disons à ce propos que notre auteur ne mérite nullement l'éloge que nous avons accordé à celui de La Clef d'amours : il ne recule pas, notamment dans le dernier chapitre, qui s'adresse aux femmes, devant les détails les plus crus; seulement, tandis qu'Ovide est élégamment lascif, il est bourgeoisement grossier. Il s'excuse, comme l'ont fait tant d'autres, à la fin de son œuvre :

Jahrbuch für romanische Literatur, 1868, p. 179. Hist. litt. de la France, t. XXI, p. 320-332. — Romania, 1883, p. 526.

Pardon requier tout ensement
Se j'ai parlé trop baudement
En aucun liu, qu'il i affiert,
Et ma matere le requiert.

Mais, outre qu'il n'était pas obligé de traiter cette matière, il pouvait fort bien se dispenser d'en aborder certains points, et nous supposons que la dame à qui il envoyait son livre dut lui savoir peu de gré d'avoir inséré de tels traits dans une œuvre composée pour lui plaire.

Jakes d'Amiens, L'Art d'Amours, v. 2303.

Citons en terminant le seul passage de Jakes d'Amiens qui se réfère avec quelque précision à son temps et à son milieu, et qui est d'ailleurs curieux. Il est inséré dans le paragraphe consacré à la toilette des femmes, et il nomme les béguines, ces sortes de religieuses vivant dans le siècle, dont s'est aussi moqué Rutebeuf, et qui abondaient surtout dans le nord de la France :

Les beghines, je le sai bien, V. 2299.
Aiment netté sur toute rien;
Plus nettement apparellies
Les voi c'autres et affaities :

Molt tienent nès lor garnemens,
Les vis ont clers et rouvelens,
S'aiment bien boire et bien mangier,
Largement viestir et caucier.
Molt se funt enviers Dieu enclines;
Volentiers lievent as matines.
Tel cose en ai oi parler
Ke je ne voel ci raconter,

GUIART.

Hist. litt. de la France, t. XXIII, p. 191. — Jahrbuch fur rom. Literatur, 1868, p. 422-425.

Nous nous bornerons à rappeler, après les trois imitations poétiques de l'Art d'aimer que nous venons d'examiner, le petit poème de Guiart, sur le même sujet, en soixante-cinq quatrains monorimes. Il en a déjà été parlé ici et ailleurs, et l'on a fait remarquer le singulier mélange d'obscénité et de dévotion qu'il présente. L'auteur, comme ses prédécesseurs, divise son œuvre en trois parties; seulement, dans la troisième, il ne s'agit pas, comme chez Ovide et les autres, de la façon de conserver l'amour une fois acquis, mais bien, au contraire, des moyens de s'en débarrasser :

Ms. de la Bibl. nation. fr. 1593, fol. 178.

Guiart qui l'art d'amors vost en romanz traitier
En son prologue vost de trois choses touchier :
La premiere, coment on se doit affaitier
Por requere s'amie et savoir acointier;

La seconde chose est coment se contendra
Quant l'amor de la fame a soi atraite avra;
Et la tierce coment il s'en departira
De l'amor a la dame quant plus ne li plera.

Fauchet, Recueil, p. 179.

Cette troisième partie, dans laquelle l'auteur fait surtout intervenir des motifs tirés de la religion, a cependant emprunté quelques traits, comme l'avait déjà remarqué le président Fauchet, aux *Remedia Amoris* d'Ovide, et c'est pour cela que nous la mentionnons particulièrement.

TRADUCTION EN PROSE AVEC COMMENTAIRE.

Bibl. nat. ms.

Ce n'est pas seulement parmi les poètes que l'Art d'aimer trouva des traducteurs. Deux manuscrits, de la fin du XIVᵉ siècle ou du commencement du XVᵉ, nous ont conservé

Fr. 881 anc. 7235 fol. 49-96; Bibl. de l'Arsenal, ms 2741 (anc. B. L. fr. 21).

un singulier ouvrage, qui paraît sensiblement plus ancien; il n'offre pas, dans ces deux textes, de variantes importantes, et cependant il a bien l'air de ne nous être parvenu que sous une forme mutilée et défectueuse. C'est, ou plutôt ce devrait être une traduction en prose des deux premiers livres du poème latin, accompagnée d'une glose étendue; mais, pour des passages nombreux et parfois considérables, tantôt la traduction, tantôt la glose, tantôt l'une et l'autre font défaut, et dans la répartition de ce qui doit appartenir à l'une ou à l'autre les manuscrits présentent beaucoup de désordre. Sans vouloir faire de cette production bizarre une étude minutieuse, et sans essayer de restituer la forme qu'elle a pu avoir originairement, nous nous attacherons seulement à relever dans le commentaire quelques-uns des traits intéressants qu'il présente[1], soit pour l'histoire des idées ou des lettres à la fin du XIIIe siècle, soit pour les renseignements qu'il nous donne sur la connaissance qu'on avait alors de l'antiquité. Celle qu'en possédait l'auteur du commentaire était extrêmement pauvre, et il y suppléait par les inventions les plus bizarres, dont nous indiquerons quelques-unes. Tant d'ignorance et d'audace en même temps ne se rencontre dans aucun commentaire écrit en langue latine, et, sans nier que l'auteur du nôtre ait pu profiter de quelques gloses jointes au poème d'Ovide, nous ne doutons pas que son ouvrage n'ait originairement été composé en français; ce qu'attestent encore d'autres traits que nous mentionnerons, comme les allusions qu'il fait à des poèmes français et ses nombreuses citations de chansons à danser.

Suivant l'usage des écoles du moyen âge, le glossateur commence par nous exposer les raisons qu'a eues Ovide de composer son livre. Il l'a fait d'abord pour montrer sa science, ensuite pour faire connaître « la legiereté de son « noble jouvent », enfin et surtout « pour enseignier ses amis

[1] Nos citations sont faites d'après le texte des deux manuscrits comparé, et parfois amendé par conjecture; quand la conjecture s'éloigne sensiblement des leçons manuscrites, nous les faisons connaître en note.

« et ses compengnons en l'art d'amours et a avoir les amours « aux dames et aux damoiselles. » En quoi faisant, il a rendu un grand service; en effet, « aucuns jouvenceauls estoient « qui tant amoient aucunes dames ou damoiselles et si ne « les savoient prier ne requerre ne faire chose par quoy ilz « les peüssent avoir, et pour ce encheoient ilz en desespe- « rance, et tant que les uns se pendoient, les autres se oc- « cioient par glaive, par feu ou par eaue, et les autres en « perdoient le sens et la memoire. Et pour oster ceste mau- « vaise et fole desesperance des cuers aux jouvenceaulx fist « Ovide cest livre. » L'amour, est-il dit ensuite, est un art; cependant plusieurs le savent par nature ou par coutume ou autrement : « Par nature le scevent les femmes et les « jeunes hommes oiseus; et de coustume aux povres gens; et « aux ribauls par aprinson; aux clercs par les histoires et « par les livres et par les auctoritez des anciens. . . et par « orgueil aux vilains[1] quant ilz sont riches, si veulent amer « par amours, et veulent bouhourder et chevauchier et estre « prisiez pour l'avoir qu'ils ont. . . et aucune fois leur en « meschiet, et, ainsi comme le villain dit, tant grate chievre « que mal gist. » Cette citation nous montre déjà l'incohérence de la pensée et du style qui caractérise trop souvent le commentaire de l'Art d'aimer et qui, au moins en grande partie, est certainement imputable à l'auteur lui-même. On

[1] Le ms. 881 ajoute après « vilains » les mots « tuffes guieliers »; ailleurs (fol. 91 r° a) le texte porte : « por ce fu dit a un qui « sembloit qu'il eust sens »; notre manuscrit donne : « a un tuffe et guielier »; ailleurs encore (fol. 93 v° b), un amant dit à celle qu'il prie : « autant devriez- « vous faire pour moi comme vous faites « pour Guillaume ou pour Gautier », et notre copiste ajoute : « qui n'est c'un « tuffe ou un guielier »; enfin (fol. 94 v° a) pour : « le vilain dit en son proverbe », il écrit : « le vilain tuffe ». Ces deux épithètes injurieuses, dont le sens précis est d'ailleurs inconnu, sont ajoutées au mot « vilain », avec un curieux acharnement, par le copiste Raoul Tainguy, qui a écrit entre autres l'immense recueil des œuvres d'Eustache Deschamps. (Voyez la curieuse note de M. Siméon Luce en tête du tome II des *Œuvres de Deschamps*, publiées par M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire.) Cette observation nous a engagés à comparer le ms. 881 avec celui qui contient les poésies d'Eustache, et nous avons en effet reconnu qu'ils étaient de la même main, celle de Raoul Tainguy, qui a signé le second. Le ms. 881, incomplet de la fin, contient, avant l'Art d'amours, la traduction du *De Vetula* par Jehan Le Fèvre (voir l'édition Cocheris, p. L), et se termine par des ballades de Guillaume de Machaut.

ne peut en tout cas rendre les copistes responsables des incroyables contresens qui pullulent dans les morceaux traduits, et dont voici quelques exemples, pris uniquement au début :

Non ego, Phoebe, datas a te mihi mentiar artes. Ovide, De Arte amat., I, 25.

« Ois tu, Phebe, je ne mentiray pas les ars que tu m'as « donnees. » Ce qui est ainsi glosé : « Quant il ot dit : Ois « tu, Phebe, c'est-à-dire : Ois tu, deesse d'amours; je ne men- « tiray pas les ars que tu m'as données, c'est a dire que « ailleurs il lui avoit enseigniées ces ars. »

Tu quoque, materiam longo qui quaeris amori, I, 49.
Ante frequens quo sit disce puella loco.

« Tu qui veulz avoir matere a avoir bonne amour et longue, « apran avant et enquier ou repaire le plus continuelment « celle que tu veulz amer. »

Seu caperis primis et adhuc crescentibus annis, I, 61.
Ante oculos veniet vera puella tuos.

« Se tu es surprins d'amour en ton premier aage, de « autel aage comme tu seras te venrra la damoiselle au de- « vant. »

Nec tibi vitetur quae, priscis sparsa tabellis I, 71.
Porticus auctoris Livia nomen habet. . .
Nec te praetereat Veneri ploratus Adonis.

« N'aies mie paour d'entrer en Livia[1]; c'est un bois qui « ainssi estoit apelés, ou quel Adonis entra pour aler veoir « s'amie, mais il fut devoré des cruels lions. . . Adonis fut « un jouvenceau qui moult amoit une noble damoiselle; si « prindrent un jour leur parlement ces deux amanz qu'ilz « yroient deduire en Livia; et quant le terme vint, Adonis « entra en celluy bois ou il s'esgara, si le trouverent lions

[1] Les deux manuscrits portent *luna ;* on peut attribuer cette faute aux scribes.

« familleus et le devorerent. Et quant les autres jouven-« ceauls amoureus sceurent ceste nouvelle, si n'osoient telz « y avoit entrer en cellui bois; et quant ilz n'avoient autre « recet, s'i emportoient leurs amies; et ja soit ce que les da-« moiselles faisoient aucun semblant que elles n'i voul-« sissent aler, si tenoient elles les jouvenceauls qui n'i vou-« loient ne n'osoient aler pour couars. Toutes voies tant « moins de gens y aloient, tant plus estoit le bois secret : « aucuns d'eulx estoient si hardis et si amoureux qu'ils y « vouloient aler, et pooient plus asseür et plus priveement « aler a leur voulenté. Et pour ce dit l'acteur que tu ne laisses « point a aler es perilleus bois par paeur des bestes et des « larrons. Et ce dit il pour deux raisons : l'une pour ce que « tu y seras plus priveement que en ceulx ou chascun va; « l'autre pour ce que les damoiselles tiennent a couart celui « qui en tel bois n'ose aler; car elles s'en prainnent moult « bien garde, ja soit ce qu'elles n'en facent guaires de sem-« blant; et pour ce dient elles aux caroles en leurs chançons « que ja couart n'ara belle amie, mais le preux et hardi les « en maine deux et deux. »

Non moins étrange est l'explication des vers où Ovide indique comme lieu de promenade le portique où était représentée l'aventure des Danaïdes :

I. 73. Quaque parare necem miseris patruelibus ausae
Belides...

« Et n'aiez point paour de Belides, c'est a dire de celle qui « voult occire son oncle. Belides, icelle dame, haioit moult « son oncle, et mist espies et agaiteurs en ces boys et puys « leur dist que le premier qui venroit vers eulx que ilz l'oc-« ceïssent, et puis fist tant Belides envers son oncle qu'elle « lui donna aucune achoison d'aler et d'entrer ou bois; mais « il estoit vieil et ancien, si aloit trop lentement. Adonc vint « un jouvencel amoureux qui aloit veoir s'amie, si cheï es « mains des espies, si l'occistrent. Et de ce furent aucuns « espoventez, si qu'ils n'osoient aler deduire au boys; mais « l'acteur dit qu'il ne veult pas que on laisse a y aler pour

« icelle occasion : car ce avient a une heure qui n'avient pas « a cent. »

Nous empruntons un dernier spécimen à la fin du livre I; tout grotesque qu'il est, il ne l'est pas plus qu'une infinité d'autres, qu'il serait fastidieux de relever. Ovide, suivant la comparaison qu'il affectionne de l'amant à un chasseur, lui donne cet avis :

Longius insidias cerva videbit anus. I, 766.

Le traducteur lit *curva* pour *cerva* et écrit bravement : « Car les vieilles courbes et bossues voient de plus loins les « aguaiz. »

Voici maintenant quelques autres échantillons de l'instruction mythologique de notre auteur, qui se pique d'expliquer toutes les allusions d'Ovide aux fables grecques. A propos du vers :

Andromeden Perseus nigris portarit ab Indis, I, 53.

il remarque : « Perseus fut fils de Jupiter, et ala en Inde la « majour (c'est a dire la greignour, pour ce qu'ilz sont « deux Indes); en icelle Inde vit Andromacha (*sic*), si lui « plut moult, et l'amena en son païs en Grece. »

Ovide rappelle la mort du devin Thrasius, qui, ayant conseillé à Busiris de faire cesser la sécheresse qui désolait l'Égypte en sacrifiant un homme à Jupiter, fut lui-même immolé par Busiris. Notre traducteur, qui ne comprend rien du tout à ces vers, remarque : « Tracius se herberga chiés « Busiris, mais le soir, quant Busiris cuida que Tracius fust « endormi, si vint pour lui tuer et occire; mais il faillit, « et Tracius saillit en piez et puis lui courut sus. » I, 647 et suiv.

Confondant de nouveau Andromède et Andromaque, et joignant à une traduction absurde un commentaire plus absurde encore, notre auteur interprète et glose ainsi les deux vers où Ovide, citant l'exemple d'Hector, engage les amants à ne pas voir les défauts de celles qu'ils aiment :

Omnibus Andromache visa est spatiosior aequo; II, 645.
Unus qui modicam diceret Hector erat.

« Onques Hector ne reproucha riens a Andromacha pour « nul meffait qu'elle luy eüst onques fait ne ne la laissa. On « scet bien que tout dient communement que Andromacha « fut plus jolie [1] qu'elle ne deüst; li seus Hector la tint a « sage [2]. Andromacha fut femme de Hector, que il ama « trop; icelle Andromacha ama Perseus, si comme nous « avons dit, et elle fut a merveille legiere de son corps, ne « onques pour ce ne la desprisa ne de li ne s'esloigna ne sa « folie ne li reproucha. Et pour ce nous en met il exemple « que nous les amons et que nous ne leur reprochons pas « leurs folies. »

Toutes ces extravagances ne méritent d'être relevées que parce qu'elles font voir ce qu'on pouvait oser débiter, en fait de mythologie, aux lecteurs de livres en langue vulgaire. Les traits qui se rapportent aux mœurs, aux opinions, à la littérature, ont plus d'intérêt. Voici ceux qui nous ont paru les plus notables. Après avoir conseillé avec Ovide de fréquenter les théâtres, le commentateur ajoute : « Ce sont les places ou sont les gieux que les dames vont « veoir, si comme les dances, les escremies, les tournoie- « mens, les tables rondes et les luites. En ces theatres pre- « mier commença la sereur Prophilias de Romme a amer « par amours Athis d'Athenes. » Suit une analyse, d'ailleurs assez inexacte et écourtée, du célèbre roman d'Athis et Prophilias. Notre auteur y revient plus loin (fol. 78 rº a) : « Tout ainssi advint il d'Athis et de Prophilias de Romme, « qui tant s'entramerent que ce fut mout grant merveille, « et nonpourquant l'un ama tant la femme de l'aultre pour « la grant beauté qu'il vit en elle, et aussi pour le grant « los que son compaignon lui en faisoit, qu'il convint a « fine force qu'il l'eüst. » Ce qui vient ensuite n'est nullement indiqué par Ovide : « En dance et en carole puet on « sanz blasme touchier a celle que on veult amer. Illecques

Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 179 et suiv.

[1] Jolie, c'est-à-dire « coquette, d'hu- « meur gaie ».

[2] C'est la leçon qu'il faut rétablir; le manuscrit de l'Arsenal porte : « de senz « Hector la tint a sage; » Raoul Tainguy, qui n'a pas compris, a complètement remanié : « Et pour ce je tiens Hector a « saige. »

« fait on les bonnes entrées d'amours, si comme par es-« traindre les doiz, par leur marchier sur le pié, et par « aucunes chançonnetes que on dit en commun, qui se ra-« portent a la priere que tu dois faire a t'amie, si comme, se « elle te plaist, tu pourras chanter : Je la tieng par le doy « celle que amer doy. » Le glossateur, après avoir recommandé (il commet là un contresens énorme) les « bouhour-« deïs », remarque : « Ainssi conquit Blanchandin l'amour « de s'amie par tournoiemens, et par bouhourdeïs con-« quit il l'ostel au bon prevost qui puis lui fist tant de « biens. » Cet épisode se trouve en effet au début du roman de Blancandin, publié par M. Michelant depuis la notice que nous lui avons consacrée. « Si veulent les dames, ajoute « notre auteur, que quant les chevaliers ou les varlès ont « entreprins tel afaire, qu'il leur souviegne de leurs amies; « dont il avient que les uns portent manches, les autres « cuevrechiefs en remembrance de leurs amies; et ceuls qui « ne les osent porter en appert pour le blame de la gent si « vont chantant : Je port l'amour de ma dame escrite ou fer « de ma lance. » Plus loin, engageant son disciple à être hardi, l'auteur cite quatre vers que, d'après lui, « les dames « chantent aux caroles », et dont nous ne pouvons reproduire que les deux premiers :

Ms. 881, fol. 6 r° a.

Hist. litt. de la Fr. t. XXII, p. 765.

Les diables font taillier
Cras buef a povre bouchier...

Voici d'autres vers ou refrains de chansons qui sont rapportés dans l'ouvrage, le plus souvent comme chantés aux caroles par les dames et les jouvenceaux :

Vous le lairrez, vilain, le baler, le jouer,
Mais nous ne le lairons mie.

Ms. 881, fol. 56 v° a.

A ma dame servir ay mis mon cuer et moy.

Fol. 57 r° b.

Amis, ne me mandez mie
Salut par vos compaignons :
Amours qui vont par messaige
N'iront ja sans traïsons.

Fol. 57 v° a.

Fol. 58 r° b.

Le doulx mal dont je me dueil,
Je ne puis ne je ne vueil
Sans lui durer.

Fol. 61 r° b.

Pou puet on le chastel prisier
Qui est prins du premier assault.

Fol. 64 v° a.

Chapeau de houx ne d'ortie
Ne point tant com jalousie.

Fol. 65 r° a.

Honni soit mari qui dure
Plus d'un mois;
Quinze jours ou trois semaines,
C'est li drois.

Fol. 65 r° a.

Nouvellettes amours m'i doinst Diex!

Fol. 65 r° b.

Vous qui la verrez, pour Dieu dites li
Je suis a la mort s'elle n'a merci.

Fol. 66 v° a.

Se mon mari me fait coupe,
Je lui faz[1] d'autel pain soupe.

Fol. 71 r° b.

Mesdisans creveront
Ne ja ne savront
La joie que j'ai.

Fol. 71 v° a.

Mal de jalousie est plus enragiez
Que nul mal de denz.

Fol. 74 r° a[2].

Le doux regart de la belle
Traï m'a.

Fol. 73 r° a.

Ne m'en chaut de ce villain :
Chape a pluie me fera.

Fol. 73 v° b.

Je ne l'os, je ne l'os dire,
Je ne le dirai mie,
Les maus que ma dame pense
Quant elle se mire.

[1] Les manuscrits ont *ferai*.

[2] Il y avait sans doute dans l'exemplaire que copiait Raoul Tainguy une interversion de feuillets à cet endroit, dont il ne s'est pas aperçu, en sorte que son texte est absolument incohérent; il est donné en bon ordre par l'autre manuscrit. Même accident au folio 76.

Ce ne sont point bras a villain a dormir : Fol. 74 v° a.
Ja vilain n'y dormira.

Jointes mains, ma douce dame, Fol. 74 v° b.
Vous demant.
Ainssi m'aïst Diex en m'ame !
Jointes mains, ma douce dame.
Onc de mes oeulx ne vi femme
Que j'amasse autant.
Jointes mains, ma douce dame,
Vous demant.

Mon cuer dit en souspirant : Fol. 75 r° b.
M'amie, a Dieu vous commant.

Vous ne savez amer, vilain mal appris, etc. Fol. 76 r° b.

Pucelle ving en ce bois Fol. 77 r° b.
Et pucelle m'en revois;
Le forestier qui le garde
Malement en ait des mois !

Honnie soit qui croit villain Fol. 77 v° a.
Pour dire : Belle, trop vous ain !

Diex ! je ne puis la nuit dormir : Fol. 77 v° a.
Li maux d'amours m'esveille.

Elles me tiennent en mon lit, Fol. 77 r° a.
Amours, quant je me doy dormir.

A qui les donray je doncques, Fol. 78 r° a.
Mes amouretes, s'a vous non ?

Dame, je muir, merci demant; Fol. 78 r° b.
Allegiez les maux que je pour vous sent.

Je tieng par la main m'amie, Fol. 79 v° b.
S'en vois plus mignotement.

Par Dieu, Guyot, assez a fol pensé [1] Fol. 80 r° b.
Qui cuide avoir d'amour joie certaine;
Car quanque j'ay en un an conquesté

[1] Les deux manuscrits portent *a ce fol pense.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

Ay tout perdu en moins d'une semaine,
Et un autre qui riens n'avra pené[1]
A le profit dont j'ay toute la paine;
Si ne voudroie estre rois couronnez
Et l'endemain fusse deseritez[2].

Fol. 82 r° a.

Tout le cuer me rit de joie
Quant je la voy.

Fol. 82 r° b.

Rossignol, va, si lui di
A mon ami
De ma robe qu'il me dist[3],
Et si luy di
Que belle suy
Et cointe et renvoisiée,
Et s'il a que donner,
Si viegne a moi parler,
Et s'il n'a, garde qu'il n'i viegne.

Fol. 82 r° b.

Elle me respont : Sire Champenois,
Pour vostre proier ne m'avrez des mois,
Quer je suis amie
Le fil dame Marie,
Robinet le courtois,
Qui me chauce et me lie
Et ne me laisse mie
Sans bel chapel d'orfrois[4].

Fol. 82 v° a.

Car j'aim miex un pou de joie a demener
Que cent mars d'argent avoir[5] et puis plorer.

Fol. 85 v° b.

Voise a l'uis qui n'a point d'argent,
Et qui en a si viegne avant;
Car nous sommes gens de joie,
Si amons joliement.

[1] Les deux manuscrits ont *conquesté*.

[2] Ce n'est pas ici une chanson à danser; c'est une strophe de chanson « courtoise », que notre auteur fait précéder de ces mots : « Et pour ce dit le « bon chanteur amoureux à son com- « pagnon. » (Raoul Tainguy écrit « chan- « geur » pour « chanteur » !)

[3] Les deux manuscrits ont ainsi; le manuscrit de l'Arsenal a *ma belle robe*.

[4] Les deux manuscrits portent *courtois*. Ce couplet de pastourelle est précédé de ces mots : « Pour ce dit la pas- « tourelle en chantant en sa chançon. »

[5] Les mss. ont *en ire;* cf. Bartsch, *Romanzen und Pastourellen*, p. 51.

Il est escrit en la sale a Paris
Que s'uns musars avoit un mantel gris,
Li diroit on : Sire, seés vous ci;
Et li sages seroit arrieres mis
S'il n'estoit bien et richement vestis :
Mal dehé ait qui tel jugement fist! Fol. 86 r° a.

Li tres dous chans des oisillons
Me fait a bonne amour penser[1]. Fol. 94 v° a.

Qui d'amours se veut entremetre,
Cuer et cors il lui convient metre;
Car sanz promettre et sans guiller
J'ai trouvé fines amouretes
A mon gré[2]. Fol. 94 v° b.

Beau cuer renvoisié et doulx,
Quant dormiray je avec vous
Entre vos beaux bras[3]? Fol. 95 r° b.

Mout est beaux et bons li geux
Quant amour vient d'ambedeux. Fol. 96 v° a.

On pourra aussi relever dans ce bizarre pot pourri un grand nombre de proverbes, souvent annoncés, comme il est usuel au moyen âge, par les mots : « Le vilain dit. » La plupart sont connus, mais la forme de quelques-uns offrirait peut-être un certain intérêt.

Une remarque que rien ne paraît motiver se termine d'une façon assez intéressante : « En cellui temps escri-« voient a Romme les noms et les remembrances de ceuls « qui conqueroient les terres, et en faisoient sons et notes de « gestes; et a ce pristrent exemple ceulx qui premierement « firent les gestes de France. » Fol. 61 r° b.

[1] Ces deux vers, empruntés à une poésie courtoise, sont précédés de cette réflexion : « Aucune fois la jolivete du « son, quant il est bien fait, esmuet « amours, et de ce fut faicte la chançon. »

[2] « Et de ce dit le bon chanteur. »

[3] Ces vers sont précédés de ces mots : « Pour le desir du soulas dit l'amant en « sa chançon en regretant, » et suivis de ceux-ci : « Et pour ce qu'il ne l'avoit mie « bien servie ne se tint elle mie atant « de lui dire que il n'y dormiroit jamais, « mais l'appelle villain : Ce ne sont pas « bras, » etc. Voir plus haut, au folio 74 v° a, où ces vers ont été cités une première fois.

Fol. 81 r° a. A propos des philtres amoureux, dont il blâme, après Ovide, l'usage comme dangereux ou inutile, le commentateur nous apprend que certaines femmes mettent « des « herbes trop froides et venimeuses es lessives quant elles « lavent les testes aux hommes; » d'autres leur font prendre diverses drogues; « les autres leur font mangier cervelle de « chat, pour ce que chaz est plus angoisseus en sa luxure « que nulle autre beste. »

Fol. 85 r° a. Voici une note assez singulière. Ovide disant que l'amant doit se plier à bien des choses pénibles, notre auteur ajoute : « Car qui a besoin du feu a son doy le quiert. Ceste cous- « tume tiennent ilz d'usaige en Provence et en Gascogne [1], « et dient : *doutas ami*, et ce mot emporte grant signe d'a- « mour [2]. »

Fol. 87 r° b. L'auteur paraphrase librement le passage où Ovide recommande à l'amant de louer la parure de sa maîtresse, quelle qu'elle soit; il y a là quelques détails assez intéressants : « Et se elle se lie, si lui di que touaille ou guimple « lui advient moult bien . . . . . Quant elle s'est pignie, si di « qu'elle a trop belle greve, et se elle est trecie, si li loe ses « belles treces. Si elle a boban en la guise de Provence [3], si « li loe et di que trop bien li avient. »

Les derniers paragraphes glosent, avec un singulier mélange de cynisme et de gaucherie, la fin du second livre de l'Art d'aimer; l'auteur français, ici comme ailleurs, n'a pas plus pénétré la corruption raffinée de son original qu'il n'a su en rendre la grâce et la légèreté. Son œuvre n'est curieuse que pour les quelques traits de mœurs que nous y avons relevés et par le fait même de son existence; il faut qu'elle ait eu un certain succès, puisque, un siècle environ après qu'elle avait été composée, on en exécutait encore deux copies: mais ce succès ne fait à aucun point de vue hon-

[1] Raoul Tainguy remplace Gascogne par « Lymousin ».

[2] Raoul Tainguy donne ainsi la fin de la phrase : « Et dient douchas he- « nuit enamoure appert grant signe d'a- « mours. » Le texte est sans doute altéré dans les deux manuscrits, et cache quelque dicton provençal.

[3] Ici Raoul Tainguy ajoute : « ou de « Lymousin ».

neur ni à celui qui l'a obtenu ni à ceux qui le lui ont donné.

On a souvent pensé que Chrétien de Troyes, outre l'Art d'aimer, avait traduit les *Remedia amoris*, à cause des vers où il dit qu'il est celui qui « les commandemenz d'Ovide et « l'art d'amors en romanz mist. » Nous pensons, avec nos prédécesseurs, que « les commandemenz d'Ovide » et « l'art « d'amors » désignent une seule et même chose, à savoir l'*Ars amatoria*. Mais il est certain que la contre-partie qu'Ovide avait voulu donner à son œuvre érotique a été connue de bonne heure dans la littérature française. Marie de France, qui écrivait ses lais en Angleterre sous le règne de Henri II, nous parle dans l'un d'eux d'une peinture où l'on voyait Vénus brûler ce livre dirigé contre elle :

LES REMÈDES D'AMOUR.
Jahrbuch für romanische Literatur, t. IV, p. 127.
Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 194.

Le livre Ovide ou il enseigne
Comment chascuns s'amour refraigne [1]
En un fu ardent le jetout,
Et tuz icels escumenjout
Qui jamais cel livre lireient
Et sun enseignement fereient.

Marie de France, Œuvres, t. I, p. 66

Un poète du XIIIe siècle qui ne manquait pas de facilité, et dont nous possédons une traduction en vers, récemment publiée, du Lapidaire de Marbode, nous apprend qu'antérieurement, outre un poème sur la fortune et un autre sur les vices et les vertus, il avait écrit

Comment on peut Amors donter
Et son grant orguel abaissier.

Pannier, Les Lapidaires français, p. 208.

C'était, bien probablement, une traduction des *Remedia amoris*.

La seule qui nous soit parvenue n'est assurément pas

[1] Telle est la meilleure leçon, donnée par le manuscrit de la Bibl. nat. fr. 2168; le ms. fr. Nouv. Acq. 1104 porte *estraingne*, qu'on pourrait aussi admettre. Le manuscrit Harléien, suivi par Roquefort, donne *tesmegne*, ce qui n'a aucun sens. Roquefort traduit cependant, comme s'il avait eu une bonne leçon : « le livre où Ovide enseigne le « remède pour guérir d'amour. »

l'œuvre de cet habile versificateur; elle porte les caractères d'une époque sensiblement postérieure, et doit appartenir au XIVe siècle. Elle a été signalée par M. Brakelmann dans le ms. 12478 du fonds français de la Bibliothèque nationale. Cette traduction, qui est parfois plutôt une paraphrase, ne s'éloigne cependant jamais du texte latin, à tel point que, dans le manuscrit qui nous l'a conservée, les distiques d'Ovide sont d'abord copiés, puis chacun d'eux (ou parfois un groupe de deux) est suivi de sa version française. L'œuvre est incomplète, et ne mérite que d'être mentionnée; elle ne présente rien qui retienne l'attention.

Le Confort d'amours.

Sous le nom assez mal approprié de Confort ou Remède d'amours, un anonyme, qui devait écrire à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, a composé un poème qui se trouve copié, dans le manuscrit de Dresde de Jakes d'Amiens, à la suite de son Art d'amours. M. Kœrting, qui a publié ce poème avec celui de Jakes d'Amiens, en a pris prétexte pour l'attribuer au même auteur; c'est une hypothèse qui ne repose sur aucun fondement, et que la critique a eu toute raison de rejeter dès qu'elle s'est produite. Au reste, l'œuvre anonyme imprimée par M. Kœrting n'est nullement une traduction de celle d'Ovide; on n'y retrouve, comme l'a remarqué l'éditeur, que deux passages du poème latin, et le sujet même qui a fourni le titre, le Confort ou le Remède d'amour, n'est traité que dans les derniers vers (140 sur 626). C'est pourtant bien l'auteur lui-même qui a choisi ce titre, ce qui n'est pas toujours le cas pour les œuvres du moyen âge; il s'est même aperçu qu'il ne convenait pas à son poème, et il s'en excuse en disant que ces conseils sur les moyens de guérir l'amour, qui ne remplissent qu'un cinquième de son livre, en sont la « fin » :

Kœrting, L'Art d'amours und li Remedes d'amours, p. XXIII et suiv. Revue critique, 1868, t. I, p. 402.

V. 497.

Por çou est ceste oevre nommee,
Car toute rien doit nom tenir
De ce k'a la fin doit venir.
D'Aristote cis mos est pris,
Ki le tesmoigne en ses escris.

Quoi qu'il en soit de l'opportunité avec laquelle Aristote est ici invoqué, l'auteur, dans le reste de son poème, définit, en des vers fort ennuyeux, ternes et souvent obscurs, les différentes sortes d'amour et d'amitié. Si la recherche en valait la peine, on pourrait sans doute retrouver les ouvrages latins où il a puisé sa science; c'est peut-être le traité d'André le Chapelain ou quelqu'un de ceux d'Albertano de Brescia; ce n'est pas à coup sûr l'Art d'aimer d'Ovide. Notre poète est d'une moralité scrupuleuse, et il critique, avec plus de bonheur d'expression qu'il n'en a d'ordinaire, ceux qui écrivent des ouvrages licencieux :

Nus ne se devroit entremettre V. 9.
De vilain dit conter en lettre,
Car tout sans lettre et tout sans rime
En set cascuns par lui meïsme.

Il en veut aussi aux écrivains, si nombreux de son temps, qui s'attachaient à dénigrer les femmes, et il signale notamment comme répréhensible un ouvrage intitulé le Blâme des femmes :

Si com cil fist, qui tant mesfist, V. 19.
Qui de[s] feme[s] le Blasme escrist,
Dont il ne peüst pas soufire
Au los d'elles n'au bien descrire.

Nous avons sous ce titre plus d'un petit poème composé au XIIIe siècle, et l'on ne peut discerner au juste celui qui est ici attaqué. L'auteur déclare ensuite qu'il veut traiter une matière qui soit sérieuse et convenable : Hist. litt. de la France, t. XXIII, p. 246.

Elle n'est pas faite de fable, V. 44
Ne de Renart ne d'Ysengrin,
Ne de Biernart ne de Belin.

Cette introduction, où l'auteur explique ce qu'il ne veut pas faire, est la partie la plus intéressante de l'œuvre. Notons encore comme singularité qu'il dit avoir composé cette œuvre pour guérir de son amour une demoiselle qu'il

voyait férue d'un dard d'amour; apparemment ce n'était pas pour lui, ou il aurait sans doute moins prodigué à la « tres douce, courtoise et sage » les avis et les remontrances de la philosophie et de la religion.

Altfranzœsische Uebersetzung der Remedia amoris des Ovid..... herausgegeben von G. Kœrting. Leipzig, 1871, in-8°.

Nous ne mentionnons ici que pour mémoire une traduction en vers des *Remedia amoris* qui est insérée dans le vaste poème des Échecs amoureux, composé entre 1370 et 1380, et qui a été imprimée en 1871 par M. Kœrting, d'après un manuscrit de la bibliothèque royale de Dresde, avec les variantes d'un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc à Venise. C'est dans l'un de nos volumes subséquents qu'on aura à s'occuper de cet ouvrage.

Les Amours.

Les élégies qui composent les trois livres d'Amours se prêtaient peu à l'imitation des poètes du moyen âge. Il faut cependant signaler l'influence, au moins indirecte, qu'a exercée la célèbre élégie (I, VIII) où Ovide met en scène une vieille qui donne à la maîtresse du poète les conseils les plus pervers et lui apprend toutes les ruses de l'amour vénal. Copiée visiblement par l'auteur du *Pamphilus*, cette vieille a beaucoup contribué à fournir à la littérature du moyen âge un type que cette littérature a souvent employé en le modifiant d'après des mœurs nouvelles, entre autres dans le Roman de la Rose, et qui lui a survécu dans la Célestine espagnole, la Raffaella italienne et la Macette française, pour disparaître peu à peu avec les conditions sociales auxquelles il empruntait son intérêt et sa vraisemblance.

Les Héroïdes.

Les lettres d'héroïnes, ou Héroïdes d'Ovide n'ont pas été négligées par la poésie du moyen âge. Les allusions qu'on rencontre, notamment chez les troubadours, aux amours de Pâris avec Œnone et Hélène ou de Jason avec Médée peuvent avoir d'autres sources; mais, parmi les poèmes qu'on récitait aux fêtes et aux noces, l'auteur de Flamenca en mentionne deux qui proviennent certainement de là : l'un racontait « comment, pour l'amour de Dé« mophon, Phillis se fit violence à elle-même », c'est-à-dire

Meyer (P.), Flamenca, p. 282. — Romania, t. VII, p. 456.

XIVe SIÈCLE.

se tua (et d'autres passages montrent que la triste histoire de l'abandon de Phyllis, sujet de la deuxième héroïde, était connue en dehors du monde des clercs); l'autre parlait « d'Ero e de Leandri », et s'appuyait probablement sur les épîtres XVII et XVIII, qui ne sont pas d'Ovide, mais qui ont été de bonne heure jointes à ses héroïdes, et qui étaient sans doute accompagnées d'un commentaire rapportant les circonstances dans lesquelles Héro et Léandre sont censés les avoir écrites.

Meyer, P., Flamenca, p. [illegible]

Nous arrivons maintenant aux Métamorphoses. Avant d'aborder l'œuvre considérable de Chrétien Legouais, sujet principal de cet article, nous devons parler de quelques récits tirés du grand poème d'Ovide et qui ont été traités isolément dans des poèmes qui nous sont parvenus ou dont l'existence nous est attestée.

LES MÉTAMORPHOSES.

Chrétien de Troyes, dans le passage que nous avons déjà rappelé plus haut, nous dit que, avant de composer son roman de Cligès, il avait fait le « mors de l'espaule » et « la « muance de la hupe et du rossignol et de l'aronde. » Le « mors de l'espaule » a été compris, jusqu'à présent, comme se rapportant à l'histoire de Pélops, dont l'épaule fut mangée par Cérès; il faut remarquer cependant que cette histoire n'est pas racontée par Ovide, qui n'y fait qu'une allusion assez rapide; peut-être Chrétien avait-il développé, à l'aide d'une glose, cette allusion, qui, dans le livre VI des Métamorphoses, n'est séparée que par quelques vers du récit du malheur de Philomèle; toutefois, il ne serait pas impossible que le « mors de l'espaule » fût tout autre chose et se rapportât à quelque conte étranger à l'antiquité.

CHRÉTIEN DE TROYES : PHILOMENA.

Ovide, Metam., l. VI, v. 406-411.

Quoi qu'il en soit du « mors de l'espaule », il n'est pas douteux que « la muance de la hupe et de l'aronde et du « rossignol » ne fût une version de l'histoire de Térée, de Procné et de Philomèle. Cette version du célèbre poète champenois a longtemps passé pour perdue : un heureux hasard vient de nous la faire retrouver. Le traducteur des

Ovide, Metam., l. VI, v. 421 et suiv.

IMPRIMERIE NATIONALE.

Métamorphoses, Chrétien Legouais de Sainte-More, dont nous allons parler tout à l'heure, au lieu de se donner la peine de traduire lui-même cette fable, a inséré dans son vaste poème l'ouvrage antérieur de Chrétien, et il le dit expressément (de même qu'il y a inséré, comme nous allons le voir, l'imitation plus ancienne de Pyrame et Thisbé); après avoir indiqué le sujet du récit, il ajoute :

Ms. de la Bibl. nat., fr. 373, f° 138 a; 374, f° 130 c; 870, f° 109 d; 871, f° 127 c; 872, f° 133 d; 24306, f° 179 c. — Ms. de Genève, fr. 176, fol. 142 a.

Mais ja n'en descrirai le conte
Fors si com Crestiens le conte
Qui bien en translata la lettre :
Sur lui ne m'en vueil entremettre;
Tout son dit vous en conterai,
Et l'allegorie en trairai.

Et quand le récit est terminé, Legouais remarque :

De Philomena faut le conte,
Si com Crestiens le raconte.

Le poète se nomme lui-même dans le cours de l'ouvrage; mais cette mention est, il faut l'avouer, fort embarrassante :

La maison estoit près d'un bois,
Ce conte Crestiens li gois,
Loin de ville, grant et espars. . .

La leçon *li gois* est celle des mss. de la Bibliothèque nationale 374 (fol. 134 *b*) et 12506 (fol. 176 *d*); le ms. 373 (fol. 142 *a*) porte *le goiz;* les mss. 871 (fol. 131 *b*) et 872 (fol. 137 *c*) ont *li gais,* inadmissible à la rime; enfin le ms. 870, le moins digne de confiance, donne (fol. 114 *d*) *li rois* [1], leçon que nous avions connue la première et qui nous avait fait croire que Chrétien avait reçu le même surnom que Huon le Roi, Adenet le Roi et plusieurs autres. Il faut sans doute renoncer à cette idée, mais comment expliquer *li gois?* Ce surnom rappelle singulièrement celui de l'auteur même de

[1] Encore lit-on dans le manuscrit, après *li rois*, les trois lettres *li g* rayées; il semble que le copiste avait dans son modèle *li gois*, qu'il a écrit *li rois*, qu'il a voulu ensuite revenir à la leçon originale, mais qu'il y a renoncé.

l'Ovide moralisé, Chrétien Legouais, en sorte qu'on peut se demander si ce n'est pas lui, et non Chrétien de Troyes, qu'il faut regarder comme l'auteur de ce récit. Toutefois l'hésitation sur ce point ne peut être longue : le petit poème intercalé dans le grand s'en distingue tout à fait par son style, et ressemble au contraire de fort près à ceux de Chrétien de Troyes; et la façon dont l'auteur du grand poème, dans les vers imprimés ci-dessus, annonce qu'il va, au lieu de « descrire le conte », le rapporter tel que Chrétien l'a translaté, ne laisse aucun doute sur ce qu'il entend. Il est possible qu'un copiste, sachant que l'auteur de l'Ovide moralisé s'appelait Chrétien Legouais, ait introduit son nom dans ce vers, en l'altérant cependant quelque peu pour la rime, et ait fait disparaître la leçon primitive. C'est alors une preuve de plus à joindre à celles que nous réunirons tout à l'heure pour établir que l'auteur de l'Ovide moralisé est bien Chrétien Legouais.

Un poème nouveau de Chrétien de Troyes n'est pas une chose indifférente, et, quoique celui-ci ne soit qu'une traduction, il mérite de nous arrêter quelques instants. La traduction, comme on peut s'y attendre, est fort libre; les recherches de style et les nuances de sentiment auxquelles se complaît Ovide sont généralement supprimées; en revanche, des descriptions détaillées et des réflexions morales sont parfois ajoutées. Avec la naïveté ordinaire des poètes du moyen âge, Chrétien transforme, sans s'en douter, tout le costume; çà et là, quand il se trouve en présence de mœurs trop éloignées et qu'il ne comprend pas, il supprime ou change complètement ce qu'il lit dans son auteur. Son récit est d'ailleurs bien mené, et, sauf quelques-unes de ces formules banales que si peu de nos anciens poètes ont le courage d'éviter, écrit avec agrément et facilité; mais dans cette tragique histoire manque toute émotion profonde et toute note véritablement pathétique. Ovide ne sait pas s'interdire, même dans les situations les plus terribles, les pointes et les traits d'esprit; mais du moins il a une imagination qui lui représente vivement les choses qu'il ra-

conte, et quelquefois, notamment dans ce morceau, il nous touche parce qu'il semble lui-même touché, et il peint avec vérité et poésie des sentiments ou des situations faits pour inspirer l'horreur ou la pitié. Presque tous les mérites, comme aussi les défauts du poète latin, disparaissent dans l'œuvre de son imitateur français. Il raconte dans ses petits vers, trottant paisiblement deux à deux, l'épouvantable histoire des deux filles de Pandion comme il raconterait toute autre aventure; il ne s'émeut pas, il garde toujours le même ton : on sent qu'il ne voit pas en esprit les scènes qu'il représente; il se plaît, dans les moments les plus saisissants, à de longs dialogues froids et subtils. En revanche, il est clair, simple, agréable, souvent élégant dans l'expression; il a sagement évité quelques-uns des traits de mauvais goût qui ne manquent pas dans son modèle (comme les vers 557-560), et la couleur de son temps, qu'il a donnée à tous les détails du récit, est précisément ce qui en fait pour nous le principal intérêt.

Citons quelques échantillons de l'œuvre inconnue de Chrétien[1].

Notons d'abord que l'héroïne principale est appelée tout le temps Philomena et non Philomela. Chrétien trouvait certainement la première de ces formes dans son Ovide; on sait qu'elle est de beaucoup la plus usitée au moyen âge, notamment dans les manuscrits copiés en France. — La beauté de Philomèle, dans Ovide, est simplement indiquée en quelques mots charmants :

Du Cange, Glossarium med. et inf. lat., sub verbo.

. . . . . Quales audire solemus
Naidas et Dryades mediis incedere silvis. . . . . .

Le poète français, au contraire, s'est appliqué à la décrire minutieusement; appliqué est bien le mot qui convient : après avoir déclaré que Platon, Homère et Caton auraient été impuissants à la peindre, il ajoute :

[1] Nous suivons principalement le manuscrit 373, mais nous l'avons comparé avec les cinq autres manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Dont ne doi je pas honte avoir
Se je après tels trois i fail;
Et g'i metrai tot mon travail
Dès qu'empris l'ai.

Cette description, en ce qui concerne le physique, est aussi banale que la plupart de celles du moyen âge; mais le tableau des perfections morales de Philomena est plus intéressant. On y remarquera, dans un vers où il est fait aussi allusion au célèbre roman d'Apollonius de Tyr, la mention de Tristan, qui indique sans doute, contrairement à ce qu'on avait pensé, que Chrétien a composé cette imitation d'Ovide après son poème sur Tristan, poème qui, comme on le sait, est malheureusement perdu : Romania, t. XII, p. 462.

Avec la grant beauté qu'ele ot
Sot quanque doit savoir pucele :
Ne fu pas moins saige que bele.
Se je la verité recort,
Plus sot de joie et de deport
Que Apoloines ne Tristans :
Plus en sot voire voir dis tans;
Des tables sot et des eschas,
Du viel jeu et de sis et as,
De la buffe et de la hamee;
Por son deduit estoit amee
Et requise de hauz barons.
D'espreviers sot et de faucons,
Et du gentil et du lanier;
Bien sot faire un faucon manier
Et un ostor et un terçuel,
Ne ja ne fust ele son vuel
S'en gibier non ou en riviere.
Avec ce iert si bone ovriere
D'ovrer une porpre vermeille
Qu'en tot le mont n'ot sa pareille,
Un diapre ou un baudequin :
Neïs la maisnie Hellequin
Seüst ele en un drap portraire.
Des auteurs sot et de gramaire,
Et sot bien faire vers et letre
Et quanque lui plot entremetre,

Et du saltere et de la lire
Plus sot que ne porroie dire
Et de la gigue et de la rote :
Soz ciel n'a son ne lai ne note
Que ne seüst bien vieler;
Et tant sot saigement parler
Que solement de sa parole
Peüst ele tenir escole.

En nous parlant de la passion subite qui remplit l'âme du roi de Thrace quand il voit sa belle-sœur, Ovide remarque :

. . . . . Hunc innata libido
Exstimulat; pronumque genus regionibus illis
In Venerem : et flagrat vitio gentisque suoque.

C'est à la « loi des païens », et non au tempérament des Thraces, que s'en prend le poète français :

Car uns lor deus que il avoient
Selon la loi que il tenoient
Establi qu'il feïssent tuit
Lor volenté et lor deduit.

Chrétien fait évidemment allusion à ce vers d'Ovide, souvent cité avec scandale au moyen âge :

Ovide, Her. IV, 133

Jupiter esse pium statuit quodcumque juvaret.

Chrétien supprime, on ne voit pas trop pourquoi, ce qui est dit de la navigation de Térée avec Philomèle, et, plus naturellement, tout le récit de la fête de Bacchus dont Procné, avertie du crime de son époux, profite pour pénétrer, déguisée en bacchante, jusqu'à la prison de sa sœur, et pour l'enlever en la cachant elle-même sous les pampres et le lierre : dans Chrétien, Procné suit tout simplement la vieille qui lui a apporté la « courtine » où l'aiguille de Philomena a peint ses malheurs, elle force la porte de la maison solitaire où sa sœur est retenue et l'emmène sans qu'on

l'arrête. A côté de ces suppressions, il faut noter l'insertion de longs entretiens : d'abord entre Térée, Philomena et Pandion, quand le premier supplie son beau-père de lui permettre de conduire en Thrace sa seconde fille auprès de l'aînée; puis entre Térée et Philomena, quand celui-ci, descendu du navire, l'a entraînée dans une « maison gaste ». Ovide a représenté énergiquement le barbare, tout à la passion qui le remplit, se jetant sur la proie qu'il convoite :

> Atque ibi pallentem trepidamque et cuncta timentem
> Et jam cum lacrimis ubi sit germana rogantem
> Includit, fassusque nefas et virginem et unam
> Vi superat.

Dans Chrétien, il commence par lui faire une déclaration d'amour, et, sur son refus de l'écouter, la menace de lui faire violence. Elle éclate alors en reproches et en injures, mais rien ne lui sert. Si Chrétien, ici et ailleurs (plus loin encore, quand les deux sœurs sont en présence), a prêté à ses personnages des paroles qui n'étaient pas dans Ovide, il en a assez maladroitement, au même endroit, supprimé d'autres. Dans le poète latin, c'est après le crime consommé, que Philomèle maudit Térée et lui promet de le dénoncer à tous : on comprend alors la mutilation odieuse que, dans sa fureur, il lui impose pour s'assurer de son silence. Cette mutilation n'est pas aussi bien expliquée dans Chrétien, qui ne rapporte pas les menaces de Philomena, et qui dit seulement :

> Un canivet tranchant a pris,
> Et, pour ce que ele ne puisse
> Conter a home qu'ele truisse
> Ceste honte ne cest reproche,
> Dit que la langue de la boche
> Li trenchera tot a un fais,
> Si n'en iert parole ja mais.
> Cui avient n'avient mie sole :
> La langue li trait de la gole,
> S'en trenche plus de la moitié.

Ovide dit que Procné, apprenant par son mari la fausse nouvelle de la mort de sa sœur, lui éleva un cénotaphe :

. . . . . Falsisque piacula manibus infert.

Chrétien a sans doute voulu montrer ici son érudition; il nous dépeint une cérémonie funéraire antique telle qu'il se la représentait :

Lors li amena on un tor
Por faire sacrifice aus deus;
Le sanc a mis sor les auteus,
Qu'onques gote n'en cheï hors.
Quant sacrifiez fu li tors,
Un feu comanda faire el temple,
Que tel costume et tel exemple
Li lor ancessor maintenoient,
Quant a Pluto sacrifioient.
Pluto iert sire des deables,
De toz li plus espoventables,
Li plus hisdos et li plus laiz...
Lors fist aus deus promesse et veu
De faire sacrifice autel
Chascun an devant son autel
Por ce que l'ame sa seror
Gardent en enfer a honor
Et a delit et a repos.
Quant tot fu ars et char et os,
Que nule rien n'i ot remese
Que tost ne fust ou cendre ou brese,
Puis espandi dessus le sanc;
Après mist tot en un pot blanc
Au plus netement qu'ele pot,
Puis a mis en tere le pot
Soz un sarcu de marbre bis.
Quant li sarcus fu dessus mis,
A l'un des chiés fist asseoir
Une image laide a veoir,
Qui faite fu a la semblance
De celui qui a la poissance
Des ames qui en enfer ardent
Et des deables qui les gardent.

Voici comment le poète français raconte la métamorphose finale :

La, come il plot aus destinees
Avint une si grant merveille
Qu'onques n'oïstes sa pareille.
Car Tereüs devint oiseaus
Ors et despiz, petiz et beaus.
De son poing lui cheï l'espee,
Et il devint hupe copee,
Si com la fable le raconte,
Por le pechié et por la honte
Qu'il avoit fait de la pucele.
Procné devint une arondele
Et Philomena rossignos.
Encore, qui croiroit son los,
Seroient a honte destruit
Li desloial et mort trestuit
Li felon et tout li parjure,
Et cil qui de joie n'ont cure,
Et tout cil qui font mesprison
Et felonie et traïson
Vers pucele saige et cortoise;
Car tant li grieve et tant li poise
Que quant vient au prin tens d'esté,
Et tout l'iver a mue esté,
Pour les mauvais que ele het
Chante au plus doucement qu'el set
Par le boscage : « Oci! oci! »
De Philomena lairai ci.

On sait que de nombreux textes français du moyen âge, et notamment des chansons d'un caractère populaire, traduisent de même par « oci! oci! » (tue! tue!) le doux chant du rossignol. Nous avons ici le plus ancien exemple connu de cette interprétation assez singulière.

Nous possédons, en dehors de la Philomena de Chretien, deux petits poèmes imités des Métamorphoses, celui de Piramus et celui de Narcissus. Il en a déjà été parlé dans cet ouvrage, et nous ne nous y arrêterons pas; nous ajouterons seulement quelques observations. Il est à remarquer que

Piramus. Narcisus.

Hist. litt. de la France, t. XIX, p. 76[illegible]

Chrétien de Troyes, Le Conte de la Charete, v. 3803.

Moland, Origines littéraires de la France, p. 278-298.

Tarbé, p. xx.

Chrétien de Troyes, dans un de ses poèmes, mentionne Piramus comme le type du parfait amant; ce qui pourrait porter à lui attribuer la composition du Piramus français, pour lequel nos prédécesseurs nous semblent avoir été trop sévères, et qui a été apprécié beaucoup plus favorablement par un récent critique. Mais quand on lit ce poème, on n'y reconnaît pas du tout le style de l'auteur du Chevalier au lion; on y remarque notamment dans les longs monologues, d'un caractère lyrique, qui en remplissent une grande partie, l'emploi, d'ailleurs assez fatigant, de rimes répétées et de petits vers de deux syllabes mêlés aux octosyllabes, emploi qui est tout à fait inconnu à Chrétien. L'auteur de l'Ovide moralisé a emprunté le conte antérieur de Piramus comme il avait fait celui de Philomena, et cet emprunt a déjà été signalé, tandis que l'autre a passé inaperçu; il le déclare avec la même franchise, mais il ne savait pas plus que nous le nom de l'auteur auquel il empruntait ce petit poème :

> Or vous raconterai le conte
> Et la fable, sans ajouster,
> Sans muer et sans rien oster
> Si com uns autres l'a dité.

Romania, t. XII, p. 24.

Birch-Hirschfeld, Ueber die, etc. p. 12-13. — Graf, Roma nel medio evo, t. II, p. 308. — Cahier, Nouveaux Mélanges, p. 238.

Pour une nouvelle édition de Piramus, outre les mss. de la Bibliothèque nationale fr. 837 et 19152, et le manuscrit Hamilton récemment acquis par le gouvernement prussien pour la Bibliothèque royale de Berlin, il faudrait donc consulter les manuscrits de l'Ovide moralisé. On a d'ailleurs réuni, dans la poésie provençale, italienne et française, des allusions qui montrent combien, dès la seconde moitié du XIIe siècle, l'histoire des deux infortunés amants de Babylone était répandue. Elle inspirait aussi les artistes, et l'on en trouve dans les églises des représentations fort anciennes. Le poème de Narcissus a eu également beaucoup de succès, et il le mérite, plus encore assurément que celui de Piramus; un passage curieux de Pierre le Chantre, cité par nos prédécesseurs et souvent depuis, montre qu'il était, au

xiie siècle, fort répandu dans le nord de la France. Dans le Midi on rencontre également des allusions fort nombreuses au triste sort du « beau damoiseau »; mais il est possible qu'elles se rapportent à une forme assez différente du récit d'Ovide et du poème français. Une de ces allusions, celle du poème de Flamenca, nous dit en effet qu'on racontait « comment le beau Narcisse se noya dans la fontaine », et dans le français, comme dans Ovide, Narcisse ne se noie pas dans la fontaine, mais meurt de langueur en s'y mirant.

Birch-Hirschfeld, Ueber die, etc. p. 14 15. — Romania, t. VII, p. 451.

Au contraire, le recueil si précieux des *Cento novelle antiche*, recueil dont les originaux sont certainement provençaux en grande partie, contient une histoire de Narcisse qui se rapporte parfaitement aux vers cités de Flamenca : Narcisse se jette ici dans la fontaine, croyant y saisir son reflet, qu'il prend pour un être réel, « e così, come piacque « a l'alto Dio, incontanente si fue entro anegato e morto. » Quant au poème français, s'il est ici plus fidèle à l'original, il s'en écarte bien davantage en d'autres traits.

AUTRES FABLES.

D'autres allusions, qu'on a relevées déjà en abondance et dont on pourrait augmenter le nombre, nous montrent que les poètes du moyen âge connaissaient les histoires, racontées dans les Métamorphoses, de Biblis, de Phaéthon, de Tantale, de Cadmus, de Médée, de Pélée, et notamment celle de Dédale et du Minotaure. Cette dernière fable était surtout célèbre, et elle a pour l'archéologie une importance particulière. On voit encore, mais on voyait surtout autrefois, dans plusieurs églises, notamment du nord de la France, des représentations, au moyen de pavements, de labyrinthes, appelés généralement « maisons Dedalus », et dont l'origine et la signification n'ont pas toujours été bien interprétées. Il est vrai que ces représentations, ainsi que plusieurs des allusions dont il s'agit, n'ont pas nécessairement pour source des récits en langue vulgaire, mais qu'elles peuvent fort bien remonter à une connaissance directe du poème latin.

Birch-Hirschfeld, Ueber die, etc. p. 15 et suiv. — Romania, t. VII p. 456.

Meyer W., Ueber Labyrinthdarstellungen.

ORPHÉE.

Il est, cependant, au moins un des récits d'Ovide qui, plus encore que ceux qui concernent Pyrame et Narcisse, a non seulement passé dans la poésie vulgaire, mais y a subi une complète transformation : c'est l'histoire d'Orphée et d'Eurydice. Cette histoire était devenue le sujet d'un lai breton, c'est-à-dire qu'elle avait de bonne heure été traitée dans la forme narrative qu'ont prise un grand nombre de récits d'un caractère merveilleux et d'une origine généralement celtique. Le lai d'Orphée n'avait-il que la prétention d'être breton, ou avait-il réellement passé par l'intermédiaire des bardes bretons avant d'être mis en vers français? C'est ce qu'il est impossible de dire; mais l'existence de ce lai est attestée par les mentions qui en sont faites dans trois textes du XIIe siècle, le roman des Sept Sages, Floire et Blancheflor et le lai de l'Épine, et surtout par la version anglaise, composée à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, qui nous en est parvenue. Rien n'est plus singulier, mais, il faut le dire, plus charmant que la transformation complète du vieux mythe en conte de fées à laquelle nous fait assister le lai de *Sir Orfeo*. Orphée est un roi féodal, qui à toutes les qualités royales joint un incomparable talent de harpeur; sa femme lui est enlevée par le roi de féerie, qui l'emmène dans son merveilleux pays souterrain; Orphée, inconsolable, remet la couronne à son sénéchal, et, seul avec sa harpe, vit pendant des années au fond des forêts. Un jour il voit passer le joyeux et brillant cortège du roi de féerie, et, parmi les dames qui en font partie, il reconnaît son Eurydice (Heurodis). Il a le courage de s'élancer à la suite des chevaliers et des dames de féerie dans la fente de rocher par laquelle ils ont disparu et par où, après une longue marche, il arrive dans des prairies délicieuses, éclairées d'une lumière pure, et plantées de beaux arbres, sous l'un desquels il voit Eurydice endormie. Il trouve le roi de féerie assis à côté de sa reine sous un « tabernacle » splendide, et se présente à lui comme un ménestrel qui voudrait le divertir par son art; il tire de sa harpe des accords si enchanteurs que le roi de féerie lui promet de lui

accorder ce qu'il demandera. Il demande la dame qui dort sous un arbre dans la prairie, et on la lui accorde, non sans peine, mais sans la dure condition que Pluton, dans le récit antique, impose à l'époux d'Eurydice. Notre Orphée est plus heureux que l'ancien : il ramène sa femme sur la terre des vivants, et se fait reconnaître de son fidèle sénéchal, qui lui restitue son royaume, et auquel il le lègue en mourant, après avoir passé avec l'épouse qu'il a reconquise une vie longue et fortunée. « Ce lai, dit le poète anglais en « terminant (et nous reconnaissons là une traduction fidèle « de formules fréquentes dans les lais français), s'appelle le « lai d'Orphée : bon est le lai, douce est la note (la mu- « sique). » Le préambule, où il est parlé des anciens Bretons et de leur coutume de faire des lais sur les aventures qu'ils voyaient se produire, n'est pas moins exactement ressemblant au début de plus d'un lai français, et nous pouvons regarder tout le poème anglais comme suivant de fort près son original. Cet original lui-même avait sans doute pour source plus ou moins directe le récit d'Ovide plutôt que celui de Virgile. Ces deux récits ne sont pas d'ailleurs, comme le dit M. Zielke, le dernier éditeur de *Sir Orfeo*, les seules formes sous lesquelles le moyen âge ait connu la fable d'Orphée. Il la trouvait également insérée dans le livre de Boèce, *De Consolatione Philosophiae* (l. III, ch. XII), qu'il lisait avec tant de plaisir et qu'il a plusieurs fois traduit. Les diverses traductions de la Consolation contiennent naturellement cet épisode, et c'est un fragment de l'une d'elles qu'on a pris pour le fragment d'un poème sur Orphée : cette erreur, reconnue depuis par celui même qui l'avait commise, a été répétée par M. Zielke. C'est probablement aussi à Boèce qu'il faut faire remonter, au moins en partie, le récit des malheurs d'Orphée que Guillaume de Machaut a inséré dans son livre du Confort d'ami, et dont M. Zielke a imprimé les premiers vers, fort incorrectement d'ailleurs, d'après un manuscrit de Berne. Une traduction de la Consolation, composée en français par un Italien au XIVe siècle, travestit singulièrement le récit des malheurs d'« Olfeus ».

Zielke, Sir Or-

textes français

Zielke, Sir Or-

Paris (P.), Les Ma-

t. VI, p. 143. — Mo-
land, Origines lit-

Un démon apparaît à celui-ci pendant que, sur la tombe de sa femme, il se livre à ses regrets, et il lui propose de la lui faire revoir s'il veut le suivre en enfer; le mari accepte : « Et quant il fu en enfer, si comença par laens la « risea si tres grant que ja n'i estoit diable si brulez qi se « peust tenir de rire de la forsenee joie qe fist Olfeus de sa « moillier. » Les diables font alors avec lui la convention que l'on sait; mais ce qui oblige ici l'époux d'Eurydice à se retourner trop tôt et à la reperdre pour jamais, ce n'est pas l'irrésistible besoin de la revoir, c'est le bruit qu'un diable fait derrière lui, « si ysdos et si spaventable » qu'Olfeus ne peut s'empêcher de tourner la tête. « Et ensinc por son « garder arrieres perdi encore sa moillier. Et pois s'en vint « et torna sur le monument, forsenant et braiant si fort « come si le grant diable le tenist. »

Chrétien Legouais.

Koberstein, Geschichte der deutschen Literatur, t. I, p. 182, n. 34.

En dehors de ces imitations fragmentaires, nous ne connaissons pas en français, jusqu'à Chrétien Legouais, de traduction complète du poème d'Ovide; nous n'avons rien à placer en regard du grand travail allemand d'Albrecht de Halberstadt, qui mit en vers, en 1210, toutes les Métamorphoses, et qui n'avait certainement pas, comme on l'a conjecturé, un modèle français sous les yeux. L'œuvre de Chrétien Legouais, qui est sensiblement postérieure, n'est pas, comme celle du poète allemand, une simple traduction : la traduction proprement dite est généralement assez abrégée; mais elle est accompagnée d'un commentaire souvent plus long qu'elle-même, et qui est essentiellement, au moins dans l'un de ses principaux éléments, une « moralisation » des fables d'Ovide.

C'est une idée qui remonte à l'antiquité que de vouloir trouver dans les fables mythologiques, et aussi dans les narrations épiques, un sens autre que celui qui s'offre à première vue. Il serait trop long et hors de propos d'en rechercher ici les commencements et d'en suivre les manifestations diverses. Bornons-nous à rappeler qu'Homère a de bonne heure été l'objet de ces explications, qui cher-

chaient dans ses récits l'expression allégorique de vérités scientifiques ou éthiques, et qui avaient pour point de départ le désir d'en faire disparaître ce qui, à première vue, pouvait y sembler contraire à la morale. Cette tendance allégorique, déjà assez développée à l'époque alexandrine, prit naturellement une faveur nouvelle quand la vieille religion populaire des Grecs, devenue la religion au moins extérieure des Romains, fut l'objet des mordantes attaques des chrétiens : on s'efforça de prouver que les fables, souvent si peu édifiantes en apparence, dont se compose l'histoire des dieux et des héros, l'étaient profondément quand on en pénétrait le sens caché. Les chrétiens ne pouvaient contester bien vivement, sinon les résultats, du moins la méthode de ces apologies, car ils en employaient une toute semblable quand ils se plaisaient, comme saint Paul l'avait fait le premier, à montrer dans les récits de l'Ancien Testament la figure des évènements du Nouveau, et quand, eux aussi, ils écartaient par des interprétations allégoriques le scandale que pouvaient donner quelques-unes des histoires bibliques. Après que le christianisme eut plus ou moins complètement triomphé, les rhéteurs chrétiens firent encore usage du même procédé pour sanctifier en quelque sorte la lecture des chefs-d'œuvre classiques et les défendre contre les véhémentes condamnations dont ils étaient l'objet de la part de quelques zélotes. Ils se livrèrent d'ailleurs volontiers à cette tâche, l'emploi de l'allégorie et du symbole ayant été dès l'origine et étant resté profondément conforme à l'esprit même de la religion chrétienne, et trouvant sa source la plus haute et son plus pur modèle dans les paraboles du Christ. Mais l'interprétation allégorique, non de récits inventés exprès, mais de thèmes auxquels une telle explication était à l'origine absolument étrangère, devient aisément un jeu d'esprit aussi facile que dangereux, et la décadence latine en montra les plus frappants exemples. Déjà l'Africain Fulgence, qui vivait au ve siècle, a soumis à l'explication allégorique l'ensemble de la mythologie grecque et l'Énéide de Virgile, et il n'a pas craint çà et là

de prêter aux récits dont il prétend dévoiler l'esprit véritable un sens prophétiquement chrétien. On devait être tenté de faire pour Ovide ce que Fulgence avait fait pour Virgile avec un succès aussi éclatant que peu justifié. Le premier qui l'ait essayé paraît être l'auteur d'un poème en distiques intitulé *Integumenta Ovidii;* ce poème, qui s'est conservé dans divers manuscrits, est d'un auteur appelé Jean, et il a été attribué soit à un Johannes Grammaticus qui aurait vécu en Angleterre peu de temps après la conquête, soit à un franciscain appelé Jean le Gallois qui aurait fleuri vers 1250; mais il y a des raisons de supposer que l'auteur en pourrait être le célèbre Jean Scot Érigène. Les *Integumenta* donnent des Métamorphoses une interprétation surtout philosophique, et qui, ne comprenant que 249 distiques, est nécessairement très succincte et ne touche que des points choisis. Il est probable qu'on développa dans les écoles les indications de Jean; mais nous n'avons pas rencontré dans les manuscrits, avant le XIVe siècle, de véritables commentaires allégoriques sur Ovide. Les gloses qui accompagnent, souvent en assez grande abondance, le texte des Métamorphoses dans certaines copies, sont pour la plupart purement grammaticales; quand elles touchent au fond de la fable, c'est généralement pour en donner une explication, non point morale ou scientifique, mais historique ou plutôt évhémériste : les dieux dont parle le poète sont considérés comme d'anciens rois divinisés après leur mort, et les prodiges qu'il leur prête sont ramenés aux proportions d'aventures purement humaines. Il ne semble donc pas que Chrétien Legouais, pour écrire l'immense poème dont nous avons à nous occuper, ait eu sous les yeux un modèle latin qu'il n'eût qu'à suivre plus ou moins fidèlement; il a certainement utilisé des commentaires d'Ovide, mais il n'y a trouvé que des indications sommaires et éparses, qu'il a rassemblées et développées, et surtout qu'il a augmentées en puisant, autant qu'il semble, dans sa propre imagination.

Paris, Bibl. nat., [illegible]

Wharton, His- [illegible]

Avant d'examiner rapidement son œuvre, il faut établir qu'il en est bien l'auteur, car il en a été longtemps dépossédé, et ce n'est que tout récemment qu'elle lui a été restituée par la critique; il faut en même temps rechercher approximativement la date où elle a été écrite.

Les manuscrits de l'Ovide moralisé sont nombreux; nous en connaissons quatorze[1] : sept à Paris, dont six à la Bibliothèque nationale (mss. français 373, 374, 870, 871, 872, 24306) et un à l'Arsenal (Belles-lettres franç. 19), un à Lyon (bibl. de la ville, n° 572, anc. 648), un à Rouen (Belles-lettres, 30[2]), un à Bruxelles (n° 9639), un à Berne (n° 10), un à Genève (franç. 176), un au Musée britannique (ms. add. 10324), enfin un dans la collection de M. le comte d'Ashburnham, où il provient de celle de Barrois (voir le Catalogue, t. II, p. 36). De ces manuscrits, onze sont dépourvus de toute mention d'auteur. Le ms. de la Bibliothèque nationale fr. 24306 (anc. Saint-Victor), qui est du XIVe siècle, porte sur sa feuille de garde, d'une écriture de la fin du XVe siècle, la mention suivante : *Liber in gallico et rithmice editus a magistro Philippo de Vitriaco, quondam Meldensi episcopo, ad requestam domine Johanne, quondam regine Francie, continens moralitates contentorum in 15 libris Ovidii Methamorphoseos.* Cette affirmation précise a été adoptée par plusieurs savants et notamment par l'éditeur de quelques fragments du poème; elle repose cependant, comme on l'a récemment démontré, sur une méprise, dont il est possible de retrouver très sûrement la source.

Divers manuscrits du XIVe siècle contiennent un commentaire latin moral et allégorique sur Ovide, qui, dans plusieurs d'entre eux, est anonyme, qui dans d'autres est attribué à Nicolas Triveth ou à Robert Holkot[3], et qui a été

Haase, De medii aevi studiis philologis, p. 22 et suiv.

[1] Hænel en indique un à Nevers (n° 1519); mais ce manuscrit ne se trouve pas actuellement dans la bibliothèque de Nevers. Le ms. 662 de Saint-Omer contient l'ouvrage latin de Berçuire.

[2] Le titre donné par Hænel (p. 429) est : « Les fables d'Ovide le grant avec « moralites de Thomas Waleys de latin « en roman; » mais ce titre a été ainsi redigé d'apres la serie de confusions dont nous parlerons tout à l'heure.

[3] Nous ne savons quelle est la première source d'une assertion répétée

IMPRIMERIE NATIONALE.

imprimé au XIIe siècle sous le nom du frère Prêcheur Thomas de Galles ou Thomas Waleys. Mais M. Hauréau a mis hors de doute, par un travail inséré dans le tome XXIX des Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, que l'auteur de cet ouvrage est le célèbre bénédictin Pierre Berçuire. C'est ce qu'on pouvait déjà conclure du témoignage d'un manuscrit d'une grande autorité, d'après lequel Oudin avait signalé cet ouvrage, et qui désigne l'Ovide moralisé comme formant le quinzième livre du *Reductorium morale* de Berçuire[1]; mais c'est ce qui ressort avec une incontestable évidence de la présence de ce quinzième livre, suivi d'un seizième (la Bible moralisée), comme partie intégrante du *Reductorium*, dans plusieurs manuscrits du XIVe siècle, bien que toutes les éditions du *Reductorium*, reproduisant simplement la première, ne lui donnent que quatorze livres. M. Hauréau n'a pas borné là ses découvertes sur l'ouvrage de Pierre Berçuire : il a signalé un point fort curieux, et qui est pour la question qui nous occupe d'une importance particulière.

Oudin, Comment. Script. Eccl., III, p. 1064.

Berçuire a fait de son travail sur Ovide deux rédactions successives : la première, comme nous l'apprend l'*explicit* du ms. de la Bibliothèque nationale lat. 16787, a été composée pendant son séjour à Avignon, entre 1337 et 1340; la seconde a été achevée à Paris en 1342. Dans le prologue de la première rédaction, celle qui a été imprimée sous le nom de Thomas Waleys par Josse Bade en 1511, l'auteur, après avoir parlé du but, du plan et des sources de son livre, s'exprime ainsi : *Non moveat tamen aliquem quod dicunt aliqui fabulas poetarum alias fuisse moralizatas et ad instanciam domine Johanne, quondam regine Francie, dudum in rithmum gallicum fuisse translatas*[2], *quia revera opus illud nequaquam me*

Tarbé, Œuvres de Philippe de Vitry, p. xxv.

par plusieurs compilateurs, mais toute gratuite, d'après laquelle cet ouvrage serait de Guillaume de Nangis.

[1] L'ouvrage de Berçuire aurait été traduit en français de très bonne heure, si l'on pouvait se fier à cette notice que nous avons relevée dans le catalogue manuscrit de la bibliothèque Ambrosienne : *D. 66 infra. Ovidii Metamorphoses a Petro Berchorio ad mores accommodate, gallice*, s. XIV; mais n'ayant pas vu le ms. de Milan, nous ne savons ce qu'il contient en réalité.

[2] Colart Mansion, dans sa traduction

legisse memini; de quo bene doleo, quia ipsum invenire nequivi. Illud enim labores meos quam plurimum roborasset, ingenium meum etiam adjuvasset. Non enim fuissem dedignatus exposiciones in partibus multis sumere et auctorem earum humiliter allegare. Dans la seconde édition, ce passage est sensiblement modifié; il a été publié, sous cette nouvelle forme, par M. Hauréau d'après les ms. 14136 de la Bibliothèque nationale, et 591 de la Mazarine; il se trouve encore dans le ms. lat. 16787 de la Bibl. nat. et dans les ms. 662 de Saint-Omer et 863 de Bruxelles. Le voici : *Non moveat aliquem quod fabule poetarum alias fuerunt moralizate et ad instanciam illustrissime domine Joanne, quondam regine Francie, dudum in rithmis gallicis translate, quia revera opus illud non videram quousque tractatum istum penitus perfecissem. Quia tamen, postquam Avenione redivissem Parisius, contigit quod magister Philippus de Vitriaco, vir utique excellentis ingenii, moralis philosophie historiarumque et antiquitatum zelator precipuus et in cunctis mathematicis scientiis eruditus, dictum gallicum volumen mihi obtulit, in quo proculdubio multas bonas exposiciones tam allegoricas quam morales inveni; ideo ipsas, recensitis omnibus, si eas antea non proposueram, suis in locis omnibus assignare curavi, quod satis poterit perpendere prudens lector.* La reproduction textuelle de plusieurs des expressions de Berçuire, dans la note ajoutée au ms. fr. 24306 et citée plus haut, montre que l'auteur de cette note, postérieure de cent cinquante ans, en a emprunté le fond au passage qu'on vient de lire, en se trompant d'ailleurs sur le sens et en faisant de Philippe de Vitri l'auteur d'un livre que celui-ci avait simplement communiqué à Pierre Berçuire. Cette remarque enlève, comme on l'a très bien fait voir, toute valeur à la note en question, et l'on ne peut plus attribuer au célèbre évêque de Meaux, auquel nous aurons plus tard à consacrer une notice étendue, la composition de l'Ovide moralisé en vers français.

de ce passage, ajoute que le poème français fut composé à Rouen. Cette addition, qui ne se trouve dans aucun texte latin, est bien probablement le résultat de quelque confusion imputable au typographe flamand.

En regard de cette attribution erronée, deux manuscrits nous en présentent une autre, contre laquelle ne s'élève désormais aucun soupçon. Dans le manuscrit de Genève[1] on lit d'une belle écriture, sinon identique à celle du texte, au moins contemporaine, ces mots en tête de la table par laquelle s'ouvre le volume : « Ci commencent les rubriches « d'Ovide le grant[2] dit Methamorphoseos, translaté de latin « en françoys par Crestien Le Gouays de Saincte More vers « Troyes. » Dans un manuscrit Cottonien (Jul. VII, art. 3) on trouve non l'Ovide moralisé, mais la table des rubriques, précédée, à ce que nous apprend le rédacteur du catalogue Ashburnham (*loco cit.*), de paroles à peu près identiques à celles du ms. de Genève, et suivie de la mention que voici : « Explicit la table de Methamorphoseos . . . . . translaté de « latyn en françoys par maistre Crestien de Goways de « Seynt More vers Troyes, de l'order des frere menours. » Ce n'est pas tout[3]. Eustache Deschamps, dans une ballade souvent citée où il énumère les titres des Champenois à la gloire, mentionne ceux qui l'ont obtenue par des travaux littéraires :

Deschamps (E.), Œuvres, édition Tarbé, t. I, p. 147.

Le Mangeur, qui par tres grant cure
Vout Escolastique traitier,
Saincte-More Ovide esclairier,
Vitry, Machault de haute emprise,
Poetes que Musique ot chier.

On a voulu, en forçant la construction naturelle de ces vers, rapporter à Vitri les mots « Ovide esclairier » : il est clair qu'ils se rapportent à Sainte-More, et qu'ils confirment par conséquent pleinement le témoignage des deux manu-

[1] Nous devons à M. Th. Dufour, archiviste de Genève, une description très exacte de ce beau manuscrit, qui, après avoir appartenu à Gilbert de Montpensier, mort en 1496 (il porte le n° 133 dans l'inventaire des meubles du château d'Aigueperse, voir *Le Cabinet historique*, t. IX, p. 306), fit partie de la bibliothèque d'Alexandre Petau et fut légué à Genève, en 1756, par Amé Lullin.

[2] *Ovide le grant* est le nom sous lequel est habituellement désigné au moyen âge le poème des Métamorphoses.

[3] Nous avons donné ci-dessus une autre confirmation de l'attribution de l'œuvre à Chrétien Legouais.

scrits invoqués ci-dessus[1]. L'auteur de l'Ovide moralisé est donc bien Chrétien Legouais, de Sainte-More près Troyes : cette commune existe encore sous le même nom; seulement on l'écrit aujourd'hui Sainte-Maure. La note du manuscrit Cottonien nous apprend en outre que Chretien Legouais était franciscain, et sans doute maître de l'Université de Paris. Le rédacteur du catalogue Ashburnham remarque avec raison que le vers de l'épilogue où l'auteur s'appelle « le mendre des meneurs » peut fort bien contenir une allusion à sa qualité de frère mineur[2].

Nous pouvons aussi, grâce à la précieuse notice de Berçuire, déterminer à peu près l'époque à laquelle Chrétien Legouais a écrit son poème. Berçuire dit déjà dans son premier prologue que ce poème a été composé « à la de« mande de Jeanne, jadis reine de France; » cette reine était donc morte quand Berçuire écrivait, entre 1337 et 1340. Dès lors il ne peut s'agir d'aucune des quatre reines du nom de Jeanne mortes après 1340; mais on peut hésiter entre Jeanne de Champagne-Navarre, femme de Philippe IV, morte en 1305, et Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe V, morte en 1329. C'est cette dernière qu'on a généralement désignée comme la patronne du moralisateur d'Ovide, et il est certain qu'on a d'autres preuves de l'intérêt qu'elle portait aux lettres. Cependant diverses raisons nous décident à croire que, dans la reine de France qui demanda à Chrétien Legouais son travail sur Ovide, il faut plutôt reconnaître Jeanne de Champagne. Cette princesse ne fut pas non plus étrangère à l'amour des lettres : c'est elle qui avait prié Joinville de lui faire « un livre des saintes « paroles et des bons faiz de nostre roi saint Loois; » un manuscrit de la Bibliothèque nationale nous a conservé un ouvrage intitulé le Mireur des Dames, « que fist ung

Paris (P.), Les Manuscrits françois, t. III, p. 152. — Tarbé, Œuvres de Phil. de Vitry, p. XXVIII. — Delisle, Le Cabinet des Manuscrits, t. I, p. 12.

Paris (P.), Les Manuscrits françois, t. V, p. 156. — Delisle, Le Cabinet des Manuscrits, t. I, p. 12. — Ms. Bibl. nat. franç. 610, fol. 1.

[1] C'est bien à tort aussi qu'on a voulu, avant de connaître ce témoignage, voir dans le Sainte-More de Deschamps Benoît de Sainte-More, qui était Tourangeau et vivait au XIIe siècle, et dont les romans, bien qu'imités de l'antiquité, ne peuvent passer pour des explications d'Ovide.

[2] Ce vers, qui se lit dans le ms. de Londres et dans le ms. 373 (fol. 374 *a*), n'est pas dans le ms. abrégé 870 ni dans l'édition Tarbé.

« frere de l'ordre Saint François par la peticion et demande « de noble dame Jehanne, royne de France et de Navarre; » enfin c'est à elle, comme on sait, que l'Université de Paris doit la fondation du collège de Navarre. Fille du dernier comte de Champagne, Jeanne, qui avait apporté le comté héréditaire en dot à son mari, dut venir plus d'une fois dans la capitale de cette province; il est naturel qu'elle ait été en relation avec Chrétien Legouais, son sujet, né dans la banlieue de Troyes. Remarquons aussi que Berçuire, écrivant avant 1340, parle de l'œuvre de Chrétien comme faite « il y a longtemps », *dudum*, ce qui nous invite à en chercher la date vers le commencement du siècle. Enfin, ce qui nous semble fort digne d'attention, nous trouvons le livre de Chrétien Legouais, et sans doute l'exemplaire même qui avait été offert par l'auteur à sa protectrice, en la possession de la belle-fille de Jeanne de Champagne, Clémence de Hongrie, deuxième femme de Louis X. Après sa mort, arrivée en 1328, on fit, à la date du 12 octobre, l'inventaire de ses meubles. Cet inventaire nous est parvenu, et l'on y a depuis longtemps relevé l'article suivant : « Un grant romans, couvert de cuir vermeil, des « fables d'Ovide qui sont ramene[e]z a moralité de la mort de « Jesus Christ. » Ce volume, payé 50 livres parisis, ce qui indique qu'il était fort beau, fut acheté par Philippe VI, roi depuis quelques mois. Il ne paraît pas se retrouver parmi les manuscrits de l'Ovide moralisé qui nous sont parvenus. L'inventaire de Clémence de Hongrie atteste en tout cas que cet Ovide existait avant 1328, et il est permis de croire que Louis X avait offert à sa femme le livre composé jadis sous les auspices de sa mère. C'est donc à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe siècle qu'il faut sans doute faire remonter l'œuvre de Chrétien Legouais.

Delisle (L.), loco cit.

La double rédaction de Berçuire nous offre pour l'étude du poème de Chrétien un autre et plus grand intérêt. Le savant dominicain déclare, en effet, qu'en composant son œuvre sous sa première forme il ne connaissait pas le

poème français, tandis que plus tard, quand il en donna une seconde édition revue et corrigée, il y inséra tout ce qui, dans l'ouvrage fait pour la reine Jeanne de France, lui sembla digne d'être recueilli. Cette déclaration paraît parfaitement sincère. On a prétendu, il est vrai, qu'elle ne l'était nullement, et que l'auteur latin avait copie le français, tout en affirmant ne l'avoir jamais lu; mais c'est une allégation tout à fait dénuée de preuves. Les ressemblances qu'on remarque entre la première rédaction de Berçuire et le poème de Chrétien s'expliquent de deux manières. Plusieurs sont purement fortuites et très naturelles : il est clair que, quand il s'agit de trouver à des fables un sens moral, deux auteurs différents arriveront souvent à des résultats fort semblables; mais cependant il y aura toujours entre eux quelque diversité. C'est le cas ici : quand, par exemple, Legouais reconnaît dans les géants qui veulent escalader le ciel les orgueilleux du monde,

Tarbé, Œuvres de Ph. de Vitry, p. XXX

> Qui par fole presompcion
> Lievent leur cogitacion
> Contre Dieu pour lui guerroier,
> Et veulent vers lui forçoier;

et quand Berçuire dit de son côté : *Gigantes sunt hodie tyranni divites et avari, quibus non sufficit esse in statu suo nec in statu subjectionis et humilitatis, imo in celum, id est ad statum alte prelacionis et dominacionis, nituntur ascendere, sicut patet in ambiciosis,* il n'est nullement besoin de supposer que l'un des deux a emprunté à l'autre une idée aussi simple, et que chacun d'ailleurs présente à sa manière. Mais cette explication ne peut convenir à tous les cas. Les ressemblances sont parfois de celles qui ne peuvent être mises sur le compte d'une coïncidence fortuite. Elles tiennent alors, non à ce que l'un des deux auteurs a copié l'autre, mais à ce que tous deux ont puisé aux mêmes sources. Il nous est d'autant plus facile de nous en assurer que Berçuire a pris le soin d'indiquer dans son prologue les auteurs auxquels il a fait des emprunts. Les rapprochements de ce genre à

faire entre les deux ouvrages sont d'ailleurs assez rares : ce ne sont pas des commentateurs d'Ovide, en général, que Chrétien Legouais et Pierre Berçuire ont utilisés chacun de son côté; ce sont divers auteurs sacrés et profanes auxquels ils ont emprunté des histoires ou des moralités qu'ils ont jugé bon d'alléguer à propos de tel ou tel passage d'Ovide, mais qui n'y avaient qu'un rapport trop éloigné et trop arbitraire pour que deux commentateurs indépendants aient eu souvent l'idée de choisir les mêmes. Il est remarquable que Berçuire ne paraît pas avoir connu les *Integumenta Ovidii;* au moins n'avons-nous rien trouvé dans sa première rédaction qui leur soit emprunté; Chrétien Legouais, au contraire, y a certainement eu recours, et il leur doit quelques-unes de ses interprétations les plus bizarres, comme l'une de celles qu'il donne de la fable peu édifiante d'Hermaphrodite et Salmacis. Il ne voit pas seulement, ce qui est plus naturel, dans la nymphe qui fait perdre à Hermaphrodite sa virilité, le type de la coquette dangereuse ou encore du monde aux perfides amorces, et, dans l'enfant qui s'ébat trop librement et perd dans la fontaine où il se baigne sa plus noble nature, la figure du religieux qui sort imprudemment de son cloître et croit pouvoir se plonger impunément dans les délices du siècle; il propose encore une autre explication, non sans avoir demandé qu'on ne la tienne pas à « villaine ». La fontaine de Salmacis, d'après lui, n'est autre que la matrice, où se réunissent, dans la copulation charnelle, les semences de l'homme et de la femme; elle renferme sept cellules, trois à gauche, où se forment les femelles, trois à droite, où se forment les mâles; si les semences se réunissent par hasard dans la cellule du milieu, le produit a « l'une et l'autre nature, « si com l'art de phisique afferme. » Cette théorie physiologique n'est pas du cru de notre auteur; il l'a puisée dans le poème de Jean[1], qui, à propos également de la fable

[1] Legouais cite d'ailleurs lui-même le poème latin; voyez ce qui est dit ci-dessous à propos de la fable de Daphné.

d'Hermaphrodite, lui consacre deux de ses distiques. Indépendamment des *Integumenta*, qui l'ont aidé tout le long de son travail, Legouais a certainement consulté des gloses d'un autre caractère, auxquelles il a emprunté les explications historiques qu'il donne souvent des fables, et qui vaudraient peut-être la peine d'être recherchées dans les manuscrits latins où elles se trouvent, car elles doivent souvent remonter à l'antiquité, et quelques-unes peuvent contenir certaines indications utiles. Nous ne pouvons naturellement ici ni entreprendre ce travail, ni même relever toutes les interprétations du poète français. Nous nous bornerons à faire connaître le plan général de son travail, à donner par quelques exemples une idée nette de sa façon de procéder, et à relever dans son immense composition (elle compte plus de 72000 vers) quelques-uns des traits qui, à différents points de vue, peuvent offrir le plus d'intérêt.

Voici comment Chrétien Legouais procède d'habitude. Il commence par raconter, en général assez brièvement, quelquefois cependant avec développements, les fables d'Ovide dans l'ordre où elles se succèdent, puis il en propose soit une seule explication, soit plusieurs, souvent absolument différentes, et dans chacune desquelles les personnages ou les incidents de la fable ont même parfois des significations complètement opposées. Ces contradictions ne le choquent nullement, et en effet, dans sa pensée, il ne s'agit pas de démêler ce que l'auteur de la fable a réellement voulu symboliser, mais de tirer de cette fable pour le lecteur une instruction ou un profit moral quelconque : ce resultat étant l'essentiel, les moyens par lesquels on l'obtient importent peu. Il y a cependant un ordre d'explications que l'auteur croyait certainement fondées en vérité, et qu'il n'a pas, au moins pour la plupart des cas, tirées, comme les autres, de sa seule imagination : ce sont les explications historiques.

Nous donnerons des spécimens de tous les genres pour quelques fables.

Le prologue débute par ces vers, qui expriment bien la pensée du moyen âge en fait de littérature[1] :

Se l'escriture ne me ment,
Tout est pour nostre enseignement
Quanqu'il a es livres escript,
Soient bon ou mal li escript.
Qui bien y vuelt prendre regart,
Li maus y est que l'en s'en gart,
Li bien pour ce que l'en le face.

L'auteur parle ensuite, mais trop peu explicitement, de tentatives faites avant lui pour donner des Métamorphoses une interprétation complète :

Pluseur ont essaié, sans faille,
A faire ce que je propos,
Sans tout accomplir leur pourpos;
Et ja soit ce qu'en moi n'ait mie
Plus sens ne plus philosophie
De ceus qui ce cuiderent faire,
En Dieu me fi de cest affaire,
Qui aus saiges et aus discrés
Repont et cele ses secrés,
Si les revele aus aprentis
Qui sont de l'enquerre ententis.

Le récit de la création du monde d'après Ovide est rapproché sans peine de celui que donne la Bible. Dans le tableau des âges successifs est intercalée l'histoire détaillée de Saturne et de ses trois fils, à peine indiquée en passant par Ovide : tous ces dieux, d'après les commentaires que suit Legouais, étaient en réalité des personnages historiques, dont on peut démêler, à travers les fables, la biographie réelle, et sous le nom desquels les diables, après leur mort, se firent adorer. En décrivant l'âge de fer, inauguré depuis si longtemps et qui dure toujours, le poète

[1] Les citations sont faites d'après le ms. de la Bibliothèque nationale fr. 373, généralement excellent; cependant les formes de l'ancienne déclinaison française, conservées dans d'autres copies et attestées par la rime, y sont ordinairement détruites; nous les avons rétablies. Nous avons donné en marge, quand il y avait lieu, les pages correspondantes du volume de Tarbé.

français, comme tous les satiriques du moyen âge, insiste surtout sur les violences des puissants et sur le défaut de justice :

Or ne treuve l'en qui droit juge;
Jadis estoient li bon juge,
Qui sans haïne et sans amour,
Sans avarice et sans cremour,
Rendoient a loial mesure
A chascun homme sa droiture. . .
Or sont li juge corrompu,
Et justice a le col rompu. . .
Cil defoulent la gent menue
Et condemnent contre raison;
Or n'a mès droit li povres hon;
Li fort, li riche et li poissant
Vont ore le povre angoissant. . .
Li mauvais juge aus fors se tiennent
Et leurs males causes soustiennent
Et le povre mainnent a honte,
Car de nul droit ne tient on conte.
Et cil qui doivent droit tenir,
La terre et les drois soustenir,
Mainnent les povres a martire
Et les riches n'osent desdire.

Après la traduction et des interprétations diverses de la fable de Lycaon, vient l'histoire du déluge, naturellement rapproché du déluge biblique, à propos duquel Legouais nous raconte les principaux évènements qui le suivirent en Babylonie et en Palestine. La métamorphose de Dane (Daphné) est susceptible de plusieurs explications : nous les rapporterons toutes, pour donner une idée de la méthode du poète et de la fécondité trop souvent puérile et subtile en même temps de son invention. Vient d'abord une « histoire », c'est-à-dire une explication réelle : Dane, fille du Pénée, poursuivie par Apollon, est changée en laurier; cela veut dire que le soleil et l'humidité du fleuve Pénée y font naître des lauriers. Mais peut-être une autre « histoire » est-elle préférable : il n'y a qu'à retrancher du récit ce qu'il a de merveilleux. Une jeune fille chaste, en fuyant un

Ovide, Met., I, v. 163-238.

homme qui voulait lui faire violence, tomba d'épuisement et mourut au pied d'un laurier. Quant à la « sentence prouffitable » qu'on peut tirer du récit, la voici : Dane, fille d'un fleuve, c'est-à-dire douée d'un tempérament froid, représente la virginité; elle finit par être changée en arbre, parce que la parfaite pureté ne connaît plus aucun mouvement charnel, et cet arbre est un laurier, qui, comme la virginité elle-même, verdoie toujours et ne porte pas de fruit. Le rôle donné à Phébus est ici peu clair : Legouais a suivi « l'integument », qui l'appelle « dieu de sapience »; mais la façon dont le commentateur latin se représente le rapport de ce dieu avec la virginité figurée par Daphné est obscure pour nous et l'a été pour son imitateur. Celui-ci ajoute, d'ailleurs, de son cru une « autre sentence » : Dane représente la vierge Marie, aimée par celui qui est le vrai soleil; Apollon se couronne du laurier qui est Dane : c'est Dieu qui s'enveloppe du corps de celle dont il fait sa mère. Bornons-nous à mentionner encore, dans ce livre et le suivant, la fable d'Io et celles de Phaëthon, de Calliste, de Coronis, de Chiron, d'Esculape, de Battus, d'Hersé, des Danaïdes et d'Europe; dans le troisième, celles de Cadmus, d'Actéon, de Sémélé, de Tirésias, de Narcisse et de Penthée, toutes racontées plus ou moins au long et glosées avec plus ou moins de variété. Le quatrième livre comprend d'abord les trois contes que se disent, le jour de la fête de Bacchus, les filles de Minyas, changées en chauves-souris par la vengeance du dieu : le premier de ces contes est celui de Pyrame et Thisbé, reproduit par Legouais, comme nous l'avons vu, d'après un auteur plus ancien; le second est celui des amours de Mars et de Vénus, et le troisième celui d'Hermaphrodite et Salmacis, dont nous avons indiqué les différentes « expositions ». Les histoires de Phrixus et Hellé, d'Héro et Léandre, ne sont pas dans les Métamorphoses; Chrétien Legouais les a insérées ici, à cause du rapport de la première avec celle d'Ino, et du rapport de la seconde avec l'Hellespont. Ovide a d'ailleurs raconté l'une dans les Fastes, et, s'il n'est pas l'auteur des deux héroïdes

qui se rattachent à l'autre, il passait pour l'être au moyen âge. La triste fin d'Ino et de Mélicerte, la transformation en serpents de Cadmus et d'Hermione, les exploits de Persée[1] et de Bellérophon, occupent le reste du quatrième livre.

Le livre V, après avoir terminé les aventures de Persée, est rempli par le récit de la défaite des Piérides, dans lequel est intercalé celui de l'enlèvement de Proserpine. Par les neuf Muses il faut entendre neuf instruments ou neuf propriétés nécessaires à qui veut philosopher; elles ont trois maisons, qui sont les trois cellules de la tête, l'appréhensive, la méditative et la « remembrable ». Celui qui loge les neuf Muses dans ces trois demeures peut aspirer à devenir philosophe.

Le livre VI comprend le châtiment d'Arachné par Minerve, celui de Niobé par les enfants de Latone et des paysans lyciens par Latone elle-même, et celui de Marsyas par Apollon. Vient ensuite l'histoire de Philomèle, et finalement l'enlèvement d'Orithye, qui donne le jour à Calaïs et à Zéthès. L'histoire d'Arachné nous enseigne à ne pas essayer de lutter contre plus puissant que nous; si l'on veut, Pallas est la sagesse divine et Arachné l'outrecuidance humaine, qui tisse une toile dont les fils sont tous les péchés, tandis que la sagesse divine est armée de toutes les vertus. Après avoir raconté les crimes et les malheurs de Térée, de Procné et de Philomèle dans les termes de Chrétien de Troyes, Legouais en donne une interprétation à laquelle celui-ci ne songeait assurément pas plus qu'Ovide lui-même. Le roi d'Athènes est Dieu; Procné sa fille, c'est-à-dire l'âme, est jointe au corps, Térée, et ils ont ensemble un fils, qui est « le fruit de bonne vie ». Mais Procné voulut avoir sa sœur, c'est-à-dire les jouissances du monde, et la fit chercher par son mari : Dieu permet au corps les biens de ce monde pour en user honnêtement, mais celui-ci en abuse et les enferme sous la garde d'Avarice, représentée par

[1] Il faut noter dans cette partie la très longue exposition allégorique de ce qui signifie l'égide de Pallas, qui est interprétée par « l'escu de sainte foi ».

une vieille, dans une tour; mais l'âme, qui veut aussi se plonger dans les délices du monde, brise les portes de cette prison et se joint au siècle pour détruire le fruit de bonne vie. Puis elle devient hirondelle et fait son nid dans la cheminée d'enfer; le corps est aussi « honni » que la huppe, oiseau « plein de pullentie et d'ordure », et la joie du monde s'envole avec la rapidité d'un rossignol. Il est impossible d'être plus absurde.

Il serait fastidieux et sans profit de poursuivre cette analyse, où nous ne trouverions rien de nouveau. Les récits du poète latin sont toujours reproduits avec naturel et facilité; les « expositions » qui les accompagnent offrent rarement de l'intérêt, même quand elles prennent, ce qui n'est pas rare, le ton de la satire, parce que cette satire a un caractère général et roule sur les lieux communs que nous retrouvons partout à cette époque. Notons au livre X la longue explication allégorique de la harpe d'Orphée.

Au livre XI, après le récit de la manière dont Pélée se rendit maître de Thétis, Chrétien Legouais intercale celui des noces de Thétis et Pélée, du jugement de Paris et de l'enlèvement d'Hélène, épisodes qui ne figurent pas dans les Métamorphoses, comme le fait remarquer une note placée en marge dans le manuscrit que nous consultons de préférence. Cette addition est puisée à diverses sources. Signalons, dans l'énumération des dieux qui assistent au mariage, la description de Priape et de l'effet qu'il produit, faite dans des termes d'une crudité qui étonne, si l'on songe au caractère édifiant du livre et si l'on se souvient qu'il fut composé pour une reine.

Ms. 373, fol. 235.

Fol. 235 *d*.

La fin offre un peu plus d'intérêt. Après avoir traduit assez fidèlement le long exposé des doctrines qu'Ovide prête à Pythagore, puis tout le reste du quinzième livre, y compris la conclusion dans laquelle le poète romain promet à son œuvre l'immortalité[1], Chrétien Legouais en donne

[1] Le ms. 871 (anc. 7230³), d'après lequel Tarbé a publié des fragments de l'œuvre de Legouais, était sans doute copié jusqu'à cet endroit sur un manuscrit qui se terminait là, et il a sottement reproduit quelques vers ajoutés par le

l'exposition. Au moment de présenter son interprétation de la « prédication » de Pythagore, il se croit obligé de prévenir les scrupules que ce sujet pourrait donner à quelques-uns, et il défend à ce propos la méthode symbolique en général, l'appliquant même, non sans hardiesse, à la Bible :

Aucun sont qui ceste fable oient,
Qui la condempnent et renoient,
Et dient que c'est desverie
Ce dire et droite bougrerie,
Et c'on ne doit ce livre lire
Pour la mençonjable matire
Dont il parle, et qui, sans doubtance
Est contraire a nostre creance . . .
Mais sous la fable gist couverte
La sentence plus prouffitable;
Donc qui la tient a pure fable
Ne li chaille quel qu'elle soit,
Et qui croit qu'en tels fables ait[1]
Autre sens, autre entendement,
Ne doit trop outrageusement
Blasmer la fable ne reprendre
Pour ce se ne la peut entendre
Ou bon sens qu'elle peut avoir . . .
Ainsi est la sainte escripture
En pluseurs lieus trouble et obscure
Et semble fable purement,
Qui n'i met autre entendement
Que la lettre ne semble avoir;
Et qui croiroit par nonsavoir
Qu'il n'i eüst autre sentence
Il se decevroit sans doubtance,
Si mettroit s'ame a dampnement.

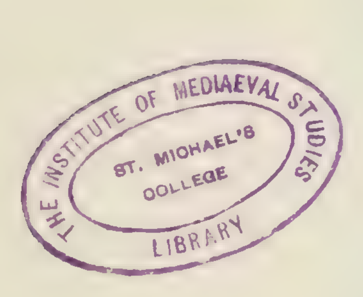
Pythagore, d'abord exilé de sa patrie, représente les

scribe de ce ms. incomplet (on les retrouve à la fin du ms. très abrégé 870), que Tarbé a également reproduits; après quoi il n'en donne pas moins, comme les manuscrits complets, toute la longue « exposition » finale.

[1] Le ms. 373 porte *oit*, qu'il faut entendre comme signifiant aussi « ait ». Ces rimes de *ai* avec *oi* ne sont pas rares chez Legouais; on les retrouve dans quelques autres poètes des XIIIe et XIVe siècles; voir *Romania*, t. XI, p. 607.

ermites d'autrefois, qui abandonnaient le monde, leur pays et leur famille, pour vivre dans l'abstinence :

Autre sont li ermite d'ore,
Qui ont leurs habitacions
Es desers des religions;
N'ont talent qu'ainsi se maintiegnent :
Ne cuidiés pas que il se tiegnent
A la pasture des buissons,
Mais aux plus savoureux poissons
Des eaues douces et de mer;
Tels mès seulent il ore amer :
Chars domestes et sauvagines
Peut l'en trouver en leurs cuisines,
Non pas ceneles et boutons.



Pythagore défendait de tuer même les bêtes. A ce propos, Chrétien Legouais émet sur la peine de mort, si prodiguée de son temps, des idées qui ont été remarquées à bon droit. On ne doit, d'après lui, mettre juridiquement à mort que les meurtriers, et même les meurtriers d'habitude. En tout cas, ajoute-t-il, dans une digression qui, pour être assez hors de propos, n'en est pas moins intéressante, il est odieux que la justice se saisisse des biens des voleurs qu'elle fait pendre : elle devrait les restituer autant que possible à ceux qui ont été dépouillés, et, à leur défaut, les distribuer aux pauvres; mais la convoitise et l'outrecuidance dominent tous les cœurs, et surtout ceux des juges.

Tarbé, Œuvres de Ph. de Vitry, p. 173.

Tout le système cosmique exposé par Pythagore sert ensuite de prétexte aux allégories de l'auteur : le soleil est Jésus-Christ, la lune est l'Église, etc. Les saisons de l'année représentent les âges de l'homme. L'homme est d'ailleurs un microcosme; citons une des analogies de détail dont se compose cette longue et subtile comparaison :

En l'air sont les nues volant,
Et el pis li divers talent,
Les pensees et li vouloir
Comme les nues sont en l'air[1] :

[1] Voyez la note de la page 519.

Or y a clarté de leesce,
Autre heure obscurté de tristresce,
Vent de vaines temptacions,
Escrois et coruscacions[1]
De ramposnes et d'ataïne,
Feu de courroux et de haïne,
Qui les membres vont oppressant.
Tel tempeste vont repressant
Pluie et noif et greille et tourment :
Chascun par l'amonnestement
De saint precheïs se refraignent
Et se gardent qu'il ne mespraignent;
Les uns convient assouagier
Par blandir et par losengier
Et par conforter souefment;
Aucuns par blasmer asprement . . .
Si doit on les uns arguer,
Les autres blandir et chuer.

Dans toute la description du corps et de l'âme, qui suit, on pourrait trouver quelques traits à recueillir; mais ils doivent bien rarement être originaux. Puis vient une moralisation sur les divers animaux qui est assez peu ingénieuse : ainsi les religieux sont représentés par les grues et les oies, qui élèvent très haut leur vol.

La médecine donne à l'auteur l'occasion d'exposer, d'après les Pronostics d'Hippocrate, les neuf signes de vie ou de mort chez un malade et de les « moraliser » ensuite. Enfin, tous les exemples allégués par Pythagore en preuve du changement éternel de toute chose sont interprétés de même dans le sens de la morale chrétienne.

Les histoires d'Hippolyte Virbius, de Cipus, d'Esculape se prêtent tant bien que mal à être moralisées, et l'auteur amène là assez bizarrement la légende de la Véronique : il appelle ainsi, non, comme d'ordinaire, la femme qui avait reçu du Seigneur l'empreinte miraculeuse de sa face, mais cette empreinte même, conservée à Rome :

Ainsi fu Rome confortee
Par la Veronique apportee,

[1] La plupart des manuscrits ont altéré ce mot, incompris des copistes.

Qui lors vint de Gerusalem
En Rome, ce tesmoigne l'en,
Et tient l'en ceste Veronique
Pour saintuaire et pour relique.

Vient ensuite une autre légende, celle de la vision de Constantin et de l'invention de la sainte croix[1]. Après avoir vu dans la mort de César et le règne d'Auguste l'image de la passion du Christ et du triomphe de l'Église, Chrétien Legouais termine enfin son œuvre, et le soulagement qu'on ressent en fermant le volume donne sans doute quelque idée de celui qu'il dut éprouver lui-même après avoir écrit ses soixante-douze milliers de vers. Il termine avec gravité et modestie, comme il a commencé, en remerciant Dieu et la Vierge, qui lui ont permis de mener à fin ce grand ouvrage, en souhaitant qu'il puisse profiter à l'âme de ceux qui le liront, et en invitant ceux qui s'apercevront de ses fautes à les corriger; car, dit-il,

Je n'ai mie
Tel sens ne tel philosophie
Qu'il n'y puisse avoir a redire,
Et qu'uns autres n'en peüst dire
Mieux assés, s'il l'eüst empris.

Cependant, à la fin, il quitte ce ton d'humilité, et, à l'exemple d'Ovide, il ose espérer ou, au moins, demander à Dieu l'immortalité pour son livre :

Et Dieux par sa sainte merci
Doint tel grace a cest livre ci
Qu'il n'y ait rien qui li desplace
Ne par droit a reprendre face,
Et qu'il ne puisse estre effaciez,
Ars ne perdus ne despeciez
Par envie ou par ennemis,
Ne par vieillesce en oubli mis,
Ains soit publiez et leüs,
Par tout le monde amenteüs,
Tant com cilz siecles durera.

[1] Ces deux légendes, ainsi que la fin du poème, ont été imprimées par Tarbé.

C'est beaucoup demander, et, sans vouloir nous plaindre que le vœu de Chrétien Legouais ait été jusqu'à présent exaucé et que son œuvre nous soit parvenue, nous trouvons plus conforme à l'esprit de cette œuvre et au caractère habituel de l'auteur la prière qu'expriment ses derniers vers :

> Et quant mes corps s'aquitera
> Vers la mort, qui son treüage
> Prent sur tous sans faire avantage
> Et sans nul homme deporter,
> Dieux en face m'ame porter
> Aux sains cieux en sa compaignie
> Pour vivre en pardurable vie,
> Et mes noms soit escrips ou livre
> Ou Dieux fait ses amis escrivre !

L'œuvre de Chrétien Legouais eut du succès. Ce succès est attesté d'abord par le nombre relativement considérable des manuscrits qui nous en sont parvenus[1]. Si l'on songe à l'étendue de cette œuvre, on comprendra qu'il fallait vraiment avoir un grand désir de la lire et de la posséder pour payer la somme considérable que devait en coûter la copie. Il est probable que les moralisations de Chrétien ne plaisaient pas moins d'ordinaire que les récits d'Ovide; au moins n'avons-nous qu'un seul manuscrit dans lequel on ait appliqué une idée qui, semble-t-il, aurait pu être plus répandue : dans le manuscrit français 870, les expositions morales et allégoriques sont supprimées en bonne partie, et les fables seules sont conservées intégralement. L'œuvre de Chrétien se trouve ainsi réduite de 72 000 vers à 40 000 environ. C'est encore une belle dimension. Cela tient à ce que l'abréviateur a laissé subsister un assez grand nombre d'explications morales : on n'a pas osé extraire simplement l'œuvre d'Ovide de celle de son arrangeur français et verser aux laïques le poison des fables païennes sans rien y ajouter de l'antidote que celui-ci leur avait donné.

[1] D'autres, signalés dans d'anciens catalogues, ne se retrouvent pas; voy. Tarbé, p. 163.

L'adoption par Berçuire d'une partie notable des interprétations de Chrétien Legouais est encore une preuve du bon accueil qu'elles reçurent. Nous avons déjà dit que l'édition de l'Ovide moralisé de Berçuire donnée par Josse Bade, en 1509, sous le nom de Thomas Waleys (et reproduite par d'autres éditeurs en 1515 et en 1521), est faite d'après la première rédaction, et ne contient pas, par conséquent, les emprunts de Berçuire au poème français. Bien avant cette édition latine, en 1484, Colart Mansion, le célèbre imprimeur de Bruges, avait fait paraître une traduction de l'œuvre de Berçuire, attribuée également par lui à Thomas Waleys. Colart Mansion a aussi travaillé sur un manuscrit de la première rédaction de Berçuire (c'est ce qui ressort du prologue); mais, en outre, il a eu sous les yeux un manuscrit de Legouais, dans lequel il a puisé de larges additions : on ne peut douter de leur source, puisque certains morceaux, comme le chant d'Orphée aux enfers, sont conservés sous leur forme poétique. L'imprimeur flamand s'exprime sur les éléments de son travail d'une façon obscure : « Et certes touchant au texte je n'y « entens avoir touchié oultre ce que je l'ay trouvé bien et « tres congruement translaté par meilleurs clercs et plus « saiges que moy. » Il paraît résulter de ce passage que Colart Mansion n'a fait que reproduire un travail fait avant lui, et dans lequel on avait déjà compilé une traduction de l'ouvrage de Berçuire et une imitation partielle de celui de Legouais. L'édition de Mansion fut reproduite en 1493 par Antoine Vérard, qui supprima le nom de son prédécesseur, et donna à l'Ovide moralisé le nom de Bible des poètes, sous lequel il eut plusieurs éditions. Le célèbre imprimeur Caxton traduisit à son tour en anglais le livre de Colart Mansion; mais cette version, qu'il ne publia pas, s'est perdue en partie, et les six derniers livres ont seuls été imprimés, en 1819, à un petit nombre d'exemplaires. On possède en italien plusieurs moralisations d'Ovide (sans parler de celle de Denis de Borgo San Sepolcro, condamnée par Clément VIII) : mais on n'a pas indiqué, et nous n'avons

Tarbé, Œuvres de Ph. de Vitry, p. 171.

Tarbé, p. XXXII.

Graf, Roma, t. II, p. 306.

pas à le rechercher ici, le rapport dans lequel elles peuvent être avec l'œuvre de Berçuire et celle de Chrétien Legouais. Nous en dirons autant du commentaire allégorique que Lorich joignit au renouvellement, par Georges Wickram, de l'ancienne traduction allemande d'Albrecht de Halberstadt, publiée à Mayence en 1545.

Bartsch, Albrecht von Halberstadt, p. CXXVIII.

Ce commentaire de Lorich est la dernière expression de la tendance qui commence avec l'auteur des *Integumenta* et atteint son apogée avec Pierre Berçuire et Chrétien Legouais : depuis longtemps déjà la Renaissance avait commencé, c'est-à-dire le retour direct à l'étude de l'antiquité, comprise, dans son esprit et dans sa forme, comme profondément distincte du monde moderne. Les interprétations allégoriques du moyen âge n'apparaissaient plus que comme d'absurdes puérilités, et allaient tomber pour toujours dans l'oubli. Rabelais, cependant, croyait encore devoir les railler, et c'est sans doute à propos de quelque édition de l'Ovide moralisé, compilée d'après Berçuire et Legouais, mais attribuée au dominicain Thomas de Galles, qu'il a écrit, dans le prologue de Gargantua, ces paroles où il déclare que les allégories qu'on a découvertes dans l'Iliade et l'Odyssée ont été aussi peu « songées d'Homère « que d'Ovide en ses Métamorphoses les sacrements de « l'Évangile, lesquelz un frère Lubin, vray croquelardon, « s'est efforcé démonstrer, si d'adventure il rencontroit « gens aussi folz que luy, et (comme dict le proverbe) cou« vercle digne du chaudron. »

G. P.

PHILIPPINE DE PORCELLET,

AUTEUR PRÉSUMÉ DE LA VIE DE SAINTE DOUCELINE.

Sainte Douceline, la fondatrice des béguines d'Hyères et de Marseille, avait été fort négligée par les hagiographes. Wadding ne lui a consacré qu'une très courte mention. Deux importants documents qui la concernent étaient restés inédits jusqu'à nos jours. Nous voulons parler d'abord d'une page, pleine de renseignements originaux, de la Chronique de Frà Salimbene, puis d'une Vie de la pieuse extatique, écrite très peu de temps après sa mort par une des compagnes qui se rangèrent autour d'elle et la prirent pour mère spirituelle.

Wadding, Ann. Min. ad ann. 1282, nº 11.

La découverte de cet important ouvrage est due à M. Paul Meyer. Notre savant confrère reconnut l'importance du texte pour la philologie et pour l'histoire. Il en publia quelques pages, et en communiqua un fragment à M. Bartsch. Une édition de l'ouvrage a ensuite été donnée par M. l'abbé Albanès, historiographe du diocèse de Marseille. La publication de M. l'abbé Albanès est faite avec beaucoup de soin, précédée de Prolégomènes où tout ce qui touche à la vie de la sainte est traité de la manière la plus complète, et suivie de pièces justificatives, dont quelques-unes sont fort importantes.

Meyer (P.), Les derniers troubadours de la Provence, 1871, p. 19.
Meyer (P.), Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français, p. 142-146.
Bartsch, Chrestomathie provençale, 2ᵉ éd., Elberfeld, 1868, in-8°, col. 299.
Albanès (J.-H.), La Vie de sainte Douceline, fondatrice des béguines de Marseille.

Le manuscrit de la Vie de sainte Douceline est unique. Il est maintenant à la Bibliothèque nationale, où il porte le nº 13503 du fonds français. C'est un petit volume de 103 pages, écrit par un seul copiste, *Jacobus peccator*, qui collationna avec soin sa copie sur l'original qu'il était chargé de reproduire. Rien n'indique qu'il ait jamais existé d'autre exemplaire de l'ouvrage que l'autographe sur lequel

travailla le copiste Jacques, et la copie de ce dernier. Exécutée sans doute à Marseille, cette copie resta dans la maison fondée par la sainte jusqu'à la disparition de cette maison en 1414. Elle appartint alors aux frères Mineurs de Marseille, puis au chapitre de la cathédrale. Elle devint ensuite, sans qu'on sache comment, la propriété de Louis-Charles de Valois, comte d'Auvergne et duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX, et, après lui, de son fils le comte d'Alais, mort en 1653. Henriette de la Guiche, femme du comte d'Alais, fonda une importante bibliothèque au couvent des minimes de la Guiche, en Bourgogne. On n'est donc pas trop surpris de trouver la Vie de sainte Douceline transportée dans ce couvent. A la Révolution, les livres des minimes de la Guiche furent dispersés. Après diverses aventures, le précieux volume vint enfin se reposer à la Bibliothèque nationale, où il a dû entrer vers 1820 ou 1825.

M. l'abbé Albanès a très bien discuté les questions de critique que soulève la Vie de sainte Douceline. L'ouvrage fut certainement composé dans la maison des béguines de Marseille, où la sainte passa au moins les vingt dernières années de sa vie et où elle mourut. Il eut pour auteur une des dames que la fondatrice avait réunies autour d'elle. Destiné uniquement à l'édification des béguines, il fut tout d'abord écrit en langue vulgaire (*lingua laica*), et n'exista jamais en latin. Le dialecte est celui de Marseille. L'original paraît avoir été écrit dans une orthographe très régulière. Le livre, peu après sa composition, était lu, dans les réunions des béguines, comme livre d'édification.

M. Paul Meyer avait émis l'opinion que la Vie fut écrite peu de temps après la mort de la sainte, c'est-à-dire dans le dernier quart du XIIIe siècle. M. l'abbé Albanès est du même avis; il pense seulement qu'il faut abaisser la date en question jusqu'à la limite extrême du siècle.

M. Albanès établit d'abord qu'il a existé deux rédactions de la vie de la sainte, dont nous ne possédons que la seconde. Cette seconde édition dut être faite vers 1315, avant la mort de Philippine de Porcellet, qui fut comme la seconde fonda-

trice de l'établissement des béguines. Quant à la première édition, M. Albanès la rapporte par approximation à l'année 1297.

La béguine qui a écrit la Vie de sainte Douceline a évidemment vécu avec la sainte dans la plus grande intimité. Elle appartenait à ce groupe de dames, pour la plupart parentes les unes des autres et appartenant aux classes supérieures de la société provençale, qui se firent les disciples de Douceline. Dans ce groupe, M. Albanès croit pouvoir choisir un nom et le prononcer avec assurance. L'auteur de la Vie de sainte Douceline est, pour lui, Philippine de Porcellet.

Philippine de Porcellet, dame d'Artignosc, était Arlésienne par sa naissance; son père avait sa sépulture à Trinquetailles, dans l'église des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Sa sœur Audiarde était abbesse de Molégès, et elle eut pour frère ce Guillaume de Porcellet qui joua un rôle si honorable dans le tragique épisode des Vêpres siciliennes. Elle fut mariée à Fouques de Pontevès, et elle eut trois filles; mais elle devint veuve de très bonne heure, et s'attacha dès lors à Douceline, « pour devenir sa fille ». Comme elle était fort riche, et parente ou alliée des plus puissantes maisons de Provence, elle fut la providence et en quelque sorte la protectrice séculière de l'institut naissant. Il existe des pièces qui nous montrent Philippine achetant, en 1297, à des prix très élevés, de nombreuses propriétés qui entouraient la maison des béguines et l'empêchaient de s'étendre. M. Albanès prouve très bien qu'elle en fit la donation à l'institut. Enfin le savant éditeur établit que Philippine de Porcellet fut appelée par sainte Douceline elle-même à l'aider dans la direction de son œuvre, que c'est à Philippine que la Vie donne le titre de *vicaria* de la fondatrice, que c'est elle aussi que la sainte dans son humilité appelait sa *prioressa*.

Albanès, p. 32, 104, 106.

Cette « prieure générale », cette « vicaire » fut un personnage trop considérable pour que l'auteur de la Vie ne l'eût pas nommée, si ce n'avait été elle-même qu'elle voulait ainsi désigner à mots couverts. Ce qu'il y a de sûr, en tous cas, c'est

qu'après la mort de Douceline, les béguines la choisirent d'un commun accord pour leur mère. Elle était depuis longtemps « prieure majeure » de l'établissement quand la Vie fut écrite. Si elle n'écrivit pas elle-même la Vie, elle la fit écrire en quelque sorte sous sa dictée. Les raisonnements de M. l'abbé Albanès sur ce point sont décisifs, et il faut dire que, loin d'exagérer la certitude qui en résulte, il l'a en quelque sorte atténuée. Avec la rare connaissance qu'il a des pièces de l'histoire provençale, M. l'abbé Albanès montre que l'auteur de l'ouvrage en question vivait au centre des relations de la famille de Porcellet, et que cette famille fut en quelque sorte le berceau de la fondation de l'institut nouveau en Provence.

Cette même sagacité de critique, M. Albanès l'applique à tracer exactement la chronologie de la vie de la sainte. Douceline ou Donzeline dut naître à Digne vers 1215; elle vécut successivement, dans sa jeunesse, à Digne, à Barjols, à Hyères. Le mysticisme était en quelque sorte héréditaire dans la famille. Déjà son père et sa mère s'étaient voués au service des pauvres et menèrent dans le siècle une vie presque monacale. Son frère Hugues dut être un des premiers, de ce côté des Alpes, à entrer dans l'ordre de Saint-François. Durant un voyage qu'il fit à Paris vers 1240, Hugues mit sa sœur en la garde des franciscaines de Gênes. C'est à son retour de Paris à Hyères qu'il décida de la vocation sainte de Douceline, et commença de s'en faire un auxiliaire dans l'œuvre qu'il poursuivait à la suite de François d'Assise, la réforme du monde par l'ascétisme et la pauvreté.

Hugues de Digne a déjà eu sa place dans cette histoire. C'était, en Provence, le chef de la secte des joachimites, c'est-à-dire de cette famille de franciscains exaltés qui cherchait à trouver dans Joachim, abbé de Flore en Calabre, un précurseur de François d'Assise, se nourrissait des prophéties apocryphes qu'on lui prêtait, et croyait à un renouvellement fondamental du christianisme par la règle de Saint-François. Hugues eut une très grande réputation dans la région du bas Rhône. On accourait de toutes parts à sa

Histoire litt. de la France, t. XXI, p. 293. — Salimbene, Chron., p. 98 et suiv., 124, 141-142, 148, 319-320. — Renan, Nouv. études d'hist. relig., p. 280-281.

cellule d'Hyères pour entendre les terreurs et les espérances de la nouvelle Apocalypse. Il possédait tous les ouvrages de Joachim, écrits en grosses lettres; on le tenait généralement lui-même pour un prophète, et il fut le père d'une sorte de tiers ordre de mendiants vagabonds qu'on appelait *saccati* ou *boscarioli*. Hugues fut l'ami intime de Jean de Parme et peut-être son initiateur en ces dangereuses nouveautés. Salimbene vint souvent le voir, et parle de lui comme d'un inspiré. Quand Salimbene vit Hyères, en 1248 et 1249, il la trouva en quelque sorte conquise par le prosélytisme de Hugues: *Est ibi maxima multitudo mulierum et hominum penitentiam facientium etiam in habitu mundiali, in domibus suis. Hi fratribus Minoribus valde devoti sunt.* Hugues associa sa sœur à son œuvre, la mit à la tête des femmes qui, sans embrasser aucun ordre, prétendaient mener la vie franciscaine, traça le plan de l'institut, dont il resta toujours le patron spirituel. Il reçut publiquement le vœu de virginité de sa sœur, en présence de tout le peuple d'Hyères, et inaugura la nouvelle fondation par un discours solennel. La sainte se revêtit d'un habit noir, posa une mante noire sur sa tête et prit le nom de béguine, qu'elle fut la première à porter en Provence. Ses deux nièces se joignirent à elle, adoptèrent le même genre de vie et prirent le même habit. A son exemple, cent trente et une personnes firent vœu de virginité; plus de quatre-vingts promirent de garder la chasteté, et prirent cet engagement entre les mains du saint père Hugues, après ledit sermon.

Albanès, livre cité, p. XLVIII, note 2.

P. 19

Le nom de béguine, qui venait du Nord, fut tout d'abord adopté et tenu pour un titre de sainteté. Il fut reçu que la Vierge Marie avait été la première béguine. On prétendait que le costume de béguine, que Douceline avait adopté lors de sa prise d'habit, était celui de la Vierge, comme saint François avait adopté le costume du Christ. Cet habit et la manière de le porter furent l'objet d'une révélation : « Un « jour, la sainte revenait avec trois autres dames d'un hôpital « qui est à Hyères, un peu en dehors du château. Depuis long-« temps elle désirait et demandait ardemment à Notre-Sei-

P. 21, 45.

P. 15 et suiv.

« gneur de lui faire trouver un ordre et manière de vivre « qui fût agréable à Dieu, et qui la mît dans l'état qui lui « plairait le plus. Et comme elles s'en retournaient après « avoir visité les pauvres et achevé de servir les malades, la « visitation de Dieu vint au-devant d'elle pour la consoler, « et ce fut de la manière suivante :

« Voilà que tout à coup leur apparurent dans le che- « min deux humbles dames, qui se ressemblaient, et qui « marchaient très modestement, la figure couverte de voiles « de toile blanche, et avec un grand air d'honnêteté; tous « leurs vêtements étaient noirs. Elles conduisaient avec elles « une petite fille, qui les suivait. Douceline et ses compagnes « les saluèrent joyeusement, et, s'arrêtant devant elles, se « mirent à les regarder. Quand la sainte femme les vit, elle « fut remplie d'une allégresse merveilleuse, et, toute pleine « d'ardeur, elle leur demanda qui elles étaient et de quel « ordre. Alors toutes les trois posèrent sur leur tête le man- « teau qu'elles portaient, disant : « Nous sommes de cet « ordre qui plaît à Dieu. » Et, montrant leurs voiles, elles « lui dirent : « Prends ceci et suis-nous. » Aussitôt elles dis- « parurent, et l'on ne put savoir ce qu'elles étaient deve- « nues.

« Douceline et ses amies coururent après elles; mais elles « ne purent les trouver nulle part. Elles demandaient à tous « ceux qui allaient et venaient dans la rue par où avaient « passé ces dames qui leur avaient parlé, leur dépeignant « l'habit qu'elles portaient et tout leur extérieur, pour savoir « si on les aurait rencontrées. Tous répondaient n'avoir point « vu d'autres dames qu'elles. Et, bien que le lieu où elles « leur apparurent fût grand et vaste, jamais elles ne purent « plus les voir.

« L'habit porté par ces dames était inconnu, et leur tenue « modeste était aussi chose toute nouvelle. La sainte, éclairée « par l'esprit de Dieu, comprit aussitôt ce que voulait dire « l'invitation qu'elles lui avaient faite de les suivre, et elle se « proposa dès lors de prendre cette forme de vie et de « se conformer à leur exemple. »

Ce n'était donc pas précisément un nouvel ordre religieux que la sainte entendait fonder. Salimbene ne s'y trompe pas : *Hec nunquam aliquam religionem intravit, sed semper in seculo caste et religiose vixit.*

Salimbene, p. 256.

Un tempérament mystique au plus haut degré faisait de Douceline un instrument excellent entre les mains de son frère, qui, selon toutes les apparences, était de beaucoup son aîné. Une pudeur timide et prompte au scrupule lui inspirait devant les hommes une terreur maladive et la prédestinait à une vie de reclusion. Portée à la mélancolie et redoublant cette tendance de sa nature par la perpétuelle méditation des souffrances du Christ, elle passait presque une moitié de sa vie à pleurer. Quand il lui est donné de voir Jésus-Christ des yeux du corps, elle le voit *tot estrassat, sancnos daus totas partz, e grueusement plagat, e le sanc que li corria tot frescalmens per las plagas, aissi cant si de fresc fos baissat de la cros.* C'était la forme générale de la piété du temps; nous l'avons trouvée sous un tout autre climat, et dans une tout autre famille religieuse, quand nous avons traité ici de Pierre de Dace et de Christine de Stommeln. Les phénomènes qui caractérisent certaines maladies étaient chez Douceline encore plus marqués que chez Christine de Stommeln. Cette phrase de Salimbene : *Et si elevabatur ei brachium, ita elevatum tenebat illud a mane usque ad vesperam,* n'aura pas besoin de commentaire pour les médecins. Durant ses accès, l'anesthésie était complète; mais la douleur des blessures qu'on lui avait faites reparaissait après son réveil.

Albanès, p. 7, 9, 11, 51, 53.

P. 134.

Hist. litt. de la France, t. XXVIII, p. 1 et suiv.

Salimbene, p. 258.

En général, elle cherchait à prévenir la venue des accès en se procurant une douleur, surtout en se déchirant les mains. On sent que ces crises de catalepsie ou, comme on disait, ces extases étaient chez elle involontaires. Elles étaient amenées par certaines circonstances extérieures, provoquant chez elle de mystiques associations d'idées. En quelque endroit qu'elle fût, lorsqu'elle entendait parler de Dieu, elle tombait en pâmoison. Si elle était à table à écouter la lecture, et qu'il s'y rencontrât quelque parole dévote, elle était in-

Albanès, p. 83.

continent ravie, à la table même, et ne mangeait plus. Si elle entendait un air qui excitât sa dévotion et qui lui plût, elle était aussitôt entraînée vers son Seigneur. Elle ne pouvait supporter aucun doux son ni presque aucun chant, pas même celui des oiseaux, qu'elle ne fût hors d'elle. Un jour, (Albanès, p. 101.) elle entendit chanter un passereau solitaire, et elle dit à ses compagnes : « Quel chant solitaire a cet oiseau ! » Aussitôt elle fut attirée à Dieu. Elle ne pouvait entendre aucun chant de l'Église qu'elle ne fût aussitôt ravie, et c'est pourquoi elle n'assistait qu'à des messes basses et dites à part. Il suffisait (P. 107.) de certains mots pour la mettre absolument hors d'elle-même. Si elle était à table, occupée à manger, et qu'on lui apportât une fleur, un oiseau, un fruit ou toute autre chose qui lui fît plaisir, elle entrait immédiatement en extase, et s'élevait vers celui qui avait créé ces êtres.

Le culte de François d'Assise, qui était en quelque sorte (P. 45, 95, 97, 179, 193, 199, 221.) la religion de son frère Hugues, était aussi l'âme de toute la vie spirituelle de Douceline. Son enthousiasme pour la pauvreté s'exprimait par des images qui rappelaient celles qu'avait affectionnées le patriarche des mendiants, et qu'après lui adoptèrent les poètes et les peintres affiliés aux franciscains, tels que Dante, Sano di Pietro. *Donna Paupertat* est bien pour elle cette fiancée du Christ que (P. 10.) François a relevée de son veuvage. Humilité et Pauvreté sont deux sœurs qui se nourrissent et s'entr'aident l'une l'autre. Elle pratiqua pour son compte la pauvreté selon la règle franciscaine la plus rigide, ne possédant pas même les objets qui lui étaient personnels, tels que sa gonelle, ses vêtements de dessous, ses draps de lit. Rien, dans le récit (P. 41-45.) discret de Philippine, ne transpire des hardiesses de l'école de l'Évangile éternel. Le langage mystique de la secte se montre pourtant en plusieurs endroits. Dans une extase, la sainte chante à mi-voix : *Novell Jhesus, novell!* D'autres crurent entendre : *Nove Jhesu, nova Jherusalem, nova civitas Sancti!* Une autre fois, elle se mit à parler avec une ardeur merveilleuse d'une « glorieuse table ronde » où toute la famille de saint François viendrait recevoir « sa complète

P. 121-123. « réfection ». Un jour qu'elle avait été ravie dans l'église des frères Mineurs, après être restée longuement devant l'autel où elle avait communié, elle quitta subitement la place où elle était, et, pleine de ferveur, elle s'en alla avec une grande impétuosité à l'autel de monseigneur saint François, criant
P. 98 et suiv. Comp. p. 150. à haute voix : « *Vel vos, vel vos, sant Frances! Aquell aqui fort-« mens sera contradich, mais veramens non am vertat. Car per « cert, ell levara lo camp, e vensera; e non poira esser vencutz, « car am la bolla del Seinnhor spantara trastotz sos aversaris. « E ven, so dis li Sancta, ob s'auriflama desplegada, le seinhairiers « de Crist, portant la bolla del sobeiran rei, am la qual esvigorara « los cavalliers de la ost del Seinnhor, seinnhant totz cels que seran « siei dicipol. E mostrara lo gonfanon dell rei, lo qual porta aut « enpressat en son cors, a confortar totz cels que son en la ba-« talla. » E aisso illi dizia am fervent alegrier, e am sobeiran gauch e de cor e de cara. Car cant illi parllava, ni mentavia lo gonfanonier de la ost de Crist, mon seinnher sant Frances, ensenhalatz d'aquels sagratz seinnhals, non remania en si mezezma, que tan tost era tirada az aquel sentiment, per la sobre fervent devocion qu'illi avia en lo bollier de Crist. En el, apres Ihesu Crist e la sieua maire bezeneta, davant totz autres sans, majormens si fizava, e per los sieus [heissemples] volia esser regida. Motas ves la trobavan raubida, lo libre en las mans, legent la sieua vida; e tota res qu'illi pogues movia az aver devocion en aquest sant; car ades en totas sas paraulas fazia salsa de sant Frances.*

Il est certain que saint François avait à moitié remplacé le Christ dans cette petite secte d'exaltés. L'idée de la certi-
P. 215-219. tude du salut par saint François, l'assurance que celui qui a été affilié à la famille franciscaine et en a observé les règles ne saurait manquer d'être sauvé, était le fond de leur pensée. Les autres ordres, comparés à celui de saint Fran-
P. 243. çois, sont, à leurs yeux, quelque chose de profane. Jean de Parme, le chef du parti de l'Évangile éternel, est le plus saint des hommes : *Sans homs verais ques era; le quals era adoncs menistres generals, e fes apres penedencia lonc temps, sus en una montannha, dezamparat l'ufici.* C'est exactement la ver-

sion de Salimbene. Les rapports qu'on avait pu entrevoir entre tous les membres de ce petit groupe joachimite, Hugues de Digne, Jean de Parme, Salimbene, reçoivent de ce passage de la Vie de sainte Douceline un jour tout nouveau.

P. 136-138, 317.

Renan, Nouvelles études d'hist. relig., p. 276 et suiv.

Le succès de Douceline à Hyères fut rapide et frappant. Beaucoup de pieuses dames se joignirent à elle et se mirent sous sa direction. Hugues fut le régulateur de l'institut naissant : « Quand la sainte mère vit que son humble com- « pagnie croissait peu à peu par la grâce de Dieu, elle voulut « écrire pour elle et pour ses filles une règle et manière de « vivre. Et, pour faire la chose plus fidèlement et plus vrai- « ment, elle voulut avoir, pour la composer, le conseil du « saint père. Elle vint donc à lui avec sa petite compagnie, « le priant humblement et dévotement de leur donner une « forme et manière de servir Dieu. Et il la leur donna vraie « et telle que qui voudra la suivre ne pourra pas douter « d'être sauvé. » C'était bien, en effet, un type nouveau de vie religieuse que Douceline s'imaginait créer. Les béguines de Provence n'étaient pas des religieuses; elles n'avaient pas d'église à elles; elles ne chantaient pas l'office; elles ne renonçaient pas à leurs biens. Douceline établit à cet égard une différence entre ses filles et elle. Pour son compte, elle pratiqua la pauvreté absolue; mais Hugues ne voulut pas que ce fût là une règle pour les béguines. *Mai le sans paires fraire Hugo non ho sufri, ni non ho conseillet; mais que visquessan bonamens, e poguessan far almornas; car a femena non es fort segura cauza, e majormens a femenas joves.* Leur règle fut, selon l'expression de l'auteur de la Vie, une pauvreté moyenne, *mejana paupertat.* En réalité, elles ne prononçaient pas d'autres vœux que ceux de chasteté et d'obéissance à la mère pendant qu'elles étaient dans la maison. Le gouvernement de la mère était absolu, à la fois d'une grande douceur et d'une extrême rudesse. Dans une espèce d'oraison funèbre qu'on fit d'elle, il est dit : *En repenre e en castiar era terribla; en correction drechuriera, e en punir aspra e autoroza.* Une curieuse expression qui revient deux fois prouve l'inconvénient qu'a-

Albanès, p. 21 et suiv.

P. 23. Comp. p. xxx, 5, 75, 219.

P. 41-47.

P. 257, 265, 266.

vait l'idée, répandue au moyen âge, que la Divinité a pour agréables et méritoires les souffrances des hommes. Une petite fille de sept ans ayant regardé des ouvriers qui travaillaient, la mère lui mit les côtés en sang, disant qu'elle ferait
P. 50. d'elle un sacrifice à Dieu, *que sacrifisi faria a Dieu d'ella.* Au chapitre, elle disait aussi que, si elle trouvait une menteuse,
P. 54. elle la sacrifierait de ses mains, *dizent que de sas mans en faria sacrifisi.* Les personnes versées dans les secrets de la piété chrétienne ne seront pas surprises d'entendre l'auteur de la Vie nous assurer que ces rigueurs ne faisaient que
P. 50, 54, 56. lui rendre ses filles plus attachées : *laissava meravilloza consolacion le sieus puniments, e sa corrections, cant que fos aspra, totas ves consolava.* Le résultat final compte seul en pareille matière. Or il est sûr que Douceline fut adorée de la plu-
P. 206 et suiv. part des femmes qui s'attachèrent à elle. La génération qui l'avait connue conserva d'elle un souvenir qui enflamma les cœurs et les imaginations durant près d'un demi-siècle.

La première maison que la sainte fonda à Hyères était hors de la ville, sur les bords de la rivière ou ruisseau du Roubaud, qui donna son nom à l'institut. La seconde fut dans la ville même, à côté du couvent des franciscains, qui dirigeaient les sœurs. Mais le nom de Roubaud resta à l'institut, et même la maison de Marseille le porta. La fondation de la maison des béguines de Marseille ou, comme on disait, de la maison du Roubaud de Marseille, fut l'œuvre principale de Douceline. La sainte y passa le dernier tiers de sa vie; elle y mourut, et c'est là qu'elle devait demeurer célèbre.

Le succès ne vint ici qu'après de rigoureuses épreuves; les commencements de la maison de Marseille (vers 1250)
P. 135-139. furent très difficiles. Pour comble de malheur, Hugues de Digne mourut en 1255[1]. L'opposition qu'il avait soulevée se déchaîna contre sa sœur; les ennemis des saints cherchèrent à détruire le nouvel institut. Alors eut lieu un événement

[1] Rectifier *Hist. litt. de la France*, t. XXI, p. 293.

décisif. Le chef même de la partie avancée de l'ordre de Saint-François, Jean de Parme, général des franciscains, vint à Marseille. Douceline, à ce moment, était plongée (P. [illegible]. — Salimbene, p. [illegible]) dans un grand trouble, par suite de la mort de son frère. Elle recourut au général, lui confia ses peines. Jean de Parme la confirma dans son entreprise, l'engagea à persévérer, prit, en quelque sorte, dans son âme la place de son frère. Douceline, à partir de cette heure, n'hésita plus; la maison de Marseille fut décidément fondée (vers 1256). La vogue de la sainte parmi les dames de la noblesse de Provence fut surprenante. Philippine de Porcellet fut gagnée la première. Ses nombreuses propriétés servirent à mettre les membres pauvres de l'institut au-dessus du besoin.

L'auteur de la Vie ne s'explique qu'avec beaucoup de mystère sur les difficultés que Douceline rencontra à Marseille pendant près de dix ans. Une seule chose est certaine, c'est que ces difficultés venaient de la défaveur où furent les franciscains à certains moments de cette période troublée. *En aquel temps le reis Karle premier, fraire del bon rei* (Albanès, p. 34) *sant Lois de Fransa, era comps de Prohensa, e li fraire menor eran li acazat tan fort, que tan grans era l'ira quez ell avia a l'orde, que neguns fraires denant venir non li auzava.* Et ailleurs (P. 50) il est dit que les frères *si tenian tut per mortz e estavan am gran paor.* Les années de 1250 à 1257 furent remplies par une guerre entre Charles d'Anjou et la république de Marseille, guerre qui mit fin à l'existence indépendante de cette dernière. Il est possible que les frères Mineurs aient pris parti pour la commune, et que Charles d'Anjou leur en ait gardé une profonde rancune. Ce qui combattrait cette hypothèse, c'est que Charles d'Anjou paraît avoir eu la mémoire de Hugues de Digne en grande vénération. M. l'abbé Albanès, (P. 56) peut-être ici un peu influencé par les souvenirs d'une autre époque, croirait plutôt que les persécutions contre les saintes (P. xiv) filles vinrent des préventions et des défiances « des fiers républicains marseillais, qui luttaient alors contre leur évêque « autant que contre le comte de Provence. » Mais comment

IMPRIMERIE NATIONALE.

expliquer, en ce cas, la colère de Charles d'Anjou contre les frères Mineurs et l'intention qu'il eut quelque temps de les exterminer, sans doute en les livrant à l'inquisition dominicaine? Loin de soutenir les prétentions épiscopales, l'école de Hugues de Digne et en général les franciscains ardents étaient, à cette époque, de faibles défenseurs de la hiérarchie.

Quoi qu'il en soit, après la victoire de Charles d'Anjou, la réconciliation vint assez vite. Elle se fit grâce à la réputation de sainteté de Douceline. Dans le courant d'une grossesse pénible, la comtesse Béatrice vit en songe une dame en costume de béguine, et elle s'imagina que, par l'effet des prières de cette sainte personne, elle arriverait à une heureuse délivrance. Charles fit une enquête; on lui parla de Douceline; il la fit venir à Aix. Dès que la comtesse l'aperçut, elle la reconnut pour la personne qu'elle avait vue en rêve. Les dons surnaturels de la sainte achevèrent la conviction. La comtesse appela tous ses enfants, leur enjoignit de se mettre à genoux devant la sainte femme, leurs chaperons à la main, et leur fit baiser ses mains, pendant qu'elle était en extase.

L'accouchement eut lieu d'une façon heureuse. Le comte et la comtesse voulurent que Douceline fût la marraine de l'enfant. Elle devint ainsi la commère du comte et de la comtesse, et, à partir de ce jour, elle jouit de la plus grande faveur. Charles conçut pour elle tant de dévotion que, pour lui plaire, il rendit ses bonnes grâces aux frères et à tout l'ordre. « Et ainsi, cette grande colère du comte, que « ni le pouvoir, ni la sagesse des hommes n'avaient pu calmer, « la simplicité de l'humble Douceline l'eut bientôt apaisée. »

P. 57, 91, 93. A partir de ce moment, Douceline eut une part considérable dans les conseils de la maison d'Anjou. On lui sup-
P. 155. posait l'esprit de prophétie (*esperit de profecia*) qu'avait eu à un si haut degré son frère Hugues. On la consultait sur
P. 155 et suiv. les plus grandes affaires. « Du temps que le roi Charles était « comte de Provence, le pape lui proposa, par l'ordre de « Dieu, d'accepter le royaume de Sicile. Sur quoi, le comte

« fut dans une grande hésitation, ne sachant comment se « déterminer en une affaire que les rois avaient tous dé- « daignée. Et, pour l'amour et le grand respect qu'il portait « à la sainte, il lui demanda conseil sur le parti à prendre. « La sainte femme l'encouragea beaucoup, et lui dit qu'il « n'hésitât pas à entreprendre cette affaire, qui lui était « offerte par la volonté de Dieu; qu'il ne craignît rien, parce « que le Seigneur voulait faire de lui le champion de son « Église; qu'il pouvait être assuré qu'il aurait la victoire, « avec l'aide du Seigneur et de sa mère et du porte-drapeau « de Jésus-Christ, monseigneur saint François; mais qu'il « prît bien garde, après ce que Dieu ferait pour lui et avec « lui, de ne pas s'abandonner à l'orgueil, et de ne pas imiter « le premier roi d'Israël, qui ne sut pas être reconnaissant. « Que si cela arrivait, Dieu le réprouverait, comme il ré- « prouva Saül et le priva de son royaume.

« Sur le conseil donné par la sainte, le comte accepta. « Il se recommanda instamment à ses prières, et crut fer- « mement qu'il aurait la victoire que la sainte mère lui « avait promise. Il arriva, en effet, qu'il se rendit maître du « royaume, et vainquit les ennemis de l'Église de Dieu, exac- « tement comme la sainte femme le lui avait dit. Et quand il « eut ainsi manifestement reconnu l'esprit de la sainte et la « vérité de ses paroles, il eut pour elle la plus grande dévo- « tion, et le respect qu'il lui portait fut désormais beaucoup « plus grand.

« Dans la suite, la sainte lui fit savoir, par lettres, à diverses « reprises, que Dieu n'était pas satisfait de lui, et qu'il se « préparait même à le punir. Elle l'avertissait que le Sei- « gneur avait encore des verges dans son jardin pour le « châtier, et qu'il ne se dissimulât pas qu'il serait griève- « ment puni du péché d'ingratitude, parce que Dieu appe- « santirait sur lui sa main puissante. Elle lui écrivait aussi « beaucoup de choses secrètes et cachées; et le roi en était « fort étonné, ne pouvant comprendre comment elle avait « pu les savoir.

« Bien des fois encore, elle lui fit connaître d'avance ce

« qui devait lui arriver; et il se trouva toujours que les choses « se passèrent comme elle les avait prédites. La fin même de « son règne fut telle qu'elle le lui avait annoncé; c'est-à-dire « qu'aussi longtemps qu'il eut la crainte de Dieu toutes ses « affaires marchèrent bien, et Dieu opéra pour lui de grandes « choses. La sainte eut soin, tant qu'elle vécut, de lui en re- « nouveler le souvenir; elle lui écrivait souvent qu'elle ad- « mirait fort les merveilles que Dieu faisait à son occasion, « mais qu'elle craignait bien qu'il ne lui en eût pas de recon- « naissance; que, s'il en était ainsi, il lui en coûterait beau- « coup, et qu'il perdrait douloureusement ce qu'il avait « gagné; qu'elle lui en donnait l'assurance. Peu de temps « après, lorsque la sainte fut morte, Charles ayant oublié « la crainte de Dieu, à qui il devait tout, se vit bientôt atta- « qué par le roi d'Aragon et par son frère, qui lui firent une « guerre terrible. Cette guerre lui occasionna de grands « ennuis; car son fils fut fait prisonnier et détenu dans « une dure captivité. Et le roi en éprouva tant de chagrin « et de douleur, que le cœur lui manqua; il mourut dépouillé « et privé [de la moitié] de son royaume. »

Cette admiration d'une cour peu éclairée entraîna de fâcheuses conséquences. Douceline devint la sainte à miracles et un peu le jouet d'un monde grossier et sans tact. Elle comptait surtout ses admirateurs parmi les barons de la Provence. On voulait expérimenter ses anesthésies. On lui enfonçait des aiguilles dans les doigts, entre la chair et l'ongle, afin de voir si la souffrance ne lui ferait pas faire quelque mouvement. Après la fin de l'extase, les douleurs de la pauvre femme étaient atroces. Charles d'Anjou fut du nombre des curieux. Il fit son expérience d'une manière qui
P. 81 montra bien sa brutalité. Il ordonna de fondre une grande masse de plomb et le fit jeter sur les pieds nus de la patiente, en sa présence. La sainte ne sentit rien sur le moment; mais quand elle fut revenue à elle, elle éprouva de terribles
P. 93-95. douleurs. Le comte d'Artois eut les mêmes curiosités, mais sous une forme, à ce qu'il paraît, moins choquante.

Ces phénomènes extatiques, qui pour nous ont besoin

d'explication et d'excuse, étaient alors un principe de forte action sur les masses. Ils se produisaient en public et attiraient des foules à l'église des frères Mineurs de Marseille, où ils avaient lieu. On supposait que, dans ses visions, la sainte avait la communication des plus hauts secrets divins. Comme elle était très sincère en ces égarements, elle essayait de se soustraire aux questions indiscrètes. « Un religieux fort dévot, qui était lecteur au couvent de P. 8, 91
« Paris, se trouvant de passage à Marseille, désira la voir, « et, après lui avoir parlé de Notre-Seigneur, il lui dit : « Dame Douceline, qu'est-ce que l'âme? » Et la sainte de « Dieu répondit humblement : « Frère, ce n'est pas à moi, « qui suis une femme simple et pauvre de tout bien, de ré« pondre à cette question. » Plusieurs heures après, étant « tout à fait ravie, elle dit : « Qu'est-ce que l'âme? Le miroir « de la majesté divine, et en elle Dieu a mis son sceau. » On « rapporta cette réponse au grand lecteur, qui dit en l'ap« prenant : « En vérité, tous les maîtres et tous les lecteurs « de Paris n'auraient pas pu résoudre mieux cette question. »
Un autre religieux lui demanda un jour : « Dame Douce- P. 119
« line, dites-moi comment Dieu parle aux anges et aux saints « du paradis, puisqu'il n'a ni bouche ni langue. » La sainte, toute animée, lui répondit : « Frère, Dieu parle aux anges « et aux saints, en ce sens qu'en regardant en lui ils y « voient et entendent tout ce que Dieu veut leur dire. » Le religieux, émerveillé de cette réponse, avoua encore que tous les maîtres de Paris n'auraient pas pu répondre aussi bien.

Douceline fut ainsi, pendant environ quinze ans, un personnage de la plus haute notoriété. Couverte par la protection des comtes de Provence, la maison du Roubaud de Marseille prit les plus grands développements. Le lien avec la maison d'Hyères ne fut pas rompu. Douceline voulut que les deux maisons n'eussent jamais qu'une seule supérieure. Les premières dames de la noblesse du pays lui amenaient leurs filles. Le bruit de ses miracles remplit la contrée. L'église des franciscains de Marseille, où elle passait ses

P. 85. journées, ne désemplissait pas. Le peuple accourait en foule pour la voir, pour toucher ses vêtements. On fut obligé d'employer la force pour prévenir des malheurs.

Il y eut sans doute, dans les conditions économiques et sociales du siècle, des causes plus sérieuses au succès de Douceline. La maison du Roubaud de Marseille fut évidemment une retraite commode, appropriée aux idées et aux besoins du temps, pour les dames de la classe noble qui ne vivaient plus ou ne voulaient pas vivre dans les liens du mariage. La vie religieuse proprement dite était un parti bien plus grave et que beaucoup de veuves ou de femmes décidées à garder le célibat ne voulaient pas prendre. L'institut n'était en apparence qu'une réunion de personnes pieuses, voulant mener ensemble une vie de dévotion. Mais, au fond, l'attrait qu'il offrait était surtout l'espérance d'une vie tranquille et assurée. Les béguines conservaient la propriété et l'administration de leurs biens. La maison du Roubaud contenait des enfants, des jeunes filles qui renonçaient au mariage et à la vie séculière, des dames veuves, des servantes attachées soit à la communauté, soit aux dames qui en faisaient partie. Toutes ces personnes faisaient vœu de continence, d'obéissance à la prieure, et s'engageaient à observer les règles de la congrégation. Elles n'étaient pas assujetties à la clôture, et pouvaient vivre en dehors de la maison. Une arrière-petite-nièce de Philippine fut béguine pendant toute sa vie, et mourut à Avignon. M. l'abbé Albanès publie à cet égard les pièces les plus curieuses, en particulier des contrats de société ou de commandite, conclus par des béguines avec des négociants marseillais, à qui elles remettaient des sommes pour les faire valoir dans le commerce (le négoce maritime d'ordinaire exclu); la moitié du bénéfice est stipulée au profit des commanditaires.

La mort de la sainte arriva le 1er septembre 1274. Son culte commença immédiatement après sa mort. Ses funérailles s'accomplirent au milieu des transports de l'enthousiasme populaire le plus désordonné. On fit pour elle ce

qu'on faisait pour les plus grands saints. Son panégyrique fut prononcé par Jaucelin, provincial des franciscains, puis évêque d'Orange, qui avait été son confesseur et son confident depuis la mort de son frère. A l'anniversaire de la mort eut lieu la translation solennelle, suivie, en 1278, d'une seconde translation, où les corps de Douceline et de Hugues furent conduits processionnellement sur les remparts de la ville. Leur tombeau devint un lieu de pèlerinage et se couvrit d'*ex-voto*.

P. 53, 127.

Salimbene, p. 258.

Ce n'était pourtant pas là encore une canonisation en forme. Les règles de l'Église, à cet égard, devenaient chaque jour plus strictes. L'enthousiasme des béguines devançait les lenteurs de l'Église. Elles voulaient avoir pour fondatrice une sainte reconnue de tous; elles voulaient surtout que Douceline, bien que n'ayant pas été religieuse, fût admise au rang des « vierges sacrées »; et comme une hymne, une antienne et une relation de la vie et des miracles étaient des pièces qui ne manquaient à aucun saint, les béguines du Roubaud de Marseille, vers 1297, furent surtout occupées d'attribuer ces honneurs à leur mère. Elles croyaient entendre résonner du ciel, à tout propos, ce rythme léger:

P. 203 et suiv.

Dulcelina hæc de Digna
Sede polorum est digna
Inter sacras virgines.

L'œuvre, pourtant, ne se réalisa pas sans difficulté. Quelques sœurs trouvèrent les formules de *lauzor* exagérées. Une d'elles alla jusqu'à douter que la mère eût été vraiment sainte et eût mérité toutes ces louanges. Un miracle fit taire les dissentiments, et donna lieu de croire que la sainte, quoique morte depuis vingt-trois ans, était venue assister en personne aux matines, avec la communauté, un jour où sa gloire était chantée. A Hyères, on vit également la mère venir aux matines, se placer au lutrin, et chanter elle-même le verset où il était question d'elle. Le jour où on lut la Vie de la sainte pour la première fois au réfectoire fut également marqué par un miracle. Tous les témoignages de ces faits miraculeux

P. XIX, XX, 255.

furent portés entre les mains de Philippine de Porcellet. La Vie et les hymnes acquirent ainsi un haut degré d'autorité. Les sœurs eurent la confiance que l'ordre durerait toujours, et qu'on était assuré de faire son salut pourvu qu'on en observât la règle.

P. 215 et suiv. « Il arriva qu'une des béguines du Roubaud, du couvent « d'Hyères, vint à mourir; et une autre, qui était en prières « dans un lieu retiré, s'endormit durant une oraison. Or il « lui sembla qu'elle se trouvait là où était l'âme de la morte, « et elle la vit se tenir très humblement dans un endroit qui « lui paraissait être le Paradis terrestre. Et elle vit tous les « saints venir successivement auprès de cette âme, et lui de« mander qui elle était, à quel ordre elle appartenait, et quel « était l'habit qu'elle portait, habit qu'ils ne connaissaient « pas. Elle répondit qu'elle avait vécu sous la direction de saint « François, disant cela avec beaucoup d'humilité. Et les « saints lui dirent, en tournant contre elle sa réponse : « Vous « avez vécu sous la direction de saint François? D'où vient « donc que vous ne portez pas son habit, ni l'habit de sainte « Claire, ni celui des autres ordres? Qui êtes-vous donc, vous « qui vous dites appartenir à saint François, sans porter son « habit? Qui êtes-vous, et de quel ordre? » En ce moment « vint Jésus-Christ, le Seigneur juste et miséricordieux, qui « mit fin à toutes ces questions en disant : « Que demandez« vous, vous autres? » Les saints lui dirent : « Seigneur, il y a « là une âme que nous ne connaissons pas; nous ignorons « de quel ordre elle est, et son habit nous est inconnu. Elle « dit avoir vécu sous la direction de saint François; mais « elle ne porte ni son habit, ni celui de sainte Claire, ni « celui des autres religieux. Nous ne savons pas qui elle est. » « Le Seigneur répondit avec un visage plein de bonté : « Je la connais, moi. Elle est, dit-il, d'un ordre que j'aime « et que j'ai sous ma garde, lequel vit sous la direction de « saint François. Elle dit vrai, quand elle affirme qu'elle « a été sous sa conduite, bien qu'elle ne porte pas son habit. « Et moi je sais bien qui elle est. » Ainsi parla Notre-Seigneur, « et il la sauva, et il la prit avec lui comme une brebis qu'il

« avait achetée bien cher. Il n'y a donc aucun sujet de « craindre que ce saint établissement périsse sous la « main et sous le gouvernement de saint François, puis- « qu'il est continuellement en la garde spéciale de Notre- « Seigneur. » Les vœux des béguines ne furent qu'à moitié accomplis. Le culte de Douceline ne sortit guère de l'enceinte de leurs maisons du Roubaud. Dans les dernières années du XIIIᵉ siècle et les premières du XIVᵉ, l'institut de Douceline eut d'ailleurs de rudes épreuves à traverser. P. 217, 219. Une forte opposition se faisait sentir contre ces congrégations presque indépendantes, telles que celles de Hugues et de Douceline, conçues en dehors de la hiérarchie, et qui, en s'affiliant aux frères Mineurs, parvenaient à échapper à l'autorité de l'ordinaire. Le règne de Boniface VIII fut une réaction violente contre ces créations irrégulières. Le décret du concile de Vienne qui supprima les bégards et les béguines, bien que dirigé surtout contre les béguines d'Allemagne, atteignit les béguines de Marseille, qui durent se séparer; mais elles se justifièrent et purent se réunir de nouveau, en vertu de plusieurs bulles de Jean XXII, que M. Albanès a publiées. L'institut finit en 1414, faute P. 276-278, 299-300. de sujets.

La Vie de sainte Douceline est un des ouvrages d'édification les mieux composés et les mieux écrits du moyen âge, une des fleurs de cette littérature franciscaine, qui se développa surtout en Italie, et que distingue un grand charme de piété tendre et enfantine. Les analogies avec les *Fioretti* sont nombreuses: *Tan grans era li pietatz de cor natural que li* P. 59. *sancta av'a, qu'illi non podia sufrir c'om aucizes ni bestias, ni aucels, qu'illi ho saupes, que tota n'era moguda a sentiment de gran compassion; majormens aquellas creaturas que representan Crist en lur semblansa, el figuran per escriptura. Alcunas ves, cant hom li aportava los aucels vius, per plazer, non los laissava aucire; mais cant s'era .I. pauc alegrada ab els, parlant de Nostre Senhor quels avia creatz, era eslevatz sos esperitz en Dieu, et laissava los annar, dizent: « Lauza lo Senhor, ton « creator. » Cant illi vedia los ainnhels ni las fedas, alegrava si*

IMPRIMERIE NATIONALE.

fort en els, e era moguda a meravillos sentiment del verai ainnhell Jhesu-Crist, e n'avia mot grant remembranza.

Des répétitions, un peu de prolixité, déparent quelquefois ce clair et facile récit; mais ce sont là des taches légères. L'ouvrage, qu'on peut attribuer avec une grande vraisemblance à Philippine de Porcellet, et que distingue, en tout cas, un tact féminin des plus fins et des plus justes, reste le chef-d'œuvre en prose de la première littérature provençale et un des joyaux de la piété franciscaine vers la fin du XIIIe siècle. L'auteur a dû être une personne très attachante, et volontiers nous la trouverions supérieure à celle dont elle rapporte la vie; car, si elle l'égala en sincérité, elle n'eut pas ses accès maladifs; elle ne jouit d'aucune faveur prétendue céleste; elle fut tout à fait exempte de cet orgueil dont la sainte, malgré ses naïves précautions, ne réussit peut-être pas toujours à se préserver.

Ern. R.

ANONYME

AUTEUR DU *TRACTATUS DE ABUNDANTIA EXEMPLORUM IN SERMONIBUS*.

Ce livre paraît avoir eu beaucoup de lecteurs. On en signale, en effet, un grand nombre de copies. Il suffira de citer ici celles qui se rencontrent dans les n°s 3706, 4391, 15953, 16515 et 228 des nouvelles acquisitions, à la Bibliothèque nationale, 311 de Bordeaux, 87 de Charleville, 75 d'Épinal, 294 de Saint-Omer, 258 de Bruges, 1360 et 1529 de Troyes. Échard en indique d'autres encore. Denis assure même qu'il a été imprimé au XVe siècle, sans date et sans nom de lieu; mais nous n'avons pu re-

Denis, Catal. man. theol. Vindob., t. I, part. II, p. 2133.

trouver cette édition. On a cru voir dans cet écrit un abrégé, fait à la hâte, du livre beaucoup plus gros, tantôt intitulé *De septem donis*, tantôt *De diversis materiis prædicabilibus*, dont Bernard Gui fait honneur à son confrère Étienne de Belleville, ou de Bourbon. Mais ce terme d'abrégé n'est pas exact. Il est bien vrai que l'auteur du *Tractatus* l'a composé sur le plan tracé par Étienne de Bourbon et s'est permis de lui prendre beaucoup d'exemples; mais il en a pris encore à d'autres, et, les ayant tous rangés dans un ordre rigoureusement systématique, il en a fait un manuel très commode aux prédicateurs.

Lecoy de la Marche, Anecd. hist. p. XXII.

Hist. litt. de la Fr., t. XIX, p. [illegible]

L'ouvrage commence par une préface, tout autre que celle d'Étienne de Bourbon, dont voici le début: *Quoniam plus exempla quam verba movent, secundum Gregorium, et facilius intellectu capiuntur et altius memoriæ infiguntur, necnon et libentius a multis audiuntur..., expedit viros prædicationis officio deditos in hujusmodi abundare exemplis, quibus utantur modo in sermonibus communibus, modo in collationibus ad personas Dominum timentes.* Cette préface a pour objet de prouver l'utilité des exemples, et le fait suivant est allégué pour montrer combien ils plaisent aux auditeurs de toute condition: *Magister Jacobus de Victriaco, vir sanctus et franceus, primo canonicus regularis, dein episcopus Acconensis, postmodum cardinalis et episcopus Tusculanus, prædicando per regnum Franciæ et utens exemplis in suis sermonibus, adeo totam Franciam commovit quod non extat memoria aliquem ante illum vel post sic movisse.* Jacques de Vitri étant mort, comme on le sait, en 1240, l'auteur de cette préface a pu connaître des témoins de ses grands succès. Ce que nous venons de citer a donc la valeur d'un renseignement authentique.

Le livre qui vient après la préface n'est pas, avons-nous dit, un abrégé; mais c'est une compilation. Pour ce qui concerne les exemples empruntés au recueil d'Étienne de Bourbon, le compilateur procède de deux manières. Le plus souvent il rapporte sommairement ce qu'Étienne de Bourbon croit devoir raconter avec des détails plus ou moins utiles. Ainsi nous voyons, au premier chapitre d'Étienne,

Lecoy de la Mar-

Lec. ouvrage cité, p. 16.

l'histoire banale du philosophe qui, ruiné par un incendie, déclare n'avoir rien perdu puisqu'il a conservé ses biens intérieurs, sa raison, et non seulement la narration est ici plus développée qu'elle n'avait besoin de l'être, mais, n'osant pas, comme il paraît, la prendre à son compte, Étienne dit la tenir d'un docteur en théologie, nommé Gui d'Orchuel. Or aucune de ces circonstances n'est relatée dans le récit de notre anonyme : en deux lignes il a tout dit. Quelquefois, au contraire, mécontent, sans aucun doute, de la narration d'Étienne, il en change la forme, la rend plus dramatique et conséquemment visant mieux au but, qui est d'émouvoir. « Il y avait, dit-il, à Bologne, un « écolier très efféminé, qui, pour n'être pas conduit à faire « pénitence de son genre de vie, ne voulait pas aller aux « sermons; qui ne voulait pas entendre parler de Dieu, pour « ne pas se laisser engager à entrer en religion. Or il arriva « que certain religieux, son compatriote et son ami, le visita « un jour dans sa maison. Et comme celui-ci venait de fran- « chir le seuil de sa chambre, l'écolier lui dit : « Frère, pour « quel motif êtes-vous venu? Si vous voulez me parler de « Dieu, je vous en dispense; s'il s'agit d'autres affaires, « soyez le bienvenu! — Maître, répond le religieux, ce sont, « en effet, d'autres affaires qui m'amènent près de vous, et, « puisque vous ne désirez pas entendre parler de Dieu, « je n'en parlerai qu'avec votre permission. » Il fut donc con- « venu que l'entretien aurait lieu sur ces autres affaires. Il « était fini, et le frère se retirait, quand, voyant le lit de « grande mollesse et de grande pompe où l'écolier avait cou- « tume de dormir, il lui parla de la sorte : « Maître, voulez- « vous m'accorder la liberté de vous dire un seul mot de « Dieu? » L'écolier y consentit, non sans difficulté. « Maître, « dit alors le frère, veuillez, je vous prie, quand vous serez « entré dans ce lit et y serez étendu, penser au lit qu'auront « en enfer ceux qui n'auront pas fait pénitence. — Quel « est ce lit? réplique l'écolier. — Ainsi, poursuit le frère, « l'a décrit Isaïe : Tu auras pour couche des teignes, pour « couverture des vers. » Et, cela dit, il s'éloigna. Mais, la nuit

Bibl. nat., ms. latin n° 3706, fol. 141.

« venue, se rappelant dans son lit ces mots sinistres, l'écolier « ne put dormir; toujours il avait devant les yeux le lit in- « fernal; et cette pensée le domina tellement que, peu de « temps après, il se fit religieux. » Étienne de Bourbon raconte la même anecdote, disant la tenir du général de son ordre, Humbert de Romans; mais il la raconte en des termes aussi froids que brefs. La mise en scène et le dialogue appartiennent au compilateur. Enfin celui-ci ne se contente pas d'abréger ou d'amplifier les exemples qu'il emprunte au recueil d'Étienne; souvent il les transporte d'un chapitre dans un autre, pour les mieux placer. Ainsi nous avons eu quelque peine à retrouver chez Étienne cette plaisante historiette : « Un « religieux ayant prêché sur l'enfer, un de ses auditeurs, « dur à persuader, lui dit : « Malheur à qui vous croit! Vous « n'y avez pas été. » A quoi le frère répondit : « Méchant « homme! Si quelqu'un paraissait devant toi venant de « l'enfer, tu ne réformerais pas ta vie, car tu dirais : « Eh bien! « si mes péchés me conduisent en enfer, pourquoi n'en ser- « tirais-je pas un jour comme celui-là? »

Lecoy de la Marche, ouvrage cité, p. 29.

Manuscrit 3706, fol. 122.

Il y a sept dons du Saint-Esprit : la crainte, la piété, la science, la force, le conseil, l'intelligence et la sagesse. Étienne de Bourbon avait, en conséquence, divisé son livre en sept parties. Mais nous n'en avons pas plus de cinq; encore la cinquième est-elle incomplète. Le compilateur s'était proposé le même plan : *Quia*, dit-il, *omnis materia sermonis ædificatorii reduci potest ad septem dona Spiritus Sancti vel annexa, præsens tractatus dividitur in septem partes secundum illa dona Spiritus septiformis qui invocandus est ad opus utiliter consummandum.* Cependant tous les manuscrits de sa compilation que nous avons pu consulter, ou sur lesquels nous avons des renseignements précis, ne contiennent que la première partie du travail dont nous venons de reproduire le plan général; dans les uns comme dans les autres il ne s'agit que du don de crainte. On nous signale, dans le n° 16516 de la Bibliothèque nationale, une copie plus étendue, qui se poursuit jusqu'au don de force; mais nous venons d'examiner ce volume, provenant de la Sorbonne, et nous hési-

Lecoy de la Marche, ouvrage cité, p. xxiii.

tons beaucoup à croire que ce complément imparfait appartienne à l'auteur du commentaire sur le don de crainte. Et d'abord, quant à ce commentaire, la copie n'est pas fidèle; il y a beaucoup d'abréviations et de retranchements; il y a même des additions. Ensuite, pour ce qui regarde le complément, ce n'est plus une compilation faite par un lettré soigneux de son style, c'est un véritable abrégé du gros livre d'Étienne. Cette différence est très notable. Elle nous paraît, d'ailleurs, avoir été depuis longtemps remarquée, car, dans les dernières années du XIIIe siècle ou les premières du XIVe, un bibliothécaire de la Sorbonne écrivait à la fin du volume : *Iste liber est pauperum magistrorum de Sorbona, ex legato mag. Johannis de Essona, quondam socii domus hujus; in quo continentur quidam Tractatus de abundantia exemplorum ad omnem materiam sermonum, item de dono scientiæ et quibusdam aliis.* Voilà donc un contemporain du donateur et du copiste pour qui le volume contient deux ouvrages distincts, le *Traité sur l'abondance des exemples*, le *Traité sur le don de science*, etc.

Laissant de côté le second, recherchons si l'on connaît l'auteur du premier. On a cru le connaître. Dans un manuscrit du XVe siècle, cité par Denis, il est nommé maître Albert, évêque de Ratisbonne, et tel est l'auteur, l'illustre auteur que, sur la foi d'un manuscrit semblable, Jean de Tritenheim donne à notre *Tractatus*, qu'il intitule simplement *De multiplici timore;* ce que d'autres ont ensuite répété, même Échard. Mais quand Échard reproduisait cette assertion étrange, il ne savait pas de quel livre Jean de Tritenheim avait entendu parler; s'il l'avait su, très certainement il n'aurait pas inscrit parmi les œuvres d'Albert un manuel d'exemples postérieur à celui d'Étienne; un si docte bibliographe n'a jamais commis de telles bévues. Dans le catalogue des manuscrits de Bruges, l'auteur désigné sous le n° 258 est l'israélite converti Pierre Alphonse, et cette désignation, admise par Sanders sans aucune défiance, n'a pas semblé plus suspecte à Fabricius. Mais Pierre Alphonse, mentionné par Albéric sous l'année 1106, vivait un siècle et

Denis, loco cit.

Quétif et Échard, Script. ord. Præd., t. I, p. 181.

Laude, Catal. des mss. de Bruges, p. 236.

Fabricius (J. A.), Bibl. med. et inf. ætat., t. V, p. 239.

demi avant l'auteur du *Tractatus de abundantia exemplorum*, qui le cite trois fois au moins. Enfin, dans le Catalogue des manuscrits de Troyes, sous le n° 1360, l'auteur est nommé Nicolas de Hanapes. Que vaut cette attribution? Ce que valent les autres. Nous avons de ce Nicolas un recueil d'exemples, que de nombreux manuscrits intitulent *De exemplis sacræ Scripturæ;* mais ce recueil n'est aucunement celui dont il s'agit ici. En résumé, la compilation reste pour nous une œuvre anonyme.

N. 3706, fol. 129, 145, 160.

Nous est-il du moins permis d'en fixer la date? Au rapport de Bernard Gui, c'est en l'année 1261 que mourut Étienne de Bourbon, laissant inachevé son livre *De septem donis*. Or, un livre imparfait n'étant d'ordinaire connu qu'après la mort de l'auteur, on est en droit de considérer comme postérieur à l'année 1261 ce *Tractatus* où se trouvent beaucoup d'histoires qu'Étienne a le premier écrites, ayant été, dit-il, témoin des faits, ou les ayant entendu raconter par des témoins qu'il nomme. Notons d'ailleurs que les plus anciennes copies de ce traité paraissent bien appartenir à la seconde moitié du XIIIe siècle. Nous dirions avec sûreté qu'il est antérieur à l'année 1280, s'il était bien prouvé qu'en cette année mourut Jean d'Essonnes, qui légua notre n° 16516 à la maison de Sorbonne. Mais on ne peut se fier à cette date, lue par M. Franklin dans un écrit sans autorité. Malheureusement notre inconnu ne rapporte rien de son chef, et le plus moderne des écrivains qu'il cite est Jacques de Vitri. C'est pourquoi nous ne saurions dater son livre avec quelque précision. Nous tenons seulement pour à peu près certain qu'il est de la fin du XIIIe siècle; ce qui permet de supposer que l'auteur a vécu jusque dans les premières années du XIVe.

Franklin, La Sorbonne, p. [illegible].

B. H.

GUI DE LA MARCHE,

FRÈRE MINEUR.

Baleus, Script. maj. Brit., cent. XII, art. 16.

Au rapport de Bale, la librairie du collège de la Reine, à Oxford, possédait de son temps un poème rythmique commençant par

O Christi vicarie, monarcha terrarum,

dont l'auteur, religieux de l'ordre de Saint-François, était nommé Gui de la Marche. Nous indiquerons d'autres copies de ce poème; il nous suffit présentement de dire qu'elles existent. N'en connaissant qu'une, celle d'Oxford, le bibliographe anglais s'est fondé sur cela pour inscrire l'auteur au nombre de ses compatriotes. On voit déjà que cette conjecture manque de base. L'historien des Mineurs, Luc Wadding, a été sur ce point beaucoup mieux informé. Frère Gui de la Marche, homme pieux, honnête et lettré, très considéré par le général de son ordre, était, dit-il, fils de Hugues, comte d'Angoulême et de la Marche, et certaines lettres pontificales le montrent vivant en l'année 1291. Ces renseignements sont exacts, mais insuffisants. Certainement Wadding en a su davantage sur Gui de la Marche, et l'on soupçonnera bientôt ce qui l'a détourné de dire ici tout ce qu'il savait. Mais, quels qu'aient été les motifs de sa discrétion, elle ne sera pas par nous facilement excuséo, car elle a failli nous engager dans une grave erreur.

Wadding, Annal. Min., anno 1291, c. 95.

En cette année 1291, à laquelle Wadding rapporte les lettres pontificales dont il n'indique pas le contenu, vivait un Gui de la Marche, fils puîné du comte Hugues, douzième du nom parmi les comtes d'Angoulême, mort en 1270. Quant à la mère de ce Gui de la Marche, c'était Jeanne de Fougères, fille de Raoul, épousée par Hugues XII vers 1257. Il n'y a pas sur tout cela de grave désaccord entre les

historiens. Les uns et les autres disent aussi presque dans les mêmes termes comment, après la mort de Hugues XII, Gui de la Marche, qui n'avait aucun droit à la succession paternelle, ourdit mille intrigues contre son frère aîné, Hugues XIII; comment ensuite, en 1303, Hugues XIII étant mort à son tour, Gui, justement déshérité par son frère, eut recours à la fraude pour s'emparer de l'héritage; comment enfin cette fraude fut, en 1307, découverte et punie par Philippe le Bel, qui, pour mettre fin au procès, confisqua le comté de la Marche, réuni depuis ce temps au domaine royal.

On reconnaît dès l'abord que toutes ces particularités biographiques, hormis deux, le nom de la personne et la date des faits, ne paraissent aucunement concerner le grave et savant religieux dont il s'agit dans les Annales de Wadding. Ce religieux a-t-il donc, une vingtaine d'années après la mort de son père, rompu ses vœux pour rentrer dans le siècle et s'y déshonorer par diverses trahisons? Ou bien Wadding s'est-il trompé, confondant un Gui de la Marche quelconque avec le fils du comte Hugues XII, qui vivait dans le même temps?

Wadding ne s'est pas trompé, mais il n'a pas voulu dire que le comte Hugues XII avait eu deux fils du même nom, l'un naturel, l'autre légitime. C'est l'histoire, nullement édifiante, du fils légitime que nous venons de raconter brièvement; quant au fils naturel, nous allons le faire mieux connaître en citant ces lettres pontificales dont Wadding n'a donné que la date, ayant eu sans doute le regret d'y lire que son confrère était un bâtard. Ces lettres, copiées par l'éditeur du *Bullarium Franciscanum* dans les registres du pape Nicolas IV, sont, en effet, du 23 janvier 1291, et les voici : Bullar. franc. t. IV, p. 110.

Dilecto filio Guidoni de Marchia, presbytero ordinis Minorum, salutem et apostolicam benedictionem.

Apostolicæ sedis benignitas, merita singulorum provida deliberatione discernens, illos majoribus effert honoribus quos potioribus novit meritis adjuvari... Cum igitur, ex parte dilecti filii...

IMPRIMERIE NATIONALE.

ministri generalis ordinis Minorum, fuerit nobis humiliter supplicatum ut tecum super defectu natalium quem pateris, de Hugone, comite Engolismensi et Marchiæ, tunc soluto, genitus et soluta, dispensare misericorditer dignaremur, nos, attendentes quod tu, qui diu in eodem ordine, quem es professus, fuisti laudabiliter conversatus, litterarum scientia, honestate morum et aliis virtutum donis pollere dinosceris, ac volentes te propter hoc prærogativa prosequi gratiæ specialis, tecum, quod, prædicto non obstante defectu, possis in susceptis ministrare ordinibus et ad præfati ordinis dignitates, officia et administrationes, officio ministri generalis duntaxat excepto, assumi valeas, auctoritate apostolica misericorditer dispensamus... Datum apud Urbem Veterem, x cal. februarii, pontificatus nostri anno tertio.

Tirons maintenant de ces lettres toutes les informations qu'elles contiennent.

Fils d'un père et d'une mère non mariés, *soluto genitus et soluta,* notre Gui de la Marche était né plus ou moins de temps avant l'année 1257, date probable du mariage de Hugues XII avec Jeanne de Fougères. En 1291, ayant depuis longtemps revêtu la robe des Mineurs, il s'était fait remarquer entre ses confrères par son savoir et ses mœurs. Bale nous assure qu'il était alors docteur en philosophie : *sophisticas artes ad doctoratum usque didicit.* Le pape ne le dit pas, mais le laisse supposer. Quoi qu'il en soit, le général des Mineurs, désirant conférer à Gui de la Marche quelque dignité de son ordre, avait lui-même sollicité la dispense facilement accordée. Nous ignorons quelle fut cette dignité. A cet égard Wadding ne nous apprend rien. Il ne nous fait pas non plus connaître en quelle année mourut Gui de la Marche. C'est donc par simple conjecture que nous publions cette notice sous l'année 1315; il mourut peut-être plus tôt, peut-être plus tard.

Bale intitule son poème *Querela mundi contra religionem fratrum.* C'est un titre qui pourrait donner une très fausse idée des intentions du poète. Le vrai titre est : *Disputatio mundi et religionis.* Le monde accuse devant le pape les ordres religieux, auxquels il reproche, d'une part, de calom-

nier les mœurs séculières, de séduire la jeunesse, de troubler la paix des familles, et, d'autre part, d'observer fort mal leurs règles, de s'enrichir par des moyens déshonnêtes, d'afficher un luxe très malséant. Les ordres répondent au monde qu'ils ne l'ont jamais calomnié, qu'il est en effet la sentine de tous les vices, que lui enlever sa jeunesse c'est la sauver, et que, si la vie de tous les religieux n'est pas en effet exemplaire, il ne faut pas reprocher à tous les fautes de quelques-uns. Le plus civil des deux plaideurs, c'est le monde; dans le discours de l'avocat des ordres, les invectives surabondent. La cause entendue, le pape dicte son arrêt. La vie claustrale étant, dit-il, plus sévère que la vie mondaine et conséquemment plus conforme à la loi divine, il ne faut pas reprocher aux ordres de corrompre la jeunesse quand ils l'enlèvent au monde; il faut, au contraire, les encourager à faire en tous lieux, hauts et bas, le plus grand nombre de prosélytes. Mais ce que le pape déclare expressément interdit, c'est la guerre entre le monde et les ordres. Ils doivent non pas se quereller, se haïr, mais s'aimer et s'entr'aider. En fait, les ordres sont, comme on dit, renvoyés des fins de la plainte, et c'est le monde qui perd le procès. A la vérité, ce pape était un juge prévenu, ayant autrefois, sous le nom de Jérôme d'Ascoli, porté l'habit des religieux franciscains.

Dans tout ce poème, qui n'a pas moins de sept cents vers, un seul peut être la matière d'une observation chronologique : *Respice canonicos*, dit le monde, *vide regulares*,

Vide Grandimonticos, attende Templares.

Puisque l'ordre des Templiers existait encore, le poème est probablement antérieur à l'année 1307; il l'est certainement à l'année 1312. En voici le début dans le n° 7906 (fol. 89) de la Bibliothèque nationale. C'est le monde qui parle :

O Christi vicarie, monarcha terrarum,
Sacrarium gratiæ, cella Scripturarum,
Minister justitiæ et meta causarum,
Meæ querimoniæ aurem præbe parum.

Cœli secretarii et vos cardinales,
Pauli quidem socii, Petri laterales,
Adstetis propitii, sitis curiales;
In foro judicii vos advoco tales.

Totam simul flagito curiam Romanam,
Ut in meo placito se præstet urbanam.
Rem non novam agito, sed justam et planam.
Tantum pacem quæsito manere mundanam...

Toutes les strophes sont composées de cette façon. Elles n'ont pas toutes le même nombre de vers; mais tous les vers de chaque strophe sont de treize syllabes et riment à la septième ainsi qu'à la treizième. Comme on le voit, le poète s'est fait une loi de surmonter de grandes difficultés. On ne peut donc s'étonner de rencontrer, dans les deux plaidoiries, bien des vers pénibles, des termes impropres et des tours de phrase d'une correction douteuse; il y a néanmoins un certain nombre de vers faciles, où l'on remarque des traits ingénieux et plaisants. La plaidoirie du monde n'est pas, d'ailleurs, sans intérêt pour l'histoire, puisqu'on y trouve énoncé tout ce que, vers la fin du XIIIe siècle, la société civile se croyait en droit de reprocher aux ordres religieux, particulièrement aux Prêcheurs et aux Mineurs.

Qu'est devenu le manuscrit du collège de la Reine que Bale paraît bien avoir vu? Nous l'ignorons. Il n'est pas cité dans le plus récent catalogue des manuscrits de ce collège, celui de M. Coxe; il ne l'est pas même dans l'inventaire plus ancien qui a été publié dans le tome II du recueil intitulé *Catalogi Angliæ et Hiberniæ*. Mais deux autres copies existent actuellement en France: l'une, que nous avons citée plus haut, dans le n° 7906 de la Bibliothèque nationale, l'autre dans la riche bibliothèque de notre confrère, M. Jules Desnoyers. Il y a des différences entre ces deux copies; mais on peut corriger l'une avec le secours de l'autre. C'est ce que l'on a fait quand on a préparé l'édition de ce poème récemment publiée dans la Bibliothèque de l'École des chartes, 1884, p. 1-30.

Delisle L., Notices sur les man. de Tours, p. 68.

On a quelquefois, dit Wadding, attribué ce poème à

Bernardin de Sienne, et c'est une assertion que reproduit Fabricius. Cette attribution n'a pas le moindre fondement. Aucun poème, soit métrique, soit rythmique, ne figure dans le copieux recueil des Œuvres de Bernardin de Sienne. Il y a plus: en tête de l'édition de 1650, on lit vingt et un extraits de divers bibliographes sur la vie et les écrits de Bernardin, et pas un d'eux ne met à son compte le Débat du Monde et des Ordres religieux. Enfin, puisque l'ordre des Templiers est mentionné dans ce débat comme existant encore, évidemment Bernardin de Sienne, qui vivait au XVe siècle, n'en est pas l'auteur.

Fabricius J. A. Bibl. med. et inf. ætat., t. III, p. 133.

B. H.

GUILLAUME DE BAR,

SERMONNAIRE.

Au nombre des volumes légués à la Sorbonne par Godefroid de Fontaines était un recueil de sermons *De tempore*, qui figure aujourd'hui, sous le n° 16476, parmi les manuscrits latins de la Bibliothèque nationale. Quel est l'auteur de ces sermons? Le plus ancien catalogue de la Sorbonne, qui est de l'année 1338, ne nous fournit sur ce point aucun renseignement. Le volume y est décrit de la manière la plus exacte; mais il est simplement intitulé *Sermones;* le nom de l'auteur est absent. Cependant, sur le dos du volume, se lit ce titre, reproduit sur la garde par le dernier bibliothécaire de la Sorbonne, Gayet de Sansale: *Sermones mag. Guillelmi de Barro.* Voilà une affirmation très précise. Mais que vaut-elle?

Delisle L., Cab. des man., t. II, p. 51, n. 156.

Fabricius se tait sur Guillaume de Bar, qui n'est cité par aucun autre bibliographe. Vainement nous avons recherché, dans les sermons qui lui sont attribués, quelque

détail relatif à sa personne; il n'y a rien qui le concerne, rien même qui nous apprenne s'il était moine, religieux mendiant ou clerc séculier. Faut-il néanmoins, avec M. Lecoy de la Marche, rejeter l'attribution et tenir ce Guillaume de Bar pour un prédicateur imaginaire? C'est un parti que nous n'osons prendre. Si l'attribution contestée était de Gayet de Sansale, elle nous inspirerait peu de confiance; en effet, on a montré que ce bibliothécaire s'est plus d'une fois et gravement trompé; mais il n'a fait ici que transcrire un titre dont l'auteur, peut-être ancien, est ignoré. Nous laissons donc à Guillaume de Bar les sermons dont il s'agit. Nous ne savons, à la vérité, rien de lui; mais, parmi les prédicateurs du XIIIe siècle, il y en a beaucoup d'autres sur lesquels on n'a pas plus de renseignements et dont l'existence n'est pourtant pas douteuse.

Lecoy de la Marche, La chaire fr., p. 495.

Hauréau (B.), Hug. de S.-Victor, p. 33.

Guillaume de Bar vivait certainement à la fin de ce XIIIe siècle. Alors fut écrit le volume qui contient ses sermons, et ils sont d'un style qui fut en grande mode vers ce temps-là. Il est vrai que cette mode a duré; mais Godefroid de Fontaines, qui légua le volume à la Sorbonne, paraît être mort vers 1303. Il est permis de supposer que l'auteur des sermons, rédigés et sans doute prononcés dans les dernières années du XIIIe siècle, a vu les premières du XIVe. La notice qui le concerne a donc sa place ici.

Son style est, ainsi que nous venons de l'indiquer, le style familier, nous voulons dire vulgaire, comme celui de beaucoup d'autres, notamment celui de son compatriote, Pierre de Bar. Cependant Guillaume se garde avec soin d'être indécent; il ne raconte pas d'anecdotes grivoises; jamais il n'insulte ni le pape, ni les évêques, ni les autres dignitaires de l'Église, ni même les seigneurs ou leurs baillis. Comme il diffère en cela du plus grand nombre des sermonnaires contemporains, c'est une remarque que nous faisons à son avantage. Mais, à cela près, son langage est d'une grande inconvenance. Sa manière constante est de citer une phrase de l'Écriture et de l'interpréter au moyen d'exemples empruntés à la vie des artisans, des

paysans, des écoliers. De là des comparaisons toujours inattendues. « Ainsi, dit-il, que le danseur applique son « oreille au son de la vielle sur lequel il doit se régler pour « bien danser, ainsi nous devons être attentifs aux paroles « de Dieu, ne pouvant sans elles rien faire de bien. » Plus loin, ayant cité cette phrase de Jérémie, *servi autem facti Deo habetis fructum*, il la fait suivre de ce commentaire : « Le marchand avisé expose ses denrées sur son étal quand « il les peut vendre cher, c'est-à-dire quand elles sont ten« dres; le lécheur aime mieux un seul verre de vin sain « et nouveau qu'une barrique de vin vicié et puant; un « moine préfère cinq œufs frais à dix pourris; ainsi le ser« vice d'une fraîche et vaillante jeunesse est plus agréable « à Dieu que celui d'une vieillesse décrépite, exténuée. » C'est l'habitude de ce prédicateur de maltraiter les vieillards. Il dit encore : « Si l'homme qui a de la religion ne se « corrige pas de ses défauts tandis qu'ils ne sont pas invé« térés, il ne pourra s'en corriger dans sa vieillesse; on « guérit difficilement une goutte ossifiée, et, quand le pli d'un « soulier est ancien, on ne réussit pas à le faire disparaître. » Quelquefois le ton de la glose est plaisant : « Nos parents « ont vendu notre héritage pour un quartier de pomme. « Jamais il n'y eut lécheur si misérable qui trafiquât de son « héritage pour si peu. Quel pauvre morceau, quel piteux « déjeuner! Et cependant qu'il coûta cher! » D'autres fois il est d'une grossièreté tout à fait choquante, comme dans ce passage sur la contrition : « Elle doit être dans le cœur et « non pas seulement sur les lèvres. Une médecine n'a pas « d'effet quand on l'approche de sa bouche sans l'avaler; un « emplâtre mis sur le pied ne guérit pas un mal de tête. La « contrition doit encore être continue et non pas seulement « temporaire. A quoi sert-il de prendre une médecine et de « la rendre aussitôt? » Ces extraits suffisent, comme il nous semble, pour montrer quel est le genre des sermons attribués à Guillaume de Bar; ils font aisement constater en quoi ces sermons diffèrent, d'une part, de ceux de saint Thomas, et, d'autre part, de ceux de Bossuet.

Bibl. nat., man. latin n° 16476, fol. 33 v°, col. 1.

Ibid., fol. [illegible] v°, col. 1.

Ib., fol. 149 v°, col. 2.

Ibid., fol. 10 r°, col. 2.

Ib., fol. 106 r°, col. 1.

On suppose sans doute que ce fatras de trivialités offre de nombreux traits de mœurs. Il en offre peu; l'orateur s'abstenant presque toujours d'insister sur les comparaisons qu'il fait à tout propos, ses comparaisons deviennent alors de simples allusions et des allusions ne méritent guère d'être notées. Il y en a de fréquentes aux jongleurs, que le prédicateur méprise et traite de pourceaux : *Similes sunt porcis.* Souvent encore il met en scène des écoliers, et remarque que les maîtres battent plus volontiers ceux qu'ils préfèrent pour les rendre plus dociles et plus laborieux : *Clerici qui magis diliguntur a magistro et tunicæ quæ magis diliguntur a monacho pluries et gravius verberantur.* Plusieurs fois il fait des remarques peu bienveillantes sur les mœurs de quelques nations étrangères et particulièrement sur celles des Lombards. Chez eux, dit-il, on voit les femmes se déchirer le visage le jour des funérailles de leurs maris, et, le lendemain, *in crastino*, en épouser d'autres. Les tournois lui fournissent aussi beaucoup d'exemples, comme celui-ci : *Nobiles filios suos, de novo acesmatos, euntes ad rotundam tabulam pro frangendis lanceis dimittunt, sed euntes ad torneamenta graviores cum ipsis præsentes sunt, pro ipsis excitandis, defendendis et relevandis.* Ces allusions ne sont pas certainement sans intérêt, mais il y en a de plus développées et conséquemment de plus instructives chez la plupart des sermonnaires du même temps.

Ib., fol. 131 r°, col. 1.

Ib., fol. 101 r°, col. 1.

Ibid., fol. 68 r°, col. 2.

Ibid., fol. 83 v°, col. 2.

Nous venons de citer le mot barbare *acesmatos*, qui répond au français « acesmés », équipés. Ce mot n'est pas dans le Glossaire de du Cange, et Guillaume de Bar en emploie beaucoup d'autres qui ne s'y trouvent pas non plus. Nous en avertissons les lexicographes; nous ajoutons que Guillaume explique habituellement lui-même, soit en latin, soit en français, ces mots de fabrique plus ou moins récente, en français bien souvent, et cette remarque nous conduit à dire qu'il y a beaucoup de français dans les sermons de Guillaume. Quand il ne juge pas son latin assez clair, il le traduit ainsi : *Hanc prudentiam habent mansionarii; gallice :* « masnier ». *Famuli nobilium habent sotulares strictos et amplos;*

gallice : « hueses et solers à boclettes » ; *Esther corruit, gallice* : « se pasma » ; *Tollite hostias; gallice* : « desploiés vostre mar- « chandise », *si vultis habere monetam cœli.* Quelque exemple de ces traductions se rencontre à chaque page. Guillaume cite aussi beaucoup de proverbes français : « Preudons, lieve, « sus voi le jour. » — « Au besoing voit on qui est amis. » — « A teil seignor tel mainie. » — « Qui malades est de malades « a pitié. » — « Fame à grant ator Est aubaleste à tor. » — « Il fait sa honte grant Qui le contraire fait de ce qui va « preschant. » — « Qui de tout se tait de tout a pais. » — « Chequns voit volentiers ce que il a bel et a ennuit ce que il « a lait. » Nous transcrivons ces dictons sans faire un choix. Il y en a beaucoup d'autres et de toute sorte. Les prédicateurs qui voulaient en farcir leurs sermons le pouvaient facilement, car on en avait, à leur usage, formé d'assez gros recueils, les uns latins, les autres français. On a conservé plusieurs de ces recueils.

Il nous reste à faire une seule remarque sur les sermons attribués à Guillaume de Bar; c'est que les leçons de morale y sont données avec une modération de langage qui n'était pas, en ce temps-là, très commune. Mais il ne faut pas s'en étonner, cette modération étant ici raisonnée, systématique. Voici les termes dans lesquels est exposé le système : *Barbitonsor sine aqua male radit; sic prædicator sine misericordia et verborum dulcedine male instruit.* Ibid., fol. 108 r°, col. 1.

B. H.

NOTICES SUCCINCTES
SUR DIVERS ÉCRIVAINS.

JEAN DE LA VALROI, CISTERCIEN.

Gall. christ. nova, t. IX, col. 312.

Franklin, La Sorb., p. 223.

Un manuscrit de la bibliothèque de Troyes, le n° 1249, provenant de Clairvaux, contient, parmi divers sermons de moines ou d'abbés cisterciens, une collation qui porte le nom de frère *Joannes de Valle regia.* Le manuscrit étant du XIVe siècle, ce « frère » Jean est peut-être l'abbé Jean, que la Nouvelle Gaule chrétienne mentionne, à l'année 1315, entre les abbés de la Valroi. Ce n'est là, toutefois, qu'une simple conjecture. Nous trouvons un Jean de Vauroi parmi les *socii* ou les *hospites* de la Sorbonne, sous le provisorat de Guillaume de Montmorenci, de l'année 1274 à l'année 1284. Ce Jean de Vauroi, clerc séculier, doit avoir été contemporain de Jean, moine ou abbé de la Valroi; mais on prendra soin de ne pas les confondre. B. H.

ANONYME, AUTEUR DE MÉDITATIONS SUR LA PASSION.

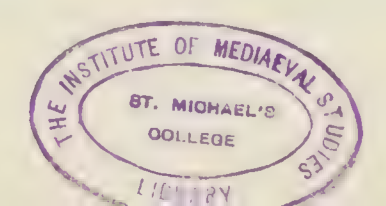
Valentinelli, Bibl. ms. S. Marci, t. II, p. 56, 187.

Ibid., t. II, p. 59.

Ces Méditations, qui paraissent avoir été très goûtées, du moins dans les cloîtres, sont offertes sans aucun nom d'auteur par les nos 480 de Metz et 3726 de la bibliothèque impériale de Vienne, ainsi que par deux volumes de Saint-Marc, à Venise, décrits par M. Valentinelli. Dans le n° 10586, fol. 86, de notre Bibliothèque nationale, elles sont intitulées: *Contemplationes fratris B., de ordine cisterciensi.* Dans un volume de Saint-Marc, ce frère B. est l'abbé Bernard, sans aucun doute l'abbé de Clairvaux. Enfin il y a des abrégés de cet écrit, qui n'est pourtant pas de grande étendue, et un de ces abrégés a été imprimé sous le nom de Beda, dans le recueil de ses Œuvres, t. VIII, p. 955, de l'édition de 1612.

Oudin, Comm. de Script. eccles., t. I, col. 1707.

Casimir Oudin n'a pas eu de peine à démontrer qu'il ne pouvait être ici question de Beda. Ce critique ne connaissait aucun des manuscrits que nous venons d'indiquer; il ne savait pas même que le texte imprimé n'était qu'un texte abrégé; mais les divisions liturgiques de l'ouvrage l'avaient



suffisamment convaincu que l'auteur est bien plus moderne que Beda.

Il n'est pas beaucoup plus vraisemblable que le texte primitif soit de saint Bernard. On doit remarquer d'abord qu'il n'est aucunement de son style. Les amplifications mystiques de saint Bernard sont de véritables homélies, dont le ton constant est celui de l'enthousiasme. Il y a surabondance d'antithèses, d'apostrophes, de fortes images. Ici nous n'avons rien de pareil. Ayant divisé le récit de la passion en autant de scènes ou de chapitres qu'il y a d'heures appelées canoniales, l'auteur ajoute à la brève description de chaque scène un ou plusieurs modèles de prières, qu'il invite à réciter en mémoire des opprobres infligés à Jésus. Ces prières ont été certainement composées sous l'inspiration d'une vive piété; mais le fond en est banal, et la forme n'en est pas moins dépourvue d'originalité. Le manuscrit de Saint-Marc paraît être, d'ailleurs, le seul où cet opuscule porte le nom de l'abbé Bernard, et cela suffit pour montrer qu'il n'appartient pas à l'abbé de Clairvaux, qui serait nommé dans beaucoup d'autres copies.

Comme l'indique le n° 10586 de la Bibliothèque nationale, l'auteur est un moine, qui, dit-il, écrit à la prière d'un autre moine. Rien ne s'oppose même à ce qu'on admette qu'il était cistercien. A la vérité, Charles de Visch ne rapporte ces Méditations à aucun de ses confrères dont le nom commence par la lettre B; mais cela prouve simplement qu'elles lui sont restées inconnues. Ce qui paraît le plus incertain, c'est le temps où ce moine a vécu. Sur l'âge de toutes les copies de son livre nous n'avons pas de sûres informations; du moins celle de ces copies où se trouvent la lettre initiale du nom de l'auteur et la mention de son ordre est de la première moitié du XIVe siècle. B. H.

L'ARCHEVÊQUE.

Dans le n° 15652 de la Bibliothèque nationale, ancien manuscrit de la Sorbonne, sont réunis divers fragments d'écrits théologiques, dont plusieurs, au fol. 32 et au fol. 64, sont tirés d'un commentaire sur les Sentences cité sous le

nom de « maître L'Archevêque », *magister Archiepiscopus.* Nous n'avons pas d'autres renseignements sur ce théologien, qui n'est mentionné par aucun bibliographe. L'âge du manuscrit semble indiquer qu'il vivait à la fin du XIIIe siècle.

B. H.

JEAN PAGUS.

Nous ne possédons aucun document biographique sur ce JEAN PAGUS ou PAGI, dont on ignore le nom français. Les manuscrits lui donnent le titre de maître, et la date probable de ces manuscrits fait supposer qu'il vivait dans les dernières années du XIIIe siècle ou dans les premières du XIVe. Nous avons de plus sûres informations sur ses écrits, bien qu'ils soient tous inédits.

Dans le même n° 15652 de la Bibliothèque nationale, aux fol. 34 et 97, se lisent des extraits d'un commentaire sur les Sentences qui porte son nom. Il était donc théologien. Ses autres écrits sont philosophiques. Le n° 11412 de la même bibliothèque nous offre, au fol. 83, sous ce titre : *Appellationes magistri Joannis Pagi,* une série de décisions, très subtilement justifiées, sur la nature de la substance. Autant qu'il est permis de comprendre le langage obscur de notre docteur, il est réaliste; mais il ne l'est pas franchement. Voici les termes d'une de ses conclusions : « Nous disons « qu'en acte le genre est dans l'espèce et l'universel dans « le particulier; qu'en acte l'espèce n'est pas dans le genre « et le particulier dans l'universel. En conséquence le genre « est l'espèce en puissance, car l'universel est en puissance « le particulier. » Voilà sans doute un dire presque nominaliste; mais les explications qui viennent à la suite montrent qu'il faut l'entendre tout autrement. Ces explications les voici : *Fit species ex genere, et particulare ex universali. Sed species non est potentia genus, nec particulare potentia universale; non enim contingit genus fieri ex specie, nec universale ex particulari, quoniam utique est genus potentia species, sed non econtra, et universale potentia particulare, sed non econtra, cum coarctatio sit ex universali mutatio ad particulare; sive a magis universali ad minus universale.* Ainsi, toutes les arguties

Bibl. nat., man. latin n° 11412, fol. 83.

XIVe SIÈCLE.

écartées, notre docteur entend que, si l'acte final de toute génération est, en effet, ce particulier qu'Aristote appelle substance première, ce particulier procède de l'universel, au sein duquel il était en puissance de devenir; ce qui est la thèse réaliste. A la fin du manuscrit que nous venons de citer, on lit : *Hæc de Appellationibus magistri Pagi sufficiant.* Cela signifie que nous n'avons pas l'ouvrage entier dans ce manuscrit. Mais nous en trouvons un texte beaucoup plus ample dans le n° 15170 de la même bibliothèque, provenant de Saint-Victor. Il commence, au feuillet 63, par ces mots : *Secundum duas dispositiones terminorum inest duplex actus, sive duplex proprietas*, et s'étend jusqu'au feuillet 70, qu'il occupe tout entier. Mais ici même n'est pas la fin du traité; il faut en aller chercher la suite au feuillet 46, le relieur ayant troublé l'ordonnance du volume, et cette suite se termine au feuillet 68 par ces mots : *Expliciunt Syncategoremata mag. J. Pagi.* C'est donc le même ouvrage que nous avons sous ces deux titres différents : *Appellationes* et *Syncategoremata.* Ils ne sont pas, d'ailleurs, plus clairs l'un que l'autre. Ce que l'auteur s'est proposé, c'est d'analyser et de définir en logicien toutes les formes du langage, *dictiones.* Il y aurait peut-être quelque profit à tirer de ses savantes distinctions; mais les deux manuscrits que nous venons d'indiquer, et nous n'en connaissons pas d'autres, sont d'une écriture tellement fine et si souvent altérée, qu'il est vraiment trop pénible de les lire.

B. H.

[illegible]

Belvoir, dans le département du Doubs, l'arrondissement de Baume-les-Dames et le canton de Clerval, n'est plus aujourd'hui qu'un humble village de 430 habitants. Au commencement du XIVe siècle, la population civile de Belvoir était encore moins considérable; mais c'était le siège d'une baronnie de quelque importance; au châtelain de Belvoir étaient soumis trente-six villages, uniquement peuplés de serfs. Le 11 mars 1314 (selon le nouveau style, 1315), Thiébaud, sire de Belvoir, et Jeanne de Montfaucon, sa femme, affranchirent de la servitude ceux de leurs gens

[illegible] du Doubs, p. [illegible]

Perreciot, État civil, p. 179-192. Narbey, ouvrage cité, p. 125 [illegible].

Art. [illegible].

Art. [illegible].

Art. 6.

Art. 18.

Art. 24.

qui résidaient au chef-lieu de la baronnie. On a conservé cette charte d'affranchissement, qui se compose d'un préambule et de vingt-quatre articles : elle a été publiée par Perreciot et analysée par M. l'abbé Narbey. Nous lisons dans l'article premier que les habitants affranchis s'engagent à payer à leur seigneur douze deniers annuels « pour chas-« cune toise de la frontière devant de leurs maisons ou de leurs « chasaux vuids. » En outre, en recevant la charte où leur émancipation est déclarée, ils ont déposé dans les mains du même seigneur la somme, une fois donnée, de deux cent cinquante livres d'« estevenants ». A ce prix ils seront désormais gouvernés par un conseil de quatre bourgeois par eux élus, et ce gouvernement sera tout à fait libre. Le seigneur pourra, s'il lui plaît, se faire représenter dans la ville par un maire de son choix, chargé d'exercer en son nom la justice et de percevoir ses rentes; mais il ne sera jamais permis à ce fonctionnaire seigneurial soit d'arrêter quelque habitant, soit d'exiger une amende quelconque, si ce n'est pour exécuter un jugement dicté par le conseil des quatre bourgeois. Le sire de Belvoir s'engage, en outre, à proteger, même par les armes, chacun des habitants de la ville, si quelque outrage leur est fait par un seigneur voisin. En reconnaissance de cette protection, les habitants de la ville lui doivent « l'ost et la chevauchée »; mais seulement « pour « ses propres besognes » ou les « besognes » du suzerain dont il est le vassal, le sire de Montfaucon. Et si dans l'avenir le seigneur et les gens de Belvoir entendent différemment les clauses de ce contrat, leur débat sera porté devant la cour de Besançon, dont la juridiction est acceptée par les deux parties.

Tuetey, Étude sur le dr. mun. en Fr.-Comté, p. 99.

Narbey, ouvrage cité, p. 140.

Tels sont les articles principaux de la coutume de Belvoir, qui reproduit en grande partie la charte de Montbéliard. Il est important de remarquer que les trente-six villages dépendant de la baronnie de Belvoir demeurèrent en servitude jusqu'au commencement du XVIIe siècle. La liberté pénétra lentement dans ces hautes et lointaines montagnes.

B. H.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 226, ligne 29. Un exemplaire des *Cent noms de Deu* est dans le ms. E IV, 118, de la bibliothèque Chigi, à Rome. Voir la notice de M. Bartsch dans le *Jahrbuch für romanische Literatur*, t. XI (1870), p. 63.

Page 267, ligne 13. Au lieu de « Languedoc » lisez « langue d'oc ».

Même page, ligne 28. Une autre copie du *Cant de Ramon* se trouve dans le ms. Chigi cité plus haut, précédée de ces mots : *Cant de mestre Ramon Lull de Mallorques, le qual se canta per manera de salmodia.*

Page 305, ligne 23. Un texte catalan de cet écrit était dans la bibliothèque de Gohier, vendue en mars 1831. Il porte ce titre dans le catalogue imprimé de cette bibliothèque, sous le n° 2405, p. 242 : *Quadratura e triangulatura de cercle, por Ramon Lull. Finit es aquest libre, en Paris, en lan de 1299, en los mes de juin; loqual libre coman en la custodia de nostre seyor Deus J. C.*

Page 315, ligne 18. Ce traité *De forma Dei* se rencontre dans le n° 165 de l'École de médecine de Montpellier, fol. 228. La première phrase indique le but chimérique que Raimond s'est proposé d'atteindre : *Quoniam Deus est principium singulare, absolutum, primitivum, verum et necessarium, intendimus venari formam absolutam, primitivam, veram et necessariam quæ cum ipso Deo sit conversa, ut cognoscamus quomodo Deus agit cum suis dignitatibus formalibus formaliter, et etiam ut de essentia et esse ejus notitiam habere possimus.* Il n'y a que Raimond pour avoir de ces audaces-là.

Page 329, ligne 8. Le traité *De creatione*, contenu dans le nº 10517 de Munich, ne paraît pas être le traité *De creatione mundi* qui se trouve dans le nº 165 de l'Ecole de médecine à Montpellier. Celui-ci commence par les mots *Omnipotens Deus, carissime fili, sua ineffabili potestate creavit omnia, hac intentione scilicet ut cognosceretur et diligeretur*, et se divise en trente-deux chapitres, le premier sur l'incarnation, le dernier, en forme d'épilogue, sur le but que l'auteur s'est proposé en écrivant cet ouvrage. Ce but n'est aucunement d'expliquer l'œuvre des six jours. Raimond parle de tout, des vertus, des vices, de la constitution de l'Église, de celle de l'État, etc.; mais il se tait précisément sur la création du monde.

Page 346, ligne 12, réduction, *lisez* rédaction.

Page 370, ligne 26. Cette note pourrait porter à révoquer en doute la réalité du martyre de Raimond Lulle à Tunis. Nous ne l'avons connue qu'après que la partie de notre notice où il est parlé de cet événement était imprimée. Nous avons d'ailleurs fait remarquer (p. 48) que le martyre de Lulle est mentionné pour la première fois dans des documents du XVIᵉ siècle. La question pourrait sans doute être éclaircie par des recherches dans les archives de Majorque.

Page 455, ligne 8. C'est peut-être ici l'occasion de mentionner quelques gloses latines d'Ovide, de Virgile, d'Horace, de Stace, de Lucain et d'autres poètes de l'ancienne Rome qui sont restées inconnues à nos prédécesseurs. Nous voulons parler, non de simples notes interlinéaires ou marginales, mais de gloses continues, dont les auteurs, désignés quelquefois dans les manuscrits, ont été des professeurs plus ou moins renommés au XIᵉ, au XIIᵉ ou au XIIIᵉ siècle.

Wattenbach, Eccl. Colon. man., p. 86.

Les plus anciennes nous sont indiquées par M. Wattenbach dans un manuscrit de l'église de Cologne, le nº 199, qui, dit-il, paraît être du XIᵉ siècle. Là se trouvent réunies des

gloses sur Lucain, Juvénal et Perse, qui ne sont peut-être pas du même auteur, mais qui doivent avoir été composées, suivant M. Wattenbach, dans le même pays, le pays de Liège. Il en voit la preuve dans cette note sur le mot *bardi*, au premier livre de la Pharsale : « *Bardi* », *id est Leodicenses, qui carminibus suis reddunt immortales animas scribendo gesta regum.* Nous avouons ne pas bien comprendre cette synonymie de *bardi* et de *Leodicenses.* Il ne nous est pas connu que les bardes aient été, dans aucun temps, choisis de préférence parmi les Liégeois. Suppose-t-on que le glossateur a fait ici quelque allusion aux choses de son temps, et que les poètes liégeois étaient particulièrement signalés, au XIe siècle, comme très féconds en matière d'éloges funèbres? Il ne nous semble pas impossible qu'ils aient eu ce renom. Dans le rouleau de Guifred, comte de Cerdagne, mort en 1050, il y a quatorze pièces en l'honneur de ce comte, qui sont toutes attribuées à des chanoines de Liège. Quoi qu'il en soit, nous croyons très volontiers, avec M. Wattenbach, que les gloses par lui signalées ont été rédigées de ce côté du Rhin. On y rencontre, en effet, des mots qui n'appartiennent pas au latin germanique. En outre, dans une glose sur la septième satire de Juvénal, on lit : *Duæ Galliæ sunt, nostra et altera in Galathia; nostra* semble bien dire que l'auteur est Français. M. Wattenbach a donné quelques extraits des trois gloses. Ils offrent peu d'intérêt.

Delisle, Roul. des morts, p. 107.

Nous avons à citer ensuite un commentaire de Bernard *Silvestris* sur les six premiers livres de l'Énéide, contenu dans le no 16246 de la Bibliothèque nationale. Au tome XII, p. 261, de cette Histoire, deux professeurs du même temps, Bernard de Chartres et Bernard *Silvestris,* ont été confondus. Ils ont été depuis distingués; on a fait voir que Bernard dit *Silvestris* enseignait à Tours, tandis que son homonyme enseignait à Chartres, puis à Paris. C'est au professeur de Tours, à Bernard *Silvestris*, que le manuscrit cité donne les gloses sur l'Énéide, dont il n'a pas encore été parlé dans cette Histoire. Elles ne sont pas entièrement inédites; M. Cousin en a publié quelques-unes, qui suffisent

Mém. de l'Acad. des inscr., t. XXX, 2e part., p. 99.

Cousin, ouvrages inédits d'Abélard, p. 639.

XIV

pour faire justement apprécier l'œuvre entière. Ce sont de purs jeux d'esprit. Quel but l'interprète s'est-il proposé? Non d'expliquer les mots obscurs du texte, comme ont coutume de le faire les grammairiens, mais de démontrer, en philosophe, que tous les vers du poète contiennent une leçon de morale. Il ne nous paraît pas certain qu'il ait pris cette tâche au sérieux. Peut-être a-t-il voulu simplement prouver qu'il avait l'imagination très inventive. Nous tenons la preuve pour faite.

Il y a moins de fantaisie dans un commentaire anonyme sur les deux premiers livres des Géorgiques, que nous trouvons dans le n° 3713 de la Bibliothèque nationale, fol. 92, et dont voici les premiers mots: *Virgilius iste in diversis operibus suis diversos imitatur actores.* L'auteur de ce commentaire est un physicien, comme on disait, qui se plaît à disserter sur l'agriculture, l'astronomie, l'histoire naturelle. Il paraît même avoir eu quelque commerce avec les empiriques de son temps: *Magistri,* dit-il, *solent percutere pueros in sinistra manu, quia ibi sunt venæ discurrentes ad cor; quare ex motu et percussione illa ille sanguis circa cor congelatus calefit et tum ingenium melioratur.* Donc la science elle-même démontrait alors l'efficacité de la percussion, employée comme remède contre la torpeur et la paresse. Nous avons à regretter que ce commentaire ne nous offre pas quelques autres gloses du même genre; il est, en effet, très court. Le manuscrit paraît être du XII siècle.

Un autre volume des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale, le n° 5137, contient, du fol. 105 au fol. 117, des gloses continues sur la Thébaïde, à la fin desquelles nous lisons : *Expliciunt glosulæ* (sic) *a magistro Martino de Sancto Benedicto cunditæ* (sic) *super Statium.* Quel est ce Martin de Saint-Benoît? Fabricius ne le cite pas. L'âge du manuscrit donne lieu de croire qu'il vivait au XII siècle. Ses gloses sur Stace sont très courtes, *glossulæ;* aux termes poétiques le scoliaste substitue des mots qui lui semblent plus prosaïques, c'est-à-dire plus clairs, et ne donne pas ordinairement d'autres explications. Ses notes les plus développées se rap-

portent à l'histoire. Mais ce ne sont pas, à vrai dire, les plus dignes de confiance. Il nous suffira pour le prouver de citer les premières phrases de son petit discours préliminaire. Les voici : *Actor iste Tolosanus, id est de Tolosa, civitate Galliarum, oriundus fuit, isque in Gallias* (sic) *celeberrime rethoricam docuit. Fuit autem nimiæ eloquentiæ usque adeo ut de eo meminerit Juvenalis, dicens :*

Curritur ad vocem jocundam, etc.

Imo et dictus est Sursulus. Quare Sursulus? Id est sursum canens. Floruit autem temporibus Vespasiani et Titi, filii ejus, et pervenit usque ad tempus Domitiani, fratris Titi. . . . Ainsi qu'on le voit, Martin de Saint-Benoît a confondu le poète napolitain *Publius Papinius Statius*, courtisan habituel et quelquefois convive de Domitien, avec le rhéteur *Statius Sursulus*, *Surculus* ou bien encore *Ursulus*, dont parle Eusèbe dans sa Chronique, qui vivait à Toulouse au temps de Néron. Il n'a pas fait le premier cette confusion, le texte qu'il commente ayant pour titre, dans le manuscrit : *Papinii Sursuli Statii Thebais.* Il n'est non plus le dernier qui l'ait commise. L'auteur de la *Thébaïde* était pour Dante lui-même, non seulement Toulousain, mais encore chrétien. Ce sont là des erreurs depuis longtemps signalées et corrigées, notamment par Lelio Gyraldi. Giraldi Opera, t. II, col. 541, 545.

Du même temps paraît être un commentaire anonyme sur l'*Achilléide*, dont un exemplaire imparfait se rencontre dans le n° 8207 de la Bibliothèque nationale, fol. 83, où il commence par ces mots : *In principio hujus libri considerandum est quæ sit materia operis, quæ sit auctoris intentio.* C'est l'âge du manuscrit qui nous fait supposer que le scoliaste vécut au XIIe siècle. Ses notes sont généralement courtes; cependant il y en a de très longues qui ont pour objet d'expliquer la construction du poème. Il y en a même qui sont tout à fait inattendues. Par exemple, commentant le vers 33 du premier livre :

Ecce novam Priamo, facibus de puppe levatis,
Fert Bellona nurum,

notre scoliaste s'exprime ainsi : *Vulgarem secutus est actor hominum locutionem, qui, quotiens aliquid evenire vident quod quidem minime evenire vellent, dicere ita consueverunt : « Hoc malignus affert spiritus; » et, ut amplius sequitur et exprimit vulgarem loquendi consuetudinem, dico : « Hoc diabolicum est; hoc diabolus affert, quo magis alter nocere non poterat. » Hoc sic exponendum credo, quia Pallas Paridi, quia contempserat eam, nocere quærebat.* Cette exposition est certainement moins claire que le texte; on s'étonne de voir traduire ainsi le discours de Vénus, à qui Bellone dresse des embûches : « Ah! je le vois bien, c'est le diable qui s'en mêle! » Les scolies de l'anonyme sont d'ailleurs bien plus nombreuses que celles de Luctatius Placidus. Il a connu peut-être cet ancien commentateur; cependant il ne le cite jamais. Ce qui nous est démontré, c'est qu'en rédigeant ses scolies il en avait d'autres sous les yeux. Plus d'une fois, en effet, il y fait allusion, sans nommer ceux qui les ont faites. Mais cet anonyme est-il Français? Aucune de ses gloses ne fait soupçonner quelle fut sa patrie.

Juvénal eut aussi des commentateurs. Dans le n° 2904 de la Bibliothèque nationale, de la page 221 à la page 240, se lit une glose, pareillement anonyme, sur les six premières satires. On suppose que l'auteur avait été plus loin, mais que le copiste n'a pas achevé sa besogne. Le manuscrit paraît être des dernières années du XIIe siècle. Si cette conjecture est fondée, le copiste et l'auteur furent contemporains. L'auteur vécut, en effet, après Guillaume de Conches et Bernard (sans doute Bernard de Chartres), qu'il cite comme deux maîtres d'une égale autorité. « Bernard, dit-il, pensait qu'il est inutile de rechercher à quelle partie de la philosophie il convient d'assigner un livre qui n'a pas la philosophie pour objet; mais Guillaume de Conches professait l'opinion contraire, soutenant que tout livre est écrit dans une intention philosophique. » Nous avons aussi lieu de croire que ce commentateur était Français ou du moins qu'il vivait en France, à Paris, où il avait entendu Bernard et Guillaume de Conches dire ce qu'il répète. Notons d'ailleurs que,

dans une de ses scolies, ayant à désigner un fleuve, il nomme de préférence la Seine : *Rerum aliæ sunt privatæ, aliæ sunt generales, aliæ publicæ. Privatæ sunt sive uniuscujusque; generales, quæ multis aut omnibus sunt communes; multis, ut Secana; omnibus, ut sol, aer et hujusmodi* (page 232, col. 1). Ce scoliaste n'est pas à dédaigner. Quelques-unes de ses notes prouvent qu'il avait un assez grand fonds de science. Il savait, par exemple, que *dunum* était la forme latine d'un mot gaulois et signifiait « montagne » : *Lugdunum civitas*, dit-il, *est prima sedes Galliæ, et dicitur Lugdunum quasi « lucidus « mons », sicut Laudunum « laudatus mons »; dunum enim mons est*. C'est ce qu'il n'avait pu sans doute apprendre de Plutarque; mais il avait pu lire dans le poëme d'Heiric sur la vie de saint Germain :

Du Cange, Gloss. lat. au mot « Dunum ».

> Lucduno celebrant Gallorum famine nomen
> Impositum quondam, quod sit mons lucidus idem.

Toutes ses étymologies ne valent pas celles-là. Cependant elles sont rarement originales. Quelquefois, après les avoir empruntées, il les paraphrase, comme dans cette scolie sur le mot *ferula* : *Ferula proprie est olus, cujus truncum ferunt peregrini a monte Gargano. Magistri considerantes tarditatem ingenii ex sanguine circa cor congelato procedere, pueros in sinistra manu, quæ magis propinqua est cordi, cum instrumento de hujusmodi arbore facto percutiebant, et ita sanguis in manu commotus alium impellebat, et ille alium, et ita donec calefieret sanguis ille qui circa cor congelatus erat et sic excitaretur ingenium* (p. 223, col. 1). Nous avons lu précédemment cette explication dans un commentaire sur les Géorgiques. Nous la reproduisons pour montrer qu'elle était communément acceptée. En somme, ce scoliaste est loin d'être sans mérite, et il faut regretter que son nom ne soit pas connu.

Page 170.

Mais en voici un que nous pouvons nommer, Arnoul le Roux, professeur à l'école d'Orléans. M. Charles-Frédéric Weber, qui a signalé quelques-unes de ses gloses, l'a cru cet Arnould, évêque d'Orléans, qui vivait au xe siècle et dont il est parlé dans le tome VI de cette Histoire, p. 521-528.

Weber, C. F., Luc. Phars. t. III, p. xx.

Delisle (L.), Les écoles d'Orléans, p. 7.

C'était beaucoup le vieillir. M. Delisle a conjecturé qu'il convenait mieux de le rapporter au XIIe siècle. C'est une conjecture que nous allons d'abord confirmer par des preuves décisives.

Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 407.

Dans sa notice sur Matthieu de Vendôme, Ginguené reproduit ces deux vers du *Laborintus*, qu'il n'a pas bien compris :

> Scribendi regit arte stylum, Rufoque negante,
> Laudem Matthæus Vindocinensis habet.

Comptes rendus de l'Académie des inscriptions, 1870, p. 263.

Il était, en effet, difficile de comprendre ces deux vers sans quelque explication venue d'ailleurs. Les voici d'abord rendus un peu moins obscurs par un glossateur du *Laborintus* que cite M. Thurot : *Hic,* dit ce glossateur, *nominat alium qui dicitur Matthæus Vindocinensis, et vocatur* Summa dictandi *Matthæi Vindocinensis, et incipit* Spiritus invidiæ cessat, *et habuit quemdam Rufum inimicum.* Nous lisons donc ici que Matthieu de Vendôme avait écrit un traité de l'art épistolaire, *Summa dictandi,* commençant par *Spiritus invidiæ cessat,* et que ce livre très loué, très louable, suivant l'auteur du *Laborintus*, avait été vivement censuré par un détracteur nommé *Rufus.* Cette Histoire littéraire contient déjà deux notices sur Matthieu de Vendôme, l'une au tome XV, que nous venons de citer, l'autre au tome XXII, p. 55-67. Or nous ne trouvons mentionné, ni dans l'une ni dans l'autre, le traité de l'art épistolaire que le glossateur du *Laborintus* vient de nous indiquer avec tant de précision. L'indication a de l'importance et mérite d'être particulièrement signalée. Mais, sans nous y arrêter ici d'avantage, revenons à cet ennemi de Matthieu, ce *Rufus*, que l'auteur du *Laborintus* et son glossateur nous ont encore fait peu connaître.

Comme nous allons maintenant le démontrer, ce *Rufus* est, sous un sobriquet, l'*Arnulfus Aurelianensis* de M. Weber, auteur de nombreuses scolies dont nous ferons le dénombrement après avoir achevé ce qu'il nous reste à dire sur sa personne. C'est là ce que Matthieu de Vendôme nous apprend lui-même dans un autre de ses traités, qui a pour objet l'art poétique, *Poetria* ou *Ars versificatoria,* traité ré-

cemment publié, mais d'après un texte imparfait, par M. l'abbé Bourgain. Il en existe un texte meilleur, qu'on peut croire complet, dans le nº 246 de la bibliothèque impériale de Vienne, et voici les informations que nous y avons recueillies sur le détracteur de Matthieu. Celui-ci, très offensé par ses critiques antérieures, l'appelle d'abord, en prose, *Ruffinus, collateralis, meus adversarius, opprobrium hominum et abjectio plebis;* ce qui nous fait d'abord connaître que *Rufus* et Matthieu avaient d'abord été condisciples ou collègues dans la même école, c'est-à-dire l'école d'Orléans. Ensuite on lit ces vers :

Bourgain, Matth. Vindoc. Ars vers. Journal des Savants, 1883, p. 207.

Si mea Ruffinus corrodat carmina, rufus
   Nequitiæ poterit esse propheta color.
Vox pelli resonat, alludit lingua colori;
   Palpitat in rufo rufa colore fides.

Enfin l'explication du mot *Rufus* est donnée, vers la fin du traité, dans la phrase suivante : *Quidquid dictum de Rufo et Ruffino de Arnulfo de Sancto Evurtio intelligatur, qui me quotidie exasperat absentem opprobriis, cujus linguam veneno invidiæ æstimo toxicatam.* Cela est bien clair : le détracteur acharné de Matthieu s'appelait Arnoul de Saint-Euverte, et Matthieu l'a nommé *Rufus* parce qu'il était roux. L'a-t-il désigné le premier par ce surnom dérisoire? On en peut douter. Quoi qu'il en soit, Arnoul de Saint-Euverte est toujours resté le célèbre *Rufus* dans la mémoire des écoliers d'Orléans, et c'est bien lui, sans contredit possible, qui est l'auteur des gloses continues sur les Fastes d'Ovide, que nous avons dans le nº 8241 de la Bibliothèque nationale. On lit, en effet, à la fin de ces scolies : *Expliciunt glosulæ super librum Fastorum feliciter, quæ factæ fuerunt Aurelianis ab optimo magistro Arnulfo Rufo.*

Delisle, L., Les éc. d'Orléans, p. 7 et 11.

M. Weber distingue, à la vérité, cet interprète des Fastes, l'appelant *Arnulfus quidam Rufus*, du scoliaste fécond, qu'il place, avons-nous dit, dans le xᵉ siècle, et nomme, d'après d'autres manuscrits, *Arnulfus Aurelianensis*. Mais M. Delisle n'a pas admis cette distinction, et elle n'est certes pas admissible. L'*Arnulfus* du xᵉ siècle, qui fut un savant canoniste, n'a

Weber, ouvrage cité, t. III, p. XXIII.

Delisle, ouvrage cité, p. 6.

fait aucun travail sur aucun poète de l'ancienne Rome, et M. Weber n'aurait pas sans doute attribué le premier à cet évêque tant de gloses continues sur l'Art d'aimer, le Remède d'amour, les Pontiques, s'il avait su que l'*Arnulfus Rufus* auteur des gloses sur les Fastes avait, au XIIᵉ siècle, professé dans l'école d'Orléans.

Celles qui se rapportent à l'Art d'aimer sont citées par M. Weber comme étant dans le nᵒ 155 de la bibliothèque de Wolfenbüttel. Dans le même manuscrit se lisent d'autres gloses d'Arnoul sur les Pontiques et sur le Remède d'amour, qui, dit-on, finissent ainsi: *Opus quod Arnulfus glosavit ad sanandos illos qui a Fulcone erant decepti*. Quel est ce Foulques dont les mauvais conseils avaient, comme il paraît, perverti la jeunesse? Est-ce un prosateur? Est-ce un poète? Est-il même certain que *Fulcone* soit une bonne lecture? Quoi qu'il en soit, la note finale d'Arnoul fait allusion à ces vers d'Ovide, dans le préambule du Remède d'amour :

Ad mea, decepti juvenes, præcepta venite,
Quos suus ex omni parte fefellit amor.
Discite sanari per quem didicistis amare:
Una manus vobis vulnus opemque feret.

Les scolies sur les Fastes sont dans le nᵒ 8241 de la Bibliothèque nationale, fol. 1-25, où elles commencent par ces mots: *Ut evidentius appareant quæ in serie hujus libri disposita sunt*. Elles sont d'un homme qui savait tout ce qu'on pouvait savoir de son temps touchant l'histoire, les usages et les mœurs des Latins, des Grecs, ainsi que les amours, les rivalités, les querelles, les vengeances des dieux, leurs bons et leurs mauvais procédés à l'égard des mortels. M. Delisle rapporte, comme il semble, avec raison, à ces gloses sur les Fastes les vers suivants d'Alexandre de Villedieu :

Sacrificare deis nos edocet Aurelianis,
Indicens festum Fauni, Jovis atque Lyæi.
Hæc est pestifera, David testante, cathedra,
In qua non sedit vir sanctus, perniciosam

Doctrinam fugiens, quæ, sicut habetur ibidem,
Est quasi diffundens multis contagia morbus.

Les gloses d'Arnoul sont, en effet, entièrement profanes; de très rares allusions font seules voir que l'auteur est un chrétien. Il ne se montre pas d'ailleurs philosophe, ne citant ni Aristote ni Boèce. Il cite, il est vrai, Platon, mais comme astronome. Ce qu'il sait le moins, cela va sans dire, c'est l'origine des mots latins dérivés du grec. Quelques-unes de ses étymologies sont simplement facétieuses, comme celle-ci, par exemple, sur le dernier vers des Fastes, où se trouve le nom d'Alcide : « *Sicut Aurelianis ubi factæ fuerunt hæ glosulæ dicitur quasi* aurea alienis, *ita Arnulfus qui eas glosavit dicitur quasi* ardua nulla fugiens, *et ita Alcides dicitur quasi* archia oculis (*sic*) desiderans. »

Quant aux scolies sur les Pontiques, l'Art d'aimer et le Remède d'Amour, nous n'en connaissons à Paris aucun exemplaire, du moins sous le nom d'Arnoul. Dans le n° 8207 de la Bibliothèque nationale sont réunies des scolies sur les Pontiques, le Remède d'amour, l'Art d'aimer, les trois livres des Amours et les Tristes; mais rien n'en fait soupçonner l'auteur. Tels sont les premiers mots de ces scolies. Les Pontiques: *Actor iste non longe a Roma, a Peligno oriundus.* Le Remède d'amour : *Quoniam in libro De amatoria arte tum viros tum puellas instruxerat.* L'Art d'aimer : *In principio cujuscumque actoris hæc quatuor sunt requirenda : materia, intentio, quæ utilitas...* Les Amours : *Diversæ dicuntur causæ quare liber iste intitulatur : Sine titulo.* Les Tristes : *Parve, nec invideo. Cum in exilium mitteretur Ovidius, videns ab amicis suis fere omnibus...* Ces scolies sont, pour la plupart, historiques, comme le sont celles d'Arnoul sur les Fastes. Nous ne pouvons pas, cependant, conclure de cette ressemblance qu'il est l'auteur des unes ainsi que des autres. Le manuscrit est du XIIIe siècle.

Arnoul a fait encore des gloses sur la Pharsale de Lucain, dont M. Weber nous indique un grand nombre de manuscrits dans les bibliothèques de Berne, de Vienne,

de Stuttgart, de Munich, de Wolfenbüttel, etc. Dans le n° 533 de Wolfenbüttel elles commencent, au rapport de M. Ebert, par ces mots : *Cum in Lucani expositione potius turbet quam erudiat diversitas exponentium;* mais, dans le n° 534 de Wolfenbüttel et dans un manuscrit de Vienne décrit par M. Endlicher, tel en est le début : *Prius quærendum de quibus quis sit quam quid ipse fecerit. Lucanus natus Cordubæ...* La diversité de ces phrases initiales ne doit pas toutefois inspirer des doutes sur l'identité des gloses. Il n'est pas rare que des copistes ne copient pas tout. Mais voici une véritable énigme. La glose se termine ainsi dans les manuscrits complets : *SCÆVAM. Qui viriliter pugnavit contra Pompeianos et inde maximam meruit famam, quia ipse Scæva potius optavit mori quam vivere. Ideo Cæsar ad ipsius exemplum incœpit prævalere. EPIDAURE. Locus est. Et sicut Arnulfus Aurelianis fecit has glosulas, ita Scæva apud Epidaurum toti exercitui Pompeiano solus restitit et suos obsessores potius obsedit quam obsideretur ab eis.* Or, dans le n° 411 de Berne, on lit immédiatement après ces deux gloses : *Et sicut nec hoc nec illud est verum, sic verissimum est quod Garinus de Allodiis, XV kal. aprilis, die dominica, mediato quadragesimali tempore, Lætare Jerusalem ecclesia celebrante, Philippo super Francos primo regnante, glosas istas ad finem perduxit.* Ainsi l'auteur de cette glose additionnelle dit ou semble dire que Scéva n'a pas tenu tête à l'armée de Pompée dans les murs d'Épidamne, qu'il nomme Épidaure, que pareillement Arnoul d'Orléans n'a pas fait les scolies qu'il s'attribue, et qu'elles doivent être restituées à un certain Garin des Alleus, qui vivait au temps du roi de France Philippe Ier. Quoi! Cassius Scéva n'a pas soutenu vaillamment, en l'absence de César, l'effort des Pompéiens assiégeant Épidamne! Mais c'est un fait attesté par César lui-même, par Valère Maxime, Suétone, Appien, Florus, et nullement contestable. Remarquons d'ailleurs que cette note, dont l'objet est de rectifier une assertion d'Arnoul, est nécessairement postérieure à cette assertion, qu'Arnoul vivait dans la seconde moitié du XIIe siècle, et que son contradicteur, venu plus ou moins

Ebert, Biblioth. Guelf., p. 104.

Endlicher, Cat. cod. phil. Vind., p. 90.

de temps après lui, n'a certainement pas pu savoir le jour où l'auteur allégué, Garin des Alleus, contemporain de Philippe Ier, mort en 1108, avait achevé les scolies revendiquées en son nom. Notons d'ailleurs que les dates ne concordent pas. Mais il ne faut peut-être pas perdre son temps à chercher l'explication de l'énigme. Cette note, qui nous est signalée dans un seul manuscrit, bien postérieur à Arnoul, n'est-elle pas tout simplement une assez mauvaise plaisanterie à mettre au compte du copiste, nommé peut-être lui-même Garin des Alleus, et contemporain, non de Philippe Ier, mais d'un des autres rois du même nom? Quoi qu'il en soit, cette note bizarre ne saurait prévaloir sur l'autorité des nombreux manuscrits où les scolies sur la Pharsale portent le nom d'Arnoul.

Le n° 8241 de la Bibliothèque nationale contient, outre les gloses d'Arnoul sur les Fastes, d'autres gloses sur les Satires, les Épîtres et l'Art poétique d'Horace, que la même main paraît avoir copiées. M. Weber ayant supposé deux Arnould, a attribué par conjecture au second, Arnoul le Roux, ces gloses sur Horace, qui commencent par : *Horatius, Bruto et Cassio, sub quibus tribunus militum fuit, in Thessalia interfectis, in Italiam reversus*. . . Nous n'adhérons pas facilement à cette conjecture. Comme on l'a pu voir, Arnoul mettait volontiers son nom à ses œuvres, et nous avons recherché vainement un nom quelconque dans ces gloses sur Horace. En outre, le commentateur des Fastes se plaît beaucoup à discourir sur la vie des personnes nommées par le poète; il est historien; il est de plus très versé dans la science des astres, et ses plus longues scolies ont pour objet l'explication des mystères astronomiques. Le commentateur d'Horace, beaucoup moins verbeux, se montre surtout grammairien. Quel qu'il soit, nous signalons ses gloses. On y voit cités Stace, Lucain, Perse, Juvénal, à peu près tous les anciens auteurs qu'on avait au XIIe siècle, mais aucun de ceux qui ne furent connus que plus tard. Il était donc contemporain d'Arnoul.

Weber, ouvrage cité, p. XXIII.

Nous trouvons enfin dans le même volume un commen-

taire incomplet sur la Pharsale, que M. Weber distingue expressément de celui d'Arnoul, en faisant toutefois observer qu'on y lit quelques gloses pareilles. Voici le début de ce commentaire : *Intentio Lucani est civile illud bellum describere quod gessit Cæsar cum Pompeio et fautoribus suis.* Rien n'en indique l'auteur, mais l'âge du manuscrit fait supposer qu'il vivait dans les dernières années du XIIe siècle. C'était, d'ailleurs, pour son temps, un interprète d'une instruction étendue. M. Weber le qualifie de compilateur. Cette qualification ne nous paraît pas juste. S'il fait quelques emprunts aux scoliastes venus avant lui, très souvent il les critique. Mais nous n'avons pas à parler plus longuement de ce commentaire, qui ne paraît pas être d'un Français. On lit au feuillet 68 v°, col. 2, du manuscrit : *Nota Gallos non a Gallia, sed a Gallo, fluvio Phrygiæ, nuncupari, de quo qui potabant, quasi vini nimietate ebrii exagitabantur; vel Galli quasi castrati, ut galli gallinacii.* Un Français n'eût pas ainsi traité ses ancêtres les Gaulois. On lit, en outre, au *recto* du même feuillet, col. 2 : *Gallia alia comata, quæ nobis transalpina, alia togata...* C'est par un Italien, non par un Français, que la Gaule chevelue peut être appelée la Gaule transalpine. Le n° 15147 de la Bibliothèque nationale contient les livres VII-X de la même glose. L'écriture de ce manuscrit deux fois mutilé nous semble être aussi du XIIe siècle.

Un autre commentaire sur la Pharsale existe dans le n° 8320 de la même bibliothèque, folio 59, et dans le n° 14688 de Munich. En voici les premiers mots : *Intentio Lucani est dissuadere civile bellum, et hoc propter duas causas.* Ce commentaire est anonyme; mais, quel qu'en soit l'auteur, ce n'est pas non plus un Français. Un Français n'aurait pas placé le Var en Espagne, le port de Monaco en Bretagne, le golfe de Bayonne en Flandre; enfin il n'aurait pas dit de la Seine : *Sequana est civitas juxta Parisius* (n° 8320, folio 61 v°, col. 1). Évidemment nous n'avons pas à nous occuper ici de ce glossateur.

On trouve enfin dans le n° 2904 de la Bibliothèque na-

tionale, pages 119-145, une quatrième glose sur le poème de Lucain, dont voici le début : *Intentio hujus auctoris est ostendere incommoda et exitus civilis dissentionis.* Cette glose est anonyme, comme le sont les précédentes, et rien n'en fait deviner l'auteur ni sa patrie. L'âge du manuscrit permet seulement de supposer qu'il a dû vivre au XIIᵉ siècle. Quoique son travail s'étende jusqu'à la fin du dixième livre, il n'est pas d'un fort volume. Le scoliaste se borne à fournir quelques explications sur les noms d'hommes, de peuples et de lieux. Ces explications, pour la plupart très courtes, sont généralement exactes. Cependant notre géographe a commis plus d'une erreur. Ainsi l'on peut remarquer qu'il a pris les bardes pour un peuple et les Cévennes pour une ville (p. 127, col. 1). Un Français n'aurait pas sans doute commis de telles erreurs.

Voici maintenant d'autres scolies sur les Odes, l'Art poétique, les Épîtres et les Satires d'Horace, conservées dans le n° 17897 de la Bibliothèque nationale, provenant de Notre-Dame. Le manuscrit est du XIIᵉ siècle, et tels en sont les premiers mots : *Liber iste dicitur liber Carminum, id est delectationum, et ista carmina dicuntur lyrica.* Quel est l'auteur de ces scolies? Nous ne le saurions dire. Il prouve clairement qu'il était chrétien lorsqu'il compte Horace parmi les poètes profanes qui ont, sans le savoir, *nescienter*, annoncé la venue de Jésus-Christ (fol. 2); il prouve même qu'il était Français lorsqu'il traduit ainsi le mot *castra* dans la première ode : *castra, quæ vulgo dicuntur* « loge »; mais nous n'avons trouvé, dans ses gloses nombreuses et souvent très étendues, aucune autre allusion soit au pays, soit au temps dans lequel il a vécu. Il était instruit, surtout en histoire. Cependant il ne faudrait pas lui faire honneur de toutes ses notes historiques. Il en a beaucoup tiré de la glose d'Acron, qu'il copie quelquefois littéralement, sans en nommer l'auteur. Son fonds de littérature paraît avoir été, d'ailleurs, peu considérable. Il cite Virgile, Juvénal, Lucain, Boèce, mais rarement, et ne cite jamais Ovide. Nous remarquons que, citant Juvénal, il se permet de lui repro-

cher une faute de quantité. Ainsi sur ces vers de l'Art poetique :

> Verum ubi plura nitent in carmine, non ego paucis
> Offendar maculis, quas aut incuria fudit,
> Aut humana parum cavit natura,

il fait l'observation suivante : *Juvenalis certe non curavit, neque multum studiosus fuit, quando posuit* « cuticula ». *Si enim curiosus esset, satis sciret omnes breves esse* (fol. 65). Cette critique s'adresse à ce vers de Juvénal (Sat. XI, vers 203) :

> Nostra bibat vernum contracta cuticula solem.

Mais elle n'est pas fondée; avant Juvénal, Perse avait dit (Sat. IV, vers 18) :

> . . . . Assiduo curata cuticula sole.

Il y a, sans doute, dans les scolies de l'anonyme beaucoup d'autres observations qui ne sont pas plus justes. Il y en a néanmoins plus d'une que Georges Fabricius aurait pu joindre utilement à son édition des anciens commentaires d'Acron et de Porphyrion.

Sauvons encore un nom de l'oubli. Le nº 8010 des manuscrits latins, à la Bibliothèque nationale, est un volume du XIIIᵉ siècle, qui contient les Métamorphoses d'Ovide accompagnées de nombreuses scolies, dont l'auteur s'est nommé : *Jamque opus exegi,* dit Ovide; et le scoliaste ajoute : *Et Guillermus de Thiegiis, qui hoc fideliter minus provectis compilavit, ordinavit et junxit, cujusque scrutantis, vel recitantis, vel studentis aliquam impetrat orationem in Christo, ut ipsius Christus misereatur.* Quel est le nom moderne du lieu que nous trouvons ici désigné sous la forme latine de *Thiegiæ?* Voilà ce que nous n'avons pu découvrir. Notre scoliaste était certainement Français. Il suppose, il est vrai, que les pies parlent grec, saluant, dit-il, tous les passants par le cri de *cheré, cheré* (χαῖρε), qui signifie : salut, salut! Mais, quant à lui, c'est toujours en français qu'il s'exprime lorsqu'il éprouve le besoin de traduire quelques termes ob-

scurs de son auteur. On pense, à la vérité, qu'il n'était ni Breton ni Bourguignon, car il ne traite pas avec moins de dédain la Bretagne que la Bourgogne : *Galli*, dit-il, *qui nobilis sunt patriæ, tota die ad magna elevantur, et quia Burgundi miserabilis sunt patriæ et Britanni, licet in se boni sint, non habent qui invitat ipsos in piscinas; unde infelicitate terræ suæ remanent infelices* (fol. 70 verso). Il faut donc chercher *Thiegiæ* hors de ces deux provinces. Est-ce Thiais, près de Paris? Nous nous contentons de faire cette conjecture.

Les scolies de Guillaume sont rarement grammaticales; elles sont plus souvent anecdotiques; il en emprunte aussi beaucoup à l'histoire naturelle. Voici, par exemple, comment il explique la naissance de Bacchus, fils de Jupiter et de Sémélé : Jupiter est l'air pur de la région supérieure; quant à Sémélé, c'est la terre molle désagrégée, et leur accouplement produit Bacchus, c'est-à-dire la vigne (fol. 38 verso). Toutes ses explications, si libres qu'elles paraissent, ne sont pourtant pas originales. Il en tire un grand nombre du *Megacosmus* de Bernard de Chartres, qu'il appelle « un grand « physicien » (fol. 2, col. 1), et d'un poème moins connu qu'il intitule exactement *Integumenta*, mais qu'il attribue faussement à Ovide. Il cite aussi quelquefois le Grécisme d'Évrard (fol. 52) et l'Alexandréide de Gautier de Châtillon. Ci-dessus, p. 501.

On regrette de n'avoir pu recueillir plus d'informations sur ce Guillaume *de Thiegiis*. Aucun des anciens bibliographes ne l'a cité. L'âge du manuscrit qui nous offre ses gloses semble indiquer qu'il vivait dans les dernières années du XIIIe siècle, et, quand il dit les avoir rédigées pour instruire la jeunesse, il fait supposer qu'il était professeur de grammaire. Mais ce professeur n'eut pas, sans doute, beaucoup de renom. Cela ne doit pas faire accuser ses contemporains d'avoir manqué de justice envers lui. S'il avait quelque savoir, il avait peu d'invention et peu de goût.

A ces additions concernant les scoliastes des poètes classiques nous en allons joindre une autre, qui ne sera peut-être pas jugée trop déplacée. Il ne s'agira plus, à la vérité, d'un

scoliaste; il s'agira d'un interprète des mêmes poètes. On avait, au XIIe, au XIIIe siècle, une telle passion pour les poètes de l'antiquité classique, qu'on avait la mémoire pleine de leurs vers, et qu'on citait, qu'on expliquait ces vers à tout propos, même sous prétexte de gloser l'Écriture sainte. Personne n'a plus fait cette confusion du profane et du sacré que l'auteur d'une Somme quelquefois intitulée : *De vocabulis grammaticis*, plus souvent *Vocabularium Bibliæ*, auteur savant, mais loquace, qu'on nomme communément Guillaume le Breton.

Hist. litt. de la France, t. XVII, p. 356.

Il ne faut pas confondre, ont dit nos prédécesseurs, Guillaume le Breton, l'auteur de la Philippide, avec un Anglais du même nom, frère Mineur, qui vécut au XIVe siècle, et nous a laissé des livres de grammaire, entre autres un Vocabulaire étymologique des mots de la Bible. En s'exprimant ainsi, nos prédécesseurs répétaient ce qu'avaient dit avant eux Possevin, Pits, Wadding, Fabricius, du Cange et Casimir Oudin. Cet avertissement est reproduit au t. XXIV de cette Histoire, p. 392, où l'auteur du Vocabulaire est mentionné comme mort en l'année 1356. S'il était vraiment mort à cette date, nous n'aurions pas à nous occuper de lui présentement; la notice que nous lui devons serait ici déplacée. Mais tous les bibliographes cités ont donné sur lui des renseignements inexacts, et comme ils l'ont notamment rajeuni d'un siècle, à la notice qu'on va lire on peut reprocher, non de venir trop tôt, mais de venir trop tard.

Wadding, Ann. Min., anno 1356, n° 31. — Fabricius, Bibl. med. et inf. ætat., t. I, p. 282. — Du Cange, Glossar., præfat., cap. XLIX. Oudin, Comm. de script. eccl., t. III, col. 42.

Le Vocabulaire dont il s'agit est, sans contredit, un des ouvrages les plus classiques du moyen âge; si considérable qu'il soit, il a tant de fois été copié qu'on en trouve de nombreux exemplaires dans presque toutes les bibliothèques de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Belgique et d'Italie. Intitulé, dans la plupart de ces exemplaires, *Summa difficilium vocabulorum Bibliæ, ex glossis sanctorum,* il a pour prologue une pièce de vers hexamètres dont voici les premiers :

Difficiles studeo partes quas Biblia gestat
Pandere, sed nequeo, latebras nisi qui manifestat
Auxiliante Deo, qui, cum vult, singula præstat.

Ce sont là de très mauvais vers, et ceux qui suivent ne valent pas mieux; mais ce n'est certes pas le prologue qui a fait la grande fortune du livre. L'auteur, méchant poète, est un grammairien des plus savants.

Cependant, quels qu'aient été son savoir et son crédit, les copistes l'ont bien rarement nommé. Son livre est presque partout anonyme; il l'est notamment dans les nos 521, 522, 593, 594, 599, 611, 612, 10448, 12945, 15376 et 17254 de la Bibliothèque nationale, 327 et 512 de Metz, 1 et 2 de Laon, 81 d'Épinal, 62 de Douai, 540 de Bruges. Ailleurs on ne rencontre que l'indication vague de sa patrie : *Brito, Summa Britonis, Vocabularium Britonis, Liber Britonis, Brito, De vocabulis Bibliæ;* tels sont les titres qui nous sont offerts par les nos 523, 10446, 10447 et 17253 de la Bibliothèque nationale, 34 d'Avranches, 31 et 32 de Tours, 94 de Valenciennes, 472 de Cambrai, 234 de Saint-Gall, 95 de Bruges, 11 du collège Balliol. Mais nous pouvons nous en tenir à ces manuscrits pour démontrer qu'il y a deux graves erreurs dans les dires de tous les bibliographes sur l'auteur innomé. Ici, disent-ils, *Brito* signifie Breton insulaire, et quelques-uns même désignent, dans l'île, la province où il est né, la Cambrie. Mais c'est une assertion qu'ils n'ont pas justifiée. Nous tenons pour certain qu'il était Armoricain, et la preuve nous en est fournie par de nombreux passages de son livre. Souvent, en effet, il traduit en langue vulgaire les mots latins qu'il explique, et sa langue vulgaire c'est le français. Il suffira de le montrer par quelques exemples. Ainsi : *Cadus. . . . gallice dicitur* « baril »; *Celtis. . . . instrumentum ferreum et aptum ad sculpendum,* « cisel » *gallice; Clava dicitur* « mace » *in gallico; Initiari gallice dicitur* « estrener »; *Papilio. . . . est volatile quod gallice dicitur* « papeillon »; *Rastrum quidam piscis qui* « plaïz » *gallice appellatur;* etc. Ajoutons qu'aucun mot n'est traduit dans une autre langue. Nous savons d'ailleurs pourquoi les bibliographes cités ont fait de l'auteur un Breton insulaire; c'est qu'ils l'ont identifié par inadvertance avec un *Guillelmus Brito* qui vécut un siècle après

Man. lat. de la Bibl. nat., n° 600, fol. 15 v°, col. 1; fol. 19, col. 1; fol. 21 v°, col. 2; fol. 57, col. 2; fol. 87, col. 1; fol. 89, col. 1.

IMPRIMERIE NATIONALE.

lui. Il nous est, en effet, clairement prouvé que l'auteur du Vocabulaire n'est pas mort, comme on l'assure, en 1356. Parmi les manuscrits que nous venons d'indiquer, tous ceux que nous avons pu voir sont du XIIIe siècle, et l'un des moins anciens, le no 15556 de la Bibliothèque nationale, entrait à la Sorbonne, légué par le chanoine Étienne de Genève, dans les premières années du XIVe. Nous nous croyons même en droit de supposer déjà que l'auteur quelconque de ce Vocabulaire ne survécut guère à l'année 1250. En effet, parmi les nombreux auteurs dont il allègue le témoignage en les nommant, le plus récent est Alexandre de Villedieu, qui mourut, dit-on, en 1240. Il y a plus : il est cité lui-même, comme une autorité plus ou moins considérable, en des écrits dont la date est connue et qui ne sont pas beaucoup postérieurs à l'année 1250. Il l'est, par exemple, dans le traité du grammairien espagnol Jean Gilles, qui a pour titre : *De accentu.* Faut-il faire longue la pénultième du mot *ptisana?* Telle n'est pas l'opinion de Jean Gilles; mais telle est, remarque-t-il, celle de Neckam et de *Brito : Non tamen hoc dico reprobando, sed opiniones omnium recitando, maxime cum Brito in opere suo asserat ptisanam penultimam producere.* Or nous lisons dans le Vocabulaire, au mot *Tipsana* (car on écrivait indifféremment *tipsana* et *ptisana*) : *Alexander Nequam sic ait :*

Delisle (L.), Cabinet des man., t. II, p. 176.

Hist. litt. de la France, t. XVIII, p. 202.

Man. lat. de la Bibl. nat., no 523, fol. 100 vo, col. 1.
Man. latin de la Bibl. nat., no 600, fol. 139, col. 1.

Cortice nudata tipsanas ordea dicas.

Optime fecit producens penultimam. Unde Horatius in Sermonibus (lib. II, sat. III) :

Tu cessas? Agedum ; sume hoc ptisanarium oryzæ. . . .

Unde patet quod media producitur (*sic*). La concordance est parfaite. Mais il reste à démontrer que le traité de Jean Gilles ne fut pas composé longtemps après l'année 1260. Fabricius distingue un Jean Gilles, l'auteur de ce traité, d'un autre Jean Gilles, de Zamora, de l'ordre des Mineurs, précepteur du jeune Sanche, fils du roi de Castille Al-

Fabricius (J. A.), Bibl. lat. med. et inf. ætat., t. IV, p. 46, 47.

phonse X. Mais cette distinction n'est pas admissible, car voici les premiers mots du traité *De accentu : Suo suus, dilecto dilectus, Hispano Hispanus, Zemorensi Zemorensis, fratri Facundo fr. Joannes Ægidii pacis concordia.* Il est donc évident que Fabricius a fait deux personnes d'une seule. Or c'est vers l'année 1270 que l'unique Jean Gilles reçut la commission d'instruire don Sanche, âgé de douze ans, et il est certes improbable qu'il en fût alors à faire la preuve de ses connaissances en ce qui concerne l'orthographe, la syntaxe et la métrique; nous croyons plus volontiers qu'il avait fait cette preuve en publiant le traité où, comme on l'a vu, celui du grammairien breton est très exactement cité. Quoi qu'il en soit, nous pouvons tirer de ce qui précède cette simple, mais ferme conclusion, que notre grammairien breton était déjà, bien avant la fin du XIIIe siècle, même en Espagne, un maître qu'on hésitait à contredire lorsqu'on n'était pas de son avis.

Voici maintenant un autre témoin par qui cette hésitation ne fut pas éprouvée. Nous voulons parler de Roger Bacon, l'aigre détracteur de tant de renommées. Il a plusieurs fois cité, lui aussi, notre Breton, dans son *Compendium philosophiæ* et dans son *Opus tertium*, l'injuriant toujours. Or on sait que le *Compendium* est de l'année 1272, l'*Opus tertium* de l'année 1267. Ainsi donc ces dates très précises confirment la conjecture que nous avons faite sur le temps où vécut notre auteur.

Charles E., Rog. Bacon, p. 359-405.

Abordons maintenant une seconde difficulté, dont la solution résoudra complètement la première. Il s'agit du nom de ce docteur. Des manuscrits précédemment indiqués aucun, avons-nous dit, n'offre un nom quelconque; mais il en est un assez grand nombre, plus anciens ou plus modernes, où se rencontrent les noms les plus divers, et nous aurons l'embarras du choix entre ces attributions contradictoires.

Écartons tout de suite, avec Fabricius, Gui Terrena de Perpignan, à qui l'ouvrage est assigné par un bibliographe allemand de faible poids, Jean-Louis Hocker. Gui Terrena, né dans la ville de Perpignan, n'était pas Breton, et, mort

Fabricius J. A., Bibl. med. et inf. ætat., t. III, p. 134.

en 1342, il n'a pas fait un livre dont beaucoup d'exemplaires sont bien certainement antérieurs à sa naissance.

Dans le n° 59 de Toulouse l'auteur est appelé Jean le Breton. Fabricius ne cite pas d'autre Jean surnommé le Breton qu'un juriste anglais, évêque d'Hereford, dont le nom de famille était, dit-on, Becton. Il vivait, à la vérité, dans le XIIIe siècle, mais aucun bibliographe ne lui fait honneur ni de notre lexique ni d'aucun autre traité grammatical. Le copiste du manuscrit de Toulouse, qui s'est évidemment trompé, n'a donc trompé personne.

Dans le n° 600 de la Bibliothèque nationale, nous lisons, à la fin du volume: *Summa Gaufridi Britonis.* Quel est ce Geoffroi le Breton? Fabricius rapporte qu'il était frère Mineur et mourut en 1316. Il ajoute même, sur la foi du P. Lelong, dont il cite la Bibliothèque sacrée, que le Vocabulaire est vraiment l'œuvre de ce Geoffroi. Cela n'est pourtant pas incontestable. Et d'abord l'adhésion de Fabricius à l'opinion du P. Lelong ne la rend pas plus probable; en effet, comme on l'a vu, le même Vocabulaire est ailleurs attribué par Fabricius, avec une égale assurance, à un autre Mineur, Guillaume le Breton, mort en 1356. Reste l'assertion du P. Lelong, fondée sur le témoignage de notre manuscrit, provenant de Colbert. Ce manuscrit est d'un âge très respectable, car on le peut croire des dernières années du XIIIe siècle. Cependant, qu'on le remarque, il est le seul qui nous offre le nom de Geoffroi. Où, d'ailleurs, Fabricius a-t-il trouvé la mention de ce Mineur? Wadding ne parle pas de lui; Sbaraglia non plus. Enfin ce Mineur Geoffroi le Breton, mort, dit-on, en 1316, n'est-il pas, un seul chiffre amendé, le Mineur Guillaume le Breton, mort en 1356?

Fabricius J. A., op. cit., t. III, p. 7.

Voici d'autres attributions plus recommandées. Dans les nos 14504 et 14795 de la Bibliothèque nationale, provenant l'un et l'autre de Saint-Victor, on lit : *Summa mag. Adæ Britonis, canonici S. Victoris, de vocabulis Bibliæ.* S'agit-il ici du célèbre auteur des proses? C'est ce dont on n'a pas douté. Ainsi un anonyme du XIVe siècle, que l'on a cru Guil-

laume de Saint-Lô, Claude de Grandrue au XVIe, Jean de Toulouse au XVIIe, se fondant sur l'attestation des manuscrits que nous venons de citer, ont réclamé ladite Somme pour le rimeur de grand renom dont les hymnes pieuses ont été si longtemps chantées dans nos églises. Un de ces manuscrits est du XIIIe siècle, l'écriture en est très soignée, et le respect qu'il nous inspire nous porterait facilement à croire que le Breton auteur du Vocabulaire est plutôt un Adam qu'un Jean ou qu'un Geoffroi. Mais ce qui nous rend son témoignage très suspect, c'est que son Adam le Breton est un personnage d'ailleurs tout à fait inconnu. En effet, ce n'est certes pas l'illustre auteur des hymnes. Il est vrai que, par conjecture, on fait celui-ci Breton. Mais cette conjecture n'a pas d'autre fondement qu'une méprise vraiment singulière. Montfaucon ayant mentionné dans sa Bibliothèque un commentaire des Sentences intitulé : *Liber Sententiarum magistri Adæ de Rodronio*, on a supposé que cet Adam pouvait être Adam de Saint-Victor, et l'on a traduit *Rodronio* par la ville de Rennes. Or voici la méprise. Cet Adam, tantôt nommé, non *de Rodronio*, mais *de Wodronio*, *de Wodrone*, *Wozodeanus*, *Wodheamensis*, est l'Anglais Adam Goddam ou plutôt de Wodheam, religieux Mineur, disciple distingué de Guillaume d'Ockam, et son *Liber Sententiarum*, ouvrage très estimable, est depuis longtemps imprimé. On n'a donc aucune preuve qu'Adam de Saint-Victor ait été Breton. Il nous reste à démontrer, plus clairement encore, que, Breton ou non Breton, il n'est aucunement l'auteur du Vocabulaire. Il est mort, selon du Cange, en 1177; Felibien le fait vivre jusqu'en 1192. Sans contester cette dernière date, ouvrons le Vocabulaire. A chaque page nous trouvons nommés des auteurs morts au XIIIe siècle, notamment, comme nous l'avons dit plus haut, Alexandre de Villedieu; et l'ouvrage d'Alexandre, cité cent fois peut-être, est le Doctrinal, qui vit le jour en 1209 :

> Anno milleno ducentenoque noveno,
> Doctor Alexander, egregius atque magister,
> Doctrinale suum dedit in commune legendum.

Man. lat. de la Bibliothèque nat., n° 14970. — Gautier (L.), Œuvr. poét. d'Ad. de St-Victor, 1re édit. p. CI et suiv.

Hist. litt. de la Fr., t. XV, p. 40.

Hauréau (B.), Hist. de la phil. scol., 2e pér., t. II, p. 449.

Hist. litt. de la France, t. XVIII, p. 203.

Comment donc a-t-on pu supposer qu'un auteur mort, dit-on, en 1192, ait fait sa principale autorité d'un écrit mis aux mains du public en l'année 1209?

Enfin notre Breton, ou le Breton, est ailleurs nommé Guillaume. Tel est le titre d'un exemplaire qui se trouve dans le n° 236 de l'École de médecine de Montpellier: *Guillelmi Britonis, ordinis fratrum Minorum, Vocabularium difficiliorum vocum Bibliorum.* Ce manuscrit est-il du XIVᵉ siècle, comme le dit l'auteur du catalogue? S'il en est, il ne mérite pas sans doute une entière confiance. Mais son témoignage est confirmé par d'autres manuscrits de meilleure date. Au XIIIᵉ siècle appartient le n° 12400 de la Bibliothèque nationale, où le Vocabulaire est intitulé: *Expositiones vocabulorum Bibliæ, compositæ a fratre Guillelmo Britonis, de ordine fratrum Minorum.* Voilà certes une attribution bien précise. Est-il besoin de rechercher toutes les copies en tête desquelles elle peut être reproduite? Cela paraît superflu. Non, Possevin, Pits, Wadding, du Cange ne se sont pas trompés lorsqu'ils ont inscrit le Vocabulaire au nom de Guillaume; mais leur commune erreur a été de confondre ce Guillaume le Breton, frère Mineur, théologien lettré du XIIIᵉ siècle, avec un homonyme du même ordre, qui mourut dans la seconde moitié du XIVᵉ siècle, laissant divers commentaires sur la Logique d'Aristote. Cette erreur ils ne l'auraient certainement pas commise, s'ils avaient su ce que rapporte sur le premier de ces Guillaume un religieux de son ordre, qui l'a parfaitement connu, frère Salimbene. Étant en 1248 dans la ville de Lyon, Salimbene y rencontre d'abord Guillaume Péraud, l'auteur fameux du Traité des vertus et des vices, et, ayant fait le récit de cette rencontre, il ajoute: *Me existente ibidem, supervenit frater Guillelmus Brito, ex ordine Minorum, cujus est liber memoriæ, et quantum ad brevitatem staturæ assimilabatur priori Guillelmo* (c'est-à-dire Guillaume Péraud), *cujus supra mentionem feci, non autem quantum ad mores, quia magis furibundus et impatiens videbatur, ut parvulorum natura consuevit habere. In conventu Lugdunensi audivi ipsum corrigentem ad mensam, præsente Joanne de Parma, gene-*

Catal. des man. des départ., t. I, p. 375.

Salimbene, Chron., p. 98.

rali ministro, et papa Innocentio IV Lugduni morante. Et adhuc frater Guillelmus non fecerat librum suum qui suo nomine intitulatur. Il s'agit ici, selon Sbaraglia, d'un livre intitulé *Liber Memoriæ*, qui est perdu; il s'agit, selon nous, du livre dont le titre est le nom même de l'auteur, *qui suo nomine intitulatur,* c'est-à-dire du *Liber Britonis.* Comment alors expliquer ces mots : *cujus est liber memoriæ?* Assurément ils sont obscurs; cependant ils peuvent s'entendre. Quand Salimbene se trouvait à Lyon avec Guillaume le Breton, en 1248, le *Liber Britonis* n'était pas encore fait, *adhuc non fecerat librum suum;* mais vers l'année 1285, lorsque Salimbene rédigeait sa chronique, Guillaume le Breton était mort; il était mort, mais il vivait et devait longtemps vivre par son livre dans la mémoire des maîtres et des écoliers, *cujus est liber memoriæ.* Il nous semble que cette traduction peut être facilement acceptée.

Sbaraglia. Suppl. p. [illegible]

Nous voilà donc enfin bien informés sur l'auteur du Vocabulaire ou *Liber Britonis.* Il s'appelait Guillaume, était de petite taille, et avait un mauvais caractère. C'est après l'année 1248 qu'il écrivait son livre; mais, très certainement, avant l'année 1285 il était mort.

Il faut maintenant parler de ce livre, que la plupart des bibliographes et des critiques ne paraissent pas avoir lu, et auquel du Cange a fait moins d'emprunts qu'il n'en aurait dû faire. Sur le plus grand nombre des mots il y a de longues dissertations historiques, physiques, étymologiques, grammaticales, et ces dissertations sont d'un homme très versé dans l'étude des auteurs, particulièrement des poètes. Priscien, Papias, Hugution, sont les grammairiens qu'il allègue le plus souvent, comme donnant les règles qu'il explique et discute; quant aux exemples, il les emprunte quelquefois à la Bible, mais bien plus fréquemment il cite Horace, Ovide, Juvénal, Lucain, Virgile, Évrard, Gautier de Châtillon, Alexandre de Villedieu. Ces emprunts faits aux poètes du XIIe, du XIIIe siècle offrent beaucoup d'intérêt. Nous allons en tirer quelques informations nouvelles pour l'histoire littéraire.

Guillaume met au rang des bons grammairiens, parmi les modernes, l'Anglais Alexandre Neckam, dont il donne de nombreux extraits, mais sans jamais désigner les ouvrages auxquels ces extraits appartiennent. En ce qui concerne Matthieu de Vendôme, ses indications sont généralement aussi vagues. Mais quand il cite Évrard, Alain de Lille, Gautier de Châtillon, Pierre Riga, elles sont un peu plus précises; s'il ne donne pas toujours ici les noms des auteurs, il donne du moins les titres de leurs livres. Ce qu'on a lieu de regretter, c'est que trop souvent il ne désigne ni l'auteur ni le titre de l'écrit cité. On reconnaît l'un et l'autre lorsque l'emprunt est fait à un poème imprimé, comme, par exemple, le *De partibus orationis* de Serlon de Wilton; mais on voudrait savoir à qui l'on doit rapporter un grand nombre de vers plaisants comme ceux-ci :

Not. et extr. des man., t. XXVIII, 2e part., p. 129 et suiv.

Regnum cœleste clausum tibi scito, sceleste...
O nequam! nequam, verum nequissime, sic es
Nequam quam nunquam nequior esse queas ..;

et bien d'autres semblables. Le renseignement le plus curieux concerne un maître qu'on appelait *magister Bene*. Guillaume le cite plusieurs fois. Voici la première citation : *Nota quod invenitur saphirus quandoque penultima producta, quandoque correpta. Quod autem quidam dicunt saphirum pro vitro, media correpta, magister Bene dicit esse trutannicum. Unde per consequens trutannicus videtur ille versus et sui similes; scilicet :*

Man. lat. n° 600, fol. 127 v°, col. 2.

Pro vitro saphirus, pro gemma dico saphirum.

Credo quod Bene bene sensit, quia nunquam inveni pro vitro[1]. Il ne nous importe pas en ce moment de rechercher si la pénultième de *sapphirus*, et non *saphirus*, est longue ou brève; nous n'avons affaire que de maître Bene. Il est encore cité deux fois au moins dans le Vocabulaire, au folio 134, col. 1, ainsi qu'au folio 142, col. 2, du même manuscrit, et Guil-

[1] Nous faisons quelques corrections au n° 600 d'après le n° 12400, fol. 206.

laume le Breton lui témoigne toujours une grande déférence. Comment n'a-t-il été connu d'aucun bibliographe? Voici quelques mots de plus sur ce grammairien. L'Espagnol Jean Gilles dit qu'il avait fait un livre intitulé *De accentu*. C'est ce que nous atteste pareillement un des anciens annotateurs du Vocabulaire, lequel s'exprime ainsi : *Quidam magister, qui Bene vocatus est, dicit, in quodam tractatu suo De accentu, quod omnia possessiva in nus desinentia quæ sumuntur a nominibus lapidum vel filorum, corripiunt penultimam, ut bissinus, smaragdinus, ametistinus, adamantinus, jacinctinus, coccinus et etiam murcinus, quamvis non sumatur a lapide vel filo, et inducit aliqua exempla, ut id Juvenalis:* Man. lat. nº 525, fol. 105, col. 2.

Causidicum vendunt amethystina..... Juvénal, sat. VII, v. 135.

De quel pays était ce maître Bene, dont il n'a pas été fait mention dans les tomes précédents de cette Histoire ? Voilà ce que nous ne saurions dire; mais son traité *De accentu* nous est d'ailleurs connu. Il existe, en effet, dans un manuscrit venu d'Italie, que conserve aujourd'hui la Bibliothèque nationale, sous le nº 353 des nouvelles acquisitions. L'auteur, qui cite l'*Aurora* de Pierre Riga et l'*Anticlaudianus* d'Alain de Lille, doit avoir vécu dans la première moitié du XIIIᵉ siècle. Le même volume nous offre encore quelques pages d'un autre traité du même Bene qui a pour titre *Regulæ de metris*. Ms. lat. nº 15376, fol. 127.

Nous signalerons enfin un trait particulier chez Guillaume le Breton. Cet homme savant ne semble pas connaître Aristote. Il aurait eu fréquemment l'occasion d'invoquer son témoignage, et pourtant il ne le nomme pas. Ce n'est pas que la philosophie lui soit complètement étrangère; la distinction très juste qu'il fait des mots *fantasia* et *fantasma* prouve qu'il savait au moins sa logique. Mais il paraît avoir eu plus de goût pour Platon, dont, avec Guillaume d'Auxerre, il explique et justifie la thèse du monde archétype. Nous voulons dire qu'il s'efforce de la concilier avec les données de la théologie chrétienne. N 600, fol. 1, col. 2.

Le succès de ce livre aurait, selon Sbaraglia, décidé l'auteur lui-même à le décomposer pour le rendre propre à divers usages. Ainsi Guillaume aurait fait un abrégé de son Vocabulaire, qui ne contiendrait ni les mots hébreux ni les mots grecs, et donnerait seulement l'explication des mots latins. Il aurait laissé de plus un traité sur la quantité, *De accentibus*, qui paraît encore un extrait du Vocabulaire, où toutes les questions relatives à la quantité de certains mots latins sont amplement discutées. Mais nous n'indiquons ces petits livres ou manuels que d'après Sbaraglia. Ils n'existent pas dans les bibliothèques où nous les avons recherchés.

Ce que nous avons rencontré, ce sont des extraits de son Vocabulaire faits par d'autres, sans doute par des maîtres pour leurs écoliers. Une de ces compilations nous est offerte par le n° 236 de la Faculté de médecine de Montpellier, manuscrit du XIV[e] siècle, et les curieuses additions qu'elle contient nous invitent à en parler. Le compilateur a formé deux séries distinctes, l'une des noms, l'autre des verbes. La première commence par ces mots : *A est prior littera in alphabeto;* la seconde par ceux-ci : *A, Adico* (pour *abdico*), *adicas, cavi, catum, significat ista quæ habentur per hos versus :*

> Adicat, expellit removetque, refutat et abdit,
> Denegat, asentat[1] ac inibere notat;

et les extraits se succèdent jusqu'au verbe inusité *zelor*. L'auteur de cet arrangement s'est, en outre, proposé de faire servir l'ouvrage à l'étude de la langue française. A cette fin, il a divisé chaque lettre du Dictionnaire en un certain nombre de sections, 27 pour A, 7 pour B, 22 pour C, 7 pour D, 9 pour E, etc. Puis il a relevé les mots français compris dans le Dictionnaire, et en a formé des listes sur lesquelles sont portés pêle-mêle tous les mots commençant par A, tous les mots commençant par B, et ainsi de suite, avec renvoi à la section du Dictionnaire latin dans

[1] *Asentat* pour *absentat*.

laquelle chaque mot est expliqué. Les listes sont disposées sur les marges du Dictionnaire latin. Un exemple fera comprendre l'économie du travail. En marge de la première page, nous lisons les premiers articles d'un glossaire français, ainsi rangés; sous A : II « Aloine »; II « Amertume »; V « Aguille »; V « Aguillier »; V « Aguillons »; V « Airs »; VII « Aliier »; VII « Alie »; VII « Aloe ». Cela signifie que, pour trouver l'explication des mots « Aloine, Amertume, Aiguille », etc., il faut recourir aux sections du Dictionnaire latin qui ont été cotées A II, A II, A V, etc. On lit, en effet, dans la section A II : *Hoc Absincium, cii, est quedam herba amarissimi suci, gallice* « Aloine », *et accipitur pro amaritudine* « Amertume »; puis dans la section A V : *Hec acus . ., gallice* « Aguille. . . » *Hec acuarie (sic), rie, gallice* « Aguillier ». *Hic aculeus, lei, gallice* « Aguillons. . . » *Aer, aeris, accusativo habent aerem vel aera, gallice* « Airs »; enfin dans la section A VII : *Hec alanus (sic), ni, quedam arbor, gallice* « Aliier. . . » *Hec alauda, de, gallice* « Aloe ». C'est de cette façon que les marges du ms. 236 de Montpellier nous offrent d'abord (p. 17-161) la liste des noms français, puis (p. 167-228) la liste des verbes français qui sont cités dans les deux parties du Dictionnaire latin. De plus, pour familiariser avec l'emploi d'un certain nombre de termes latins ou français, on a fait suivre le Dictionnaire d'un glossaire où les mots sont groupés suivant un ordre méthodique, comme dans les opuscules si connus de Jean de Garlande et d'Alexandre Neckam. L'auteur prend successivement les parties du corps, les habits d'hommes, les armures, les habits de femmes, les animaux domestiques, les animaux sauvages, les « serpents », avec lesquels il range les insectes, les oiseaux domestiques, les oiseaux sauvages, les poissons, les eaux, etc. Nous donnons, à titre d'exemple, le texte de deux chapitres : *De serpentibus dicendum est. Hic drago, gonis,* « Dragons »; *hic vel hec serpens, tis,* « Serpens »; *hic coluber, bri,* « Culuevre »; *hec vipera, re,* « Wipre »; *hic scorpio, onis,* « Escorpions »; *hic buffo, fonis,* « Crapaut »; *hec rana, ne,* « Raine »; *hec lacerta, te,* « Lagarde »; *hec formica, ce,* « Four-

mis »; *hec aranea, nee,* « Araigne »; *hic cinus, ni,* « Cigne[1] »; *hic carbo, bonis,* « Escarbote »; *hec apis, pis,* « Es »; *hic urbo, bonis,* « Burbun »; *hic oester, tri,* « Tahon »; *hec tortua, tue,* « Tortue »; *hec musca, ce,* « Mouske »; *hec cicada, de,* « Crisnon »; *hæc testudo, dinis,* « Limeçon »; *hic pediculus,* « li Pous »; *hic pulex, cis,* « Puche »; *hic papilio, onis,* « Pavellon »; *hec irudo, rudinis,* « Sansue ». Citons ensuite ce qui se rapporte aux animaux domestiques. *De avibus domesticis dicendum est. Hic pavo, vonis,* « Pauons »; *hic anser, seris,* « Gars »; *hec auca, ce,* « Aue »; *hoc atile, lis,* « Capon »; *hic gallus, li,* « Cos »; *hec galina, ne,* « Gueline »; *hic pulus, li,* « Pouchins »; *hec columba, be,* « Coulon »; *hic vel hec grus, gruis,* « Grue »; *hic cignus, ni,* « Cigne »; *hic anas,* « Anete »; *hic nisus, si,* « Espreviers »; *hic falco, conis,* « Faucons »; *hic girifasco, conis,* « Gerfaut »; *hic capus, pi,* « Mousket »; *hec avis pulcra, cre,* « Esmerellon »; *hic auccipiter, tris,* « Ostours »; *hic obellus, li,* « Obiel »; *hec aquila, le,* « Aigle »; *hic corvus, vi,* « Corbiaus »; *hic citacus, ci,* « Papegais »; *hic strudus, di, vel sturnus, ni,* « Estourniel »; *hec merula, le,* « Merle »; *hic passer, seris,* « Moison »; *hec monedula, le,* « Caue ».

C'est peut-être aussi comme exercice de langue qu'on a recueilli, sur les dernières pages du manuscrit, une collection de dictons ou de proverbes, de souhaits et de questions plaisantes, dont les citations suivantes donneront une idée. Voici le cinquième morceau de la série des dictons :

Amours d'enfant, acolée de chevalier,
Serment de marcheant, testament d'usurier,
Pelerinage de moine, croiserie de mesiaus,
Beghinage d'iver, miracle d'esté, los de menestrel,
Largheche de François, loiauté d'Englois,
Patienche d'Alemant, acointanche de Normant,
Pitié de Lombart, hardement de Picart,
Caasté de Bourghignon, sens de Breton,
Vins de barel, fus d'estrain et amour de nonnain,
Falent du jour à l'endemain.

[1] Cet article semble avoir été placé par erreur dans la division des serpents; on voit, en effet, le cygne figurer un peu plus loin parmi les oiseaux domestiques.

La série des souhaits commence ainsi :

Et je souhaide tous tamps avril et mai, et cascun mois tous fruis renouvelast, et tous jours fuissent flours de lis et de glay et violetes, roses, ù c'on alast, et bos fuelly, et verdes praeries, et tout ami eussent leur amies, et si s'amaissent de cuer certain et vrai, cascuns eust son plaisir et cuer gay.

Les questions se rapportent pour la plupart à l'amour. Elles sont en vers, quoique le copiste les ait écrites en prose : par exemple :

Qu'est en amour grand courtoisie, quant au departir n'est que rires? Bel escondit. — Qui fait as fins amans joir de che de coi ont grant desir? Bel parler et douchement. — Qui fait amours lonc tamps durer et enforchier et embraser? Courtoisie. — Du castel d'amours vous demanch (quel est) le premier fondement? Amer loialment.

Après les questions viennent des jeux partis, comme l'indique le titre mis au haut de la page 251 : « Che sont partures d'amoureus jus. » Nous en citerons deux :

Il est uns hons qui aimme loialement et tant a vers se dame desservi que elle li consent une nuit à jesir avoeckes li, et n'i ara que baisiers et accolers : liquels fait plus li uns pour l'autre? Li femme. — Vous avés une amie hors du pais. Lequel ameriés vous miex, quant vous li iriés veir, k'elle fust morte u k'elle eust foliiet à un seul honme, de coi elle fust repentans? Qu'elle eust meffait.

On voit ce qu'est devenu l'ouvrage de Guillaume entre les mains des compilateurs. Nous voilà bien loin de l'Écriture sainte.

Cependant, de tous les écrits attribués au Guillaume le Breton du XIVe siècle, le Vocabulaire n'est pas le seul qu'on doive restituer à son homonyme du XIIIe. Pour celui-ci nous revendiquerons d'abord une Exposition des Prologues de saint Jérome, dont tel est le titre dans le n° 14504 (fol. 110) de la Bibliothèque nationale : *Incipiunt Expositiones prologorum Bibliæ, a Britone post Expositiones vocabulorum Bibliæ per ipsum compilatæ.* Ce titre dit très clairement que l'Expo-

sition des prologues est du Breton qui a fait le Vocabulaire. Mais ce titre est d'un copiste, qui a pu se tromper. Voici donc les déclarations de l'auteur lui-même. En tête de l'Exposition se lisent les vers suivants :

Partibus expositis textus, nova cura cor angit
Et fragiles humeros onus importabile frangit.
Biblia prætendit obscura proœmia quædam
De quibus ignoro quid ut expedit et decet edam.
Mens opus hoc horret, sensus ignara laborem
Jussa subit, sed jussa nequit removere timorem. . .

Partibus expositis textus rappelle le premier vers du prologue mis en tête du Vocabulaire : *Difficiles studeo partes. . .* De plus on rencontre dans l'Exposition un très grand nombre de renvois à ce Vocabulaire, l'auteur invitant son lecteur à y aller chercher des explications qu'il ne juge pas utile de reproduire. *Vide*, dit-il fréquemment, *in opusculo de Vocabulis Bibliæ.* N'insistons pas sur ce point; sans aucun doute le Vocabulaire et l'Exposition sont du même auteur. C'est pourquoi les victorins qui se sont accordés à donner le Vocabulaire à leur confrère Adam, nous voulons dire le prétendu Guillaume de Saint-Lô, Claude de Grandrue, Jean de Toulouse, ont inscrit au nom du même Adam l'Exposition sur les prologues. On n'a qu'une copie sous ce nom. Elle est dans le nº 176 de Rouen, manuscrit du XIVᵉ siècle. Tantôt l'ouvrage est anonyme, comme dans les nºs 17254 (fol. 123) de la Bibliothèque nationale, 59 de Douai, 11 de Bruges et 176 du collège Saint-Jean-Baptiste, à Oxford; tantôt il se rencontre, comme dans notre nº 14504, avec le surnom de *Brito.* Mais il ne manque pas non plus de copies où se rencontre le nom de Guillaume. Ainsi dans le nº 3085 de la Bibliothèque nationale, beau manuscrit du XIIIᵉ siècle, l'ouvrage est intitulé *Postillæ super prologos Bibliæ secundum fratrem Guilhelmum Britonem, de ordine Minorum.* De même, dans le nº 142 de la Mazarine, daté de l'année 1349, on lit : *Expositio prologorum Bibliæ, per fratrem Wilhelmum Britonem, ordinis fratrum Minorum, extracta de glossa sanctorum*

et sententiis antiquorum. Enfin on nous signale comme offrant le même nom un exemplaire inscrit sous le n° 140 parmi les manuscrits de Saint-Marc, à Venise.

Valentinelli, Catal. cod. Sancti Marci.

Cette Exposition des prologues de saint Jérome a longtemps été très goûtée. Elle est jointe, dans quelques manuscrits, aux postilles de Nicolas de Lire, notamment dans les nos 8853 et 8858 de la Bibliothèque nationale, et elle a été souvent imprimée avec ces postilles, comme en étant le complément nécessaire. Deux éditions sans date, sans nom de lieu ni d'imprimeur, ont été décrites par Hain comme postérieures à l'année 1472. Une autre, de l'année 1481, est d'Antoine Koburger; une quatrième, de l'année 1494, de Jean Froben. Parmi les éditions posterieures, la plus estimée est celle de Venise, 1588, in-fol.

Hain, Repert. bibl., nos 10367, 10368.

Au même Guillaume le Breton appartient encore un travail critique sur le texte de l'Écriture, que Sbaraglia mentionne sous ce titre : *Correctio seu castigatio quorumdam locorum sacræ Scripturæ,* et qui, dit-il, commence par ces mots : *Quoniam super omnes scripturas verba sacri eloquii necesse est ut in fundamento veritatis innitantur. . . .* Cet ouvrage inédit n'est pas signalé parmi les manuscrits de Paris; mais il existe à Florence, sous ce titre : *Glossæ Britonis super sacram Scripturam.* L'indication nous est fournie par le catalogue de Bandini.

Bandini, Cat. biblioth. Laurent., t. IV, col. 215.

Dans le n° 62 de la bibliothèque de Douai, se rencontrent, à la suite du Vocabulaire, quatre petits poèmes qui sont et doivent être, en effet, rapportés au même auteur. Le premier, intitulé *Parvus tractatus de nominibus hebraicis*, commence par :

Catal. des man. des départ., t. VI, p. 41.

Sicut doctores docuerunt antea plures;

et M. Laude nous en fait connaître un autre exemplaire dans le n° 537 de Bruges. Le second, *De litteris græcis*, commence par :

Laude, Cat. des man. de Bruges, p. 471.

Partes proposui quasdam sermonis hebræi.

On ne nous apprend pas quels sont les premiers mots du troisième et du quatrième; mais voici les titres qu'ils ont

dans le manuscrit : *Versus de dictionibus græcis tam in Biblia quam extra contentis*, et *Versus de nominibus librorum Bibliæ*. En tête des vers *De dictionibus græcis*, on lit : *Orate pro anima Britonis*. Nous supposons que le quatrième de ces poèmes est celui qu'on peut lire, après l'Exposition sur les prologues, dans les nos 176 de Rouen et 17254 de la Bibliothèque nationale (fol. 188), où il est intitulé : *Versus utiles ad retinendum memoriter nomina et ordinem librorum Bibliæ*. Ce sont des vers mnémoniques, dont voici le premier :

Sunt Genes., Ex., Le., Nu., De., Josu., Ju., Ruth, Reg., Paral., Es., Ne.;

ce qui veut dire : *Sunt Genesis, Exodus, Leviticus, Numeri, Deuteronomium, Josue, Judices, Ruth, Reges, Paralipomenon, Esdras, Nehemias*. Étrange manière d'exercer la mémoire ! Nous plaignons les écoliers à qui l'on imposait l'obligation d'apprendre et de réciter de tels vers. A la suite, dans le manuscrit de Rouen et notre no 17254, sans doute du même auteur : *Versus ad scribendum quot capitula quilibet habeat. Quilibet* veut dire chaque livre de la Bible, et le premier vers est celui-ci :

L. Genesis, minus Exo. decem, L. vigin. dat et epta;

ce qu'il faut traduire ainsi : « La Genèse a cinquante chapitres, l'Exode dix de moins et le Lévitique vingt-sept. »

Nous terminerons cette notice par quelques explications sur un autre poème mnémonique dont il a été déjà souvent parlé. En l'année 1504 et en l'année 1508 parurent à Paris, chez Denys Rosse, deux éditions[1] d'un poème sur les homonymes, que du Cange et Sbaraglia proposent, mais par simple conjecture, d'attribuer à leur unique Guillaume le Breton. Il n'est certainement d'aucun Guillaume le Breton. Ce poème, qui commence par :

Du Cange, Gloss. præf., c. XLIX. — Sbaraglia, Suppl., p. 318.

Ad mare ne videar latices deferre, camino
Igniculum, densas vel frondes addere sylvis,

est intitulé, dans les deux éditions, *Pratellum Synonymorum*,

[1] Ces deux éditions sont réunies dans le no 11113 de la bibliothèque Mazarine.

et l'éditeur prétend l'avoir trouvé sous ce titre dans la bibliothèque de Saint-Victor, où, dit-il, une vieille annotation (*notulæ veteres*) l'attribuait à certain Breton (*cuidam Britoni*). Or, selon du Cange et Sbaraglia, ce *quidam Brito* semble bien être Guillaume le Breton. Nous allons montrer que cela ne va pas de soi, le même opuscule ayant été mis au compte de beaucoup d'autres grammairiens, Bretons ou non Bretons.

Nos prédécesseurs l'ont attribué d'abord à Jean de Garlande, puis à Matthieu de Vendôme. Jean de Garlande, étant Anglais, pouvait être appelé *Brito*. C'est pour cela sans doute que Denys Rosse n'a cru causer d'étonnement à personne en imprimant de nouveau sous ce nom de *Brito* un poème dix fois publié, dès le XVe siècle, sous le nom de Jean de Garlande. Ce n'est pas à dire toutefois que Jean de Garlande en soit pour nous l'auteur certain. De nombreux témoins se sont déclarés en sa faveur; mais, d'autres s'étant prononcés pour Matthieu de Vendôme et Geoffroi de Vinsauf, nous avons dû nous imposer un examen attentif de cette question très obscure, et, tout considéré, nous avons cru pouvoir dire que l'auteur le moins vraisemblable de ce poème classique est Jean de Garlande, malgré le nombre de ses témoins.

Hist. litt. de la France, t. VIII p. 27; — t. XXII, p. 949.

Hain, Repert. bibl., t. II, p. 156-157.

Not. et extr. des man., t. XXVII, 2e part., p. 55 et suiv.

Aujourd'hui nous modifions un peu les termes de cette conclusion. L'auteur le plus invraisemblable ce n'est pas Jean de Garlande, c'est l'Espagnol Jean Gilles, mis en cause par le P. Labbe. En effet, dans son traité de l'Accent, Jean Gilles cite maintes fois le poème dont il s'agit et le cite en nommant l'auteur Nicolas : *Nicolaus in Synonyma :*

Du Cange, Gloss. præf., cap. XLIX.

> Est domus atque doma, præsepe, domuncula, tectum.
> His pastoforium, magale, tuguria jungas;

Man. lat. n° 523, fol. 98 v°, col. 1.

et plus loin : *Magister Nicolaus in Synonyma ait :*

Ib., fol. 100 v°, col. 1.

> Ex geminis libris constat mensura bilibris.

Ainsi disparaît maître Jean Gilles, mais pour céder la place à ce maître Nicolas, que nous connaissons moins en-

core. Un Nicolas a fait un traité de grammaire aujourd'hui conservé dans les nos 380 de Valenciennes et 752 de Douai. S'agit-il ici de lui? Et ce Nicolas n'est-il pas le grammairien anglais Nicolas Breckendale que Bale dit auteur d'un traité *De verborum significationibus?* Ce serait encore un *Britannus*, sinon un *Brito*. Ne peut-on pas même supposer que Jean Gilles a commis, à propos de ce Nicolas, une singulière méprise? Nous avons, en effet, dans un assez grand nombre de manuscrits, un opuscule intitulé *Synonyma* dont l'auteur est partout nommé Nicolas. Mais ce Nicolas est un médecin, ses synonymes sont en prose et sont médicaux; voici, par exemple, le premier : *Arthemisia, id est matricaria.* Sachant qu'un Nicolas avait fait un recueil de synonymes, Jean Gilles n'a-t-il pas, de son chef, imposé le nom de Nicolas au poème mnémonique dont il avait dans les mains un exemplaire anonyme? Quoi qu'il en soit, il semble bien prouvé que l'auteur de ce poème n'est ni l'un ni l'autre Guillaume le Breton.

Fabricius J.A., Bibl. med. et inf. æt., t. V, p. 106.

Nous venons de distinguer deux Guillaume le Breton frères Mineurs, dont l'un vivait au XIIIe siècle, l'autre au XIVe. L'existence du premier étant maintenant bien établie, il peut être opportun de dire qu'il faut se garder de le confondre avec un autre Guillaume, son contemporain, Breton comme lui, à qui l'on a donné beaucoup de surnoms avant de s'arrêter à celui de *Redonensis*. Ce Guillaume de Rennes était, non pas Mineur, mais Prêcheur, et nos prédécesseurs ont parlé de lui dans le tome XVIII de cette Histoire, p. 403 et 406. Mais ils ont omis, en parlant de lui, de mentionner un de ses écrits; ce qui nous oblige à prolonger la série de nos additions et corrections, car on ne saurait, ayant rencontré cet ouvrage, auquel des Bretons nommés Guillaume on devrait l'attribuer.

Il s'agit d'un questionnaire sur les cas de conscience. Dans quelques manuscrits, notamment dans le no 3720 de la Bibliothèque nationale, ce questionnaire vient après la grande Somme *De Casibus* de Raimond de Peñafort. Le vo-

lume que nous venons de désigner offre même cette particularité, que, sur toutes les marges supérieures, se lit un chiffre, et que la copie du questionnaire a le chiffre V. Ce chiffre V veut clairement dire que, dans l'opinion du copiste, la Somme de Raimond se compose de cinq livres, le questionnaire étant le cinquième. Mais c'est une fausse opinion. La Somme de Raimond, complète en quatre livres, finit avec le chapitre qui traite des dots; il n'y faut rien ajouter.

Échard connaissait trop bien la Somme de Raimond pour donner dans l'erreur de notre copiste. Cependant, ayant aussi rencontré les deux ouvrages réunis dans un manuscrit de la Sorbonne, il en a conclu que ces deux ouvrages étaient peut-être du même auteur. « Je n'oserais, dit-il, l'affirmer, » *asserere non audeam;* néanmoins il trouvait du poids à la conjecture, *non levis est conjectura*, et elle a été reproduite sans contradiction par un des derniers éditeurs de la Somme de Raimond. Elle n'est pourtant pas acceptable. Non seulement, en effet, l'auteur du questionnaire est un Français, qui, pour spécifier certains cas, emploie des mots français et toujours allègue, en matière de législation civile, les lois de la France, mais de plus, disciple avoué de Raimond, il l'appelle constamment son « maître, » *magister, magister meus*, même lorsqu'il croit devoir le contredire. Nous pourrions citer un assez grand nombre de ces contradictions. Nous ne citerons que celle-ci : *Numquid sacerdos parochialis potest dare cuilibet potestatem suam absolvendi parochianum suum? . . . Respondeo: Licet dicatur in Summa de Casibus, in titulo de Pœnitentiis, . . . quod parochialis sacerdos non potest hujusmodi jurisdictionem committere sacerdotibus qui non habent potestatem audiendi confessiones ab episcopo, credo tamen quod ubi est consuetudo quod parochiales sacerdotes faciunt hujusmodi commissiones . . . potest tolerari.* Voilà donc une décision de Raimond d'abord exactement reproduite, ensuite combattue, rejetée. Cela suffit, pensons-nous, pour montrer que Échard s'est trompé. Il a vu le livre, il en a scrupuleusement décrit tous les caractères extérieurs, mais il ne l'a pas lu.

Quétif et Échard, Script. ord. Præd., t. I, p. 104.

Raimundi Summa; Vérone, 1744, in-fol., p. 111.

Bibl. nat., ms. latin n° 3720, fol. 134.

A la fin d'une copie de ce livre que contient le n° 3723 de la Bibliothèque nationale, on lit: *Explicit Summa extracta de Casibus, quam perfecit Guillelmus secundus de Thorigniaco;* et en tête, sur une feuille de garde, après la table des chapitres, une main du xve siècle a écrit: *Summa extracta de Bartholina, bona et utilis valde.* Cette note du xve siècle est évidemment fausse. On appelle, en effet, *Bartholina* la Somme *De Casibus* que fit, en l'année 1338, Barthélemi de Pise, et les manuscrits désignés du questionnaire sont d'un demi-siècle environ antérieurs à cette date. Cela suffirait pour prouver l'erreur commise par l'annotateur. Ce qui la prouve encore, et d'une façon non moins décisive, c'est qu'on trouve dans la Somme de Raimond, aux chapitres, aux articles indiqués, tous les passages de la Somme *De Casibus* que cite le questionnaire.

Quel est maintenant ce Guillaume de Thorigni ou de Thorigné qui fit, au XIIIe siècle, ces décisions sur les cas de conscience, où il se montra l'interprète respectueux, mais indépendant, de Raimond de Peñafort? La question n'est pas facile à résoudre; mais nous pensons l'avoir résolue.

En parlant plus d'une fois de la Bretagne, il donne lieu
N. 3723, fol. 125. de croire qu'il était Breton. *Si*, dit-il, *Redonensis civitas esset interdicta in tota Britannia, posset nihilominus monasterium S. Melanii vel S. Georgii, quorum utrumque est in eadem civitate, sic uti indulgentia sibi data de generali interdicto. Sed si forte monasterium id esset interdictum propter comitem, quia forte patronus illius loci est, vel propter aliam causam, particulare esset interdictum, et non posset ibi uti privilegio sive indulgentia prædicta.* Nous pourrions reproduire d'autres passages où se rencontrent de semblables allusions. L'auteur se croit rarement obligé, pour justifier une conclusion, de supposer un cas dans un lieu particulier; mais quand il fait une supposition de ce genre, toujours il s'agit de la Bretagne, de Rennes. Au folio 157 v° : *Aliquis scitur excommunicatus esse ab omnibus morantibus Redonis. Ipse est civis Andegavensis vel Pictavensis; venit Redonis; nox instat, tempus est hospitandi. . .* Or nous avons en Bretagne, à deux lieues de Rennes, le

bourg de Thorigné, dont le nom latin était, en effet, *Thorigniacum.* Tel fut donc, nous n'hésitons pas à le croire, le lieu natal de notre auteur.

Sur sa profession nous sommes encore plus sûrement informés. Il était frère Prêcheur. Voici dans quels termes il le déclare : *Nonne fratres Prædicatores mutuo se possunt absolvere* (il s'agit de l'absolution en cas d'excommunication)? *Respondeo. . . De jure communi nec fratres dicti mutuo se possunt absolvere in hujusmodi excommunicatione; sed in provincia gallicana hoc modo possunt. Sed prior provincialis non concessit hoc omnibus in capitulo provinciali, me præsente.* Nous n'avons pas à commenter longuement ces mots *me præsente.* Pour avoir le droit d'assister aux chapitres généraux ou provinciaux des frères Prêcheurs, il fallait porter l'habit de leur ordre. [illegible]

Au point où nous en sommes, nous avons un Guillaume de Thorigné, né dans la banlieue de Rennes, qui, pour expliquer la Somme de Raimond, son confrère, son maître, a fait, sous la forme d'un questionnaire, un livre sur les cas de conscience; et, d'autre part, nous avons un Guillaume, finalement surnommé Guillaume de Rennes, qui vivait dans le même temps, qui était du même ordre, et qui, sur la même Somme de Raimond, a fait des postilles éditées sous le titre d'*Apparat.* N'est-on pas déjà enclin à supposer que ces deux Guillaume n'en sont qu'un ? De cette identité voici d'abord une première preuve. Elle nous est fournie par le n° 447 de Tours, où nous trouvons sous le nom de « G. de Renes » le questionnaire attribué par notre n° 3723 à Guillaume de Thorigné. Cela paraît lever tous les doutes. Si toutefois on hésite à conclure, que l'on compare divers passages de l'Apparat et du questionnaire, on y verra les mêmes questions, les mêmes solutions, énoncées presque dans les mêmes termes. On lit dans l'Apparat, au chapitre du serment : *Quid de domino qui facit præpositum suum jurare vel homines suos. . . quod dicent ei si quem scierint vel audierint subripuisse de foresta sua?. . . Item quid de marito zelotypo vel avaro, qui extorquet juramentum a familia sua quod revelabunt ei* Raimundi Summa, p. 88.

quidquid scierint de adulterio uxoris suæ et verisimilibus conjecturis et damnificantibus eum in rebus suis? Et dans le questionnaire, au chapitre VIII : *Dominus facit præpositum suum jurare quod dicet ei de omnibus quos ipse scire poterit. . . accepisse de foresta sua? . . . Item quæritur de familia a qua dominus zelotypus vel avarus extorquet juramentum de revelando sibi quidquid viderint de adulterio uxoris et circumstanciis, vel quidquid aut viderint aut sciverint de damnificantibus eum in rebus suis?...* Il est inutile de multiplier ces rapprochements. Le questionnaire n'est, en fait, que l'Apparat présenté sous une autre forme, avec des explications plus étendues, et l'auteur de l'un est certainement l'auteur de l'autre. Suivant Louis de Valladolid, Guillaume de Rennes avait fait, outre l'Apparat, beaucoup d'autres ouvrages sur le droit canonique et même sur le droit civil, *multa in utroque jure.* « Je ne les ai nulle « part rencontrés, » dit Échard, citant ce témoignage. Il en avait du moins rencontré, comme nous, un de quelque importance; mais il n'en avait pas connu le véritable auteur.

Quétif et Échard, libro cit., tome I, p. 131.

Il reste une énigme à deviner. Que veut dire ce mot *secundus*, qui suit *Guillelmus* dans notre n° 3723? Est-ce un surnom? Est-ce un titre, comme celui de *secundarius*, qui désigne le sous-chef d'école, le second du primicier?

B. H.

Ces additions et ces corrections qui concernent les Bretons nous rappellent qu'un autre Breton, Hélie, chantre de Nantes, attend encore la notice qui lui était due dans un des précédents volumes de cette histoire, comme auteur d'un ouvrage liturgique heureusement conservé.

L'auteur nous a fait connaître son nom et la date à laquelle il écrivait dans un court préambule, dont les premiers mots sont : *Licet olim a sanctis patribus. . .*, et qui se termine par cette phrase : *Ego igitur Helyas, cantor humilis ecclesiæ memoratæ, in nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, anno Domini M° CC° LX° III°, de ordine divini officii præsentem libellum composui, quem Ordinarium appellavi, in quo quid per totum anni circulum qualiter sit psallendum lector diligens poterit invenire.* Comme l'ouvrage a été exclusivement fait

pour le clergé du diocèse de Nantes, il convient de le désigner sous le titre de *Ordinarium ecclesiæ Nannetensis.* Le chantre Hélie se décida à le composer pour remédier aux abus qui s'étaient introduits dans la célébration des offices à la cathédrale de Nantes et pour ramener à l'unité liturgique toutes les paroisses du diocèse. Il y est uniquement question des heures canoniques, c'est-à-dire des parties d'office contenues dans le bréviaire. Les prières de la messe et les cérémonies diverses y sont entièrement laissées de côté.

L'ouvrage est divisé en deux parties : la première traite de ce qui se rapporte à la louange de Dieu (fol. 1 v° – 36 v°). C'est, en réalité, ce que les liturgistes modernes ont appelé le propre du temps. La seconde partie (fol. 36 v° – 62) est relative aux fêtes des saints; elle est terminée par un appendice (fol. 62 v° – 65) consacré au commun des saints, sujet que l'auteur a voulu traiter avec une attention particulière, pour prévenir les erreurs que les curés auraient été exposés à commettre s'ils n'avaient pas été mis Fol. 62 v°
au courant des usages de la cathédrale.

Ce qui doit surtout nous intéresser dans un ouvrage de ce genre, ce sont les détails, un peu trop clairsemés, qu'on y peut recueillir sur des usages locaux, sur des traditions populaires et sur des particularités dont le caractère n'est pas exclusivement liturgique. Voici ce que nous avons remarqué en parcourant l'Ordinaire du chantre Hélie. Nous suivons l'ordre qui avait été imposé à l'auteur par la nature même du sujet. C'est, bien entendu, celui de l'année ecclésiastique, commençant à l'Avent.

Dans le diocèse de Nantes, on ne célébrait pas de noces Fol. 2.
pendant l'Avent, jusqu'à l'octave de l'Épiphanie. Les jours où se chantaient les *O* de l'Avent, on buvait avec le chantre Fol. 5 v°
qui entonnait l'antienne, pour rappeler que la venue du Christ avait « rafraîchi » la soif des anciens : *Item bibitur cum illo qui incipit antiphonam, ad significandum quod sitis antiquorum refrigerata est per adventum Christi.* A chacune des Fol. 7
trois messes du jour de Noël, on allait à l'offrande avec

des objets divers : à la première il fallait présenter des cierges, pour honorer la divinité du Verbe; à la seconde, du pain, pour rappeler que le Christ s'était fait la nourriture des hommes; à la troisième, des pièces de monnaie, parce que, de même qu'une image est frappée sur le denier, de même nous voyons dans le Christ l'empreinte du
Fol. 7 v°, col. 2. Verbe sur la nature humaine. Le jour de Noël, après les laudes et avant la messe de l'aurore, les enfants de chœur représentaient sommairement le mystère de l'adoration des bergers. L'Ordinaire ne donne à ce sujet que des indications très vagues; il cite les premiers mots des psaumes, des versets et des hymnes, sans rien dire ni de la mise en scène, ni de la forme de la représentation; mais le caractère dramatique de l'office n'en est pas moins très expressément signalé : *Tunc pueri ludentes cum baculis stent ante altare, et dicat cantor:* « Pastores, dicite. » *Pueri respondeant:* « Infantem vidimus, » etc.

Les trois jours qui suivaient la fête de Noël étaient célébrés avec une grande solennité, le premier par les diacres, le second par les prêtres et le troisième par les enfants de chœur. On disait que l'étoile qui avait dirigé la marche des rois mages était tombée dans un puits à Bethleem, et
Fol. 9 v°. qu'elle apparaissait encore parfois à des fidèles en état de virginité.

La semaine sainte, pour la célébration de l'office des
Fol. 21. ténèbres, on allumait treize cierges, qu'on éteignait successivement pendant la durée de l'office. En éteignant les douze premiers cierges, on symbolisait la fuite des douze apôtres, qui abandonnèrent le Christ pendant la Passion; l'extinction du treizième cierge figurait la mort temporelle de Jésus-Christ. La main de cire qui servait à éteindre les cierges (*manus vero quæ debet esse cerea, sicut quidam dicunt, cum qua candelæ extinguntur*) représentait la main du traître Judas.

Fol. 25. Le jeudi saint, les enfants de chœur chantaient une partie de l'office, qui leur était réservée, en mémoire des lamentations des saintes femmes venues de Galilée pour

XIVe SIÈCLE.

suivre le Christ : *Et nota quod in ecclesia nostra incipit cantor* Kyrie eleyson, *deinde chorus* Kyrie eleyson. *Pueri dicunt :* Qui passurus, *etc. Et dicto ab eis* Christus Dominus, *cantor dicit :* Factus est obediens, *etc. Item pueri :* Mortem autem crucis. *Per hos versiculos significantur lamentaciones mulierum quæ venerant a Galilea sequentes Jhesum, quibus ipse dixit :* Filiæ Jerusalem, nolite flere super me, *etc.*

Aux processions des Rogations, on portait une bannière en forme de dragon; les deux premiers jours, le dragon était en tête du cortège; le troisième et dernier, il était à la suite. C'est que, dans le temps antérieur à la loi, comme au temps même de la loi, le diable régnait sur le monde; mais, au temps de la grâce, c'est à la dérobée qu'il séduit les hommes. — Enfin, à la Saint-Jean, on ne se bornait pas à se promener la nuit avec des torches allumées; on brûlait encore des os d'animaux, soit en souvenir des ossements de saint Jean, que les gentils brûlèrent pour les soustraire à la vénération des fidèles, soit pour une autre raison assez frivole, que l'auteur n'a pas cru convenable de mettre en écrit : *Item in hoc festo comburuntur ossa mortuorum animalium in memoriam rei gestæ, quia ossa beati Johannis in civitate Sebaste, propter miracula quæ ibi fiebant, dispersa fuerant a gentilibus, et quia tunc plura fiebant miracula, collecta sunt ab eisdem gentilibus et combusta; alia ratio redditur a quibusdam satis frivola nec relacione digna. Item in hoc faculæ ardentes consueverunt portari de nocte, in significationem quod Johannes Baptista fuit lucerna ardens et lucens in tenebris hujus mundi.*

Fol. 30. Fol. 46 v°.

Au milieu du XIIIe siècle, l'église de Nantes ne célébrait pas la fête de la Conception de Notre-Dame : *Sexto idus decembris est conceptio beatæ Mariæ Virginis, cujus festum in multis ecclesiis solemniter celebratur; nos vero in ecclesia nostra facimus de Adventu.* Fol. [illegible].

La seconde partie de l'Ordinaire renferme beaucoup d'indications utiles à recueillir sur le culte des saints locaux. Mentionnons ici les notes, plus ou moins développées, que le chantre Hélie a consacrées : à saint Félix, évêque de Nantes (fol. 38); à saint Gildas (fol. 40); à saint Donatien

et saint Rogatien, dont les corps reposaient dans l'église de Nantes (fol. 45), et dont la translation se fêtait le 16 octobre (fol. 56 v°); à saint Ferréol et saint Ferruce, martyrs, dont l'église de Nantes possédait des reliques (fol. 46); à saint Similien, évêque de Nantes (fol. 46); à saint Hervé (*Huerveus*), confesseur, dont le corps était dans l'église de Nantes (fol. 46); à saint Gohard et à ses compagnons, qui avaient été martyrisés par les païens le jour de la Saint-Jean dans la grande église de Saint-Pierre à Nantes (fol. 47); à saint Clair, premier évêque de Nantes, qui avait apporté de Rome un des clous de la passion de saint Pierre (fol. 56 v°); à saint Martin, apôtre du pays d'Herbauge (*missus ad convertendam plebem civitatis Herbadillæ*, fol. 56 v°), et à saint Ermeland, abbé de l'île d'Indre (*abbas in Antro insula prope Nannetas*, fol. 59 v°).

A part les exemples que nous avons rapportés, les explications très abrégées que le chantre Hélie donne sur l'origine et le sens mystique des fêtes et des cérémonies n'offrent rien d'original. Quelques vers mnémoniques sur des règles de comput méritent à peine d'être cités :

Fol. 2. Andreæ festo vicinior ordine quovis
Adventum Domini prima colit feria . . .

Fol. 5. Dat crux, Lucia, cineres, karismata dia,
Ut sit in angaria quarta sequens feria . . .

Fol. 37. Quo februi decimam cernes consistere lunam,
Semper ibi propriam fert septuagesima metam . . .

A festo stellæ numerando perfice lunæ
Quadraginta dies, post septuagesima fiet.

Çà et là se rencontrent des observations étymologiques qui n'ont pas beaucoup plus de valeur. Voici, par exemple, une explication du mot *feria*. Appliqué aux jours de la semaine, ce mot ne veut pas dire qu'il s'agisse de jours fériés pendant lesquels on ne vaque pas aux affaires ordinaires; l'expression *feria* s'explique par l'obligation imposée aux

chrétiens de faire chômer les vices tous les jours de la semaine, c'est-à-dire pendant toute la vie : *Vocantur autem feriæ, non quod feriandum sit a negociis communibus, sed a viciis feriare et cessare debemus septem diebus, id est toto tempore vitæ nostræ.*

Relevons encore deux passages qui auraient pu trouver place dans le Glossaire de du Cange.

Profesti dies. Cette locution, qu'on prétendait faire dériver des mots *procul a festo*, désigne les jours où l'Église ne célèbre point de fête. *Item vocantur dies profesti, quia non celebratur in eis aliquod festum, unde profesti, quasi procul a festo.* (Fol. 10, col. 2) Les bénédictins avaient déjà trouvé plusieurs textes dans lesquels *profestus* est employé comme synonyme de *ferialis.* (Du Cange, Gloss. v° Professus dies)

Letania septena. C'était ainsi qu'on appelait la litanie du samedi saint, parce que les saints y étaient invoqués pour faire descendre sur l'eau du baptême les sept dons du Saint-Esprit : *Item letania dicitur septena, quia tunc oramus sanctos intercedere ut Spiritus Sanctus, cujus gratia septiformis est, descendat in aquam baptismatis.* (Fol. 25 v°.) D'après les exemples cités par les bénédictins, la qualification de *septena* venait de ce que dans la litanie du samedi saint certaines invocations étaient répétées sept fois.

Comme le chantre Hélie voulait simplement fixer les usages suivis dans la cathédrale de Nantes, il n'avait guère à invoquer l'autorité des auteurs plus anciens. Nous n'avons remarqué dans son livre qu'une seule citation : quand il explique pourquoi la paix ne se donne pas aux messes des morts, il renvoie à la Somme de maître Jean : *sicut dicit magister Johannes in Summa sua.* (Fol. 58 v°) C'est une allusion au passage de l'ouvrage de Jean Beleth qui commence par les mots : *Consuetum est hic quæri cur ad missam mortuorum pax non datur,* et qui se trouve au chapitre CLXI. (Migne, Patr. lat., t. CCII, 162) — Dans l'article relatif à la nativité de Notre-Dame, l'auteur invoque une décision qu'avait prise le concile de Lyon, présidé par Innocent IV, pour faire célébrer l'octave de cette fête.

L'Ordinaire du chantre Hélie, qui s'adressait à tous les curés du diocèse de Nantes, dut être fréquemment copié.

Nous n'en connaissons cependant qu'un exemplaire, dont la transcription date du xvᵉ siècle; il forme un petit volume in-quarto de 65 feuillets, à deux colonnes, dans lequel nous avons à constater une double lacune, après les feuillets 34 et 47. Il a jadis appartenu au monastère de Saint-Georges-sur-Loire; aujourd'hui il porte, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, la cote BB. I. 4. L. D.

Page 465, ligne 4. Le même procédé est recommandé dans le Roman de la Rose, éd. Michel, v. 7743 et suivants.

P. 474, à la note. M. Vitu, dans son livre récent sur le jargon du xvᵉ siècle, p. 67, ajoute deux nouveaux manuscrits aux quatre qui sont mentionnés par M. Siméon Luce comme faits par Raoul Tainguy.

P. 522. A propos des moralisations italiennes d'Ovide, nous reproduisons ici cette indication de M. Novati, que nous ne sommes pas en état de contrôler : « Prima del « Bersuire un Italiano ben noto, Giovanni del Virgilio, aveva « scritto un' opera sul medesimo argomento, e la sua *Expo-« sitio Metamorphoseon* si conserva in varie biblioteche ita-« liane. » (*Giornale storico della letteratura italiana*, t. III, 1884, p. 267.) G. P.

Page 548, ligne 7. Nous avons quelques mots à dire sur ce Gui d'Orchuel, omis par nos prédécesseurs. Il était, au rapport d'Étienne de Bourbon, docteur en théologie. Etienne ajoute qu'il l'entendit prêcher à Paris. Or cela ne peut avoir eu lieu qu'entre les années 1215 et 1223. En 1223, au plus tard, Étienne quitta Paris pour n'y plus revenir.

Lecoy de la Marche, Anecd. hist., p. 16.

Gui d'Orchuel appartient à l'histoire littéraire comme auteur d'un traité sur les cérémonies de l'Église (*De officiis Ecclesiæ*), que contient le nº 17501 de la Bibliothèque nationale, provenant de Saint-Martin. Il commence par ces mots, au feuillet 140 : *In libro de Trinitate dicit Boethius*

quod in naturalibus rationabiliter, in mathematicis disciplinaliter, in divinis intellectualiter, versari oportet; et il finit par ceux-ci, au feuillet 169 v° : *Ne prolixus tractatus aures legentium fastidiat, finem hic facimus, a retributore omnium operis præmium expectantes. Explicit Summa mag. Guidonis de Orchellis.*

Quoique notre auteur se soit proposé de discourir sur les cérémonies de l'Église non pas *rationabiliter,* mais *intellectualiter,* sa méthode n'est pas du tout celle des mystiques. Les explications qu'il donne sont généralement simples et claires. En quelles circonstances a-t-on institué les unes et les autres de ces cérémonies? Pourquoi célèbre-t-on celle-ci dans tel temps, celle-là dans tel autre? Quelles formes doit-on, en les célébrant, observer avec plus ou moins de rigueur? Voilà les questions qu'il s'adresse et auxquelles il répond, sans trop divaguer, dans un assez bon style. Quelquefois il critique, en les nommant, les liturgistes qui, sur les mêmes questions, se sont exprimés en des termes qu'il n'approuve pas : Pierre le Mangeur, par exemple, et Jean Beleth (fol. 145 v°). Aussi librement il condamne certains usages nouveaux, certaines infractions à l'antique discipline, et nous les fait connaître en les critiquant. Il faut citer ce passage assez curieux : *Quæritur de usu quarumdam ecclesiarum utrum sit reprobandus, in quibus scilicet soli diaconi officium celebrant in festo beati Stephani, in festo beati Joannis evangelistæ soli sacerdotes, in festo Innocentium pueri. Ad quod dicimus quod in quolibet istorum festorum a sacerdotibus debent dici orationes et benedictiones. Si autem a diaconis vel pueris usurpetur quod sacerdotum est, talis usus est procul dubio reprobandus* (fol. 145). Nous ne voulons pas dire que toutes ses explications historiques soient acceptables. Il se trompe évidemment quand il fait honneur au contemporain de Charlemagne, Alcuin, d'avoir terrassé l'hérésie d'Arius, jusqu'alors triomphante (fol. 165). Mais ces erreurs sont rares dans son grave et substantiel traité.

B. H.

Page 558, ligne 28. Ce Pierre de Bar a, dans notre

tome XXI, p. 310, une très courte notice, où des sermons lui sont vaguement attribués d'après Montfaucon. La Bibliothèque nationale, qui n'en possédait aucun lorsque fut rédigée cette notice, en a cinq aujourd'hui, qui sont réunis dans le n° 338 des manuscrits latins nouvellement acquis. Ces cinq sermons nous font suffisamment connaître quelle était la manière de Pierre de Bar. « Beaucoup, dit-il, ne « veulent pas voir combien durent peu les grandeurs de ce « monde; ils pensent en jouir toute leur vie, quand il arrive « si souvent qu'au cours de cette vie, honneurs, grandeurs, « tout leur échappe. De même ils trouvent du charme aux « vers de leur conscience, comme ces gens qui mangent plus « volontiers du fromage quand ils y rencontrent des vers » (fol. 38). Évidemment ce dernier trait est simplement grossier; il n'est pas du tout ingénieux. En des sermons de ce style il n'y a d'intéressant que ce qui se rapporte aux mœurs. Prêchant, la veille de Noël, à Saint-Victor de Paris, Pierre de Bar disait : « Lorsque les maîtres nouvellement « nommés font, pour leurs préludes, de grandes fêtes, per- « mettant à leurs camarades de courir en bandes joyeuses « par les rues, par les places, il faut les prendre en pitié; « ayant prouvé qu'ils savent, ils doivent maintenant instruire « les autres, et les voilà qui débutent par un acte de folie » (fol. 72). Qu'on ne s'étonne pas trop de voir, en ce temps-là, prêcher à Saint-Victor un homme si peu grave et, d'ailleurs, d'un si faible mérite. L'abbaye de Saint-Victor n'était plus, à la fin du XIIIe siècle, ce qu'elle avait été dans le XIIe, un séminaire de lettrés délicats. B. H.

Page 561, ligne 17. Au nombre de ces recueils, de ces modèles de toute sorte, nous n'entendons pas désigner ici le recueil intitulé *Dormi secure*, qu'on attribue communément à Jean de Werden. La date de ce recueil n'ayant pas été bien indiquée dans le tome XXV de l'Histoire littéraire, p. 81, nous allons donner sur ce point quelques explications nouvelles.

Est-ce bien à ce Jean de Werden, Allemand de nation,

enrôlé parmi les religieux mendiants sous la bannière de saint François, qu'il convient d'attribuer le *Dormi secure*? Tous ses confrères en religion se sont élevés contre cette attribution, la tenant pour outrageante. Ils se sont en cela montrés bien susceptibles. Il n'y a pas, en effet, dans ce recueil de sermons, plus de choses inconvenantes que dans bien d'autres. Il est vrai que le titre en est badin ; mais ce titre n'est pas de l'auteur, puisqu'on ne le rencontre dans aucun manuscrit. Imputons à quelque éditeur la responsabilité du badinage. Ainsi le débat sur le nom de l'auteur sera moins passionné.

Si toutefois il s'est vraiment appelé Jean de Werden, Hartzheim et M. Le Clerc se sont évidemment trompés lorsqu'ils ont fait de cet officieux sermonnaire un contemporain de l'empereur Venceslas. Il cite, dit M. Le Clerc, Richard de Saint-Victor, saint Anselme, Vincent de Beauvais et Guillaume le Spéculateur, mais il ne cite aucun théologien postérieur au XIIIe siècle. Or, dans le sermon cinquième de la deuxième partie, fol. 12 de l'edition de 1538, p. 37 de l'édition de 1612, nous lisons, au sujet de l'Immaculée Conception : *Propter illud « posse » ponitur una conclusio quæ est de intentione Scoti, Doctoris subtilis, domini Aureoli, Francisci Maronis, Hugonis de Novo Claustro* (lisez *Castro*) *et aliorum plurimorum doctorum, quæ talis est : Sicut Virgo, Dei genitrix*. . . L'argument nous importe peu ; ce qui nous importe, c'est la série de ces docteurs franciscains, Duns Scot, Auriol, François de Mayronnes, Hugues de Newcastle, qui n'ont pu, selon l'usage, être nominalement cités qu'après leur mort. Voilà donc la composition du *Dormi secure* bien rajeunie. S'obstine-t-on encore à vouloir que l'auteur soit Jean de Werden? Alors il vivait peut-être, comme l'a dit Wadding, en l'année 1330, mais pas plus tôt.

B. H.

Page 563, ligne 9. Ce n'est pas à dire que saint Bernard ait manqué d'imitateurs parmi les religieux de son ordre. Beaucoup d'entre eux ont, au contraire, essayé de s'appro-

prier les formes de son style; mais ils n'y ont guère réussi. Que cette remarque nous serve de transition pour parler d'un écrivain obscur, mais non pas sans quelque mérite, dont nos prédécesseurs ont ignoré même le nom.

Delisle (L.), Cab. des man., t. II, p. 340.

Le n° 10727 de la Bibliothèque nationale, venu de l'abbaye cistercienne de Chaalis, nous offre, au feuillet 98, un long discours du style le plus mystique, qui commence par ces mots : *Sic* ou *Hic notari potest cibis communibus posse quemlibet uti licite*. Le manuscrit paraît être du XIIIe siècle. Une autre main que celle du copiste a écrit sur la marge supérieure : *Sententiæ domini Guillelmi, episcopi de Orenge*. Cette note n'inspire aucune défiance. Elle est, en effet, très ancienne; on peut la croire d'un religieux de Chaalis qui fut contemporain du copiste. Mais de quel Guillaume, évêque d'Orange, s'agit-il ici? Suivant les auteurs de la nouvelle Gaule chrétienne, l'église d'Orange eut, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, six évêques nommés Guillaume. Il y a donc à rechercher celui que désigne la note marginale. C'est la recherche que nous avons faite, et nous n'hésitons pas à dire que nous en avons obtenu de suffisantes informations.

Très souvent l'auteur parle de « saint » Bernard : au feuillet 101 : *De beato Bernardo dicitur quod stando orabat crebrius;* au feuillet 107 : *Sanctus Bernardus, libro de Præcepto et Dispensatione;* au feuillet 114 : *In Clara valle, sub speciali magisterio sancti Bernardi, abbatis, erant monachi in ipsa congregatione quasi solitarii, etc.* Or depuis quelle année l'abbé de Clairvaux put-il être appelé « saint »? Depuis l'année 1174, date de sa canonisation, et, comme trois des évêques d'Orange nommés Guillaume vécurent avant l'année 1141, aucun de ces trois évêques n'est l'auteur des Sentences; nous n'avons plus à le chercher qu'entre les trois derniers.

Une autre remarque est à faire sur les divers passages de ces Sentences. Quoiqu'elles portent le nom d'un évêque, elles sont très sûrement d'un religieux. Les clercs séculiers y sont d'abord plusieurs fois maltraités, notamment au feuillet 108, où l'auteur raille leur paresse, disant qu'ils aiment mieux dormir que chanter les matines. En outre,

quand il donne des conseils pratiques, c'est toujours à des religieux qu'il les donne, et particulièrement (fol. 151) à des religieux qui doivent observer la règle dictée par saint Benoît; ce qui nous engage à conclure qu'il était moine bénédictin avant d'être évêque d'Orange, et qu'il a composé son livre lorsqu'il n'avait pas encore revêtu les insignes de l'épiscopat. Eh bien, nous trouvons sur le siège d'Orange, de l'année 1200 à l'année 1221, un certain Guillaume Hélie, qui, venu de Cîteaux ou de quelque abbaye cistercienne, se signala, suivant Albéric de Trois-Fontaines, par sa grande vertu, par sa grande piété. C'est donc à lui que doivent être attribuées les Sentences, et non pas à ses successeurs Guillaume V et Guillaume VI, qui n'avaient pas été religieux. Ceux-ci vécurent d'ailleurs dans les dernières années du XIIIe siècle, et le manuscrit semble être plus ancien.

Sur la vie de ce Guillaume Hélie nous avons peu de chose à dire. Après avoir été moine cistercien, il devint coadjuteur d'Arnoul, évêque d'Orange, dont il fut ensuite le successeur. En 1208, il consacra son église sous l'invocation de la Vierge et de tous les saints. En 1212, en 1213, il siégea dans les conciles d'Orange et de Lavaur, et mourut en 1221. Ces faits sont rapportés au tome I de la nouvelle Gaule chrétienne. Quant à son livre intitulé Sentences, qui s'étend du feuillet 98 au feuillet 171 du manuscrit désigné, c'est, comme on le voit, une œuvre considérable; mais on en réduirait facilement toute la doctrine à quelques pages. On s'étonne qu'une si pauvre matière, c'est-à-dire quelques lieux communs, ait inspiré tant de paraphrases déclamatoires. L'auteur est, d'ailleurs, tout à fait étranger aux études, aux méthodes que, de son temps, on appelait nouvelles. Il ne cite pas un écrivain profane, et, parmi les chrétiens, il ne cite que les Pères, Smaragde et saint Bernard. Après saint Bernard, il ne connaît personne, pas même Hugues de Saint-Victor.

Si nos prédécesseurs n'ont fait aucune mention de cet évêque d'Orange, c'est qu'il n'est pas nommé dans la Bibliothèque cistercienne de Charles de Visch. B. H.

ADDITIONS SUPPLÉMENTAIRES.

Page 229, ligne 11. Il existe un *Ars memorativa* dont le texte catalan se trouve dans un volume de la bibliothèque royale de Turin, coté I. V. 47. Mais cet écrit commence par : *Deus soli tot poderos*, et, après cette invocation, par : *Axi com es necessaria cosa al human enteniment haver art e manera de atrobar e de coneixer veritat*, se termine ainsi (fol. 260) : *Fini Bernart* (en marge : *Gari provere*) *aquesta Art memorativa en la ciutat de Valencia en lo mes de Abril en l'any de mil tres cents trenta huyt.* Une note marginale porte : *Edita a Bernardo Gari, disciplo magistri Raymundi Lull.*

Page 367, ligne 29. Comme le *Libre de les Maravelles*, le *Libre del Orde de cavayleria* a, de bonne heure, été traduit en français. Le *British Museum* possède, dans le beau manuscrit coté *Royal* 14. E. ii. (fol. 337-353), une copie du xvᵉ siècle de cette traduction. Voyez *Catalogue of romances in the department of manuscripts in the British Museum, by H. L. D. Ward*, vol. I, London, 1883, p. 922. M. Ward n'a pas su que le Livre de l'ordre de chevalerie, qu'il range parmi les romans à cause du préambule, était traduit de l'ouvrage de Raimond; mais les renseignements qu'il donne sur la version française ne laissent aucun doute à cet égard.

Page 401, ligne 5. L'édition que M. Omont a donnée de l'ancien catalogue des évêques de Lyon se trouve dans *Le Cabinet historique*, année 1882, p. 560.

Page 426, ligne 11. Le catalogue des archevêques de Sens, tel qu'il a été recueilli dans le manuscrit de la Chronique de Clarius conservé à la Bibliothèque nationale (latin 5002), se trouve également à la fin du manuscrit de la même Chronique que possède la bibliothèque d'Orléans

(n° 267 *bis*); dans le manuscrit d'Orléans, qui a été exécuté en 1256 par Geoffroi Hiron, la liste des archevêques s'arrête à Henri Cornu, mort en 1257.

Page 433, ligne 7. Un catalogue des évêques de Nevers, plus ancien que ceux dont nous avons donné l'indication, se trouve inséré dans un livre d'Évangiles que l'évêque Herimannus avait offert à la cathédrale de Nevers. Il y a été copié dans la première moitié du XIe siècle. Ce livre d'Évangiles, qui est un précieux monument calligraphique du IXe siècle, forme aujourd'hui le n° 2790 du fonds Harléien au Musée britannique.

Page 471, ligne 3. Sur une traduction en vers français du livre d'André le Chapelain, faite, en 1290, par Drouart La Vache, voir *Romania*, t. XIII (1884), p. 403.

TABLE DES AUTEURS ET DES MATIÈRES.

A

Achilléide (Gloses latines sur l'), 571.
Acta archiepiscop. Rothomagensium, 416.
Adam de Saint-Victor, confondu avec Adam Goddam ou de Wodheam, 589. N'est ni l'auteur du *Vocabularium Bibliæ*, ni l'auteur de l'Exposition sur les Prologues de saint Jérôme, 589-598.
Albert le Grand, auteur supposé du traité *De multiplici timore*, 550.
Albertano de Brescia, cité, 487.
Albrecht de Halberstadt, auteur, au XIIIe siècle, d'une traduction allemande des Métamorphoses, 502.
Aldric, évêque du Mans. Le ms. de ses Gestes, 441.
Alemanni (Cardinal). Son rôle dans l'histoire du lullisme, 57.
Alleas ou *El-Ayyas*, ville d'Arménie, 35.
Allégories prétendues dans les fables des poètes, 502-504. Chrétien Legouais dit que la Bible même a besoin d'être interprétée allégoriquement, 519.
Amiens (Anciens catalogues des évêques d'), 408.
Amours (*Les*) d'Ovide, connus au moyen âge, 488.
André le Chapelain, auteur d'un traité De l'amour, 471, 487; traduit en français, au XIIIe siècle, par Drouart La Vache, 619.
Angers (Anciens catalogues des évêques d'), 438-441. Recueil de listes épiscopales formé dans cette ville, 389.
Angoulême (Ancien catalogue des évêques d'), 395-396.
Animaux (*Les*) *qui élisent un roi*, fable, 356.
Annales de Rouen, rédigées au XIe siècle, 416.
Annobert (Saint), 426.
ANONYME, auteur du traité *De abundantia exemplorum*, 546.
ANONYME, auteur de Méditations sur la Passion, 562.
Apollonius de Tyr, roman, 193.
Arabe (Langue). Lulle la sait et veut un collège où on l'enseigne, 11-12. Conseils à Philippe le Bel, 41-42. Concile de Vienne, 45, 47.
Aragon. Adopte Lulle comme un docteur national, 54-55.
Arles (Anciens catalogues des archevêques d'), 392-393.
Arnaud de Verdale. Sa chronique des évêques de Maguelone, 406.
Arnoul de Saint-Euverte, le même qu'Arnoul le Roux, 575.
Arnoul le Roux, professeur à l'école d'Orléans, auteur de diverses gloses, 573 et suiv.
Arras (Anciens catalogues des évêques d'), 408-410.
Art (*L'*) *d'aimer*, d'Ovide. Sa popularité, 456. Traduction perdue de Chrétien de Troyes, 457. Traduction d'Élie, 458. Traduction anonyme dans la Clef d'amours, 461. Traduction de Jacques d'Amiens, 468. Abrégé de Guiart, 472. Traduction en prose avec commentaire, 472.
Athis et Prophilias, roman, 178.
Autun (Ancien catalogue des évêques d'), 402-403.
Auxerre (Anciens catalogues des évêques d'), 428-430.
Auxilius, ajouté indûment sur les anciens catalogues des évêques d'Angers, 439, 440.
Averroïstes, combattus par Lulle, 33, 40. Écrits de Lulle contre eux, 40 et suivantes, 62.
Avit (Saint). Sa vie et son épitaphe, 450.
Avranches (Anciens catalogues des évêques d'), 418.

B

Bale (Ancien catalogue des évêques de), 395.
Baléares (Îles). Leur état au XIIIe siècle, 3 et suiv.

Bayeux (Anciens catalogues des évêques de), 418-419.
Béatrice de Provence. Ses rapports avec sainte Douceline, 538.
Beauvais (Ancien catalogue des évêques de), 410.
Beda, auteur supposé de Méditations sur la Passion, 562.
Béguines, appréciées par Jacques d'Amiens, 471. Fondation des béguines d'Hyères et de Marseille. Voir *Douceline* (sainte).
BELVOIR (COUTUME DE), 565.
Bene (Maître), auteur de divers traités de grammaire, 502-503.
Berart (L'air de), sur lequel se chantait le *Desconort* de Lulle, est peut-être la chanson de geste de Berart de Montdidier, 267.
Bernard (Saint), auteur invraisemblable de Méditations sur la Passion, 563.
Bernard, sans doute Bernard de Chartres, cité, 574.
Bernard, évêque de Città di Castello, défend Lulle, 57-58.
Bernard Délicieux. Ses rapports avec Lulle, 22, 23.
Bernard de Luxembourg. Son jugement sur Lulle, 60.
Bernard Ermengaud, inquisiteur, 54; mêlé à l'histoire du lullisme, 54.
Bernard Gui. Ses catalogues des évêques de Limoges et de Toulouse, 399, 406.
Bernard Itier. Son catalogue des évêques de Limoges, 398.
Bernard Silvestris. Son commentaire sur les six premiers livres de l'Énéide, 569.
Bernardin de Sienne, à tort supposé auteur du poème *Disputatio mundi et religionis,* 557.
Berthauld de Saint-Denys, chancelier de l'Université de Paris, 13.
Besançon (Anciens catalogues des archevêques de), 393-395.
Bèze (Catalogue des abbés de), 403.
Biblis, 499.
Blâme (*Le*) *des Femmes,* poème satirique, 487.
Blancandin, roman, 479.
Boèce raconte l'histoire d'Orphée, 501.
Boetus, Bonetus ou *Boetius,* hérétique, 334.
Boniface VIII. Ses rapports avec Lulle, 22.
Boulaise (Jean), partisan de Lulle, 42.
Bourges (Anciens catalogues des archevêques de), 397-398. Diptyques, 397.
Bouvelles (Charles de) parle de Lulle, 48.

C

Cadmus, 499.
Cambrai (Anciens catalogues des évêques de), 408-410.
Caroles, danses en rond, 459, 463, 466, 478. Chansons qu'on y chante, 479.
CATALOGUES DES ÉVÊQUES DE FRANCE (ANCIENS), 386-454.
Caux (Pays de), ravagé par les Anglais, 392.
Caxton, traducteur anglais de l'Ovide moralisé, 524.
Célestin V. Ses rapports avec Raimond Lulle, 21, 22.
Châlons (Anciens catalogues des évêques de), 411-412.
Chansons de caroles, 478. Refrains ou fragments de chansons cités par l'auteur d'une traduction en prose de l'Art d'aimer, 479-483.
Charles d'Anjou. Ses rapports avec sainte Douceline et les franciscains de Provence, 537-540.
Chartres (Anciens catalogues des évêques de), 430.
Chevalerie (Origine de la), d'après Raimond Lulle, 365.
Chevaliers (Les), suivant R. Lulle, 229.
Chrétien de Troyes avait traduit l'Art d'aimer d'Ovide, 457. A-t-il traduit l'histoire de Pélops, 489? Sa traduction de l'histoire de Philomèle, insérée dans l'ouvrage de Chrétien Legouais, 489-497. N'a pas traduit l'histoire de Pyrame, à laquelle il fait allusion, 498.
CHRÉTIEN LEGOUAIS et autres imitateurs d'Ovide, 455. Preuve que Chrétien Legouais est bien l'auteur de l'Ovide moralisé, 505-508. Il était de Sainte-More près Troyes, 509, et frère Mineur, *ib.* Il a écrit avant 1305, *ib.* Il n'a pas connu le travail de Berçuire, 511. Examen de son œuvre, 513-525.
Chronicon archiepiscoporum Turonensium, 435.
Cierges (Usage d'éteindre les) à l'office des ténèbres, 608.
Clair (Saint), premier évêque de Nantes, 610.
Clarius, auteur d'une Chronique, 426, 618.
Clef d'amours (*La*), imitation de l'Art d'aimer, p. 461-468.
Clémence de Hongrie, femme de Louis X, avait dans sa bibliothèque un très bel exemplaire du poème de Chrétien Legouais, 510.
Clou de la passion de saint Pierre, 610.

Colart Mansion, éditeur de l'Ovide moralisé, 524.
Cologne (Anciens catalogues des archevêques de), 399.
Colomban, prétendu évêque de Nantes, 444.
Comput (Vers relatifs aux règles du), 610.
Conception (Fête de la) non célébrée à Nantes au XIIIe siècle, 609.
Confort (*Le*) *d'amours*, imitation assez lointaine des Remèdes d'amour, 486-488.
Constance (Anciens catalogues des évêques de), 405.
Constantin. Sa légende, 522.
Coran (*Le*). Opinion qu'en ont les Sarrasins, d'après Raimond Lulle, 265.
Corbeau (*Le*) *et le Serpent*, fable, 359.
Corbie. Rapports des évêques d'Amiens avec cette abbaye, 408.
Costume (Passages intéressant l'histoire du), 460, 464, 466, 471, 484.
Coutances (Anciens catalogues des évêques de), 420. Livre noir de l'église de Coutances, 421-423.
Coutumier de Normandie, 422.
Custurer. Ses travaux sur Lulle, 62.

D

Dédale, 499.
Deus de Borgo San-Sepolcro, commentateur italien des Métamorphoses, 524.
Diogène (Saint), apôtre de l'Artois. Traditions relatives à sa mission, 409.
Diptyques (Usage des) dans les églises, 386-387. Diptyque d'Autun, 402; de Bourges, 397.
Donatien (Saint) et saint Rogatien, honorés à Nantes, 609-610.
Douceline (Sainte). Sa vie, 526 et suiv. Histoire du manuscrit, 527. Fondatrice des Béguines, sa mysticité, 529 et suiv. Rôle politique, 538-540. Renommée et miracles, 542 et suiv. Canonisation incomplète, 543 et suiv.
Doutas ami, dicton provençal, 484.
Drogon, évêque de Metz, 446-447.
Drouart La Vache, traducteur, 619.
Duchesne (André). Sa copie de la Chronique de Hugues de Flavigni, 401.
Duns Scot. Ses rapports avec Lulle, 35.

E

Élie (Maître), traducteur de l'Art d'aimer, 458-461.
Enfouisseur (*L'*) *et son Compère*, fable, 354.
Ermeland (Saint), abbé de l'île d'Indre, 610.
Étienne de Bourbon. Emprunts faits à son traité *De septem donis*, 547-548.
Étienne Médicis. Sa liste des évêques du Puy, 399.
Étoile des Mages (Traditions sur l'), 608.
Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, 422.
Eustache Deschamps mentionne Chrétien Legouais comme interprète d'Ovide, 508.
Eutrope, ajouté sur les catalogues des évêques d'Angers, 439, 440.
ÉVÊQUES DE FRANCE (ANCIENS CATALOGUES DES), 386-454.
Évreux (Anciens catalogues des évêques d'), 423.

F

Femme (*La*) *curieuse et le Coq*, conte, 360.
Femmes. La vie des femmes au XIIe et au XIIIe siècle, 459, 460, 466, 467.
Feria, prétendue étymologie de ce mot, 610.
Ferréol (Saint) et saint Ferruce; leurs reliques à Nantes, 610.
Feux de la Saint-Jean à Nantes, 609.
Fèvre (*Le*) *et son Valet*, conte, 465.
Flamenca, roman provençal; on y cite diverses fables d'Ovide, 488-489, 499.
Flandre (Courte chronique des comtes de), 413.
Flodoard. Son histoire de l'église de Reims, 407.
Fontanellæ Majus Chronicon, manuscrit conservé au Havre, 415, 425.
Franciscains de Marseille. Haine de Charles d'Anjou contre eux, 537-538. Leurs rapports avec sainte Douceline, 545.
François Caraccioli, chancelier de l'Université de Paris, 44-45.
Fulgence, interprète de la mythologie grecque et de Virgile, 503.

G

Garin des Alleus, auteur allégué de gloses sur Lucain, 578.

Gayet de Sansale, bibliothécaire de la Sorbonne, peu digne de confiance, 558.

Geoffroi de Courlon, auteur de la Chronique de Saint-Pierre-le-Vif, 427.

Geoffroi de Montbrai, évêque de Coutances. Ses Gestes, 421, 422.

Geoffroi de Vinsauf, auteur supposé d'un poème mnémonique, 601.

Geoffroi Hiron, copiste, 619.

Geoffroi le Breton n'est autre que Guillaume le Breton, 588.

Gerbert. Son nom omis sur la plupart des anciens catalogues des archevêques de Reims, 408.

Gildas (Saint), honoré à Nantes, 609.

Giovanni del Virgilio, auteur d'une Exposition des Métamorphoses, 612.

Girard d'Auvergne (Chronique de), 403.

Gohard (Saint), martyrisé à Nantes, 610.

Grand Gautier (*Le*), titre du Cartulaire de l'évêché de Poitiers, 397.

Grégoire XI, pape. Brefs et bulle contre le lullisme, 50, 51 et suiv. Doutes, 55. Hypothèse probable, 56, 57. Bulle annulée, 57. Nouvelles disputes, 59, 60.

Grégoire de Tours. Son histoire des archevêques de Tours, 435.

Grenoble (Anciens catalogues des évêques de), 453.

Grenoble (Cartulaires de l'église de), 452, 453, 454.

Gui de la Marche, fils légitime de Hugues, comte d'Angoulême, 552.

Gui de la Marche, frère Mineur, auteur du poème *Disputatio mundi et religionis*. Sa naissance, p. 552-553.

Gui d'Orchuel, auteur d'un traité *De officiis Ecclesiæ*, 548, 612-613.

Gui Terrena, de Perpignan, à tort désigné comme auteur du *Vocabularium Bibliæ*, 387.

Guiart, imitateur de l'Art d'aimer, 472.

Guillaume Casellcs; controverses du lullisme, 59.

Guillaume d'Auxerre, cité par Guillaume le Breton, 593.

Guillaume de Bar, sermonnaire, 557.

Guillaume de Conches, cité, 572.

Guillaume de Machaut raconte l'histoire d'Orphée d'après Boèce, 501.

Guillaume de Nangis, auteur prétendu du commentaire de Berçuire sur Ovide, 505.

Guillaume de Rennes, auteur d'un Questionnaire sur les cas de conscience attribué à Raimond de Peñafort, 602 et suiv.

Guillaume de Thiegiis, commentateur des Métamorphoses d'Ovide, 582.

Guillaume de Thorigné, le même que Guillaume de Rennes, 604-605.

Guillaume Hélie, évêque d'Orange, auteur de *Sententiæ*, 616 et suiv.

Guillaume le Breton, frère Mineur, auteur du *Vocabularium Bibliæ*, distingué de Guillaume le Breton, auteur de la Philippide, et d'un troisième Guillaume le Breton, commentateur d'Aristote, 584 et suiv. Son caractère, 591.

Guillaume Péraud, rencontré à Lyon par Salimbene, 590.

H

Hélie, chantre de Nantes, auteur d'un Ordinaire de l'église de Nantes, 606-612.

Hellequin (*La maisnie*), 493.

Héro et Léandre, 489, 516.

Héroïdes d'Ovide, connues du moyen âge, 488, 516.

Héron (*Le*) *et les Poissons*, fable, 359.

Hervé (Saint), honoré à Nantes, 610.

Homme (*L'*) *ingrat et les Bêtes reconnaissantes*, conte, 359.

Horace (Gloses latines sur), 579-581.

Hugues, abbé de Flavigni. Liste des archevêques de Lyon insérée dans la Chronique de cet auteur, 401-402.

Hugues, archevêque de Besançon, au XIe siècle. Son Sacramentaire et son épitaphe, 394.

Hugues de Digne, frère de sainte Douceline, joachimite, 529.

Hugues le Grand, évêque de Nevers. Son Sacramentaire, 432.

Hyères. Fondations de sainte Douceline à Hyères, 529 et suiv.

Hypatie, citée, 361.

I

Île-Barbe (Abbés de l'), 402.
Initiales (Série d') non expliquées à la fin des anciens catalogues des évêques de Metz, 448.
Integumenta Ovidii, explication en vers des Métamorphoses, 504.
Ives, évêque de Senlis. Son indignité, 412.

J

Jacques d'Amiens, imitateur de l'Art d'aimer, 468-472. Il a aussi imité André le Chapelain, 470.
Jacques de Vitri. Ses succès comme prédicateur, 547.
Jean (S.) l'évangéliste compté parmi les alchimistes, 374.
Jean-Baptiste (S.). Usages suivis à Nantes pour la célébration de sa fête, 609.
Jean, auteur des *Integumenta Ovidii*, peut-être Jean Scot, 504.
Jean, chanoine de Coutances, auteur des Miracles de Notre-Dame de Coutances, 422.
Jean Beleth, cité dans l'Ordinaire de l'église de Nantes, 611.
Jean Bras de fer, traducteur du Pamphile, 455.
Jean de Garlande, auteur le plus vraisemblable d'un poème mnémonique attribué à Guillaume le Breton, 601.
Jean de Parme. Ses rapports avec sainte Douceline, 537.
JEAN DE LA VALROI, cistercien, sermonnaire, 562.
Jean de Thilrode, moine de St-Bavon, 415.
Jean de Vauroi, distinct de Jean de la Valroi, 562.
Jean de Werden n'est pas mort au commencement du XIVe siècle, mais vers la fin, 614, 615.
Jean Gilles, de Zamora, précepteur de Sanche de Castille et auteur d'un traité *De accentu*, 586-587. N'est pas l'auteur d'un poème mnémonique qui lui est attribué par Labbe, 601.
Jean Golein, traducteur des catalogues des évêques de Limoges et de Toulouse, 399, 406.
Jean Le Fèvre, traducteur du *De Vetula*, 456.
JEAN PAGUS, théologien, 564.
Jeanne de Bourgoyne, femme de Philippe V, protège les lettres, 509.
Jeanne de Champagne, femme de Philippe IV, protectrice des lettres, 509. Engage Joinville à écrire son livre, *ib.* Patronne un frère Mineur qui lui dédie le Mireur des Dames, *ib.* Patronne Chrétien Legouais, 510.
Jeux des clercs, c'est-à-dire mystères ou miracles, 459.
Joachimites. Voir *Hugues de Digne*.
Joinville, cité, 509.
Joutes, décrites dans la Clef d'amours, 463.
Juan Manuel (*Don*), imitateur de Raimond Lulle, 364.
Jumièges. Listes épiscopales recueillies dans un manuscrit de cette abbaye, 390.
Juvénal (Gloses latines sur), 569, 572.

K

Kalilah et Dimnah, connu par Lulle, 355, 356, 358, 359, 360.

L

Labyrinthes dans les églises, 199.
La Fontaine. Fables ou contes de lui qui se retrouvent dans le Libre de Maravelles de Raimond Lulle, 354, 356, 359.
Lair (Jules). Ses observations sur les anciens catalogues des évêques de Bayeux, 419.
Lais de Bretagne, 501.
Lambert, chanoine de Saint-Omer, auteur du *Liber floridus*, 389, 408, 410, 413, 414, 445.

Langres (Anciens catalogues des évêques de), 403-404.
Laon (Ancien catalogue des évêques de), 412.
L'Archevêque, théologien, 563.
Lefèvre d'Étaples. Son opinion sur Lulle, 62.
Légats du Saint-Siège. Droits de procuration qui leur sont dus, 422.
Léger, archevêque de Vienne au XIe siècle, 152.
Leibniz. Son opinion sur Lulle, 62-63.
Leodicenses, synonyme de *bardi,* 569.
Letania septena; explication de cette locution, 611.
Liber floridus, compilation de Lambert, chanoine de Saint-Omer, 389, 408, 410, 413, 414, 445.
Liège (Anciens catalogues des évêques de), 400.
Limoges (Anciens catalogues des évêques de), 398, 399.
Lion (Le) et le Lièvre, fable, 359.
Lisieux (Anciens catalogues des évêques de), 424.
Liturgiques (Usages) de l'église de Nantes, 606-612.
Livre noir de l'église de Coutances. Analyse de ce recueil, 421-423.
Lodève (Ancien catalogue des évêques de), 405.
Lorich, commentateur d'Ovide, 525.
Lucain (Gloses latines sur), 569, 577, 580.
Lyon (Anciens catalogues des archevêques de), 400-402, 618.

M

Mâcon (Ancien catalogue des évêques de), 404.
Maestricht (Anciens catalogues des évêques de), 400.
Maguelone (Chronique des évêques de), 406.
Mahomet. Ses aventures racontées par Raimond Lulle, 158.
Majorque (*La Conquête de*), poème attribué à tort à Raimond Lulle, 169, 363.
Majus Chronicon Fontanellæ. Voir *Fontanellæ.*
Mans (Anciens catalogues des évêques du), 441-443.
Marie de France cite les Remèdes d'amour, 485.
Marseille. Béguines de Marseille. Voir *Douceline* (sainte). État politique de Marseille, 537-538.
Martin (Saint), apôtre du pays d'Herbauge, 610.
Martin (Saint), archevêque de Vienne. Légendes relatives à sa vie, 452.
Martin de Saint-Benoît. Ses gloses sur la Thébaïde, 571.
Matthieu de Vendôme, auteur d'une *Summa dictandi,* 574. Sa *Poetria,* 574, 575. Auteur supposé d'un poëme mnémonique, 601.
Mayence (Anciens catalogues des archevêques de), 404.
Médée, 499.
Merveilles (*Livre des*), traduction française du XVe siècle du Libre de Maravelles de Raimond Lulle, 346.
Métamorphoses d'Ovide, traduites partiellement, 489-502. Traduction de Chrétien Legouais, 502-525.
Metz (Anciens catalogues des évêques de), 446-448.
Michel (Saint) pesant les âmes, 351.
Minotaure (Le), 499.
Miracles de Notre-Dame de Coutances, 422.
Mireur des Dames (*Le*), livre de morale fait par un franciscain pour Jeanne de Champagne, 509.
Mystères représentés dans l'église de Nantes le jour de Noël, 608. Mystères ou jeux des clercs, 459.

N

Nantes (Ordinaire de l'église de), composé par le chantre Hélie, 606-612. Anciens catalogues des évêques de Nantes, 443.
Narcissus, conte imité d'Ovide, 498.
Nevers (La cathédrale de), placée sous l'invocation de saint Cyr au temps de Charlemagne, 432. Anciens catalogues des évêques de Nevers, 431-433, 619.
Nicaise (Saint). Son nom ajouté en tête des anciens catalogues des archevêques de Rouen, 417.
Nicolas, auteur de *Synonyma,* 601-602.

Nicolas de Hanapes, auteur supposé du traité *De abundantia exemplorum*, 551.
Nicolas de Pax, lulliste, 48.
Nicolas Eimeric poursuit le lullisme, 50 et suiv. Nouvelles tentatives, 54. Exilé, 55. Passage du *Directorium* sur Lulle, 56. Effet de la publication de ce livre, 59.
Nicolas Triveth, auteur prétendu du commentaire de Berçuire sur Ovide, 505.
Nîmes (Ancien catalogue des évêques de), 406.
Notre-Dame de Coutances (Miracles de), 22.
Novelle (Cento) antiche; contiennent une histoire de Narcisse, sans doute imitée du provençal, 499.
Noyon (Anciens catalogues des évêques de), 414.

O

Oci! oci! cri du rossignol, 497.
Orderic Vital. Son travail sur les archevêques de Rouen, 416. Emprunts faits à Orderic par un compilateur du XIVe siècle, 424.
Ordinaire de l'église de Nantes, composé par le chantre Hélie, 606-612.
Orfeo (*Lai d'*), poème anglais traduit du français, 500.
Orléans (Ancien catalogue des évêques d'), 433.
Orphée, sujet d'un poème français traduit en anglais, 500. Histoire d'Orphée dans Boèce, 501. Cette histoire d'Orphée singulièrement travestie dans une traduction française, 502.
Ovide; sa popularité au moyen âge, 455. Ouvrages mis sous son nom, 455-456. Traductions, imitations et mentions de l'Art d'aimer, 456-485; des Remèdes d'amour, 485-488; des Amours, 488; des Héroïdes, 488-489; des Métamorphoses, 489-525. Gloses latines sur ses œuvres diverses, 575, 576, 582.

P

Pamphilus, poème latin mis sous le nom d'Ovide, traduit en vers français, au XIIIe siècle, par Jean Bras de fer, 455.
Paris et Œnone, 488; *et Hélène, ib.*, 518.
Paris. L'Université de Paris condamne le lullisme, 58. Anciens catalogues des évêques de Paris, 433-434. Résidence de maître Élie, qui en signale les lieux de réunion, 458.
Parseval Spinola, de Gênes, ami de R. Lulle, 172.
Paul Diacre (Vers sur les évêques de Metz attribués à), 446.
Peine de mort. Chrétien Legouais trouve qu'on en abuse de son temps, 520.
Pelée, 499.
Pélops, 489.
Peña (François); son rôle dans l'histoire du lullisme, 59.
Perse (Gloses latines sur), 569.
Phaéthon, 499.
Philippe-Auguste (Registre des fiefs de), 422.
Philippe de Vitri n'est pas l'auteur de l'Ovide moralisé, 505.
Philippe le Bel. Lulle a des rapports avec lui, 41, 42, 44.
Philippe le Hardi, roi de France; son voyage à Châlons, 411.
PHILIPPINE DE PORCELLET, auteur présumé de la vie de sainte Douceline, 526 et suiv. Raisons de lui attribuer cet ouvrage, 528. Qualités de l'ouvrage, 54.
Philomena, poème de Chrétien de Troyes; histoire de Philomèle d'après Ovide, 489-497.
Philtres amoureux, 484.
Phrixus et Hellé, 516.
Phyllis et Démophoon, 488.
Pierre (Clou de la passion de saint), 610.
Pierre Alphonse, auteur supposé du traité *De abundantia exemplorum*, 550.
Pierre Berçuire, auteur d'un commentaire latin des Métamorphoses, 505. Il en a fait deux rédactions, dans la seconde desquelles il a utilisé le poème de Chrétien Legouais, 506.
Pierre d'Aragon (Le roi) défend Lulle, 53.
Pierre de Bar, sermonnaire, 558, 613, 614.
Pierre Du Bois. Rapprochements avec Lulle, 42.
Piramus, conte imité d'Ovide, 497, 516.
Poitiers (Anciens catalogues des évêques de), 396.
Pouillé du diocèse de Coutances, du XIIIe siècle, 422.

Processions des Rogations à Nantes, 609.
Profesti dies: explication de cette locution, 611.
Provençal, dialecte de la vie de sainte Douceline, 527.
Proverbes cités dans une traduction en prose de l'Art d'aimer, 483.
Puce (La) et le Pou, fable, 359.
Puy (Anciens catalogues des évêques du), 399.

Q

Quimper (Anciens catalogues des évêques de), 444.
Quimperlé (Cartulaire de l'abbaye de), 437, 443, 444, 445.

R

Rabelais se moque de l'allégorie appliquée aux fables des poètes, 525.
Raimond Barbe-Fleurie, prétendu écrivain, 41.
Raimond de Peñafort. Ses rapports avec Lulle, 7, 9. A tort supposé auteur d'un Questionnaire sur les cas de conscience, 603.
Raimond Gaufridi. Ses rapports avec Lulle, 23.
Raimond Lulle. Sa vie, 1 et suiv. Comparaison avec Ignace de Loyola, 1 et suiv. — Sa famille, 3. — Valeur poétique, 4. — Autobiographie, 4 et suiv. — Hallucination, 5 et suiv. — Conversion, 7 et suiv. — Révélation, 10 et suiv. — Premiers ouvrages, 10 et suiv. — Collège arabe, 11. — Voyages, 11, 12. — Savait-il le latin? 13. — A Rome, 13, 14. — A Paris, 13, 14. — Voyages en Afrique, 14 et suiv. — Lulle alchimiste, 21. — Désespoir, 23 et suiv. — Second séjour à Paris, 30. — Rapports avec Thomas le Myésier, 31. — Combat l'averroïsme, 33, 40. — Suite de ses voyages, Chypre, 33, 34. — Nouveau voyage à Bougie, 35 et suiv. — Nouveau séjour à Paris, 39, 45. — Rapports avec Philippe le Bel 39, 45. — Rapports avec le concile de Vienne, 45 et suiv. — Ses livres, 46. — Dernier départ pour l'Afrique, sa mort, 48. — Renommée posthume, 49 et suiv. — Haine de Nicolas Eimeric, 50 et suiv., 56. — Hérétique, 50 et suiv. — Ses défenseurs, 54. — Nouveaux efforts, 57. — Victoire du lullisme en Espagne, 58 et suiv. — Condamné à Paris, 58. — Nouvelles luttes, 59, 60. — Fondations lullistes, 61. — Série de professeurs lullistes, 61. — Réserve de plusieurs, 61. — Opinion favorable à Lulle, 61, 62. — Condamnation définitive, 63, 64. — Son culte, 63-64. — Biographie, 65, 66, 67.

Nous donnons ici, pour faciliter, autant qu'il est possible, les recherches, la liste des ouvrages authentiques ou supposés de Raimond Lulle, avec l'indication des pages où ces ouvrages sont mentionnés.

PHILOSOPHIE, THÉOLOGIE, ETC.

Imprimés.

Ars compendiosa inveniendi veritatem, 74.
Ars universalis, seu Lectura artis compendiosæ inveniendi veritatem, 79.
Liber principiorum theologiæ, 80.
Liber principiorum philosophiæ, 81.
Liber principiorum juris, 84.
Liber principiorum medicinæ, 87.
Liber de gentili et tribus sapientibus, 90.
Liber de Sancto Spiritu, 100.
Liber de quinque sapientibus, 102.
Liber mirandarum demonstrationum, 107.
Liber de quatuordecim articulis sacrosanctæ romanæ catholicæ fidei, 113.
Introductoria artis demonstrativæ, 114.
Ars demonstrativa, 118.
Lectura super figuras artis demonstrativæ, 123.
Liber Chaos, 124.
Compendium seu commentum artis demonstrativæ, 127.
Ars inveniendi particularia in universalibus, 128.
Liber propositionum secundum artem demonstrativam, 130.
Liber exponens figuram elementalem artis demonstrativæ, 133.
Regulæ introductoriæ in practicam artis demonstrativæ, 134.
Quæstiones per artem demonstrativam solubiles, 134.
Disputatio eremitæ et Raymundi super dubiis quæstionibus Sententiarum Petri Lombardi, 140.

Liber super psalmum Quicumque vult, sive liber Tartari et Christiani, 144.
Disputatio fidelis et infidelis, 148.
Liber qui est disputatio Raymundi et Hamar Sarraceni, 152.
Disputatio fidei et intellectus, 158.
Liber de articulis fidei sacrosanctæ et salutiferæ legis christianæ, sive liber Apostrophe, 162.
Supplicatio sacræ theologiæ professoribus ac baccalaureis studii Parisiensis, 166.
Liber de convenientia fidei et intellectus in objecto, 168.
Liber de demonstratione per æquiparantiam, 170.
Liber facilis scientiæ, 172.
Quæstiones supra librum facilis scientiæ, 173.
De novo modo demonstrandi, sive ars prædicatoria magnitudinis, 174.
Ars inventiva veritatis, seu ars intellectiva veri, 176.
Tabula generalis, 183.
Brevis practica tabulæ generalis, 188.
Lectura compendiosa tabulæ generalis, 190.
Lectura super artem inventivam et tabulam generalem, 191.
Ars amativa boni, 197.
Arbor philosophiæ amoris, 200.
Flores amoris et intelligentiæ, 204.
Arbor philosophiæ desideratæ, 205.
Liber proverbiorum, 207.
Liber de anima rationali, 211.
Liber de homine, 215.
Liber de prima et secunda intentione, 217.
Liber de Deo et Jesu Christo, 219.
Liber contemplationis in Deum, 220.
Ars major *ou* generalis ad omnes scientias, 10, 235.
Artificium, sive ars brevis ad absolvendam omnium artium encyclopædiam, *ou* Ars brevis quæ est imago artis generalis, 236.
Ars generalis ultima, 236.
Janua artis, 237.
Liber natalis, *ou* De Natali pueri parvuli Christi Jesu, 41, 237.
Disputatio clerici et Raymundi phantastici, 240.
Liber lamentationis philosophiæ, *ou* Duodecim principia philosophiæ, 241.
Logica nova, 242.
Logica brevis et nova, 243.
Logica parva, 243.
Liber de quinque prædicabilibus et decem prædicamentis, 243.
Liber novus physicorum compendiosus, 244.
Metaphysica nova et compendiosa, 244.
Liber de ascensu et descensu intellectus, 245.
Liber correlativorum innatorum, 246.
Tractatus de conversione subjecti et prædicati per medium, 246.
Tractatus de venatione medii inter subjectum et prædicatum, 246.
Liber de accidente et substantia, 247.
Liber de efficiente et effectu, 247.
Liber de natura, 247.
Liber de ente reali et rationis, 248.
Liber contradictionis, 248.
Quæstiones Atrebatenses, 249.
Liber divinalis, vocatus Arbor scientiæ, 30, 249.
Ars juris, 250.
Rhetorica nova, 251.
In Rhetoricam isagoge, 251.
Blanquerna, 12, 252.
Ars cabbalistica *ou* Opusculum de auditu cabbalistico, 255.
Liber clericorum, 255.
Liber in quo declaratur quod fides catholica est magis probabilis quam improbabilis, 256.
Liber Conceptionis virginalis, 257.
De laudibus B. Mariæ, 257.
De Benedicta tu in mulieribus, 257.
Commentaria in Evangelium S. Joannis, 258.
Ars compendiosa medicinæ, 258.
Liber de regionibus sanitatis et infirmitatis, 258.
Liber de levitate et ponderositate elementorum, 259.
Liber de lumine, 259.
Liber medicinæ magnæ, 260.
Ars operativa medica, 260.
Epistolæ, 261.
Liber de conservatione vitæ, 261.
Plant de Nostra Dona sancta Maria, 263.
Proverbes d'ensenyament, 263.
Horas de la Virgen, 264.
Lo Peccat de Nadam, 264.
Els cent noms de Deu, 13, 265, 567.
El Desconort, 23, 266.
Lo Cant de Ramon, 267, 567.
Lo Dictat de Ramon, 267, 567.
Aplicacio de l'Art general, 268.
Medicina de Peccat, 269.
El consili, 270.

Inédits.

Principia philosophiæ complexa, 292.
Introductorium magnæ artis generalis, 293.
Ars universalis seu lectura Artis compendiosæ inveniendi veritatem, 293.

Lectura super artificium Artis generalis, 294.
Brevis practica tabulæ generalis, 294.
Tractatus de experientia realitatis Artis generalis, 295.
Introductorium ad Artem brevem, 295.
Compendium logicæ Algazelis, 296.
Libellus de quæstionibus, per quem modus Artis demonstrativæ patefit, 296.
De venatione substantiæ, accidentis et compositi, 296.
Liber de intellectu, 297.
Liber de voluntate, 297.
Liber de memoria, 298.
Liber ad memoriam confirmandam, 298.
Ars memorativa, 299.
De modo naturali intelligendi, 299.
Liber de majore fine intellectus, 300.
De orationibus et contemplationibus intellectus, 300.
Liber de affatu, hoc est de sexto sensu, 300.
Liber de syllogismis contradictoriis, 300.
Liber de fallaciis, 301.
Liber de novis fallaciis, 301.
Investigatio generalium mixtionum, 302.
Liber de affirmatione et negatione, 302.
De objecto finito et infinito, 302.
De medio naturali, 303.
Liber de loco minori ad majorem, 303.
Liber de possibili et impossibili, 303.
Liber de perversione entis removenda, 304.
Liber de perfecta scientia, 305.
De quadratura et triangulatura circuli, 305, 567.
De quinque principiis quæ sunt in omni quod est, 305.
Liber de gradibus conscientiæ, 305.
De civitate mundi, 306.
Sermones contra errores Averrois, 306.
Liber reprobationis errorum Averrois, 306.
Disputatio Raymundi et Averroistæ, 307.
Liber de modo applicandi novam logicam ad scientiam juris et medicinæ, 307.
Ars brevis quæ est de inventione mediorum juris, 308.
Tractatus novus de astronomia, 309.
Liber de nova et compendiosa geometria, 309.
Liber de militia, 309, 362, 618.
Ars mystica, 310.
Ars infusa, 310.
Liber de Est Dei, 311.
De cognitione Dei, 311.
De Deo et Jesu Christo, 312.
Quid debet homo de Deo credere, 312.
Liber de vita Dei, 313.
Liber de perseitate Dei, 313.
Liber de centum signis Dei, 314.
Ars divina, 314.
De forma Dei, 315, 567.
De divina unitate et pluralitate, 315, 567.
De Deo ignoto et mundo ignoto, 315, 567.
Liber de existentia et agentia Dei, 316.
Liber de inventione divina, 316.
Liber de divina sanctitate, 316.
De potestate infinita et ordinata, 316.
De essentia et esse Dei, 317.
De natura divina, 317.
De intelligere Deī, 317.
De Deo majore et Deo minore, 317.
De voluntate Dei finita et ordinata, 317.
De justitia Dei, 318.
De memoria Dei, 318.
Liber de Deo et mundo, 318.
Tractatus parvus de Deo, 319.
Liber de potestate pura, 319.
Liber de ente infinito, 319.
Liber de ente, 320.
Liber de ente simpliciter absoluto, 320.
De ente absoluto, 320.
De esse perfecto, 321.
De esse infinito, 321.
Liber de trinitate et incarnatione, 321.
De investigatione vestigiorum productionis divinarum personarum, 322.
De propriis et communibus actibus divinarum rationum, 322.
De trinitate in unitate permansive in essentia Dei, 323.
Liber differentiæ correlativorum divinarum dignitatum, 323.
Liber de trinitate trinissima, 323.
Liber de multiplicatione quæ fit in essentia Dei per divinam trinitatem, 323.
Ars contemplationis, 324.
De decem modis contemplandi Deum, 324.
Quomodo contemplatio transeat in raptum, 324.
De doctrina puerili, 12, 325.
De ostensione per quam fides catholica est probabilis atque demonstrabilis, 325.
De quæstione valde alta et profunda, 325.
Liber ad probandum aliquos articulos fidei per syllogismos, 326.
Liber per quem poterit cognosci quæ lex sit magis bona, magis magna, etc., 327.
Liber de consilio, 328.
Liber de concordantia et contrarietate, 328.
De creatione, 329 et 568.
Quæstiones quas quæsivit frater Minor, 329.
De prædestinatione et libero arbitrio, 330.
De prædestinatione et præscientia, 330.
Liber de operibus misericordiæ, 331.
Quæstio utrum illud quod est congruum in divinis ad necessariam probationem possit reduci, 331.

Liber significationum, 331.
Liber de sermonibus factis de decem præceptis, 331.
Liber de tredecim orationibus, 332.
De septem sacramentis, 332.
De septem donis Spiritus Sancti, 332.
Super Pater noster, 333.
Super Ave Maria, 333.
Declaratio per modum dialogi contra aliquorum philosophorum opiniones, 333.
Disputatio cum quodam monacho, 334.
Fons paradisi divinalis, 334.
Liber de actu majori, 335.
Contra Antichristum, 335.
Liber de angelis, 336.
Liber de locutione angelorum, 336.
Liber de fine, 337.
De majori fine, 337.
Liber de confessione, 337.
Liber qui continet confessionem, 338.
Ars magna prædicationis, 338.
Liber de virtutibus et peccatis, 338.
Ars brevis prædicationis, 339.
Ars amativa boni, 339.
De virtute veniali atque vitali, 340.
Acceptatio conclusionum, 340.
Petitio in concilio generali, 340.
Petitio pro conversione infidelium, 341.
Liber de acquisitione Terræ sanctæ, 342.
De participatione Christianorum et Sarracenorum, 343.
De erroribus Judæorum, 344.
Tractatus de æternitate, 344.
Liber de animalibus, 344.
Tractatus de conditionibus figurarum et numerorum, 344.
Tractatus de conscientia, 344.
Tractatus multiplicationis, 344.
Liber de præceptis, 344.
Liber probationum de Deo, 344.
Tractatus de retentiva, 344.
Liber de signo, 344.
Ars navigandi, 345.
Ars natandi, 345.
De commendatione antiquorum sapientum, 345.
De adventu Messiæ, 345.
Libre de les Maravelles, 345.
Libre del Orde de cavayleria, 303, 362, 618.
Libre de Proverbis, 367.
Libre de consolatio d'ermita, 369.

ALCHIMIE.

Imprimés.

Antiquum Testamentum, 273.
Conclusio summaria, *ou* Repertorium ad intelligendum Testamentum et Codicillum, 277.
Elucidatio Testamenti, 277.
Apertorium, 277.
Liber de intentione alchimistarum, 278.
Liber mercuriorum, 279.
Liber de mercurio solo, 279.
Experimenta, 280.
Liber artis compendiosæ qui Vade mecum nuncupatur, 280.
Epistola accurtationis lapidis benedicti ad Robertum, Anglorum regem, 280.
Liber lapidarii, 281.
Liber de secretis naturæ seu de quinta essentia, 282.
Compendium animæ transmutationis metallorum, 282.
Liber lucis mercuriorum, 283.
Clavicula, quæ et Apertorium dicitur, 283.
Summaria lapidis consideratio et ejus abbreviationes, 284.
Ars intellectiva, 284.
Liber de lapide et oleo philosophorum, 285.
Potestas divitiarum de compositione lapidis philosophici, 285.
Practica, 287.
Magia naturalis, 287.
Liber tertius super artem alchimiæ, 287.
Tractatus de duabus nobilissimis aquis, 287.
Modus accipiendi aurum potabile, 288.
Compendium artis alchimiæ et naturalis philosophiæ, 288.
Testamentum novissimum, 288.
Liber secreti secretorum, 292.

Inédits.

Historia quando R. Lullius scientiam transmutationis didicerit, 371.
De secreto secundo lapidis philosophici, 371.
Commentum super lapidem philos., 371.
Ars conversionis Mercurii et Saturni, 372.
De secreto occulto salis urinæ, 372.
Anima artis transmutationis metall., 372.
Lumen claritatis et Flos florum, 373.
Magna clavis, seu Magnum apertorium, seu Noli ire sine me, 373.
Apertorium animæ et Clavis totius scientiæ occultæ, 373.
Clavicula secreta, 373.
Liber divinitatis, 374.
Liber ad faciendum aurum potabile, 374.
De secreta scientia B. Joannis, 374.
Angelorum testamentum secretum, 375.
Liber de calcinatione Solis, 375.
Compendium et liber luminum, 375.
Compendium de secretis medicinis, 375.
Tractatus de investigatione lapidis, 376.

De septem aquis ad componendum lapides pretiosos, 376.
Tractatus septem rotarum, 376.
De quæstionibus motis super Librum de quinta essentia, 376.
Compendium quintæ essentiæ, 377.
Liber de investigatione secreti occulti, 377.
Tractatus scrutationis secretorum, 378.
Fons scientiæ divinæ philosophiæ, 378.
Enumeratio specierum quibus potest jungi cœlum nostrum physicum, 378.
Liber angelorum de conservatione vitæ, 378.
Liber angelorum testamenti experimentorum, 379.
De secreto occulto naturæ cœlestis, 379.
Liber cœlestis, 379.
Lapidarium ultimum, 379.
Liber lapidarius abbreviatus, 380.
Liber lucidarius compositus super ultimo testamento, 380.
Lucidarium ad regem Eduardum, 380.
De modo sublimandi vivum argentum, 380.
Liber sponsalitii, 381.
Liber de vasis, 381.
Liber naturæ et lumen lapidis, 381.
Opus abbreviatum super Solem et Lunam, 381.
Theorica Testamenti, 382.
Tractatus ad faciendum mercurios et elixires, 382.
De creatione mercuriorum ad faciendum tincturam rubeam, 382.
Liber ad reginam Eleonoram, 382.
Thesaurus sanitatis et Cor meum, 382.
Prima et secunda magia naturalis, 383.
Secreta totius astrologiæ, 383.
Liber de præparatione hominis pro majori opere creationis naturæ animalis, 383.
De viginti quatuor experimentis totius naturæ creatæ, 384.
De generatione et corruptione, 384.
Praxis quintæ essentiæ, 384.
Practica abbreviata de opere minerali, 385.
Practica de furnis, 385.
Pars prima Practicæ de furnis, 385.

Raoul Tainguy, copiste, 474.
Reims (Anciens catalogues des archevêques de), 406-407.
Remèdes d'amour (*Les*), d'Ovide, fournissent quelques traits à Guiart, 472. Traduction de Chrétien de Troyes, perdue et douteuse, 485. Traduction d'un anonyme, perdue, *ib.* Traduction en vers du XIVe siècle, incomplète, *ib.* Imitation dans le Confort d'amours, 486.
Renard (*Le*) *et les deux Boucs*, fable, 360.
Renart (*Roman de*), connu en Catalogne, 359, 360; cité, 488.
René (Saint), ajouté sur les catalogues des évêques d'Angers, 439, 440.
Robert Abolant, moine de Saint-Marien d'Auxerre. Son recueil de catalogues historiques, 391, 398, 426, 427, 429, 432, 434, 435.
Robert de Torigni. Son recueil de listes épiscopales, 390, 396, 403, 407, 408, 410, 411, 412, 413, 414, 417, 418, 420, 423, 424, 428, 429, 430, 433, 434, 438, 440, 442, 443.
Robert Holkot, auteur prétendu du commentaire de Berçuire sur Ovide, 505.
Rogatien (S.). Voir *Donatien.*
Rogations (Procession des) à Nantes, 609.
Roubaud, nom des béguinages d'Hyères et de Marseille, son origine, 536.
Rouen (Anciens catalogues des archevêques de), 415-418.

S

Saint-Aubin d'Angers. Listes épiscopales recueillies dans cette abbaye, 390.
Saint-Bertin. Catalogue des archevêques de Rouen recueilli dans cette abbaye, 415.
Saint-Pierre-le-Vif (Chronique de), 427, 618.
Saint-Victor de Paris. Notes sur les évêques d'Angleterre et de Normandie, recueillies dans un manuscrit de cette abbaye, 391-392.
Saint-Wandrille. Listes épiscopales recueillies dans un manuscrit de cette abbaye, 390.
Salimbene. Ce qu'il dit d'Hyères et de sainte Douceline, 532.
Salomon, évêque de Constance, pris pour un évêque de Coutances, 420-421.
Salzinger, éditeur de Lulle, 48.
Séez (Anciens catalogues des évêques de), 424-425.
Senlis (Anciens catalogues des évêques de), 412-413.
Sens (Anciens catalogues des archevêques de), 425-428, 618.
Siger de Brabant, 334.
Sirmond (Le P.). Ses recueils manuscrits, 404.
Souris (*La*) *métamorphosée en fille*, conte, 359.
Spire (Anc. catalogue des évêques de), 405.

Statius Sursulus, confondu avec Publius Papinius Statius, p. 571.

Strasbourg (Anciens catalogues des évêques de), 405.

T

Tantale, 499.

Teliph, ouvrage de Lulle, 12.

Térouane (Anciens catalogues des évêques de), 413. Archevêques de Trèves indiqués comme évêques de Térouane, 445.

Thierepos (*Ein katalanisches*), extrait du Libre de Maravelles de Raimond Lulle, 346, 354.

Thomas, évêque de Viviers au Ve siècle, 454.

Thomas le Myésier, d'Arras, disciple de Lulle, 31 et suiv., 249. — Ses *Quæstiones*, 31.

Thomas Waleys, auteur prétendu du commentaire de Berçuire sur Ovide, 506.

Tirant le Blanc. Le début est imité du livre de l'Ordre de chevalerie de Raimond Lulle, 364.

Tongres (Noms d'évêques de) insérés dans les catalogues des archevêques de Trèves, 445. Anciens catalogues des évêques de Tongres, 400.

Toul (Anciens catal. des évêques de), 448.

Toulouse (Catalogue des évêques de), 406.

Tournai (Anciens catalogues des évêques de), 414-415.

Tours (Grande Chronique de). Catalogues historiques insérés dans cet ouvrage, 391, 398, 427, 429, 430, 433, 434, 435, 440, 442, 443. Anciens catalogues des archevêques de Tours, 435-438.

Trèves (Anciens catalogues des archevêques de), 445.

Tristan, cité, 493.

Troyes (Ancien catalogue des évêques de), 434.

V

Valence (Ancien catalogue des évêques de), 453.

Vannes (Ancien cat. des évêques de), 445.

Vendôme. Listes épiscopales recueillies par un moine de la Trinité, 389.

Verdun (Anciens catalogues des évêques de), 449.

Vermand (Anciens catalogues des évêques de), 414.

Véronique (La), portrait fabuleux de Jésus-Christ, 521.

Vers (Catalogues en) d'archevêques et d'évêques, 388, 389, 395, 405, 416, 446.

Vetula (*De*), poème latin de Richard de Fournival, mis sous le nom d'Ovide, traduit par Jean Le Fèvre, 456.

Vieille (La) entremetteuse, type souvent reproduit au moyen âge et qui provient d'Ovide, 488.

Vienne. Lulle et le concile de Vienne, 45 et suiv. Décret du concile sur les béguines, 545. Anciens catalogues des archevêques de Vienne, 450-453. Hagiologe de Vienne, 450. Fondation de l'église de Vienne, 451.

Viviers (Anciens catalogues des évêques de), 454.

W

Wickram renouvelle l'Ovide d'Albert de Halberstadt, 525.




vol. 29
3829

